ARCHIVES

d'Histoire Doctrinale et Littéraire du Moyen Age

ARCHIVES

D'HISTOIRE DOCTRINALE ET LITTÉRAIRE

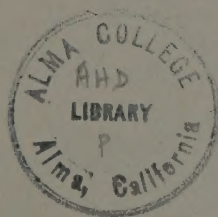
DU

MOYEN AGE

VIII

HUITIEME ANNEE

1933



PARIS

LIBRAIRIE PHILOSOPHIQUE J. VRIN

6, PLACE DE LA SORBONNE (Ve)

1933

ARCHIVES

D'HISTOIRE DOCTRINALE ET LITTÉRAIRE

DU

MOYEN AGE

DIRIGÉES PAR

Ét. GILSON ET **G. THÉRY, O. P.**

Professeur au Collège de France — *Docteur en Théologie*



ANNÉE 1933

ÉTUDES LITTÉRAIRES ET DOCTRINALES

TEXTES INÉDITS

PARIS

LIBRAIRIE PHILOSOPHIQUE J. VRIN

6, PLACE DE LA SORBONNE (Vᵉ)

1933

ÉTUDES DE PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE

Directeur : ETIENNE GILSON
Professeur au Collège de France

Volumes parus :

I. Etienne GILSON. *Le Thomisme.* Introduction au système de saint Thomas d'Aquin. Troisième édition revue et augmentée. Un volume in-8° de 315 pages (Cinquième mille) . . . . **32 fr.**

II. Raoul CARTON. *L'expérience physique chez Roger Bacon (contribution à l'étude de la méthode et de la science expérimentale au XIIIe siècle).* Un volume in-8° de 189 pages . . . . . **18 fr.**

III. Raoul CARTON. *L'Expérience mystique de l'illumination intérieure chez Roger Bacon.* Un volume in-8° de 367 pages . . . **35 fr.**

IV. Etienne GILSON. *La Philosophie de saint Bonaventure.* Un fort volume in-8° de 482 pages (Troisième mille) . . . . **50 fr.**

V. Raoul CARTON. *La synthèse doctrinale de Roger Bacon.* Un volume in-8° de 150 pages . . . . **15 fr.**

VI. Henri GOUHIER. *La Pensée religieuse de Descartes.* Un volume in-8° de 328 pages (Couronné par l'Académie française) . . . **30 fr.**

VII. Daniel BERTRAND-BARRAUD. *Les idées philosophiques de Bernardin Ochin, de Sienne.* Un volume in-8° de 136 pages . . . **10 fr.**

VIII. Emile BRÉHIER. *Les idées philosophiques et religieuses de Philon d'Alexandrie.* Un volume in-8° de 350 pages . . . . . . **30 fr.**

IX. J.-M. BISSEN *L'exemplarisme divin selon saint Bonaventure.* Un volume in-8° de 304 pages . . . . **35 fr.**

X. J.-Fr. BONNEFOY. *Le Saint-Esprit et ses dons selon saint Bonaventure.* Un volume in-8° de 240 pages . . . . **30 fr.**

XI. Etienne GILSON. *Introduction à l'étude de saint Augustin.* Un volume in-8° de 350 pages sur papier pur fil . . . . **60 fr.**
Edition ordinaire (3e mille) . . . . **40 fr.**

XII. Car. OTTAVIANO. *L'Ars compendiosa de Raymond Lulle, avec une étude sur la bibliographie et le fond ambrosien de Lulle.* Un volume in-8° de 164 pages . . . . **40 fr**

XIII. Etienne GILSON. *Etudes sur le rôle de la pensée médiévale dans la formation du système cartésien.* Un vol. in-8° de 345 p. **40 fr.**

XIV. A. FOREST. *La structure métaphysique du concret selon saint Thomas d'Aquin.* Un volume in-8° de 388 pages . . . . . . **40 fr.**

XV. M. M. DAVY. *Les sermons universitaires parisiens de 1230-1231. Contribution à l'histoire de la prédication médiévale.* Un volume in-8° de 430 pages . . . . **60 fr.**

XVI. G. THÉRY, O. P. *Etudes dionysiennes. I. Hilduin, traducteur de Denys.* Un volume in-8° de 183 pages. . . . . **30 fr.**

XVII. P. GLORIEUX. *Répertoire des Maîtres en théologie de Paris au XIIIe siècle.* Un volume in-8° de 468 pages . . . . **50 fr.**

XVIII. P. GLORIEUX. *Répertoire des Maîtres en théologie de Paris au XIIIe siècle,* tome II, un volume in-8° de 462 pages . . . **50 fr.**

En préparation :

XIX. G. THÉRY, O. P. *Etudes dionysiennes.* II. La version d'Hilduin.

ISAAC ISRAELI'S DEFINITION OF TRUTH

In the *Summa Theologica* (I, q. 16; a. 2, ad 2) of St. Thomas Aquinas we read: " Praeterea, Isaac dicit in libro *De definitionibus*, quod "veritas est adaequatio rei et intellectus" ". Also in his *De Veritate*, q. 1, a. 1, we find the statement : " Et sic dicit Isaac, quod veritas est adaequatio rei et intellectus ".

B. Geyer in his work, *Die Patristische und Scholastische Philosophie* (Berlin, 1928), p. 334, says " Bonaventura, Heinrich von Gent, Thomas von Aquin entnehmen die bekannte scholastische Wahrheitsdefinition : veritas est adaequatio rei et intellectus dem "Buch der Definitionen" Isaaks. " He gives a reference to St. Bonaventure's commentary on First Book of Sentences (d. 40, a. 2, q. 1) where the definition is found. It is not there attributed to Isaac by St. Bonaventure and the footnote referred to below is repeated distinctly saying it does not occur in Isaac.

In the work *S. Thomas d'Aquin* by A.-D. Sertillanges (Paris, 1910) Tome I, p. 41, we read : " Quant à celle d'Isaac, que saint Thomas semble affectionner par-dessus les autres : "La vérité est l'adéquation des choses et de l'intelligence" (adaequatio rei et intellectus), c'est une définition à double entente. "

J. de Tonquédec, in his *La Critique de la Connaissance* (Paris, 1929, p. 512) says : " Le vrai, dit Isaac, est l'équation de la chose et de l'esprit ", and in a footnote it is stated: " La définition de la vérité se trouve dans le *Livre des Définitions*, comme le dit saint Thomas. "

In the *Encyclopedia Britannica* (ed. IV, 1929, it is not in the 1910 edition) s. v. Israeli, Isaac Ben Salomon we read: " Through the labours of Gundissalinus he became very popular with the thirteenth century scholastics who took from his definitions the famous definition: veritas est adaequatio rei et intellectus [1]. "

---

[1] The statement in the Encyclopedia Britannica might lead one to

The *Enciclopedia Universal Ilustrada* (Madrid, 1930), s. v. Isaac Ben Salomon Israeli, has the following statement: " Guttmann ha demostrado la influencia que Isaac ejerció entre los escolásticos del siglo XIII en cuyas obras se encuentran diversos textos del filósofo judeo, entre ellos la famosa definicion de la verdad : adaequatio rei et intellectus. "

Several other references might be given to modern writers on mediaeval philosophy who attribute the definition to Isaac.

Among mediaeval writers, St. Albertus Magnus attributes the following definition of truth to Aristotle: " Dicit enim Aristoteles in V primae philosophiae, quod "veritas est adaequatio rerum et intellectuum" " (*Summa Theologica*, P. II, Tr. 1; q. 1; m. 2; a. 1, Arg. 4.). Moreover he gives Isaac's definition of truth as follows: " Complexi autem sermonis veritas est secundum Isaac in libro de Definitionibus, affirmatio rei de qua vere praedicatur, vel negatio rei de qua vere negatur. " (I. *Sum. Theol.*, Tr. VI, q. 25, m. 1). " Et hoc modo veritas, ut dicit Isaac in libro de definitionibus, quod veritas non est nisi quod est et quod res vere est. " (I. *Sum. Theol.*, T. 6, q. 25, m. 1). " Dicit enim Isaac quod "veritas est id quod est res", vel secundum aliquos, "veritas est sermo quem confirmat demonstratio". " (I. *Sum. Theol.*, T. 6; q. 25, m: 2.). " Secundum Isaac et secundum Augustinum, verum est id quod est. " (*Ibid.* No. 3.). " Et secundum hoc dicit Isaac, quod "veritas est sermo quem affirmat demonstratio vel sensibiliter vel actualiter. " I. *Sum Theol.*, T. 6, q. 25, m. 1.

St. Bonaventure quotes the definition "adaequatio rei et intellectus" several times, (v. g. *Sent.*, Lib. I, D. 40; Art. 2; q. 1. *Sent.*, Lib. I, D. 46; Art. 1; q. 4. *Sent.*, Lib. II, D. 37; Art. 2; q. 3. *In Hex. Collationes*, III. par. 8), but so far as I have discovered, he does not state where it is to be found. In the Quaracchi Edition of his works (1882), Tom. I. p. 707, note 5, the editors call attention to the fact that they had read one ms. of Isaac (Monac. B. R. 8001, ff. 151v.-154r.) without finding the definition of truth which St. Thomas attributes to him. They quote from Isaac a definition which will be referred to later on. In several other places where St. Bonaventure quotes the

believe that Gundissalinus quoted the definition from Isaac. I have also read recently a ms. of Gundissalinus *De anima*, Vat. Lat. 2186, f. 104r.-119v. I found there this definition of truth ; veritas autem cuiusque rei est id quod ipsa est. f. 118 v., l. 30.

definition veritas est sermo quem confirmat demonstratio, they refer the reader to this note or repeat it in full.

Guttmann, in his treatise *Die Philosophischen Lehren des Isaac Ben Salomon Israeli*, in *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, Band X, Heft 4, p. 27, gives Isaac's definition of truth as follows. " Denn die Definition der Wahrheit ist : das, was ein Ding ist, und die Definition des Falschen ist : das, was es nicht ist, indem man es als etwas beschreibt, was es nicht ist. " In a footnote, he gives Isaac's definition from both the Hebrew and the Latin translations. He makes no mention of the "adaequatio etc.".

I have just finished reading three mss. of Isaac *de definitionibus*, viz. (a) Paris B. N. 6443, ff. 187r-190r; (b) Paris B. N. 14700, ff. 153r-160v. Catalogued as belonging to the XIII. century, it bears the book-mark of the Abbey of St. Victor in Paris. It is the ms. from which Guttmann draws some of his Latin quotations in the above-mentioned work; (c) Vatican 2186, ff. 46v-50r.

In none of these mss. did I find the definition of truth so persistently attributed to Isaac.

On f. 156v, 14700, there begins a long list of definitions which continue to the end of the work. This list is also in 6443, but the Vatican ms. lacks it. In these mss. Isaac gives the following definitions of truth:

1. " Diffinitio namque veritatis est quod est ; et diffinitio vanitatis est quod non est aliquid aut, narratio rei absque eo quod est." 14700, f. 155r. C. 1, ll. 12-13; 6443, f. 147v. C. 2, ll. 45. The Vatican ms. reads the same except that it has autem for namque, and falsitatis for vanitatis. (F. 47v. C. 2, ll. 25 sq.)

2. Diffinitio veritatis; and there is written in the margin, by the same hand I think, veritas est quod est res. And then the text goes on: " et diffinierunt eam disertores. Dixerunt enim, veritas est sermo quem firmat demonstratio aut sensibiliter aut intellectualiter. ... hec diffinitio est assumpta ex qualitate veritatis, non ex eius quiditate. Et illud ideo, quoniam cum aliquis dicit quid est veritas, est responsio in eo est quod est res, et cum dicit qualis est, dicitur ei quod est sermo quem demonstratio firmat aut intellectualiter aut sensibiliter... et sermo quidem dicentis veritas est quod est enuntiativus est nature veritatis et essentie eius, quoniam illud secundum quod est res, vere est veritas, non nisi quod est. ... falsitas est non quod est res, et dicitur falsitas,

narratio rei cum diverso quod est ipsa et ipsius contrario. " (14700, 158v, C. 2, ll. 30 sq.)

Ms. 6443 is a very poor text. The above passage is faulty but the important parts relative to this question are the same. In the margin of 189r. C. 2, l. 21 there is written in the first hand: " diffinitio veritatis; veritas est quod res est, " and in the same coluinm, l. 39, we read: " sermo quidem dicentis: veritas est quod est essentiativum (*sic*) est nature veritatis et essencie eius quoniam illud secundum quod est res vera est; est veritas non nisi quod est. »

3. « Verum est affirmare rem rei cui est secundum veritatem aut expellere rem a re a qua vere removetur. ... Falsum est affirmare rem rei que ab ea removetur vere et removere rem a re que ei affirmatur secundum veritatem. » (14700, 159 r. C. 1, ll. 22 sq. — 6443, 189r C. 2, ll. 48 sq.)

Monacensis 3001 as quoted in the Quaracchi Edition varies somewhat in wording from the above, but the meaning is much the same.

The definition of verum (number 3) perhaps comes nearest to the definition ascribed to Isaac by St. Thomas, yet it is by no means the same either in meaning or language. Perhaps some reader may know of a different manuscript tradition of Isaac wherein the classic definition is found.

J. T. Muckle, C. S. B.
Institute of mediaeval studies, Toronto.

GUILLAUME DE MOERBEKE, TRADUCTEUR DES ÉCONOMIQUES (1267)

« L'Union Académique Internationale » a mis au jour, le 25 février 1930, un « Projet pour la publication d'un *Corpus Philosophorum Medii Aevi* », dans lequel la Commission, chargée d'élaborer un plan, « invite les Universités, les Sociétés savantes et les érudits intéressés à lui prêter leur concours pour cette publication, qui pour le moment n'envisage que les traductions médiévales d'Aristote ».

Si l'Union académique internationale réalise ce premier projet, elle aura rendu service à de multiples intérêts scientifiques et l'on ne peut que faire les meilleurs vœux pour le succès de cette belle entreprise. Puisque la Commission de publication veut bien faire appel à toutes les bonnes volontés, je présenterai ici une petite contribution, à objet fort limité et dont les éléments essentiels dorment depuis longtemps dans mes cartons. Elle pourra être de quelque utilité pour ceux qui se trouveront en face du problème qui m'avait jadis arrêté, comme il avait arrêté un certain nombre d'autres critiques qui me paraissent n'avoir pas abouti à des résultats assurés. Je veux parler de la première traduction latine des *Economiques* d'Aristote, faite d'après le grec.

J'ai exprimé, en 1911, la persuasion où j'étais que la date de la traduction latine des *Economiques* d'Aristote, que l'on place universellement en 1295, devait être reculée jusqu'en 1267 et que cette traduction était l'œuvre de Guillaume de Moerbeke [1]. Mgr Grabmann a bien voulu signaler ma manière de voir dans ses *Recherches sur les traductions latines d'Aristote au*

---

[1] *Siger de Brabant et l'Averroïsme latin au* XIII[e] *siècle*, Louvain, 1911, I, p. 14.

XIII[e] *siècle* [1]. Je n'ai pas encore donné la justification de ma conviction : c'est ce que je voudrais faire présentement.

On se refuse d'ordinaire aujourd'hui à attribuer à Aristote la composition des *Economiques*. Seul le premier livre semble avoir présenté une plus vive résistance aux vues négatives de la critique. L'ouvrage, dans la traduction latine, se trouve divisé en trois livres, ou même en trois chapitres, l'œuvre n'étant pas étendue. On ne possède le texte grec que pour les deux premiers livres, qui sont parfois unis en un seul. Süsemihl, qui a donné la meilleure édition de l'*Economique* [2], a complété le texte grec des deux premiers livres par l'addition de la traduction latine du troisième, celui dont l'original grec n'a pas été encore retrouvé. Süsemihl a fait précéder sa publication d'une introduction, dans laquelle il expose les principes qui l'ont guidé dans la constitution de son texte grec et il a l'occasion de dire sa pensée sur les premières traductions latines de l'*Economique* [3] dont il publie le troisième livre d'après deux versions différentes ; si toutefois la seconde, incontestablement postérieure, n'est pas simplement la première remaniée aux fins d'une latinité plus classique. Malgré son acribie, l'éditeur subit dans la question des traductions l'influence fâcheuse de ses prédécesseurs. C'est que la racine des erreurs relatives à la date de la traduction latine des *Economiques* paraît très ferme et résistante ; de là la difficulté qu'on a eue à se soustraire même partiellement à son action. Suivons, aussi brièvement que possible, le cheminement historique des erreurs relatives à la date de la première traduction latine de l'*Economique* ; il nous préparera à l'intelligence et à la solution définitive du problème : nous l'espérons du moins.

I

C'est le colophon, ou annotation finale, que portent plusieurs manuscrits de la traduction latine des *Economiques* qui a alimenté les informations diverses qu'on trouve chez les auteurs qui ont touché explicitement, ou en passant, à cette question.

---

[1] *Forschungen über die lateinischen Aristotelesübersetzungen des* XIII. *Jahrhunderts*, Münster i. W., 1916, p. 241 (*Beitr. z. Gesch. d. Philos. d. Mittelalt.*, XVII, 5-6).

[2] *Aristotelis quae feruntur oeconomica recensuit Franciscus Süsemihl*, Lipsiae, Teubner, 1887.

[3] *L. c.*, pp. XVII-XXI ; XXVIII-XXX.

Voici ce texte tel qu'il est fourni par les manuscrits de Venise (V)[1] et de Paris (P)[2], dont il sera parlé plus avant, et la recension de Süsemihl (S.)[3], qui a utilisé P et l'un ou l'autre des sept manuscrits collationnés pour son édition :

« *Explicit yconomica aristotelis translata de greco in latinum per unum archiepiscopum et unum episcopum de grecia et magistrum durandum de alvernia latinum procuratorem universitatis parisiensis tunc temporis in curia romana actum ananie in mense augusti pontificatus domini bonifacii pape VIII anno primo.* »

Ce texte nous fournit d'abord une date, le mois d'août 1295, qui est bien la première année du pontificat de Boniface VIII. Nous y trouvons aussi une notation de lieu : *actum ananie.* L'auteur du catalogue de la bibliothèque de Saint-Marc de Venise, Valentinelli, a cru devoir lire *Arage*, au lieu d'*Ananie*[4] ; mais les Pères Bernard de Rubeis et Dominique Berardelli, dont il va être question bientôt et qui ont les premiers publié notre colophon d'après le même manuscrit, ont lu, sans hésitation, *ananie*, et c'est bien la lecture que fournissent les autres manuscrits. Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter à l'hésitation de Valentinelli. Nous savons d'ailleurs que Boniface VIII a résidé à Anagni pendant toute l'année 1295 ; mais comment devons-nous entendre le mot *actum* ?

Actum peut vouloir signifier que la traduction des *Economiques* a été faite en 1295, ou simplement que copie de l'écrit a été prise pendant cette année. Il me paraîtrait hasardeux de vouloir tirer en un sens ou en l'autre la portée de cette expression, en vertu de sa seule signification lexicale. De fait, on l'a universellement entendue de la date de la traduction. Les historiens et les critiques qui cherchent des données précises ont été heureux de trouver une date en apparence exacte et ont accordé, sur ce point, au colophon un crédit qu'en réalité il ne méritait pas.

Le colophon, par lequel s'achève la traduction des *Economiques* paraît très vite suspect dès qu'on l'examine avec quelque attention. Il semble invraisemblable qu'il soit original, je veux

---

[1] Bibliothèque de Saint-Marc (*Marciana*), Cod. 56 membr., 1294, a. 314, f. 207.

[2] Paris, Nationale, Latins, 16089 (Ancien Sorbonne 841).

[3] *L. c.*, p. XXIX, note 70.

[4] Valentinelli (J.), *Bibliotheca Manuscripta ad S. Marci Venetiarum, Codices mss. latini*, Venetiis, t. IV (1871), p. 40.

dire rédigé par les traducteurs eux-mêmes, ou par l'un d'entre eux. Si l'archevêque et l'évêque de Grèce, qui ont collaboré à la traduction, avaient voulu placer une information quelconque, au terme de leur traduction, touchant leurs personnes, ils auraient au moins mis le nom de leur siège, et même leurs noms propres ; on donne bien le nom du troisième collaborateur présumé, Durand d'Auvergne et sa qualité de procureur de l'université de Paris, près de la curie romaine ; et cependant Durand n'est ici qu'un personnage de second plan. Le colophon se présente donc sous une forme très anormale et comme constitué après coup avec des données vagues et imprécises en tant, au moins, qu'elles cherchent à constituer un tout.

En outre, on imagine difficilement qu'il ait fallu se mettre à trois pour traduire un si petit écrit que les *Economiques*. Il occupe quatre pages et demie dans l'édition de Marcien Rota, dont il sera parlé plus avant. Il est vrai qu'il s'agit d'un petit in-folio, à deux colonnes, dont le texte est compact ; mais l'œuvre n'en reste pas moins d'une faible étendue. On a imaginé que les évêques savaient le grec et que Durand, qui ne le savait pas, a rédigé la traduction latine. Cette idée est sans doute dans l'esprit du rédacteur du colophon, car ayant dit que les évêques sont de Grèce, il signale — ce qui serait sans raison hors de cela — que le procureur de l'université était latin : *latinum procuratorem*. Les traductions de l'arabe et du grec, à deux ou à trois collaborateurs, étaient courantes au XIIe siècle, et même plus tard ; mais elles n'étaient plus de saison à la fin et même après le milieu du siècle suivant.

Je n'appuierai pas sur le fait que la personne d'un Durand d'Auvergne et sa mission à la curie romaine nous sont totalement inconnues de par ailleurs. Cet argument négatif n'aurait peut-être qu'une faible portée. On pourrait penser, comme a fait Valentin Rose [1], au célèbre Durand de Saint-Pourçain, qui était effectivement Auvergnat ; mais ce Durand était frère prêcheur et l'on n'envoyait jamais des religieux à la curie romaine comme procureurs de l'université. Ce personnage n'avait d'ailleurs pas de notoriété en 1295 : il n'a été fait maître en théologie qu'en

---

[1] Dans l'ouvrage que nous signalons plus avant : *De Aristotelis librorum ordine*, p. 62.

1312 [1], et son nom n'a jamais paru dans les questions de traduction du grec, ou d'autre chose.

Quant au lieu et à la date marqués à l'*explicit* de la traduction des *Economiques*, il semble que ce sont là des données relatives à une copie faite à Anagni, en 1295, et le premier copiste aura rédigé le colophon d'après quelques informations verbales, peu précises, sur le premier traducteur et le premier commentateur de cet écrit. De là l'indécision qu'on trouve à sa fin touchant l'archevêque et l'évêque de Grèce. J'ai même l'impression que cette note devait porter originairement : « per unum archiepiscopum *vel* unum episcopum de Graecia », ce qui traduirait plus clairement encore l'incertitude du rédacteur et serait plus naturel. Pour ce qui est de Durandus de Hispania qu'on a transformé en Durandus de Alvernia, la confusion du pays d'origine était facile à trente années de distance, ainsi que son rôle de commentateur avec celui de traducteur, pour quelqu'un qui n'était pas spécialement informé. Par contre, il était naturel qu'on se souvînt à la curie romaine que la présence de Durand avait été motivée par son office de procureur de l'université de Paris. De là ce mélange frappant d'incertitudes et de précisions que nous présente le colophon des *Economiques* et que nous venons d'analyser.

Mais, quoi qu'il en soit, ce qu'il nous reste à dire montrera clairement que les *Economiques* étaient déjà traduits en 1267, alors que Durand d'Espagne, et non Durand d'Auvergne les avaient reçus de la main de Guillaume de Moerbeke à la curie romaine, alors à Viterbe, et les avaient commentés pendant le séjour qu'il y fit comme procureur de l'université de Paris. Il sera aisé dès lors d'entendre la valeur et la portée de l'*explicit* des *Economiques* resté jusqu'à ce jour si obscur ; mais disons tout d'abord quelque chose de l'histoire de ce colophon, que l'on pourrait presque qualifier de célèbre, tant il est arrivé à tromper la sagacité de nombreux et graves critiques.

C'est par le manuscrit déjà signalé de la Marciana de Venise que la note finale de la traduction des *Economiques* a fait son entrée dans le monde savant. C'est le P. Bernard de Rubeis qui, en 1750, en donna connaissance au public dans ses excellentes dissertations sur la vie, les écrits et la doctrine de saint Thomas

---

[1] Koch (Joseph), *Durandus de S. Porciano O. P.*, Münster i. W. 1927, p. 402 (*Beiträge zur Gesch. d. Philos. d. Mittelalters*, XXVI).

d'Aquin [1]. Il avait reçu cette communication de son confrère le P. Dominique Berardelli, bibliothécaire du couvent dominicain des Saints Jean-et-Paul à Venise. Elle faisait partie de la description de tout le manuscrit qu'a reproduite de Rubeis et que Berardelli a lui-même donnée dans l'excellent catalogue des manuscrits de la riche bibliothèque dont il avait la garde [2]. Le manuscrit qui contenait les *Economiques* est passé avec une partie considérable de la bibliothèque des Prêcheurs vénitiens à la bibliothèque de Saint-Marc. Valentinelli qui a publié le catalogue des manuscrits latins de la Marciana en a fourni à son tour une description plus complète [3].

Ce manuscrit, qui porte le n° 56 dans le catalogue de Valentinelli et a pris place dans la Classe X qui contient les ouvrages de philosophie est regardé par Berardelli comme étant encore du XIIIe siècle, ce qui semble indiquer qu'il ne doit pas s'en éloigner beaucoup. Il contient la traduction latine de huit ouvrages d'Aristote, dont le dernier est l'*Economique*. Observons seulement que l'*Economique* est précédé immédiatement par la *Politique*, qui vient elle-même après la *Rhétorique*. Or, on sait indubitablement que ces deux derniers écrits sont des traductions de Guillaume de Moerbeke [4].

Or, ce manuscrit vénitien est à la base des éditions modernes qui ont été données des traductions latines anciennes des *Politiques* et des *Economiques* d'Aristote, encore que leurs éditeurs ne s'en soient pas avisés, par suite d'une fraude littéraire de l'éditeur de 1558, Martianus Rota.

Thomas Junte, de la célèbre famille d'éditeurs vénitiens, désirant publier avec les commentaires de saint Thomas sur la *Politique* d'Aristote l'ancienne version latine sur laquelle Thomas avait travaillé, parce que la version postérieure de Léonard Bruni d'Arezzo avait usurpé la place de l'ancienne dans les éditions de

---

[1] B. M. DE RUBEIS, *De gestis, et scriptis ac doctrina S. Thomae Aquinatis Dissertationes*, Venetiis, 1750, p. 239 (Diss. XXIII, cap. II, n° III). Ces dissertations sont rééditées en tête du t. I de l'édition léonine des œuvres de Saint Thomas.

[2] *Nuova raccolta d'opuscoli scientifici e filologici*, Venezia, e. 37 (1782) ; p. 41. Pagination spéciale du catalogue.

[3] *Loc. cit.*, pp. 39-42.

[4] JOURDAIN, Ch., *Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote*, Paris, 1843, p. 70 ; GRABMANN, M., *Forschungen über die lateinischen Aristotelesübersetzungen des* XIII. *Jahrhunderts*, Münster i. W., 1916, pp. 238-240 ; 242-243.

cet ouvrage, un prêcheur vénitien, Sixte Medicis († 1561), s'était donné beaucoup de mal pour satisfaire Thomas Junte. Grâce au concours d'un éminent érudit, Charles Sigonio, il découvrit le manuscrit qui nous occupe dans la biliothèque d'André Lorédan, un patricien de la famille ducale de ce nom. Son fils, Bernardin, qui était lié avec Sixte Medicis et en était l'auditeur, Sixte étant passé en 1553, de l'université de Padoue, où il enseignait la théologie, à la chaire de philosophie établie à Venise par le Sénat, Bernardin Lorédan fit don du manuscrit à Sixte Médicis et le volume entra ainsi dans la bibliothèque du couvent des Saints Jean-et-Paul. Sixte s'employa aussitôt à préparer l'édition des textes retrouvés avec le concours du célèbre humaniste français, Marc-Antoine de Muret, alors en résidence à Venise. Le Prêcheur florentin Remi Nanni, plus connu sous le nom de *Remigius florentinus*, auquel on doit un nombre considérable de traductions d'ouvrages latins anciens ou médiévaux [1], habitait le couvent des Prêcheurs vénitiens. Il fournit surtout une collaboration importante par la préparation du texte du commentaire de saint Thomas sur les *Politiques*. Tout ce travail collectif fut remis à Thomas Junte, aux fins d'impression. L'édition était prête à la fin de 1557, et plus probablement au mois de janvier suivant, puisque l'édition porte la date de 1558, et qu'elle était aux mains de Sixte Médicis le 24 janvier, ainsi qu'il paraît par la note que Médicis rédigea ce jour même à l'occasion de la parution. L'édition, quant à la présentation matérielle, était digne de la réputation des Junte. On lisait sur la page de titre tout le détail du contenu de l'ouvrage : les huit livres de la *Politique* d'Aristote dans la traduction de Léonard d'Arezzo accompagnée de l'exposition de saint Thomas (folios 1-133 v.) ; la traduction latine ancienne de la *Politique* (ff. 134-165) et des *Economiques* (ff. 165 v.-168 v.); finalement, avec une pagination spéciale, le *De Regimine Principum* de saint Thomas (ff. 1-27 v.). Tout cela était l'œuvre de Jules Marcien Rota : *Iul. Martiani Rotae labore ac diligentia* [2].

---

[1] QUÉTIF-ECHARD, *Scriptores Ordinis Praedicatorum recensiti*, Lutetiae Parisiorum, t. II (1721), pp. 259-260.

[2] Je n'ai pas sous la main l'édition de 1558, celle qu'a utilisée Süsemihl pour la publication de sa *Politique* et de son *Economique* d'Aristote et dont il va être parlé, mais bien l'édition de 1568, qui, à en juger par le titre et le texte utilisé par ce savant helléniste est bien identique à la précédente, si, toutefois, par un artifice de librairie, ce n'est pas la même

Pas un mot, pas une allusion dans le titre, la préface, ou ailleurs ne laissait soupçonner que le gros travail de cette publication était l'œuvre de ceux que nous avons précédemment nommés. Aucune indication non plus n'était donnée sur le manuscrit qui avait fourni le texte latin ancien de la *Politique* et de l'*Economique*.

En présence du sans-façon de Rota, Sixte Médicis fut indigné, moins pour lui que pour les collaborateurs qu'il avait trouvés, et de sa belle plume d'humaniste, il rédigea, le 24 janvier 1558, une note sévère sur une feuille de papier, qu'il plaça en tête du manuscrit et dans laquelle il raconte les faits que nous avons rapportés. C'est de là que de Rubeis l'a tirée [1] et qu'elle a été plusieurs fois reproduite après lui [2]. Comme les *Dissertationes* de de Rubeis sont aujourd'hui aisément abordables, j'omets pour raison de brièveté, de la transcrire ici, malgré son intérêt bibliographique.

Dans son édition Martianus Rota n'avait fourni aucune indi-

édition qu'on a voulu rajeunir après coup ; mais cela je ne puis l'affirmer à défaut d'une comparaison matérielle des deux éditions. Valentinelli, qui ne connaissait aucune de ces éditions, déclare, à propos de celle de 1558, qu'il n'en est fait mention nulle part (*L. c.*, p. 41, n° 1). L'existence de ces éditions n'est pas douteuse.

[1] A l'endroit déjà cité.

[2] On la trouve dans le catalogue de Valentinelli, à l'endroit déjà cité, et dans la biographie que le Frère Mineur, Giovanni degli Agostini, a consacrée à Sixte Medicis dans ses *Notizie istorico-critiche intorno La Vila, e le opere degli Scrittori Veniziani*, Venezia, t. II (1754), pp. 372-410. I note de Sixte Medicis se trouve pp. 409-410, mais pas très correcte. La bi graphie que G. degli Agostini a consacrée à S. Medicis laisse bien loin brève notice de Quétif-Echard (*Script. Ord. Praed.*, II, p. 179) consacrée cet écrivain, grâce à la documentation fournie à l'historien franciscain pa le P. Berardelli qu'il appelle « nostro da molti anni amico incomparabile » (p. 390). Parmi les inédits fournis par Berardelli à degli Agostini se trouve un fragment de lettre de Medicis (25 juin 1559) aux deux frères Bernardin et Pierre Lorédan, auxquels il raconte ses mésaventures en matière d'éditions et il rappelle en finissant l'affaire de Rota : exigeret insuper locus presens, ut Martiani Rotae indignum facinus recenserem, contra nos omnes iniquissime commissum, qui inprimens textum Politicorum, a vobis tam liberaliter mihi, imo studiosis omnibus communicatum, sibi tamen hanc gloriam omnem vindicare non erubuit. Sed quod de hoc copiose in ejus libri fronte conscripsi, consulto nunc pertranseo, atque ita ad institutum revertor (pp. 408-409). Nous voyons par ces derniers mots que Medicis ne s'était pas contenté de mettre sa protestation de l'année précédente en tête du manuscrit utilisé, mais encore à la première page de son exemplaire de l'édition que Rota lui avait soufflé ainsi qu'à ses collaborateurs.

cation sur le travail de Sixte Médicis et de ses collaborateurs [1]. Il n'avait pas davantage indiqué l'existence des manuscrits utilisés pour sa publication. On est étonné de ne pas trouver à la fin du texte de l'ancienne traduction des *Economiques*, le colophon du manuscrit de Venise [2]. Il paraît tout à fait invraisemblable que les érudits qui avaient préparé le texte n'aient pas joint cette note finale portant la date de la traduction et l'intervention des trois personnages auxquels elle était due. Cette omission était vraisemblablement l'œuvre de Rota. Elle a eu comme conséquence de priver les critiques postérieurs de la possibilité de rattacher le texte de l'édition de Rota au manuscrit dont il avait été tiré. Dans l'édition critique de l'*Economique*, aujourd'hui en projet, les chercheurs qui se heurteraient à l'édition, ou aux éditions de Rota, sauront la provenance de son texte.

De Rubeis, Berardelli et Valentinelli qui ont, les premiers, édité ou réédité le colophon de la traduction latine de l'*Economique* n'ont soulevé aucun doute sur la valeur de son contenu. Par contre, ils ont unanimement accepté que l'archevêque de Grèce, signalé comme l'un des traducteurs n'était autre que Guillaume de Moerbeke, guidés en cela par ce qu'ils savaient de l'activité connue de Guillaume comme traducteur de grec. Malheu-

---

[1] Dans le titre du volume qui contient en détail tout le contenu, Rota s'attribue tout le travail. Cependant à la fin du commentaire de saint Thomas sur les *Politiques*, il publie un avis *ad lectorem*, où il nous apprend que c'est seulement après la composition de cet ouvrage qu'il a reçu d'autrui le texte ancien de la *Politique* et des *Economiques* ; mais il ne fournit aucune indication. Il semble même à la façon de s'exprimer, que l'humaniste ait eu quelque mauvaise humeur à éditer un texte médiéval : Nunc antiquam Politicorum interpretationem apponimus, curiosis quorundam hominum efflagitationibus obsecuti, qui duas eam dicunt utilitates continere : unam quod expositioni D. Thomae plus consentiat : quando quidem eam ipse explanavit : alteram, quod, cum Aristotelem ad verbum interpretetur, agnoscere possumus, quale tum temporis exemplar grecum haberetur : et inde tam, cum paginae precedentes iam descriptae fuissent, coacti sunt bibliopolae hac in parte operis ipsam reponere ut eam habeant, qui tantopere ipsam desiderant, et votis omnibus exspectant... Reliqua, sicut inventa sunt ita impressores descripsere, summa fide et diligentia, quo liber iste, qualiscumque ab interitu vindicaretur. Itaque secure ipsum legat quisquis antiquitatis amator exstiterit, nec si quid offendet, quod se remoretur, nos culpet. Aliena siquidem, non nostra edenda curavimus. Veterem quoque Oeconomicam e duobus exemplaribus politicae subiunximus, quam, si quis cum greca conferre non gravabitur, operam non amittet (fol. 133 v.).

[2] Rota en a placé un de sa façon, mais qui n'a en rien affaire avec le colophon dont nous avons parlé. Il nous y apprend, entre autres choses : tertium hoc caput in grecis exemplaribus nunc non haberi (fol. 168 v.).

reusement, nos trois critiques ignorent manifestement la date de la mort de ce personnage ; sinon, ils auraient dû renoncer, ou à leur attribution, ou à la date de 1295 qu'implique le colophon, parce que Guillaume de Moerbeke était déjà mort, en ce temps-là, depuis une dizaine d'années. Son successeur au siège de Corinthe, qu'il occupait depuis 1277, a été nommé par Honorius IV, le 26 octobre 1286, Guillaume de Moerbeke étant dit défunt [1]. La présomption de De Rubeis et consorts qui, de fait, se trouve être exacte, ne pouvait donc pas être acceptée si l'on faisait crédit au colophon sur sa date de 1295.

Ce n'est pas le manuscrit vénitien de la traduction latine des *Economiques* qui allait servir de point de départ à la critique du XIX[e] siècle sur le sujet qui nous occupe, mais bien le manuscrit 841 de l'ancien fonds de Sorbonne, aujourd'hui le 16089 du fonds latin de la bibliothèque nationale de Paris. On trouve là le même texte latin des *Economiques* que dans le manuscrit signalé de Venise et il s'achève sur le même colophon. Charles Jourdain l'a fait connaître en 1843 dans ses *Recherches sur les anciennes traductions latines d'Aristote* [2]. Cela a été l'amorce de la position prise ultérieurement par les divers critiques. Jourdain ne fait qu'enregistrer la donnée du colophon sans émettre aucune suspicion à son égard. Ceux qui sont venus après lui n'ont pareillement pas tenté de révoquer en doute l'autorité de cet *explicit*. Sur sa seule donnée, B. Hauréau a inséré dans l'*Histoire littéraire de la France* une notice qui porte en titre *Durand d'Auvergne traducteur* [3]. Or, non seulement Durand d'Auvergne n'est pas un traducteur, il est encore un personnage fictif.

Valentin Rose, connu par ses importants travaux sur Aristote, s'est aussi trouvé en présence du problème de la traduction des *Economiques*. Il y est même revenu à plusieurs reprises [4].

---

[1] Dudum siquidem Corinthiensis Ecclesia per obitum bone memorie G(uillelmi) Corinthiensis Archiepiscopi. PROU, M., *Les Registres d'Honorius IV*, Paris, 1886-1888, n° 657, vol. 462. Guillaume a dû mourir très probablement au cours de 1286, puisqu'on est à la fin de l'année lors de la nomination de son successeur.

[2] Paris, 1843, p. 71.

[3] Tome XXV (1858). Hauréau signale deux autres mss. qui contiennent la même traduction des *Economiques*, Nat., lat. 5587 et 7695 A.

[4] *De Aristotelis librorum ordine et auctoritate commentatio*, Berolini, 1854, pp. 60-63, 129 ; *Aristoteles pseudepigraphus*, Lipsiae, 1863, pp. 180, 644-646 et édition du texte, pp. 647-54. Rose a aussi publié le troisième livre de la traduction latine dans : *Aristotelis qui ferebantur librorum fragmenta*, Lipsiae, 1886, pp. 140-147.

Malheureusement il n'a pas élevé de doute sur la date de 1295 donnée par le colophon et partant de cette fausse indication il a essayé de préciser le problème de la traduction de l'*Economique*. Rose connaît deux écrits contenus dans le manuscrit de mélanges 963 de l'ancien fonds de la Sorbonne, présentement Nat., latins 16133 (XIV[e] siècle), celui-là même dont j'ai jadis donné l'analyse [1] et qui a été aussi pour moi le point de départ de la solution que je propose ici, mais par une voie autre que celle prise par Rose. On trouve donc dans le dit manuscrit les deux écrits suivants :

Fol. 62 *a*, sans titre : *Yconomica* etc. Antequam descendatur ad textum scientie yconomice tria sunt prenotanda. Et au fol. 73 *b*: *Explicit scriptum Yconomice, compositum a Magistro Durando de Hispania, Colibrensi episcopo.*

Fol. 2 : Queratur utrum forma intelligibilis differat ab actu intelligendi. Et au fol. 5 : *Explicit questio de specie intelligibili utrum differat ab actu intelligendi determinata a ferrando de hyspania.*

Nous avons affaire ici à un commentaire des *Economiques* dû à maître Durand d'Espagne, évêque de Coïmbre, et à une question déterminée par Ferrand d'Espagne. Rose tenant pour exacte la date de 1295 donnée par le colophon a cherché postérieurement à cette année s'il ne se trouverait pas à Coïmbre un évêque portant l'un de ces noms. Il y a rencontré un Ferrand mort en 1303. Durand d'Espagne étant dit évêque de Coïmbre et ayant commenté les *Economiques* traduites en 1295, il était tentant d'identifier les deux personnages et de faire de leurs deux activités littéraires une seule. C'est ce qu'a pratiqué Rose.

Le R. P., aujourd'hui cardinal, Ehrle a accepté sans la discuter la position prise par Rose et a enrichi la production attribuée à Ferrand d'Espagne d'un commentaire sur la métaphysique signalé par Nicolas Trevet dans son onzième quodlibet. Ehrle a retrouvé le texte incomplet de la métaphysique de Ferrand dans un manuscrit du Merton College à Oxford [2]. Enfin dans son récent ouvrage sur les traductions latines médiévales des écrits d'Aris-

---

[1] *Siger de Brabant et l'averroïsme latin au* XIII[e] *siècle*, Fribourg (Suisse), 1899, pp. CXXXIV-V ; Louvain, II (1908), pp. XI-XII.

[2] Fr. Ehrle, S. J., *Nicolas Trevet, sein Leben, seine Quodlibet und Quaestiones ordinariae*, dans *Abhandlungen zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters, Festgabe Clemens Baeumker*, Münster i. W., 1923 (Sonderabdruck, p. 44, n° 2).

tote [1], Miss S.D. Wingate reste dans la dépendance des vues traditionnelles, ainsi que Mgr Grabmann dans l'endroit cité au début de cette étude.

Quant à Süsemihl, l'éditeur du texte grec des *Economiques*, dont j'ai signalé l'œuvre au début de cette étude, il ne dépasse ni ne discute les informations du colophon de la traduction latine dans les quelques pages qu'il consacre au problème de cette ancienne traduction [2].

Tel est dans ses données essentielles l'état de la question touchant la date et l'origine de la première traduction latine des *Economiques*.

Avant de passer plus loin, je relèverai la méprise de Rose dans son identification de Durand et de Ferrand d'Espagne, méprise qui a le tort non seulement d'identifier deux personnalités distinctes, mais encore de consacrer la date de 1295 comme celle de la traduction des *Economiques*. Il n'est pas impossible que Ferrand, mort évêque de Coïmbre en 1303, soit l'auteur de la question déterminée sur la *forma intelligibilis* et du commentaire sur la métaphysique ; cependant cette attribution manque de base, en tant qu'elle repose sur l'identité de Durand et de Ferrand, car nous savons seulement pour Durand qu'il a été effectivement évêque de Coïmbre et non point pour Ferrand auteur des deux écrits signalés. Enfin et surtout, c'est la personnalité de Durand d'Espagne qui nous est sûrement connue. Il a été évêque de Coïmbre pendant la seule année de 1267, l'année même pendant laquelle il a composé son commentaire aux *Economiques*.

Cette double donnée d'un commentaire des *Economiques* par Durand d'Espagne, évêque de Coïmbre, et celle de la date certaine de l'épiscopat de Durand en 1267, constitue la base stable de tout le problème que nous examinons. Toutes les autres informations, vraies ou fausses, sont commandées par ce point de départ parfaitement assuré, ainsi qu'il paraîtra par ce qu'il nous reste à dire. Elles doivent donc lui céder et s'adapter à ses exigences.

---

[1] *The Mediæval Latin Versions of the Aristotelian Scientific Corpus, with Special Reference to the Biological Works*, London, 1931, p. 97.

[2] *Supra*, p. 10

II

Le ms. 16133 (XIVe siècle) du fonds latin de la bibliothèque nationale (ancien Sorbonne 963) est un recueil de divers traités ou matières dont j'ai donné le contenu détaillé dans la première et la seconde éditions de Siger de Brabant [1]. On lit au folio 62*a*, sans titre : *Yconomica*, etc. Antequam descendatur ad textum scientie yconomice tria sunt prenotanda ; et au folio 73*b* : *Explicit textum Yconomice, compositum a magistro Durando de Hispania, Colibrensi episcopo.* L'exposition n'est pas accompagnée du texte même des *Economiques*. L'auteur suppose qu'on l'a d'ailleurs sous les yeux, puisqu'il donne simplement les mots du début du texte dont il fournit l'explication. Plusieurs des critiques qui se sont occupés du problème de la traduction latine des *Economiques* ont reconnu sans peine que le commentateur a sous les yeux le texte qui nous a retenus jusqu'à présent, celui-là même qui porte le colophon de 1295. Quant à *l'explicit* du commentaire aux *Economiques*, rien n'y paraît suspect : il est bref, précis et complet. Tout le problème consiste à déterminer la personnalité de Durand d'Espagne et la date de son épiscopat à Coïmbre.

Il nous est non seulement possible de faire cette opération ; mais nous devons encore l'exécuter dans des conditions exceptionnellement favorables, grâce aux circonstances singulières dans lesquelles Durand d'Espagne a été nommé à l'évêché de Coïmbre. Les registres de Clément IV ne contiennent pas l'acte de nomination de Durand à ce siège [2]. Par contre, ils contiennent les lettres de sa translation de Coïmbre à Evora, le 26 juillet 1267. Il est donc hors de doute que Durand a été évêque de Coïmbre [3]. Il est le seul évêque de cette ville qui ait porté le nom de Durand pendant le XIIIe siècle. Gams qui a dressé sa liste des évêques de la chrétienté d'après les sources historiques locales, assigne la même date à la translation de Durand de Coïmbre à Evora et il nous fait connaître en même temps son nom patronymique : Du-

---

[1] Fribourg (1899), p. CXXXIV-V ; Louvain II (1908), pp. X-XI.

[2] EUBEL, C., *Hierarchia Catholica Medii Aevi*, Monasterii (1898), p. 203, n. 2. La nomination de Durand à Coïmbre étant nulle du fait que le titulaire vivait encore, on a peut-être intentionnellement omis d'enregistrer les lettres de nomination, quand on s'est aperçu de l'erreur.

[3] EUBEL, *l. c.*, p. 236.

rand d'Espagne s'appelait en réalité : *Durand Paës* [1]. A l'université de Paris il était connu par son nom de baptême et de nationalité, ainsi que la chose était courante. C'est pourquoi il souscrit son exposition des *Economiques*, destinés aux milieux intellectuels, avec le nom qu'il portait à Paris : *Durandus de Hispania* ; mais nous savons maintenant qu'il s'appelait Durand Paës.

La condition dans laquelle notre personnage fut nommé à l'évêché de Coïmbre est assez exceptionnelle. Quand Clément IV destina ce siège à Durand, le titulaire de l'église de Coïmbre était encore vivant. C'était Egas (Aegeas) Fafès, qui occupait ce poste depuis 1248. Celui-ci fut transféré à l'archevêché de Compostelle, le 18 décembre 1867, et mourut quelques mois après, à Montpellier, le 9 mars 1268.

Ainsi, il n'y a pas de doute, la documentation officielle en fait foi, Durand d'Espagne a été fait évêque de Coïmbre du vivant même du titulaire de ce siège, Egas Fafès. Le premier fut transféré de Coïmbre à Evora, le 26 juillet 1267, et le second de Coïmbre à Compostelle le 18 décembre de la même année. Que s'était-il donc passé ?

Quand nous voyons Egas Fafès mourir le 9 mars 1268, après vingt années d'épiscopat, et à Montpellier, où existait la plus célèbre école de médecine de la France, on peut croire que l'évêque de Compostelle était âgé et même qu'il s'était transporté à Montpellier pour y recevoir les soins que réclamait l'état de sa santé, et où il mourut effectivement. Tombé malade au cours de 1267, sa mort a pu être annoncée prématurément à la cour romaine. En tout cas, une erreur quelconque s'est produite, puisque Clément IV a nommé à l'évêché de Coïmbre Durand Paës et qu'il l'en a retiré le 26 juillet 1267, après qu'il fut avéré que Fafès vivait encore.

Or, pour que la nouvelle de la nomination de Durand à l'évêché de Coïmbre y parvînt depuis la curie romaine [2] et que la réponse revînt de son côté pour éclairer le Saint-Siège sur l'état

---

[1] On trouvera toute la chronologie épiscopale relative à Durand Paës et à Egas Fafès, dont il est immédiatement parlé, dans Gams, *Series Episcoporum Ecclesiae Catholicae*, Ratisbonne, 1873, sous les sièges de Coïmbre (p. 96), d'Evora (p. 99), et Compostelle (p. 26) et dans Eubel, *l. c.* aux mêmes sièges.

[2] Il n'est pas impossible que Durand se soit rendu lui-même à Coïmbre après sa nomination et que, à son arrivée, il avertît le Saint-Siège de sa fausse situation.

réel des choses, il fallait peut-être trois mois, quatre mois au plus. C'est donc avant ce laps de temps, précédant la translation de Paës de Coïmbre à Evora, le 26 juillet 1267, que la nomination avait eu lieu, c'est-à-dire au mois de mai ou au plus au mois d'avril ; en toute hypothèse, pendant la première moitié de 1267. C'est donc pendant quelque quatre mois au maximum que Durand s'est cru légitimement évêque de Coïmbre et qu'il a pu se donner ce titre dans la finale de son exposition sur les *Economiques : a magistro Durando de Hispania, Colimbrensi episcopo.* C'est donc aussi pendant ces quelques mois qu'a été achevé le commentaire des *Economiques* et il est à peine besoin d'ajouter que les *Economiques* étaient traduits quand Durand en a entrepris l'exposition ; mais faisons un pas de plus.

Parmi les éléments constitutifs du colophon de la traduction des *Economiques*, déjà reproduit plus haut, celui qui est le plus précis et le plus spécial, c'est celui qui nous apprend que le prétendu Durand d'Auvergne a travaillé aux *Economiques* pendant qu'il était à la cour pontificale comme procureur de l'université de Paris : *magistrum Durandum de Alvernia latinum procuratorem Universitatis Parisiensis, tunc temporis in curia romana.*

Je l'ai dit, ni un Durand d'Auvergne, ni une sienne mission à la curie romaine n'ont laissé de traces historiques. Bien plus, à la date de 1295 à laquelle nous place le colophon des *Economiques*, il ne paraît aucunement que l'université ait envoyé un procureur près du Pape, ni ait eu l'occasion de ce faire. L'expédition d'un procureur en cour de Rome n'était pas une mesure fréquente, parce qu'elle était l'occasion de dépenses considérables qu'il était toujours difficile de couvrir. L'université de Paris était une entité morale destituée de toute propriété et de revenus réguliers. Quand elle faisait les frais de l'envoi d'un procureur c'était au moyen d'un prélèvement de contributions exceptionnelles sur les étudiants ou au moyen d'un emprunt ; choses toujours difficiles à réaliser et qui mettait parfois l'université aux prises avec ses créanciers pendant des années [1]. C'est pourquoi l'expédition

[1] C'est ce que constate Clément IV lui-même dans ses lettres dont nous allons parler : Illud insuper ibidem studentium profectibus invidet, dum ejusdem quietem studii multipliciter inquietat, quod debitis ab Universitate ipsius pro communibus negotiis et utilitate contractis cottidie crescentibus per usuras, cum non sint eidem Universitati bona communia nec seculares voluntarii ad contributionem pro satisfactione hujusmodi debitorum occurrant, dum in illorum solutione cessatur, Universitatem ipsam

d'un procureur près le Saint-Siège correspond normalement à un événement universitaire dont on constate positivement l'existence dans la documentation officielle relative à l'université. Or, tandis que nous ne trouvons trace de fait semblable en 1295, nous rencontrons manifestement en 1267, alors que Durand d'Espagne est à la curie romaine, la preuve de l'envoi d'un procureur de l'université et cela même sur la demande de Clément IV.

Avec l'année 1266 nous sommes en plein début des troubles intérieurs qui agitent la population des écoles ; les nations se dressent les unes contre les autres et l'averroïsme empoisonne et irrite la vie doctrinale de la faculté des arts et par réaction celle de la faculté de théologie. Ce malaise qui passe par moments à l'état aigu, va durer jusqu'en 1277, où il atteint son paroxysme.

On possède une lettre pontificale sans date, mais que les éditeurs du Cartulaire de l'Université de Paris placent entre 1261 et 1268. Elle est adressée à l'Archevêque de Reims et à l'évêque d'Auxerre. Elle les charge de corriger les excès et les désordres qui se produisent à l'université de Paris et leur demande finalement d'exiger que l'université lui envoie, dans un laps de temps qu'ils fixeront, un ou plusieurs hommes idoines qui entendront et recevront l'ordre et les mesures que le pape entend prendre sur la situation [1].

La présence de Durand d'Espagne à la curie comme procureur de l'université de Paris en 1267, correspond de tout point à l'exigence pontificale, manifestée dans ces lettres restées flottantes entre 1261 et 1268, et elle en fixe manifestement la date. Durand étant à la curie dès les premiers mois de 1267, les lettres de Clément IV doivent tomber en 1266, probablement à l'automne sinon en été. Il paraît peu vraisemblable que Durand ait entrepris un voyage à la curie en plein hiver, d'autant plus que les lettres pontificales qui demandaient l'envoi d'un ou plusieurs procureurs, ne fixaient aucune date pour l'exécution de cet ordre.

Par son grand arbitrage du 27 août 1266, le légat pontifical Simon de Brion, avait réglé les nombreux conflits existants dans

---

incessanter et usurarum vorago molestat et molesta instantia debitorum affligit. *Chart. Univ. Paris*, I, p. 480.

[1] Et nichilominus eidem Universitati mandetis ut aliquem vel aliquos viros ydoneos infra dictum tempus quod eis duxeritis prefigendum cum sufficienti mandato ad nostram personam destinare procurent audituros et recepturos ordinationem et provisionem quam super hiis duxerimus faciendam. *Ibid.*

le monde scolaire parisien [1] ; et si ses ordonnances avaient pu fixer bien des points de discipline, elles n'avaient pas changé la nature d'un milieu en fermentation perpétuelle. Il est d'ailleurs vraisemblable que Clément IV désirait connaître personnellement l'état réel de l'université. Nous voyons la papauté intervenir constamment au cours du XIII[e] siècle dans la vie des écoles parisiennes, non seulement par ses lettres incessantes et l'action de ses légats, mais encore par des convocations de procureurs de l'université à la curie romaine. C'est l'office que remplissait Durand d'Espagne en 1267, près de Clément IV. On ne voit pas que le pape ait pris aucune mesure positive. Durand aura pu lui persuader que l'intervention énergique du légat était provisoirement suffisante et qu'il fallait en attendre les résultats. Clément IV d'ailleurs, qui allait mourir l'année suivante, le 29 novembre 1268, me paraît avoir pourvu aux besoins doctrinaux de l'université par le projet d'un second enseignement à Paris, de saint Thomas. A raison de circonstances urgentes Thomas d'Aquin quitta même Viterbe pour la France, peu de jours avant la mort du pape [2]. A peine Etienne Tempier, évêque de Paris, apprit-il la disparition de Clément IV qu'il fit excommunier par l'officialité de Paris, le 11 janvier 1269, les clercs de l'université qui portaient des armes et jetaient le trouble dans la ville [3]. La vacance pontificale qui devait durer près de trois ans de la mort de Clément IV à l'élection de Grégoire X (1[er] septembre 1271), allait laisser l'université à elle-même ; aux prises avec l'évêque de Paris qui, comme ancien chancelier, s'était déjà rendu antipathique par sa sévérité au monde des écoles. On arriverait ainsi à la crise de 1277 [4].

Je ne saurais dire si maître Durand d'Espagne, procureur de l'université à la cour pontificale en 1267, appartenait à la faculté des arts ou à celle de théologie. En voyant l'intérêt qu'il porte aux traductions des œuvres d'Aristote, dont il commente les *Economiques* peu après leur traduction du grec en latin, on pourrait le prendre pour un maître de la faculté des arts. Mais les théologiens séculiers à Paris étaient d'anciens maîtres ès arts, et il n'est

---

[1] *Loc. cit.*, pp. 449-457 ; *Siger de Brabant*, I, pp. 80 sq.

[2] MANDONNET, *Thomas d'Aquin à la curie romaine. Chronologie du séjour* (1259-68), dans *Xenia Thomistica*, Rome, vol. III (1924), pp 26 sq.

[3] *Chart. Univ. Paris*, I, n° 426, p. 481.

[4] *Siger de Brabant*, I, chapitres IV-IX.

pas étonnant qu'ils aient continué à s'intéresser au mouvement philosophique qu'alimentaient alors les nouvelles traductions d'Aristote. De même, en voyant Durand nommé en 1267 à l'évêché de Coïmbre, on pourrait croire qu'il était déjà maître en théologie ou tout au moins théologien, mais quand on connaît la condition dans laquelle se trouvaient assez souvent les sujets promus à l'épiscopat au XIII[e] siècle, il serait hasardeux de vouloir tirer une conclusion ferme touchant l'appartenance de Durand à la faculté de théologie au temps de sa nomination à Coïmbre. Par contre il n'est pas invraisemblable que sa qualité de lettré de marque ait pesé pour quelque chose dans le choix de Durand pour le siège de Coïmbre. Cette ville avec Lisbonne allait alternativement se disputer la possession de l'unique université du Portugal [1]. Coïmbre en 1267 possédait peut-être déjà des éléments scolaires que pouvait développer avec succès un ancien maître de l'université de Paris. De là un des motifs possibles de sa nomination. Il en pourrait être de même avec son successeur éloigné, Ferrand d'Espagne, au cas où celui-ci serait l'auteur des deux écrits philosophiques signalés plus avant.

Ce qui n'est pas douteux c'est l'intérêt que Durand Paës portait au travail de traduction et d'assimilation des écrits d'Aristote dans le monde lettré d'alors et spécialement à l'université de Paris où la fermentation philosophique était intense et déjà troublée. Deux hommes alors attirent l'attention des maîtres ès arts, Thomas d'Aquin dont les écrits renouvellent la philosophie antique et Guillaume de Moerbeke dont les traductions et les revisions des écrits d'Aristote enrichissent chaque jour la pensée occidentale. Or, ces deux hommes sont à la curie pontificale [2] où Durand d'Espagne est amené par sa qualité de procureur de l'université de Paris. Il a entendu Thomas d'Aquin pendant le séjour de celui-ci, de 1252 à 1259 sur les bords de la Seine, et peut-être le connaît-il personnellement. Quant à Guillaume de Moerbeke il est chapelain et pénitencier de Clément IV et habite la curie, alors à Viterbe. Durand d'Espagne n'a pas tardé à prendre contact avec le grand

---

[1] Denifle, H., *Die Entstehung der Universitäten des Mittelalters*, Berlin, 1885, I, pp. 519 et sq.

[2] En réalité Thomas d'Aquin enseigne à Rome au *studium generale*, que vient d'y rétablir Charles d'Anjou, proclamé sénateur des Romains. Il s'y trouve pendant les deux années scolaires 1265-1267 ; mais Viterbe est presque aux portes de Rome.

traducteur des œuvres philosophiques des Grecs [1]. Celui-ci lui a communiqué la traduction des *Economiques*, et Paës s'est donné l'honneur de commenter une œuvre qui n'avait peut-être pas encore circulé dans le monde savant. Le copiste de la traduction latine des *Economiques* de 1295, n'était donc pas entièrement dans l'erreur quand il attribuait la traduction à un archevêque de Grèce. Il y avait une dizaine d'années que Moerbeke était mort (1286), archevêque de Corinthe ; mais il n'occupait pas encore ce siège quand il traduisait les *Economiques*. Sa nomination remontant seulement à 1277.

Les personnes qui sont un peu au courant du vaste travail de traductions philosophiques et scientifiques du dominicain brabançon n'hésiteront pas, me semble-t-il, à lui attribuer la translation des *Economiques* d'Aristote, après que nous avons fait descendre ce travail à l'année 1267 et ramené son origine à la cour pontificale de Clément IV [2], mais les *Economiques* étaient-ils traduits depuis plus ou moins longtemps lorsqu'ils furent remis à Durand d'Espagne, aux fins d'un premier essai de commentaire ?

Durand d'Espagne devait avoir d'incontestables mérites et il est visible qu'il était devenu à la curie, en raison des services rendus, *persona gratissima*, ainsi qu'en fait foi sa nomination à l'évêché de Coïmbre pendant son séjour près de Clément IV. Il ne serait donc pas impossible que Guillaume de Moerbeke ait traduit le petit traité des *Economiques* pour être agréable au procureur

---

[1] Sur Guillaume de Moerbeke, voy. l'excellente notice de Mgr. Pelzer, dans De Wulf, *Histoire de la philosophie médiévale*, Louvain, 1925, pp. 230-231. On y ajoutera utilement les informations fournies par les publications suivantes : Grabmann, M., *Mittelalterliche lateinische Uebersetzungen von Schriften der aristoteles-Kommentatoren Johannes Philoponos, Alexander von Aphrodisias und Themistios*, München, 1929 (*Sitzungsber. d. Bayerisch. Akad. d. Wissensch.* ; Philos. hist. Abt. ; Jhrg. 1929, H. 7) ; Klibanski, R., *Ein Proklos-Fund und seine Bedeutung*, Heidelberg, 1929 (*Sitzungsber. d. Heidelber. Akad. d. Wissensch.* ; Philos.-hist. Klasse ; Jhrg. 1928-1929, 5 Abhand.). Voy. aussi la critique et les précieuses additions de A. Birkenmajer aux deux précédentes études dans *Philosophisches Jahrbuch*, Bd. XLIII (1930), pp. 238-244, 393-398, réunies par l'auteur, en tiré à part, sous le titre de *Morbecana*, Fulda, 1930. — Grabmann, M., *Die Proklosübersetzungen des Wilhelm von Moerbeke und ihre Verwertung in der lateinische Literatur des Mittelalters* (*Byzantin. Zeitschrift*, XXX, 1930, pp. 78-88).

[2] On pourrait faire valoir aussi l'identité de la méthode de traduction de Guillaume, ici comme ailleurs.

de l'université de Paris ; mais ce n'est là qu'une possibilité. Il serait peut-être plus naturel de penser que Moerbeke avait déjà traduit les *Politiques* [1] et qu'il avait continué son travail par les *Economiques*, ceux-ci étant le complément normal du précédent grand traité. Dans ce cas, on devrait considérer les *Politiques* comme traduits antérieurement à 1267 et les *Economiques* à leur suite, sans qu'on puisse déterminer, dans l'état actuel de la question, une date un peu précise. Quoi qu'il en soit, — c'est la seule chose qui importe pour le but de la présente étude, — les *Economiques* étaient traduits en 1267 [2] et l'auteur de ce travail n'est autre que Guillaume de Moerbeke.

Nous pouvons maintenant gloser avec sécurité sur le colophon qui accompagne la traduction latine des *Economiques*, et voir ce qu'il en faut retenir et ce qu'il en faut rejeter.

Quand nous lisons *Actum Ananiae*, au mois d'août de la première année du pontificat de Boniface VIII, c'est-à-dire en 1295, nous savons qu'il ne peut plus s'agir de la date d'une traduction des *Economiques*, dont nous constatons sûrement l'existence en 1267 ; mais il est très naturel d'y voir la date de la copie faite en 1295, d'autant plus que la curie pontificale est alors effectivement en résidence à Agnani. *Actum Ananiae* signifie simplement exécuté à Agnani, et cela est vrai de la seule copie de la traduction des *Economiques* et non de la traduction elle-même. On ne peut non plus affirmer maintenant que le copiste ait voulu dire autre chose.

Pour ce qui regarde la traduction, le colophon la déclare : *translata de greco in latinum per unum archiepiscopum et unum episcopum de grecia.* L'affirmation est exacte en ce qui regarde l'archevêque de Grèce puisque le traducteur effectif, Guillaume de Moerbeke, a été archevêque de Corinthe de 1277 à 1286. Il n'a pas eu par contre d'évêque comme collaborateur. L'auteur du colophon, qui me semble être le copiste même de 1295, aura hésité sur la qualité du traducteur, et aura écrit vraisemblablement comme je l'ai remarqué plus haut : *per unum archiepiscopum* vel *unum episcopum.* En tout cas, le second collaborateur hypothétique doit être éliminé.

---

[1] C'est en ce sens qu'il faut entendre la date de 1267 placée dans le titre de cette étude. C'est une date *a parte post* et en opposition à la date courante et fausse de 1295.

[2] On tend à placer cette traduction vers 1260.

On doit éliminer de même Durand d'Auvergne au titre de co-traducteur. Durand d'Espagne auquel l'auteur du colophon, ou son informateur, a substitué par confusion Durand d'Auvergne, est le premier expositeur des *Economiques*, récemment traduits en 1267, mais n'a aucun titre à paraître comme traducteur. Le rapport immédiat entre le traducteur et le commentateur au point de vue du temps et du lieu aura créé la confusion que l'on constate dans le colophon. Par contre, il est exact que Durand d'Espagne est intervenu comme commentateur des *Economiques* pendant qu'il était procureur de l'université de Paris à la curie romaine en 1267.

Somme toute, on le voit, le colophon est constitué par des données exactes et des données inexactes, les unes précises, les autres indéterminées. Il est un excellent échantillon pour montrer que ces sortes d'informations ne sont pas toujours sûres, surtout si, comme dans notre cas, elles se présentent sous une forme un peu anormale.

Si on voulait redresser le colophon et le ramener à une rédaction strictement historique, l'on devrait écrire : *Explicit yconomica Aristotelis, translata de greco in latinum per unum archiepiscopum de Graecia, Wilhelmum scilicet de Moerbeka, et exposita per magistrum Durandum de Hispania, procuratorem universitatis Parisiensis tunc temporis in curia romana. Actum Ananiae, in mense augusti, pontificatus domini Bonifatii VIII, anno primo.* Ce texte, toutefois, ne pourrait pas être placé avec exactitude à la fin du seul texte de la traduction des *Economiques*, puisqu'il viserait aussi le commentaire qu'en a donné Durand d'Espagne.

P. Mandonnet O. P.

ALBERT LE GRAND ET LES *ECONOMIQUES* D'ARISTOTE

Je ne voudrais pas quitter cette question de la première traduction latine des *Economiques* sans ajouter quelques mots sur les rapports des écrits d'Albert le Grand avec cette traduction, surtout parce que l'on pourrait être tenté de faire appel aux citations d'Albert pour bouleverser indûment la chronologie de l'Encyclopédie scientifique de cet auteur.

Je ne soulève que pour mémoire la question de savoir si Albert a commenté les *Economiques* comme il a commenté les autres

écrits d'Aristote. Sachant quel empressement a mis Albert à compléter sa grande œuvre scientifique lorsqu'il est entré en possession de nouveaux écrits aristotéliciens qui lui étaient antérieurement inconnus, ou inabordables, on pourrait légitimement en conclure qu'il n'a pas négligé d'interpréter les *Economiques* lorsque la traduction a été mise à sa portée, au moins à partir de 1267, d'autant plus que nous savons qu'il les a eus entre les mains puisqu'il les cite à plusieurs reprises dans l'un de ses ouvrages.

Cependant, je n'ai pas connaissance qu'aucun manuscrit d'un commentaire d'Albert sur les *Economiques* ait été signalé. Par contre, divers catalogues des écrits de notre auteur lui attribuent un ouvrage sur les *Economiques*, mais ce sont des catalogues tardifs, le premier étant celui de Louis de Valladolid (1414). Les catalogues antérieurs, et parmi eux, le plus ancien et le plus important, celui qui fournit la *Tabula Scriptorum O. P.*, dit de Stams, et dont la rédaction n'est pas postérieure à 1312, n'en font aucune mention. Ajoutons cependant que Pierre de Prusse, l'historien d'Albert le Grand, à la fin du xve siècle, place les quatre livres des *Economiques* parmi ceux qu'il a vus lui-même [1] ; mais ce qui nous intéresse présentement appartient à un autre ordre de faits : je veux parler de la citation des *Economiques* dans les œuvres d'Albert le Grand.

Jourdain écrit dans ses *Recherches sur les Anciennes Traductions latines d'Aristote* : « Albert et saint Thomas citent aussi la *Rhétorique* et le livre des *Economiques* [2]. » Il n'indique pas toutefois en quels endroits. Mgr A. Pelzer vient heureusement à notre aide en ce qui regarde Albert [3] : « En ce qui concerne, dit-il, saint Thomas d'Aquin et Albert le Grand, Hauréau affirme avoir vainement recherché dans leurs œuvres morales ou politiques

---

[1] *Vita B. Alberti doctoris magni*, Antverpiae, 1621, p. 295. Pour les informations fournies par les autres catalogues des écrits d'Albert, voy. A. Pelzer, *Le Cours inédit d'Albert le Grand sur la Morale à Nicomaque recueilli et rédigé par saint Thomas d'Aquin*, dans *Revue Néoscolastique*, 1922 ; p. 2 du tiré à part ; Scheeben, H., *Les écrits d'Albert d'après les catalogues* dans *Maître Albert* (*Revue Thomiste*, Saint-Maximin (Var) (1931), pp. 36-38). On trouve, p. 68, n°s 51 et 57, les renvois aux catalogues.

[2] Paris, 1843, p. 34.

[3] *Un traducteur inconnu, Pierre Gallego Franciscain et premier évêque de Carthagène* (1250-1267) dans *Miscellanea Fr. Ehrle*, Roma, 1924, I, pp. 429-430.

une phrase quelconque de l'*Economique* d'Aristote [1]. Pour ma part, je n'en ai trouvé nulle mention dans le Cours inédit d'Albert sur la *Morale à Nicomaque* recueilli et rédigé par saint Thomas probablement entre les années 1248 et 1252 [2]. Par contre, j'ai noté dans le Commentaire imprimé d'Albert sur cette Morale, trois citations qu'il rapporte à l'*Economique* d'Aristote, — dicit Aristoteles in *Oeconomicis* [3]. Seulement aucune ne se lit dans les trois livres du pseudépigraphe imprimé. Aussi je ne m'explique pas cette triple mention dans le Commentaire en question. »

Comme Mgr Pelzer, je n'ai pas trouvé qu'Albert cite les *Economiques* ailleurs qu'en l'ouvrage indiqué, si je m'en rapporte au dépouillement que j'avais fait jadis moi-même des ouvrages de cet auteur, en vue d'en établir la chronologie [4]. Par contre, il semble difficile que les renvois d'Albert aux *Economiques* puissent viser autre chose que la traduction latine de Guillaume de Moerbeke, maintenant que nous savons qu'elle existait en 1267. Pelzer parle de *citations* qu'Albert rapporterait à l'*Economique* d'Aristote ; peut-être faut-il entendre autrement la chose. Albert ne se donne pas nécessairement l'air de citer les *Economiques*. Il signale simplement en peu de mots, l'une ou l'autre idée, d'ordre assez général d'ailleurs, qu'il dit être dans les *Economiques* et il me paraît qu'il n'est pas impossible de montrer qu'elles s'en dégagent, encore qu'Albert n'en tire pas des formules toutes faites. Je signalerai seulement l'idée qu'Albert se fait de l'objet des *Economiques* dans le premier texte où il y renvoie — ce texte n'a pas été relevé par Pelzer — parce qu'il dit en deux mots la substance du traité, et l'on sait que ce pseudépigraphe ne brille pas, au dire de beaucoup de critiques, par l'unité de sa composition. Albert qui veut déterminer la place respective de l'Ethique, relative au bien de l'individu, et de la Politique, relative au bien de la cité, place entre elles l'Economique dont le bien concerne la nature de l'homme en tant qu'il est un animal conjugal et domestique, autant dire familial : *Bonum autem hominis secundum quod homo per naturam homi-*

---

[1] B. Hauréau, *Mémoire sur quelques traductions de l'Economique d'Aristote* in *Mémoires...*, t. 30, 1re partie, p. 472.

[2] Cf. *Revue Néoscolastique*, 1922, p. 353.

[3] Lib. I, tract. 3, cap. 10 (éd. Borgnet, Paris, 1891, t. 7, p. 43) ; lib. I, tract. 7, cap. 2 (*ibid.*, p. 107) ; lib. III, tract. 2, cap. 1 (*Ibid.*, p. 235). Cf. lib. VI, tract. 2, cap. 24 (Aristote, *Politiques*, l. I, chap. 2 ; ou 1 éd. Didot, p. 1253, 2-4 et 27-30).

[4] *Revue Thomiste*, IV (1897), pp. 699-710 ; V (1897), pp. 95-106.

nis est animal conjugale domesticum, determinatur ab isto auctore in libro qui dicitur de Oeconomicis [1]. L'expression : *in libro qui dicitur*, semble bien indiquer qu'Albert présente pour la première fois un ouvrage dont ses lecteurs n'ont pas encore entendu le nom. L'objet propre de l'*Economique* pour Albert, c'est donc l'homme en tant qu'animal qui fonde une maison, *animal domesticum*, et qui a une femme et des enfants, *animal conjugale*. Or ces deux titres sont bien ceux sous lesquels se partage le contenu des *Economiques*. Les deux premiers livres, qui n'en font qu'un dans le grec, traitent bien de l'établissement de la maison au sens matériel et moral du mot. Au début du premier livre, nous lisons : *Unde patet quod et oeconomicae sit construere domum et uti ea* ; et au début du troisième, ce qui en fait suffisamment pressentir le contenu : *Bonam mulierem* [2]. Albert nous donne encore une seconde définition plus spécifique pourrait-on dire que la première : « *Oeconomicae artis, quae est ars dispensandi domum et familiam secundum quod ad usum omnium refertur, proprius finis est divitiae, ne propter defectum rerum divinum bonum impediatur* [3]. »

Si l'on ne voulait pas s'arrêter aux vues que nous venons de présenter, on pourrait imaginer qu'Albert n'a peut-être connu les *Economiques* que par des rapports verbaux ou même qu'il n'a eu en sa possession que le commentaire seul de Durand d'Espagne ; mais je ne crois pas qu'il faille s'arrêter à ces hypothèses. Ce qui demeure, en tous cas, c'est que les *Economiques* traduits par Guillaume de Moerbeke, au plus tard en 1267, existaient effectivement quand Albert a composé son commentaire sur les *Ethiques*, tel qu'il a été édité dans ses œuvres complètes.

Dans cet état de choses constaté, on pourrait être tenté de se servir de la date approximative du commentaire sur les *Ethiques* pour déterminer celle de l'ensemble de l'encyclopédie scientifique d'Albert. Il suffirait pour cela de voir, fût-ce approximativement, la place occupée par les *Ethiques* dans la suite des traités d'Albert, et l'on serait ainsi conduit à placer beaucoup plus tard qu'il ne faut l'ensemble de cette production. J'ai essayé jadis de fixer cette chronologie et j'ai placé le gros de l'œuvre entre 1245 et 1256, tout en plaçant les premiers écrits d'Albert depuis 1240 [4].

---

[1] *Ethic.* lib. I, tract. 1, cap. 7 (ed. Borgnet, t. VII, p. 16).
[2] *Oeconomica*, éd. Rota (Venet. 1568), fol. 165 v.-168 v.
[3] *Loc. cit.*, lib. I, tract. 3, acp. 10 (pp. 42-43).
[4] *Revue Thomiste*, V (1897), pp. 103-106.

Le R. P. Pelster a combattu ces vues et renvoie de quinze à vingt-cinq ans plus tard (1260-1270) la composition de l'œuvre scientifique d'Albert [1]. Je ne puis adopter en aucune façon cette chronologie. Si la mienne a un défaut, c'est probablement d'avoir fait commencer quelques années trop tard le début de la publication de l'encyclopédie. C'est aussi ce que pense Thorndike en rapportant mon opinion. Il voudrait même reporter le commencement dix ou vingt années plus tôt [2], ce qui est impossible. Thorndike pense qu'Albert est né en 1193, alors que, pour moi, il est certainement né en 1206, ou à peu de chose près [3].

Quoi qu'il en soit, ce qui me paraît hors de doute, c'est que le Commentaire sur les *Ethiques*, qu'on trouve aujourd'hui dans les éditions des œuvres complètes d'Albert, n'appartient pas à la série primitive des écrits qui constituent l'encyclopédie. Nous avons à faire ici à un second commentaire du maître.

Jourdain, à l'examen des commentaires d'Albert sur les *Ethiques* et les *Politiques*, tels que nous les possédons dans les éditions des œuvres complètes, est conduit à considérer ces écrits, à raison de leur facture, comme postérieurs au reste de l'encyclopédie. Il écrit en effet : « Albert dut publier ses travaux sur les *Ethiques* et la *Politique* d'Aristote après que saint Thomas eut mis au jour quelques-uns de ses commentaires sur le même philosophe... Saint Thomas... avait suivi une méthode autre que celle de son maître. Albert a pu... imiter son disciple [4]. » Il n'est pas douteux que la technique d'Albert dans son interprétation des *Politiques* se rapproche de celle de saint Thomas et s'éloigne de la méthode primitive d'Albert, ou de simples paraphrases. La chose est toutefois moins patente dans l'exposition des *Ethiques* ; cependant cet ouvrage nous paraît comme marquant l'évolution d'Albert vers la méthode adoptée dans les *Politiques*. Quoi qu'il en soit, Jourdain placerait, nous l'avons vu, la date de composition des deux ouvrages après l'apparition des premiers commentaires de saint Thomas sur Aristote. J'ai accepté jadis, à la suite de l'information fournie par Tolomée de Lucques que cette

---

[1] Fr. Pelster, S. J., *Kritische Studien zum Leben und zu den Schriften Alberts des Grossen*, Freiburg i. Br., 1920, p. 169.

[2] Lynn Thorndike, *A History of magic and experimental science during the first thirteen centuries of our era*, New-York, 1929, vol. II, p. 525.

[3] *La date de naissance d'Albert le Grand* dans *Revue Thomiste*, XXXVI (1931), pp. 233-256.

[4] *Loc. cit.*, p 355. Voy. surtout P. G. Meersseman, O. P., *Introductio in opera omnia B. Alberti Magni, O. P.*, Brugis, [1931], pp. 72-73.

série d'écrits de saint Thomas sur le Philosophe a dû commencer en 1265, sinon plus tôt [1]. On a quelque peu combattu ces vues, mais je les crois toujours exactes.

Quoi qu'il en soit, le catalogue le plus ancien des écrits d'Albert, celui de la *Tabula Scriptorum O. P.*, déjà achevée en 1312, nous apprend qu'Albert a composé plusieurs écrits sur les *Ethiques. Fr. Albertus... scripsit... super libros ethicorum dupliciter : per modum scripti et commenti... super libros ethicorum questiones* [2]. Ces informations reparaissent aussi dans quelques catalogues postérieurs [3]. Albert a donc écrit trois fois sur les *Ethiques*. Ecartons tout d'abord les *questiones* sur les *Ethiques*. Cet ouvrage est bien identifié depuis qu'il a été excellemment étudié par Mgr Pelzer [4]. Restent les deux autres ouvrages, l'un : « *per modum scripti* », l'autre « *per modum commenti* » [5]. Le sens de ces deux mots n'est pas difficile à entendre. Le *commentum* vise manifestement l'interprétation textuelle du livre et le *scriptum* la rédaction ordinaire d'Albert sous forme de paraphrase, ce qui est la méthode courante, tandis que l'autre est exceptionnelle. Quand Albert se mit à fournir une rédaction personnelle dans la composition de son encyclopédie, il adoptait un procédé qui s'éloignait de l'usage universel d'exposer un texte sous forme de commentaire ou de questions. Il écrivait non plus comme un interprète mais comme un auteur. C'est ce que constate avec indignation, et comme une façon de scandale, Roger Bacon, quand il écrit de celui dont la réputation extraordinaire l'exaspérait : Alii, licet defecerunt, tamen non praesumpserunt *de auctoritate*, sed iste (Albert) *per modum authenticum* scripsit livros suos et ideo totum vulgus insanum *allegat* eum Parisius sicut Aristotelem, aut Avicennam, aut Averroem, et alios *auctores* [6]. C'est le *modum scripti* que vise ici Bacon, la méthode par paraphrase.

---

[1] *Chronologie sommaire de la vie et des écrits de saint Thomas* dans *Rev. des Sc. Phil. et Théol.* 1920, p. 150.

[2] Denifle-Ehrle, *Archiv für Litt.- und Kirchengeschichte*, Berlin, 1886, II, p. 236.

[3] Cf. H. Scheeben, *Les Ecrits*, pp. 274 sq.

[4] *Le cours inédit d'Albert le Grand*, etc.

[5] Le même catalogue signale un cas semblable pour les seconds analytiques : *super librum posteriorum dupliciter : per modum scripti et commenti*, loc. cit.

[6] J. S. Brewer, *Fr. Rogeri Bacon opera quaedam hactenus inedita*, London, 1859, p. 30 (Opus tertium) ; M.-D. Chenu, « *Authentica* » *et* « *Magistralia* » *deux lieux théologiques aux* XII-XIIIes *siècles*, dans *Divus Thomas*,

On ne peut pas dire qu'Albert a abandonné le régime de la paraphrase dans l'*Ethique* que nous connaissons ; cependant l'allure en est autre qu'ailleurs et se rapproche, du moins par moments, du genre commentaire. C'est donc cet ouvrage que le catalogue appellerait *per modum commenti*, tandis que le premier travail, que nous ne possédons pas et qui aurait été écrit antérieurement aux Questions sur les *Ethiques* (1248-1252), serait celui *per modum scripti*. C'est pourquoi les *Ethiques* où sont citées les *Economiques* ne sont pas le premier ouvrage sur ce livre, mais une reprise de beaucoup postérieure et qui ne nous reporterait pas avant 1267 mais probablement après.

Pour dire ma pensée, ou tout au moins mon impression, j'estimerais que les *Ethiques* connues et les *Politiques* qui les ont suivies de près, représentent l'enseignement philosophique donné aux étudiants dominicains par Albert au *studium generale* de Cologne. Cela nous place entre 1269 et 1274, alors que le célèbre docteur, ayant repris l'enseignement dans l'ordre, fut invité par le maître général Jean de Verceil, à se rendre dans cette ville pour y prendre la régence des études [1].

P. Mandonnet O. P.

Placentiae, XXVIII (1925), pp. 257-285 ; du même *Auctor, Actor, Autor* dans *Archivum latinitatis medii aevi*, 1927.

[1] P. Mandonnet, *Thomas d'Aquin lecteur à la curie romaine. Chronologie du séjour (1259-1268)* dans *Xenia Thomistica*, Romae, 1924, pp. 35-36 ; tiré à part, pp. 29-30

Dans cette étude, j'ai été amené à donner une interprétation d'un passage de la lettre de Jean de Verceil à Albert, lequel me paraissait inintelligible dans l'édition de H. Finke (*Ungedruckte Dominikanerbriefe des* xiii. *Jahrhunderts*, Paderborn, 1891, p. 51, n° 1). Mon interprétation était inexacte, tout comme le texte. Il me vint ensuite, malheureusement trop tard, la pensée de m'informer auprès du Dr E. Ritzinger, mon ancien étudiant à l'université de Fribourg, et aujourd'hui aumônier à l'école normale de Colmar. Je l'avais engagé, pour la préparation de sa thèse de doctorat, à reviser l'édition de Finke sur le texte unique de Berlin (*Mss. Theol. lat.*, oct. 109) qui avait servi à la publication. Cette entreprise finit par une copie intégrale et très attentive de tout le manuscrit ; mon ami consulté a bien voulu me fournir une copie des deux lettres de Jean de Verceil à Albert le Grand. Le passage en discussion est très clair dans le manuscrit (fol. 18 v., n° 1) : et si olim quando vos requisivi, ut Parisius fratribus legeretis, vobis, qualis nunc est, *lecior conditio* affuisset, illuc utique ivissetis. Finke avait lu *lector quidam* au lieu de *lecior conditio*. Le texte ainsi rétabli ne permet d'y voir aucune allusion possible à Thomas d'Aquin (*lector quidam*), ainsi que je l'avais pensé. La *letior conditio* vise vraisemblablement l'état fâcheux de santé d'Albert qui l'empêcha de répondre à la proposition du maître général.

NOTE

P. S. — Les pages qui précèdent avaient déjà été remises à la Direction des *Archives* lorsque le R. P. V. Beltrán de Heredia O. P. a édité, dans *La Ciencia tomista* de la fin de l'année 1932 [1], l'exposition d'Albert le Grand sur les *Economiques*, qu'il avait découverte dans deux manuscrits de Madrid [2].

Il ne se pose plus de doute touchant l'existence de cet écrit d'Albert et le texte donné par Heredia est de bonne qualité. Il nous permet de constater qu'avec cette exposition Albert a fini d'évoluer dans son passage du régime de la paraphrase à celui du commentaire littéral, à la façon de Thomas d'Aquin. C'est même là que le fait est le plus accusé. Le travail d'Albert nous montre qu'il était capable d'écrire d'une façon sobre, claire et serrée. A ce point de vue tout nous porte à placer la composition des *Economiques* après celle des *Politiques* et à en faire le dernier écrit de son encyclopédie.

P. M.

[1] *La Ciencia tomista*, t. XLVI, 1932 ; *Comentarios de S. Alberto M. a los Económicos de Aristoteles*, pp. 299-329.

[2] Madrid, Palaci Nacional, 2-M 4 ; Biblioteca Nacional, cod. 7804 (ancien V-201).

ROGER MARSTON : UN CAS D'AUGUSTINISME AVICENNISANT

J'ai proposé ici-même d'appeler augustinisme avicennisant, une doctrine médiévale de la connaissance dont les éléments sont empruntés à saint Augustin et Avicenne [1]. Conduite en vue d'expliquer certains textes de saint Thomas, cette étude ne faisait que nommer Roger Marston, qui lui est postérieur. En fait, Roger a pris position contre le thomisme comme on peut le faire contre une doctrine achevée et complètement définie. Sa propre théorie de la connaissance n'en est pas moins intéressante, pour elle-même et comme témoin du mouvement que j'ai tenté de décrire. On pouvait l'étudier depuis longtemps dans la question publiée par les Pères de Quaracchi, parmi les *De humanae cognitionis ratione anecdota quaedam*, pp. 197-220 ; cette même question vient d'être rééditée avec soin et munie de précieuses notes historiques [2] ; l'occasion s'offre donc d'elle-même de revenir sur le problème qu'elle soulève.

La difficulté philosophique à discuter est formulée en termes classiques à cette époque : « Quaerebatur postea utrum anima omnia quae cognoscit, cognoscat in luce aeterna, an sibi sufficiat lux naturalis et propria ad cetera cognoscendum. » La doctrine à laquelle R. Marston s'oppose est celle de saint Thomas ; cela saute immédiatement aux yeux et les références des Editeurs de Quaracchi le prouvent. Sa propre position coïncide, pour l'essentiel, avec celles de saint Bonaventure et de Matthieu d'Aqua-

[1] *Pourquoi saint Thomas a critiqué saint Augustin*, dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age*, 1 (1926-1927) ; III, 3 : *L'augustinisme avicennisant*, pp. 80-111.

[2] Rog. Marston, *Quaestiones disputatae de emanatione aeterna, de statu naturae lapsae et de anima*, Quaracchi, 1932. La question se trouve pp. 245-273.

sparta, bien qu'elle soit élaborée avec plus de précision, comme il est naturel chez un théologien dont la pensée recueille le bénéfice d'une tradition déjà longue. Marston est donc en faveur d'une illumination *spéciale*, quoique non surnaturelle, qui s'ajoute à la lumière naturelle de l'intellect agent dans toute connaissance des vérités nécessaires. La position est trop connue pour qu'il vaille la peine d'insister. Il importe au contraire de noter les autorités dont il se réclame.

Il existe une lumière incréée (donc distincte de notre intellect) dans laquelle nous apercevons toutes les vérités qui sont vues avec certitude : « firmiter teneo unam esse lucem increatam, in qua omnia vera certitudinaliter visa conspicimus » (p. 258). Telle est, selon Marston, la doctrine d'Augustin, mais il croit aussi que c'est la doctrine d'Aristote. Le texte fameux du *De Anima*, III, 5, sur l'intellect agent, est donc entendu par lui comme signifiant que cet intellect est une substance séparée par essence de l'intellect possible : « Et hanc lucem credo quod Philosophus vocavit intellectum agentem. Sumendo namque intellectum agentem prout dicitur ab actu illuminandi possibilem, non qualicumque illustratione, ut volunt omnes, sed pro eo quod sufficienter et complete illuminat possibilem, necesse est dicere quod sit substantia separata per essentiam ab intellectu possibili » (p. 258). Une double adaptation se trouve donc effectuée ici : 1° l'intellect agent d'Aristote, au lieu d'être invoqué pour rendre compte de l'abstraction et de la connaissance scientifique, va jouer le rôle du Dieu de saint Augustin et servir surtout à expliquer la connaissance vraie en tant que telle ; 2° le Dieu illuminateur de saint Augustin va devenir la substance séparée illuminatrice qu'Aristote nomme l'intellect agent. Résultat : Dieu est l'intellect agent séparé, dont la lumière illumine nos âmes pour leur permettre de concevoir la vérité.

Quelles sont les sources de R. Marston et sur qui s'appuie-t-il pour opérer cette double réduction ? D'abord Alfarabi, dans le traité *De intellectu et intellecto*. Il a tout à fait raison. J'ai signalé dans une autre étude qu'Alfarabi est à cet égard une des sources de l'augustinisme avicennisant [1]. Pour Alfarabi, l'intellect agent dont parle Aristote au livre III du *De anima* est en réalité une

---

[1] *Les sources gréco-arabes de l'augustinisme avicennisant*, dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age*, IV (1930), pp. 5-149. Le texte du traité est édité *ibid.*, pp. 115-126. Le passage cité se trouve, p. 121, l. 233-235.

Intelligence, et par conséquent une forme séparée : « Unde intelligencia agens, quam nominavit Aristoteles in tercio tractatu libri de Anima, est forma separata, que nec fuit in materia, nec erit unquam. » Cette substance illuminatrice est donc toute prête à se confondre avec le Dieu d'Augustin, transmutation que nous venons de lui voir subir. Roger Marston cite ensuite Avicenne « in multis locis », et il a encore tout à fait raison. J'ai rappelé en effet qu'Avicenne fait de l'Intellect agent une substance séparée, « dont le rapport à nos âmes est le même que celui du soleil à notre vue. En effet, le soleil est vu par lui-même en acte, et c'est par sa lumière que l'on voit en acte ce que l'on ne voyait pas en acte sans elle ; cette Intelligence se comporte de la même manière à l'égard de nos âmes, car leur faculté rationnelle, considérant les singuliers qui sont dans l'imagination, est illuminée par la lumière de l'Intelligence qui agit en nous ; ils sont alors dénudés de la matière et de ses conséquences et imprimés dans l'âme raisonnable. Ce n'est d'ailleurs pas qu'ils passent eux-mêmes de l'imagination à notre intellect, ni que ce qu'ils représentent dans leur multiplicité, considéré en soi et dans sa nudité, suffise par soi à se le rendre semblable, mais parce que leur considération rend l'âme apte à ce que l'abstraction émane en elle de l'Intelligence agente » [1]. C'est donc bien la doctrine avicennienne de l'abstraction que R. Marston va combiner avec la doctrine augustinienne de la vérité.

En sommes-nous réduits à supposer qu'il a effectué ce mélange ? En aucune façon, car il nous le dit lui-même. Quelle est en effet la situation ? D'une part, une doctrine théologique, selon laquelle Dieu illumine nos âmes pour nous faire connaître la vérité. Il n'y est pas question d'une distinction de l'intellect agent et de l'intellect possible, mais tout se passe comme si Dieu y jouait, *par rapport à la vérité*, le rôle d'intellect agent. D'autre part, une doctrine de l'abstraction fondée sur la distinction de l'intellect agent et de l'intellect possible. Il n'y est pas question de Dieu, mais tout se passe comme si l'intellect agent était le Dieu de saint Augustin. Pourquoi ne pas les combiner ? C'est ce que fait R. Marston : « Cum igitur haec sententia sit doctrinae sancti Augustini et veritati catholicae multum consona, et textus Philosophi hoc evidenter praetendat atque ejus expositores maximi

[1] AVICENNE, *De anima (Lib. VI Nat.)*, V, 5 ; cité dans *Archives*, t. I, p. 41, note 1.

ipsum sub hac forma declaraverint, et haec verba *possibilis intellectus* et *agens* sint a Philosopho, non a sanctis accepta, longe melius est intellectum agentem distinguere, qua distinctione omnes contrarietates seu philosophorum seu magistrorum solvuntur, quam impudenter definire quod Philosophus omni sensu negaverit intellectum agentem esse substantiam separatam ab anima per essentiam » (p. 259). En effet, pour qui l'entend en ce sens, il y a quatre opérations caractéristiques de l'Intellect agent : il éclaire l'âme de sa lumière (ce qu'il ne ferait pas s'il se confondait avec elle) : il distingue les phantasmes, communique les principes, montre la vérité des conséquences qui s'en déduisent ; or, ajoute Marston : *haec autem summe et proprie conveniunt ipsi Deo* (p. 260). Plus de trois pages de textes de saint Augustin, commentés en son propre sens, lui suffisent pour l'établir et pour justifier par là-même la collusion des philosophes et du grand théologien : « Sic igitur patet omni homini non protervo, quo modo mundana sapientia de intellectu agente concordat in omnibus et perfecte doctrinae Sanctorum nostrorum, sicut in aliis non discrepat, nisi quod sunt quidam « hesternam crapulam oscitantes », qui magis sensu hominum infernalium divina eloquia perscrutantur quam *Spiritu* Dei, quo *inspirati locuti sunt* Scripturae expositores, in qua omnis veritas continetur » (p. 262). Au premier rang de ceux qui interprètent l'Ecriture en s'inspirant d'hommes infernaux, il faut placer, bien entendu, celui que vise tout cet article : saint Thomas d'Aquin.

Roger Marston suffirait donc, à lui seul, à prouver l'existence de la collusion dont j'ai parlé. Lui-même définit sa doctrine, comme celle qui met d'accord Aristote et saint Augustin : *sententia sancti Augustini de luce communi omnium, et Philosophi de intellectu agente, sic in concordiam redacta.* Il s'agissait donc de lui trouver un nom. Or, dans ce nom, il faut qu'Avicenne figure, car il est clair que l'Aristote dont se réclame Roger Marston n'est pas celui de saint Thomas, pour qui l'intellect agent fait partie de l'âme ; ce n'est pas non plus celui d'Averroës, pour qui l'intellect possible est séparé de l'âme ; c'est celui d'Avicenne, pour qui l'intellect possible fait partie de l'âme et l'intellect agent est séparé. Roger Marston le dit d'ailleurs lui-même : le tort d'Avicenne fut de ne pas voir que l'Intelligence agente séparée est Dieu ; que l'on redresse sa doctrine sur ce point et elle s'accordera sans peine avec celle de saint Augustin. Son

témoignage est d'une importance telle qu'il faut le reproduire en entier :

« Et huic sententiae [Augustini] concordat dictum Avicennae docentem bonitatem ingenii provenire ex aptitudine conjungendi se et inhaerendi cum intellectu agente, quem posuit substantiam separatam, in hoc sequens Philosophum, sicut credo, prout in omnibus documentis suis noscitur sibi in suis sententiis communiter adhaesisse, vocans eum magistrum primum ; quam tamen intelligentiam, si posuit creaturam, a vero deviavit.

» Sic igitur vera et sancta est doctrina Augustini docentis omnia intelligi in luce aeterna, cui, ut ostensum est, consonat sapientia mundanorum. Verum est etiam verbum Philosophi ponentis species abstrahi a phantasmate. Verbum etiam Avicennae, si bene intelligatur, veritatem habere potest, dicentis quod formae intelligibiles manant super intellectum nostrum per modum impressionis, sicut dictum est, ex quibus et ex speciebus abstractis forsitan fit una species, sicut fit una de speciebus intrantibus per duos oculos, dum supponitur species speciei » (p. 264).

Aucun doute n'est donc permis : pour Marston, comme pour R. Bacon dont il a copié un passage dans la question même d'où ces lignes sont tirées [1], Avicenne est l'interprète authentique d'Aristote. C'est donc un augustinisme mêlé d'avicennisme que sa doctrine. D'autre part, on ne peut la nommer un avicennisme, car c'est d'Augustin qu'il part et son intention n'est pas de « con-

[1] R. MARSTON, *Quaestiones disputatae*, éd. cit., p. 258, n. 4. — L'hypothèse formulée par Marston à la fin du texte qui vient d'être cité, rappelle de très près la doctrine de la double « species », l'une venant de la chose, l'autre venant de Dieu, et dont le concours engendre la connaissance certaine d'après Henri de Gand. Cette solution, ingénieuse mais compliquée, peut se lire dans les textes de Vital du Four, qui s'est approprié la prose d'Henri de Gand ou s'en est inspiré de très près ; voir F. DELORME, O. F. M., *Le cardinal Vital du Four, Huit questions disputées sur le problème de la connaissance*, dans *Archives d'hist. doctrinale et littéraire du Moyen Age*, II (1927), pp. 334-336. Vital du Four a d'ailleurs reproduit l'argumentation de Roger Marston (art. cité, pp. 317-321) et note avec lui l'accord de l'interprétation d'Augustin que Marston propose avec l'opinion d'Avicenne (p. 321). Je ne crois même pas que Vital songe à faire la critique de Marston, comme le P. F. Delorme semble le penser (p. 321, note 4). Il « aligne les principales objections qu'il a pu recueillir » contre Marston, mais les juge sans aucune valeur (p. 322) et c'est pour les réfuter qu'il résume ensuite Henri de Gand. Ces textes de Vital sont une mine précieuse de documents historiques, mais je ne puis comprendre que l'on mette Vital au-dessus de Matthieu d'Aquasparta (p. 337), dont l'esprit lucide, pénétrant et personnel, domine de haut le compilateur un peu brouillon que fut souvent Vital. Mais ce sont là matières d'opinions personnelles.

corder » Augustin et Avicenne, mais bien de ramener Avicenne à Augustin. « Augustinisme avicennien » serait encore trop fort, car Marston ne veut pas admettre, ce qui est essentiel chez Avicenne, que l'Intelligence séparée soit une créature. On ne peut donc guère désigner sa doctrine que par un nom qui signifie : un augustinisme teinté d'avicennisme, d'où l'expression proposée d' « augustinisme avicennisant ». Quel que soit le nom auquel on s'arrête, on peut dire que la chose existe lorsqu'un philosophe médiéval, 1° enseigne que Dieu est l'intellect agent ; 2° affirme qu'on peut le prouver en établissant l'accord de saint Augustin avec Aristote tel qu'Avicenne l'interprète.

Les représentants actuellement connus de cette doctrine, en s'en tenant aux cas indiscutables, sont les suivants :

1° Guillaume d'Auvergne et Adam de Marisco (sur le témoignage de Roger Bacon : *Opus majus*, II, 5 ; *Opus Tertium*, 23) ;

2° Roger Bacon, *loc. cit.* ;

3° Jean Peckham, *Quaest. tractantes de Anima*, éd. H. Spettmann (Beiträge, XIX, 5-6), qu. V, p. 65, 68 ; qu. VI, p. 73 ;

4° Roger Marston, *Quaestiones disputatae* ; qu. III, *De Anima* ;

5° Vital du Four, *Quaest. VIII*, dans *Archives*, t. II (1927), surtout p. 319 (« divinum lumen recte et complete habet rationem intellectus agentis ») ; p. 321 (« Huic sententiae concordat dictum Avicennae ») ; p. 329 : « Et sic lux increata quae est Deus videtur agens intellectus ».

Il va sans dire que la liste est ouverte, car il reste bien des textes inconnus à explorer, et il est même certain que le problème de l'intellect n'est pas le seul où la collusion se soit produite : celui de la définition de l'âme serait un champ aussi fructueux à explorer.

Etienne Gilson.

DE L'USAGE ET DE LA VALEUR DES ARGUMENTS PROBABLES DANS LES QUESTIONS DU CARDINAL PIERRE D'AILLY SUR LE « LIVRE DES SENTENCES »

I. — Introduction

Le Commentaire de Pierre d'Ailly sur le *Livre des Sentences* est une œuvre inachevée et qui porte les traces d'une composition rapide [1]. En ces années troublées de la fin du xive siècle, qui virent se prolonger interminablement la guerre franco-anglaise et le grand schisme d'Occident, le niveau des études à Paris était tombé si bas que maîtres et étudiants durent accueillir avec faveur l'ouvrage où le maître et l'ami de Jean Gerson, extrayant du texte de Lombard un petit nombre de questions importantes, avait su résumer avec plus de clarté que d'élégance les thèses maîtresses de l'Occamisme.

Si l'on joint aux tristes conjonctures de cette décadence scolastique l'éclat d'une personnalité déjà célèbre, le double prestige d'un professeur et d'un homme d'action, grand meneur de jeu à l'Université de Paris comme au concile de Constance, diplomate assez souple d'ailleurs pour éviter toutes les compromissions de parti, on comprendra le succès de ce petit livre et l'on ne s'étonnera pas de voir les tenants de la *via moderna* lui emprunter, pour codifier l'enseignement universitaire en Allemagne, les

[1] Il semble que, commencée vers 1375, la composition de cette œuvre ait duré près de vingt-cinq ans. L'action laissait peu de loisirs au chancelier de l'Université de Paris, lequel au reste ne philosopha guère que par accident. Cf. Salembier, *Petrus de Aillaco*, Lille, 1886.

éléments d'une synthèse doctrinale dont il est difficile de méconnaître l'importance historique [1].

Pierre d'Ailly passe souvent pour un sceptique, certains disent même un agnostique [2], et l'on a maintes fois reproduit, soit pour lui en faire honneur soit pour les lui reprocher, une demi-douzaine d'arguments révolutionnaires qui viennent plus ou moins directement d'Occam [3]. Or, si l'on veut bien passer

---

[1] Cf. Gerhard Ritter, *Studien zur Spätscholastik* (*Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften*, 1921, 4. Abh. ; 1922, 7. Abh.), I, p. 31 ; II, pp. 25, 36.

L'auteur, qui s'inspire de Prantl, insiste davantage sur le rôle intellectuel de Gerson que sur celui de Pierre d'Ailly qui est surtout à ses yeux le représentant « des politischen Strebertums » (I, 31). A vrai dire la personnalité de l'élève paraît beaucoup plus attrayante et plus originale aussi que celle du maître. Mais si l'on se tient rigoureusement à la recherche des sources historiques, la multiplicité des éditions de Pierre d'Ailly de 1484 à 1504 nous montre que, si prépondérante qu'ait pu devenir l'influence de Gerson en matière de spiritualité, le Commentaire du cardinal de Cambrai avait gardé jusqu'au début du xvi[e] siècle une véritable autorité.

Cf. Morin, in *Dictionnaire de théologie scolastique*, II, Article *Nicolas de Cusa* (*Encyclopédie Migne*, tome 22, Paris, 1856). Pierre d'Ailly est représenté avec Gerson et le Cusain comme les tenants principaux de l'école mystique qui a renouvelé l'esprit du Moyen Age décadent et préparé l'effort scientifique de la Renaissance.

Cf. Denifle, *Luther und Luthertum*, zweites Band, Mayence, 1904, pp. 501, 571, 589, etc. Luther a lu et relu les *Questions* de Pierre d'Ailly. Il lui emprunte plusieurs arguments sur la toute-puissance de Dieu.

Cf. Manser, *Drei Zweifler auf dem Kausalitätsprinzip im* xiv. *Jahrhundert*, in *Jahrbuch für Philosophie und spekulative Theologie*, tome 27, Paderborn, 1912, pp. 291 sq. L'auteur représente Pierre d'Ailly comme ayant répandu en France et en Allemagne les doctrines « sceptiques » d'Occam et de Nicolas d'Autrecourt et ayant ainsi préparé les voies non seulement à Luther, mais à Hume et à Berkeley.

[2] Sertillanges, Edition de la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin, *Traité de Dieu*, I, éd. de la *Revue des Jeunes* (Note sur la démonstration de l'existence de Dieu.)

[3] Cf. Vacant et Mangenot, *Dictionnaire de théologie catholique*, tome I, article *Pierre d'Ailly*.

Cf. Ueberweg, *Grundriss der Geschichte der Philosophie*, 11[e] éd., pp. 606-607. Les éditions successives du *Grundriss* marquent un progrès dans l'exactitude des notices consacrées à Pierre d'Ailly. Mais l'accent est toujours mis sur le côté critique et la notion de probabilité n'est pas élucidée.

Cf. Tschackert. *Peter von Ailly*, Gotha, 1874. Pierre d'Ailly sacrifie la philosophie à la foi ; le luthéranisme est le terme normal de sa critique.

Cf. Manser, *op. cit.*, Pierre d'Ailly est représenté comme un précartésien qui aurait réduit toute mutation à des mouvements mesurables. Il en résulte qu'il ne peut démontrer ni l'existence ni l'unité de Dieu, ni la connaissance de l'Univers par son créateur, ni la subordination des fins humaines à la fin dernière, ni l'importance des œuvres pour le salut. L'auteur n'ajoute nulle part que les thèses ainsi critiquées (par des argu-

outre à l'étonnement qu'on éprouve tout d'abord en trouvant, signées par un haut dignitaire de l'Eglise, des négations dignes de celles de Hume, on se rend compte sans grande peine que jamais Pierre d'Ailly ne les prend à son compte. Au lieu de considérer isolément les quelques phrases que les historiens reproduisent de confiance, il suffit, en effet, de les replacer dans leur contexte, pour se bien persuader que le doute qu'elles impliquent est purement méthodique.

Comme les hypothèses fantastiques qui préparent chez Descartes l'appel au *Cogito*, les affirmations sceptiques, que le cardinal de Cambrai prend soin d'ailleurs de ne prêter qu'au personnage hypothétique d'un *insolent*, veulent surtout souligner la faiblesse logique de certaines preuves traditionnelles et leur trop médiocre évidence. Le *protervus* rappelle un peu le contradicteur stipendié des réunions publiques ou, si l'on préfère une comparaison moins profane, il fait penser à cet avocat du diable qui joue si opportunément son rôle dans certaines conférences apologétiques. Chez Pierre d'Ailly, l'insolent n'apparaît que quelques secondes et pour passer au crible les arguments présomptueux de l'école péripatéticienne. Sa critique achevée, il n'en est plus question ; l'auteur reparaît à visage découvert et tâche maintenant de rétablir par de meilleurs raisonnements des positions dogmatiques qui sont tout aussi essentielles à ses yeux qu'à ceux de ses pires adversaires.

Lorqu'on connaîtra mieux Occam, il sera plus facile de mesurer à leur exacte valeur et le scepticisme et le fidéisme qui semblent inséparables de sa critique de la connaissance. Du moins, à lire attentivement les œuvres de certains de ses disciples les plus fidèles, on se persuade aisément que lorsque les Nominalistes reprochent avec plus ou moins de véhémence aux sectateurs d'Aristote de n'aboutir qu'à des vraisemblances, ils ne se contentent pas, comme on pourrait l'imaginer d'abord, d'opposer aux argumentations vacillantes de la raison naturelle les certitudes plus lumineuses d'une foi solide qui se passe de tout secours dialectique. Ayant décelé le point faible de la preuve traditionnelle, il est remarquable au contraire qu'ils la transforment avec grand soin et que, chaque fois qu'ils le peuvent

---

ments qui viennent d'ailleurs de Grégoire de Rimini ou d'Occam) ne sont pas seulement affirmées comme certaines au nom de la foi chrétienne, mais que même sur le plan naturel elles sont rétablies expressément comme *valde probabiles.*

faire, ils lui attribuent en dernière analyse une valeur de haute *probabilité*.

Mais peut-être conviendrait-il ici de distinguer deux écoles. Chez les Physiciens français étudiés par Duhem et chez leurs disciples allemands, on trouve les traces d'un état d'esprit vraisemblablement hérité des Perspectivistes d'Oxford, et qui tend à déprécier toute forme de raisonnement qui n'est pas mathématique. Ainsi Marsile d'Inghen pense qu'en métaphysique, rien ne peut se démontrer à la manière d'un théorème ; il en conclut qu'il se faut contenter de principes « plus probables que leurs opposés ». Mais les conclusions de la raison naturelle n'en sont pas moins certaines ; s'il est vrai qu'elles n'exigent pas de l'esprit la même adhésion immédiate que les raisonnements géométriques, les démonstrations du métaphysicien ne sont pourtant pas inefficaces ; par exemple, on peut démontrer par la « lumière naturelle » que Dieu est cause première et qu'il est aussi cause finale [1]. M. G. Ritter, qui cite ces textes, pense qu'ils marquent une infidélité de Marsile par rapport aux principes occamistes et qu'ils rétablissent entre la foi et la connaissance naturelle le pont coupé par le *Venerabilis Inceptor* [2].

Or, après étude attentive des textes de Pierre d'Ailly, il nous paraît que la position des Nominalistes étrangers à l'École mathématisante ne diffère pas très sensiblement de celle qu'on attribue aux Physiciens. Assurément, la connaissance géométrique ne jouit pas dans leur philosophie du privilège qui lui est reconnu par un Albert de Saxe ou par un Marsile d'Inghen, mais la raison logique joue à peu près le même rôle dans les *Questions* de Pierre d'Ailly que dans les passages de Marsile sur lesquels M. Ritter fonde son interprétation. C'est dire que les argumentations « probables » ne sont pas seulement des conjectures plus ou moins ingénieuses, mais des sortes de certitudes, dont nous essaierons ici de montrer les vraies limites.

---

[1] G. Ritter, *op. cit.*, I, 126 (notes 3 et 4).

[2] *Ibid.*, pp. 128 et 129 : « So ist das Ergebnis eine weitgehende *rein natürliche* Spekulation über Gott und das göttliche Wesen... Die Hauptsache ist bereits deutlich ; die grundsätzlich skeptische Haltung Okkams diesen Dingen gegenüber ist aufgegeben. Glauben und Wissen sollen wieder miteinander versöhnt werden ; die zerstörte aristotelische Brücke über den Abgrund wird neu zusammengeflickt. »

II. — Lumière naturelle et raison naturelle

Pierre d'Ailly, comme on le verra plus loin, rejette expressément l'erreur des fidéistes [1]. S'il est vrai que souvent les philosophes fournissent plus d'armes aux adversaires de la religion que d'arguments solides aux pieux fidèles, il serait injuste pourtant de refuser à la nature humaine le pouvoir d'atteindre à des vérités indéniables. Mais il importe au préalable de distinguer avec soin les degrés de la certitude et de ne pas confondre, comme on le fait si souvent, *lumière naturelle* et *raison naturelle*.

Ici la terminologie du cardinal de Cambrai diffère autant de celle de Marsile d'Inghen que des usages thomistes. Par lumière naturelle, Ailly désigne toute connaissance qui peut être par elle-même et *en toute hypothèse* absolument indubitable. Si le philosophe oublie cette condition, s'il affirme comme évidentes « en lumière naturelle » des propositions qui ne valent que dans une certaine hypothèse, il se trouvera sans réplique en face des objections insolentes. Mais s'il prend soin de bien distinguer dans chaque circonstance la connaissance « sans erreur » de la connaissance « apparente », toutes ses démonstrations retrouveront alors une valeur positive ; non seulement celles qui sont absolument évidentes, mais celles-là aussi qui sont du domaine de la seule raison naturelle, et qui ne présentent par conséquent qu'une évidence relative [2].

---

[1] *Sent.* I, qu. 5, art. 3, fol. 101 B : « ... Ideo apparet blasphemia quorumdam imperitorum Catholicorum juristarum prelatorum et aliorum qui dicunt inutile esse de hac materia [la Trinité] disputare, sed sufficit simpliciter credere. Sed anathema sit qui hoc dixerit. Arbitror enim utilius episcopum de hac materia disputare quam de secularibus vetularum negotiis et vilibus litigiis disceptare. » (Nous citons les *Questions sur les Sentences* d'après l'édition Petit, Paris, s .d., in-8°, avec index et pagination. Bibliothèque nationale, Réserve D. 11665.) On doit noter la violence des attaques contre les juristes. Le plus souvent Pierre d'Ailly leur reproche de méconnaître la toute-puissance de Dieu et de considérer les lois de l'univers comme des réalités indépendantes de la volonté législatrice du Créateur. Dans le passage qu'on vient de lire, le reproche, qui paraît d'abord inverse, est au fond du même ordre. Si les juristes refusent d'appliquer leur raison aux mystères chrétiens, ce n'est point par humilité pieuse, mais parce que leur attachement excessif à la lettre les rend aveugles en face des manifestations de l'esprit et qu'au lieu de tirer profit de la Révélation chrétienne pour l'ordre naturel, ils souffrent ridiculement de ne pouvoir la faire entrer dans le moule étroit de leurs soucis juridiques.

[2] *Sent.* I, qu. 1, art. 1, fol. 36 F. *Sent.* I, qu. 3, art. 3, fol. 82 A.

Mais s'il faut, pour parler d'évidence absolue, que la raison invoquée soit valable en toute hypothèse, quel sera donc le domaine de la *lumière naturelle* ? On sait que cette expression désigne habituellement chez saint Thomas une vertu active qui permet à l'intellect d'abstraire, c'est-à-dire de saisir la forme à travers le composé matériel [1]. Il est certain que pour les Nominalistes, l'idée générale n'est qu'un schéma empirique de plus en plus pauvre à mesure qu'on abstrait davantage ; ce n'est pas dans le domaine conceptuel qu'on pourra parler de lumière naturelle [2]. Mais on sait bien que l'Occamisme n'admet aucune forme d'illumination. Il ne nous reste donc, comme certitude immédiate, que la sensation pure.

Peut-être n'est-ce encore là qu'une illusion. Qu'on refuse ou qu'on admette l'existence d'*espèces* [3], l'acte vital par lequel le sens appréhende le sensible n'est jamais assuré d'une manière absolument infaillible d'atteindre à la certitude d'une double existence [4]. Qu'on ne parle pas pour autant d'idéalisme ou de subjectivisme [5]. L'objectivité de la perception est garantie en fait

---

[1] Par exemple SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme Théologique*, I[a] pars, qu. XII, art. 13.

[2] *Sent.* I, qu. 1, art. 1, fol. 36 H : « Non sequitur evidenter : intellectus intelligit aliam rem ab ipso, igitur alia res ab ipso est ». Cf. *Sent.* I, qu. 3, art. 1, fol. 74 B.

[3] Pierre d'Ailly se sépare sur ce point d'Occam, qui réduisait le rôle joué par l'espèce à un simple habitus. Cf. Pierre d'Ailly, *De Anima*, ch. X, tertia pars (Ed. Denis Roce, rue Saint-Jacques à Paris, 1503. Bibliothèque nationale : Réserve p R 332-5).

[4] *Sent.* I, qu. 1, art. 1, fol. 36 F : « Simpliciter et absolute nullum extrinsecum a nobis sensibile evidenter cognoscitur esse, puta quod albedo est, quod nigredo est, quod homo est alius ab asino, et sic de similibus. »

[5] Pour justifier leur interprétation « moderne » du Nominalisme, les historiens invoquent souvent le texte des condamnations de Nicolas d'Autrecourt qui soutenait des thèses analogues à celles de Pierre d'Ailly (par exemple GARRIGOU-LAGRANGE, *Dieu, son existence, sa nature*, 5[e] éd., Paris, Beauchesne, 1928, p. 84, note 1 : « On voit par là que le Nominalisme, dès le Moyen Age, aboutissait au scepticisme. » — M. Paul VIGNAUX (in *Dictionnaire de théologie catholique*, article Nicolas d'Autrecourt) indique avec beaucoup de raison que lorsque Nicolas d'Autrecourt refuse contre Bernard d'Arezzo de fonder l'existence du monde extérieur sur la valeur de l'inférence : *hoc videtur, ergo hoc est*, cette critique ne vaut que sur le plan logique où son adversaire s'est imprudemment placé. Il semble que dans cette polémique le doyen du chapitre de Metz ait joué exactement le rôle du *protervus* dans les *Questions* de Pierre d'Ailly et que plutôt que sa propre philosophie on ait plutôt condamné en elles-mêmes des thèses polémiques dont presque personne au XIV[e] siècle n'eût assumé sans doute l'entière responsabilité.

au niveau de la raison naturelle et ce ne serait que par miracle ou « dans une autre économie » que des actes cognitifs proprement dits seraient possibles en l'absence des réalités extérieures avec lesquelles le rôle du sens est de nous mettre en contact [1]. C'est donc la seule considération de la toute-puissance divine qui nous oblige, en face d'une sensation quelconque, à n'attribuer aux renseignements qu'elle nous offre, qu'une valeur relative, ou, plus exactement, « conditionnée ».

Il en va bien autrement si, au lieu de considérer l'objet de la perception, j'envisage en lui-même l'acte par lequel je pense. Je me trouve alors en présence d'une certitude absolue et par conséquent infaillible [2]. Mais, à l'inverse du *Cogito* cartésien, l'intuition nominaliste du moi pensant ne fonde aucunement l'évidence absolue du monde extérieur [3]. Cette limitation ne vient pas d'un privilège ontologique de la conscience ; elle signifie au contraire que la certitude de ma propre existence est une certitude uniquement logique [4], qui n'inclut point l'appréhension substantielle d'une nature simple dont la seule considération, parce qu'elle impliquerait l'existence d'un Dieu parfait, garantirait en toute hypothèse l'ordre habituel des choses.

Il faut bien voir, en effet, que le doute méthodologique d'Ailly ne se fonde pas, comme celui de Descartes, sur l'hypothèse trop facilement réfutable du Malin génie, mais bien plutôt sur une considération positive du surnaturel chrétien. Pour que je sois absolument assuré d'autres existences que la mienne, il

---

[1] *Sent.* I, qu. 1, art. 1, fol. 37 A : « Loquendo de evidentia secundum quid seu conditionata vel ex suppositione, scilicet stante Dei influentia generali et cursu naturae solito nulloque facto miraculo, talia [l'existence des objets extérieurs] possunt esse nobis sufficienter evidentia, sic quod de ipsis non habemus rationabiliter dubitare. »

[2] *Sent.* I, qu. 1, art. 1, fol. 41 D : « Aliqua humana notitia de aliquo contingenti vero est infaillibilis, puta notitia qua scio me esse... »

[3] *Ibid.* : « Nulla humana notitia de contingente vero extrinseco a cognoscente est vel esse potest infaillibilis... »

[4] Ni la connaissance intuitive ni la connaissance abstractive n'atteignent inconditionnellement les objets extérieurs, mais alors que le concept est une fabrication de l'esprit, la sensation, en tant que phénomène subjectif, est une appréhension immédiate d'elle-même telle que la Puissance absolue ne peut faire que ma sensation de chaud devienne sensation de froid (Cf. *infra*, p. 53, note 1). Au reste rien n'est plus classique que la théorie d'Ailly sur les erreurs des sens ; en lui-même le sens ne trompe jamais, l'erreur vient toujours du jugement qui suit la sensation (*De Anima*, ch. VIII). Cf. Hartmann, *Die sinnliche Wahrnehmung nach Peter d'Ailly* in *Philosophisches Jahrbuch*, Fulda 1903, Bd XVI, p. 148.

ne suffit pas que mon idée du parfait suppose l'existence d'un Dieu « qui n'est sujet à aucun défaut » et qui, par conséquent, « ne peut pas être trompeur puisque la lumière naturelle nous enseigne que la tromperie dépend nécessairement de quelque défaut [1] ». Il faudrait encore que Dieu eût limité sa Puissance infinie à un ordre naturel où seules les causes secondes pourraient agir sur mes sens. Or, non seulement la lecture des livres saints m'enseigne que Dieu peut garantir ses serviteurs des effets naturels du feu [2] et qu'il peut envoyer aux hommes, en l'absence de tout objet présent, des visions qui ont tous les caractères de l'objectivité [3] ; non seulement l'expérience quotidienne du mystère de l'Eucharistie m'induit à penser que le témoignage de mes yeux est sans commune mesure avec la Volonté de Dieu [4], mais je sais bien que ce serait lui faire injure que de limiter sa puis-

---

[1] Descartes, *Troisième Méditation*, éd. Adam-Tannery, VII, 52.

[2] *Sent.* IV, qu. 1, art. 1, fol. 225 H à 226 C. Argument de l'adversaire : « Non necessario ad ignem, sed mere contingenter ad ignem sequitur calor, sicut patuit de igne trium puerorum in fornace. » — Réponse : ... « Nulla causa secunda est proprie causa alicujus effectus nec sic ex natura rei sequitur ex aliqua causa quod causa necessario inferat effectum... Nonobstantibus praedictis, aliqua causa secunda sic est proprie causa quod ipsa agit effectum virtute propria... Non est ideo verum quod ille calor sequatur solum ex voluntate Dei, sed... cessante voluntate Dei cessant singula ex quibus ille calor sequitur seu ponitur in esse... »

[3] *Sent.* I, qu. 3, art. 1, fol. 74 D : « Notitia intuitiva tam sensitiva quam intellectiva potest simpliciter esse et de re non existente ; probatur... quia omnis res absoluta distincta loco et subjecto ab alia re absoluta potest per divinam potentiam absolutam existere sine illa. » La proposition vient presque textuellement d'Occam (*Quodlibetum sextum*, question VI), *Ibid.*, fol. 74 C : « Deus per idem totaliter potest causare utramque notitiam nec requiritur simpliciter quod res moveat in propria existentia, etiam objective, nec quod sit presens in aliquo ipsam representante. » Cf. *Sent.* I, qu. 1 : art. 1, fol. 41 C : « Potest potentia sensitiva producere vel saltem conservare sensationem, objecto destructo vel absente simpliciter, scilicet quia Deus potest supplere vicem objecti. »

[4] *Sent.* IV, qu. 1, art. 2, fol. 229 F : « Creatura saepe conservat aliquid et non ex subjecto... Patet de accidentibus quae sunt in Eucharistia, quae conservantur a causa naturali non in subjecto ita bene sicut quando erant in subjecto... » Cf. *Sent.* I, qu. 9, art. 2, fol. 141 D : « Absolute possibile est divina virtute quod albedo hujus corporis, nulla locali ejus aut subjecti mutatione facta, et nulla re noviter causata vel destructa, non informaret illud corpus ; patet quia non minus est possibile quam quod accidentalia sacramentalia sint aeque presentia corpori Christi sicut erant substantiae panis et tamen non informent ipsum. Item absolute Deus posset se solo conservare lumen quod causat candela quiescens in aere, nulla mutatione locali facta ad hoc aut aliqua re noviter creata vel destructa. »

sance à l'économie actuelle de l'Univers et de lui refuser le droit de bouleverser à sa guise les lois de la nature [1].

On voit que nous avons dépassé le volontarisme de Descartes. S'il est vrai que pour l'auteur des *Méditations* toutes les vérités sont créés, du moins sont-elles éternellement créées, c'est-à-dire une fois pour toutes, en sorte que c'est rendre hommage au Créateur de toutes choses, non méconnaître sa puissance, que déduire de l'infaillibilité divine la certitude d'un ordre objectif au sein du monde créé. A vrai dire, Ailly ne doute pas d'un tel ordre, mais s'il le transfère au domaine de l'*evidentia conditionata*, c'est pour protester contre une conception « juridique » de la législation divine. Si Dieu est *tenu* à observer les lois éternelles comme un juge qui ne doit pas s'écarter du Code, que répondra-t-on aux esprits forts qui ne voient dans le miracle qu'un délit judiciaire ou qu'une supercherie ? En attribuant une sorte de caractère sacré aux constances relatives d'une économie contingente, on justifie d'avance toutes les formes de naturalisme.

A la Toute-Puissance de Dieu, il n'est aucune vraie limitation qu'un pieux Chrétien puisse concevoir sans péché, et pas même cette *ratio* que les Thomistes privent trop subtilement du pouvoir causal [2]. Pour l'ami de Gerson, qui rejoint ici (poussé

---

[1] *Sent.* I, qu. 12, art. 2, fol. 176 C [à propos de *Sagesse*, XII : Quis tibi imputabit si perierint nationes quas tu fecisti ?] : « Signum est magnae ruditatis et ineruditionis in Scripturis facere magnam dificultatem... sicut communiter faciunt rudes juristae qui imaginantur Deum esse obligatum legibus creatis. »

[2] Pour saint Thomas, il serait aussi attentatoire à la toute-puissance de Dieu de lui refuser une *ratio* que de lui attribuer une *causa* (cf. en particulier *Summa contra Gentiles*, I, 86 et 87). Un Nominaliste conséquent ne peut admettre cette doctrine, puisque pour lui, comme on le verra plus loin, Dieu ne connaît à proprement parler que des individus et puisque cette connaissance, conçue sur le modèle de l'intuition sensible, n'a pas d'autre conditionnement que le principe de non-contradiction. *Sent.* I, qu. 6, art. 2, fol. 113 C et 114 C : « Idea est ipsamet creatura... Ideae solum sunt singularium » et *Sent.* I, qu. 6 art. 3, fol. 115 : « Si nullus asinus esset, ista de virtute sermonis esset falsa : idea asini est ; sed haec esset vera : idea asini est idea asini ». Ainsi, avant la création d'un être, Dieu n'a pas d'autre *ratio* de cette création que l'impossibilité que cet être une fois créé soit autre chose que lui-même (Cf. Occam, *Sent.* I, dist. 2, qu. 8). Jean de Saint-Thomas critique en même temps la thèse de Duns Scot et celle des Occamistes, parce que les uns et les autres pensent que l'idée est la créature même « secundum esse objectivum » (*Cursus Theologicus*, éd. Vivès, tome III, qu. 15, art. 2, paragraphe 2). En vérité le sens empiriste que le Nominalisme donne aux formules du Docteur subtil en dénature entièrement le sens originel.

par des motifs d'ordre uniquement spirituel) une des pensées profondes de ses ennemis réalistes, toute philosophie qui attribue à la nature une valeur inconditionnée, exténue par là même la transcendance divine et favorise l'orgueil de ceux qui se croient des sages et des savants parce qu'ils ignorent la folie de la Croix [1].

---

[1] Cet état d'esprit est surtout visible dans le Prologue général des *Questions sur le Livre des Sentences*, lequel ne se trouve à notre connaissance que dans la première édition de Pierre d'Ailly, celle des Frères de la vie commune (Bruxelles, s. d., vraisemblablement 1484, Bibliothèque nationale, Réserve D 1054). Pierre d'Ailly distingue quatre sortes de questions :

1° Les subtilités laborieuses de l'école théorique des philosophes ; *Job*, 26, les a ridiculisées d'avance : « Quis extendit aquilonem super vacuum et appendit terram super nihilum ? ;

2° Les difficultés curieuses de l'école fantastique des mathématiciens, condamnées elles aussi par l'Ecriture (« Altitudinem coeli et latitudinem terrae et profundum abyssum quis dimensus est ? *Eccl.* 1) ;

3° Les questions civiles et contentieuses chères à l'école politique des Juristes ; elles remontent elles aussi aux sources même de l'humanité (« Facta est contentio inter eos, quis eorum videretur esse major ? » *Luc*, 22. « Quis constituit te principem aut judicem super nos ? » *Exode*, 2) ;

4° Les questions utiles et fortifiantes débattues par l'école catholique des Théologiens, celles que le Prophète a prévues en s'écriant : « Quis ascendet in montem divinum aut quis stabit in loco sancto ejus ? »

Pierre d'Ailly imagine qu'il a successivement visité ces diverses écoles en y cherchant la seule vérité qui compte, celle de l'Evangile. Chez les philosophes, chaque secte lui a rebattu les oreilles de distinctions aussi vaines que subtiles. Chez les mathématiciens, les uns, qui sont des astrologues, l'ont éconduit tout de suite car c'est Satan qui les inspire, mais les vrais savants, eux-mêmes, les disciples de Pythagore, d'Orphée, d'Esculape, d'Archimède, de Ptolémée le scandalisent par leur souci constant d'expliquer au moyen de causes naturelles la vie et l'œuvre du Christ ; seuls, les rois mages, ceux qui ont eu l'humilité d'aller sur les routes d'Occident pour adorer dans une crèche un misérable enfant, reconnaissent l'impuissance de toute science profane à « révéler le secret divin ». Chez les juristes, Pierre d'Ailly trouve de dévots admirateurs du droit romain et des magistrats corrrompus qui « violent les pactes, dissimulent les adultères, pratiquent la luxure dans les larmes des veuves, dans la misère des orphelins, dans l'affliction des pauvres gens » (Sur le rôle démoralisateur du droit romain à la fin du Moyen Age, cf. Janssen, *L'Allemagne à la fin du Moyen Age*, trad. française, Plon 1887, préface et livre IV). Chez les « Théologiens », l'auteur rencontre enfin saint Paul, qui lui explique avec des paroles de saint Augustin que tout ce qui peut être utile dans les sciences et les arts se trouve d'une manière suréminente dans la loi chrétienne ; il est donc inutile de chercher au dehors ce qu'on possède déjà plus abondamment et dangereux de risquer la damnation dans les charmes de la science profane. — Il faut ajouter, pour être tout à fait impartial, qu'Ailly lui-même écrivit plusieurs traités de logique formelle et que son Commentaire sur la *Sphoera* d'Holywood inspira le premier voyage de Christophe Colomb. Cf. Guignebert, *De Imagine mundi ceterisque Petri de Aillaco geographicis opusculis*, Paris, Leroux, 1902.

Ainsi, notre raison, prémunie par la foi contre toute vaine enflure, doit-elle se résoudre à n'accepter comme certitude absolue que le seul énoncé formel du principe de non-contradiction. Au reste, lorsque nous invoquions tout à l'heure l'apparent *Cogito* de Pierre d'Ailly, nous donnions simplement une formule du « premier principe ». Il ne s'agit pas, en effet, d'une intuition de l'être, mais de l'affirmation logique que si A est quelque chose, A ne peut être qu'A.

Réduit à une tautologie, le principe de non-contradiction ne limite d'aucune manière la Puissance divine. Lorsque j'éprouve une sensation de froid, je ne puis rien affirmer sans réserves sur l'objectivité de la température, mais une chose est certaine : c'est que ma sensation présente, en tant que sensation pure, qu'elle soit d'ailleurs une illusion ou le signe d'une existence objective, n'est rien d'autre pour moi que ce qu'elle est pour moi. Même par miracle, même en changeant l'ordre du monde et les effets physiques de la température, il serait contradictoire que Dieu contrevînt à cette évidence et me fît apparaître comme chaud ce qui m'apparaît froid [1]. Malgré plusieurs formules d'apparence ontologique [2], le principe d'identité ne porte pour Ailly que sur des termes, non sur des existences [3]. Et c'est pourquoi l'affirmation classique que la Vérité, en tant que Vérité, est au-dessus de toute sorte de doute, se limite aussitôt par cette précision que l'évidence ne porte ici que sur la proposition simple : « La vérité est la vérité », et sur celles qu'on en peut tirer par voie d'inférence immédiate [4].

---

[1] *Sent.* I, qu. 1, art. 1, fol. 41 D : « Aliqua humana notitia de necessario et impossibili aliter se habere, sicut de primo principio et similibus [entendez par là les autres formes de la non-contradiction que le traditionnel : non contingit idem simul esse et non esse (SAINT THOMAS : *Somme Théologique*, 1a pars 2ae, XCIV, 2 c.)] est infaillibilis. Patet quia non stat ipsam esse et aliter esse quam significat, nec est possibile talem notitiam aliter significare... Et ideo licet Deus posset facere eam non esse aut non significare, tamen non potest facere eam significare oppositum sui significati quod modo significat, sicut non posset facere quod caliditas frigefaceret. »

[2] *Sent.* I, qu. 3, art. 1, fol. 74 E : « Evidenter enim cognosco quod ego intelligo, ego diligo etc., et talis notitia accepta est immediate ex notitia incomplexa terminorum et certum est quod ad hoc non sufficit notitia intuitiva mei, ergo requiritur intellectionis et dilectionis... »

[3] *Sent.* I, qu. 3, art. 2, fol. 78 C : « Illud quod proprie dicitur per se notum est ipsa propositio et non ipsius propositionis significatum. »

[4] *Sent.* I, qu. 3, art. 2, fol. 80 D : « Licet ista conditionalis sit vera : si veritas non est, veritatem non esse est verum, quia antecedens est

On voit que dans ces conditions le domaine de l'évidence absolue doit être singulièrement restreint. Le premier principe s'impose à mon esprit avec une force telle qu'aucun argument ne prévaut contre lui et qu'on ne peut hésiter que sur sa formulation [1], mais si je ne possédais que cette unique certitude, qui est une simple régulation logique, ma connaissance resterait formelle. Saint Thomas, qui reprend une phrase d'Aristote, déclare que les principes de substance, de cause et de fin se fondent sur le premier principe [2]. Mais le premier principe est bien autre chose pour lui qu'une forme vide. S'il veut dire, en effet, que la coexistence de deux affirmations contradictoires est impossible, il ne fonde pas cette conclusion sur le simple fait empirique de l'irréductibilité sensorielle, mais sur le principe métaphysique que l'être exclut le non-être. Il se place d'emblée au niveau même de l'être, en sorte que le premier principe signifie en vérité pour lui : « Tout être est quelque chose » [3]. Dans

---

impossibile ut alias dixi, tamen illa : veritas est, ergo Deus est, non est evidens, sicut nec ista : si homo non est asinus, hominem non esse asinum est verum... »

[1] *Sent.* I, qu. I, art. 1, fol. 39 A. Selon Holkot, dont Pierre d'Ailly rapporte et approuve ici l'opinion, on doit dire, en effet :

« 1° Quod Deus non posset se solo causare errorem de primo principio patet, quia omnis error est assensus vel dissensus [Si Dieu me forçait à prononcer des paroles qui nieraient le principe de non-contradiction, ces paroles ne correspondraient à aucune lumière d'évidence et je n'en serais nullement responsable] ;

» 2° Quod Deus mediantibus causis secundis et secundum naturalem cursum potest causare errorem circa primum principium, patet quia stat aliquem dubitare et errare circum entitatem primi principii, scilicet quid sit primum principium, etc. ;

» 3° Quod Deus mediantibus causis secundis juxta naturam jam eis inditam de cursu solito non potest causare errorem de primo principio, id est dissensum ejus vel assensum de ejus opposito, patet quia hoc esset ex cognitione alicujus rei, sed quaelibet cognitio nata est concausare assensum primi principii, saltem nulla est nata concausare dissensum plus quam caliditas nata ex frigefacere vel e contra... ;

» 4° Quod Deus mediantibus causis secundis et de suo posse absoluto potest causare errorem de primo principio [Il s'agit toujours d'une négation de bouche, qu'elle soit causée par le pur vouloir de Dieu qui me force à prononcer des paroles auxquelles je ne donne aucun assentiment, ou qu'elle soit déterminée par des causes secondes dans le cas de l'ignorance ou de la sottise] ; patet quia hoc non implicat nec hoc infert contraria esse in eodem... »

[2] SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme Théologique*, IIa IIae, qu. 1, art. 7 : « Omnia principia reduncuntur ad hoc sicut ad primum : impossible est simul affirmare et negare, ut patet per Philosophum in IV. Met. »

[3] *Ibid.*, Ia IIae, qu. 94, art. 2 : « Illud quod primo cadit in apprehen-

l'hypothèse contraire, il serait faux de dire, avec un interprète autorisé de la doctrine thomiste, que le principe d'identité « établit le fondement éloigné de toute preuve de l'existence de Dieu, qui est l'Etre même subsistant [1] », et ce serait pur sophisme que de vouloir tirer de la notion de substance, de celles de cause ou de fin, considérées de manière analogique, des preuves démonstratives de l'existence de Dieu, valables en toute hypothèse à la lumière de l'évidence naturelle.

En revanche, il est normal que, du principe premier, sous la double forme logique et sensualiste que lui attribue le Nominalisme, Ailly ne puisse rigoureusement tirer aucun autre principe qui vaille d'une manière absolue. Dès le moment qu'on raisonne sur l'être et sur les autres transcendantaux, qu'on applique proportionnellement à Dieu et à la nature créée les déterminations de cause efficiente ou de cause finale, on quitte la lumière naturelle pour le domaine incertain de la raison naturelle [2].

Or, qu'on y prenne garde, si les conclusions « probables » de la raison naturelle sont de moins en moins évidentes à mesure qu'on s'éloigne du premier principe, ce n'est point parce que la « ratio » monnayerait en quelque manière le « lumen » primitif et que l'inflation progressive des raisons ruinerait la garantie de plus en plus lointaine de l'évidence première, mais c'est plutôt parce que toute affirmation humaine qui pose une détermination d'existences, qu'il s'agisse d'ailleurs de l'*Ipsum esse subsistens* ou des êtres créés, n'a de signification réelle que sur le plan de l'hypothèse. Mais si c'est faire offense à la Toute-Puissance de

---

sionem est ens, cujus intellectio includitur in omnibus quaecumque quis appraehendit. Et ideo primum principium indemonstrabile est quod non est simul affirmare et negare, quod fundatur supra rationem entis et non entis. » Cf. *De Veritate*, I, 1.

[1] GARRIGOU-LAGRANGE, *op. cit.*, p. 150.

[2] Sur l'existence des degrés d'évidence, Pierre d'Ailly se sépare nettement de Nicolas d'Autrecourt ou du moins du polémiste plus ou moins hypothétique qui démolit les thèses de Bernard d'Arezzo. (Voir VIGNAUX, *op. cit.*). Pour Ailly, non seulement notre évidence la plus pure est infiniment loin de celle de Dieu, mais à l'inverse de la déduction cartésienne, les conclusions successives de notre raison forment une chaîne de plus en plus obscure. En part. *Sent.* I, qu. 1, art. 1, fol. 49 D : « Supposito quod de aliquo seu de quolibet haberemus summam evidentiam, id est maximam nobis naturaliter possibilem, tamen non propter hoc haberemus equalem cum Deo et angelis, nec equaliter sciremus principia et conclusiones deductas ex eis... De facto non est necesse evidentiam de aliquo esse summam, imo in evidentia sunt gradus, quia primum principium est evidentissimum, et deinde alia magis vel minus appropinquant ad primum principium... »

Dieu que de le considérer comme lié de manière intangible aux plus simples des lois de l'intellect (et par exemple à ces déterminations transcendentales de l'être qu'on appelle substance, cause, fin), l'inconvenance grandit à mesure que l'esprit juridique, prenant pour des décrets éternels les labyrinthes complexes de la logique scolastique, emprisonne le Pouvoir absolu dans une multiplicité croissante d'évidences rationnelles.

Ainsi l'apparente continuité qui, dans certains textes de Pierre d'Ailly, semble d'abord conduire des sommets lumineux de la certitude absolue à des raisons de moins en moins éclairées, doit faire place en vérité à une sorte de *coupure*, fort différente d'ailleurs du τμῆμα platonicien. D'un côté nous avons la seule évidence première, commune à l'ordre naturel et à l'ordre surnaturel, qu'un phénomène psychologique, en tant qu'il se réduit à une sensation pure, ne peut être que ce qu'il est, — affirmation de logicien sensualiste qui n'en peut rien tirer, pas même son existence personnelle comme substance pensante —, et d'autre part une série d'évidences relatives, de moins en moins sûres à mesure qu'elles deviennent plus complexes et qui ne valent que dans le seul ordre naturel, sous l'expresse condition de ne jamais attenter à la primauté du surnaturel.

III. — Le conditionnement surnaturel de la volonté divine

Personne ne doute qu'il n'existe actuellement en Dieu qu'une seule volonté. Et pourtant, si l'on envisage les diverses sortes d'évidences reçues de la raison ou de la foi, on est conduit à distinguer trois formes de la puissance divine.

On peut considérer d'abord la puissance *absolue* de Dieu sans aucune référence ni aux données précises de la foi révélée ni aux lois apparentes de l'économie naturelle. Mais cette liberté reste en quelque manière théorique et nous savons qu'elle s'est effectivement, non pas certes limitée, mais exprimée, à travers l'ordre naturel ou surnaturel des décisions divines. On peut donc dire qu'elle est doublement *conditionnée*. D'une part le théologien affirme que la Volonté divine, toute libre qu'elle est, garantit sans réserves l'exécution fidèle des promesses contenues dans le dépôt de la Révélation. Le philosophe d'autre part, bien qu'il n'ait point la même assurance, serait insensé de ne pas croire à l'existence de certaines règles constantes dans les desseins providentiels ; ces règles, qu'on appelle des *lois de la nature*, ressortissent

a la raison naturelle. A côté des vérités certaines de la religion chrétienne, il existe donc un immense domaine *probable* correspondant à l'ordre des causes secondes [1].

---

[1] *Sent.* I, qu. 12, art. 1, fol. 192 B : « Deum posse aliquid facere solet dupliciter intelligi, uno modo secundum potentiam absolutam ; alio modo secundum potentiam ordinatam, non quod in Deo sint duae potentiae, una absoluta et alia ordinata, sed Deus dicitur illud posse de potentia absoluta quod simpliciter et absolute potest. Et sic intelligitur Deus omnipotens et de tali potentia semper loquar in praesenti articulo... Sed Deum aliquid posse de potentia ordinata potest dupliciter intelligi : uno modo stricte, quod potest stante sua ordinatione qua aeternaliter voluit se sic vel sic esse facturum, et sic solum potest ille facere quæ ipse ordinavit se facturum ; — alio modo potest intelligi magis large quod potest stante veritate Legis seu scripturae divinae. [L'ordre conditionné naturel est dit plus strict que l'ordre conditionné surnaturel parce qu'il limite davantage le pouvoir absolu de Dieu. En effet :] Quidquid obviat Scripturae sacrae repugnat ordinationi divinae, sed non e converso. »

Pierre d'Ailly emploie parfois *supranaturaliter* pour désigner la puissance absolue de Dieu en tant qu'elle est susceptible d'accomplir des miracles. Mais comme la possibilité du miracle est attestée par la foi, il semble que les faits miraculeux appartiennent à « l'ordre surnaturel » et relèvent par conséquent, en dépit de certains flottements de vocabulaire, plutôt de la « puissance conditionnée surnaturelle » que du *posse absolutum* proprement dit. (*Sent.* IV, qu. 1, art. 2, fol. 226 D.) Il semble néanmoins que, si la lumière naturelle nous force d'affirmer que Dieu peut faire tout ce qui n'est pas formellement contradictoire (et par exemple donner à la créature le pouvoir de créer elle-même), le dogme chrétien n'est pas à la rigueur incompatible avec d'autres conceptions de l'action divine, en sorte qu'il advient à l'une des plus immédiates certitudes de la raison de n'être que *probabile secundum fidem* (*Sent.* I, qu. 12, art. 1, fol. 193 C). Il faut donc distinguer deux sens du mot surnaturel, l'un s'appliquant au *posse absolutum* tel qu'il est affirmé dans le domaine de l'évidence naturelle, l'autre à cette forme de *potentia ordinata* qui correspond à la Révélation (*stante veritate Legis seu Scripturae divinae*).

L'application du mot surnaturel au *posse absolutum* signifierait-elle que les thèses occamistes concernant la Volonté divine sont d'origine religieuse ? Occam le dit expressément (*Quodlibet* VI, qu. 6) : « Cognitio intuitiva potest esse per potentiam divinam, objecto non existente, quod probo per articulum fidei : Credo in unum Patrem omnipotentem, quod sic intelligo : quodlibet est divinae potentiae attribuendum quod manifestam contradictionem non includit. » (On trouvera des textes analogues in Hochstetter, *Studien zur Metaphysik und Erkenntnislehre Wilhelm von Ockhams*, Berlin, 1927, chapitre premier : *Metaphysische Voraussetzungen, passim.*) Mais ne faudrait-il pas donner plutôt raison à ces adversaires du Nominalisme (cf. particulièrement Manser, *op. cit.*) qui font dépendre de la seule épistémologie empiriste la contingence radicale des lois de la nature ? On a vu plus haut que cette épistémologie repose elle-même sur la conception du pouvoir absolu de Dieu, puisque c'est la toute-puissance qui force la raison à n'admettre d'autre évidence absolue que l'identité de la sensation présente. Si toutes les conséquences du *Posse absolutum* ne sont pas nécessaires *secundum fidem* (et si le miracle, par exemple, est conce-

Si nous ne considérions la toute-puissance d'un Dieu infini qu'à la lumière de notre humilité de créature finie, et sous la seule réserve du caractère apodictique des actes psychologiques élémentaires [1], nous affirmerions, comme on l'a dit déjà, que tout événement est possible. Il n'est point, en effet, de détermination qui ne vienne de Dieu lui-même, à commencer par le principe de raison suffisante [2]. On peut donc imaginer, sans aucune

---

vable dans une autre hypothèse), du moins la position même de la toute-puissance est toujours décrite comme une vérité de foi, bien qu'elle apparaisse parfois comme improbable en raison naturelle (*Sent.* I, qu. 13, art. 2, fol. 195 A).

[1] Il est d'ailleurs remarquable que le Nominalisme fonde sur le principe d'identité sa théorie du concept comme simple signe vocal. Pierre d'Ailly pense en effet qu'il serait contradictoire d'admettre dans l'ordre des connaissances rationnelles d'autres actes cognitifs immédiats que la sensation pure, c'est-à-dire que la saisie de l'individuel présent (*Sent.* I, qu. 5, art. 1, fol. 98 G.).

[2] On ne doit pas dire pour autant qu'Ailly ni les auteurs dont il s'inspire soient consciemment *volontaristes*. Au vrai ils nient toute distinction en Dieu : *Sent.* I, qu. 6, art. 2, fol. 109 D et E : « 1° Sicut deitas et divinus intellectus seu voluntas non distinguuntur realiter inter se, sic nec proprie loquendo distinguuntur ratione ; 2° Sicut deitas et divinus intellectus seu voluntas non sunt ejusdem essentiae distinctae realitates, sic nec sunt ejusdem rei distinctae formalitates ; 3° Sicut deitas et divinus intellectus seu voluntas sunt tam idem quam idem deitas deitati, sic inter haec non est distinctio formalis seu quaecumque nonidentitas ex natura rei... » Cf. *Sent.* I, q. 6, art. 2, folio 112 B.

Mais, bien qu'ils posent en principe l'identité absolue et par conséquent une sorte d'égalité du vouloir et du connaître, leur théorie sensualiste de la connaissance impose aux Occamistes d'être en fait des volontaristes puisque Dieu ne connaît ni ne veut jamais que de l'individuel (cf. note 1) et ne le veut jamais que d'une manière contingente : *Sent.* I, qu. 13, art. 2, fol. 193 B et 194 C : « Deus omnia operatur secundum consilium voluntatis suae, ergo libere et contingenter... Sicut Deus contingenter aliquid scit fore, sic contingenter aliquid vult facere... Licet Deus sit necessario omnipotens, tamen contingenter est omnifaciens... » Pour qui refuse en effet l'ontologie thomiste, comme attentatoire à la toute-puissance divine, le Docteur Angélique parle un langage à peu près vide de sens lorsqu'il attribue à toutes les perfections en Dieu une valeur à la fois formelle et éminente, fondant, comme on le sait, sur l'unité profonde de l'intellect et du vouloir divins, qui ne sont que l'Etre même de Dieu, l'affirmation si souvent répétée que la Liberté suprême, par cela même qu'elle transcende l'ordre de la nécessité et de la contingence, est plus « rationnelle » qu'aucune liberté finie : SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme Théologique*, Ia, qu. XIX, art. 1 ; *Summa contra Gentiles*, I, 80, 97 ; II, 10 ; *Commentaire du* Περὶ Ἑρμηνείας I, 9, 22. On peut faire des remarques analogues à propos de la question de la justification qui est en droit pour Ailly une « pure acception » divine, c'est-à-dire un acte de volonté (*Sent.* I, qu. 12, art. 1, fol. 173 F.) alors que les Thomistes en affirment le caractère rationnel, du

sorte de scandale, Jahwé sur le Sinaï dictant à Moïse des lois morales incompatibles avec celles du Décalogue [1]. Il s'agit là, naturellement, d'une pure hypothèse, analogue aux affirmations cartésiennes sur le caractère contingent des vérités mathématiques. C'est comme valables en droit, nullement en fait, qu'il faut considérer certaines affirmations célèbres de l'école occamiste, et celle-ci en particulier que, si Dieu commandait de le haïr ou d'adorer un âne, il pourrait faire de cette haine et de cette idolâtrie des actes proprement méritoires sans qu'on doive s'en étonner davantage que lorsqu'on le voit sanctifier d'un coup et sans préparation psychologique l'âme du criminel le plus endurci [2].

Lorsqu'on a rapproché ces textes volontairement paradoxaux de certaines formules luthériennes relatives à la Justification [3], on n'a pas toujours suffisamment montré qu'ils ne s'appliquent qu'à l'*hypothèse* d'une autre économie surnaturelle [4]. Or il est

---

moins « quantum ad legem regulantem » (*Somme Théol.*, Iª, qu. 21, art. 2).

[1] *Sent.* I, qu. 9, art. 2, fol. 152 E : « Nullum est bonum nec malum quod Deus de necessitate sive ex natura rei diligat vel odiat... nec aliqua qualitas est ex natura rei justitia, sed ex mera acceptione divina, nec Deus justus est quia justitiam diligit, sed potius e contra aliqua res est justitia quia Deus eam diligit, id est acceptat... » Mais il faut noter que cette liberté « hypothétique » n'empêche nullement l'existence « actuelle » d'un double ordre de conseils et de préceptes : *Sent.* I, qu. 14, art. 1, fol. 203 C : « ... Sic igitur voluntas divina praecipit bona sicut Deum honorare, proximum amare, et prohibet mala sicut Deum odire, proximum laedere. Nec ideo praecipit bona quia bona sint vel prohibet mala quia mala sint, sed, sicut declaravi, tum haec ideo bona sunt quia praecipiuntur et mala quia prohibentur. Seu consulit majora bona, sicut sunt virginitatis et paupertas, et permittit minora bona, sicut sunt conjugium et dominium, sed operatur generaliter omnia. »

[2] *Sent.* I, qu. 13, art. 2, fol. 195 E : « Actum odii Dei potest Deus se solo facere, quia ille actus potest esse et non esse odium et per consequens non esse peccatum. »

[3] Denifle, *op. cit.*, I, 569, 571.

[4] *Sent.* I, qu. 9, art. 2, fol. 137 F : « 1° Nullus potest esse amicus Dei de lege ordinata [entendez : dans l'ordre de la Révélation] non habendo in se aliquam qualitatem infusam quae sit caritas vel gratia ; 2° Aliquis potest esse amicus Dei de potentia absoluta non habendo in se aliquam qualitatem infusam, quae sit caritas vel gratia. » Cf. *ibid.*, fol. 139 B et 140 E : « Licet de lege ordinata ad istam dignitatem sive ad meritum vitae aeternae concurrant cum causalitate et acceptatione divina ipsa voluntas creata et caritas sive gratia, tamen absolute staret ista non concurrere et tamen istam dignitatem esse meritum vitae aeternae. [Cette hypothèse, bien que contraire à la foi chrétienne, n'est pas contradictoire en soi. En effet :] Denominatione extrinseca ab ipsa divina voluntate acceptante... potest aliquis esse carus et gratus sine aliqua qualitate informante, nec est simile

bien certain que lorsque les Nominalistes invoquent cette autre économie, on aurait tort de placer cette supposition sur le même plan de vraisemblance que l'hypothèse, si fréquente chez eux, d'une autre économie naturelle. Car s'il est vrai (on le verra mieux tout à l'heure) que Dieu ne s'est pour ainsi dire engagé que d'une manière conditionnelle à garantir par une sorte d'influence générale le cours normal de la nature [1], le dépôt de la foi nous révèle à l'intérieur du Vouloir divin l'existence certaine d'une série de déterminations actuelles dont il serait impie de douter.

Il arrive même que ces déterminations paraissent contraires à l'évidence lumineuse du premier principe. C'est le cas notamment pour le mystère de la Sainte-Trinité. De tous les mystères chrétiens, n'est-ce pas, en effet, pour des Nominalistes, le plus difficile à concevoir et celui qu'il leur est le moins aisé de défendre par des arguments logiques contre un faisceau d'objections insolentes [2] ? Saint Anselme avait vu cette faiblesse et ses profondes remarques valent aussi bien pour l'Occamisme que pour l'école de Roscelin. C'est toujours le mystère trinitaire qu'un Pierre d'Ailly invoque comme le type même de l'affirmation insoutenable : croire aux Universaux, ce serait, dit-il expressément, adhérer à une thèse aussi difficile à défendre (sinon même davantage) que la position des Chrétiens sur la Sainte-Trinité, alors que l'autorité de la foi, décisive dans un cas, n'apporte dans l'autre aucun argument de poids [3].

Faudrait-il donc admettre que le dogme s'oppose ici à la

---

de esse album sine albedine. » *Ibid.*, fol. 142 D. « Quis non potest de lege ordinata ex puris naturalibus quodlibet peccatum mortale vitare. Patet quia de lege ordinata talis tenetur esse in caritate vel gratia et si non sit peccat mortaliter, et tale peccatum non potest vitare sine caritate vel gratia... Ex praedictis autem patet quod absolute possibile est quod aliquis non habeat caritatem aut gratiam nec habeat peccatum aut culpam. »

[1] *Sent.* I, qu. 1, art. 1, fol. 41 A. Cf. *ibid.*, qu. 13, art. 2, fol. 193 H.

[2] *Sent.* I, qu. 5, art. 2, fol. 98 A : « Licet positio de Trinitate possit sine contradictione apparenter sustineri, tamen quod ipsa non concedat propositiones realiter seu mentaliter contradictorias sive quod non implicet contradictionem, contra protervum non potest evidenter probari. »

[3] *Sent.* I, qu. 5, art. 2, fol. 99 A : « Concedentes aliquod unum esse plura individua unius generis vel speciei non sunt digni vocari philosophi... Aliquod genus vel speciem aliquam esse realiter plura individua et quodlibet eorum est ita difficile ad sustinendum sicut essentiam divinam esse tres personas et quamlibet illarum. Imo videtur aliquo modo difficilius quia fides non ponit personas distingui essentialiter ; et tamen duo individua ejusdem speciei distinguuntur essentialiter. Et tamen ad hoc non cogit auctoritas fidei, imo forte magis ad oppositum, ut posset declarari. »

lumière naturelle ? Nous voyons bien qu'il n'en est rien, mais comment le démontrer ? Ferons-nous appel, comme un passage curieux semble nous y inviter, à l'analyse de la notion d'*infini* [1] ? Si l'infini ne se pouvait concevoir pour le cardinal d'Ailly, comme pour le cardinal de Cues, qu'au delà du principe de contradiction [2], à quel titre affirmait-il, comme il le fait souvent, que la puissance infinie de Dieu s'arrête devant le contradictoire, qu'il n'est par conséquent ni pensable que les idées générales existent hors du sensible, ni que ma sensation de froid devienne une sensation de chaud, ni que Dieu soit sujet à la mort [3] ?

Il nous paraît qu'on ne peut résoudre cette difficulté qu'en distinguant deux aspects de l'Infinité, l'un qui concerne l'essence même de Dieu et l'autre qui ne concerne que les aspects connaissables de l'activité divine. Si nous le considérons tel qu'il est en soi, il est certain que par nos propres forces nous ne pouvons rien dire de Dieu. Mais tout ce que nous enseigne la foi en cette matière est sans commune mesure avec les propositions simples auxquelles le Nominalisme applique, de la manière sensualiste qu'on a dite, le seul critère de l'identité formelle. Chaque fois, par contre, que nous attribuons à Dieu, d'une façon subjective et tout à fait insuffisante, des modes d'action exprimables en termes de logique humaine et même lorsque ces modes d'action conservent quelque élément d'infinité, nous devons nous tenir rigoureusement à la

---

[1] *Sent.* I, qu. 5, art. 2, fol. 98 H : « Circumscripta fide apparet evidens in lumine naturali quod nulla res potest esse tres res et quaelibet earum et nulla auctoritas Scripturae vel fidei cogit ad concedendum oppositum in creaturis, imo magis videtur consonum fidei dicere quod hoc infinitae perfectionis est et quod solum convenit Deo ratione suae immensitatis. »

[2] Il est certain que le principe d'identité n'a aucunement le même sens pour le Cusain que pour les disciples d'Occam et que l'Unité pure, que le cardinal archevêque de Brixen conçoit comme transcendante à toutes les contradictions, n'est pas moins soumise que le *Posse absolutum* du cardinal archevêque de Cambrai à la rigueur formelle du premier principe.

[3] *Sent.* I, qu. 12, art. 1, fol. 193 E. Il est contradictoire de dire que puisque Dieu peut tout faire, il peut également pécher, car le péché n'a de sens que par rapport à une réglementation et pour ceux qui y sont soumis ; or l'affirmation même que Dieu peut tout faire exclut cette hypothèse. On commettrait un sophisme analogue en disant que Dieu peut mourir : « Hic est fallacia figuris dictionis... et potest dari exemplum, si arguitur sic : quidquid potest fieri, Deus potest facere ; sed creatura potest mori, ergo Deus potest mori. Non enim valet consequentia, quia mori non importat precise distinctionem alicujus rei, sed connotat destrui eam rem quae dicitur mori. »

règle première de la non-contradiction. Hors de l'essence divine en soi, Pierre d'Ailly considère en effet que ni l'infinité de la durée ni celle du continu spatial ne sont proprement contradictoires et qu'on peut imaginer, du moins à titre d'*hypothèse* valable dans une autre économie naturelle, une infinité actuelle de causes ou de mouvements [1].

C'est ainsi que toutes les actions divines, dans le domaine du créé, naturelles ou surnaturelles, actuelles ou hypothétiques, sont des actions « possibles » au regard de l'évidence naturelle. Ni l'existence du miracle ni celle des sacrements ne contredisent donc aux lumières de la raison. C'est une opinion reçue d'ailleurs parmi les Théologiens les plus traditionnels que Dieu, ayant donné l'être à des créatures, peut les mouvoir directement, hors de toute cause seconde, sans contrevenir pour autant aux principes rationnels [2]. Il est vrai que l'ordre surnaturel limite en

---

[1] *Sent.* I, qu. 13, art. 3, fol. 196 E-197 A : « 1° Non est evidens vel demonstrabile in naturali lumine quod impossibile sit magnitudinem actu infinitam esse ; 2° Probabile est quod possibile sit Deum aliquam multitudinem aut magnitudinem actu infinitam facere vel producere in esse ; 3° Probabile est quod possibile sit ipsum aliquam latitudinem intensivam actu infinitam producere in esse. »

Cf. *Sent.* I, qu. 3, art. 2, fol. 79 C et 80 C : « Non ex quolibet gradu essendi evidenter infertur immensitas gradus primi. Patet quia hoc esset vel supponendo processum finitum in gradibus essendi, et hoc non quia hoc non est evidens, vel supponendo processum in finitum et hoc non quia tunc nullius talis gradus concluderetur primitas, sicut nec ex infinito processu in partibus continui concluditur alicujus illarum ultimitas... Concesso quod non sit processus in infinitum in moventibus (quod non est evidens)... »

Cf. *Sent.* I, qu. 7, art. 3, fol. 123 E. A propos d'une démonstration fondée sur l'impossibilité d'un infini en acte : « Licet ista ratio apparenter concludat, bene tamen scio quod non demonstrat. »

Cf. *Sent.* I, qu. 3, art. 3, fol. 83 A : « Ista ratio praesupponit quod non sit possibilis processus in infinitum in causis essentialiter ordinatis. Hoc autem non est evidens : 1° Quia secundum philosophos talis processus concederetur possibilis in causis accidentaliter ordinatis ; 2° Quia secundum fidem posset probabiliter dici quod Deus posset facere infinitas causas actu existentes sive essentialiter ordinatas. »

Il reste que dans l'économie *réelle* du monde les actions extérieures de Dieu sont toujours finies. Cf. *Principium in Sent.* I, fol. 11 B : « Licet divina causalitas sit infinita et immensa, non tamen immense, sed solum finite causat quidquid agit ad extra. » La raison alléguée dans le contexte est que ces actions extérieures se déroulent dans le temps et que l'infinité n'a de sens que dans l'éternel ou dans l'instantané.

[2] *Sent.* I, art. 1, qu. 1, fol. 36 F : « Quidquid Deus potest facere mediante causa secunda vel mediantibus causis secundis potest per seipsum. » *Ibid.*, qu. 3, art. 1, 74 D et textes cités, page 50, note 3.

Cf. SAINT THOMAS D'AQUIN, *Summa contra Gentiles*, III, 99. Mais il faut

apparence les possibilités divines puisqu'on sait que d'une part la Loi nouvelle limite à la réception effective de la Grâce une Justification qui vient en droit de la pure « acception » divine [1], et que d'autre part cette réception elle-même se lie dans la plupart des cas à la fréquentation régulière des sacrements chrétiens.

Mais il faut observer que les sacrements, tout comme les péchés ou les œuvres justificatrices, ne sont des causes secondes qu'en apparence et au sens le plus impropre. Ailly, qui discute rarement les thèses de saint Thomas, prend parti sur ce point d'une manière très délibérée contre la conception thomiste d'une causalité instrumentale des signes sacramentels [2]. Il n'y a, dit-il, aucune nécessité, il y a même mensonge et superfluité à poser en règle universelle dans les sacrements de la Loi nouvelle une sorte de vertu qui leur soit propre et d'attribuer à l'âme, comme effet de cette vertu, une disposition à la Grâce qu'on appellerait « caractère » ou « ornement ». On peut sauver toutes les apparences d'une manière bien plus simple et sans faire appel à cette machinerie un peu trop ingénieuse [3].

---

noter que, loin d'affirmer pour autant le caractère « contingent » des causes secondes, saint Thomas pense que le miracle, qui est exceptionnel et toujours destiné à quelque enseignement défini, ne porte aucune atteinte à l'ordre naturel.

[1] *Sent.* I, qu. 12, art. 2, fol. 178 E : « De lege ordinata, licet non ex natura rei, tali merito posito, sequitur tale proemium vel poena. » Cf. textes cités, page 59, note 4.

[2] Du *Commentaire des Sentences* à la *Somme Théologique* la doctrine de saint Thomas s'est beaucoup précisée. La *tertia pars* n'attribue pas seulement à la causalité sacramentelle l'effet d'une vertu dispositive, telle qu'un « caractère » ou un « ornement », mais une véritable opération instrumentale correspondant, pour chaque sacrement donné, à une grâce particulière. Et s'il est vrai que Dieu soit le seul auteur de la grâce, comme le menuisier le seul fabricant du lit, il reste que la vertu de la cause instrumentale, toute « fluente et incomplète » qu'elle paraît, appartient en propre au signe sacramentel et que celle de l'eau baptismale diffère aussi réellement de celle des saintes huiles que la vertu d'une scie peut différer de celle d'un rabot (*Somme Théologique*, III^a, qu. LXII, art. 1, 3, 4 ; qu. LXIII, art. 1, 2, 6). La plupart des définitions thomistes ont été confirmées par le Concile de Trente (en part. session 7, canon 2).

[3] *Sent.* IV, qu. 1, art. 1, fol. 225 A : « Praedicta opinio [celle de saint Thomas] nec ex ratione naturali nec ex veritate fidei cogitur ponere sacramenta legis novae esse causas effectivas gratiae modo superius declarato [Il faut noter que l'emploi de l'expression : cause effective, pour caractériser le rôle de l'instrument chez le Docteur Angélique, est à tout le moins équivoque], ut in sequentibus patebit, nec est aliqua necessitas, imo omnino fictio et superfluitas ponere universaliter in talibus sacramentis talem virtutem supernaturalem sicut in aqua vel in verbis prolatis, aut

On a reconnu l'argument commun du Venerabilis Inceptor, le fameux « rasoir d'Occam » [1]. Les Nominalistes paraissent vraiment hantés par le spectre de l' « esprit juridique ». Si l'Ecriture les force à conditionner la Toute-Puissance divine, ils veulent s'en tenir du moins à ce qui est de foi stricte, sans introduire les vaines subtilités d'une armée de vertus désarmées ou de causes qui causent sans causer. L'eau du baptême ne contient en elle-même ni, comme le veulent les Thomistes, une « vertu instrumentale », ni, comme le soutient Henri de Gand, une « présence spéciale de Dieu » [2]. Elle est seulement, et parce que Dieu l'a librement voulu, la condition de fait ou, si l'on préfère, l'*occasion* de la Grâce baptismale [3].

---

ponere in anima aliquam dispositionem praeviam gratiae quae sunt caracter vel ornatus, quia sine tali pluralitate possunt omnia salvari, ut inferius apparebit. Igitur praedicta opinio est irrationalis. »

[1] *Sent.* IV, qu. 1, art. 1, fol. 225 A : « Quia enim natura nihil facit frustra, semper ubi paucitas sufficit ad salvandum apparentias magis est ponenda. Et sicut sequendo rationem naturalem nihil est ponendum nisi quod ratio naturalis concludit, ita sequendo fidem nihil est ponendum nisi quod veritas fidei convincit. »

[2] *Ibid.*, 225 B : « Nullum sacramentum debet propter hoc dici causa effectiva gratiae quasi Deus in sacramento assistat per modum specialis presentiae ; ista conclusio est contra Henricum de Gandavo. »

[3] *Ibid.*, 225 C-E-F : « Dupliciter potest aliquid dici causa, uno modo proprie quando ad praesentiam esse unius, virtute ejus et ex natura rei sequitur esse alterius, et sic ignis est causa caloris, — alio modo improprie quando ad praesentiam esse unius sequitur esse alterius, non tamen virtute ejus nec ex natura rei sed ex sola voluntate alterius, et sic actus meritorius dicitur causa respectu proemii... Sacramenta legis novae primo modo non sunt effectivae causae gratiae, sed bene secundo modo et improprie. Ista conclusio simul quoad utramque partem probatur sic. Ad praesentiam sacramentorum ex virtute ipsorum non sequitur gratia sed solum ex virtute alterius, scilicet Dei sic agentis, nec talis sequela est ex natura rei ; sed solum ex voluntate libera Dei ; igitur conclusio vera, consequentia tenet ex terminis, et antecedens patet quia solum ex eo sequitur gratia ad praesentiam sacramentorum quia Deus sic instituit quod non conferatur gratia nisi positis sacramentis et ipsis positis conferatur. Et si oppositum instituisset, effectus oppositus sequeretur. Ex hac distinctione sequuntur duo correlaria contra sanctum Thomam. Primum est quod quodlibet novae legis sacramentum solum est causa gratiae sine qua non et ita possunt intelligi omnia dicta vel auctoritates sanctorum aut doctorum quae videntur sonare quod sacramenta legis novae sunt causae gratiae. Unde quando Magister et sancti dicunt quod sacramenta novae legis efficiunt quod figurant, non est intelligendum quod proprie efficiant gratiam sed quod Deus efficiat eam ad eorum praesentiam et hoc sufficit magistris et aliis ad ponendum differentiam inter nova et antiqua sacramenta. Secundo sequitur quod nullum sacramentum legis novae sive per virtutem propriam sive per virtutem ei collatam est proprie causa efficiens alicujus dispositionis in anima ad gratiam previae. »

IV. — Le conditionnement naturel de la volonté divine

Ainsi, lorsque la foi nous révèle quelque élément de la décision divine, nous ne devons jamais oublier de laisser la première place à la Toute-Puissance. A plus forte raison, chaque fois que le dogme chrétien ne nous apporte aucune solution, nous devons nous en tenir autant que nous le pouvons à l'évidence naturelle [1]. Et si l'expérience journalière d'une constance relative dans les phénomènes du monde créé nous donne à penser qu'il existe vraiment un ordre naturel, l'évidence d'un tel ordre n'est jamais que probable. Cette réserve faite, il serait ridicule de nier la valeur positive des raisonnements humains dans le domaine de la *puissance naturellement conditionnée*. Il importe seulement d'examiner avec soin les preuves qui se fondent sur les causes secondes, surtout lorsqu'elles touchent à des points importants de théologie. Un examen rigoureux ne nous incitera pas d'ailleurs à rejeter en bloc les arguments que les philosophes ont coutume d'invoquer pour fonder l'existence de Dieu sur la considération de l'Univers, mais plutôt à réformer tous ceux qui prêtent le flanc aux critiques insolentes, pour en faire, non point assurément des certitudes absolues (ce qui n'est possible que lorsqu'on est en présence du principe de non-contradiction), mais d'*excellentes raisons naturelles*.

Il faut avouer franchement qu'on peut avoir quelques motifs de méfiance à l'égard des philosophes. Les meilleurs d'entre eux ont présenté les doctrines les plus hérétiques, avec tant de subtile habileté qu'elles apparaissent plus probables en raison naturelle que les vérités de la foi. En face de la doctrine aristotélicienne de l'éternité du monde [2] ou même en face des arguments d'Alexandre d'Aphrodise sur la mortalité de l'âme [3], la raison se sent humi-

[1] On a vu que même dans le cas unique de l'essence divine, où la contradiction n'est qu'une apparence, le principe d'identité vaut comme règle absolue (voir p. 60, notes 2 et 3). C'est au nom de ce principe qu'on doit rejeter le Réalisme, véritable absurdité philosophique.

[2] *Sent.*, I, qu. 1, art. 1, fol. 37 C. *Ibid.*, qu. 13, art. 3, fol. 196 E. Cf. p. 62, note 1.

[3] *De Anima*, ch. VI, prima pars. « Tres opiniones de anima rationali ; una fuit Alexandri quod anima intellectiva humana est forma materialis, generabilis et corruptibilis, educta de potentia materiae, divisibilis et extensa ; alia fuit opinio Commentatoris quod est forma ingenerabilis et incorruptibilis, non educta de potentia materiae, nec extensa et quod illa

liée de ne rien pouvoir répondre de suffisamment sérieux à des thèses impies

Mais si l'argument *plus probable* ne peut jamais prévaloir contre la certitude catholique [1] et si la métaphysique d'Aristote doit être définie plutôt comme un recueil d'opinions que comme une véritable philosophie [2], on peut croire, du moins que chaque fois que la raison naturelle va dans le sens de la foi, elle apporte au théologien des secours trop précieux pour qu'on ait le droit de les mépriser.

Cette attitude serait-elle contradictoire ? Certains critiques [3] ont accusé Pierre d'Ailly de ne pas aller jusqu'au bout de sa pensée. Il nous semble, pour notre part, que la position nominaliste n'est pas inintelligible. Tout argument probable repose, en effet, sur la considération de l'ordre naturel. Or, cet ordre est une création contingente ; nous ne pouvons en connaître par nous-mêmes les principes essentiels et nous ne déterminons le pouvoir divin que par induction a partir de ses effets. En l'absence de toute Révélation, la philosophie comprendrait deux parties, d'inégale importance : d'une part l'affirmation *a priori* du principe de non-contradiction, et d'autre part des séries d'arguments *a posteriori* qui se fondent tous sur une certaine idée plus ou moins arbitraire de l'ordre naturel. Mais le théologien chrétien est moins mal partagé et sa foi lui est d'un précieux secours pour assurer les principes de sa raison.

A vrai dire, tous les systèmes philosophiques qui se veulent indépendants de la foi méritent autant que le Péripatétisme d'être

---

est unica in omnibus hominibus cuilibet eorum indistanter assistans sed tamen nulli inhaerens ; tertia via est veritas catholica, quae non est tanquam opinio tenenda sed tanquam fides firma, scilicet quod anima intellectiva non est unica in omnibus hominibus sed est forma substantialis hujus corporis id informans et cum eo unum componens, etc... Prima tamen opinio supradicta, circumscripta fide et sequendo apparentiam rationis naturalis inter omnes probabilior videretur. »

[1] *Sent.*, qu. 13, art. 3, fol. 195 E : « Licet antecedens [non omne factibile Deus potest se solo facere] sit probabile naturali ratione, ut dictum fuit, tamen secundum fidem est impossibile, et ideo... »

[2] *Sent.*, I, qu. 3, art. 3, fol. 83 B : « Ex praedicto processu apparet quod in philosophia seu doctrina Aristotelis nullae vel paucae sunt rationes evidenter demonstrativae. Patet quia illa ratio [la démonstration de Dieu par la subordination des causes secondes] videtur apparentior inter omnes quam unquam Aristoteles fecit. Item sequitur quod philosophia Aristotelis seu doctrina magis debet dici opinio quam scientia. Et ideo valde sunt repraehensibiles qui nimis tenaciter adhaerent auctoritati Aristotelis. »

[3] TSCHACKERT, *op. cit.*, pp. 303 sq.

appelés *doctrines* ou *opinions*. Les Sceptiques anciens avaient raison de demander à chaque secte au nom de quel critérium elle admet comme point de départ telle ou telle forme de certitude. La variété même des réponses nous montre qu'il s'agit là d'options plus affectives qu'intellectuelles. Si l'on choisit d'une manière plus ou moins vraisemblable, on ne s'engage qu'à rester fidèle à l'hypothèse admise. C'est ainsi qu'on dira par exemple que *dans l'hypothèse aristotélicienne*, l'opinion d'Alexandre sur le problème de l'âme intellectuelle est plus probable que celle d'Averroës [1]. Mais le théologien chrétien sait d'avance que l'une et l'autre sont fausses. Il sait de même que Dieu a créé l'Univers *ex nihilo*, que toute création est finie, que le Créateur connaît sa créature, etc... Sur tous ces points, nous échappons à l'incertitude foncière du dogmatisme ancien ; lorsque nous parlons de nature, notre opinion n'est pas arbitraire. Il reste néanmoins des questions sur lesquelles la foi ne nous apporte pas une pleine lumière ; s'il s'agit de pures curiosités, entièrement étrangères à la théologie, il convient de se détourner de ces soins superflus. Mais lorsque les arguments de la raison apportent à la foi quelque supplément de crédibilité, on n'a pas le droit de se priver d'une aide précieuse.

Si assurés, par exemple, que nous soyons par notre adhésion au *Credo* de l'existence d'un Dieu unique qui a créé le monde, il est utile, pour conforter notre foi, de nous montrer dans la nature elle-même le reflet de la gloire divine [2]. La probabilité des arguments philosophiques par lesquels nous remonterons des effets aux causes n'est plus seulement cette vraisemblance *hypothétique* que nous pouvions attribuer aux conjectures d'Alexandre ; il ne s'agit plus seulement de cohérence logique à l'intérieur d'une opinion possible, mais d'un raisonnement bien conduit portant sur un ordre naturel dont la foi elle-même nous interdit de contester l'existence. Il nous reste à voir maintenant quelle peut être la valeur métaphysique d'un tel ordre naturel.

---

[1] Voir plus haut, p. 65, note 3.

[2] *Sent.*, I, qu. 3, art. 1, fol. 77 C : « Creatura est effectus et causa relucet aliquo modo in suo effectu, ratione cujus quis ex notitia creaturae ducitur in cognitionem Dei... In homine justo plura relucent de Deo. » Cf. *Sent.*, I, qu. 1, art. 1, fol. 39 A : « Ad ipsa credibilia fidei nostrae quantacumque ardua cum imperio vel affectione voluntatis potest concurrere apparentia vera... »

A. *L'existence du monde*

D'abord, que l'Univers existe d'une manière objective et que l'ensemble de mes perceptions ne soit pas une immense illusion, Pierre d'Ailly ne pense pas qu'on en puisse douter. La seule réserve à faire est que, pour chacun de mes actes cognitifs pris un à un, je dois envisager comme hypothèse possible qu'il s'agisse d'une vision surnaturelle ; faute d'une telle précaution, je devrais considérer comme de purs scandales les exemples de visions que nous rapporte l'Ecriture. Mais on conviendra bien qu'il serait invraisemblable que, d'une manière continue, Dieu produisît dans mon esprit par voie d'action directe et sans existence extérieure une sorte de fantasmagorie qui serait un jeu indigne de son absolue perfection et qui enlèverait toute valeur spirituelle aux apparitions reconnues par l'Eglise.

Il est facile de voir que cette position n'a rien de moderne. Dans la plupart des philosophies post-cartésiennes, le fait de conscience est conçu de telle manière qu'il garde *dans toute hypothèse* sa valeur essentielle ; que le monde extérieur soit un donné informe, simple choc préalable à l'activité synthétique du « Je pense », ou qu'il soit entièrement créé par la conscience et projeté hors d'elle-même, le fait brut de la connaissance ne porte en lui aucune garantie d'objectivité et ce n'est pas limiter un Dieu qui n'est qu'une sorte de conscience plus riche ou plus durable, que de considérer son action comme immanente à chacune de mes sensations présentes.

Pour un philosophe médiéval, une pareille conception n'a pas de sens. Assurément le Nominaliste refuse que dans l'abstraction, l'intellect saisisse immédiatement des formes existant hors de lui. Mais l'intuition sensible garde une valeur de contact immédiatement présent. Sous la seule réserve (toute théorique) d'un miracle possible, je puis dire avec Aristote que ma sensation présente n'est pas seulement ma sensation, mais qu'elle est présentement l'acte commun du sentant et du senti [1].

---

[1] *De Anima*, sexta pars, ch. XI : « In notitia intuitiva res ipsa quasi presens immediate in seipsa cognoscenti obicitur... Probabiliter potest dici quod notitia intuitiva est notitia simplex qua formaliter aliquid immediate in seipso cognoscitur. » Cf. XI, 4ª pars : « Videtur probabilius quod talis exterior sensatio non potest naturaliter fieri non existente sensibili objecto... quidquid sit de supernaturali et absoluta potentia Dei... Non potest etiam

Il faudrait donc admettre une sorte de vulgarisation du surnaturel pour imaginer que l'ensemble des sensations humaines soit normalement séparable de l'ensemble des qualités senties que nous appréhendons au travers des espèces [1]. Mais si le monde

---

nobis virtute talis sensationis fieri naturalis evidentia de existentia rei sensibilis, cum illa posset aequaliter esse non existentis sicut existentis. » La supposition est donc irréelle de manière absolue, c'est-à-dire en toute hypothèse, et quelle que soit l'action directe de Dieu. C'est-à-dire qu'elle est contradictoire et que si le pseudo-Cogito nous est apparu tout à l'heure comme purement « subjectif », la seule raison en est dans cette considération de foi que Dieu peut m'envoyer des visions et que par conséquent je ne puis jamais être sûr, en présence d'une sensation donnée, qu'elle est du type normal. Mais dire que, prise dans sa totalité, la masse des sensations humaines n'implique aucune certitude objective, ce serait absurdité pure ; dans la phrase qu'on a lue plus haut, l'imparfait du subjonctif : *posset* indique nettement quelle est aux yeux de Pierre d'Ailly, la vraie valeur de l'argument subjectiviste.

Cf. *Sent.*, I, qu. 1, art. 1, fol. 42 F : « Ex causis naturalibus cum Dei influentia generali non potest fieri quod Socrates sentiat aliquid objectum quod est per se objectum illius sensus quo sentitur, approximatum in debita distantia, organo bene disposito et etiam medio, et Socrates judicet se non sentire illud objectum. Patet quia aliter sensus deciperetur circa proprium objectum. » — *Ibid.*, qu. 3, art. 1, fol. 74 C : « In cognitione intuitiva res in propria existentia est motiva per se objective, et in cognitione abstractiva est aliquid motivum in quo res habet esse cognoscibilis, sive in ipsa intuitiva objectum movet ut praesens in propria existentia ; in abstractiva vero objectum movet ut praesens in aliquo ipsum representente. Patet totum quia, sicut jam tactum est, Deus per idem totaliter potest causare utramque notitiam [par miracle] nec requiritur simpliciter [c'est-à-dire eu égard seulement à la puissance absolue] quod res moveat in propria existentia, etiam objective [c'est-à-dire ici comme image dans l'esprit] nec quod sit praesens. Verum est tamen quod naturaliter notitia intuitiva non potest esse sine existentia rei quae est vere causa efficiens ejus mediata vel immediata. »

[1] L'*espèce* que Pierre d'Ailly défend contre Occam semble n'être pour lui, du moins dans le cas de l'ouïe et de la vue, qu'une sorte d'intermédiaire physique, de « mutation » aérienne ou de « forme engendrable » (étant bien entendu que le mot de « forme » n'a pas de sens métaphysique pour un Nominaliste), qui, telle une sorte de « vibration », traverse des milieux plus ou moins opaques auxquels elle se communique successivement : *De Anima*, VIII, 4 : « Potest imaginari resistentia... rationis indispositionis suscipientis, quia subjectum non est sufficienter dispositum ad receptionem talis mutationis vel formae generabilis, et sic manifestum est quod medium bene resistit generationi specierum sensibilium et sic enim densitas et opacitas resistunt speciebus lucis vel coloris et eas reflectunt et sic proportionaliter de aliis. » Cette doctrine contient une anticipation certaines des théories modernes de la lumière. Contre l'idée traditionnelle de l'instantanéité lumineuse, Pierre d'Ailly soutient hardiment qu'on peut imaginer une transmission analogue à celle des ondes sonores ou des vagues concentriques produites dans l'eau par le jet d'une

extérieur se compose d'existences concrètes et non pas de simples images, peut-on dire que les choses agissent les unes sur les autres, qu'elles sont proprement *causes*, ou bien faut-il que nous transférions en Dieu toute action transitive ? Pierre d'Ailly répond que non seulement l'objet perçu agit sur le sujet percevant, mais que même lorsqu'elles s'appliquent à toute autre sorte d'efficience, les thèses occasionalistes sont improbables en raison naturelle [1].

On a vu que dans le cas des sacrements, les Occamistes préfèrent réduire le signe au rang de *causa sine qua non* et qu'ils invoquent pour justifier cette opinion l'opportunité de ne pas multiplier les êtres métaphysiques. Pourquoi ne pas étendre le même raisonnement à toutes les efficiences causales ? Pourquoi ne pas dire que c'est Dieu lui-même qui, en présence du feu, produit cette chaleur qu'il lui a plu d'y associer par une décision libre à laquelle il serait blasphématoire de chercher une raison ? La tentation devait se présenter avec d'autant plus de force que la thèse occasionaliste n'était pas au moyen âge une véritable nouveauté et que les Platoniciens arabes l'avaient déjà soutenue sous une autre forme dont on trouve chez saint Thomas la réfutation détaillée [2]. Or, non seulement Pierre d'Ailly refuse d'admettre une formule de type malebranchiste, mais il est remarquable qu'il la critique au nom d'un argument traditionnel.

Pour répondre à ceux qui invoquent le miracle contre l'efficace des causes secondes, le docteur Angélique distingue l'ac-

---

pierre, mais assez rapide pour paraître instantanée à nos sens imparfaits : *De Anima*, VIII, 5 : « Potest tamen hujusmodi luminis multiplicatio intelligi instantanea, non secundum veritatem sed quantum ad nostram perceptibilitatem, quia scilicet in ea non possumus sensu percipere successionem. » Quoi qu'il en soit d'ailleurs de ces hypothèses qui ne sont données que comme « probables », qu'on doive admettre avec saint Thomas l'intermédiaire d'espèces ou avec Occam la présence immédiate de la chose, il reste que, sauf lorsqu'il s'agit d'une vision miraculeuse, la sensation en tant que telle est directement représentative de son objet.

[1] *Sent.*, I, qu. 13, art. 2, fol. 194 E : « Non est probabile naturali ratione quod Deus possit immediate facere se solo quidquid potest cum alio sicut oppositum, licet neutrum sit demonstrabile. Patet quia communiter omnes philosophi concesserunt quod ex nihilo nihil potest fieri, sicut patet 1° Phys. Ergo saltem in istis generabilibus et corruptibilibus non posuissent Deum per se posse facere formas generabiles et corruptibiles. Aliter sequitur quod possent creari, quod est contra suppositum quod est probabilius in naturali lumine quam suum oppositum, quamvis non sit demonstrabile. »

[2] A. Forest, *La structure métaphysique du concret selon saint Thomas d'Aquin*, Vrin, 1931, p. 231.

tion d'un agent naturel de celle d'une volonté libre. Il est certain, dit-il, qu'un artisan adroit peut prendre la place d'un tâcheron et fabriquer un vase grossier ; à plus forte raison conçoit-on que le Créateur de l'Univers, par l'effet de sa *virtus universalis*, se manifeste parfois aux hommes, soit en produisant de façon immédiate tout ce qui est normalement produit par des agents subordonnés, soit en bouleversant l'ordre actuel des causes secondes, laquel ne représente évidemment que d'une manière imparfaite le caractère excellent de la Providence divine. Il n'en reste pas moins que les agents naturels ne produisent par eux-mêmes que des effets déterminés et qui dépendent de leur nature propre. La Bible nous enseigne bien que Dieu peut faire naître l'homme d'un peu de limon et qu'il suspend à l'occasion les effets physiques du feu. Mais il est impossible que l'homme engendre un bloc d'argile ou qu'une flamme produise de la glace. Les causes secondes ont donc une efficace propre qui dépend de leur essence [1].

Saint Thomas ajoute assurément d'autres arguments de poids, mais ils n'ont de valeur que pour qui admet sa doctrine de l'Être. Si nous avons rappelé ici avec quelque détail la distinction de la cause volontaire et de la cause naturelle, c'est parce que nous la retrouvons chez Ailly et que c'est sur elle qu'il fonde la certitude pratique d'une efficience causale dans l'ordre des agents naturels. On a dit déjà que ni l'huile de l'onction ni l'eau du baptême ne sont les causes véritables de l'action sacramentelle ; il est certain que Dieu est le seul auteur de la Grâce et que, pour Ailly, ce serait multiplier inutilement les raisons que d'imaginer un lien substantiel entre deux choses aussi hétérogènes qu'une ablution physique et une rénovation spirituelle. Mais dans le cas du feu et de la chaleur le problème est différent. Entre la flamme et ses effets physiques, sans doute ne trouve-t-on point de lien analytique : du moins l'esprit conçoit-il facilement qu'un tel lien est possible, puisqu'il s'agit d'événements du même ordre et que d'ailleurs l'effet physique du feu est tel dans notre expérience journalière qu'il ne souffre point d'exception, alors que l'huile et le feu révèlent en général des vertus fort différentes de celles qu'on leur attribue dans les sacrements. Dans le cas du feu, on peut parler d'une influence générale de Dieu qui garantit

---

[1] SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme Théol.*, I[a], qu. 105, art. 5 ; *De potentia*, III, 7 ; *Contra Gentiles*, III, 89, 90 et surtout 99.

à chaque « nature » une vertu propre. Dans le cas du sacrement il ne s'agissait de rien de plus que de l'exécution fidèle d'une promesse divine [1].

B. — *L'existence de Dieu*

En admettant ainsi l'existence des causes secondes, nous ne nous conformons pas seulement aux manières de parler du langage commun, mais également, — et ce n'est pas là un argument négligeable — à certaines expressions de l'Ecriture [2]. Il faut avouer pourtant que ni la foi ni l'évidence naturelle n'im-

---

[1] Sur la différence entre causalité naturelle et causalité volontaire : *Sent.*, IV, qu. 1, art. 1, fol. 225 D : « Ex quo sequitur primo quod causa sine qua non non debet absolute et simpliciter dici causa, quia proprie non est causa ; secundo sequitur quod in naturalibus non reperitur aliqua causa sine qua non respectu alicujus effectus, sed in voluntariis bene reperitur talis causa, quia in naturalibus semper ex natura rei sequitur effectus, sed non in voluntariis. » Cf. OCCAM, *Summulae* II, 12 (textes cités in HOCHSTETTER, *op. cit.*, pp. 122 sq.).

Sur l'efficacité réelle de la cause seconde : *Sent.* IV, qu. 1, art. 1, fol. 226 A-B : « Plus facit Deus faciendo aliquem effectum mediante causa secunda quam si faceret eumden effectum se solo, quia in prima factione sunt plures termini divinae actionis quam in secunda factione, ut patet ex prima propositione [proposition selon laquelle Dieu est cause de la causalité de la cause seconde]... Aliqua causa efficiens secunda sic est proprie causa quia ipsa agit effectum virtute propria, non quidem propria per exclusionem virtutis extraneae vel alienae, sed virtute propria, id est virtute quae est in ipsa, vel quae est ipsamet et non sibi aliena. Sic enim ignis agit calorem virtute propria, scilicet aliqua virtute quae non est sibi aliena. Nec tamen excludo quin agat virtute Dei, quae est sibi virtus aliena et a sua propria virtute distincta... Aliqua causa est efficiens secunda ad cujus positionem sequitur effectus non solum ex voluntate Dei, sed ex natura rei et sola talis causa secunda est causa proprie dicta. Quando dicitur quod ad praesentiam ignis sequitur calor solum ex voluntate Dei, nego istud, quia, quando ignis producit calorem, talis calor sequitur ex voluntate Dei principaliter, sed tamen una cum hoc virtute ignis. »

Sur le rôle de l'expérience constante dans la genèse de la certitude causale : *Sent.*, I, qu. 13, art. 2, fol. 194 A-E : « Similiter videmus quod ad absentiam solis desinit ejus lumen. Ergo probabile est quod sol ipsum producit et conservat... Et si petatur unde philosophi moventur ad ponendum causam secundam necessario concurrere, dico quod propter hoc quia vident quod causa secunda approximata sequitur effectus et ipsa non posita nunquam ponitur... »

[2] *Sent.*, I, qu. 13, art. 2, fol. 194 A : « Non omnium quae fiunt vel facta sunt solus Deus est immediate causa producens vel conservans. Patet, quia aliter sequitur quod creatura nihil immediate produceret vel conservaret, contre illud (*Luc.* 21) ubi Christus dicit quod arbores producunt ex se fructum. »

posent d'une manière absolue cette conclusion probable. Il en va tout autrement pour l'existence de Dieu, pour sa connaissance du monde et pour son efficience créatrice. La foi nous interdit la moindre hésitation sur ces grandes vérités, en sorte que si nous n'aboutissons par nos propres forces qu'à des raisons à demi convaincantes, du moins pourrons-nous en faire le même usage que si elles étaient entièrement persuasives. Seul un adversaire insolent se permettra de les mettre en doute, mais nous ne rapporterons quelques-uns de ses arguments que pour forcer les philosophes à mieux fonder le secours psychologique que la foi demande à la raison.

Il va de soi tout d'abord que notre connaissance de Dieu n'appartient pas au domaine évident de la lumière naturelle. L'affirmation que *Dieu est Dieu* n'a de sens et de valeur que si nous démontrons d'abord l'existence de l'être que nous appelons Dieu [1]. Or une telle démonstration n'est possible que par des raisons naturelles qui ne valent que dans une « économie » donnée et qui sont d'ailleurs incapables de nous conduire à une connaissance véritable de leur objet. Sauf si Dieu lui-même nous fait l'exceptionnelle faveur d'une de ces révélations qui ont la même objectivité qu'une sensation présente [2], nous ne nous représentons l'existence suprême qu'à travers un concept qui est à la fois impropre et vague, puisqu'il ne peut provenir d'aucune

---

[1] Les bienheureux connaissent Dieu « ex sola notitia terminorum » parce que l'existence même de l'Etre est l'objet pour eux d'une intuition aussi immédiate que celle de nos sens. Voir en particulier *Sent.* I, qu. 3, art. 2, fol. 78 G : « Licet ista propositio : Deus est, non sit per se nota nobis existentibus in via, ipsa tamen quam formant beati in patria est per se nota. » Cf. *ibid.*, 79 D : Il est assurément impossible que Dieu n'existe pas et le bienheureux saisit d'un seul regard l'aspect contradictoire d'une négation impie. Mais sur cette terre nous ne pouvons atteindre d'une manière explicite une contradiction logique qui nous forcerait à voir dans l'athéisme une négation du « premier principe » : « Licet ista propositio : Deus non est, non sit primum falsum, ipsa tamen non minus implicat contradictionem quam primi principii contradictorium... » *Ibid.*, fol. 79 E : « Sic ergo patet ex his quod ista : Deus non est, implicat contradictionem, licet non explicet, id est non sit nobis evidens ipsam inferre contradictionem... »

[2] *Sent.*, I, qu. 3, art. 2, fol. 79 C : « Ex sola Dei gratuita unione cum mente nostra per modum objecti visibilis ac luminis sufficienter de se lucentis, cum aliis ex parte potentiae nostrae intellectivae requisitis, potest evidenter cognosci Deum esse. Pars exclusiva patet ex precedentibus, sed affirmativa apparet quia talis praesentia seu unio Dei ad mentem nostram non minus sufficit generare evidens judicium de sui existentia quam objectum sensibile. »

intuition préalable et puisqu'il doit être conçu par notre esprit à partir de certains caractères communs à Dieu et à la créature [1].

Après avoir rejeté comme manifestement sophistique l'argumentation de saint Anselme [2], Pierre d'Ailly examine d'abord les preuves qui se fondent sur l'idée de perfection. Elles impliquent à ses yeux une véritable pétition de principe, car elles supposent qu'il est contradictoire de considérer dans l'ordre

---

[1] *Sent.*, I, qu. 3, art. 1 fol. 75 D : « Deus non est nobis naturaliter pro statu viae cognoscibilis in aliqua propria specie vel conceptu simplici sibi proprio et absoluto, sed bene in aliquo tali simplici et absoluto communi sibi et alteri ab ipso. Prima pars probatur quia nullius rei conceptum simplicem proprium sibi et absolutum seu non connotativum habere possumus naturaliter nisi illius speciei quam immediate in seipsa apprehendere possumus, nec per tale conceptum aliquid cognoscitur nisi quod aliud immediate in seipso praecognoscitur. Secunda pars probatur quia, ut statim dicetur, Deus est naturaliter cognoscibilis in aliquo conceptu simplici proprio et connotativo ; omnis autem conceptus connotativus aliquem conceptum absolutum praesupponit cui attribuitur, sicut album attribuitur alicui absoluto. Aliquid enim est quod dicitur album, scilicet lapis aut lignum... Igitur cum conceptus connotativus Deo proprius attribuitur alicui conceptui absoluto et non proprio Deo, ut patet ex prima parte, nec proprio creaturae, ut patet de se, igitur communi Deo et creaturae... »

Pierre d'Ailly refuse d'ailleurs de préciser la nature de ce concept commun et sur ce sujet important il nous renvoie dédaigneusement aux métaphysiciens (« habet videri in metaphysica »). Bien que la connaissance du concept commun soit toujours tirée de l'intuition sensible (*Sent.*, I, qu. 3, art. 3, fol. 85 A : « Habemus de Deo cognitionem abstractivam ex cognitione intuitiva creaturae per modum ibidem dictum »), il semble que le caractère commun de ce concept ne peut être ni entièrement équivoque ni moins encore univoque, en sorte que ce passage suppose une théorie plus ou moins vague de l'analogie et que des notions comme celles de cause peuvent être attribuées d'une manière proportionnelle au créateur infini et aux créatures finies. Du moins la théorie des causes volontaires et des causes naturelles, qui est assez proche des formules thomistes (voir p. 72, note 1) implique logiquement ce minimum d'ontologie. Cf. *Sent.*, I, qu. 3, art. 1, fol. 77 C : en tant que finies les créatures se ressemblent beaucoup plus que la plus parfaite d'entre elles ne ressemble à Dieu. Et pourtant, en tant qu'elles sont des effets de la volonté divine, toutes les créatures portent en elles des marques de l'infini qui les font dépendre de Dieu d'une manière plus intime qu'elles ne dépendent des causes créées. La chose est particulièrement évidente lorsqu'il s'agit de l'âme d'un homme juste, laquelle est assurément plus près de Dieu que le moins imparfait des pécheurs (voir p. 67, note 2).

[2] *Sent.*, I, qu. 3, art. 2, fol. 80 A : « Ad idem argui potest per processum venerabilis Anselmi in libello suo *Contra insipientem*... Sed quia rationes suae non solum non sunt demonstrativae, imo pure sophisticae et peccantes in logica, propter cujus defectum iste devotus homo non solum in hoc loco sed in aliis passibus saepe deceptus fuit, ut dicit unus doctor et patet intuenti, ideo nolo in suo processu insistere... »

de la perfection une infinité de degrés ; mais c'est là un principe faussement évident qu'on ne saurait démontrer qu'en le supposant acquis. Il est visible qu'Ailly n'imagine une série ascendante que sous la forme d'une progression arithmétique. Or il lui paraît évident que, suivant les principes d'Aristote, l'infinité des nombres n'implique aucune absurdité. Mais il s'agit évidemment, chez Aristote, de pure divisibilité, par conséquent d'un attribut de la grandeur ou d'un mouvement sans fin, non point d'une série de substances métaphysiquement ordonnées [1]. C'est pourquoi les Nominalistes, lorsqu'ils attribuent une vertu naturelle aux causes secondes, refusent de considérer comme nécessaire la dépendance effective des termes d'une série causale, en sorte que la présence seule des termes inférieurs impliquerait celle du terme initial.

Mais, à dire vrai, les preuves d'inspiration aristotélicienne reposent tout aussi bien que les arguments de saint Augustin sur la hiérarchie des causes secondes. Aussi convient-il au théologien de les critiquer sérieusement et de leur faire subir de sérieuses corrections avant de les prendre à son compte comme raisons probables. Avec un goût tout occamiste de la simplification, Ailly les résume ainsi : « Il est manifeste d'abord que le mouvement existe ; or, tout ce qui est mu est mu par autre chose et l'on ne peut concevoir une infinité de moteurs ; il faut donc admettre un moteur immobile. D'autre part, il n'est pas moins manifeste qu'il y a dans la nature des productions nouvelles et qu'elles ne sont point spontanées. Or, ces productions ne s'expliquent ni par une série infinie de causations, ni par une suite « circulaire » de causes qui influeraient les unes sur les autres. Il faut donc admettre une cause non causée, qui est Dieu [2]. » C'est contre ces deux preuves que va sévir maintenant le fameux « protervus ».

---

[1] ARISTOTE, *Physique*, III, 4, 203 B sq. Voir particulièrement 206 A : Ὥστε τὸ ἄπειρον οὐ δεῖ λαμβάνειν ὡς τόδε τι, οἷον ἄνθρωπον ἢ οἰκίαν, ἀλλ' ὡς ἡ ἡμέρα λέγεται καὶ ὁ ἀγών, οἷς τὸ εἶναι οὐχ ὡς οὐσία τις γέγονεν, ἀλλ' ἀεὶ ἐν γενέσει καὶ φθορᾷ.
Voir le texte de Pierre d'Ailly, page 62, n. 1.

[2] *Sent.*, I, qu. 3, art. 2, fol. 80 A : « Secundo arguitur... et probatur demonstrative Deum esse, scilicet per processum Philosophi et arguitur sic : manifestum est aliqua moveri, sed omne quod movetur ab alio movetur et non est processus in infinitum ; igitur est devenire ad aliquod movens immobile. Similiter arguitur : manifestum est aliquid esse noviter productum et non a se, igitur ab alio ; et non est processus in infinitum nec est circulatio ; igitur est devenire ad aliquod producens in productum, et illud est Deus. »

L'insolent déclare tout d'abord que l'intuition du mouvement ne présente aucun caractère d'évidence qui permette d'en faire le point de départ d'une preuve universellement valable ; peut-être n'est-ce rien d'autre qu'une vaste illusion des sens. Puis il critique la prétendue nécessité qu'à tout mouvement corresponde un moteur : ne peut-on pas admettre, en généralisant la doctrine aristotélicienne des lieux naturels, que chaque chose est douée d'avance d'une série de mouvements virtuels et que tous les changements d'état s'expliquent par un dynamisme interne analogue à celui qui pousse un fluide à remplir un espace vide ou qui ramène l'eau chaude à sa température primitive lorsqu'elle ne subit plus l'action du feu ? Ce n'est pas tout. En admettant même qu'il faille un premier moteur, pourquoi le définir comme principe immobile et comme acte pur ? Pourquoi ne pas admettre enfin que par une sorte de causalité réciproque il y ait pour ainsi dire « circulation » continue de moteurs et de mobiles [1] ?

Il est bien évident que dans ces textes souvent cités Ailly ne peut prendre à son compte aucune des hypothèses insolentes. Il est même remarquable qu'il tienne à ne pas compromettre sa propre pensée et qu'il évite de prêter à l'avocat du diable les arguments qu'un Chrétien pourrait soutenir sans blasphème, fussent-ils d'ailleurs aussi théoriques que les autres. Lorsqu'il invoque, par exemple, contre les preuves thomistes, l'hypothèse précartésienne (envisagée par plusieurs physiciens de son temps) qui explique toutes les qualités sensibles par un jeu de figures et de mouvements [2], ou lorsqu'il soutient que l'infini en acte n'est

---

[1] *Ibid.*, fol. 80 C : « Dico quod ille processus Philosophi non probat demonstrative Deum esse. Unde dico :

1° Quod non est evidens evidentia summa aliquid moveri. Diceret enim protervus quia licet sic appareat tamen non sic est ;

2° Dico quod licet esset evidens aliquid moveri, non tamen ab alio moveri ; diceret enim protervus quod aqua seipsam movet ad replendum vacuum, etc. ; similiter ipsa aqua calefacta seipsam reducit ad frigiditatem ;

3° Dico quod licet esset evidens omne quod movetur ab alio moveri, et concesso quod non est processus in infinitum in moventibus (quod non est evidens), tamen per hoc non concluditur movens immobile. Diceret enim protervus quod movetur B et licet B pro tunc sit movens immotum, non tamen immobile ;

4° Dico quod non est evidens quod circulatio non sit possibilis, imo sic est quod est possibilis diverso genere causae etc... Quare, etc... Et consimiliter posset responderi ad alios modos probandi Deum esse... »

[2] *Sent.*, I, qu. 3, art. 3, fol. 83 A : « In ista ratione praesupponitur novitas rei quae non praefuit, nec aliquid ejus. Talis autem novitas non concluditur evidenter ex apparentibus naturalibus, cum multae mutationes

aucunement contradictoire, il présente ces thèses comme probables en raison naturelle et sans la moindre insolence. On a vu d'ailleurs que l'un de ces arguments lui a servi tout à l'heure contre les preuves augustiniennes et l'on conçoit facilement que ni l'un ni l'autre ne lui paraissent incompatibles avec la Révélation chrétienne [1].

Au contraire, il n'est point de thèse « protervique » qui ne soit injurieuse pour le Dieu chrétien. Ajoutons d'ailleurs qu'elles se contredisent mutuellement et qu'elles supposent une série d'insolents parfaitement distincts les uns des autres, dont aucun ne peut être Ailly lui-même. Des deux premiers, l'un semble se souvenir de Zénon d'Elée, l'autre reprend plus ou moins directement cet occasionalisme absolu dont on a dit déjà qu'il était incompatible avec la dignité d'un Dieu tout-puissant. La troisième hypothèse implique le panthéisme banal ou la conception très moderne d'un *Dieu en puissance* ; la dernière, enfin, n'a de sens que par la supposition mécaniste d'une parfaite réversibilité des actions physiques. Il est bien évident qu'à défaut d'autres arguments la foi exclut dès l'abord de pareilles inventions. Ajoutons que d'ailleurs elles rendraient caduque la notion occamiste de Toute-puissance et qu'il faudrait déprécier d'une manière fort injurieuse non seulement la sincérité, mais le bon sens même du cardinal de Cambrai pour le soupçonner d'avoir dissimulé son propre scepticisme sous les masques contradictoires de ses insolents.

La même remarque s'applique aux arguments qui sont invo-

---

valde apparenter salventur a Modernis absque rerum a praeexistentibus distinctarum novitate, sicut de motu locali et de motu ad quantitatem... »

[1] *Sent.*, I, qu. 3, art. 3, fol. 83 A : « Ista ratio praesupponit quod non sit possibilis processus in infinitum in causis essentialiter ordinatis. Hoc autem non est evidens, tum primo quia secundum philosophos talis processus conceditur possibilis in causis accidentaliter ordinatis, tum secundo quia secundum fidem posset probabiliter dici quod Deus posset facere infinitas causas actu existentes sibi essentialiter ordinatas. » Cette hypothèse que Pierre d'Ailly ne prend à son compte que comme possible « dans une autre économie », n'est pour lui ni contraire à la foi ni contraire à la raison. Elle ne prouve rien au reste contre l'existence de l'*Ipsum esse subsistens* auquel le cardinal de Cambrai avoue que cette infinité de causes serait nécessairement ordonnée, mais seulement contre un argument maladroit (qui n'est d'ailleurs historiquement ni celui d'Aristote ni celui de saint Thomas). On voit que c'est à dessein que Pierre d'Ailly tantôt parle en son nom, tantôt imagine des contradicteurs insolents. Ses propres objections ne procèdent ni de la même inspiration ni ne répondent au même dessein que celles du « protervus ».

qués ensuite contre la preuve par les mutations substantielles. Le « protervus » qui apparaît d'abord dans la discussion est tout à la fois de l'espèce mécaniste et de l'espèce occasionaliste : il utilise l'hypothèse quantitativiste des physiciens « modernes » pour expliquer les mutations apparentes par une sorte de spontanéité motrice propre à chaque sorte de substance ; il ne veut parler que de mouvements qui interfèrent, non de substances qui agiraient les unes sur les autres. Selon cette curieuse doctrine de l'insolent, les causes secondes ne pourraient donc produire leur effet par l'intermédiaire de cette *virtus* qu'Ailly leur reconnaît expressément, mais seulement par l'obstacle matériel de leur présence ou plutôt par la disparition de cet obstacle [1]. On voit ensuite apparaître un occasionaliste pur qui répète une fois de plus que rien ne force Dieu à faire naître la chaleur de la présence du feu [2], — un mécaniste pur qui croit à l'absolue réciprocité des causes et des effets, — un pluraliste enfin qui pense que le premier moteur n'est pas nécessairement Dieu [3].

---

[1] *Sent.*, I, qu. 3, art. 3, fol. 83 A : « Primo, tali modo [par la considération des figures et des mouvements] diceret protervus quod possent salvari omnes mutationes ad accidentia, et etiam ad substantias a fortiori, quia non sunt sensibiles nisi per mutationem factam in accidentibus sensibilibus, et sic si talia salvarentur per res aliter se habere vel apparere res aliter se habere solum, non requiretur aliquod agens extrinsecum a re ipsa aliter se habente, nam res aliquando aliter se habet vel apparet aliter se habere seipsa sola sine extrinseco agente sensibili vel apparente. Secundo in praedicta ratione praesupponitur bonitas hujus consequentiae : si aliquid noviter est, illud producitur ab aliquo. Haec autem consequentia non est evidens. Diceret enim protervus quod sicut non sequitur evidenter : A noviter non est ; igitur ab aliquo non est sic non evidenter sequitur : A noviter est, igitur ab aliquo est, quia, sicut aliquis potest desinere esse per solam absentiam conservantis, nullo ad hoc positive agente, sic potest incipere esse per solam absentiam impedientis, nullo ad hoc positive concurrente... »

[2] *Sent.*, I, qu. 3, art. 3, fol. 83 A : « Imo diceret protervus valde apparenter quod multum difficile est exprimere quid est unam rem esse ab alia re, sive effici aut produci ab ea, maxime ubi una potest esse sine alia. Verbi gratia tu dicis quod ignis efficit vel producit calorem et est ejus causa efficiens. Constat tamen quod iste calor posset esse et non esse ab illo igne, sed a solo Deo, igne se habente ad illum calorem omnino similiter sicut prius secundum omnem nostram apparentiam. » Il faut noter ici que l'argument n'est qu'à moitié « protervique ». Le « valde apparenter », souligne l'obscurité physique de la causalité et sur ce point Pierre d'Ailly ne se chargerait pas de démentir l'insolent. Mais nous avons vu qu'en dépit de cet argument « très apparent » la doctrine qui admet l'efficace des causes secondes paraît à notre auteur plus digne de la puissance de Dieu que celle qui la nie (voir p. 72, note 1).

[3] *Sent.*, I, qu. 3, art. 3, fol. 83 A : « ... Concessis omnibus praedictis,

Peut-on se prémunir d'une manière rigoureuse contre de pareilles attaques ? On a vu que seule l'évidence du premier principe échappe à cet insolent, dont la présence d'ailleurs ne vise qu'à nous remettre en mémoire la distinction fondamentale des deux sortes d'évidences. Il reste que sur le plan de la raison naturelle l'argument d'Aristote est loin d'être sans valeur, surtout si l'on en modifie quelque peu la formule. Comme Occam l'a bien vu, il est possible de présenter l'argument classique d'une manière qui limite davantage la contradiction, en faisant appel à moins de présupposés métaphysiques [1].

Il est visible que pour les Occamistes l'efficience causale est une notion mystérieuse parce qu'ils y voient une sorte de passage immédiat du non-être à l'être [2]. C'est cette conviction qui les désarme presque entièrement en face de l'hypothèse « proter-

---

adhuc ratio non probat evidenter, quia protervus diceret quod in causis essentialiter subordinatis esset circulatio ita quod quaelibet esset ab aliqua, et sic non esset processus in infinitum nec aliqua simpliciter prima. Quod autem talis circulatio non sit possibilis, non potest evidenter probari... Concessis omnibus praesuppositis et etiam quod non sit talis circulatio possibilis, adhuc ratio non probat aliquid esse simpliciter primum, exponendo affirmative, id est quo nihil est prius, et sic ratio non probat evidenter illud primum efficiens esse tantum unum, quia protervus diceret quod plura essent prima efficientia, ita quod nullo aliquid esset prius efficiens. Diceret etiam quod, licet unum esset tantum primum efficiens, illud tamen non esset simpliciter primum ens et perfectissimum, quia aliquid esset eo prius, quod non esset efficiens, sed ejus ultimus finis propter quod ageret, et sic primum efficiens non esset Deus... »

[1] *Ibid.*, 83 B : « ... Principaliter dico ad praedictam rationem quod ista ratio, licet non sit demonstrativa [entendez par là qu'elle ne se réduit pas au principe de non-contradiction], ipsa tamen est probabilis et debet dici bona ratio naturalis. Patet quia, licet protervus posset eam multipliciter evadere, tamen probabilius persuadet quam possit persuaderi oppositum. Tertio dico quod ista ratio potest apparentius et efficacius formari quam Aristoteles eam formavit. Unde, sicut dicit Occam, apparentius potest probari primitas efficientis et ejus unitas per conservationem rei a sua causa quam per productionem... »

[2] Comme l'a montré saint Thomas d'Aquin, la plupart des critiques qu'on adresse à la causalité seconde tiennent à une confusion implicite entre l'efficience informative et la création *ex nihilo*. Voir particulièrement Pierre d'Ailly, *Sent.*, I, qu. 3, art. 3, fol. 83 B : « Accipiendo productionem secundum quod est rem accipere esse immediate post non esse... » Cf. FOREST, *op. cit.*, pp. 226 sq. Mais il est certain aussi que chez les Nominalistes comme chez les Avicennisants il s'agit bien d'une confusion volontaire, c'est-à-dire d'une position de principe, tributaire à la fois de leur épistémologie et de leur conception religieuse de la toute-puissance divine. Il faut ajouter d'ailleurs que Pierre d'Ailly considère comme improbable en raison naturelle la réduction de l'efficience causale à une véritable création : voir particulièrement *Sent.*, I, qu. 13, art. 2, fol. 194 E (p. 70, note 1).

vique » d'une série infinie actuelle dans les causes productrices. C'est en effet si grande merveille pour eux de voir une chose en produire une autre que l'esprit n'a pas besoin d'un effort supplémentaire pour imaginer chaque production comme une création *ex nihilo* qui n'exige rien de plus que la présence d'une cause créatrice prochaine ; mais celle-ci à son tour n'en exige qu'une autre, et ainsi de suite sans qu'on ait jamais besoin d'un terme premier qui domine la série [1].

Pour venir à bout de l'insolent, il faudrait donc montrer que chacune de ces transformations successives ou simultanées requiert la présence continue d'une cause première qui soutienne et dirige l'efficace des causes secondes. C'est bien là, dira-t-on, le nœud réel de toutes les preuves thomistes. Mais leurs adversaires feignent de ne pas s'en rendre compte ; ou plutôt ils voient bien que la secrète efficacité de l'argument est liée à toute une ontologie que le Nominalisme prive de signification. L'*eductio formae* est inintelligible pour qui n'admet pas d'abord la doctrine aristotélicienne de la puissance [2]. Or, on sait que les Nominalistes conçoivent malaisément cette sorte d'existence imparfaite qui ne se manifeste par aucune intuition présente. C'est dire que rien pour eux ne précède l'acte et que toute formule causale qui présuppose une puissance s'interprète à leurs yeux dans le sens d'une création pure.

Il résulte de là qu'ils ne peuvent se prémunir contre l'objection « insolente » qu'en amputant la preuve classique de toute référence à l'*eductio formae*. Si nous considérons, en effet, une créature quelconque, nous voyons qu'elle « demeure dans son être réel », et cette formule traduit seulement la constance relative de nos perceptions. Mais puisque la puissance est un mot vide de sens et qu'on ne peut concevoir de durée spontanée que si chaque instant présent contient virtuellement l'instant qui le suit, la créature ne prolonge son existence actuelle que lors-

---

[1] *Sent.*, I, qu. 3, art. 3, fol. 83 C : « ... Nimis difficile esset probare quod non sit processus in infinitum in causis ejusdem rationis, quarum una possit esse sine alia, sicut philosophi posuerunt hominem generantem ante hominem generatum in infinitum. Similiter difficile est probare per productionem quod unus homo non possit produci ab alio sicut a causa totali. Modo si ista duo concederentur, non posset probari quod iste processus in infinitum non esset possibilis nisi esset aliquid unum semper manens a quo tota ista infinitas dependeret. »

[2] Cf. saint THOMAS D'AQUIN, *De spiritualibus creaturis*, art. 2 (FOREST, *op. cit.*, p. 230.)

qu'elle reçoit du dehors et d'une manière continue le renouvellement de son être. Or, qu'elle le reçoive d'une autre créature à laquelle Dieu aurait délégué une sorte de pouvoir créateur, ou qu'elle le reçoive directement du *primum conservans*, l'existence de ce premier conservant ne peut être contestée. Même en admettant la présence d'une infinité de causes secondes, il faut bien, en effet, que ces causes elles-mêmes soient actuellement conservées dans leur être, et par qui le seraient-elles sinon par un Dieu tout-puissant [1] ?

En transformant la formule thomiste dans le sens cartésien de la création continuée, en substituant à la notion d'efficience causale celle de conservation, les Occamistes ont le double avantage de se prémunir contre les arguments occasionalistes, — puisque la preuve vaut aussi bien dans cette hypothèse que dans l'autre, — et de restituer aux voies de la *Somme théologique*, sous une forme accessible aux « Modernes », la substance profonde de leur efficace démonstrative [2].

---

[1] *Sent.*, I, qu. 3, art. 3, fol. 83 C : « Ideo ratio potest melius sic formari. Quidquid taliter producitur ab alio, quamdiu manet in esse reali, ab aliquo realiter conservatur. Sed iste effectus producitur. Igitur, quamdiu manet, ab aliquo conservatur. Tunc quaero de illo conservante aut potest produci ab alio aut non. Si non ; tunc est efficiens primum, quia esse conservans est esse efficiens ut ostendam in IV [voir p. 89, note 2]. Si autem illud conservans producitur ab alio, igitur conservatur ab alio et de illo alio quaero sicut prius, et sic vel oportet procedere in infinitum, vel oportet venire ad aliquod primum conservans non conservatum ; et tale est primum efficiens. Sed non est possibile esse processum in infinitum in conservantibus quia tunc essent actu infinita [formule maladroite puisque le Nominalisme n'admet pas de distinction véritable entre l'acte et la puissance ; il faut entendre ici qu'on ne peut expliquer par une régression infinie dans le temps une « conservation » dont le caractère essentiel est d'être continûment actuelle], quod est impossibile, saltem naturaliter, sicut posset probari per rationes Philosophi et aliorum quae sunt satis rationabiles. Et per consequens per istam rationem patet sufficienter, licet non evidenter, quod oportet dare primum conservans et ita primum efficiens... »

[2] D'après Hochstetter, *op. cit.*, p. 144 sq., Occam attribue à sa preuve une valeur inconditionnée, car il serait contradictoire pour lui qu'une chose fût conservée sans conservant. Pierre d'Ailly, qui semble avoir insisté plus souvent que son maître sur la distinction de l'absolu et du conditionné, est plus fidèle à ses principes en n'accordant à la démonstration d'Occam qu'une valeur très *probable*, non qu'il doute le moins du monde de la nécessité de ce *primum conservans*, mais parce que l'existence même de Dieu, en tant que vérité de foi, nous interdit de lier la puissance absolue à d'autres règles de raison que le principe formel de la non-contradiction. Cette réserve théorique n'empêche aucunement Pierre d'Ailly de considérer la probabilité de la preuve ainsi transformée comme une véritable

C. *Dieu et le monde*

Mais ce Dieu ainsi démontré d'une manière hautement probable et par le seul effort de la raison naturelle, est-il vraiment le Dieu chrétien, c'est-à-dire une personne toute-puissante qui aime et qui connaît chacune de ses créatures, et qui est la fin dernière de toutes leurs actions ? Ces thèses sont probables en raison, mais aucune d'elles n'atteint le même degré de vraisemblance que l'existence du *premier conservant.* A dire vrai, Ailly n'insiste guère sur ces sujets puisqu'aussi bien il ne s'agit pour lui de demander aux philosophes que des motifs psychologiques de crédibilité. Or, il est bien certain que sur l'essence même de Dieu les renseignements tirés de la simple raison sont médiocres et de peu de portée. Il arrive même à notre auteur d'abandonner à mi-chemin la discussion de telle thèse d'Aristote ou d'Averroës pour se rappeler qu'il est avant tout théologien [1].

Une pareille attitude s'explique par la hantise déjà plusieurs fois notée d'un certain esprit juridique qui enserre mal à propos le Mystère divin dans les arguties de la raison. Les Nominalistes ne conçoivent le « conditionnement naturel » de la Volonté toute-puissante qu'avec des contours imprécis ; qu'il existe vraiment une « influence générale » de Dieu, un ordre naturel, ils n'ont garde d'en douter, mais il ne s'agit là que de créations

---

certitude de fait. Il est d'ailleurs visible qu'il ne commet pas sur le véritable sens des preuves thomistes, les bévues de beaucoup de modernes et que la formule de la « conservation » est pour lui une sorte de vulgarisation des formules aristotéliciennes à l'usage d'un public qui ne veut plus de métaphysique. C'est ainsi qu'il invoque à l'appui de sa thèse la théorie classique sur l'infini actuel (voir note précédente), ce qui n'aurait guère de signification pour quelqu'un qui séparerait radicalement la conservation de l'information. En fait, les causes secondes n'ont pas seulement une action conservante. *Sent.*, I, qu. 3, art. 3, fol. 84 D et E : « Secundum fidem simpliciter et absolute nihil essentialiter dependet ab aliqua causa creata sive in causari sive in esse... Circa quod est sciendum quod aliquid essentialiter dependere ab alio potest dupliciter intelligi, uno modo simpliciter et absolute, quia scilicet sine illo non posset esse vel conservari aliis quibuscumque positis, et sic nihil essentialiter dependet nisi a Deo solo, alio modo secundum quid, quia scilicet de facto ponitur in esse et conservatur ab illo, et sine illo non fieri nec naturaliter fieri posset, licet bene absolute, et sic aliquid essentialiter dependet a causa creata, quia secundum cursum naturae causatur et conservatur ab illa... »

[1] *Sent.*, I, qu. 11, art. 2, fol. 164 A : « ... sed transeo quia hoc magis est philosophicum quam theologicum... »

libres, qu'on ne peut connaître qu'*a posteriori*, au travers d'expériences déficientes. Et c'est pourquoi les arguments probables relatifs à la causalité seconde comportent presque toujours cette sorte de transposition empirique qu'on a prise parfois pour une preuve de scepticisme.

Qu'il agisse seul en toute circonstance ou qu'il délègue normalement ses pouvoirs, Dieu n'est pas seulement cause première et toute-puissante, mais aussi cause libre et personnellement volontaire [1] ; c'est là une donnée certaine de la foi et d'ailleurs la raison naturelle n'y fait pas d'objections redoutables. Ses seules réserves portent, comme on l'a vu déjà, sur l'efficace même des causes secondes, laquelle est d'ailleurs « plus probable que son opposé » [2], mais non sur la liberté divine et l'idée ne vient même pas au cardinal de Cambrai d'imaginer ici un contradicteur mécaniste ou d'anticiper « proterviquement » sur les arguments spinozistes [3].

C'est également la foi qui nous apprend qu'en Dieu la volonté se confond avec l'amour. La raison se tait humblement devant le mystère de la prédestination ; il lui suffit de se persuader que dans l'intimité de son être une puissance infinie ne se heurte pas aux mêmes contradictions qu'une puissance finie et que d'ailleurs le vouloir divin n'a rien de discursif, qu'il agit dans un perpétuel présent sans qu'on puisse parler au sens propre de motifs qui détermineraient ses actions [4].

---

[1] *Sent.*, I, qu. 13, art. 2, fol. 194 B, Septième proposition à croire « secundum fidem » : « Quidquid Deus facit vel conservat, libere et non necessario facit vel conservat... »

[2] *Sent.*, I, qu. 13, art. 2, fol. 194 E. Voir p. 70, note 1.

[3] *Sent.*, I, qu. 13, art. 2, fol. 195 A. Treizième conclusion probable « naturali ratione » : « Probabile est naturali ratione quod quidquid Deus agit, ipse agit libere. Patet quia nobilissimus modus agendi, scilicet per intellectum et voluntatem, est Deo attribuendus. Ergo Deus agit libere quia per voluntatem seu voluntarie, saltem libertate complacentiae... »

[4] *Sent.*, I, qu. 12, art. 2, fol. 174, 176, 178 B : « Volitio, restringendo eam ad volitionem Dei, potest sumi... specialissime respectu bonorum gloriae, et talis posset vocari volitio aeterna sive dilectio aeterna gratificativa, non quia volitio alio modo sumpta sit temporalis, sed ab effectu istius volitionis, quia Deus vult tale bonum, scilicet gloriae, in aeternum manere. Et talis volitio communiter vocatur praedestinatio... » *Ibid.*, 178 G : « Sicut Deo nihil potest esse causa ut sit, ita nihil potest esse causa ut velit, cum in eo sit omnibus modis idem esse et velle. » *Ibid.*, 179 E : « Nulla propositio causalis proprie dicta, cujus consequens signat tanquam signum totale Deum aliquid velle vel intelligere est vera » [même formule in *Principium in I. Sent.*, fol. 10 E]. Cf. *Sent.*, I, qu. 9, art. 2, fol. 142 : « Nec aliqua

Nous savons par la Révélation chrétienne que Dieu connaît l'Univers. Les philosophes, sur ce point d'importance, se laissent difficilement convaincre. Averroës et peut-être Aristote lui-même n'ont pas cru qu'il fût compatible avec la dignité divine de l'abaisser à la considération des créatures périssables. Leurs raisons néanmoins ne sont pas décisives et il reste probable en raison naturelle que Dieu connaît l'Univers. Il est vrai que la thèse adverse est tout aussi probable et qu'on ne peut rien y objecter qui emporte la décision [1]. Il est vrai que la foi est assez solide pour se passer ici de confirmation logique. Peu importe d'ailleurs que la raison hésite entre deux probabilités puisqu'en définitive la thèse impie n'est pas plus vraisemblable que l'autre, et que la crédibilité psychologique est sauve.

Mais il est bien visible que pour Ailly la connaissance de

---

qualitas est ex natura rei justitia sed ex mera acceptione divina ; nec Deus justus est quia justitiam diligit, sed potius econtra aliqua res est justitia quia Deus eam diligit, id est acceptat. » Cf. *Principium in I. Sent.*, fol. 10 F : On n'a le droit de dire ni que la volonté de Dieu détermine d'avance l'avenir ni qu'elle peut le modifier : « Dico igitur quod ista oratio : esse futuri, pro nullo supponit plus quam ista : esse nihili vel chimerae. Ideo per nullam causam ponitur aliquid esse futuri. » *Ibid.*, fol. 11 A : « 1° Futurum non fore non potest esse aliqua entitas quae sit terminus aut effectus causalitatis divinae... ; 2° Illa oratio : futurum non fore, non supponit pro aliquo in aliqua propositione. »

[1] *Sent.*, I, qu. 11, art. 2, fol. 163 F-G, 164 A : « Opinio Averroys et secundum aliquos etiam Aristotelis fuit quod Deus nihil aliud a se intelligit. Unde, 2. Metaph. ponit tres conclusiones circa intellectionem Dei. Quarum... tertia est quod Deus nihil aliud intelligit praeter seipsum... Tertia est falsa et sive illa fuerit de intentione Aristotelis sive non, tamen fuit opinio Commentatoris, qui illam probat multipliciter sed pure inutiliter et inefficaciter. Ideo pono contra hoc aliquas propositiones. Prima est quod probabile est in naturali ratione quod Deus cognoscit aliud a se. Probatur quia sic probabile est Deum intelligere, etiam probabile est ipsum intelligere aliud a se... Consequentia tenet per eamdem rationem per quam probatur illa conclusio a Philosopho quia Deus est ens omnium nobilissimum. Hoc enim intelligimus nomine Dei. Hoc autem non esset si non esset substantia intellectualis et semper actu intelligens. Eodem modo probatur quod ipse cognoscat alia a se... Secunda propositio est quod non est evidens in naturali lumine nec demonstrabile naturali ratione quod Deus cognoscit alia a se... Ista conditionalis non est evidens vel evidenter demonstrabilis : si Deus esset, Deus cognosceret aliud a se. Patet quia licet in Deo sit perfectionis cognoscere se, non tamen cognoscere aliud a se, nec oportet quod propter suae perfectionis excellentiam ponatur cognoscere aliud a se, quia cognoscendo se cognoscit objectum nobilissimum et aequivalens objectis omnibus et cognoscit se perfectissime et hoc sufficit ut ejus cognitio sit perfectissima et ipse cognoscens perfectissimum. Dicenti sic non potest oppositum evidenter probari... »

Dieu ne présente pas les mêmes caractères que pour les Thomistes. Et nous voyons ici, pour démontrer le caractère strictement individuel de toute idée divine, un lien très évident entre une théorie de la connaissance qui réduit toute appréhension à l'intuition sensible et une théorie de la volonté qui supprime toute détermination pensable en termes universels.

Par révérence pour la tradition, le Nominalisme conserve, il est vrai, plusieurs des expressions augustiniennes relatives aux Idées éternelles, mais il semble ne considérer l'Idée que comme une sorte d'image sensible. Assurément ce serait diminuer la puissance de Dieu que de limiter son mode de connaissance à la formation d'une série de concepts. Si le Platonisme a peut-être commis cette erreur, aucun Chrétien du moins ne doute que Dieu n'atteigne, au delà du genre et de l'espèce, la personne et l'événement dans leur individualité concrète. Mais qu'ils le veuillent ou non et par là même qu'ils réduisent le processus abstractif à une simplification commode de l'intuition sensible, les Occamistes, qui, au lieu de les dépasser, restent volontairement *en deçà* des Universaux, excluent de l'idée divine tout ce qui n'est pas la matière d'une perception présente [1].

Ainsi l'idée n'est que la chose même dans sa réalité concrète. S'il s'agit d'un être seulement possible, ou bien cet être existera un jour et Dieu, qui est éternel, possède avant même de le créer, l'intuition immédiate de cette existence future (ainsi un architecte qui connaîtrait d'avance la maison qu'il entreprend de bâtir, n'aurait aucun besoin d'esquisse ni de maquette [2]) ; ou bien ces choses possibles n'existeront jamais et dans ce cas ce serait pur verbalisme que de considérer l'image que Dieu en peut avoir

[1] *Principium in I. Sent.*, fol. 10 B : « Sic divinae voluntati nihil est causa essendi, sic divino intellectui nihil est causa sive causalis ratio cognoscendi... » *Sent.*, I, qu. 4, art. 3, fol. 113 C : « Idea est ipsamet creatura... Patet secundo quod ipsius creaturae idea sit creatura. » *Ibid.*, fol. 114 F : « Ideae solum sunt singularium. Patet quia sola singularia sunt extra producibilia sed nulla alia, et si Plato aliter senserit non est in hoc sequendus nec in hoc approbat Augustinus. ...Ideae non sunt universalium. Patet quia nulla sunt. » Cf. Occam, *In Sent.* I, dist. 25, qu. 5.

[2] Pierre d'Ailly admet la conception classique de l'idée comme modèle d'une action *ad extra* : *Sent.*, I, qu. 6, art. 3, fol. 113 A : « Ideae sunt quaedam exemplaria cognita ab artifice ad quae respiciens potest aliquid in esse producere. » Cf. Jean de Saint-Thomas. *Cursus theologicus*, éd. Vivès, t. III, qu. 15, art. 1, § 8 : « Conceptus quatenus se habet ut ratio ad cujus instar res ad extra formatur. » Mais Jean de Saint-Thomas ajoute que l'idée selon saint Thomas d'Aquin n'est pas seulement forme productrice, qu'elle

comme autre chose qu'un jeu ou qu'une sorte de fantaisie de l'imagination [1].

---

est aussi règle et mesure (*ibid.*, § 23) et tout autre chose par conséquent qu'une intuition de l'objet dans son existence concrète. Pour qu'un architecte puisse construire une maison, il ne lui suffit pas d'avoir devant les yeux l'image de la maison telle qu'elle sera réalisée, mais il lui faut connaître aussi les moyens de la réaliser ; ce qui n'est possible que par l'intermédiaire d'une sorte de schéma intérieur et pour ainsi dire dynamique (§ 30) : « Domus ergo invisibilis et immaterialis sub tali modo excogitata quo possit ex illa visibilis domus exterius derivari, idea domus est valde similis ideato vel etiam illi eminentior, ut idea divina. » C'est à la fois le caractère rationnel de l'idée exemplaire et son « éminence » dans la pensée divine qui semble niée par les Scotistes et par les Occamistes, même lorsqu'ils parlent de création *rationnelle*. Pierre d'Ailly considère, par exemple, que ce serait trop accorder à l'esprit juridique que de supposer en Dieu un *idéat* qui serait autre chose que la créature même et qui lierait en quelque façon l'efficience créatrice à d'autres règles qu'à celle de la non-contradiction. Particulièrement *Sent.*, I, qu. 6, art. 3, fol. 113 C : « Quantumcumque Deus cognosceret essentiam suam, si non cognosceret suum producibile, ignoranter produceret et non rationabiliter et per consequens non per ideam. Et si per impossibile Deus ipse cognosceret suum producibile et non cognosceret suam essentiam, posset vere et rationabiliter producere. Igitur ipsam creaturam producibilem vere aspicit et ipsam aspiciendo producit ; ergo ipsa est idea. Item ideae proportionaliter sunt ponendae in artifice creato et increato. Sed si artifex creatus precise cognosceret illud artificium quod producit, illud vere ageret per exemplar et per consequens per ideam et ideo idea, quia idem intelligunt doctores per ideas et exemplaria. Igitur Deus, artifex increatus, cum suam creaturam cognoscibilem praecognoscit, ipsa sibi est exemplar et idea... ...[Platonis] intentio fuit quod idea esset non divina essentia sed aliqua res alia cognita a Deo, quae esset sibi exemplar ad quod aspiceret in producendo, sed inter omnia cognita nihil potest convenientius poni idea quam ipsamet creatura sicut magis patebit... » *Ibid.*, fol. 115 A : « Ideae creaturarum non sunt in Deo aeternaliter realiter subjective, sed solum objective, id est ab aeterno fuerunt in Deo quia ab aeterno fuerunt cogitatae ab eo. » Cf. Occam, *loc. cit.* ; et aussi *Sent.* I, dist. 2, qu. 8, où, comme exemples de cet être « objectif » (au sens prékantien du mot) qui est celui des créatures en Dieu avant leur création, le *Venerabilis Inceptor* cite des « figmenta » tels que la chimère et le cerf-volant.

[1] *Sent.*, I, qu. 6, art. 3, fol. 115 E : « Si vero quaeratur utrum precise aliqua res debeat vocari idea quando Deus actualiter producit secundum eam, an sive producat sive non, ita quod sufficiat quod possit producere secundum eam, respondeo quod ista difficultas magis est vocalis quam realis. Dico tamen quod magis est de usu sanctorum vocare ideas, quamvis Deus non producat actualiter secundum eas, unde dicunt quod res ab aeterno fuerunt ideae. Ex quo patet quod si nullus asinus esset, ista de virtute sermonis esset falsa : idea asina est, sed haec esset vera : idea asini est idea asini. Patet per quid nominis. Secundo patet quia ante creationem rerum haec non erat vera : idea creaturae est, sed haec fuisset vera : Idea creaturae est idea. Et sic, antequam idea creaturae erat, aliquid esset idea creaturae... »

On comprend mieux maintenant, non seulement que l'ordre « conditionné » ne nous conduise qu'à des raisons probables de croire en Dieu, mais que les arguments de l'insolent nous forcent à transposer ces raisons probables sur un plan inférieur à celui de l'ontologie thomiste. La manière même dont un Ailly se représente les idées divines le force à ne voir dans la *nature*, c'est-à-dire dans le domaine des causes secondes, qu'un ordre relatif, qui ne peut faire l'objet que d'inductions empiriques.

Les formules occamistes coïncident parfois avec les formules de saint Thomas ; on parle ici et là de causes « subordonnées » qui n'agissent au dehors que par leur subordination à la cause première [1]. Mais il est visible que sous des mots identiques se dissimulent des conceptions différentes de l'efficience divine. Le plus souvent d'ailleurs l'antagonisme est conscient. Parce qu'ils refusent d'interpréter dans un sens métaphysique l'*Ego sum qui sum* de l'Exode, Occam et ses disciples s'interdisent de concevoir par les seules forces de la raison, et comme une manifestation naturelle de la bonté divine, l'existence d'une hiérarchie de substances, qui, ayant reçu l'être, porteraient en elles cette similitude de Dieu qui se marque par leur double nature de causes et de fins.

Assurément les Nominalistes ne doutent pas qu'il n'existe un tel ordre et nous pensons que sur ce point Ailly doit être entièrement disculpé de certains soupçons injurieux. Mais en raison naturelle l'existence de cet ordre est une simple opinion qui ne prend toute sa valeur que parce que la foi de son côté nous enseigne une distinction du naturel et du surnaturel qui implique d'une

---

[1] Par exemple, *Sent.*, I, qu. 3, art. 3, fol. 84 B-D : « In causis essentialiter ordinatis secunda dependet a prima in causando... Omnes causae essentialiter ordinatae similiter requiruntur ad causandum effectum... Secundum fidem omnis causa creata non solum in essendo sed etiam in causando essentialiter dependet a Deo. » Cf. SAINT THOMAS D'AQUIN, *Summa contra Gentiles*, III, 70 : « Virtus infiniti agentis non habet quod producat hunc effectum ex se, sed ex virtute superioris proximi, et virtus illius ex virtute superioris, et sic virtus supremi agentis invenitur ex se productiva effectus quasi causa immediata... Patet quod, si res naturalis producit proprium effectum, non est superfluum quod Deus illum producat, quia res naturalis non producit ipsum nisi virtute divina, neque est superfluum si Deus per seipsum potest omnes effectus producere, qui per quasdam alias causas producantur ; non enim hoc est ex insufficientia divinae virtutis, sed ex immensitate bonitatis ipsius, per quam suam similitudinem rebus communicare voluit, non solum quantum ad hoc quod essent, sed etiam ad hoc quod aliorum causae essent. »

manière nécessaire la reconnaissance d'un tel ordre [1]. Aussi convient-il de le réduire au plus strict minimum pour n'être pas embarrassé d'objections insolentes qui séparent l'efficience motrice de l'efficience formelle, et qui vont même jusqu'à imaginer une cause première qui ne serait pas la fin dernière de l'homme [2].

---

[1] *Sent.*, I, qu. 3, art. 3, fol. 84 D : « Non est nobis evidens per experientiam nec per demonstrationem, sed solum opinatum vel creditum aliquas causas sic esse essentialiter ordinatas. Patet satis per praedicta... ». Dans un article suivant, Pierre d'Ailly invoquera contre la vraisemblance philosophique d'un ordre de perfections la transcendance de l'infini qui est au delà de tout ordre ; *Sent.* I, qu. 13, art. 3, fol. 202 D : « Nulla specifica natura est alia perfectior vel imperfectior essentialiter propter majorem aut minorem recessum a summo gradu vel accessum ad summum gradum essendi simpliciter... Concessa tali distantia, cum Deus infinite excedat omnia creata, illa infinite ab ipso distarent, et per consequens non plus unum quam aliud. » La seule supériorité de perfection qui soit évidente est celle des âmes justifiées, car il est sûr que la Justification est entièrement l'œuvre de Dieu et qu'elle transcende infiniment tout effort naturel de la créature. D'ailleurs, même en faisant abstraction de cette théorie de l'infinité divine, le refus de poser sur le plan philosophique une hiérarchie substantielle se réfère essentiellement à ce principe premier de toute la pensée de Pierre d'Ailly, à savoir qu'il n'est en raison naturelle de certitude absolue que celle qui est valable en toute hypothèse et sans aucune condition. Or il suffit que l'occasionalisme ne soit pas contradictoire, pour que l'ordre de la nature, même si la foi le présente comme certain et la raison comme probable, perde tout caractère proprement « intelligible ». Il est arrivé pourtant une fois au moins au cardinal de Cambrai d'invoquer comme un argument évident sous peine de contradiction une subordination naturelle entre la vie et l'intelligence : *Sent.* I, qu. 6, art. 2, fol. 112 E : « Si quaeras quare [principium causale indistinctum] producit distincta, dico quod sufficit pro ratione ejus libertas nec ideo sequitur quod ipse libere possit producere unam creaturam non viventem tamen intelligentem, quia non stat aliquid esse intelligens et non vivens, sed bene econtra ...» Peut-être ne faut-il voir dans cet argument qu'une conséquence du primat nominaliste de l'expérience sensible ; l'intelligence (qui est une puissance d'abstraire, et par conséquent de construire des « figmenta ») n'a de sens, en effet, qu'à partir de l'intuition immédiate du sensible, laquelle est un acte vital. Ainsi l'impossibilité absolue de concevoir une intelligence qui ne serait pas liée d'abord à une vie, tient plutôt à la nature empirique de l'évidence telle que la conçoivent les Nominalistes qu'à la certitude d'une dépendance ontologique entre des formes subordonnées.

[2] Voir p. 55, n. 2. Sur la question de l'efficience séparée de l'information, voir en particulier *Sent.*, I, qu. 3, art. 2, fol. 79 sq. (cf. p. 77, n. 1). Puisqu'il n'est pas contradictoire d'admettre « dans une autre économie » l'existence d'une infinité actuelle de causes secondes, c'est que l'existence de ces causes est comparable à celle d'une série de nombres arithmétiques et qu'on peut concevoir leur efficace sur le modèle d'un simple mouvement transmis à travers l'infinie multiplicité interne d'un continu physique. Or cette considération n'implique aucune « eductio formarum » et l'on a dit déjà combien cette notion répugne à la philosophie occamiste.

Ailly ne veut pas que la subordination de fait des causes secondes tienne à leur nature de substances créées ; pour qui refuse en effet le raisonnement par analogie, il ne va pas de soi que toute créature qui reçoit l'être soit à son tour cause efficiente comme Dieu même, proportionnellement au degré d'être reçu et à sa dignité propre. Le cardinal de Cambrai pense que cette hiérarchie est une création contingente, dépendante de la pure volonté divine [1]. Il en résulte que l'efficience même des causes secondes est une sorte de délégation permanente sur laquelle pèse sans cesse la menace d'une suspension ou même d'une annulation [2].

Mais si l'on ne doit pas s'attendre à trouver, sous la plume d'un Nominaliste une théorie positive de la causalité seconde, on n'y trouvera pas non plus de critique systématique des formes substantielles. Ailly propose bien quelque part une sorte de « quantitativisme » qui devance Descartes. Mais l'argument ne vise qu'à rendre plus manifestes les incertitudes de la raison livrée à ses propres ressources. Au reste il est immédiatement contredit par un autre argument d'inspiration purement occamiste et qui étend à toute efficience substantielle la doctrine aristotélicienne

---

Sur l'opposition de la fin et de la cause, cf. p. 78, n. 3. Cf. SAINT THOMAS, *De Veritate*, II, 2.

[1] *Sent.*, IV, qu. 1, art. 1, fol. 226 G : « Nulla causa secunda sic est propria causa alicujus effectus nec aliquis effectus sic ex natura rei sequitur ex aliqua causa secunda quod causa necessario inferat effectum vel quod effectus necessario praesupponat illam causam, imo pure contingenter sequitur ex secunda et secunda causa pure contingenter antecedit effectum suum. » Cf. *Sent.* I, qu. 13, art. 2, fol. 194 C : « Licet Deus contingenter aliquid scit fore, sic contingenter aliquid vult facere... Licet Deus sit necessario omnipotens, tamen contingenter est omnifaciens... »

[2] *Sent.*, IV, qu. 1, art. 1, fol. 226 A : « Quandocumque Deus facit aliquem effectum mediante causa secunda, ipse non solum facit effectum sed facit causam secundam esse causam illius effectus. Probatur quia Deus facit omne positivum, causam autem secundam causare effectum suum est quid positivum, igitur... » *Ibid.*, 226 C : « Quando probatur oppositum [que Dieu agit directement à l'occasion des causes secondes] quia Deo sic volente sequitur calor, dico quod est hoc verum, sed non est ideo verum quod ille calor sequitur solum ex voluntate Dei, sed quia cessante voluntate Dei cessant singula ex quibus ille calor sequitur seu ponitur in esse, ideo... etc. Unde concedo istam septimam propositionem quod licet ad praesentiam causae secundae proprie dictae sequatur effectus non solum ex voluntate Dei, sed ex virtute ipsius causae et ex natura rei, tamen quod ad praesentiam alicujus causae secundae sequatur aliquis effectus virtute ipsius causae seu ex natura rei, solum est ex voluntate Dei. Nam hoc solum est quia Deus vult talem causam assumere ad cooperandum sibi talem effectum, quem si vellet posset sine ea producere... »

de lieux naturels [1]. Faut-il considérer cette extension comme définitive ? Il ne le semble pas. Ailly ne considère pas que chaque chose soit une sorte de monade portant en elle sa loi et sans liaison substantielle avec les monades voisines. Il est visible d'ailleurs qu'il s'agit là pour lui d'un problème secondaire. Ce qui est sûr, c'est que chaque créature a reçu de Dieu, par un acte gracieux, une délégation de puissance, une sorte de partage de pouvoir, en sorte qu'il est plus clair pour nous de considérer l'efficience divine sous la forme d'une conservation continue de cette délégation que sous la forme d'une hiérarchie naturelle de substances. Cette hiérarchie ne correspond, en effet, à aucune liaison essentielle, mais à une décision libre et totalement rebelle à l'analyse logique. S'il est vrai que l'école nominaliste prépare les critiques modernes, c'est sans doute sur ce point précis qu'on peut le dire avec la plus grande sûreté.

Assurément l'empirisme occamiste n'est pas purement subjectif. La causalité est plus pour Pierre d'Ailly qu'une simple association d'idées ; il existe dans la nature des *types* d'existence définis qui correspondent en fait à des modes d'action constants (l'eau remplit le vide, le feu produit la chaleur). S'il est inintelligible d'imaginer une infinité actuelle de causes *conservantes*, c'est que cette sorte d'efficience renouvelée qu'est la délégation divine suppose l'existence réelle d'une action positive et l'on a vu que cette considération semble assez forte pour prendre la place des cinq preuves thomistes de l'existence de Dieu.

Au terme de cette étude, où l'idée de Puissance divine a joué le rôle d'un leit-motiv, il nous reste à dire, pour conclure, que cette conception amoindrie de la nature, sur laquelle le Nominalisme fonde la valeur de ses arguments *probables*, que cette sorte de contrefaçon de l'ontologie thomiste à l'usage d'un siècle décadent, nous paraît bien plutôt l'effet d'une exigence religieuse que le témoignage d'un effort de critique philosophique. Pierre d'Ailly est l'inspirateur reconnu des œuvres mystiques de Gerson ; il est lui-même l'auteur de poèmes spirituels en langue profane qui révèlent le goût et l'habitude de la vie intérieure ; malgré toutes ses missions diplomatiques, il a trouvé le temps de proposer à Constance un plan de réformes morales et d'en réaliser une partie dans son diocèse de Cambrai.

---

[1] *Sent.*, I, qu. 3, art. 2, fol. 80 C. Voir p. 76, note 1. Pour les textes correspondants d'Occam, voir Hochstetter, *loc. cit.*, pp. 144 sq.

Il est certain qu'en cette époque sombre où triomphaient déjà les pires acquisitions du monde moderne, sous la forme du triple matérialisme des banquiers, des savants et des hommes de loi, les âmes pieuses ne pouvaient guère concevoir de salut pour l'humanité que dans une considération intime et savoureuse des mystères surnaturels. Et c'est pourquoi Ailly rejette toute conception de la nature qui ferait non seulement du miracle un scandale périodique, mais des sacrements et de la Grâce un scandale permanent. Et c'est pour ne pas tomber dans l'erreur impie des Averroïstes padouans, si durement critiqués aux derniers jours de sa vie chrétienne par le vieux Pétrarque, pour ne pas séparer deux domaines qui sont liés en fait dans l'unique vouloir du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, que le chancelier de l'Université de Paris enseignait aux écoliers du XIVe siècle cette double distinction de l'absolu et du conditionné, de la lumière naturelle et de la raison naturelle dont on a parfois méconnu l'intention spirituelle.

Maurice Patronnier de Gandillac.

Note

Le texte cité p. 49, note 1, fait penser à Leibniz, *Discours de Métaphysique*, § 13. Leibniz distingue deux sortes de connexions nécessaires ; les unes sont réductibles au principe d'identité, les autres ne se fondent que sur les « décrets libres de Dieu » et la « suite de l'univers ». Dans ce dernier cas, on ne doit parler que d'une nécessité *ex hypothesi*. Pierre d'Ailly écrit, dans le texte cité p. 49, note I : « ex suppositione » ; les expressions sont voisines et le rapprochement paraît s'imposer.

UN TÉMOIN DU SOCRATISME CHRÉTIEN AU XVe SIÈCLE : Robert CIBOULE (1403-1458)

Depuis que son nom a été écrit par M. Etienne Gilson dans l'*Esprit de la philosophie médiévale* [1], Robert Ciboule se trouve introduit dans l'histoire de la philosophie. A peine connu jusqu'ici, victime d'erreurs et d'incertitudes sans nombre, énigmatique sans doute pour la plupart, le second successeur de Gerson à la chancellerie de Notre-Dame paraît mériter l'attention par la rigueur systématique avec laquelle, dans une œuvre de pure vulgarisation théologique écrite en français vers 1450, il s'est appliqué à tirer du thème traditionnel de la connaissance de soi les conséquences qu'il implique, selon lui, pour la formation spirituelle du chrétien.

Dresser la liste des ouvrages qui s'occupent de Ciboule ou qui permettent de le comprendre, composer la bibliographie complète du Chancelier, tracer un tableau, ou plutôt un crayon sobre et précis de sa vie, présenter enfin en lui le témoin du socratisme chrétien, tel est le but de ces pages : on y trouvera une partie notable de l'étude annoncée naguère dans la deuxième série des « Gifford lectures » avec une bienveillance à laquelle je dois exprimer ici toute ma gratitude [2].

---

[1] Et. Gilson, *L'Esprit de la Philosophie médiévale*, Gifford lectures, deuxième série, Paris, J. Vrin, 1932, p. 233 (n. 32 au chapitre I). — Mon étude sur R. Ciboule dépend essentiellement du cours professé par M. Et. Gilson en 1932 à la Faculté des lettres de l'Université de Paris : ce cours m'a permis en effet de rattacher mon auteur à un courant de pensée défini et, par conséquent, de le comprendre.

[2] C'est au regretté abbé Charles que revient l'honneur d'avoir découvert le Chancelier inconnu et pressenti son importance. Je dois à la confiance

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

I. — *Liste chronologique des ouvrages généraux et des monographies* où l'on trouve soit une notice sur Robert Ciboule, soit quelques allusions à sa personne ou à son œuvre [1].

1) 1560. — Et. Pasquier, *Les recherches de la France* ; édit. Guillaume de Luyne, Paris, 1665, pp. 475 D-476.

2) 1584. — La Croix du Maine, *Bibliothèque française* ; édit. Rigoley de Juvigny, Paris, 1772, t. II, p. 381.

3) 1585. — Du Verdier, *Bibliothèque françoise ;* édit. Rigoley de Juvigny, Paris, 1773, t. V, pp. 416-417.

4) 1612. — J. Hordal, *Heroinae nobilissimae Ioannae Darc Lotharingae vulgo Aurelianensis puellae historia...* ; Ponti-Mussi Apud Melchiorem Bernardum... MDCXII, pp. 205-206.

5) 1652. — Ph. Labbe, *Specimini antiquarum lectionum graecarum, latinarumque supplementa decem...* quibus Scriptores in quavis arte ac professione praecipui, et libri ferme omnes, partim hactenus editi, partim inediti, et mss. repraesentantur, Parisiis Apud Ioannem Henault... M.DC.LII... Supplementum VIII. Analecta quaedam ex catalogo Codicum qui continentur in secunda parte... bibliothecae regiae, et in fasciculis nondum compactis..., p. 323, n° DCCCCXX. .

6) 1660 (vers). — Le Batelier d'Aviron, *Le mémorial historique des évêques et comté d'Evreux.* (Edité seulement en 1865 par Lebeurier [infra, n° **32**], mais utilisé par Le Brasseur en 1722 [inf. n° **10**].)

---

de M. l'abbé J. Calvet et à la libéralité de M. de Gigord la communication d'une partie de ses papiers : je les prie de vouloir bien trouver ici l'expression de ma vive reconnaissance. Il va sans dire, d'ailleurs, que j'ai repris toute l'enquête. Mes recherches ont plus d'une fois bénéficié des suggestions heureuses de M. l'abbé R. Carton : qu'il soit, lui aussi, remercié, ainsi que le Docteur et Mme E. Buisson, l'*Œuvre de l'Encouragement des Etudes supérieures dans le Clergé*, sans lesquels je n'aurais pu songer à étudier le témoignage de Robert Ciboule.

[1] J'élimine délibérément de cette bibliographie tout entière tous les ouvrages relatifs à l'histoire des faits, des institutions ou de la pensée au xve siècle où j'ai vainement cherché le nom de Ciboule. Il me paraît inutile d'accumuler, à propos de chaque personnage d'une période donnée, toute une bibliothèque « ad omnia » — patrologies, dictionnaires, Histoire littéraire de la France, manuels divers — dont il est bien entendu que l'on ne peut se passer. Je consacre la troisième section à l'indication de quelques livres qui ignorent Ciboule, mais qui sont particulièrement utiles pour aider à le comprendre, ou à le replacer dans son cadre historique.

7) 1670. — Du Boulay, *Historia universitatis parisiensis ;* Paris, de Bresche, 1670, t. V, pp. 380-600, surtout 577, 600, 921.

8) 1677. — J. Launoy, *Regii Navarrae gymnasii parisiensis historia* ; opera omnia, Coloniae... MDCCXXXII, t. IV, Ia pars, III, liv. II (1400-1500), cap. 6, pp. 568-569, cf. pp. 549, 550, 551, 552.

9) 1719. — J. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, édit. 1769, p. 183, n° 17.201.

10) 1722. — Le Brasseur, *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux*, Paris, chez François Barois... MDCCXXII, table chronologique (en tête, non paginée), et p. 294.

11) 1733. — (Martene & Durand, *Veterum Scriptorum amplissima collectio*, Paris, apud Montalant... MDCCXXXIII, p. 949 E) [1].

12) 1734. — Fabricius, *Bibliotheca mediae et infimae latinitatis*, édit. Mansi, Patavii, MDCCLIV, t. VI, p. 96, col. 2.

13) 1739. — B. de Montfaucon, *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*. Paris, MDCCXXXIX, t. II, p. 1298 (catalogus mss. Ecclesiae cathed. Laudunensis) n° 316.15 ; p. 1365 C (mss. cod. Cathedral. Ebroicensis).

14) 1744. — *Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecae regiae*, Paris, MDCCXLIV; t. III, 3 ; p. 132, n° MD, 7°. p. 141, n° MDXVII, 18°.

15) 1752. — Raynaldus, *Annales ecclesiastici*, édit. Mansi ; Lucae, 1752, t. IX, p. 314.

16) 1753. — Lenglet-Dufresnoy, *Histoire de Jeanne d'Arc*, Vierge, Héroïne et martyre d'Etat ; Seconde partie. Orléans, MDCCLIII, p. 190.

17) 1754. — Lenglet-Dufresnoy, *Histoire de Jeanne d'Arc*... Troisième partie, Orléans, MDCCLIV, p. 289.

18) 1759. — *Gallia christiana*, ex Typographia Regia MDCCLIX. t. XI, p. 623.

19) 1761. — J.-B. Crevier, *Histoire de l'Université de Paris* ; Paris, MDCCLXI, t. IV, p. 223.

20) 1772. — Rigoley de Juvigny, édite La Croix du Maine (cf. **2**) et le corrige par les remarques de B. de La Monnoye, écrites avant 1728 : t. II, p. 381, n. 1 ; et par ses *observations personnelles* : p. 382.

---

[1] Ces admirables érudits ont privé Ciboule d'un rayon de gloire : une fausse lecture les a conduits à transformer son nom en « Erboule », créant ainsi de toutes pièces un personnage qui n'a jamais existé : cf. même ouvrage, Index (non paginé) : « Robertus *Erboule*, vir doctus. » *L'Amplissima collectio* de Mansi, t. 31 A, col. 40, copie Martène : *Erboule*. Pour la discussion de cette erreur certaine, cf. p. 129, note 1

21) 1790. — De l'Averdy, dans *Notices et extraits des Manuscrits de la bibliothèque du Roi*, Paris, MDCCXC, t. III, pp. 295, 520.

22) 1841. — Paulin Paris, *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi*, Paris, Techner, 1841, t. IV (suite du format in-folio mediocri), pp. 162-163 ; et Table, p. 454, col. 1.

23) 1846. — J. Quicherat, *Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, Paris, 1846, t. III, pp. 326-328.

24) 1849. — *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements*, t. I, Laon. Paris, Imprimerie Nationale, 1849, pp. 231-232, n° 436.

25) 1850. — J. Quicherat, *Notice des pièces de la réhabilitation* ; Paris, 1850, p. 467.

26) 1856. — Th. Lebreton, *Biographie normande*, Rouen, 1856, t. I, pp. 313-314.

27) 1858. — Ed. Frère, *Manuel de Bibliographie normande* ; Rouen, 1858, t. I, p. 245.

28) 1858. — E. Bourret, *Essai historique et critique sur les sermons français de Gerson*, Paris, 1858, pp. 58, 59.

29) 1861. — J.-C. Brunet, *Manuel du Libraire...*, t. II, col. 3-4.

30) 1861. — Graesse, *Trésor des livres rares* ; Dresde, 1861, t. II, p. 155, col. 2.

31) 1863. — G. Brunet, dans *Nouvelle biographie générale* de Hoefer, Paris, F. Didot, t. X, col. 523.

32) 1865. — Lebeurier (abbé), édite « *Le mémorial historique des évêques, ville et comté d'Evreux*, écrit au XVII[e] siècle par Le Batelier d'Aviron ». Evreux, Paris, Rouen, 1865, p. 132.

33) 1867. — A. Franklin, *Les anciennes bibliothèques de Paris*. Paris, 1867. t. I, pp. 23, 53, 54.

34) 1868. — *Bibliothèque Impériale, catalogue des manuscrits français*, I, *Ancien fonds*, Paris, F. Didot, MDCCCLXVIII, p. 45, col. 1 : n° 447 ; p. 172, col. 2 : n° 999.

35) 1869. — *Grand Larousse universel...*, t. IV. « Ciboule. »

36) 1869. — Graesse, *Trésor des livres rares*, Dresde, 1869, t. VII. Supplément, p. 184, col. 1.

37) 1876. — L. Delisle, *Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque nationale*, Paris, H. Champion, 1876, t. I, p. 89.

38) 1877. — L. Lalanne, *Dictionnaire historique de la France*, 2[e] édition, Paris. Hachette, 1877, p. 533.

39) 1877-1883. — U. Chevalier, *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, I. *Bio-bibliographie*, 1[re] édition, Paris, 1883, col. 454 (premier fascicule paru en 1877).

40) 1885. — A. Molinier, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Mazarine*, Paris, Plon, juin 1885 : p. 458, n° 954 ; p. 492, n° 993.

41) 1885. — A. Molinier, dans *Catalogue général des manuscrits*..., t. III, Manuscrits de la Bibliothèque de Corbeil, (pp. 377-387) Paris, Plon, décembre 1885, p. 378, n° 2.

42) 1885. — De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, Paris, A. Picard, 1885, t. III, pp. 369, 376.

43) 1886. — H. Martin, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal*, Paris, Plon, décembre 1886, pp. 414-416, n° 2.109.

44) 1888. — De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. IV, pp. 227, 257 n. 1, 259.

45) 1888. — J. Fabre, *Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc*... Paris, Delagrave, 1888, t. II, p. 182.

46) 1889. — Lanéry d'Arc, *Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc*, Paris, A. Picard, 1889, p. 351 n. 1 et pp. 351-394.

47) 1890. — De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. V, pp. 207, 367.

48) 1890. — J. B. J. Ayroles, *La vraie Jeanne d'Arc*, Paris, Gaume, 1890, t. I, pp. 272-273 et pp. 271-291.

49) 1890. — De Burey, *Les Archives héraldiques d'Evreux*, Evreux MDCCCXC, p. 99.

50) 1891. — H. L. Bouquet, *L'ancien collège d'Harcourt et le lycée Saint-Louis*, Paris, Delalain, 1891, pp. 120-124, 124-138, 449, 602-634, 703, 705.

51) 1891. — A. Thomas, dans *Grande encyclopédie*, t. XI, art. « Ciboule ».

52) 1891. — A. Molinier, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Cambrai*, Paris, Plon, juillet 1891, n° 241, n° 578.

53) 1892. — Alfred Leroux, *Nouvelles recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1378 à 1461*, Paris, 1892, pp. 318-319.

54) 1893. — Belon & Balme, *Jean Bréhal, grand inquisiteur de France et la réhabilitation de Jeanne d'Arc*, Paris, Lethielleux, 1893, p. 59 et *ibid.* n. 1 et 3.

55) 1896. — Ch. Kohler, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, Paris, Plon, juin 1896, t. II, p. 67, n° 1506.

56) 1897. — P. Feret, *La faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres*, Paris, Picard, 1897, t. IV, pp. 304-309.

57) 1897. — F. L. Chartier, *L'ancien chapitre de Notre-Dame de Paris et sa maîtrise d'après les documents capitu-*

laires, Paris, Perrin, 1897, pp. 53 et n. 2 (1326-1790). 74.

58) 1897. — *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Lille*, Paris, Plon, 1897, p. 102, n° 131.

59) 1897. — DENIFLE & CHATELAIN, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. IV, Introduct. pp. XXIX, XXXII ; et n°s 2349, 2434, 2458, 2460, 2502, 2504, 2517, 2558, 2563, 2579, 2595, 2624, 2647, 2648, 2649, 2660, 2661, 2666, 2669, 2673, 2677, 2680, 2681, 2688, p. 733, n°s 2696, 2697, 2698, et Appendice, p. 741.

60) 1897. — DENIFLE & CHATELAIN, *Auctarium Chartularii Universitatis Parisiensis*, t. II, Introduction, pp. XIII-XVI, et col. 494, 575, 602, 702, 703, 738, 771, 779, 783, 784, 834, 841, 867, 886.

61) 1898. — *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque d'Angers*, Paris, Plon, avril 1898, p. 273, n° 269.

62) 1898. — J. FOSSEY, *Monographie de la cathédrale d'Evreux*, Evreux, MDCCCXCVIII, pp. 68-69 et n. 1.

63) 1898. — COPINGER, *Supplement to Hain's Repertorium Bibliographicum*. London, H. Sotheran, t. II, p. 175, col. 2.

64) 1899. — P. H. DUNAND, *Histoire complète de Jeanne d'Arc*, Toulouse, 1899, t. III, p. 536.

65) 1900. — MOLINIER & DESVERNAY, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Lyon*, Paris, Plon, février 1900, t. II, p. 311, n° 1243.

66) 1900. — *Nouveau Larousse illustré*, t. III. « Ciboule. »

67) 1900. — A. J. DEVOISINS, *Notes sur l'Histoire de Breteuil*, Evreux, 1900, pp. 32-41.

68) 1902. — Gustav GRÖBER, *Grundriss der Romanischen Philologie*, Strassburg, Karl J. Trübner. II Band, I Abteilung, 5 Lieferung (Bogen 60-81 und Titelbogen), p. 1166.

69) 1904. — A. MOLINIER, *Les sources de l'Histoire de France*, Paris, A. Picard, 1904, t. IV, p. 346, n° 4649.

70) 1905. — U. CHEVALIER, *Répertoire... I, Bio-bibliographie*, 2e édition, janvier 1905, t. I, col. 924.

71) 1906. — HURTER, *Nomenclator litterarius*, t. II, pp. 828-829.

72) 1906. — Noël VALOIS, *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges*, Paris, 1906, pp. XC, CXXXI, CXXXIII, CXXXIV, CLIV, 100 n. 2.

73) 1906. — *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale, Auteurs*, Paris, MDCCCCVI, tome XXVIII, col. 1211-1212.

74) 1908. — J. A. RYAN, dans *The Catholic Encyclopedia*. New-York, 1908, t. III, p. 768, col. 1.

75) ? . — *Enciclopedia universal ilustrada Europeo-Americana*, Hijos de J. Espasa, Barcelone, t. XIII, p. 36, col. 1-2 [1].
76) 1909. — Noël VALOIS, *La crise religieuse du* XV[e] *siècle. Le Pape et le Concile (1418-1450)*, t. II, pp. 143, 219, 220, 247, 248, 250, 252, 253, 255, 257, 302.
77) 1911. — P. H. DUNAND, *La première histoire en date de Jeanne d'Arc (1625-1630). Histoire de la Pucelle d'Orléans par Edmond Richer. (ms. fr. B. N. 10.448 édité pour la première fois)*, t. I, p. 40.
78) 1912. — P. H. DUNAND, *La première histoire*... t. II, pp. 287, 318.
79) 1913. — P. CHAMPION, *François Villon, sa vie et son temps*, Paris, 1913, t. II, p. 341.
80) 1921. — M. SEPET, *Jeanne d'Arc*, Tours, Mame 1921, p. 291.
81) 1930. — P. CHAMPION, *Notice des manuscrits du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, Paris, 1930, pp. 15, 16, 21.
82) 1932. — Etienne GILSON, *L'Esprit de la Philosophie médiévale*, Paris, J. Vrin, 1932, t. II, p. 233 n. 32 (notes au chapitre I).

C'est surtout à propos du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, on le constate aisément, que le nom du Chancelier se rencontre chez les historiens, cela dès Et. PASQUIER,**1**. Son mémoire a été publié par LANÉRY D'ARC, **46**, et analysé par BOUQUET, **50**, d'après AYROLES, **48**, qui en traduit d'importants fragments. Le reste de son œuvre, peu à peu dévoilée par la publication des catalogues, n'a guère attiré l'attention [2], ou a parfois été grossi d'attributions imprudentes [3]. A. FÉRET, **56**, et BOUQUET, **50**, étudient superficiellement son Traité principal, et GRÖBER signale de façon incomplète et trop peu précise ses sermons et opuscules inédits, **68** [4].

---

[1] Le premier tome daté, le tome 41, est de 1920.

[2] En raison de son caractère même. Cf. Ch.-V. LANGLOIS, *La vie en France au Moyen Age de la fin du* XII[e] *au milieu du* XIV[e] *siècle... d'après des moralistes du temps*, Paris, Hachette, 1926. Introduction, p. XI : « ... Toute cette littérature pieuse — méditations, exhortations, « doctrinaux », instructions, oraisons, etc. — plus ou moins teintée de mysticisme, aboutit plus tard à l'*Imitation* (sic). Il serait intéressant, au point de vue de l'histoire littéraire (dont la littérature d'édification en prose française est certainement, de nos jours, le canton le moins exploré), d'en dresser l'inventaire raisonné, pour l'embrasser ensuite d'un coup d'œil. »

[3] Cf. Bibliographie, pp. 119-122 : œuvres douteuses et inauthentiques.

[4] GRÖBER, *op. cit.*, p. 1166 : « ... Hss ferner Bibl. nat. 999. 13277 (?) » (*sic*). Ce point d'interrogation est de trop : qu'il s'agisse de l'œuvre contenue en ce manuscrit ou de son attribution à Ciboule, il n'y a pas lieu de douter, car c'est le Liure de perfection : cf. pp. 111-112. Mais la juxtaposition de ces deux cotes est injustifiée : il y a là deux œuvres différentes.

Il ne saurait être évidemment question de raconter ici, en utilisant cet inventaire chronologique sans doute à peu près complet [1], « l'histoire de l'histoire » de Robert Ciboule. Il va sans dire que le progrès dans le temps est loin d'entraîner toujours une connaissance plus parfaite, et que, d'autre part, toutes les variétés du plagiat se sont donné ici rendez-vous, depuis l'utilisation, fatale, des premières notices, jusqu'aux procédés les plus odieux où des originalités fardées s'abritent derrière de pudiques demi-aveux : ne nous arrêtons que pour clouer au pilori le plus cynique, DEVOISINS, **67**, qui copie BOUQUET, **50**. Sans vouloir instituer une critique fastidieuse de nos sources de renseignements, je me contente de relever, dès les plus anciens témoignages, deux inexactitudes assez notables : Et. PASQUIER, **1**, date de 1456 — au lieu de 1453 [2] — la consultation de Robert Ciboule en faveur de Jeanne d'Arc. LA CROIX DU MAINE, surtout, **2**, présente Ciboule comme un confesseur de Charles-Quint [3]. Mais, corrigeant les quatre erreurs principales qui ont réussi à se glisser sous la plume d'historiens sérieux, j'en indiquerai les auteurs responsables [4].

1° *Le lieu de naissance.* — Partout, c'est *Breteuil* que l'on nomme. Seuls J.-B. AYROLES et BELON et BALME [5] font naître R. Ciboule à « Ourches, près de Breteuil ». Cette précision extrême, les PP. Belon et Balme l'ont acceptée, sans contrôle, du P. Ayroles. Or, ce village n'existe pas en Normandie [6] : un coup d'œil

---

[1] Je signale cependant qu'il ne m'a pas été possible de consulter à temps trois ouvrages allemands indiqués par LEROUX, **53**, p. 315, n. 6, et où se trouveraient peut-être quelques traces de l'activité de Ciboule à Bâle en 1438-1439 : BACHMANN, *Die deutschen Koenige und die Kurfuerstliche Neutralitaet, 1438-1447*. Ein Beitrag zur Reichskirchengeschichte Deutschlands. Archiv für Œsterr. Geschichte, t. LXXV, Vienne 1889 ; et p. 318, n. 2 : MÜLLER, *Reichstagstheatrum unter Friedrich*, I, part. IV. — PÜCKERT, *Die churfürstliche Neutralität während des Basler Concils.* Mais G. PÉROUSE, *Le cardinal Louis Aleman...*, Paris, 1904, ignore Ciboule.

[2] Cf. Bibliographie, p. 123 et Biographie, p. 153.

[3] Distraction impardonnable, dont Paulin PARIS, *op. cit.*, **22**, avait déjà décelé l'origine : La Croix du Maine a confondu Ciboule, auteur du Livre de saincte meditacion, avec son éditeur de 1556, le F. Pierre Le Febvre, qui était bien, lui, confesseur de l'Empereur.

[4] Il ne s'agit ici que d'erreurs qui proviennent de distractions ou de pures fantaisies, non de lacunes de documentation. Ainsi, nous constatons, de Launoy à Chevalier, des variations sur la date de la mort : 1458, 1459 ou 1460. Or, les Registres capitulaires de Notre-Dame la déterminent sans discussion possible : 1458. On a négligé de les consulter. Les notes biographiques s'efforceront de réparer ces négligences.

[5] J. B. J. AYROLES, **48**, p. 272 ; BELON et BALME, **54**, p. 59, n. 1.

[6] Cf. JOANNE, *Dictionnaire géographique et administratif de la France*, Hachette, 1899, t. V, p. 3123. Deux villages portent ce nom, l'un dans la Drôme, l'autre dans la Meuse.

trop rapide a suffi au P. Ayroles pour le créer. Il a mal lu, en effet, le texte qu'il copiait : Th. LEBRETON [1] avait écrit « né à Breteuil, en Ouche » [2]. Le fougueux auteur n'en est d'ailleurs pas à une lettre, ni à un village près : ainsi, on le voit citer, parmi ses sources, « Le Brassier » [3] ; c'est LE BRASSEUR [4]. Ainsi encore, il reproche à Du Boulay d'avoir tu, par rancune gallicane, le nom même de Ciboule [5]. Or DU BOULAY va, au contraire, jusqu'à louer R. Ciboule d'avoir, le premier, pris par écrit la défense de Jeanne d'Arc [6]. Mieux informé, G. GRÖBER a copié la phrase de Du Boulay, sans se demander toutefois si elle répondait bien à la réalité historique [7].

2° *Le cumul des dignités et bénéfices.* — Les inadvertances et fantaisies chronologiques introduites par G. BRUNET, **31**, ont trouvé un plus large crédit : sa notice, de par sa place même, a été une source souvent utilisée. Il y affirme, tout à fait gratuitement, que Ciboule ne « fut camérier du pape Nicolas V et doyen d'Evreux » qu' « après avoir rempli les fonctions de chancelier de l'Eglise de Notre-Dame de Paris ». C'est ne rien comprendre à la discipline de l'époque. Il est certain que R. Ciboule, comme les autres dignitaires ecclésiastiques, moins que beaucoup d'autres cependant, pratiqua le cumul des bénéfices. Nous savons qu'il renonça à tel ou tel pour des raisons personnelles, mais il est tout à fait sûr que, à sa mort, il était tout au moins, en même temps que camérier du pape, chancelier de Notre-Dame et doyen d'Evreux. L'erreur de G. Brunet a passé chez A. FRANKLIN, **33**, A. THOMAS, **51**, et J.-A. RYAN, **74**.

3° *Le Concile de Constance.* — G. Brunet ajoute que R. Ci-

---

[1] Th. LEBRETON, **26**, p. 313.

[2] C'est-à-dire, dans le « pays ... de la Haute-Normandie compris aujourd'hui dans le département de l'Eure et pour une très petite part dans le département de l'Orne... Les principaux centres de population sont... Breteuil et Damville au S. E. ». JOANNE, *op. cit.*, p. 3114.

[3] AYROLES, **48**, p. 273, n. 1.

[4] C'est le n° **10** de ma bibliographie.

[5] AYROLES, **48**, p. 272. Il est vrai que Du Boulay a oublié Ciboule dans sa table des noms propres ; mais p. 921, il le nomme comme Recteur.

[6] DU BOULAY, **7**, p. 600 : (ce qui, d'ailleurs, n'est pas tout à fait exact puisque Gerson était intervenu dès 1429, et d'autres depuis.) « Ianae Puellae defensionem primus omnium scripto suscepit M. Robertus Ciboullus tunc Cancellarius Parisiensis. »

[7] GRÖBER, **68**, p. 1166 : « Ciboule war der erste der in einer Streitschrift für die Jungfrau von Orléans eintrat... »

boule fut l'ambassadeur « du roi » au concile de Constance. Confusion manifeste : on ne trouve pas trace de Ciboule à Paris avant 1430, et il n'est alors que bachelier ; en 1418, il devait avoir à peine quinze ans. L. LALANNE, **38**, et même G. GRÖBER, **67**, ont pourtant recueilli cette évidente méprise, en l'aggravant : ce « roi », ils le nomment Charles VII [1] !

4° *La date de la consultation en faveur de Jeanne d'Arc.* — G. Brunet écrit enfin : « En 1437 (*sic*), il fut au nombre des juristes consultés sur la réhabilitation de la Pucelle... » Or nous savons que la procédure de réhabilitation ne commença qu'après le retour de la Normandie entière à la couronne, en 1450. Le mémoire de Ciboule est daté de janvier 1453. Il a cédé, dit-il, en l'écrivant à des sollicitations pressantes et répétées venant d'autorités auxquelles il ne lui était pas permis de résister. Mais il nous est complètement impossible de préciser l'origine et la durée de ces instances. 1437 est une date purement fantaisiste : elle a pourtant passé, naturellement, chez LALANNE, **38**, et même, chose plus étonnante, chez A. THOMAS, **51**. Quant à la qualité de « juriste », Ciboule la décline lui-même dans la conclusion de son mémoire : il était seulement, nous le savons, maître en théologie.

Les trois ouvrages modernes les plus riches en documents sûrs sont le *Cartulaire*, **59**, l'*Auctarium*, **60**, et le livre de BOUQUET, **50**. Je les utiliserai beaucoup [2]. DE BEAUCOURT, **42**, **44**, **47**, et Noël VALOIS, **72**, **76**, ne connaissent guère que l'activité diplomatique du Chancelier, mais ils ont retenu, sur ce point, plus d'un renseignement important.

Notons enfin l'absence, dans cette longue liste chronologique, au moins d'un nom qui aurait dû y figurer : ELLIES DU PIN. Dans sa « *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, tome XII, deuxième édition, Paris, Pralard, MDCCII », Du Pin énumère deux cent vingt-neuf « auteurs ecclésiastiques qui ont fleuri en Occident dans le xv[e] siècle » (pp. 62-120). Tous ne sont pas célèbres. Beaucoup le sont moins que le Chancelier de Notre-

---

[1] GRÖBER, *l. c.* (suite du texte) : « und wirkte als Gesandter Karls VII auf dem Kostantzer Konzil. » A. THOMAS, **51**, suivi par RYAN, **74**, corrige en « Bâle ».

[2] On ne saurait trop s'étonner de ne pas les trouver dans la liste de douze numéros dressée par U. CHEVALIER, **70** (=2[e] éd. 1905) : on y rencontre COPINGER, **63** (postérieur d'un an à Denifle) qui se voit d'ailleurs attribuer assez gratuitement une erreur de bibliogaphie ; le t. IV du Cartulaire est cité dans quelques notices ; il aurait donc pu être introduit ici.

Dame dont Launoy, qui paraît bien l'avoir rattaché arbitrairement au Collège de Navarre précisément en raison de son mérite, écrivait en 1677 : « Robertus Cibollius, Parisiensis Theologus, multis inclaruit... [1]. » Il est vrai que Du Pin, en exaltant « les excellentes censures » portées par la Faculté de Théologie durant le xv[e] siècle, censures qu'il prétend citer intégralement [2], oublie complètement l'affaire de Jeanne d'Arc. L'ombre de Robert Ciboule aurait-elle empêché cet oubli ? Universitaire gallican, c'est Du Pin qui devrait recevoir, sans doute, le reproche que la vivacité du P. Ayroles adressait, inconsidérément, à Du Boulay.

II. — *MANUSCRITS CONSULTÉS*

1° Archives nationales.

a) Série **K**

83) n° 1711 : Documents relatifs au Concile de Bâle (1435-1439).

b) Série **L**

84) n° 553 : Catalogue des livres de la Bibliothèque du Chapitre de l'Eglise de Paris, signé par Buée, secrétaire du Chapitre, le 26 février 1790.

c) Série **LL**

— Registres capitulaires de Notre-Dame.
85) n° 116 = 1445-1450.
86) n° 117 = 1450-1454.
87) n° 118 = 1450-1456 (minutes).
88) n° 119 = 1456-1460 (minutes).
— Registres de Sarrazin.
89) n° 241 = Canonici.
90) n° 253 = Ceremoniale.
91) n° 256 = De Claustro Ecclesiae Parisiensis
92) n° 265 = De paenitentiaria et cancellaria.
93) n° 290 = Necrologium.
94) n° 306 = De Capitulo.

d) Série **MM**

95) n° 448 = Proviseurs du collège d'Harcourt.
96) n° 453 = Bibliotheca Harcuriana, 1696.

---

[1] J. Launoy, **8**, p. 568.
[2] E. Du Pin, *op. cit.*, chap. 8, pp. 141-153.
[3] Pour établir la biographie de Ciboule et commencer à étudier son influence

2° Bibliothèque nationale.

a) Fonds latin.

97) n° 5.494 : Liber bedelli, écrit de 1421 à 1438 [1].

98) n° 8.577 : Lettres de Gérard MACHET [2].

99) n° 15.627 : Corpus basilense. fol. 281 r°-284 r° = relation française d'origine universitaire sur l'Assemblée de Bourges en 1438 ; xv[e] siècle [3].

100) nouv. acq. n° 1.429
et = « Didascalicon » de HUGUES DE SAINT-VICTOR.

101) n° 2.913

102) n° 16.099 : BARTHELEMY L'ANGLAIS, *De proprietatibus rerum* [4].

b) Fonds français.

103) n° 216 : JEHAN CORBICHON, *Le livre des propriétés des choses* [5].

104) n° 10.448 : Ed. RICHER, *Histoire de Jeanne d'Arc* (1625-1630) [6].

III. — *AUTRES OUVRAGES*

1° Un plagiaire de R. Ciboule :

105) Jean BOUCHET, *Les triomphes de la dame amoureuse*, Louvain, J. Boyard, 1563.

---

[1] Utilisé par DENIFLE, **59**, pour toute cette période.

[2] Ce recueil contient quatre lettres adressées par le confesseur du roi à son ami Ciboule, entre 1439 et 1442. Ce sont des réponses à des lettres écrites, en bien plus grand nombre, par Ciboule : je n'ai pu trouver aucune trace de ces documents qui auraient été si précieux pour moi. Les lettres de G. Machet ont été connues et utilisées par DENIFLE, **59**, et N. VALOIS, **72** et **76**. Je leur emprunterai à mon tour : mais je dois prévenir qu'il reste peut-être quelques détails à relever dans tel ou tel de ces folios compacts ; il est parfois question de R. Ciboule dans des lettres écrites à des tiers, et c'eût été une autre étude que de poursuivre partout les moindres allusions.

[3] C'est le document édité par MARTÈNE, **11**, cf. p. 95, n. 1 et MANSI. Noël VALOIS, **72**, a corrigé l'erreur de lecture et restitué le nom de Ciboule. Cf. Biographie, pp. 128 et 129, n. 1.

[4] Je n'ignore pas que l'œuvre de Barthélemy a été très souvent éditée : Ch.-V. LANGLOIS, *La connaissance de la nature et du monde...*, **125**, pp. 121-123, signale quatorze éditions incunables et une réédition, encore, en 1609. Mais, pour étudier les sources de Ciboule, j'ai préféré à toute édition ce manuscrit, l'un des deux exemplaires qui appartenaient à la Sorbonne et qui a eu des chances de se trouver entre les mains de mon auteur.

[5] La traduction française du *De proprietatibus*... a connu, elle aussi, un très grand succès : cf. Ch.-L. LANGLOIS, **125**. Mais, pour cet ouvrage comme pour le texte original, j'ai mieux aimé étudier un des manuscrits du type de celui que lisait Ciboule, que l'une des nombreuses éditions, qui succédèrent, jusqu'en 1556, à celle de Mathieu Husz, à Lyon, en 1482.

[6] C'est le très important ouvrage imprimé pour la première fois par P. H. DUNAND en 1911-1912 ; **77**, **78**.

2° Sur quelques détails historiques :

106) Dom Antoine de La Taverne, *Journal de la Paix d'Arras faite en l'abbaye royale de Sainct Vaast* entre le Roy Charles VII et Philippes le Bon Duc de Bourgongne... A Paris chez Jean Billaine... MCDLI.

107) Siméon Luce, *La France pendant la guerre de Cent ans*, Paris, 1890.

108) Ch. de Beaurepaire, *Les Etats de Normandie sous la domination anglaise*, Evreux, 1859.

109) A. Longnon, *Paris pendant la domination anglaise*, Paris, 1878.

110) Grassoreille, *Histoire politique du chapitre de Notre-Dame de Paris pendant la domination anglaise*, Paris, 1882.

111) M. Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*, Bruxelles, 1854.

112) A. Morel-Fatio, *Historiographie de Charles-Quint*, Paris, 1913.

3° Sur l'état des études, la vie universitaire et le mouvement des idées au début et à la fin du xve siècle :

113) A. Renaudet, *Préréforme et Humanisme à Paris... (1494-1517)*, Paris, Champion, 1916 (riche bibliographie, pp. I-XLVIII).

114) James L. Connolly, *John Gerson, Reformer and mystic*, Louvain, 1928 (bonne bibliographie).

4° Sur le Concile de Bâle :

115) E. Vansteenberghe, *Nicolas de Cues*, Lille, 1920 (et sa bibliographie)
et Noël Valois, *op. cit.* **76**.

5° Sur Guillaume de Saint-Thierry :

116) P. Rousselot, *Pour l'histoire du problème de l'amour au moyen âge*, dans « Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters », VI, 6, Münster, 1908. Appendice II, pp. 96-97.

117) A. Adam, *Guillaume de Saint-Thierry, sa vie et ses œuvres.* Thèse de Lyon. Bourg, 1923. 111 pp. in-8°.

118) L. Malevez, S. J. *La doctrine de l'Image et de la connaissance mystique chez Guillaume de Saint-Thierry* ; dans « Recherches de Sciences religieuses », t. XXII, 2, avril, 3, juillet 1932.
Cf. Et. Gilson, *op. cit.* **82**. (Index p. 295.)

6° Sur Richard de Saint-Victor :

119) Dr. Joseph Ebner, *Die Erkenntnislehre Richards von St.*

Viktor ; dans « Beiträge... » XIX, 4 ; Münster, 1917, 120 pp. in-8° [1].

120) P. POURRAT, *La Spiritualité chrétienne*, t. II, Paris, 1928, (7e mille) pp. 179-192.

121) Dom J. HUYBEN, dans « La Vie Spirituelle », t. V (compte-rendu critique de Pourrat II, **120**). Cf. surtout p. 305.

122) E. KULESZA, *La doctrine mystique de Richard de Saint-Victor* ; thèse de Fribourg, édit. *La Vie Spirituelle*, s. d.

123) A. FONCK, dans l'article *Mystique* du Dictionnaire de théologie catholique, fasc. XC, 1re partie, col. 2613-2618.

124) F. CAYRÉ, *Précis de Patrologie*, Paris, 1930, t. II, pp. 445-451 [2].

Cf. Et. GILSON, *op. cit.* **82**. (Index p. 296.)

7° Sur Barthélemy l'Anglais :

125) Ch.-V. LANGLOIS, *La connaissance de la Nature et du Monde au moyen âge*, d'après quelques écrits français à l'usage des laïcs, Paris, Hachette, 1911, pp. 114-179 [3].

8° Sur Gerson vulgarisateur :

126) M. J. PINET, *La montaigne de contemplacion. La mendicité spirituelle, de Jehan Gerson*. Thèse complémentaire de Doctorat, Lyon, 1927, 105 pages in-8° [4].

9° Sur l'optimisme chrétien :

127) Etienne GILSON, *L'Esprit de la Philosophie médiévale*, Gifford lectures, première série, Paris, J. Vrin, 1932, chap. VI, pp. 111-132, et notes pp. 257-267.

---

[1] Bien que l'analyse des textes de Richard relatifs à la contemplation soit loin d'y être exhaustive, cette étude me paraît serrer de très près la position exacte du grand théoricien mystique sur la connaissance de Dieu dans son image.

[2] Le P. CAYRÉ se refuse là, p. 450 n. 9, mais avec une réserve vraiment excessive, à suivre l'interprétation extrême et massive proposée par M. POURRAT, **120**.

[3] Seule, l'édition de 1911 fait place à Barthélemy l'Anglais et à son traducteur Jean Corbechon (ou, d'après certains manuscrits, Corbichon). L'édition de 1926 les a abandonnés.

[4] Mlle PINET écrit, p. 16 : « D'édition française du Livre de la montaigne de Contemplacion, il n'en existe aucune et il est fort probable qu'il n'en a jamais existé. » Il est, au contraire, certain qu'il en existe au moins une : cf. PELLECHET, *Cat. gén. des Incunables*, Paris, 1909, III, 581, n° 5236, qui ne donne pas, d'ailleurs, une description parfaitement exacte, ainsi qu'on peut s'en convaincre en examinant l'exemplaire qui se trouve à la Bibliothèque nationale, Vélins, imprimé chez Antoine Vérard, en 1505. Cette date est proposée par J. MACFARLANE, *Antoine Vérard*, London, 1900, p. 94, n° 190.

10° Sur le Socratisme chrétien :

Et. Gilson, *op. cit.* **82**, chap. I, pp. 1-22, et notes pp. 227-233 [1].

IV. — *LES ŒUVRES DE ROBERT CIBOULE*

Je distingue les œuvres éditées, — latines et françaises — et les œuvres inédites — latines et françaises — parmi lesquelles je sépare celles qui sont d'une attribution certaine de celles dont l'authenticité est douteuse ou nettement controuvée.

1° ŒUVRES ÉDITÉES

1. Œuvre latine :

Incipit : « Consideratio seu opinio venerabilis magistri Roberti Ciboule, Sacrae theologiae professoris et cancellarii parisiensis, qui, tam ante hunc inchoatum processum, quam etiam post ejus inchoationem, requirentibus ejus consilium Dominis delegatis, scripsit super facto praedicti processus contra dictam Johannam, Rothomagi agitati ; prosequens quatuordecim qualitates seu qualificationes contra dictam Johannam in dicto processu et sententiis in eo contentis, attributas, non potuisse eidem Johannae attribui vel colligi ex gestis dictae Johannae, dictis vel confessione prosequendo particulariter et signando unamquamque praedictarum quatuordecim qualificationum, sicut immediate in eadem opinione est descriptum.

De Puella quadam Johanna nuncupata quae temporibus nostris, praeter solitum foeminis et puellis usum, multa dixisse et miranda fecisse perhibetur... [2]. »

Ms. lat. B.N. 5.970, fol. 164 r°-174 r° [3] édité par Lanéry d'Arc, *op. cit.* **46**, pp. 351-394.

---

[1] Aux témoignagnes réunis dans ces notes on peut joindre une phrase capitale de Gerson, citée et traduite en ces termes par Connolly, **114**, p. 133 qui ne semble pas en percevoir toutes les résonnances : « A corollary to this teaching was his insistence upon the value of self-scrutiny and self-knowledge. No man he called learned who does not know himself. To know one's self is to know one's Theology. » n. 3 : « III, 1384 : « Qui seipsum cognoscit, vitamque suam omnem, is novit Theologiam. » Après cette traduction ambiguë, et probablement erronée, la suite du paragraphe abandonne ce thème.

[2] Ce texte est emprunté à l'édition Lanéry d'Arc, **46**, p. 351.

[3] Je ne m'attarde pas à la description des manuscrits où se lit cette consultation : on la trouvera, faite de main de maître, dans le récent ouvrage de M. Pierre Champion, **81**. Je ne m'arrête pas non plus à la critique de l'édition assez fautive donnée par Lanéry d'Arc, **46**. Mon but n'est que de dresser un catalogue aussi complet que possible en insistant seulement sur les éléments nouveaux de notre connaissance du Chancelier et de ses œuvres. Je consacrerai à son « opinio », dans les notes biographiques, une brève analyse où j'essaierai surtout d'en saisir l'inspiration.

2. Traités de spiritualité écrits en français :

a) « *Le liure de saincte meditacion en congnoissance de soy.* »

Il subsiste dans trois manuscrits dont deux sont à la Bibliothèque nationale, un à la Bibliothèque de Lille.

A = B.N. fr. 999.

« Le liure des iustes aultrement nomme de saincte meditacion compose par maistre robert ciboule chancelier de leglise nostre dame de paris. »

xve siècle, 295 mm. sur 225 mm. et 57 mm. d'épaisseur ; relié maroquin rouge sur bois, plats aux armes de France. Au dos, titre doré en capitales : LE LIVRE DES JUSTES. Papier, 231 feuillets ; double foliotation, l'une, complète, en chiffres arabes ; l'autre, incomplète, en romains minuscules. Chaque page comprend, sauf quelques variations, 30 lignes de 40 à 45 lettres chacune ; le rectangle préparé pour l'écriture a, en général, 180 mm. sur 127 mm. : ces dimensions peuvent varier de 5 à 10 millimètres. L'initiale de chacun des trois livres est ornée : les deux premières, lettres d'or sur fond bleu et rouge avec fleurs blanches ; la troisième, d'or, sur fond où est dessiné l'ichtus avec le panier. Titres de chapitres en rouge. A de très rares exceptions près, les citations sont soulignées de rouge et, jusqu'au fol. 123 v°, les références sont indiquées en marge, d'une écriture contemporaine qui paraît la même que celle du texte : le plus souvent, cette manchette reproduit simplement la référence donnée dans le corps du texte sans ajouter de précision.

B = Lille n° 131.

Fol. 1 : « A noble et vertueuse dame madame de Glajon pour estreinnes de l'an souhaide bon heur son humble ministre et affectionné orateur F. Jacques Lebourgeois. » Suit une longue dédicace en vers, accompagnant le don de ce livre, qu'il avait reçu de M. Lesleu, lequel le tenait par testament de Mme de Trélon. A l'intérieur de la couverture, ex libris : « Bibliothec. maj. FF. MM. Recoll. Insul. cella 26. Littera A 10 N° 8. » Au fol. 1, on lit : « O Jesu, sis michi Jesus », suivi de la signature d'un curé d'Estaires. Au fol. 2, on lit : « A Henry Lefebvre, s. du Mortier, 1620. »

Fol. 2 : « Ce present volume se nomme le liure de meditacion, compose par maistre Robert Cibole chancellier de Nostre Dame de Paris. »

Fol. 3 : « La vie des iustes en ce monde est exercitee en cinq choses... »

Fol. 205 v° : « Recapitulacion de ce liure en general. »

xve siècle, 345 mm. sur 230 mm. relié bois, cuir. Parchemin, 211 feuillets, plus le feuillet préliminaire A. Au fol. 3, miniature représentant quatre Pères de l'Eglise. Encadrement et blason,

écartelé aux 1 et 4 d'argent fretté de sable, aux 2 et 3 d'hermine à la croix de gueule, chargée de 5 coquilles d'or. Grandes et petites lettres ornées. (Récollets de Lille)[1].

C = B.N. fr. 447

Anonyme. xvie siècle. Velin. 328 mm. sur 228 mm. et 123 mm. d'épaisseur ; relié maroquin rouge sur bois, plats aux armes de France. 404 feuillets, reliés avec un feuillet de parchemin folioté 405 et contenant, en écriture de la fin du xve siècle, la copie de quittances concernant un percepteur et un arpenteur du duché de Bourbonnais, délivrées à Montluçon en 1477 et 1478. Rectangle préparé pour l'écriture : 222 sur 125 mm. : 25 lignes par page, 30 lettres en moyenne par ligne. Très belle écriture, citations en plus petits caractères, références en marge jusqu'à la fin. La place est partout réservée aux grandes majuscules et aux initiales, à la table des matières comme aux têtes de chapitres : elles n'ont pas été exécutées. Assez nombreux « cadeaux » finement dessinés. Texte très défectueux [2].

On connaît de ce Traité deux éditions, du xvie siècle toutes deux. La Bibliothèque nationale possède un exemplaire de la première et une réimpression seulement de la seconde.

1re édition, Paris 1510 : B.N. Impr. Réserve D. 850.

« Le livre de Meditation sur soy mesmes Composé par Maistre Robert Cybolle, chancelier de Nostre dame de Paris. Pour Simon Vostre, libraire demourant a la rue neufve nostre dame. A lenseigne sainct Jehan Leuangeliste. » Paris, 1510. Marque de Simon Vostre sur le titre. 86 feuillets à deux colonnes, petit in-folio, plus deux feuillets liminaires, titre et table ; caractères gothiques.

Fol. lim. r° : « Ce livre apartient aux freres Celestins de metz Frere dimenche des celestins. » V° + 2 r° : table des trois parties.

Fol. 1 r° : « In hoc signo vinces. » La croix déverse ses flots de grâces sur cinq « âmes pénitentes » qui se tiennent debout dans un bassin hexagonal portant l'inscription : « Les âmes penitentes. » Autour de la croix, sur banderoles, à gauche, ascendante : « Sanguis eius super nos », descendante : « Remittuntur vobis peccata vestra » ; à droite, ascendante : « Miserere mei deus. » « sensuit Le Prologue de ce present liure : Intitule le liure de saincte meditation Sur soy mesmes Premier chapitre (fol. 1 v° col. 1) En ce monde est exercee la vie des iustes en cinq choses.:. »

Fol. 86 r° col. 2 : « Finis huius operis quod liber meditatio-

[1] J'emprunte cette bonne description au catalogue, n° 58.

[2] Les bourdons y abondent, et les omissions. Toutefois, bien que notablement « deterior », ou plutôt en raison même de sa qualité textuelle inférieure, ce manuscrit, matériellement très soigné, rend quelques services pour l'établissement du texte. L'orthographe y est constamment rajeunie.

num venerabilis viri, magistri Roberti cibole cancellarii beate marie virginis parisiensis dicitur completum Arzilleriis Anno domini millesimo quingentesimo decimo. »

2e édition, Louvain 1556.

D'après Graesse, 30, et G. Brunet, 31, le même ouvrage aurait été réédité à Louvain en 1556, par Pierre Le Febvre, confesseur de Charles-Quint : « savante édition, augmentée, que les bibliophiles recherchent pour un motif absolument étranger au contenu du livre ; le libraire y a placé des lettres initiales représentant des animaux fort habilement dessinés [1] ».

Réimpression de la 2e édition, Louvain 1596 : B.N. Impr. D 6.987.

Le privilège placé en tête de cette édition porte la date du 28 septembre 1555 : il s'agit donc bien, très vraisemblablement, d'une réimpression.

« Livre tres utile de saincte meditation de l'homme sur soy mesmes... composé par vénerable docteur maistre Robert Cibole jadis chancelier de Nostre Dame de Paris. Nouvellement reveu... par F. Pierre Le Febure... confesseur de l'Empereur Charles cinquiesme. Est adjouté et inséré à la troisiesme partie un traicté des grâces et opérations du Sainct Esprit et des oppugnations et maléfices contraires de l'esprit maling. Autheur le susdit F. Pierre. A Lovain aupres d'A.M. Bergangne 1596 » in-4°, XX-383 pages. P. 16, sept distiques de Jean Gallot, d'Arras, résument l'ouvrage de Ciboule et l'entreprise du F. Pierre [2].

---

[1] Cette édition, dans la mesure où je peux en parler d'après sa réimpression de 1596, a dû paraître « savante » parce qu'elle reproduisait les références marginales des manuscrits. Mais la révision opérée par l'éditeur, la même probablement qu'en 1596, ne permet pas de l'utiliser pour une édition critique.

[2] « In sese quisquis tentat descendere verae et
Semina nosse cupit quae pietatis habet :
Membrorum quis sit totius corporis vsus
Quae vires animae : quid meditetur in his :
Nocturna versato manu, versato diurna
Hoc opus : haud operae praemia parua feret.
Quicquid in hoc potuit Lectorem offendere : mendas
Sustulit innumeras, expoliitque Faber.
Omnibus utque suis constaret partibus, vnum
Consummato operi, quod deerat, inseruit :
Munera quae infundat diuinus spiritus in nos :
Quid faciant : contra quid malus objiciat.
Sic liber hic lectus placuit tibi Maxime Caesar,
In lucem auspicio vt siueris ire tuo. »

b) « *Le liure de perfection* ».

Trois manuscrits, dont deux à la Bibliothèque nationale et un à la Bibliothèque de Cambrai.

A = B.N. fr. 1.841

xve siècle. 170 mm. sur 240 mm. et 48 mm. d'épaisseur ; relié maroquin rouge sur bois ; plats aux armes de France. Au dos, titre doré en capitales : « TRAITE DE PERFECTIO » (*sic*). Parchemin, 199 feuillets. Chaque page comprend 28 lignes de 35 lettres en moyenne. Rectangle préparé : 104 mm. sur 150 mm.

Fol. 1 v° : « Traicte de perfection humaine laquelle consiste en charite compose par Maistre Robert ciboule docteur en theologe (*s.*) Auec vne Exposition de Muliererem (*s.*) fortem quis inueniet, faicte par Maistre Jean de boiry euesque de meaulx [1]. »

Fol. 3 r° : « Bibliothecae regiae 7866 (ancien 920).

ci commence le traictie de perfection fait par maistre Robert Cybole maistre en theologie. Prologue... » rubriqué, lettre d'or.

Fol. 3 r°-9 : « Prologue ».

13 v°-25 r° : « De crainte de Dieu ».

25 r°-36 v° : « De compunction de cuer ».

36 v°-55 v° : « De contempnement du monde ».

55 v°-76 r° : « De la vertu dumilite ».

76 r°-91 r° : « La mortification de sa propre voulente ».

91 r°-100 r° : « De la purificacion de son cuer ».

100 r°-129 r° : « De la fructificacion de vertus ».

129 r°-147 v° : « Du tiers estat cest assauoir de parfaicte charite ».

147 v°-166 r° : « De charite du prochain ».

(166 v°-199 r° : Exposicion de Mulierem fortem quis inueniet...)

B = B.N. fr. 13.277.

xve siècle. 154 mm. sur 230 mm. et 35 mm. d'épaisseur. Reliure moderne (1894). Au dos, titre en capitales : « ROBERT CIBOULLE ». Parchemin. 123 feuillets plus quatre blancs préparés pour l'écriture ; rectangle : 88 à 90 mm. sur 140 mm. 29 lignes à la page, 40 lettres en moyenne par ligne.

Fol. 1 r° : « Bibliothèque royale ». Une seconde main a écrit : « Cest le liure Du chemin de la perfection crestienne » et la première : « Cy commence le liure de la perfection « crestienne » [2]. Lettre bleue sur fond d'or. Texte défectueux. Corrections marginales jusqu'au fol. 19 r°.

---

[1] Il s'agit sans doute de Jean de Briou, évêque de Meaux de 1426 à 1435. Cf. Gams, *Series episc.*, p. 576, col. 1, et Eubel, I, p. 334. Le P. Labbe, qui a connu et décrit ce manuscrit : **5** (n° DCCCCXX), a lu « bouy », mais il faut certainement lire cinq lettres, en distinguant l'i de l'r.

[2] « la » est ajouté au-dessus de la ligne, et « crestienne » dans la marge au bout de la ligne, ce dernier mot par la seconde main déjà signalée.

Fol. 123 r° : « Cy finist le liure de perfection fait par Robert Ciboulle. Ingigne maistre en theologie. chanoine de paris et chancelier dicelle. Priez dieu pour luy. »

C = Cambrai n° 241.

xv[e] siècle. 260 mm. sur 185 mm. Parchemin. 2 et 149 feuillets. Initiales de couleur avec or. Relié veau. Recueil de plusieurs traités mystiques en français :

Fol. 1-120 r° : « Cy sensuit ung traictie intitule le Liure du Chemin, ouquel sont contenus pluseurs chapitres, alegacions et doctrines, et est comme ung pelerinage pour cheminer par le chemin des vertus en delaissant et eschieuant la voye des vices et pechiez comme il sensuyuent... » Table des chapitres. Début : « Perfection de la vie crestienne est en la vertu de charite... » Fin : « Cy fine le liure nomme le Chemin de perfection, fait par maistre Robert Cybole, docteur en theologie et chancelier et chanoine de Paris, et doyen d'Eureux. Priez pour lui [1]. »

Deux éditions du xvi[e] siècle, toutes deux à la Bibliothèque nationale.

Edition sans date : B.N. Impr. Réserve D 80.189.

« Le livre de la perfection de la vie crestienne, compose par maistre Robert Cibole, docteur en theologie, chanoine et penancier de l'église de Paris. Paris. Philippe Pigouchet pour Simon Vostre » in-8°, s. d. [2].

Edition sans date : B.N. Impr. Réserve D 5.559.

« La perfection de la vie chrestienne »... « Cy fine la parfection de la vie chrestienne fait par Robert Cybole, indigne maistre en thélogie (*s.*), chanoine de nostre Dame de Paris et chancellier dicelle église. »

Imprimé à Paris par Gilles Couteau. Paris, s.d. in-4°, sign. b-p. caractères gothiques ; planche gravée, marque de Gillet Couteau sur le titre [3].

2° ŒUVRES INÉDITES

1. Manuscrits qui les contiennent :

A = B.N. latin 1.500.

Corpus Basilense, in-folio, contenant des pièces copiées à Bâle pour le roi de France. Le secrétaire de la République de Bâle atteste leur authenticité le 14 février 1725. D'après le *Catalogus*...

---

[1] Description empruntée au catalogue, **52**.
[2] Description empruntée au catalogue, **73**.
[3] Même remarque.

14, p. 132 : « Codex chartaceus quo continetur... 7° Martini *Bernier* et Roberti *Ciboli* capucinorum epistola cardinali Arelatensi, Basileensis Concilii Praesidenti... »

B = B.N. latin 1.517.

Même origine, même format, même destination, même attestation : « Literas et alia miscellanea ad concilium Basileense pertinentia. » du 28 juin 1724. **14**, p. 141 : « Codex chartaceus quo continetur :... 18° Littera M. *Bertineri* et Rob. *Cibolae* ad Episcopum Lubicensem... »

C = Laon 436.

xve siècle. Papier in-4°. Provient de N.-D. de Laon. « Questiones in Aristotelis politica. » Au-dessous de l'*explicit*, et d'une autre main : « Lectura magistri Roberti Cybolli in theologia excellentissimi professoris. »

D = B.N. fr. 1.029.

xve siècle. 200 mm. sur 292 et 43 mm. d'épaisseur ; plats aux armes de France. Titre au dos en capitales dorées : « RELOIGE DE SAPIENCE ». 223 feuillets plus 3 et 2 blancs. Codex Colb. 1356, Regius 7326.3. Papier, à deux colonnes de 64 mm. sur 188 à 192 mm. comportant chacune soit 34-35 lignes, soit 44-45, avec 25 à 30 lettres par ligne ; pas d'ornements, initiales omises. Premier folio, non paginé : « Sermons de maistre Jehan Gerson chancelier de nostre Dame de paris et docteur en theologie » ; plus bas : « Jac. Aug. Thuani » [1]. Fol. 1 r° : « Iste liber pertinet chartusiensibus prope parisius. »

Contient vingt et un sermons de Gerson, cinq qui sont attribués expressément à « Robert cibole » par le rédacteur de la table des matières (même main que le reste du ms.) et, intercalés entre le premier et le second de « cibole », deux sermons : « et de ces deux derniers nescio actorem » (fol. 223 v° col. 2).

E = B.N. fr. 1.762.

xve siècle. 162 mm. sur 240 mm. et 26 mm. d'épaisseur. Reliure du début du xixe s. « N » et couronne impériale au dos. Titre en petites capitales dorées : « OPUSCULES DE CIBOULE ». Parchemin, 94 feuillets ; rectangle d'écriture : 94 mm. sur 150 mm. 32 lignes à la page, 45 à 50 lettres par ligne.

Fol. 1 r° : le nom du possesseur : « Brodeau ».

Fol. 1 v° : une main du xviie siècle a inscrit en tête : « Et Me Robert ciboule docteur en theologie, chancelier de l'Universite de Paris et doyen d'Eureulx, fit en l'an 1456 un liure exprez contre

---

[1] E. Bourret, **28**, fait remarquer qu'il s'agit là du célèbre chancelier de Thou.

ceulx qui auoient declare la pucelle Jeanne heretique. Pasquier liu. 6 des recherches de la France. chap. 5 de la derniere edition de 1621. p. 464. »

Contient trois opuscules de Ciboule.

F = Arsenal 2.109.

xv[e] siècle. 212 mm. sur 145 mm. et 60 mm. d'épaisseur. Relié parchemin blanc. Au dos (main du xvii[e] s.) « Cibole, ou Ciboulle Traite de morale François » ; et, sur étiquette plus ancienne, à demi effacée, déchirée sur toute sa largeur : « Plures T...ctactus D. Cibole p...arius parisiensis. » Sur le dernier plat extérieur (main du xv[e] s.) : « Plures tractatus domini Cibole penitentiarii parisiensis. 86 + C. » 271 feuillets, plus fol. A-D. fol. de garde + A r°-v° : reste de feuilles de comptes où il est question de Clément VI.

Fol. B r° : « Sensuit la table de ce present volume. Le quel est des celestins de paris. » Papier. Lignes préparées au crayon, rectangle de 88 mm. sur 142 mm. et de 27 lignes. Composé de quatre cahiers au moins :

Fol. 1-153 v°, et 164 r°-197 r° : même main, soignée ; initiale bleue sur or.

Fol. 154 r°-163 v° : autre main, expédiée, initiales rouges, 23 lignes, non préparées.

Fol. 198 r°-210 r° : autre main ; sans initiales.

Fol. 211 r°-271 r° : autre main, semblable à la première.

Contient un opuscule et deux sermons expressément attribués à Ciboule.

G = Mazarine 954.

xv[e] siècle. 144 mm. sur 217 mm. et 33 mm. d'épaisseur. Au dos, titre moderne en noir : « CIBOULE. TRAITE DE LA CONSCIENCE ». 146 feuillets, papier, rectangle d'écriture : 92 mm. sur 143 mm., 25 à 27 lignes à la page, 30 lettres par ligne ; écriture cursive.

Fol. A v° : « Volumen signatum per 139.6 Celestinorum beate marie de parisius/Tabula de contentis in isto volumine/Le liure de conscience compile par maistre Robert ciboule/La exposicion dudit maistre robert sur leuangile missus est angelus gabriel adeo/Tractatus de ascensionibus. »

H = Mazarine 993.

xv[e] siècle, deux dates précises sont indiquées par le copiste : fol. 10 r° : « Scriptum... 1471 » et fol. 84 r° : « ...1480 ». Reliure et titre modernes : « VARII THEOLOGICI TRACTATUS ». Papier, 173 feuillets, 215 sur 139 mm. et 33 mm. d'épaisseur ; rectangle d'écriture : 92 mm. sur 159 mm., 39 lignes à la page, 35 lettres par ligne.

Fol. 2 r° : « Iste liber est monasterii celestinorum beate marie de parisius. sign. + 205. »

Fol. 2 r°-v° : Table ; 49 traités, opuscules, prières ou récits de miracles touchant le sacrement d'Eucharistie.

Contient un sermon attribué à « robert cibole ».

I = Sainte-Geneviève 1.506.

xve siècle. 217 mm. sur 144 mm. reliure en cuir gaufré ancienne, 188 feuillets. Intégralement consacré à un sermon « de la passion » par Robert Ciboule.

K = Angers 269.

Fin du xve siècle. 213 mm. sur 148 mm. Parchemin. 149 feuillets. Reliure parchemin. Initiales peintes et dorées. Dominicains d'Angers. Opuscules de piété.

L = Lyon 1.243.

xve siècle. 158 mm. sur 117 mm. Couvert parchemin. 36 feuillets ; initiales de couleur. Contient un sermon de R. Ciboule.

M = Cambrai 578.

xve siècle. 298 mm. sur 213 mm. Relié veau. 1 et 166 feuillets. Papier, appartenait à Saint-Aubert dès le xvie siècle. Sermons de Gerson et Ciboule.

N = Corbeil 2.

xve siècle. 255 mm. sur 175 mm. 101 feuillets, parchemin, initiales de couleur, une petite miniature au premier feuillet. Relié veau. Contient deux opuscules de piété [1].

2° Classement et attribution des œuvres inédites :

Ces treize manuscrits contiennent quatre œuvres latines et trente-six œuvres françaises qui ont été plus ou moins expressément attribuées à Robert Ciboule. L'examen de la tradition manuscrite va nous permettre une rapide et suffisante discussion de leur authenticité.

I. — ŒUVRES AUTHENTIQUES

On peut attribuer avec certitude à Ciboule seize œuvres inédites, trois latines : un commentaire et deux lettres — et treize françaises ; quatre opuscules et neuf sermons.

[1] Pour **C**, **I**, **K**, **L**, **M**, **N**, je me borne à reproduire la description donnée par les catalogues. D'autre part, en raison des longs travaux effectués à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, je n'ai pu obtenir communication de **I**.

a) *Œuvres latines :*

1. **C** : « Questiones in Aristotelis politica... Recommendacio huius libri politicorum : cum omnium artium... » *Desinit* : « Et hec de presenti questione et de isto octauo libro politicorum Aristotelis. » Au-dessous de l'explicit et d'une autre main : « Lectura magistri Roberti Cybolli in theologia excellentissimi professoris. »

2. **A** et **B** : Deux lettres politiques, écrites en collaboration avec Martin Berruyer, doyen de Tours :

L'une, **B**, fol. 60 r°-v°, adressée de Lyon, le 8 juillet 1439, à l'évêque de Lübeck, orateur du roi des Romains au Concile de Bâle ;

L'autre, **A**, fol. 1 et 2 (la foliotation des diverses pièces du ms. est indépendante), écrite de Florence, le 8 août 1439, au Cardinal Aleman, président du Concile [1].

---

[1] J'accepte donc l'authenticité de ces deux lettres. Cependant, le témoignage des deux manuscrits ne peut manquer de provoquer quelques hésitations : **A** écrit en effet : « Martini Bernier et Robert Ciboli capucini » ; et **B** : « humiles seruitores et capitulum M. Bertiner et Ro. Cibola. » Sans hésiter, Noël Valois, **76**, p. 143, n. 5 et 219, n. 3 et 4, identifie ces personnages avec Martin Berruyer, doyen de Tours et Robert Ciboule, chanoine de Paris, tous deux connus — et rapprochés ainsi — par les lettres de créance données par Charles VII à ses ambassadeurs à Bâle, de Saint-Aignan en Berry le 10 septembre 1438 (cf. **83**, fol. 463 r°). Au contraire, A. Leroux, **53**, pp. 318-319, qui n'utilise que **B**, conserve, sans faire ce rapprochement « Bertinier et Cibole ». Etant donné tout le contexte historique, la solution de N. Valois paraît s'imposer. Les divergences s'expliqueraient aisément par des inadvertances de copistes : le premier nom, écrit « Martinum Beruerij » dans **83**, peut être lu Bernier ou Bertiner selon que le texte copié l'avait écrit « Beru... » ou « Berru... ». Le deuxième nom, écrit « Cibole » dans le même document **83**, aurait vu sa finale interprétée en « i » ou en « a ». Il semble plus difficile de rendre compte de « capucini » et de « capitulum ». Le premier terme, si l'on voulait le maintenir, contraindrait à distinguer Robertus Ciboli du Robert Ciboule que j'étudie ici : il y aurait entre eux l'abîme infranchissable qui séparerait un séculier d'un régulier. Si l'on reculait devant cette distinction, invraisemblable en effet, de deux hommes portant le même nom et le même prénom, chargés en même temps de la même mission et associés à deux personnages caractérisés par des ressemblances analogues, on pourrait, à la rigueur, proposer quelques hypothèses ; on verrait en ces deux personnages, Berruyer et Ciboule, deux membres du Tiers-Ordre de Saint-François. Mais, quoi qu'il en soit du premier, le second ne paraît pas avoir nourri de sympathie particulière à l'égard des Franciscains : nous trouverons des traces de ses luttes contre leurs empiètements, et son œuvre spirituelle semble étrangère à l'influence de leurs plus grands docteurs ; son Liure de saincte meditacion, si peu ouvert pourtant aux querelles du temps, ne néglige pas d'attaquer assez vivement certaines prétentions des Mendiants. — On pourrait peut-être supposer que les deux signataires, arrivés incognito à Florence (ce qui est exact), se seraient divertis, après avoir sollicité l'hospitalité des Capucins, à usurper cette qualité dans leur lettre au grave cardinal Aleman. — Ou encore que pour mieux assurer cet incognito auquel ils paraissent tenir, les deux

b) *Œuvres françaises :*

Opuscules : 1. **E**, fol. 2 r°-28 r° : « La pseaulme de beatus vir translatee de latin en francoys par maistre robert ciboule chancelier de nostre dame de paris. R. C. »

2. **E**, fol. 29 r°-65 r°

G, fol. 1 r°-57 r° = Le livre de bonne et de mauvaise conscience.

E, 29 r° : « Cy commence le chapitre de bonne conscience fait par maistre robert cyboule chancelier de nostre dame de paris et doyen de eureulx. R. C. » 45 r° : « Cy commence le chappitre de mauluaise conscience fait par M^e robert ciboule dessus nomme R. C. »

G, fol. 57 r° : « Explicit liber de consciencia celestinorum de parisius... »

3. **E**, fol. 66 r°-94 v° : « Ci commence le bien commun qui peut a tous proufiter est plus desirable et doit estre prefere au bien priue et particulier. R. C. » se termine par une prière qu'il ne faut pas en détacher pour en faire un opuscule à part : fol. 92 v° : «...ie diray a mon redempteur deuant que ie soie despoillee de ma cher que ie respondray en fourme doroison.

Censuit loroison de lame soy complaignant a dieu alencontre de la cher/Dieu tout puissant nostre seigneur ie te prie tresdeuotement... » fol. 94 v° : «...en la quelle tu regnes ung dieu glorieux aueques le pere et le benoit saint esperit Amen. »

4. **F**, fol. 86 v°-91 r° : « Response a la demande d'une noble dame faite par maistre R. Cyboulle M^e en theologie, acteur de ce liure. Vostre question tresutile qui demande quest peche mortel. A bien le comprendre pressuppose deuant soy la congnoissance de trois petiz articlez. Le premier est quest peche. Le second comment se diuise en sa grande diuision peche. Le tiers commement (*s.*) se prent la mort en la saincte escripture... »

Sermons : 1. **G**, fol. 58 r°-93 v° : « Exposicio euangelii missus est a magistro Roberto ciboule, cancellario Beate marie de Parisius. *Missus est angelus gabriel...* quant la plenitude du temps fut venue ainsi comme dit saint paul... » fol. 58 v° : « prenons par ordre le texte de nostre hystoire ainsi comme saint luc la raconte... » fol. 93 v° : « affin que tous ceulx qui croient en luy ne perissent mais ayent vie perdurablement Il nous exaussera qui

---

ambassadeurs se seraient présentés réellement au couvent comme d'authentiques Frères. Hypothèse romanesque, mais nullement invraisemblable : elle rendrait compte de la sollicitude du frère gardien et des termes de la suscription qu'il ajoute à la lettre. — Mais il est sans doute plus raisonnable d'abandonner purement et simplement les deux leçons des manuscrits, remplis l'un et l'autre de fautes de lecture, surtout d'erreurs dans l'interprétation des abréviations, et de conjecturer que « capucini » et « capitulum » recouvrent et dissimulent un même mot, qui ne serait peut-être pas très différent de « canonici ».

croions a luy du parfond du cuer qui a voulu descendre au parfond de ceste valee de larmes nostreseigneur jhesucrist qui viuit et regnat deus in secula seculorum Amen./Explicit/(autre main) : Explicit expositio euangelii. Missus est a magistro Roberto ciboule cancellario beate marie de parisius./Celestinorum beate marie de parisius... »

2. **D**, fol. 153 r° col. 1-166 r° col. 1 [1] « Item vng sermon le jour de penthecoste par me robert cibole thenme [2] *Quoniam filii dei estis*... qui vault autant a dire en commun langaige. pour ce que vous estez filz et fillez de dieu...

3. **D**, fol. 181 r° col. 2 inc.-193 r° col. 2 inc.
H, fol. 91 r°-114 r°
L, fol. 1-36
M, fol. 142 v°-166
= « Item vng tresdeuot sermon du sacrement de lautel par ledit cibole. thenme *Qui manducat*... Ce sont les parolles nostreseigneur jhesucrist reciteez par son euuangeliste monseigneur sainct jehan... » D, 193 r° : «...Saciabor cum apparuerit gloria tua je seray saoule et sacie quant ta gloire sera magnifestee et clerement donnee, quam gloriam nobis prestare dignetur ipse deus gloriosus amen. »

4. **D**, fol. 193 r° col. 2 med.-197 r° col. 2 inc.
M, fol. 132-139 v°
= « Item vng sermon sur leuangile du vendredi dez quatre temps de laduent par ledit cibole. thenme *Exurgens maria*... Ce sont les parolles du sainct... euuangeliste nostreseigneur saint luc... » D, 197 r° : « jhesus et sa doulce mere et jehan et la sienne auec le sainct zacharie et tous les autres sainctz soient auec nous en notre aide. amen. »

5. **D**, fol. 197 v° col. 1 med.-203 r° col. 1
F, fol. 265-271 v° (incomplet)
M, fol. 118 v°
= « Item vng sermon de perdre et trouuer dieu sur leuangile de dimenche dedans lez octauez de lepiphanie par ledit cibole thenme *post triduum* etc. » ... « Ces parolles sont escriptes en leuuangile saint luc... » D, 203 r° : « cest assauoir ycy par grace et aprez par gloire en eternelle vision de paradis Ipso concedente qui est verus deus homo ihesus christus amen. »

6. **D**, fol. 212 v° col. 1 med.-218 r° col. 2 fin.
F, fol. 224-237 (ajoute : « In ramis palmarum in sancto seuerino...)
= « Item vng sermon sur leuangile qui se dit le jour de pasquez fleurez a la beneisson

---

[1] J'emprunte l'indication des sermons de **D** et de leurs thèmes à la table des matières de ce manuscrit, fol. 223 v° col. 2. J'y ajoute l'incipit et l'explicit du sermon.

[2] Faut-il écrire « thenme » ou « theume » ? Bourret lit « theume », **28**, *loc. cit.* Le mot n'est écrit complètement qu'une fois. Godefroy ne connaît ni l'une ni l'autre de ces formes ; La Curne ne signale que « thesme ». Jusqu'à plus ample informé, je préfère « thenme », par nasalisation de l'« e ».

des palmez fait par le dessus dit cybole. thenme. *plurima autem turba...* Les orateurs et les poetes anciens... [1] D, 218 r° : « dieu nous donra les biens de la terre et aurons cy paix en terre et lahault *in excelsis* quod ipse prestare dignetur dominus ihesus christus amen. »

7. **F**, fol. 95-119 v°. Sermon de la dedicace des églises : « Terribilis est locus iste... ce sont les parolles du saint patriarche et prophete iacob... » 119 v° : « Fait a paris a la benoite eglise de monseigneur sainct paul le dernier iour dauril lan mil IIIIC XLVI. R. C. ihesus. aue maria gracia plena. »

8. **F**, fol. 251-265 r°. « Eratis sicut oues errantes... Pour ce que de nous sans layde de dieu nous ne pouons pas entendre... » 265 r° : « Per eximium sacre theologie professorem magistrum robertum cybole penitenciarium parisiensem. »

9. **I**, intégralement. « Sermon de la passion... fait par maistre robert cibole docteur en theologie et pronuncie a paris a saint iaques de la boucherie lan 1442... Posuerunt aduersum me mala pro bonis et odium pro dilectione. ce sont les parolles de nostreseigneur ihesucrist dictes par la bouche de dauid le prophecte... » Fin : « a toy sire soit gloire et loenge et action de graces ou siècle des siecles. Amen. »

II. — ŒUVRES D'AUTHENTICITÉ DOUTEUSE

Attribuées à R. Ciboule par les catalogues ou par divers auteurs [2], je les range par ordre de probabilité décroissante.

---

[1] Il faut citer intégralement cet appel à l'autorité des anciens, tant profanes que sacrés : « Les orateurs et les poetes anciens, et ceulx qui sentremettoient de escripre ou reciter les histoires et les fais notables selon la grandeur et exigence de la matiere qui estoit a traictier trescurieusement appliquoient et disposoient leur stille et nentreprenoient point aucune chose qui fut trop haulte sans inuocacion de laide soueraine. Cecy scauent assez ceulx qui frequentent les escriptures des docteurs tant chretiens que aussi payens. Et pour ce disoit platon qui estoit le diuin philosophe *in thimeo prima parte omnibus mos est et quasi religio quaedam qui vel de maximis rebus vel de minimis aliquid acturi sunt precari auxilium diuinitatis.* Dit platon il est de coustume a tous ceulx qui veulent tractier quelconques grande ou trespetite chose prier et requerir laide de la diuinite. nous auons de present a traictier vne histoire qui n'est pas petite... » Ce recours à Platon est assez étonnant chez Ciboule : je n'ai pas relevé chez lui d'autre citation du divin philosophe. Il venait sans doute de lire ou de relire Boèce, *De consol. philos.* III, pr. IX, *P. L.* 63, col. 757 A-B : « Sed cum, uti in Timaeo Platoni, inquit, nostro placet, in minimis quoque rebus divinum praesidium debeat implorari, quid nunc faciendum censes, ut illius summi boni sedem reperire mereamur ? » Cf. la note de l'édition de 1674. Le texte du *Timée* se trouve, à 27 c, éd. Rivaud, pp. 139-140 : «...ὅσοι καὶ κατὰ βραχὺ σωφροσύνης μετέχουσιν, ἐπὶ παντὸς ὁρμῇ καὶ σμικροῦ καὶ μεγάλου πράγματος θεὸν ἀεί που καλοῦσιν.»

[2] En particulier par Féret, **56**, p. 308, n. 1, qui, uniquement sur la foi du catalogue de l'Arsenal, accepte comme authentique tout le contenu

Œuvres françaises.

Les sermons et divers opuscules contenus dans le manuscrit **F** méritent peut-être un traitement de faveur. Nous avons déjà lu, en effet, la rubrique qui désigne Robert Ciboule comme « acteur de ce liure »[1]. Il n'en résulte pas qu'il soit « l'auteur », au sens moderne du mot, de tout ce que le livre renferme : nous verrons qu'une pièce au moins, et considérable, n'est certainement pas de lui. Mais il se peut que nous ayons là un recueil de sermons et de traités « compilé » par Ciboule lui-même qui y aurait inséré quelques-unes de ses œuvres, recueil qui aurait subi des remaniements par l'adjonction de nouveaux cahiers, en attendant la reliure, ou au moment de la reliure, avant la fin du xve siècle. Il me paraît d'ailleurs impossible de préciser davantage et de déterminer ce qui a le plus de chances d'appartenir à Ciboule[2].

1. **F**, fol. 119 r°-152 r° : Sermon des sept dons du Saint-Esprit, même incipit et explicit que :
D, fol. 170 r° col. 1-181 r° col. 1 = « Item vng sermon du sainct esperit ouquel sont deuotement declairez les VII dons du sainct esperit thenme. *Ascendisti in altum*[3] » 170 r° : « ...quant vng hault homme roy ou empereur... » 181 r° : « le present que vous mauez enuoye cest paradis[4] ...Lesquielz sept dons yceluy sainct esperit nous vueille a tous donner Amen. »

2. **F**, fol. 62-74 r° : « Sermon de laduent... »

3. **F**, fol. 83-86 v° : « Cy ensuiuent X signes par lesquelz peuent congnoistre... les deuotes ames se ilz aiment nostreseigneur... »

4. **F**, fol. 91 v°-95 r° : « Cy sensuiuent le liure des contemplacions et meditacions de monseigneur saint bernard et de monseigneur saint augustin... »

5. **F**, fol. 154-160 v° : « Cy commence la vie monseignour saint iehan baptiste... »

---

de manuscrit **F**, y compris le Dialogue du Frère et des cinq sœurs et les neuf paroles de maistre hebert de coulongne.

[1] Cf. *supra*, p. 117, *b*) 4.

[2] Henri MARTIN, **43**, n'hésite pas : tout est de Ciboule. Il est suivi par FÉRET ; cf. note 2, p. 119.

[3] C'est le second de ceux dont le scribe de **D** écrit, fol. 223 v° col. 2 : « et de ces deux derniers nescio actorem. » Cf. p. 113. Le fait que ce sermon se retrouve dans ces deux manuscrits n'est pas sans conférer une sérieuse probabilité à l'hypothèse de l'authenticité.

[4] **F** s'arrête là pour faire place à une courte méditation, fol. 152 r°-153 v° : « Ascendam in palmam et apprehendam fructum eius... salmon dist ces parolles es quantiques... » distinguée à tort par le catalogue comme un « sermon du paumier ».

6. **F**, fol. 160 v°-163 v° : « Cy apres sensuit la legende de monseignour saint cristophe... »

7. **F**, fol. 163 v° : « Une doctrine comprinse sur les II legendes dessusdictes... » (en octosyllabes).

8. **F**, fol. 164-174 : Meditacion sur la mort.

9. **F**, fol. 190-193 : Conseils d'abandon pour qui entre en religion.

10. **F**, fol. 193-196 : « Cy sensuiuent les poins par lesquieulx on peut auoir paix en conscience... »

11. **F**, fol. 198-211 : 73 oraisons (en forme de collectes liturgiques) adressées à Jésus, « bon », « doulx dieu », « roy », etc.

12. **F**, fol. 211-224 : « Sermo in passione domini apud sanctum germanum authisidiorensem... »

13. **F**, fol. 237 v°-251 : « Sermon... Ibi eum videbitis... »

14. **F**, fol. 196 v°-198 : « Ce sont les IX paroles que prescha une fois maistre hebert de coulogne euesque et maistre en theologie... [1] »

15. **M**, fol. 139 v°-142 r° : « Chy sensieut ung tresutile traitie pour esmouuoir les crestiens a oir volentiers et deuottement la messe... [2]. »

16. **D**, fol. 166 r° col. 2-170 r° col. 1 : « Item vng sermon de la vigile de penthecouste. thenme *paraclitum* [3]. »

17. **N**, fol. 1-94 : « Cy commence le liure qui est nomme le tresor a lame... »

18. **N**, fol. 95-101 : « Tres chiere et amee seur... la premiere sur toutes aultres choses elle doibt amer... [4]. »

III. — ŒUVRES INAUTHENTIQUES

a) *Œuvre latine.*

G, fol. 94 r°-146 v° : Opuscule [5] : « Incipit deuotus tractaculus de spiritualibus ascensionibus capitulum primum... » — « Expli-

---

[1] Si l'on admet que le recueil est de Ciboule, il aurait pu réunir là neuf propositions, d'allure proverbiale, commentées un jour de façon pittoresque sans doute par hebert de coulongne. Qu'on lise « coulongne », avec le catalogue, ou « conlongne », il s'agit sans doute d'un docteur originaire de Cologne.

[2] Dans un recueil qui contient dix sermons de Gerson et trois autres formellement attribués à Ciboule, et authentiques — cf. p. 118, n[os] 3, 4 et 5, entre les deux premiers et le troisième.

[3] Le premier des deux « d'auteur inconnu ». Cf. p. 120, n. 3.

[4] Ces deux dernières attributions sont proposées par A. Molinier, **41**, mais paraissent peu vraisemblables.

[5] C'est le même opuscule qui est contenu dans le manuscrit Mazarine n° *930*, fol. 1 r°-61 v°. Les « Additions et corrections » du *Catalogue*..., 1890, t. III, p. 394, attribuent ce dernier ouvrage à Gérard de Zutphen, mais négligent de rapprocher de **G**, pour préciser qu'il ne peut s'agir d'une œuvre de Ciboule.

cit Tractatus de asscensionibuz (*s.*) Celestinorum beate marie de parisius... »

Trois sermons doivent être retirés de l'héritage littéraire prêté à CIBOULE pour être restitués à GERSON [1].

1. **F**, fol. 174 v°-190 r° = **K**, fol. 132-149, sauf que **F** est anonyme. **K** : « Ensuit le texte du cinquiesme chappitre de lepistre saint pol ad galathas des fruis de lesperit... » Texte latin, puis: « Deuote exposicion faite par maistre robert cibole... Pour congnoistre les douzé fruis de lesperit... »

C'est identiquement le même que **D**, fol. 17 v° col. 1-fol. 24 r° col. 2, attribue expressément à GERSON.

2. **F**, fol. 1-42 : « Sermon ou dialogue du frere et des cinq sœurs... Frere germain par lignage charnel mais plus par espirituel... »

C'est le célèbre opuscule adressé par GERSON à ses sœurs.

3. **F**, fol. 42-62 : « Cy sensuit vng sermon des anges fait par ledi docteur en leglise sainct pol... Factum est prelium... En ceste feste solennelle qui fait commemoracion des benoitz angles... »

« Ledi docteur » doit être l'auteur du dialogue qui précède : c'est GERSON.

IV. — ŒUVRES PERDUES

a) *Œuvre latine.*

« *Exposicio epistolae ad romanos* », d'après LE BATELIER D'AVIRON, **6**, qui écrivait vers 1660 : « a escrit un commentaire sur les epistres de St Paul, dont le manuscrit se voit en la bibliotheque du chapitre d'Evreux » (p. 132) et B. DE MONTFAUCON, **13**, p. 1365 : « Expositio Epist. ad Romanos. »

b) *Œuvre française.*

« *Le manuel aux filles* », d'après Robert CIBOULE, *Le liure de perfection*, ms. **A**, fol. 92 r° : « Adoncques il est venu iusques a lextirpacion et expulsion facile de tous empeschemens vicieux soit de cogitacion ou affections creantes a pechie et de la maniere de les expeller y sera dit a present aucune chose et briefuement, car de ceste matiere jai parle en vng autre petit liuret intitule *le manuel aux filles*, a la requeste et instruction dune fille qui mest bien chiere en ihesucrist. » (C'est moi qui souligne.)

---

[1] Restitution, toutefois, qui ne pourra être tout à fait certaine qu'après un examen critique des œuvres attribuées ordinairement à Gerson. Le fréquent rapprochement, dans les manuscrits, de ces deux noms d'inégale notoriété aurait fort bien pu profiter à Gerson plus qu'à Ciboule. Un doute subsiste donc à l'égard de cette catégorie ; il me paraît très léger.

3° Date des œuvres de Robert Ciboule

Quelques dates sont fournies par nos documents ; malheureusement, les *Registres capitulaires* ne renferment aucune allusion à l'activité littéraire du chanoine, du pénitencier, puis du chancelier. On peut distinguer :

a) *Dates certaines :*

1439, 8 juillet : *lettre à l'évêque de Lübeck.*
1439, 8 août : *lettre au cardinal Aleman.*
1442 : *Sermon sur la passion.*
1445 : *Sermon sur le Saint-Sacrement*, prononcé sans doute de nouveau en **1446**.
1446, 30 avril : *Sermon de la dédicace des églises.*
1453, 2 janvier : « *Opinio* » *sur Jeanne d'Arc.*

b) *Dates probables.*

Si le Commentaire d'Aristote remonte aux années de la maîtrise ès arts et celui de saint Paul au deuxième cours de théologie, on aurait :
1424-1425 : *Commentaire sur la Politique d'Aristote.*
1433 : *Commentaire sur l'Epître aux Romains*
Entre **1449-1451**, vraisemblablement, tout le recueil **F**, qui ne connaît que le *Pénitencier.*

Peut-être après **1451**, et certainement dans l'ordre suivant : *Le liure de saincte meditacion en congnoissance de soy*, *Le liure de perfection* ; car le second cite le premier.

Le *manuel aux filles*, certainement antérieur au *Liure de perfection*, ne peut être daté par rapport au *Liure de saincte meditacion.*

Pour les autres sermons et opuscules, toute précision serait arbitraire.

NOTES BIOGRAPHIQUES

Par souci de précision, de sobriété et de clarté, je présenterai selon l'ordre chronologique les renseignements qui permettent de replacer Robert Ciboule dans l'histoire générale de son temps. Pour donner une certaine tenue littéraire à ces notes, on aurait pu étudier systématiquement : l'universitaire, l'ambassadeur, l'homme d'Eglise et le réformateur : mais les inconvénients de ce morcelage abstrait m'ont paru, pour une étude sommaire, considérables. Après l'avoir tenté, j'y ai renoncé : une telle méthode brise la continuité d'une vie et, surtout quand il s'agit d'un personnage de cette époque, isole des caractères qui se trouvaient réellement unis, non seulement par le déroulement du temps, mais par des liens d'intime causalité : l'Universitaire était un clerc qui n'aspirait qu'à conquérir le doctorat en théologie ;

l'homme d'Eglise était un professeur de l'Université qui fut chargé de sa réforme ; et c'est parce qu'il était chanoine et professeur que Robert Ciboule se vit confier les plus importantes missions diplomatiques.

Dans cette présentation d'un homme peu connu, je me préoccuperai donc d'établir le plus possible de faits certains ; je suivrai leur succession dans le temps en me bornant à distinguer les quatre périodes principales où tel ou tel aspect paraît dominant, jamais tout à fait exclusif :

I. — De 1403 à 1438 : Etudes et premières missions.
II. — De 1438 à 1446 : Les grandes ambassades.
III. — De 1446 à 1451 : La vie canoniale et la pénitencerie.
IV. — De 1451 à 1458 : La chancellerie, la réforme de l'Université, la consultation en faveur de Jeanne d'Arc, la maladie et la mort.

I. — De 1403 à 1438 : Etudes et premières missions

1403 est vraisemblablement la date de naissance de Robert Ciboule à Breteuil [1]. Nous ignorons tout de sa famille, et nous ne savons ni à quelle date ni dans quelles conditions le jeune

---

[1] J'ai déjà écrit et j'écrirai partout « Ciboule ». Ce n'est pas faute d'avoir remarqué les divergences de graphie qui portent sur la diphtongue accentuée et, secondairement, sur la première ou la dernière consonne. On trouve en effet dans les divers manuscrits les formes : Ciboule, Ciboulle, Cibole, Cybole, de Cybole, Chiboulle, Chibolle, Chiboel, Siboule, Sybolle ...et les formes latines : Cibolus, Cibollus, Cibollius, Cibola... Il faut choisir. Le « ch » est picard et doit être abandonné. Les Registres capitulaires, exactement contemporains, écrivent presque toujours « cibolle » ; parfois « cyboule » ou « chiboulle », une fois « de cybole ». Les documents universitaires, d'origine plus diverse, varient davantage. C'est dans le livre du procureur de la nation anglaise (= *Auctarium*, **60**), que l'on trouve « chiboel ». J'adopte la solution commune à Denifle et à N. Valois, et cela pour trois raisons : d'abord, la seule présence de graphies en « ou » suggère que la prononciation du mot était très voisine de celle qui est représentée pour nous par cette diphtongue. — La graphie en « ou » est presque universelle dans les textes français, la graphie en « o », dans les textes latins. Il paraît naturel d'admettre qu'une assimilation s'est produite très tôt entre ce nom propre et le nom commun correspondant « ciboule » dérivant du bas-latin « cibolus » qui remplaçait le classique « caepula ». Remarques confirmées par cette loi générale de phonétique française : — ŏll — > — ou — (cf. NYROP, *Gram. hist.* I, p. 203). Conclusion vraisemblable : tout en conservant parfois la graphie latine, on avait depuis plus ou moins longtemps adopté la prononciation française. Conserver la graphie « Cibole » serait donc commettre un véritable archaïsme ; et puisqu'il ne s'agit pas d'un nom illustre consacré par une longue tradition, mieux vaut sans doute lui donner la forme qui correspond le mieux à l'usage le plus probable de son temps.

Robert arriva à Paris et commença ses études : boursier au collège d'Harcourt, il appartint naturellement, comme universitaire, à la « nation » de Normandie [1].

Le *12 avril* **1430** [2], inscrit le huitième parmi les vingt « cursores » de la Faculté de Théologie de Paris — dont quinze pour le premier cours — R. Ciboule commence son premier cours sous la direction de Roger de Gaillon, proviseur du collège d'Harcourt depuis 1419. Après avoir suivi pendant six ans les cours des maîtres régents, devenu « baccalaureus cursor » [3], il est donc à cette date chargé de professer à son tour à la place et sous le contrôle d'un maître. Ce premier cours comportait l'explication d'un livre de l'Ancien Testament [4].

Le *23 juillet* **1433** [5], parmi douze « cursores », dont six du second cours, R. Ciboule commence son deuxième cours : il doit y expliquer un livre du Nouveau Testament [6]. Trente-trois maîtres régents professent cette année-là à la Faculté de Théologie. A une époque où il n'est pas rare de voir les « bacheliers lire le premier et le second cours dans le courant de la même année » [7], il faut souligner la régularité de Ciboule. Le *3 novembre* **1433** [8], après un « semestre » de trois mois et dix jours [9], et selon la règle constante [10], il commence la lecture des Sentences [11].

L'année suivante nous fait connaître un premier trait de son

---

[1] Cf. Bouquet, **50** ; nombreux détails sur l'état du collège à cette époque.

[2] Denifle, **59**, n° 2349, utilisant le *liber bedelli*, **97**, pour tous ces renseignements universitaires.

[3] Le registre (bien modeste !) du grand bedeau de la Faculté, **97**, nous apprend qu'à l'occasion de cette promotion, le chargé de cours devait verser entre les mains du bedeau la somme de vingt sols destinés au maître régent.

[4] Il n'est pas sans intérêt de noter que c'est le *22 décembre* **1431** (Denifle, **59**, n° 2399 a) que la nation de Normandie supplie l'Université d'appuyer ses lettres de recommandation en faveur de l'évêque élu de l'Eglise de Bayeux, Jean d'Esquay, tandis que la nation de France fait triompher Pierre Cauchon. D'autre part, en *janvier* **1432** (Denifle, **59**, n° 2405), de Rouen, Henri VI établit à Caen un « studium generale pro decretis et juribus ». Nous verrons plus tard R. Ciboule intervenir en faveur de l'Université de Paris dans sa longue lutte contre cette rivale.

[5] Denifle, **59**, n° 2434.

[6] L'Epître aux Romains, peut-être : cf. p. 123.

[7] Denifle, **59**, *Introduct.*, p. X.

[8] Denifle, **59**, n° 2435.

[9] Ce n'est pas une spécialité du xv[e] siècle.

[10] Denifle, **59**, *Introduct.*, p. X.

[11] Il doit verser alors vingt-quatre sols au bedeau.

caractère : patriotisme militant et hostilité contre l'Angleterre. De *septembre à octobre* **1434** [1], en effet, Ciboule est l'un des cinq Normands qui mènent la lutte contre la nation d'Angleterre. Ce qu'ils voudraient, c'est que cette infortunée, réduite à deux suppôts qui alternent dans les charges essentielles, fût privée de sa voix délibérative à la Faculté des Arts. Les deux Anglais triomphent, grâce à l'énergique intervention du Chancelier et du Régent de France. Le *5 octobre*, à Saint-Julien le Pauvre, au milieu de ses collègues normands et d'un grand nombre d'universitaires, Ciboule entend la lecture des lettres royaux qui les condamnent. Devant la menace d'une amende de 500 marcs d'argent, il renonce à poursuivre l'attaque si vivement engagée [2].

Le *26 mars* **1435** [3], nouveau trait de caractère : « La nation des Normands » dont Robert Ciboule est devenu le « receveur », c'est-à-dire l'économe [4], fonde à Saint-Mathurin un service annuel « pro animis magistrorum nationis » [5]. A cette date, il est déjà appelé « bachelier formé », deux mois avant que soit écoulé le délai normal de six mois à partir de la lecture des Sentences.

C'est alors, le *16 juillet* **1435**, dans des circonstances d'une exceptionnelle importance, au moment où se joue le sort du pays, de Paris en particulier, que l'Université, ayant pleine conscience de la gravité de l'heure, choisit Robert Ciboule comme ambassadeur de la Faculté des Arts à Arras auprès des ambassadeurs « domini nostri regis » [6], de ceux du Duc de Bourgogne, du légat du Pape et de l'envoyé du Concile de Bâle ; Thomas de Courcelles représentera la Faculté de Théologie [7]. Les instructions qu'ils

---

[1] DENIFLE, **60**, *Introduct.*, pp. XIII-XVI, et p. 478.

[2] Pour donner une idée de cette somme, on peut noter la remarque d'Et. PASQUIER, **1**, p. 478 : « en 1425, le marc d'argent revenant a sept livres. »

[3] DENIFLE, **59**, n° 2458.

[4] Cf. BOUQUET, **50**, p. 10.

[5] Le 17 décembre 1436, la nation de France suivra cet exemple.

[6] Il s'agit évidemment d'Henri VI, d'Angleterre. — Pour tout ce paragraphe, cf. DENIFLE, **59**, n° 2462.

[7] Plus âgé que Ciboule, déjà mis en relief par son rôle au procès de Jeanne, ce souple et brillant sorbonniste ne parviendra pas à éclipser son cadet (sauf dans les livres d'histoire !) Nous le voyons recueillir les bénéfices abandonnés par Ciboule, et obligé d'attendre la mort de l'apologiste de Jeanne pour obtenir le décanat du chapitre. Le rapprochement constant de ces deux hommes si opposés devrait suffire à mettre en garde un historien prudent contre toute généralisation hâtive sur cette période où les nuances et les contrastes, souvent violents, ne manquent pas.

reçoivent sont émouvantes : « Debent conciliarii omnes plus attendere ad salutem eternam principum et etiam suam, quam ad aliquid aliud... Melius esset etiam omnia temporalia perdere quam animam suam iugiter peccatis mortalibus et enormibus permittere onerari... » Quelle gloire pour tous, si l'on pouvait enfin « conspicere... principes pacatos, clerum in transquillitate Deo servientem, populum cum pace viventem, unumquemque, ut Scriptura loquitur, sub vite sua et sub ficu sua (III Reg. IV, 25)... » Ces instructions ne prescrivent aucune visite aux ambassadeurs de Charles VII : c'est l'ennemi avec qui l'on doit traiter. Les ambassadeurs quittent Paris, coïncidence voulue ou fortuite, le *25 août*, jour de la fête de saint Louis. La publication du traité a lieu à Arras les *22* et *24 septembre* [1]. Les ambassadeurs, rentrés à Paris, font, le *4 octobre*, leur rapport à l'Université : ce n'est qu'une paix partielle, entre le Roi Charles et le Duc de Bourgogne.

L'influence de Ciboule dans le milieu universitaire ne cesse de croître, en même temps d'ailleurs que s'affaiblit, puis disparaît, la domination anglaise sur Paris [2] : le *24 mars* **1437** [3], il est élu *Recteur de l'Université* [4]. Durant son rectorat, deux décisions importantes sont prises : l'une, en *juin* [5], tout à fait conforme aux traditions, puisqu'il s'agit pour chaque faculté et chaque nation d'élire des ambassadeurs pour porter au pape Eugène IV le second rôle des aspirants aux bénéfices ; l'autre, le *6 avril* [6], constitue une innovation grave et caractéristique : ce jour-là, réunie par R. Ciboule à Saint-Mathurin, l'Université accorde au Doyen de la Faculté de médecine que le grade de bachelier en médecine soit complètement assimilé au grade de bachelier obtenu dans les autres Facultés.

A la fin de la même année, le *20 décembre* [7], treize bache-

[1] Beaucourt, **42**, p. 77. Cf. dom Antoine de La Taverne, **106**.

[2] Le *13 avril* **1436**, le connetable de Richemont entre à Paris (cf. **94**, fol. 63 r°) et le *12 novembre* **1437**, après de longs atermoiements qui ne sont pas le fait des Parisiens, Charles VII sera reçu solennellement à Notre-Dame (**90**, fol. 39 v°-42 r°).

[3] Denifle, **59**, *Introduct.*, p. XXIX (corrigeant Du Boulay, **7**) et n° 2504.

[4] Sur les fonctions de ce personnage, voir A. Renaudet, **113**, et les ouvrages cités par lui.

[5] Denifle, **59**, n° 2504.

[6] Denifle, **59**, n° 2502.

[7] Denifle, **59**, n° 2517.

liers formés reçoivent la licence en théologie des mains de maître Jean du Pont, délégué par le chancelier Jean Chuffart : R. Ciboule est le premier. Il a respecté les délais prescrits, car si, dès 1427 [1], la Faculté exigeait cinq ans entre la lecture des Sentences et la licence, le décret des 24-27 avril 1430 [2], « quo cavetur ne unquam fiat dispensatio temporis requisiti ante licentiam in theologia », précisait en ces termes la manière de compter ces cinq années : « baccalarei, post lecturam Sententiarum, tenebuntur manere Parisius in studio, frequentareque actus facultatis per tempus quinque annorum, annis lecture Sententiarum et licentie computatis... »

Enfin, le *17 février* **1438** [3], Robert Ciboule reçoit le bonnet de Docteur en Théologie. Launoy a su trouver, pour exprimer l'évolution qui va se poursuivre, la plus heureuse et la plus exacte des transitions : « theologici cursus finis initium fuit rerum praeclare deinceps ab Cibollio gerendarum » [4].

II. De 1438 à 1446 : Les grandes ambassades

C'est en effet l'heure des grandes entreprises. Le roi Charles, ayant enfin reconquis sa capitale, se préoccupe de réorganiser l'Eglise de France. Dessein d'autant plus difficile à réaliser que, depuis 1431, et surtout depuis 1436, le Pape et le Concile s'affrontent. Sous l'influence de l'Université de Paris et de certains prélats de son royaume, Charles penche d'abord en faveur du concile ; peu à peu, il cèdera à l'ascendant personnel et aux pressantes exhortations d'Eugène IV et, après avoir tenté de se poser en conciliateur, il prendra résolument parti pour le pape de Rome. Robert Ciboule, homme de confiance de l'Université, puis conseiller et ambassadeur du roi, va passer, sous nos yeux, par des sentiments analogues.

Du *5* au *8 juin* **1438** [5] se tient la première Assemblée de Bourges. Dans les travaux des commissions et dans les séances solennelles s'élabore la Pragmatique Sanction qui sera publiée

---

[1] Denifle, **59**, n° 2299.
[2] Denifle, **59**, n° 2347.
[3] Denifle, **59**, n° 2517.
[4] Launoy, **8**, p. 568.
[5] Martène..., **11**, p. 949 E ; Noël Valois, **72**, p. XC, n. 1 ; manuscrit **99**, fol. 281-284.

le 7 juillet. Thomas de Courcelles parle au nom du concile de Bâle. Robert Ciboule, délégué de l'Université, improvise le discours de clôture [1]. Chargé au dernier moment, la veille au soir, de « proposer » au roi les conclusions de l'Assemblée, il réalise si bien ce tour de force qu'il provoque l'admiration de ses collègues : « mirabile fuit ipsum audire actento paruo spatio quod habuit. » Il exhorte le Roi à approuver ce qui vient d'être décidé en faveur de l'unité de l'Eglise universelle, de la réforme intérieure de l'Eglise de France et du maintien de ses libertés, et « 3° super prouisione regni sui desolati et celeriter ». Il est plus que vraisemblable, certain, que le jeune docteur, interprète des sentiments de l'Université, se montra, comme la Mère qui l'avait nourri et qui venait de l'accueillir dans son corps enseignant, plein de déférence à l'égard de l'œuvre réformatrice entreprise à Bâle, et animé d'une réserve méfiante, sinon hostile, à l'égard d'Eugène IV.

Ce discours produit sur le Roi une vive impression, car organisant sans tarder une ambassade destinée à rétablir la paix entre Pape et Concile, Charles associe Robert Ciboule, déjà chanoine de Paris [2], à « ses très chers amis les Ambassadeurs » [3], « ses chers et fidèles conseillers » [4], qu'il charge de porter à Bâle

---

[1] Il s'agit bien certainement de Robert Ciboule. A vrai dire, le manuscrit **99** peut provoquer une légère hésitation sur la lecture du nom « ciboule ». C'est ainsi qu'a lu N. Valois. Martène, lui, qui éditait le même texte, avait lu Erboule (cf. p. 95, n. 1). L'initiale présente en effet une forme étrange : mais c'est la seule lettre, sur sept, dont on puisse douter. Les autres sont à coup sûr : « i », « b », etc... De plus, cette initiale ne peut d'aucune façon être considérée comme un « e », ni majuscule, ni minuscule : le texte entier n'en présente aucune d'analogue. On peut expliquer cette forme aberrante du « c » par un coup de plume repris, peut-être après un début de « s » : on trouve en effet la graphie « siboule » dans des document d'origine universitaire. Il n'y a d'ailleurs dans la liste des maîtres régents à cette date aucun autre nom analogue. Et, bien que le nom de Ciboule ne figure pas encore dans la liste de septembre **1438**, publiée par Denifle, **59**, n° 2526, nous savons qu'il était docteur depuis le *17 février* **1438**, et le *10 septembre* **1438**, il est appelé « sacre theologie professor » dans un document officiel : cf. n. 4.

[2] C'est ce qui résulte du texte des lettres de créance que je vais citer n. 4.

[3] Termes employés dans la lettre royale du *20 juin* **1438** (Arch. n° **83**, fol. 406 v°). Mais il n'est pas tout à fait certain que Ciboule fût choisi dès cette date : la composition définitive de l'ambassade ne nous est connue, en effet, que par les lettres du *10 septembre :* cf. note suivante.

[4] Arch. **83**, fol. 463 r°. Cf. N. Valois, **76**, p. 143, n. 5. Ces lettres de créance sont datées de Saint-Aignan en Berry, le *10 septembre* **1438**. Elles

ses exhortations pacifiques : « quibus consiliariis et Ambaxiatoribus nostris mentis nostre sinceritatem ad querendam tractandam et modis omnibus iustis et rationabilibus procurandam universalis ecclesie pacificam vnitatem, ac jocunde concordie reparandam dulcedinem exponere fideliter injunximus [1]. » L'ambassade arrive à Bâle en *décembre* [2] et le Concile peut immédiatement constater que la déférence de Charles ne le conduira pas à accepter servilement des décisions schismatiques [3] : le Concile veut la suprématie, le roi de France veut la paix dans l'union [4].

Le *5 mars* **1439** [5], une première diète de Mayence essaie de résoudre le différend entre Rome et Bâle : le roi de France tente « de se poser en médiateur » ; de leur côté, les princes électeurs ont « l'ambition de devenir eux-mêmes, avec le roi des Romains qu'ils vont nommer, les arbitres de la paix religieuse [6]. Les historiens sont d'accord pour constater que l'union de ces volontés pacificatrices se réalise contre le pape [7].

énumèrent les ambassadeurs, *loc. cit.*, lignes 6-11 :« nunc vero nacta opportunitate, dilectos et fideles consiliarios et ambaxiatores nostros... (trois évêques : Philippe de Coëtquis, Jean Léguisé, Guillaume Fillastre (nom restitué par N. Valois : manuscrit « Girard »), le maître des requêtes Jean de Montmorin, et) Martinum Beruerij decanum turonensem, Robertum Cibole, canonicum parisiensem sacre theologie professores... »

[1] **83**, fol. 463 r° lign. 13-17.

[2] N. Valois, **76**, p. 143.

[3] Cf. N. Valois, *loc. ult. cit.*

[4] La teneur même des lettres de créance citées plus haut empêche d'accepter sans observation le récit qu'Alfred Leroux fait de cette ambassade et de ses résultats, **53**, p. 318 : « Chargés de faire approuver la pragmatique de Bourges par les Pères de Bâle, les ambassadeurs de Charles VII, Bertinier et Cibole, avaient en même temps conféré de la grosse question du moment avec l'évêque de Lübeck, orateur ordinaire du roi des Romains près le concile, et c'est, croyons-nous, dans leurs conciliabules que fut résolue la déclaration solennellement faite par les prélats de Bâle de ne point transférer ailleurs le concile. Les défiances allemandes se trouvaient ainsi dissipées. » Le dessein de Charles était plus vaste : et rien ne prouve que, dès ce premier contact avec « les Pères de Bâle », ses ambassadeurs n'aient pas éprouvé quelques-uns des sentiments de surprise et de réserve qui finiront par les conduire vers l'obédience d'Eugène.

[5] E. Vansteenberghe, **115**, pp. 67-68, et Leroux, **53**, p. 318.

[6] Vansteenberghe, *loc. ult. cit.*

[7] Cf. Leroux, **53**, p. 318 : « Aussi les représentants de France et d'Allemagne purent-ils se rencontrer avec confiance au synode de Mayence (mars 1439) et y recevoir en commun les décrets du concile de Bâle. C'était là un résultat gros de conséquences, d'autant que l'archevêque de Tours et l'évêque de Troyes étaient aussi présents à Mayence. Les propositions du roi de France furent présentées à l'assemblée et débattues. Pour éviter de nouvelles difficultés les prélats allemands eussent désiré ne point se pro-

C'est aussi l'avis d'Eugène IV qui, dans une lettre du *31 mai 1439* [1], s'en plaint au roi de France [2]. Il n'accuse, il est vrai, que ses ambassadeurs, et en particulier l'archevêque de Tours dont il demande le rappel. Pour les autres, il les recevra avec la bienveillance et la reconnaissance que méritent toutes les entreprises tentées en faveur d'une paix honorable [3]. Soit pour répondre à cette demande, soit en vertu d'une décision plus ancienne, soit pour réagir contre la mesure extrême prise à Bâle le 25 *juin* [4], Charles VII envoie à Florence au moins deux ambas-

---

noncer encore contre le pape, mais temporiser le plus possible. Pressés de prendre un parti positif, ils finirent par proposer la convocation d'un nouveau concile. Si cette idée eût prévalu, elle n'eût fait que compliquer la situation générale, tout comme en 1409 l'élection d'Alexandre V. On s'entendit heureusement sur d'autres bases et, le *15 avril* **1439**, on signa un projet d'action en commun qui put être considéré par Eugène IV comme une défaite personnelle. » — Peut-être faudrait-il introduire plus d'une nuance pour avoir des chances de serrer la réalité de près. Noter du moins la formule amphibologique : « étaient aussi présents à Mayence... » Si Leroux veut dire que ces grands personnages étaient à Mayence comme ils avaient été à Bâle, il a raison. Mais s'il veut dire que ces deux prélats avaient été adjoints pour la circonstance aux deux premiers ambassadeurs envoyés à Bâle, c'est une erreur. Erreur possible, car il ne paraît pas avoir connu le document des Archives nationales cité plus haut.

[1] RAYNALDUS, **15**, p. 311. BEAUCOURT, **42**, p. 365, indique la date inexacte du 9 juin, et, pour toutes ces négociations, atténue beaucoup trop tout ce qui implique adhésion de Charles à Bâle et résistance opposée au pape.

[2] RAYNALDUS, *l. c.* : « Oratores vero tui, quos pro tractanda concordia te missurum ad nos dudum scripsisti, licet diu exspectaverimus cum desiderio, tamen nondum venerunt, occupati enim fuerunt magis, ut everterent statum nostrum, quam ut ullam concordiam tractarent, nam nihil est cogitatum in praejudicium nostrum in locis, ubi fuerunt quin assensum nomine tuo nedum praebuerint, sed incitaverint licet contra tuam voluntatem et commissionem. Sed de his non admiramur, cum sciamus a quo fonte procedant : archiepiscopus enim Turonensis ex odio, quod habet erga nos et ecclesiam Romanam... Hunc denuo revoces oportet, ne ad nos veniat..., ceteros vero grato animo recipiemus complectentes omnem viam pacis et concordiae, quae honesta sit, nec adversa a nostra et sedis Apostolicae dignitate. »

[3] Cette lettre pontificale devrait, me semble-t-il, donner à penser que, dans l'esprit de Charles VII, dès juin 1438, sans doute, l'ambassade chargée de négocier la paix ne devait pas s'arrêter à Bâle mais, une fois le concile renseigné sur les intentions du roi, et l'accord procuré avec les électeurs du roi des Romains, poursuivre sa mission auprès du pape. Les termes employés par Eugène supposent, en effet, qu'il est prévenu depuis longtemps du départ d'ambassadeurs envoyés *vers lui* et, puisqu'il s'agit des mêmes, au moins en partie, cette conjecture ne paraît pas improbable.

[4] Dans sa XXXIV[e] session, le concile — vingt prélats dont sept évêques

sadeurs, Martin Berruyer et Robert Ciboule [1], lequel est alors également chanoine de Chartres [2]. On a parlé de « l'esprit antipapiste » de ces messagers du roi pacifique [3]. Je ne peux songer à instituer ici la revision de ce procès : mais, à supposer que tel fût, à leur départ, le sentiment de Berruyer et de Ciboule, je crois que la décision schismatique prise à Bâle diminua considérablement leur attachement au « saint concile ». On n'a pas assez insisté en effet sur le sens exact des deux lettres écrites pendant ce voyage : il est vrai de dire que « le *8 juillet* » *1439* [4], « Martin Berruyer et Robert Ciboule écrivent de Lyon à l'évêque de Lübeck et lui font part de la résolution du roi d'envoyer ses ambassadeurs pour le 1er août à Bologne, » mais comme il serait plus exact d'ajouter — avec le texte — que c'est après avoir entendu ces mêmes ambassadeurs lui rendre compte de la décision prise à Mayence que le roi a pris cette résolution, et que c'est dans sa joie de voir adopter des mesures qu'il croit propres à éviter le schisme, « ne vel oriretur, vel ortum ne perduret », qu'il envoie ses conseillers à Bologne. Voilà souligné le souci dominant et constant du roi et de ses fidèles interprètes. Or, le 8 juillet, la décision schismatique est prise. Ciboule ne le sait pas encore, ou s'il le sait — « vel ortum... » — il ne peut croire à son importance. Quand il saura à quoi s'en tenir, sa déception sera vive. Car, s'il est encore vrai de dire [5] que « *le 8 août 1439* » ils écrivent « de Florence », « au cardinal Aleman », il ne faut pas se borner à voir dans cette lettre un avertissement de compères sur les infortunes pontificales [6] : c'est avec une très sincère tristesse

— dépose Eugène IV comme « ... scandaleux, schismatique, hérétique endurci... », etc., etc.

[1] Sur l'authenticité de ces lettres, voir les éléments d'une discussion critique, p. 116, n. 1.

[2] DENIFLE, **60**, p. 494.

[3] N. VALOIS, **76**, p. 219.

[4] Manuscrit latin **B** : au fol. 60 r°, indique le jour, le mois, mais non l'année. Cf. N. VALOIS, *loc. ult. cit.*, n. 3.

[5] N. VALOIS, *loc. cit.*, utilisant le manuscrit latin **A** qui n'indique lui aussi que le jour et le mois, non l'année.

[6] Ainsi pense N. VALOIS, **76**, p. 219 : « N'étaient-ils pas acquis aussi à la cause bâloise ce Martin Berruyer et ce Robert Ciboule que Charles VII, en exécution du programme concerté à Mayence envoya en Italie comme négociateurs ? Après avoir vainement attendu, à Bologne, les ambassadeurs qui devaient représenter Albert et les princes de l'Empire, Ciboule et Berruyer se rendirent près d'Eugène IV ; mais parvenus à Florence, ils n'eurent rien de plus pressé que d'avertir Aleman des nombreuses défections qu'ils avaient cru constater parmi les gens de la curie... »

qu'ils narrent comment « frustrati ab exspectatione nostra », après avoir vainement attendu à Bologne les orateurs du roi des Romains et ceux des autres princes, ils sont arrivés incognito la veille au soir à Florence. Cette déplorable abstention qui rend leur mission inutile, ils n'hésitent pas à l'attribuer aux événements survenus depuis mars au sein du concile. Si l'on songe que c'est au président du concile qu'ils écrivent, on sera porté à voir dans ce billet un premier témoignage exprès d'une évolution ébauchée peut-être depuis quelque temps.

Au moins chez Ciboule : nous le voyons en effet aboutir seul au terme de cette ambassade. Avant le *5 septembre*, à une date qu'il m'est encore impossible de préciser, il est reçu par Eugène IV, et il lui exprime les sentiments de fidélité et d'attachement de son prince. C'est ce que nous apprend une lettre d'Eugène à Charles, où R. Ciboule paraît avec honneur [1]. Il n'est pas téméraire de penser que cette entrevue est le point de départ de l'attachement irrévocable manifesté dorénavant par R. Ciboule au Saint-Siège [2].

Le *5 novembre 1439*, Amédée VIII, duc de Savoie, est élu par le concile : c'est l'anti-pape Félix V.

Le clergé de France est de nouveau assemblé solennellement

---

[1] Raynaldus, **15**, p. 314 : « Venit ad nos nuper dilectus filius Robertus Ciboule magister in sacra pagina consiliarius tuus unus ex quinque oratoribus, quos dudum te ad nos destinare scripseras, et diligenter ac mature nobis retulit tuam sinceram fidem et puram devotionem erga Romanam ecclesiam et Apostolicam sedem, et etiam singularem benivolentiam et affectionem, quam geris ad personam nostram. Quae quamvis propter tua bona opera sint notissima nobis, tamen laetamur in Domino, cum ea multorum verbis reiterantur nostris... » Le pape demande ensuite au roi d'imiter l'énergie du duc de Bourgogne contre la « Dathan et Abiron synagoga » de Bâle et lui envoie une copie de la sentence prononcée au concile de Florence. — Cf. N. Valois, **76**, p. 220, n. 4.

[2] Noël Valois, *loc. ult. cit.* signale que Beaucourt (**42**, p. 369) « se méprend étrangement sur le caractère de cette ambassade ». Beaucourt, en effet, a tort d'affirmer qu'elle comprenait quatre conseillers autour de R. Ciboule et de simplifier à l'excès la ligne un peu sinueuse des sentiments que j'ai essayé d'évoquer. Mais N. Valois, de son côté, me paraît victime d'une simplification analogue en ne retenant que les « sentiments antipapistes ». A coup sûr, ce petit groupe devait subir, au début, l'influence dominante de Philippe de Coëtquis, l'archevêque de Tours, dont le pape lui-même déplore l'hostilité systématique à sa personne ; mais il faut voir dans son effritement progressif le résultat des déceptions sans cesse provoquées par l'intransigeance et les violences de Bâle. Finalement, il n'en resta qu'un !... Mais cet unique témoin des intentions royales n'apporta au Pape que des paroles d'estime et de fidélité.

à Bourges en *août* **1440** [1]. Thomas de Courcelles est encore l'orateur de Bâle. Charles VII refuse d'adhérer au synode et demande la réunion d'un nouveau concile. Cependant, *après septembre* de la même année [2], certains docteurs de l'Université de Paris composent des mémoires pour justifier l'élection de l'anti-pape, et le *1er janvier* **1441** [3], l'Université déclare se maintenir dans l'obédience de Bâle. Normands [4] et Mendiants réclament. Mais nul n'ose s'opposer formellement. Malgré l'indignation de Regnault de Chartres et du connétable de Richemont, malgré un très éloquent discours de Guillaume Chartier [5], l'Université persiste dans sa décision en prétendant se soumettre ainsi aux volontés du roi : « nos stamus ymo persistimus in obedientia sacri concilii Basileensis conformiter ad dominum nostrum regem. »

La volonté du roi, c'est toujours de tenter la réunion d'un nouveau concile : ses ambassadeurs, deux seulement à cause de la pénurie de ressources [6], Geoffroy Cuiller et Robert Ciboule, doivent s'efforcer de faire triompher ce point de vue à la seconde diète de Mayence où ils arrivent le *4 mars 1441* [7]. Ce n'est pas encore accepter purement et simplement les suggestions — impérieuses — d'Eugène IV, mais c'est manifestement s'opposer aux décisions de Bâle. Les Français peuvent assister à la rude joute oratoire qui met aux prises Nicolas de Cues et Thomas de Courcelles [8] : le *24*, Thomas « émeut jusqu'aux larmes » ; le *29*, « Cusa prend la parole comme on prend les armes : Bâle est hérétique ». Nous savons que les deux Français réussissent à faire admettre le principe d'un nouveau concile général qui se tiendrait le 1er avril 1442, mais ni à Bâle ni à Florence [9]. Pour avoir quelque idée des sentiments qui pouvaient animer alors R. Ciboule, le mieux est de lire les lignes suivantes écrites par G. Machet à l'archevêque de Lyon [10]:

---

[1] BEAUCOURT, **42**, p. 372

[2] BEAUCOURT, **42**, p. 375.

[3] DENIFLE, **60**, p. 517.

[4] R. Ciboule est normand.

[5] Le futur évêque de Paris, que nous verrons en si bons termes avec R. Ciboule.

[6] Cf. lettre de G. Machet citée par N. VALOIS, **76**, p. 247, n. 2.

[7] N. VALOIS, *loc. ult. cit.* ; DENIFLE, **60**, p. 494 ; BEAUCOURT, **42**.

[8] VANSTEENBERGHE, **115**, pp. 74-77.

[9] N. VALOIS, *loc. ult. cit.* ; BEAUCOURT, **42**.

[10] C'est l'archevêque Talaru qui avait conseillé au roi l'envoi de tels messagers ; R. Ciboule lui était connu. Voici en effet le début de la lettre : « Juxta consilium sanum et honestum reuerende vestre Paternitatis, do-

« Ast contra clamores quos, ut ait vestra Paternitas, inuehunt in nos extere naciones, respondebunt qui missi sunt... Exorandus est tantum Dominus in jejunio, fletu et planctu ut non praeualeat Inimicus, qui procellam istam suscitauit aduersus Petri nauiculam » [1].

En *mars-avril 1441* [2], tandis qu'il s'acquitte au loin de ces importantes missions, « Rob. Chiboulle, absens » est en concurrence avec « Mart. de fraxinis presens » au sujet de la prébende de Jean Pinchon au Chapitre de Notre-Dame de Paris. Le *4 octobre* [3], cette prébende reste litigieuse, et Jean de Courcelles, frère de Thomas, obtient l'archidiaconé de Josas que possédait le même Pinchon. Le Chapitre de Notre-Dame se compose alors de quinze chanoines « continue capitulantes », de deux autres résidant à Paris, et de vingt-quatre absents, dont Ciboule.

Sans se laisser arrêter par les difficultés survenues depuis la décision prise à Mayence, Charles VII envoie une nouvelle ambassade auprès d'Eugène IV afin de convaincre le pape de la nécessité de tenir un troisième concile pacificateur [4]. C'est le 16 *décembre 1441* que Pierre de Versailles, accompagné de Robert Ciboule, prononce en consistoire un long discours destiné à gagner l'adhésion du pape [5]. Le roi a délibérément pris parti pour le Souverain Pontife, mais les sentiments qu'exprime la noble péroraison sont assez complexes : sous les éloges et les termes de sincère affection affleure une sorte de mise en demeure à la fois suppliante et hautaine qui conjure le pape de prendre conscience de son universelle et absolue responsabilité. Le salut de l'Eglise d'Occident est entre ses mains, et aussi bien sa ruine : la suppli-

---

minus Rex delegauit apud maguneiam duos viros sacre theologie professores, munitos congruis et pertinentibus instructionibus, quorum unum nouit vestra Paternitas, videlicet magistrum Robertum Cibole... », manuscrit **98**, fol. 8 r°-v°, cité par N. Valois, *loc. ult. cit.*

[1] *Loc. ult. cit.*

[2] Reg. Sarrazin, **89**, fol. 143 v°.

[3] Reg. Sarrazin, **89**, fol. 144 v°.

[4] N. Valois, **76**, p. 250 et n. 3 : distingue avec raison contre Beaucourt, **42**, p. 317, cette ambassade d'une mission postérieure de l'évêque d'Avignon Alain de Coëtivy, dont le pape fait mention dans les instructions de mai 1442.

[5] Voir le texte complet dans Raynaldus, **15**, p. 372, col. 2 à 376, col. 2. N. Valois, **76**, pp. 251-252 note, résume la plupart des arguments proposés par Pierre.

cation respectueuse tournerait facilement au réquisitoire [1]. La proposition du roi se heurte pourtant à une résistance organisée : « trois cardinaux » sont « chargés de traiter avec Pierre de Versailles et Robert Ciboule : Cesarini, Le Jeune, Torquemada » [2]. « Chacun des quinze arguments produits par les Français » est « réfuté » [3]. Eugène IV se préoccupe surtout alors d'assurer et d'étendre ses importants succès en Orient [4].

Les ambassadeurs rentrent à Paris sans retourner vers le roi [5] auquel ils adressent une lettre d'excuse accompagnant une lettre du pape, et une autre du cardinal Bessarion [6]. Robert

---

[1] RAYNALDUS, *loc. cit.*, p. 376, col. 2 : « Personam tuam ultra commune debitum filiationis diligit, de te semper bene loquitur, mala de te non libenter audit, bonum de te semper sperat, sperat namque quod tu, qui ruinam Graecorum et orientalium cum magnis sumptibus resarcire curas, hanc ruinam occidentalium, quae sub manu tua est, quia ad manum habes remedia, reparare non despicies, sicque eris nobis princeps conditione sicut et institutione et tandem tibi conveniet illud praeconium laudis quod de quolibet Pontifice laudabilis memorie refert Ecclesia dicens : Ecce Sacerdos magnus, qui in vita sua suffulcit domum, et in diebus suis corroboravit templum, quod tibi concedat Jesus Christus benedictus Deus in saecula. Amen. » — Comme toujours, DE BEAUCOURT, **42**, p. 317, passe sur tous ces différends si pathétiques un bienveillant coup d'estompe. D'après lui, il s'agit ici d'exprimer un inviolable attachement à la personne du pape, et sa traduction se ressent de ce parti pris : « bonum de te semper sperat » devient sous sa plume : « il n'attend de vous que des bienfaits. » Quel énorme contre-sens ! Qui ne sent au contraire toute la douloureuse ironie renfermée en ce « semper », et plus bas en ce « tandem tibi conveniet... » — pourquoi oublier ici le sort de ceux qui « espèrent toujours » ? — ironie et amertume qui vont s'exprimer clairement en ce parallèle entre les succès — si coûteux — du pape en Orient, et son insouciance à utiliser les moyens si commodes qu'on met à sa disposition pour éviter la ruine de l'Occident. Le roi a pris parti pour le pape, c'est vrai : mais, il le sait et ses messagers le savent, le pape est un malade qui a horreur des seuls remèdes qui pourraient le guérir, et l'Eglise avec lui. Cf. une lettre de G. MACHET à Ciboule, manuscrit **98**, fol. 37 v°, citée par N. VALOIS, **76**, p. 255, n. 3 : « Videtis quantum refformidant illi sacrosancta generalia concilia, que prisci patres tantopere laudaverunt... Judicate quale signum egrotantis qui medicinam reicit, medicos exhorret... Non video nisi dies malos, periculosa tempora que previdit apostolus instare novissimis diebus... »

[2] N. VALOIS, **76**, p. 252, n. 2, qui signale l'existence de comptes rendus de ces discussions dans des manuscrits italiens.

[3] N. VALOIS, *loc. ult. cit.*

[4] Le *4 février*, à Rome, union avec les Jacobites. Cf. BEAUCOURT, **42**, p. 376.

[5] N. VALOIS, **72**, p. 100.

[6] N. VALOIS, **76**, p. 253, n. 2, cite G. MACHET, **98**, fol. 36 v° ; « Scribit (Bessarion) siquidem multo affectu, magno cum honore et benevolentia plurima, unde et Rex plurimum gavisus est et gratissime suscepit. »

Ciboule se trouve de nouveau à Paris très vraisemblablement le *22 février*, et au plus tard le *6 avril* **1442** [1]. Ce jour-là, il présente au Chapitre de Paris la lettre par laquelle le pape confère le décanat de ce Chapitre à E. Laqueatoris, résidant en cour de Rome. Le *11 avril*, il est admis à plaider la cause de l'élu du pape. Sans succès : le Chapitre, qui avait déjà élu G. Cotin, maintient son élection [2]. Le *13 avril*, pour hâter sa cause personnelle, R. Ciboule requiert du Chapitre une lettre en forme, empruntant aux Registres qu'il a lui-même réclamés, les renseignements nécessaires sur la réception « nonnullorum canonicorum pro sua causa facientibus ». En *mars-avril* [3], l'évêque de Castres, G. Machet, désireux de multiplier les suppôts de la Faculté de théologie, confie à R. Ciboule, « sacrarum litterarum professori fratri et amico multum desiderabili », le soin de rechercher des bacheliers « ydoines » pour la lecture des Sentences, de choisir de préférence des séculiers, et de les exhorter « opportune, importune », à se préparer à cette tâche. Lui, Machet, se chargera d'une partie des frais [4]. Vers cette même époque enfin [5], Ciboule prononce à Saint-Jacques de la Boucherie son grand sermon sur la Passion.

En *mai-août 1442* [6], nouvelle diète de Francfort où la France ne paraît pas avoir été représentée « bien que Frédéric y eût invité l'année précédente Charles VII, ainsi que l'Université de Paris et que celle-ci du moins (7 octobre 1441) eût accueilli avec empressement cette demande [7]. » Mais l'ancien ambassadeur ne s'en désintéresse pas pour autant. Il avait fait sienne l'idée d'un congrès général des souverains et des universités, puisque dès le mois de *juin 1442*, Gérard Machet lui écrivait : « Probo in hac

---

[1] N. Valois, **72**, p. 100, n. 2, donne, pour le retour de Ciboule, la date du 4 mai. Ce n'est pas tenir compte du fait que, le *22 février*, l'ordre adopté dans la licence provoque l'étonnement de Ciboule comme de Machet, si bien qu'ils vont chercher un « remède » (Denifle, **59**, n° 2558), ni surtout du fait que, le *6 avril*, R. Ciboule se présente en personne au chapitre de Notre-Dame de Paris (Reg. Sarrazin, **89**, fol. 147 r°).

[2] La « contention » des deux élus durera jusqu'en 1450.

[3] Lettre citée par Denifle, **59**, n° 2563.

[4] Une telle générosité attendrit Launoy jusqu'au lyrisme, **8**, p. 549 : « Nec utique quaerebat ut gratis interpretarentur, sed eis sumptus necessarios subministrabat. O virum ad juvandas artes optimas progenitum ! »

[5] D'après le manuscrit **I** ; cf. p. 123.

[6] N. Valois, **76**, p. 248.

[7] Denifle, **60**, p. 523.

parte consilium vestrum quod principes conueniant in unum et Uniuersitates studentium. Unde laudarem quod mater nostra epistolas dirigeret ad reges et principes [1]. » Et « le *5 août 1442* » il transmet « à Gérard Machet les bruits qu'il avait recueillis au sujet de la diète de Francfort, ce dont le confesseur du roi se hâta de lui exprimer sa reconnaissance [2] ».

D'autre part, il semble que le Chapitre de Paris, peu satisfait de l'intervention de R. Ciboule en faveur de la créature du pape, veuille faire traîner en longueur sa propre réception. Mais la sollicitude du roi ne tarde pas à s'exercer : le *6 avril* **1443** [3], le Chapitre doit s'incliner devant un arrêt du Parlement rendu, en vertu du droit de régale, en faveur de Robert Ciboule, et le même jour, « receptus et admissus est pacificus dictus M. Ro. Cibolle ad dictos canonicatum et praebendam in ordine et loco suis ». Inscrit au quatorzième rang parmi les vingt-quatre « résidents », il retrouve là son ancien maître Roger de Gaillon, chanoine depuis 1440. Vers la fin de l'année, les qualités diplomatiques de Ciboule sont employées à une mission d'un nouveau genre : le percepteur des tailles, de connivence avec le Conseil royal, avait molesté certains suppôts de l'Université en s'emparant de leurs personnes et de gages pécuniaires [4] ; usant de représailles, l'Université suspend toute prédication à partir du *15 août*. Des pourparlers s'engagent, et *entre le 21 et le 30 novembre*, R. Ciboule est envoyé en mission auprès du Conseil royal. Il obtient la promesse de libérer les prisonniers et de restituer les gages, à la condition que l'Université lève l'excommunication qui pèse sur le percepteur, reprenne les sermons et procède d'elle-même à sa réforme avant le 1er janvier. L'Université décide, en conséquence, d'aller en procession le lendemain à Notre-Dame, si les gages ont été rendus. Le *1er décembre*, devant les plaintes de Gilles Houdebin qui ne peut recouvrer son argent, la procession déjà prête à partir s'agite et se désagrège : les procureurs de France et de Picardie se retirent. Tous les autres, pour sauvegarder l'honneur de l'Université, vont à Notre-Dame ; mais le sermon est supprimé. Le *7 décembre*, enfin, on décide de repren-

---

[1] Manuscrit **98**, fol. 42 r° cité par N. VALOIS, **76**, p. 257 n. 1.
[2] Manuscrit **98**, fol. 45 r° cité par N. VALOIS, **76**, p. 248.
[3] Reg. SARRAZIN, **89**, fol. 148 r°, 150 r°.
[4] DENIFLE, **59**, n° 2579 ; **60**, p. 575.

dre les prédications, et de ne plus faire de la restitution des gages qu'une condition préalable à l'absolution du percepteur.

Le *12 mars* **1444** [1], R. Ciboule assiste à l'assemblée où la Faculté de théologie prépare la lettre et les quatorze conclusions qui seront envoyées aux curés pour qu'ils s'opposent dorénavant à la « fête des fous » célébrée encore, le 1er janvier, dans quelques églises. Le *4 mai* [2] G. Erardi, commis par la Faculté de théologie, présente au Chapitre une lettre apostolique d'Eugène IV interdisant de nommer à la Chancellerie de l'Eglise de Paris quiconque ne serait pas maître en théologie de Paris : mesure de bienveillance qui peut paraître étrange, si l'on se rappelle la fidélité obstinément proclamée de l'Université de Paris au concile de Bâle, mais sage décision, inspirée sans doute par une connaissance très profonde de l'état des esprits à cette époque, et de nature à provoquer dans les milieux universitaires un accroissement de sympathie à l'égard du pape. *1444* est en effet une année de vives discussions théologiques au sein de l'Université de Paris : le problème des conditions de l'unité ecclésiastique s'y trouve agité de nouveau. La tendance favorable au concile n'y est plus complètement dominatrice : le parti pontifical y a pris une telle importance, en nombre et en autorité qu'il devient capable d'obtenir un notable changement d'attitude et une évolution très réelle en faveur d'Eugène IV. Or, et je trouve ici une confirmation de mes hypothèses, les principaux orateurs de ce parti, les théologiens qui, *de mai à septembre*, conduisent les esprits d'une adhésion pure et simple au concile à l'idée d'un concordat entre la France et Eugène IV, ce sont les ambassadeurs de 1441, Robert Ciboule en particulier [3].

---

[1] DENIFLE, **59**, n° 2595.

[2] Reg. SARRAZIN, **94**, fol. 76 v°.

[3] N. VALOIS, **76**, p. 302, n. 3, résume bien la situation. Mais il me paraît avoir tort de ne pas chercher avant 1444 les prodromes de ces divergences. Cette réserve faite, voici le texte de sa *note* 3 : « Les opinions y (dans l'Université) étaient maintenant bien partagées (maintenant = 1446). En 1444 quand avait été annoncée d'abord pour le mois de *mai*, puis pour le mois d'*août*, une assemblée du clergé de France qui, finalement, ne se tint qu'en septembre, ... l'Université de Paris inséra dans les instructions des délégués qu'elle comptait y envoyer un certain article 9 ainsi conçu : « Abordant plus particulièrement le sujet de la controverse soulevée entre le concile de Bâle et le seigneur pape Eugène, on exaltera l'autorité de l'Eglise catholique universelle résidant dans les conciles généraux... Qu'il faille croire, adhérer, obéir aux conciles et défendre leur autorité, aucun homme sain d'esprit ne saurait en douter. Se séparer d'eux est impossible sans renoncer à son salut. » Cet article souleva de nombreuses

A partir de **1445**, l'activité de Ciboule semble se consacrer de préférence aux intérêts de l'Eglise de Paris, et même tout spécialement aux affaires du Chapitre : ainsi, le *12 avril*, il est chargé de présenter au Chapitre un rapport sur les écoles de la ville de Paris. Le *31 mai*, avec deux autres chanoines, il est chargé de faire l'inventaire des livres de la Bibliothèque de l'église, de récupérer ceux qui manqueraient et d'assurer la garde de la Bibliothèque [1]. Cependant, *du 2 juillet au 1er septembre* [2], il est absent du Chapitre : il vient d'être chargé, avec Jean d'Auxy, d'une nouvelle et délicate ambassade, en Savoie, pour tâcher de hâter la pacification de l'Eglise par l'abdication de Félix V. Rentré le *1er septembre*, au *1er octobre*, il est encore une fois « extra pro ecclesia ». En **1446**, après l'avoir vu chargé, le *23 janvier*, de l'expédition de plusieurs affaires concernant le Chapitre, nous pouvons présumer qu'il accepte encore une mission diplomatique confiée par le roi : le *30 mars* [3], à Chinon, on décide d'envoyer à Lyon Jacques Jouvenel des Ursins, « en compagnie d'un notable maître en théologie », pour se transporter de là à Genève et continuer les négociations avec la Savoie ; c'est Robert Ciboule qui est choisi. De Beaucourt ignore si cette ambassade fut envoyée dans le délai fixé : il faut remarquer que R. Ciboule est absent de Paris *du 17 juin au 12 août*, qu'il ne paraît pas au Chapitre général du *26 juin* : il est donc possible que les bonnes disposi-

---

objections et fut le point de départ d'une controverse entre théologiens, qui s'ouvrit, le *8 août* (noter que le 7, d'après Reg. SARRAZIN, **94**, fol. 77 r°, R. Ciboule est l'un des six chanoines délégués pour s'entendre avec l'évêque au sujet de la prochaine assemblée de Bourges), au couvent des Bernardins pour ne se terminer que le *2 septembre*. On y vit argumenter, pour le parti du pape, Pierre de Versailles, Robert Ciboule, Raoul de la Porte, Jean de Conflans, pour le parti du concile, Jean Beroust, Guillaume Evrart et Denis de Sabrevois... Finalement, l'Université ne fut pas représentée à Bourges... et les instructions qu'elle rédigea au mois de *décembre* suivant contiennent, au lieu de l'article 9, un simple éloge de l'union (DENIFLE, **59**, p. 646). Elle ne répugnait nullement, d'ailleurs, à l'idée d'un concordat entre la France et Eugène IV... » Dernier détail sur *1444* : le *23 novembre* (DENIFLE, **60**, p. 602), dans l'assemblée générale de l'Université, R. Ciboule intervient sans succès pour obtenir que l'on continue les sermons pendant l'Avent : on n'accorde que les processions.

[1] Cf. FRANKLIN, **33**. Cela me paraît être une mesure de défiance à l'égard du chancelier Chuffart.

[2] Reg. cap. **85**, et BEAUCOURT, **44**, p. 257.

[3] BEAUCOURT, **44**, pp. 257 et 259.

tions exprimées à Charles VII par le duc de Savoie le *25 juillet* aient été provoquées par cette ambassade [1].

La fin de l'année *1446* est assombrie par une longue maladie : tant de voyages, tant de graves préoccupations ont dû ébranler la santé de R. Ciboule. Il va mener maintenant une vie beaucoup plus sédentaire, absorbée par les tâches du maître régent, du chanoine, et bientôt du pénitencier. Son expérience des missions diplomatiques lui vaudra pourtant d'être chargé de plusieurs négociations, dont l'une le conduira jusqu'à la cour romaine [2].

III. De 1447 à 1451 : La vie canoniale et la pénitencerie

Jusque-là, le chanoine Robert Ciboule n'a pu encore être admis « in claustro Ecclesiae parisiensis » [3]. Le *9 janvier* **1447** [4], il propose cent francs de la maison claustrale qu'avait habitée P. Col. Il assume toutes les réparations, à la condition que l'on ne puisse rien lui demander en sus. Ou bien, qu'on lui donne trente écus à consacrer aux réparations avec ces cent francs, et il assumera les mêmes obligations que les autres chanoines. Après mise aux enchères et multiples délibérations, sa première proposition finit par être acceptée, et la maison lui est attribuée le *23 octobre* en entière possession, tant qu'il sera « de habitu Ecclesiae », et même s'il venait à être évincé de sa prébende.

Le *23 janvier* [5], il offre au Chapitre de se charger des affaires de l'Eglise auprès du roi, en particulier au sujet des revenus pro-

---

[1] Les dates des absences de Ciboule sont toutes fournies par le *Registre capitulaire*, **85**.

[2] Dès *1445*, s'il faut en croire le motif allégué par le notaire du chapitre pour expliquer les absences du chanoine, R. Ciboule est assez souvent « infirmus » : ainsi, du *2 au 9 avril 1445* ; en *1446*, du *12 au 14 mars*, du *5 au 16 septembre*, du *3 octobre au 7 novembre*, du *15 novembre au 5 décembre* (après avoir reparu au Chapitre général le 13 novembre). Cf. Reg. cap. **85**, *fol.* 211-242. En *1450, du 6 au 31 juillet* ; en *1451*, peut-être du *18 juin au 23 juillet* : cf. Reg. cap. **86**, pp. 59-77 ; en *1453, au début de février* : Reg. cap. **86**, p. 300. Enfin, en *1458*, le *23 février, du 14 mars au 10 avril, du 3 au 5 juillet, du 17 juillet au 12 août*, jour de sa mort.

[3] Il faut noter que l'année *1446* est l'année de la mort d'Eugène IV : le *26 avril*, une messe solennelle est célébrée à Notre-Dame pour le repos de son âme : Reg. Sarrazin, **94**, fol. 78 r°. — Pour quelques détails sur le Cloître, voir Chartier, **57**, et P. Champion, **79**.

[4] Reg. Sarrazin, **91**, fol. 133 v°.

[5] Reg. Sarrazin, **94**, fol. 77 r°.

venant de la Normandie. Chacun est invité à dresser un mémoire de ce qui lui est dû. Ciboule part sans doute immédiatement, car il est absent *du 27 janvier au 24 février* [1]. Le *16 juin* [2], il présente au Chapitre un rapport sur les lettres d'indulgences accordées à l'Eglise d'Evreux : le Chapitre décide que ces lettres seront affichées aux portes de Notre-Dame et des autres églises qui lui sont soumises. Le *15 septembre* [3], l'évêque de Paris meurt ; le *11 octobre* [4], R. Ciboule montre au Chapitre une citation l'invitant à procéder à l'élection de son successeur. Le *19 octobre* [5], un synode se réunit. Le *27 octobre* [6], le Chapitre général confie à R. Ciboule la mission d'aller à Rouen pour les affaires de l'Eglise en qualité de procureur du Chapitre. Le *même jour*, de son côté, Nicolas V, sans consulter le Chapitre, nomme à l'évêché de Paris Ant. Crespin, chanoine de Paris, notaire apostolique [7]. Du *4 au 13 novembre* [8], R. Ciboule est « extra pro ecclesia ». Le *lundi 13*, il fait au Chapitre son rapport sur sa mission : nous en ignorons la teneur. Le *4 décembre* [9], après la messe du Saint-Esprit, « Robertus Cyboule sacrae theologiae professor cantor Ebroycensis » étant présent au chapitre, celui-ci procède à l'élection de l'évêque. Guillaume Chartier, « juris utriusque doctor », est choisi au milieu d'acclamations d'allégresse : « oy, oy, oy..., placet, placet..., noel, noel... » [10]. Le *7 décembre*, R. Ciboule supplie l'Université, au

---

[1] Reg. cap. **85**, p. 257-265.

[2] Reg. cap. **85**, p. 301.

[3] Denifle, **60**, p. 703.

[4] Reg. cap. **85**, p. 355. Le *2 octobre*, R. Ciboule avait été prié de suppléer deux proviseurs de la fabrique pour la réparation de certains vitraux : Reg. cap. **85**, p. 352.

[5] Reg. cap. **85**, p. 357.

[6] Reg. cap. **85**, p. 360. Le *24 octobre*, Ciboule avait été choisi pour remplacer provisoirement le lecteur du Chapitre : Reg. Sarrazin, **91**, fol. 135.

[7] Denifle, **60**, p. 703.

[8] Reg. cap. **85**, pp. 360-364.

[9] Reg. cap. **85**, p. 374 ; Denifle, **60**, p. 703 n. 9 corrigeant Denifle, **59**, n° 2624 qui écrit le 6 décembre. — Le *22 novembre*, R. Ciboule avait obtenu du Chapitre l'autorisation de faire porter au « Terral » les « immondicias galice grauais » de sa maison, et la promesse d'être défendu contre tous ceux qui voudraient l'en empêcher. D'autre part, le Chapitre lui avait donné quittance pour sa maison.

[10] Reg. cap. **85**, p. 384 : procès-verbal envoyé à l'archevêque de Sens. Le pape Nicolas V reconnaît cette élection avant le *13 janvier 1448*, mais n'absout et ne réhabilite l'évêque, coupable d'avoir administré l'Eglise de Paris avant sa promotion, que le *18 août 1449*. Nicolas avait transféré Ant. Crespin à Laon le *3 mars* précédent

nom de l'Eglise de Paris, d'accorder au Chapitre, en faveur de son élu, des lettres de recommandation scellées du grand sceau et destinées au Pape, aux Cardinaux, au Roi de France, à Gérard Machet et à l'Archevêque de Sens. L'Université accorde ces lettres qui sont lues le *12 décembre*.

1448 est encore une année de négociations et de voyages : le *31 janvier* [1] R. Ciboule est « extra » à Sens. Le *24 avril* [2], il communique au chapitre une lettre du roi relative à l'élection de l'évêque de Paris. Il fait son rapport, sans doute sur le résultat de sa mission auprès du roi, et, comme il doit aller bientôt auprès du pape à propos de cette élection, le Chapitre décide d'écrire une lettre missive au pape et aux cardinaux pour accompagner l'envoi du procès-verbal et du décret d'élection. Le *26 avril* [3], Jean de Courcelles, le chancelier, le pénitencier et Breton sont chargés de s'entretenir avec R. Ciboule afin qu'il obtienne du pape une prébende à joindre à la mense des enfants de chœur, ainsi que l'union à l'église de quelques chapellenies qui sont à sa charge. *Du 29 avril au 28 août* [4], R. Ciboule est absent ; aux Chapitres généraux du *25 juin*, du *23 août*, il est compté comme présent. Il est absent au moment de la réception du nouvel évêque, le *4 août* ; le *26 août*, il est encore mentionné « extra pro ecclesia in curia Romana ». Le *28 août* [5], de retour de la cour romaine, R. Ciboule fait son rapport au Chapitre. Il est ensuite chargé, avec Fresnois, de rédiger la lettre qui doit remercier le pape « de bona affectione quam habet erga ipsam ecclesiam ». Le *30 août* [6], l'ambassadeur du Chapitre demande le montant de ses droits capitulaires pour toute la durée de son absence : le Chapitre. qui l'avait déjà compté comme présent, accède à sa requête mais s'en remet à sa conscience qui doit juger s'il a vraiment besoin de la somme intégrale. Le *31 août* [7], à Saint-Mathurin, sont lues les lettres adressées par Nicolas V à l'Université de Paris. On remercie alors Robert Ciboule « de laboribus assumptis in factis uni-

[1] Reg. cap. **85**, p. 408.
[2] Reg. cap. **85**, p. 442.
[3] Reg. cap. **85**, p. 444.
[4] Reg. cap. **85**, pp. 444-492.
[5] Reg. cap. **85**, p. 493.
[6] Reg. cap. **85**, p. 494.
[7] DENIFLE, **60**, p. 738. — Le *7 octobre*, Ciboule demandera au Chapitre que l'on fasse réparer une « goutiere » entre sa maison et celle des enfants de chœur : Reg. SARRAZIN, **91**, fol. 136 v°.

versitatis ». Il devait donc être chargé de quelque mission précise de la part de l'Université : je n'ai pu encore la déterminer.

Le reste de l'année s'écoule sans incident notable : les documents se bornent à nous permettre d'affirmer la régularité du chanoine aux réunions du Chapitre. Le *mercredi 8 janvier* **1449** [1], Robert Ciboule, choisi par Guillaume Chartier pour remplacer Henri Thibout, est installé *Pénitencier*. Le *21 février* [2], avec l'archidiacre et le sous-chantre, il est chargé d'examiner les statuts synodaux au sujet des cas réservés, tandis que des processions générales sont prescrites pour le dimanche suivant « pro diminutione aquarum et pro serenitate aeris [3] ». Le *2 juillet* [4], il accepte d'inventorier et de garder les livres dont le chancelier Chuffart ne veut pas se charger. Le *lendemain*, il visite, comme pénitencier, l'église Saint-Benoît-le-Bientourné. Le *14 juillet* [5], il est sans doute l'un des deux ambassadeurs que l'Université décide d'envoyer auprès du roi pour défendre ses privilèges « quia cotidie ratione impositionum et talliarum supposita universitatis molestantur », car, après la lecture des instructions de l'Université, à Saint-Mathurin, le *6 août* [6], Robert Ciboule, le *19 septembre* [7], fait part à ses collègues du Chapitre de sa ferme intention de prendre les vingt et un jours de vacances auxquels lui donnent droit les statuts de l'Eglise. Il leur annonce son prochain départ pour la Normandie ; et, parti *vers le 22 septembre* avec Guillaume Bouillé [8] auprès du roi, il reste absent *du 22 septembre au 20 octobre* [9]. Le *4 octobre* [10], l'Université se résout à leur envoyer un messager porteur de ses instructions. Après le retour du pénitencier, le *26* [11] ou le *29* [12] *octobre*, l'Université, réunie à Saint-Mathurin, décide d'envoyer quelques représentants auprès du légat du pape

[1] Reg. SARRAZIN, **89**, fol. 159 r°.
[2] Reg. cap. **85**, p. 575.
[3] Reg. SARRAZIN, **94**, fol. 79 r°.
[4] Reg. cap. **85**, p. 628.
[5] DENIFLE, **59**, n° 2648.
[6] DENIFLE, **59**, n° 2648 ; **60**, p. 771.
[7] Reg. cap. **85**, p. 659.
[8] DENIFLE, **59**, n° 2648.
[9] Reg. cap. **85**, pp. 660-671 ; cette source permet de préciser un peu le « statim post sept. 15 » de **59**, *l. c.*
[10] DENIFLE, **60**, p. 779. La *veille* avait eu lieu la procession générale des enfants « pro recuperatione Normanniae » : Reg. SARRAZIN, **94**.
[11] DENIFLE, **60**, p. 783.
[12] DENIFLE, **59**, n° 2649.

alors à Paris : elle choisit comme « éloquens proponens » Robert Ciboule qui doit parler en termes très généraux « de modo provisionis ». Au *début de novembre*, Ciboule s'acquitte de cette mission, car le *8* [1], à Saint-Mathurin, il fait son rapport sur sa « proposition » et la réponse du légat. L'Université remercie l'orateur « qui eleganter propositionem fecit et in ea matrem Universitatem recommendavit », ainsi que le légat Alphonse de Segura « qui plus offerebat quam ei proponebatur ». A la fin de l'année, nous trouvons une trace de l'activité du maître régent : en *novembre* [2], J. Verdiere commence son premier cours de théologie « sous » maître Robert Ciboule.

Le *14 décembre* [3], a lieu au Chapitre la lecture de la lettre royale qui prescrit d'envoyer le 31 des députés à l'Assemblée qui, à Rouen, doit statuer sur la Pragmatique Sanction. Avec un retard qui trahit un médiocre empressement, le *9 janvier* **1450** [4], trois chanoines, dont le pénitencier, sont délégués à l'Assemblée de Rouen comme procureurs du Chapitre. Assemblée d'ailleurs « peu nombreuse, sans résultats » [5]. L'absence du pénitencier dure *du 12 janvier au 9 février* [6] ; le *9* [7], rentré le premier, il fait un rapport dont nous ignorons tout. Le *13*, le sous-chantre arrive et parle à son tour. Le *24 mars* [8], de nouvelles lettres du roi convoquent les délégués du chapitre à l'Assemblée qui doit se tenir à Chartres le 15 mai. Nous constatons, *du 17 avril au 22 juin* [9], une longue absence de Ciboule : je n'ai pu en trouver le motif certain. Peut-être a-t-il été choisi comme premier procureur du Chapitre à Chartres, car, le *20 mai*, Thomas de Courcelles est élu « deuxième procurateur » [10] à cette Assemblée, réunie dès le *15 mai* [11] et dont nous ne savons rien, car tous les documents qui la concernaient ont disparu.

---

[1] Denifle, **60**, p. 783.
[2] Denifle, **59**, n° 2660.
[3] Reg. Sarrazin, **94**.
[4] Reg. cap. **85**, p. 700.
[5] Beaucourt, **47**, p. 204.
[6] Reg. cap. **85**, pp. 702-712.
[7] Reg. cap. **85**, p. 717.
[8] Reg. Sarrazin, **94**, fol. 79 v°.
[9] Reg. cap. **85**, pp. 742-765. — Le *19 avril*, à l'annonce que 4.500 Anglais ont été tués, Te Deum et procession à Sainte-Geneviève : Reg. Sarrazin, **94**, fol. 80 r°.
[10] Reg. Sarrazin, **94**, fol. 80 r°.
[11] Beaucourt, **47**, p. 206.

La fin de l'année *1450* nous donne encore deux témoignages de l'activité professorale du pénitencier : en *septembre*[1], J. Verdiere commence les Sentences « sous » R. Ciboule, et le *13 octobre* [2], un bénédictin commence son premier cours sous le même maître. Mais c'est surtout l'époque des brillantes et définitives victoires remportées par Charles VII : le *14 octobre* [3], on prescrit des processions générales « de reductione totius Normanniae in obedientiam Regis » ; le *20 novembre*, on apprend la prise de Bordeaux : processions à Sainte-Catherine. C'est le moment que choisit l'Université pour reprendre la lutte contre l'Université rivale de Caen, d'origine anglaise, et s'efforcer de s'assurer un triomphe écrasant. Le *9 décembre* [4], à Saint-Bernard, est promulguée la condamnation solennelle des maîtres de Caen, presque tous gradués de l'Université de Paris, qui refusent obstinément de comparaître ou d'envoyer des procureurs. L'alma Mater est résolue à procéder contre eux de toutes les manières possibles : pour le moment, elle les déclare tous parjures et infâmes. Un seul excepté : celui en faveur duquel R. Ciboule peut produire quelques petites excuses écrites. La lutte se poursuit ; des délégués sont envoyés. Le *16 janvier* **1451** [5], à Saint-Mathurin, ils font leur rapport sur les affaires de Normandie. Pierre Maugier raconte en détail leurs discussions avec les suppôts du centre d'études de Caen [6]. L'affaire restant pendante, les Facultés décident l'envoi d'une ambassade auprès du roi ; mais elles adjoignent aux

---

[1] Denifle, **59**, n° 2661.

[2] Denifle, **59**, n° 2677.

[3] Reg. Sarrazin, **94**, fol. 80 r°.

[4] Denifle, **60**. p. 833.

[5] Denifle, **59**, n° 2666 ; **60**, p. 841.

[6] Ces obstinés ont commencé par revendiquer leurs droits, tant royaux qu'apostoliques. Paris eut tôt fait de riposter qu'il n'y a pas de droits valables en présence de la réclamation formulée par l'Université-Mère : le roi n'a pu accorder qu'une certaine tolérance. — Caen allègue alors l'agréable fertilité du pays, l'opulence de ses richesses et la commodité de cette ville pour les habitants de la province. Paris se récrie : on sait assez « locum studiis quam Parisius non esse sub celo aptiorem ! » : là, nombreux collèges pour les Normands, dotations et avancement assurés, si bien que beaucoup peuvent y croître « in viros perfectos » ; sans compter toutes les autres causes d'honneur et de gloire... Qu'on ne parle pas de Caen : il n'y a même pas de quoi manger, aucune variété de vins, et par contre, tous les inconvénients du climat maritime. Enfin, leurs exercices scolaires ne peuvent être pris au sérieux : ils sont si peu de maîtres qu'en les comptant bien tous, c'est comme s'il n'y en avait même pas un, eu égard à tout ce qui est requis pour constituer une véritable Université.

délégués précédents un Normand chargé de mener plus vigoureusement la résistance, « qui velut fortis athleta ac pugil intrepidus pro nacione Normanie haberet certare ». C'est Robert Ciboule qu'on choisit : il ne doit rien laisser accomplir de définitif au préjudice de sa « veneranda nacio ». Cette décision n'a pas un effet immédiat, car Ciboule continue à assister régulièrement aux réunions capitulaires de la fin janvier, et jusqu'au *19 février* exclu [1]. Le *3 février* [2], l'Université décrète d'envoyer ses ambassadeurs Robert Ciboule et Pierre Maugier auprès du roi qui se trouve à Tours. On lit, *le 9 février*, les instructions qui les concernent : elles contiennent trois points principaux, le recrutement des suppôts, le respect et le maintien des privilèges, et surtout l'opposition formelle au « studium Cadomense » et aux privilèges normands contraires à ceux de l'Université. *Du 19 février au 30 mars* [3], R. Ciboule est absent : il s'acquitte sans doute de sa mission en Touraine. Jusqu'à sa mort, nous ne trouverons plus de traces de cette affaire, du moins en ce qui le concerne. Le pénitencier va être appelé à un office nouveau : le *30 avril* [4] le chancelier Chuffart tombe malade, et le *8 mai* [5] au matin, il meurt dans sa maison claustrale. Le même jour, « cibolle optauit locum ipsius m. Io. Ch. apud orlyacum... ».

IV. — De 1451 à 1458 : La chancellerie, la réforme de l'Université, la consultation en faveur de Jeanne d'Arc la maladie et la mort

La faveur de l'évêque de Paris accorde sans tarder à Robert Ciboule plus encore que le pénitencier ne pouvait, du moins officiellement, « opter » : le *18 mai* **1451** [6], une lettre de Guillaume Chartier lui confère en effet la *Chancellerie* de Notre-Dame, vacante depuis dix jours à peine. L'évêque observe soigneusement que cette collation est faite à R. Ciboule « in sacra theologia professori, suorum meritorum intuitu speciali », et qu'elle ne peut engager pour l'avenir contre les coutumes. Ainsi désigné, Ciboule

---

[1] Reg. cap. **85**, p. 851.
[2] Denifle, **59**, n° 2669. Cf. Décisions royales, p. 741.
[3] Reg. cap. **86**, pp. 3-21.
[4] Reg. cap. **86**, p. 36.
[5] Reg. cap. **86**, p. 40.
[6] Reg. Sarrazin **89**, fol. 164 v°.

s'empresse de présenter au Chapitre, le *19 mai* [1], la lettre de Guillaume Chartier. Il se réserve expressément, en cas d'éviction, le droit de conserver sa pénitencerie, que l'évêque attribue en même temps à Thomas de Courcelles [2]. Le Chapitre demande un délai pour examiner l'affaire. Mais, sur-le-champ, maître Jean d'Olive, sous-chantre, élève sa protestation : il ne consent ni à cette collation ni à la réception de Ciboule à la chancellerie, car, à ce qu'il dit, l'Université vient de le désigner lui-même pour cet office [3]. Malgré cette protestation, le *21 mai* [4] Robert Ciboule est reçu à la chancellerie de l'Eglise de Paris et installé au chœur par le sous-chantre en personne ; en l'absence de tout doyen, c'est l'archidiacre Jean de Courcelles qui lui assigne sa place au Chapitre. En présence du Recteur de l'Université et d'un bon nombre de maîtres et d'étudiants, le nouveau chancelier doit tout d'abord prêter le serment d'usage : il jure de témoigner obéissance et respect au Chapitre, de conserver les libertés de l'Eglise, et surtout l'immunité du cloître, de bien garder les secrets et les sceaux du Chapitre. Une de ses fonctions est l'entretien des livres du chœur : il réclame immédiatement que les exécuteurs testamentaires de Chuffart les fassent mettre en état convenable [5] : lui, après, fera tout son devoir. Le *même jour*, Thomas de Courcelles obtient la Pénitencerie.

Du 18 juin au 23 juillet [6], le nouveau chancelier est absent du Chapitre, sans que l'on indique le motif de cette absence. Le *20 septembre* [7], une commission de six chanoines est nommée pour traiter avec Arnould Gréban de la discipline des enfants de chœur : le chancelier en fait partie. Durant le même mois de

---

[1] Reg. cap. **86**, p. 45 ; Reg. SARRAZIN, **89**, fol. 164 v°.

[2] DENIFLE, **85**, n° 2673 n., me paraît présenter cette réserve sous un jour faux : il y voit d'une part une menace, d'autre part une précaution contre les entreprises de Thomas de Courcelles. Aucun de ces deux points de vue ne me semble justifié : je crois qu'il s'agit d'une simple mesure de prudence. La tentative immédiate de Jean d'Olive en rend suffisamment raison.

[3] En vertu d'une bulle accordée par Eugène IV, en 1444 (cf. p. 139), à la Faculté de théologie de Paris. Mais la lettre de nomination revendiquait hautement pour l'évêque le droit de pourvoir à cet office : en y nommant Ciboule, d'ailleurs, il restait fidèle aux prescriptions de la bulle pontificale : c'était un maître en théologie de Paris.

[4] Cf. n. 1 et DENIFLE, **59**, n° 2673.

[5] Nouvelle preuve de la négligence de l'ancien chancelier.

[6] Reg. cap. **86**, pp. 59-77.

[7] Reg. cap. **86**, p. 106.

septembre [1], l'Université décide de se joindre à l'archevêque de Rouen, Raoul Roussel, dans sa lutte contre certains Frères mineurs. Le *6 octobre*, l'archevêque informe l'Université que les Mineurs de Rouen veulent maintenir leur droit de prêcher dans toutes les paroisses sans l'autorisation du curé ni même de l'archevêque. Devant ces prétentions exorbitantes, l'appui de l'Université lui est précieux, et il remercie tout spécialement le chancelier R. Ciboule qui lui a écrit au sujet de la nécessité d'extirper cette erreur du duché de Normandie. Le *4 décembre* [2], l'Université se réunit pour recevoir les renseignements fournis par l'archevêque de Rouen sur le F. M. Barthélemy. Certaines de ses propositions paraissent suspectes : il aurait dit, en particulier, que les paroissiens peuvent se confesser librement aux Mendiants acceptés par les Ordinaires, sans avoir l'autorisation de leur curé, et que les péchés ainsi confessés n'avaient pas besoin d'être répétés au propre curé [3]. Le F. Barthélemy, comparaissant en personne, proteste de sa ferme résolution de sauvegarder à la

---

[1] Denifle, **59**, n° 2680, n. 1.

[2] Denifle, **59**, n° 2680.

[3] On trouve dans le *Liure de saincte meditacion en congnoissance de soy* un écho de cette interminable controverse : liv. II, chap. 21, ms. **A**, fol. 174 v°-175 r° : « O que en y a il qui ont une ignorance affectee et voluntaire qui ne vouldroient pas sauoir la grauite des maulx qui sont en eulx affin quilz neussent occasion de les laisser. Telz sont ceulx qui ne veulent ouir leurs vices dont ilz sont vicieux, ne penses tu point quilz celassent voulentiers leurs pechiez. Et ceulx qui ne veulent confesser leurs pechiez clerement ne plainement sans palliacion ou excusacion ou mesmes de telz y a qui iamais nen font confession. Et se a pasques au prestre ilz parlent une fois lan tart leur est quilz soient hors de deuant luy, et qui pis est les celent a leur pasteur et quierent autres prestres religieux ou autres ausquelz ilz donnent argent ou autres choses pour auoir leur beniuolence et affin quilz ne les blasment ou corrigent de leur orde ou mauuaise vie. O quans en y a et quantes qui sont biens deceus par telles confessions qui cuident estre absoulz des crimes horribles et par auenture des cas reseruez a leuesque pour parler a vng religieux des quelz on dit quilz absoulent de tous cas veu quilz nen enuoient nulz au prelat ou pou. Certes telles gens qui ainsi se confessent et qui desclairent leurs pechiez a plain a homme qui [n]ait puissance religieux ou autre mussent tant quilz peuent leurs pechiez a dieu se ilz le font de leur gre. » On voit que cette querelle où l'on serait tenté de ne voir qu'une rivalité des moins nobles pouvait s'inspirer des scrupules religieux les plus vifs ; surtout s'il est possible d'admettre que le motif du succès de ces religieux aux absolutions faciles soit, aux yeux du Chancelier qui l'écrit, tout autre chose qu'une imputation calomnieuse. Cette allusion à des discussions qui venaient d'être ainsi ravivées pourrait aider à placer la composition de cet ouvrage aux environs de 1451 (cf. p. 123).

fois le décret « Omnis utriusque sexus... » et l'autorité des prélats et des curés. La nation de France se déclare satisfaite et ne veut pas que, pour quelques informations trop tardives et mal assurées, ce Frère soit écarté de la licence en théologie.

Le *15 décembre* [1], Robert Ciboule est reçu, avec la plus grande déférence, par la Faculté des Arts à Saint-Julien le Pauvre. Le chancelier, soucieux d'accomplir un des devoirs essentiels de sa charge, vient exposer ses projets de réforme : ils concernent surtout cette Faculté et touchent soit la doctrine elle-même, soit les méthodes d'enseignement, soit tout particulièrement la façon dont les fêtes y sont célébrées. Ces observations, rédigées d'avance, sont remises au Recteur : le texte n'en est malheureusement pas parvenu jusqu'à nous. La Faculté décide de choisir dans chaque nation des hommes éminemment recommandables « qui masticare et bene mente revolvere haberent articulos in cedula lectos », et qui devraient préparer les voies à la réforme. Le Chancelier ne se contente pas d'un premier succès qui risque de ne jamais aboutir à des solutions pratiques : il y a si longtemps qu'il est question de réforme ! Il « supplie » que le Recteur qui est sur le point d'être nommé soit astreint à jurer de consacrer toute sa science et tout son pouvoir à faire accomplir ces résolutions. Son prestige est grand : on le lui accorde. Le lendemain, *16 décembre 1451* [2], à Saint-Julien, la Faculté des Arts élit le nouveau Recteur : c'est un « Normand », Thomas Joselin, prêtre de Séez, maître ès arts avant 1429, et licencié en droit canon. L'Université semble disposée aux plus heureuses docilités.

Tandis que le roi songe à organiser une nouvelle Assemblée du clergé à Bourges et, dans ce dessein, convoque, le *12 avril* **1452** [3], les représentants du Chapitre, on annonce l'arrivée du légat du pape Guillaume d'Estouville : aussitôt, en *avril* [4], l'archevêque de Rouen demande à l'Université des lettres de recommandation auprès du cardinal légat « in causa inter ipsum et minores ». De son côté, le *8 mai* [5], en l'absence du Chancelier [6], le

[1] Denifle, **60**, p. 867.

[2] Denifle, **60**, p. 868.

[3] Reg. Sarrazin, **94**, fol. 81 r°. Noter que, le *2 mars*, dans le palais épiscopal, le chancelier Ciboule a conféré la licence en théologie : Denifle, **59**, n° 2687 ; et que François Villon obtint la licence ès arts *entre le 4 mai et le 26 août 1452* ; P. Champion, **79**, I, p. 38.

[4] Denifle, **59**, n° 2680 n. 1.

[5] Reg. Sarrazin, **90**, fol. 60 v°.

[6] Reg. cap. **86**, pp. 193-197.

Chapitre décide de recevoir « honestius quam fieri poterit » le légat pontifical, et choisit Thomas de Courcelles comme orateur. Le *11*, tous les chanoines reçoivent solennellement le légat à Notre-Dame. Le cardinal baise d'abord la croix et les Evangiles, puis reçoit l'eau bénite que lui présente l'évêque de Paris ; il entre dans l'église au son des orgues et de toutes les cloches « magnis et parvis », se rend à l' « oratoire » qu'on lui a préparé devant la statue de Notre-Dame, pénètre ensuite dans le chœur orné de pannes de soie brodées, va prier devant l'autel, écoute le bref discours de Thomas, accorde quelques indulgences au peuple accouru en foule, et se retire au palais épiscopal. Le *18 mai*, fête de l'Ascension, l'office pontifical est célébré par le légat *a latere* assisté de Robert Ciboule, qui chante l'Epître, et de Jean de Courcelles, qui chante l'Evangile. Le légat accorde de nouvelles indulgences et, en compagnie de ceux qui l'ont assisté, va prendre son repas au palais épiscopal. Le *même jour* [1], l'Université, réunie à Saint-Bernard, écoute la lecture d'une lettre reçue « a superiori nostro domino rege ». Le roi, qualifié ainsi pour la première fois, prescrit à l'Université « reformari in omnibus reformandis, et reformare omnia quae reformanda sunt ». On choisit des députés chargés de collaborer à cette réforme, passive et active, « juxta tenorem littere regie ». L'Université désigne aussitôt des délégués de chaque nation [2] : Robert Ciboule ne peut être choisi, il est l'un des commissaires royaux déjà investis de la mission de coopérer à la réforme telle que l'entendent le légat et le roi. Dès le *26 mai*, réunie à Saint-Mathurin, l'Université ratifie les propositions faites à ses députés : elle ne demande que deux légères modifications de détail qu'elle obtient sans difficulté. Et le *28 mai* [3], l'Université accepte la réforme qu'on lui impose, avec reconnaissance et sans réserve.

Il semble que ce soit sans grand mérite et que la chose aille de soi : le cardinal d'Estouteville se contente de reprendre et de renouveler la réforme d'Urbain V accomplie en 1366 par les cardinaux de Saint-Marc et de Saint-Martin [4]. Si la Faculté des Arts est très spécialement visée, toutes reçoivent un statut précis. Mais il ne faut pas s'y méprendre : même en ce qui concerne la Faculté

---

[1] Denifle, **60**, p. 886.
[2] Denifle, *loc. ult. cit.*, ne cite que ceux de la nation d'Allemagne.
[3] Denifle, **60**, p. 887.
[4] Cf. Denifle, *Chartul.*, t. III, n° 1319.

de théologie, c'est une réforme d'ordre disciplinaire. On ne touche pas aux questions doctrinales. Il y a un abîme entre ces prescriptions pratiques qui ne tendent qu'à rétablir le calme, la dignité, l'ordre nécessaires aux études, et les préoccupations qu'exprimait naguère le chancelier Gerson, en une lettre écrite d'un trait, un soir d'avril 1400 où la maladie le retenait au lit [1]. Il est intéressant de comparer les quatorze articles qui concernent la « grave » faculté de théologie en 1452, avec les points sur lesquels Gerson attirait l'attention de l'évêque de Cambrai, son correspondant. Sur neuf chefs de réforme urgente et capitale, Gerson n'en consacre qu'un à la discipline. Les autres constituent un programme de lutte précise contre les abus de la spéculation stérile et des imaginations débridées, de retour aux saines doctrines léguées par les Pères, de généreux apostolat doctrinal : chacune de ses phrases évoque un monde de pensées et de controverses. Les vœux ardents du réformateur mystique ont-ils donc été si complètement réalisés ? La commission de 1452, si elle a connu son projet, n'en a retenu que la partie la moins importante. Elle ne se préoccupe guère que d'assurer la régularité des programmes, des horaires, et de la fréquentation des cours, en portant remède d'autre part aux abus et aux scandales les plus criants. Elle écarte du premier cours de théologie les écoliers turbulents ; elle prohibe les banquets, multipliés « pretextu cuiuscumque actus scolastici », et confie au chancelier le soin de les réduire ; elle prescrit une tenue modeste et le port de l'uniforme traditionnel ; elle recommande aux maîtres de tenir des assemblées paisibles et bien ordonnées où chacun laisse parler les autres à leur tour ; elle exige des « biblici » et des « sententiarii » qu'ils apportent au cours Bible ou Sentences ; elle requiert avant le baccalauréat le serment de fréquentation régulière des cours : cinq ans sont absolument nécessaires avant le premier cours ; elle impose à chaque « cursor », avant la lecture des Sentences, au moins une « tentative » pour laquelle il lui est interdit de choisir son maître ; elle autorise les sentenciaires à lire sur un cahier la question à expliquer, pourvu que chacun soit l'auteur du commentaire qu'il lit [2] ; elle contraint maîtres et bacheliers, sous peine de

[1] GERSON, *Opera omn.*, édit. E. du Pin, t. I, col. 120-124.

[2] Jusque là, l'explication devait être entièrement orale ; mais on juge qu'il vaut mieux ne pas exposer les auditeurs aux défaillances de mémoire du commentateur.

parjure, à s'en tenir strictement à leurs obligations concernant « sermones et responsiones » ; elle fait aux maîtres un devoir impérieux de « lire » au moins tous les quinze jours, et de ne jamais s'en dispenser au delà de trois semaines. Elle termine en recommandant aux bedeaux un costume décent [1].

En *juillet* [2], a lieu l'Assemblée du clergé à Bourges. Très nombreuse et très solennelle, elle est terminée avant le *24* [3], jour où le sous-chantre, délégué du Chapitre, fait son rapport à ses commettants : il a donné son opinion « secundum suas instructiones... » et il s'en est bien trouvé, car « Domini fuerunt bene contenti... ». Le reste de l'année n'est marqué d'aucun fait saillant [4], mais le *2 janvier* **1453** [5], dans sa maison claustrale, Robert Ciboule signe le *mémoire* qu'il vient de composer *sur le Procès de condamnation de Jeanne d'Arc* [6] : je l'analyse brièvement. Le chancelier a été si instamment pressé, et par des autorités si hautes [7], qu'il ne peut se refuser à donner son avis sur une aussi délicate question. Avec beaucoup de modestie, il propose une « opinio » qu'il soumet entièrement à la décision du Saint-Siège.

---

[1] Une aussi complète discrétion à l'égard de tout ce qui concerne le contenu doctrinal de ces cadres minutieusement restaurés doit avoir ses motifs : il serait prématuré de chercher à les discerner avec précision. — Cette même année, on compte trente-quatre maîtres régents à la Faculté de théologie, dont Robert Ciboule ; et vingt-cinq chargés de cours, parmi lesquels un pour R. Ciboule.

[2] Le *24 mai*, Jean de Courcelles, J. d'Olive et Robert Ciboule avaient été choisis comme procureurs du Chapitre à cette Assemblée : Reg. cap. **86**, p. 200. Le Chapitre du *28 juin* leur avait donné des instructions qui se résumaient en cette résolution : s'en tenir à la Pragmatique de 1438 : Reg. SARRAZIN, **94**, fol. 81 v°.

[3] Reg. SARRAZIN, **94**.

[4] Le *23 août* (Reg. cap. **86**, p. 244), le chancelier est chargé du procès qui doit être fait, en vertu de l'autorisation donnée par le légat, pour la réunion à Notre-Dame de quelques chapellenies. — Le *16 octobre* (Reg. cap. **86**, p. 263). R. Ciboule fait son rapport au Chapitre au sujet de la terre de Tourny. — Le *23 octobre* (*loc. cit.* p. 269), le chancelier exerce son droit de présentation à une paroisse. — Le *31 octobre* (*loc. cit.*, p. 269), il est délégué auprès du Recteur afin d'apaiser un conflit survenu entre l'évêque de Bayeux et maître Victor Textoris à propos d'une bible. — Le *20 novembre* (*loc. cit.*, p. 278), avec Thomas de Courcelles, R. Ciboule doit visiter la maison des enfants de chœur, et se rendre compte si c'est à bon droit qu'ils demandent chemises et aubes. — Le *22 novembre* (*loc. cit.*, p. 280) enfin, il est chargé par le Chapitre de négociations avec Saint-Victor.

[5] Cf. le texte édité par LANÉRY D'ARC, **46**, p. 393.

[6] L'enquête préalable à la réhabilitation est commencée à Rouen depuis la *fin d'avril 1451*.

[7] Le roi et le cardinal d'Estouteville, sans doute.

Son plan est très clair, et il s'y tient rigoureusement. Il cite d'abord textuellement la sentence de condamnation ; puis il reprend, une par une, les « qualifications » attribuées à Jeanne : il les confronte avec les paroles et les actions de Jeanne *maintenant connues par le texte authentique du procès*. En travaillant ainsi sur pièces, en instruisant de nouveau la cause, on se rendra bien compte si la décision du tribunal de Pierre Cauchon répond à la réalité des faits. Or, la faute capitale de Jeanne, d'après ses premiers juges, c'est l'hérésie. Mais notre professeur de théologie est tout de suite étonné : les accusations retenues contre Jeanne, pour la plupart, ne concernent pas des faits « d'hérésie », mais des fautes contre la morale. Il importerait dès lors assez peu que, sur ces divers points, l'accusation fût fondée : il aurait simplement fallu, en ce cas, instruire et corriger la coupable, nullement la condamner au feu. Après s'être ainsi débarrassé de cet amas impressionnant mais creux d'épithètes sans portée, il ne retient que ce qui touche directement à la foi. Sur quatorze chefs d'accusation, trois subsistent : l'invention mensongère de révélations ou apparitions, la présomptueuse divination, le blasphème contre Dieu, ses saints ou ses sacrements. Sur les *révélations* et *apparitions*, R. Ciboule professe une doctrine qui, selon l'exacte observation de M. P. Alphandéry [1], le rattache à Gerson et l'oppose à Henri de Hesse : il croit que Dieu, pour diriger efficacement les hommes vers la vie éternelle, peut déborder les cadres fixes de la Révélation générale et accorder des révélations privées salutaires ; il le croit, parce que l'Ecriture est pleine de ces révélations au point d'en présenter une « densissima silva ». Cela posé, les révélations de Jeanne étaient ou vraies ou fausses. Si elle mentait en affirmant leur existence, ce mensonge relèverait de la morale, mais pas de la foi, à moins qu'elle n'enseignât, sous le couvert de ces fausses révélations, des doctrines erronées. On sait bien que ce n'est pas le cas. Pour juger de la réalité de ces apparitions, dans la mesure du possible, Ciboule propose toute une théorie du discernement des esprits qui le rapproche encore du Gerson des traités « De distinctione verarum visionum a falsis », et « De probatione spirituum ». Il applique ensuite ces critères au cas de Jeanne, relève les présomptions favorables, et s'arrête surtout au signe principal : « la *fin* » de ces interventions préternatu-

[1] Dans son cours de 1931-1932 aux Hautes-Etudes.

relles. La fin poursuivie par « *les voix* » était double : d'abord, la rectitude morale de Jeanne ; et puis, le secours à apporter au royaume de France. « Postposito omni favore inordinato, si istae causae, si finis iste sit salutaris, sit obtabilis, sit amplectandus, judicet non indigena aut Gallicus, sed quicumque utens ratione barbarus. » Qu'on y réfléchisse bien, en effet, la perturbation du Royaume de France offensait gravement Dieu lui-même et toute la chrétienté, « et cum hodie regnum Franciae sit pars christianitatis tanta tantique nominis ut christianissimum regnum dicatur propter fidei doctrinam et divinum cultum qui illic gratia Dei vigent, propter defensionem etiam sanctae sedis apostolicae ad cuius defensionem et protectionem reges inclitissimi Francorum fuerunt semper accincti, dici non potest quod expellere turbatores tantae communitatis et relevare tantum regnum a suis calamitatibus et miseriis, succurrere civitati obsessae et bonis gentibus eiusdem sint mali fines aut malus finis, imo bonus et salutaris ac desiderabilis. » La fin poursuivie par *Jeanne* ? Mais le Procès le démontre : à ses « voix » qu'elle n'a jamais attribuées à ses mérites, elle n'a jamais demandé pour elle que son salut. Elle traite, d'ailleurs, ses apparitions sans ombre d'idolâtrie. Dans l'embarras, la prière qu'elle adresse à Dieu est inspirée par la piété, la dévotion et la foi : « Tres doulz Dieu en lamour de vostre saincte passion ie vous requier, si vous me aymez, que vous me revelez comme ie doy respondre a ces gens deglise... »

Ici intervient l'objection capitale, et trop facile : ses habits d'homme, sa vie au milieu de soldats homicides, larrons et sacrilèges. Mais tout cela n'est pas mal de soi, puisque l'Ecriture cite des exemples qu'elle loue : Debora, Jahel... R. Ciboule s'attarde à démontrer la légitimité du costume d'homme en cas de nécessité, et il conclut : les critères de discernement appliqués au cas de Jeanne inclinent à penser que ses apparitions et révélations provenaient de bons esprits plutôt que de mauvais.

La « *présomptueuse divinatrice* » pouvait fort bien, en théorie (ici encore R. Ciboule s'écarte de Henri de Hesse), avoir reçu le don de prophétie, car « quolibet tempore instructi sunt homines utriusque sexus divinitus de agendis secundum quod erat expediens ad salutem electorum ». Pourquoi donc s'en prendre à Jeanne, si elle prédit la victoire du roi des Francs, victoire « ex qua multa bona pendebant in populo dei... » ?

Ses *blasphèmes* ne seraient prouvés que si l'on établissait la fausseté de ses apparitions ou leur origine maligne.

Son *mépris des sacrements* n'est pas mieux fondé : d'elle-même, elle ne se bornait pas à la communion pascale ; prisonnière, elle réclamait la permission d'entendre la messe. Elle a mieux aimé garder son habit d'homme que recevoir le Viatique ? Peut-être s'est-elle trompée sur la valeur relative de ces deux actes ; peut-être, épuisée par son dur emprisonnement, s'est-elle laissé troubler par tant d'instances captieuses, « *nec volo eam excusare ab omni delicto* », mais rien, même s'il y a erreur, n'implique mépris formel du sacrement.

Si l'on se réfugie enfin dans l'accusation de *schisme obstiné*, et par conséquent d'hérésie, on est en contradiction flagrante avec la teneur du procès : que l'on prenne soin de distinguer, ainsi qu'il convient, la matière de la soumission à l'Eglise, que l'on relève les réponses de Jeanne sur ce point, et l'on remarquera vite que les juges ont fait preuve d'une trop grande subtilité. Trop subtils, ces juges ont accablé Jeanne d'une foule de questions « captieuses » où abondaient les termes équivoques, à commencer par le mot « église ». Quand on songe qu'il n'y a même pas accord entre gens compétents sur l'étendue des pouvoirs du concile général et du pape lorsqu'il s'agit de juger « de factis aut dictis hominum », comment s'étonner qu'une jeune fille de dix-neuf ans, sans lettres, ait pu varier en cette matière ? Mais il faut y regarder de près : « si pro affectu inspiciantur responsiones suae, forsan in admirationem erunt etiam viris litteratis, et erit potius argumentum ad confirmandum quam ad infirmandum ea quae praediximus » : ces réponses provenaient « ex altiori spiritu quam ex naturali intelligentia ». Et le bon chancelier de relever avec un soin pieux, de commenter avec émotion, les réponses admirables du 15 mars, du 18 mars, du 31 mars : « catholiques, pieuses et dévotes », de récuser les interprétations tendancieuses, et de conclure : la sentence de condamnation pour crime d'hérésie ne peut être ni vraie ni juridique.

Et pourtant, c'est l'*Université*, ce sont les Facultés de Théologie et de Décret qui ont donné les qualifications qui viennent d'être si complètement rejetées ! Sans doute, mais il faut prêter la plus grande attention aux circonstances qui entouraient ces décisions ; il faut remarquer surtout que ce qui a été soumis au juge-

ment de l'Université, ce n'est pas la teneur exacte des réponses, mais un résumé infidèle, sur certains points même — de la soumission à l'Eglise, en particulier — complètement opposé à la réalité.

Mais, dira-t-on, pourquoi insister, puisque Jeanne, le 24 mai, a tout *abjuré* ? — Erreur ! Au milieu d'un impressionnant appareil, vivement pressée par le « venerabilis doctor magister Guillelmus Erardi »... « pro deo videamus quid ipsa respondit ei in publico » ! C'est une protestation de soumission au souverain pontife ! Elle ne rétracte rien : « Ego me refero deo et domino nostro papae. » Ce n'est pas assez : le pape est trop loin ! On veut qu'elle se soumette « sanctae matri Ecclesiae ». Ici, l'indignation du chancelier éclate en une puissante ironie ; que veulent-ils dire par ces mots qu'ils ont toujours à la bouche, « sancta mater ecclesia » ? Qu'est-ce donc que cette « église » qui serait plus près de Jeanne que le concile général ou le pape ? Mais les voilà véhémentement suspects d'hérésie ! Les voilà beaucoup plus répréhensibles que Jeanne ! Ils en viennent à séparer le jugement du pape du jugement « sanctae matris ecclesiae » : les réponses de Jeanne s'accordent beaucoup mieux avec l'unité essentielle de l'Eglise que les questions posées par ses juges ! — Mais non, ils voulaient « paralogizare istam filiam simplicem per fallaciam equivocationis », ils voulaient tout simplement l'obliger à admettre que l'Eglise, sa sainte mère, c'étaient eux qui la jugeaient. Elle avait cependant tant de motifs de les tenir pour suspects d'hostilité ! Abjuration prématurée, obscure, extorquée sans tenir compte des conditions normalement requises, faisant fi d'un appel au pape qui aurait dû suspendre immédiatement la procédure, voilà ce qu'est la scène organisée au cimetière Saint-Ouen.

Relapse ? — Evidemment non, puisqu'elle n'était jamais « tombée » dans l'hérésie. L'explication qu'elle donne suffit : elle n'a jamais compris avoir juré ne plus prendre son costume d'homme : elle l'a repris parce qu'on la laisse avec des hommes ; et d'ailleurs, on n'a pas tenu la promesse de la délivrer de ses fers, de lui permettre d'entendre la messe et de recevoir le corps du Christ.

Entre tant d'écueils, elle a réussi à naviguer sans offenser la foi et sans perdre l'espérance du salut : qu'il lui soit arrivé de pécher en omission, action ou pensée, c'est fort possible. La

Bible ne loue-t-elle pas les bonnes actions de femmes qui, sur certains points, ne sont pas irrépréhensibles ? Ce n'était peut-être pas une sainte, mais partie et membre du royaume de France, elle avait le droit de le défendre et de chasser les ennemis qui opprimaient « regni communitatem ». Femme forte, elle doit être louée ; humble instrument de Dieu, elle a accompli une œuvre de bien : s'il a pu lui arriver de se tromper, cela ne permettait pas de la juger et de la condamner comme *hérétique*.

Que les juristes examinent la forme du procès : il suffirait de rappeler que les juges ne doivent pas être suspects d'inimitié. Jeanne a plusieurs fois récusé l'évêque de Beauvais comme incompétent et suspect. Retenue, au mépris de tout droit, prisonnière de ses ennemis acharnés, elle a toujours été traitée « hostiliter », et pas du tout « caritative et judicialiter ». Procès qui pèche tant dans le fond que dans la forme, condamnation qui porte complètement à faux, telle est l'opinion que soumet à la décision du Siège apostolique *Robert Cybole*, humble professeur de théologie, chancelier et chanoine de Paris et d'Evreux.

On a été très sévère [1] pour le mémoire que je viens d'analyser très rapidement : on l'a jugé médiocre, dépourvu de sens historique et d'émotion, illisible... sans doute parce qu'on ne l'avait pas lu. Un sens profond de la justice, une réelle valeur théologique, une attention soutenue au texte du procès, une ironie, méritoire, à l'adresse de l'ancien protecteur de l'Université, et surtout un sentiment remarquable de la solidarité française en même temps qu'une très tendre compassion à l'égard de la victime de tant d'arguments « captieux » rapprochent étrangement de nous, me semble-t-il, celui qui fut l'un des premiers admirateurs émus de Jeanne d'Arc.

Les six dernières années de Robert Ciboule nous sont encore mal connues : je n'ai relevé que des traces, précises mais assez insignifiantes, de ses occupations de professeur et de chancelier. Je les mentionne cependant ici, comme autant de pierres d'attente que des recherches futures permettront peut-être de mieux utiliser. En **1453**, nous le voyons revêtu d'une dignité nouvelle : c'est en qualité de doyen du Chapitre de la Cathédrale d'Evreux que, dans le courant de cette année [2], il reçoit en cette ville la

---

[1] Joseph Fabre, surtout, **45**, p. 182.

[2] Cette date est donnée par Le Batelier d'Aviron édité par Lebeurier, **32**, p. 132. Le Brasseur indique *1450* : **10**, p. 289. 1450 est une date pos-

châsse dans laquelle Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie, a fait enfermer les reliques des saintes Marie, mère de Jacques, et Salomé, offertes par René d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile, comte de Provence. C'est cette réception solennelle qui est rappelée dans le premier vitrail du chœur de la cathédrale d'Evreux, avec les triomphes d'Eugène IV et les victoires de Charles VII : on y voit Robert Ciboule auprès de l'évêque Guillaume de Floques et de l'abbé du Bec [1]. En *mai* [2], l'affaire Mauregard et Charpentier entraîne la cessation des sermons. L'évêque s'oppose à la décision prise par l'Université, mais il ne peut obtenir de prédicateur pour la procession générale de l'Ascension. De son côté, l'Université en appelle au pape : la nation de Normandie s'oppose à cet appel. Le doyen de la Faculté de théologie reproche au Recteur des tendances « hérétiques »... Gros émoi : tandis que le *13 décembre* [3], Robert Ciboule déclare à l'Université qu'il remplira les obligations de son office de chancelier contre cet appel, dès le lendemain, *14*, le même chancelier et quatre maîtres en théologie prient l'Université de pardonner à leur Doyen sa qualification téméraire : en cette affaire, leur faculté n'entend pas se séparer des autres [4].

---

sible, car c'est au printemps de 1448 qu'eurent lieu les fouilles dirigées par le roi René : cf. A. Lecoy de la Marche, *Extraits des comptes et mémoriaux du Roi René*, Paris, 1873, p. 310, n. 1. Le récit détaillé et officiel de ces exhumations et translations solennelles se lit dans l'énorme compilation de M. Faillon publiée par l'abbé Migne en 1848 : *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence, et sur les autres apôtres de cette contrée, saint Lazare, saint Maximin, sainte Marthe et les saintes Maries Jacobé et Salomé*, par l'Auteur de la Dernière Vie de M. Olier. Pour la translation solennelle des reliques des saintes Jacobé et Salomé, cf. t. I, col. 1329-1333 ; t. II, col. 1203-1282. Si le savant auteur avait connu ce lointain transfert en Normandie et cette glorieuse réception à Evreux, il n'eût assurément pas manqué d'ajouter ce document aux témoignages de la vénération contemporaine pour ces reliques aux grandioses prétentions. — Mais 1453 est une date vraisemblable, car le Chancelier se trouve absent du Chapitre *du 7 mai au 9 juillet* (*R. c.*, **86**, pp. 341-367).

[1] Voir un dessin de la partie du vitrail où se trouvent ces trois personnages dans Bouquet, **50**, copié par Devoisins, **67**.

[2] Crevier, **19**, pp. 197-210. — Je signale que, le *20 février*, Ciboule étant présent, Arnould Gréban n'avait pas été autorisé à se dispenser de l'assistance aux Heures canoniales : Reg. cap. **86**, p. 310. Le *20 avril*, des processions au couvent des Prêcheurs ont été décidées pour le 22, afin de prier Dieu pour la cessation de la peste et des guerres : Reg. Sarrazin, **94**, fol. 82 r°.

[3] Du Boulay, **7**, p. 587.

[4] Le *même jour*, le Chapitre prend une décision qui ne manque pas

En *janvier* **1454** [1], le pape Nicolas V écrit à Robert Ciboule son *camérier* [2], un bref « portant la permission de tenir tel bénéfices qu'il voudroit sans obligation de residence, même de choisir le lieu le plus commode a sa santé, et recreatif pour ses etudes ». Nous ne savons jusqu'à quel point le chancelier usera du premier privilège ; le second semble rester lettre morte. Ciboule, jusqu'à sa mort, ne quittera jamais longtemps sa maison claustrale, et il assistera aussi régulièrement que jamais aux séances du Chapitre de Paris [3]. Dans le courant de l'année, nouveau conflit universitaire : d'après Du Boulay [4], l'Université essaie de se soustraire à la juridiction de l'évêque de Paris. La Faculté des Arts est même rebelle à la tentative de conciliation ; elle permet cependant, le *8 octobre*, la reprise des sermons. La *fin décembre* voit conclure une paix temporaire. Mais, avant le *carême* **1455**, l'Université décrète de nouveau la grève des sermons, car, pendant le carême, le sous-chantre se permettant de prêcher à Notre-Dame, un bedeau, dépêché par l'Université, vient lui intimer l'ordre de cesser son discours. Le chanoine obéit et, le *20 mars* [5], le Chapitre en délibère. Il semble que, loin de vouloir cumuler les bénéfices, Ciboule ne songe pas à profiter de l'autorisation du pape, car, le *30 mai* [6], il résigne sa chapellenie à l'autel de saint Georges dans l'église du Sépulcre. Cependant, avant la fin de l'année, il consent à remplacer Roger de Gaillon, mort au *début de novembre* [7], comme proviseur du Collège

---

d'obscurité : il envoie six députés à l'Université pour lui exposer privilèges et libertés de l'Eglise au cas où l'Université persisterait dans son intention et ses projets « pro facto cancellariae Parisiensis ». Je ne sais encore de quoi il s'agit au juste : Reg. SARRAZIN, **94**, fol. 82 v°.

[1] LE BATELIER D'AVIRON, **32**, p. 132.

[2] Est-ce le bref qui confère cette dignité ? Est-ce un rappel d'une dignité plus ancienne ? — Nous ne savons : c'est la première fois que ce titre paraît. Il doit être authentique, car Le Batelier travaillait sur des documents conservés à Évreux, mais je n'en ai pas trouvé trace dans les Registres capitulaires.

[3] Contre A. FRANKLIN, **33**, p. 23 et quelques autres. cf. plus haut, p. 101.

[4] DU BOULAY, **7**, pp. 595-597.

[5] Reg. SARRAZIN, **94**, fol. 83 r°.

[6] Reg. cap. 87, p. 497.

[7] Reg. SARRAZIN, **91**, fol. 155 v° — Le *4 juin*, apprenant les grandes fêtes de Bourges à l'occasion de l'élection de Calixte III, l'évêque et le Chapitre prescrivent un Te Deum pour le *lendemain* : Reg. SARRAZIN, **94**, fol. 83 r°. — Le *11 juillet*, le chancelier est délégué pour une enquête « de commodo et incommodo » à l'intérieur du cloître : Reg. SARRAZIN, **91**, fol. 153 v°.

d'Harcourt [1]. La situation économique est mauvaise : il est obligé d'accorder des réductions de bourses [2].

Trois faits principaux ont dû, en **1456**, retenir l'attention du chancelier : le *22 mai* [3], le retour des Mendiants, forts de la bulle de Nicolas V ; le *7 juillet* [4], au palais épiscopal de Paris, la sentence de réhabilitation de Jeanne d'Arc ; et les victoires sur les Turcs : le *1er septembre*, à la nouvelle du succès chrétien, un *Te Deum* est chanté à Notre-Dame après la messe. Le *13 septembre*, les statuts du Chapitre de Paris relatifs à la résidence des bénéficiers reçoivent leur confirmation apostolique. Le *6 novembre* [5], le Chancelier fait un rapport au Chapitre sur l'assemblée qui, la *veille*, a réuni chez l'évêque prélats et députés de l'Université au sujet de « la décime » à accorder au pape « pro facto Turcarum » et au sujet des Mendiants. Une première décision de principe est prise : l'Eglise aidera l'Université contre les Mendiants. Le *12 novembre* [6], R. Ciboule et plusieurs autres sont commis pour traiter avec le greffier de l'évêque la question du subside pontifical. Le *17 novembre* [7], les commissaires ayant fait le rapport prescrit le *6*, le Chapitre décide d'accorder son appui à l'Université contre les Mendiants afin d'empêcher la publication de leur Bulle dans le royaume. Quant au subside pontifical, on envoie des délégués au roi.

En **1457**, absent du Chapitre *du 9 février au 5 avril* [8], Robert Ciboule n'assiste pas à la réunion du *18 février* [9] où se conclut un accommodement au sujet des Mendiants ; mais il continue par ailleurs à s'acquitter des devoirs de son office, car, le *29 juin* [10], on lit au Chapitre le procès-verbal de la visite de Saint-Merri par le Chancelier, « causa reformationis ». Le *7 octobre* [11], une décision qui doit être une faveur signalée accorde au chancelier

---

[1] Manuscrit **95** : *Proviseurs du Collège d'Harcourt.* Le chancelier est absent du Chapitre *du 19 septembre au 22 décembre* : Reg. cap. **87**, pp. 581-630.

[2] Bouquet, **50**, p. 137.

[3] Du Boulay, **7**, p. 601.

[4] Beaucourt, **47**, p. 379

[5] Reg. Sarrazin, **94**, fol. 84 v°.

[6] Reg. Sarrazin, **94**, fol. 83 v°.

[7] Reg. Sarrazin, **94**, fol. 84 r°.

[8] Reg. cap. **88**, pp. 145-201.

[9] Crevier, **19**, p. 230.

[10] Reg. cap. **88**, p. 280.

[11] Reg. Sarrazin, **91**, fol. 159 v°.

Ciboule le droit de mettre son vin — gratis — dans la cave du cloître de Saint-Denys. Le *15 novembre* [1], le chancelier est choisi, avec cinq autres, pour traiter auprès du roi des affaires de l'Eglise et de la fabrique. Le mois de *décembre* voit les dernières manifestations de son activité : le lieutenant criminel du prévôt de Paris ayant violé l'immunité du cloître Notre-Dame en y arrêtant Sy. Cousin, chanoine et trésorier clerc, R. Ciboule, J. d'Olive et Thomas de Courcelles sont chargés, le *5 décembre* [2], d'aller remercier l'Université et de lui demander assistance pour obtenir réparation ; même mission auprès de l'évêque de Paris, et « prosequatur negotium viriliter... » Le *12* [3], le Chapitre donne vingt-quatre écus d'or à d'Olive pour son déplacement auprès du roi. Le *30*, le chancelier doit s'entendre avec l'évêque et le collecteur royal à propos du subside demandé par le pape : le *4 janvier*, **1458**, le Chapitre décrète que le diocèse de Paris versera 1.200 livres parisis.

Robert Ciboule assiste peut-être au service funèbre solennellement célébré à Notre-Dame, le *9 janvier 1458* [4] pour le roi de Hongrie, mais il est déjà malade le *23 février* [5] ; ce n'est sans doute qu'une atteinte bénigne, car il reparaît le *25*, mais, le *14 mars* [6], la maladie l'arrête à nouveau, plus gravement : le *16 mars* [7], en effet, afin d'éviter tout bruit de nature à l'incommoder, on ferme la barre du cloître du côté de la terre pour empêcher les chevaux de passer devant la maison du chancelier. Une amélioration survient, assez sérieuse pour que, le *10 avril* [8], il puisse assister à la réunion capitulaire, et que le *17 avril*, le *15 mai*, le *19 juin* [9], il se trouve à la cour épiscopale. Une rechute l'arrête le *lundi 3 juillet* ; il revient le *5* au Chapitre [10], mais il ne peut lutter longtemps : absent le *17*, il n'y paraîtra plus. Le *samedi 12 août* [11], vers midi, Robert Ciboule meurt dans sa

---

[1] Reg. SARRAZIN, **94**, fol. 84 v°.
[2] Reg. SARRAZIN, **91**, fol. 160 r°.
[3] Reg. SARRAZIN, *loc. ult. cit.*
[4] Reg. SARRAZIN, *loc. ult. cit.*
[5] Reg. cap. **88**, p. 468.
[6] Reg. cap. **88**, p. 482.
[7] Reg. SARRAZIN, **91**, fol. 161 r°.
[8] Reg. cap. **88**, p. 482.
[9] Reg. cap. **88**, pp. 505, 520, 542.
[10] Reg. cap. **88**, pp. 557, 569.
[11] Reg. cap. **88**, p. 591 ; Reg. SARRAZIN, **91**, fol. 162 r° ; Reg. SARRAZIN, **93**, f. 118 r°.

maison claustrale. Immédiatement réuni, le Chapitre décide d'exécuter ses dispositions testamentaires. Le soir même, après les vêpres, le chancelier est enterré dans l'église Notre-Dame, derrière le chœur, devant la chapelle de Saint-Etienne. Son service funèbre commence le lendemain par le chant de matines ; la messe est célébrée le lundi.

Le *6 août* **1459**, ayant reçu des exécuteurs testamentaires de R. Ciboule douze livres parisis, le Chapitre décide de faire célébrer son anniversaire le *13*. Le *15 février* **1460**, il reçoit 40 écus d'or : il accepte alors la fondation d'une messe de Notre-Dame, qui doit être célébrée tous les ans le jour de saint Augustin. Il touche encore 60 écus d'or, le *14 juillet* [1]. La somme totale, prix de vente de la maison claustrale de Ciboule, est affectée à des réparations à Créteil : le revenu assurera la fondation annuelle. Le *25 août*, la messe de fondation est prescrite pour le *28*.

D'autre part, deux messes annuelles sont fondées au Collège d'Harcourt, le 8 février et le 16 juillet, « pro Roberto Cibolle, provisore et universitatis apud B. Mariam cancellario » [2].

Enfin, dernier vestige, la Bibliothèque d'Harcourt conservait encore précieusement en 1696 un manuscrit : « Aristotelis philosophia moralis antiquior in charta pergamena manuscripta olim legata huic bibliothecae a bonae memoriae magistro Roberto Cybole hujus venerabilis collegii provisore, insignis ecclesiae B. Mariae Parisiensis cancellario. 1 vol. in-f° [3]. »

LE « LIURE DE SAINCTE MEDITACION EN CONGNOISSANCE DE SOY »

Témoin du *Socratisme chrétien*, Robert Ciboule l'est surtout par son œuvre capitale, celle que j'ai placée en tête de sa bibliographie. C'est pourquoi, négligeant ici — et provisoirement — tout le reste de sa production littéraire, je me bornerai

---

[1] Reg. SARRAZIN, **93**, fol. 120 r°.

[2] BOUQUET, **50**, pp. 703, 705.

[3] BOUQUET, **50**, p. 449 ; *Bibliotheca harcuriana*, **96**. Contre A. FRANKLIN, **33**, p. 368. — S'il faut déplorer que les Registres capitulaires soient plus riches de détails concrets que d'indications sur la vie intellectuelle et spirituelle du temps, ou pour mieux dire ne contiennent que ce qui concerne le « temporel » des chanoines, on voit cependant à quel point ils permettent de préciser dates et détails : ignorances, variations et divergences des biographes provenaient donc, non de l'état réel de la documentation, mais de leur négligence. En suivant quelques pistes ouvertes au passage, je ne désespèrerais pas d'aboutir à plus de rigueur encore.

à examiner son témoignage dans le Traité où il est le plus clair, le plus abondant, le plus technique aussi.

Abondant, il l'est, puisqu'il occupe sous sa forme la plus réduite deux cent trente et un feuillets du manuscrit *a* ; technique, assez pour permettre de dégager de cette densité une doctrine simple et cohérente ; clair, sans doute, beaucoup moins, puisque personne, à ma connaissance, ne l'a encore correctement interprété, à tel point que, dès le titre de l'ouvrage, hésitations, incertitudes et fantaisies commencent. J'éliminerai rapidement les interprétations insuffisantes, pour m'attarder dans la compagnie d'un disciple enthousiaste : guidé par lui, je le dépasserai en rétablissant le titre original du Traité et en demandant à l'œuvre elle-même son secret avec ses pages les plus caractéristiques ; je tâcherai enfin de définir avec précision la nature et la portée de ce socratisme chrétien.

I. Incertitudes et approximations

Mal renseignés sur la biographie et la bibliographie de Robert Ciboule, nous devons nous attendre à recueillir de nombreuses et singulières erreurs dans la connaissance et l'interprétation de son œuvre littéraire. Rares, à vrai dire, sont les auteurs qui ont eu la curiosité de lire son principal ouvrage : presque tous se bornent à le nommer. Plus rares encore ceux qui s'aventurent, et sans bonheur, au delà de la simple mention du titre : ils sont quatre. Le premier, La Croix du Maine [1], répétant d'ailleurs ainsi le titre prolixe de l'édition de 1556-1596, affirme que ce livre nous apporte « la déclaration de tout ce qui est en l'homme ». H. L. Bouquet [2] ne copie pas la « Bibliothèque françoise » : il a eu le scrupule de lire au moins la première page du manuscrit ou d'une édition, ce qui lui permet de résumer le Traité en une phrase : « ... traite des cinq degrés qui conduisent à la perfection, surtout de l'oraison ou méditation... » qui ne renferme que deux erreurs. Bien loin de traiter « des cinq degrés », l'œuvre n'en étudie et n'en veut étudier qu'un, le second ; plus éloignée encore de confondre « oraison » et « méditation », elle donne

---

[1] La Croix du Maine, **2**, p. 381. Sa *Bibliothèque françoise*, achevée en 1584, ne pouvait citer que l'édition de 1556.

[2] H. L. Bouquet, **50**, p. 137.

strictement à ces mots techniques leur sens médiéval qui en fait deux degrés différents de l'échelle de perfection : « meditacion » est essentiellement effort intellectuel, « oroison » est prière, « oratio ». M. Ant. Thomas [1] évite ces précisions, dangereuses en définitive : il ne paraît pas avoir été frappé par le caractère d'encyclopédie anthropologique mis en relief par La Croix du Maine, et il classe cette œuvre sous la même rubrique que le Liure de perfection : « ouvrages de piété en français ». L'abbé Féret [2] n'a pas reculé devant une analyse ; voici en quels termes il nous présente « le Livre de méditation sur soy mesme » : « L'œuvre comprend trois parties qui ont pour objet : la première l'âme, sa nature, ses facultés, les sens, les passions, le corps et sa décomposition (*sic*), en d'autres termes l'état naturel de l'homme ; la seconde les affections, les pensées, les opérations, le libre arbitre, « la contradiction et bataille qui est en nous », la vertu, l'ignorance et l'erreur, les diverses manières d'offenser Dieu, ce qui constitue « lestat moral » de l'être intelligent ; la troisième, les remèdes dont Dieu nous a pourvus pour guérir nos plaies morales et qui sont les préceptes, les menaces, les promesses, promesse de « pardon », promesse de « grâce », promesse de gloire, et aussi la glorification du corps ». Et pour bien montrer qu'il a lu le texte, il ajoute [3] : « La conclusion de l'auteur se termine par ces paroles : « ...pour ce a present souffise avoir taillé [4] la matiere de saincte meditation sur soy mesmes. » Mais il n'a lu que la dernière page et les tables : matériellement à peu près exact, son compte-rendu ne fait à aucun degré comprendre la réalité qu'il prétend analyser.

L'abbé Charles aurait été le premier, je ne dis pas à discerner l'inspiration réelle de cette œuvre [5], mais du moins à l'avoir lue intégralement et avec estime, si dès 1555, animé par la plus pénétrante des sympathies, le Frère mineur Pierre Le Febvre, confesseur de Charles-Quint, ne se fût déjà préoccupé d'arracher ce livre à l'oubli en le dédiant à son impérial pénitent. Qu'on

[1] A. Thomas, **51**.
[2] P. Feret, **56**, p. 306.
[3] P. Feret, *loc. cit.*, p. 307.
[4] Toujours infortuné Ciboule, poursuivi par le destin jusque dans les citations que l'on veut bien faire de lui, et victime, non seulement de l'oubli, mais, suprême paradoxe, de la coquille : il fallait écrire : « baillé ». Voir ce texte cité, p. 192.
[5] Autant qu'il me soit possible d'en juger, je ne le crois pas.

me permette d'emprunter à son opulente préface quelques phrases révélatrices, et même une partie de son analyse. Sans doute, je vais m'éloigner un instant de mon siècle : mais c'est tout bénéfice, puisqu'au lieu d'un témoin du « socratisme chrétien » j'en présente deux [1].

« A Tres Hault, Trespuissant, et trescatholique prince, Charles cinquiesme de ce nom, Empereur des Rommains tousiours Auguste, roy des Espaines, etc. F. Pierre le Febure son treshumble Confesseur et seruiteur desire heureuse conseruation en la grace et paix de Dieu.

Le roy tressage considerant tout ce qui se passe soubz le soleil en ce present demaine, escript en son ecclesiaste, Cesar treschrestien, qu'il a trouué seulement une chose, ascauoir que le seigneur Dieu a faict l'homme droict, mais iceluy s'est entremeslé de questions infinies, comme ainsi soit qu'il ait le monde en sa disputation, dont il procede que les liures sont presque innumerables : *Faciendi plures libros nullus est finis* : qui cause affliction d'esprit et de corps... Et eslit a la fin une conclusion, disant que toutes autres choses postposées desquelles la congnoissance n'est nécessaire, l'homme se doit figer et arrester a une qui luy soit la plus nécessaire, la plus utile, et contienne en soy toutes autres congnoissances requises. »

Et quelle peut bien être cette connaissance admirable qui est nécessaire et qui suffit ?

« Telle est a tous et a chascun la congnoissance de l'homme par meditation sur soymesmes, laquelle doibt auoir tout homme,

---

[1] Trois, peut-être. Cette préface, ce livre étaient adressés à Charles-Quint. L' « epistre dedicatoire » fut écrite à Bruxelles le 1er août 1555. Le privilège est du 28 septembre suivant. Le 25 octobre 1555, Charles-Quint abdiquait. Rien ne m'autorise à presser ce curieux rapprochement. Je n'ai trouvé aucune trace du F. P. Le Febvre dans les listes publiées par M. Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*, Bruxelles, 1854 ; aucune allusion aux lectures de l'empereur dans ses lettres publiées par Lanz, *Korrespondenz des Kaisers Karl V* (exclusivement politique et diplomatique). Rien, qu'une phrase du 8 août 1556 : « lun des grands désirs que jai en ce monde, cest de me desnuer du tout. » Se dépouiller complètement, par lassitude, par dégoût des affaires, par incapacité à soutenir le poids écrasant de l'Empire, ou pour obéir, lui aussi, à la voix tombée du ciel, et en jugeant « tresestrange entendre aux choses foraines et negliger soymesmes » cesser de « viure a aultruy et estre mort a soy » ? Je ne crois pas que le problème ait jamais été complètement résolu. N'est-ce pas une raison de plus pour accorder ici une large place au disciple enthousiaste de R. Ciboule ?

et entendre a soymesmes deuant que congnoistre autres choses ou entendre a icelles. Car raison naturelle iuge, et l'ordre de charité estably par le createur requierent, que l'homme se donne a soymesmes, en toutes offices les premières parties. Que si l'homme a grandes congnoissances des choses foraines, et ignore soymesme, il ne congnoit riens, il peruertit l'ordre, il contreuient a nature, et deuient en mal tresgref, disant Sainct Basile le grand: Re vera omnium grauissimum videtur esse, seipsum non nouisse...[1]. »

Ce fondement en raison, cette autorité patristique ne peuvent suffire ; il faut écouter une voix plus haute, ou plutôt deux voix souveraines dont l'origine et le surprenant accord confèrent à cette science un caractère sacré :

« A raison de quoy Apollo ne commande autre chose par son oracle tant celebré par les philosophes et sages anciens, sinon congnoistre soymesme. Parquoy est manifeste que l'effect de ceste responce attribuée a vn Dieu (selon l'opinion des gentilz) est diuin et comprend tout. Ce que nous enseigne trop plus certainement et parfaictement non pas vn Appollo, mais nostre seul vray Dieu viuant, disant a chascun homme. Garde toymesmes, et ton ame soingneusement. Et de rechef. Entends et prens garde a toymesmes et a doctrine, insiste, perseuere, medite sur ces choses [2]. »

Le premier résultat de cette connaissance, c'est l'ensemble des vertus [3]. Il en est un autre non moins important :

« Par elle l'homme s'esleue et paruient iusques a la congnoissance du createur, voire en lumiere naturelle. Et combien que l'homme puisse congnoistre le createur par toutes ses creatures... mais il le congnoist trop plus parfaictement par ce qu'il voit en soymesmes, qui seul d'entre toutes creatures de ce monde, est a l'image de dieu [4]. »

Voilà posé le grand principe : nous le retrouverons. Voyons maintenant en quels termes Frère Pierre va nous présenter R. Ciboule :

« Ce n'est donc pas sans cause que Salomon dit : *Magna res est homo*. L'homme est grand chose, aussi est ce grand chose de

---

[1] P. 1 (les feuilles de cette préface ne sont point paginées).
[2] P. 2.
[3] Pp. 2-4.
[4] P. 5.

congnoistre l'homme... Or a traicté cest argument deuant noz temps le venerable docteur M. Robert Cibole, iadis Chancelier de Nostre dame de Paris, en son liure escript en langage vulgaire francois, intitulé de Saincte meditation sur soymesmes, qui fut imprimè vne fois lan 1510, lequel nous a exhibè honorable homme M. Jean Barbier Doien bien digne de l'eglise de nostre dame en la citè d'Arras. Auquel liure la science de congnoistre soymesmes est enseignee en la maniere qui s'ensuit. Le liure est diuisè en trois parties : La première est de l'homme selon son estre naturel qui contient ame et corps. La seconde est de l'homme selon son estre moral, ascauoir de la bonté et malice des operations humaines : La troisième enseigne les remedes contre les maulx de l'homme, et la retribution des bonnes oeuures. En la premiere partie est demonstré que le ciel, la terre, et tout ce monde est créé pour seruir a l'homme, afin que l'homme serue a son Dieu, Apres est descript la formation des deux premiers parents Adam et Eue, Consequamment il escript de l'ame qui est la partie principale de l'homme pour quoy aussi il demeure en la consideration de l'ame principalement, declairant que cest d'icelle, de ses puissances, vegetatiue, sensitiue, et raisonnable, de l'entendement, de memoire, de la volonté, de son immortalité, de sinderese, de conscience, des passions et affections de l'ame, comme amour, crainte, ioie, doleur, de l'irascible et concupiscible. Comment il fault ordonner et moderer les susdictes passions pour acquerir vertu, de la loy de nature, a laquelle appartiennent les dix commandemens de Dieu et les quatre vertus cardinales. Du libre arbitre, et de ce que l'ame est a l'image et a la similitude de Dieu, en quoy est la haultesse et excellence souueraine de l'homme. A la fin de ceste partie il traicte du corps humain, de tous ses membres, de leurs offices differentes, et de diuerses complexions et inclinations. Qui vouldra lire le liure des triumphes de la noble et amoureuse dame, il trouuera a la fin du premier liure particulier la doctrine du corps humain extraicte de cest autheur, par le trauerseur des voies perilleuses [1]. En la seconde

[1] L'érudition du F. Pierre est sûre. Si étrange qu'il puisse paraître ce rapprochement est exact : ce n'est pas une évocation sibylline, mais de bonne critique littéraire. *Les triomphes de la dame amoureuse* (Louvain, J. Boyard, 1563, in-8°, 346 feuillets doubles) sont de Jean Bouchet (1476-1550[?]), procureur à Poitiers et l'un des rares vrais poètes parmi les Grands Rhétoriqueurs. Cette œuvre, destinée à « expier ses fantaisies litté-

partie il enseigne par quelles choses les cogitations, affections ou vouloirs, et les operations de l'homme sont bonnes ou mauvaises, et est démontré que toute bonté procede de Dieu et la malice de l'homme, de la ruine de l'homme, de ses playes, au chef, au cœur, et en tous le corps de plusieurs manieres de peches qui sont maladies et plaies de l'ame. Et est traicte par anticipation du secours du samaritain celeste, qui par le merite de sa tres-saincte mort, et par ses sacremens, subuient a la perdition de l'homme. A la derniere partie sont les remedes contre les plaies et maladies spirituelles et corporelles de l'homme, par diuines institutions (qui sont comme liens pour enuelopper les plaies) par diuines comminations ou menasses, de peine temporelle ou d'obduration de cœur, ou de supplice eternel (qui sont les incisions douloureuses des plaies et breuuages amers) et par diuines promissions, de remission des peches, de grace et de gloire (qui sont les oingnemens diuins) et auec ce par la gloire les bienfaictz sont remuneres plus qu'ilz n'en sont condignes. Par lesquelles

---

raires » (fol. 5 r°), c'est-à-dire, entre autres, *L'Amoureux transy sans espoir* (1507), *Le Livret des angoisses et des remèdes d'amour du Traverseur en son adolescence* (1537), les *Epistres morales et familieres du Traverseur* (1545), est un livre de piété. La Dame amoureuse, c'est « l'ame raisonnable incorporée » (fol. 5 v°). L'auteur adresse son « Epistre » à « tous les deuots viateurs chrestiens contenante son intention, et declaration de l'homme intérieur et exterieur. » Encore un témoin du « socratisme chrétien ». Il se propose une tâche importante et redoutable : « pour distraire femmes et filles de plus lire la translation en francois du vieil et nouueau testament qui est chose dangereuse a lire en plusieurs passages selon la seule lettre et certains petis traités d'aucuns allemans heretiques traduits de latin en francois, esquels soubs la doulceur de la doctrine euangelique sont plusieurs erreurs interposées trop scandaleuses et pernicieuses en la chrestienneté. » En somme, son livre sera un « manuel de la doctrine necessaire pour batailler contre les vices et en avoir la victoire. » (5 r°) lutte difficile, car « delectation nous combat, luxure nous abat, ambition nous guerroie, auarice nous surmonte, enuie nous insidie, et ire nous surprent »; mais il ne doute pas du « triomphe », et il résume son dessein en une phrase qu'il faut recueillir précieusement : « ... l'art d'honnestement aimer, tout fondé en amour et dilection charitable, par ce que ie trouue par la sainte escripture que nostre loi chrestienne consiste entierement en Amour. » (5 v°). Il a des sources avouées : comment présenter une œuvre de ce genre si l'on ne s'abrite derrière les quatre grands Docteurs latins, et si l'on ne cite les plus grands noms de l'Antiquité païenne, et même « Auerrois » (6 r°) ? Il nomme aussi Jean Gerson. Mais de Ciboule, *tacet*. L'ingrat : il l'a copié ou résumé du fol. 94 au fol. 106, et encore au fol. 146, 318... Il traite Ciboule plus mal encore que Ciboule n'a traité Corbechon et Barthélemy l'Anglais, car le chancelier, s'il ignore les guillemets, ne dissimule pas le nom de ses auteurs : il cite « le maistre des proprietes ».

choses toutes lon congnoit qui et quel a esté, est, et sera l'homme en tous ses estas, depuis sa premiere formation iusques a sa derniere glorification [1]. »

Après nous avoir ainsi décrit l'œuvre du Chancelier, son éditeur ajoute quelques mots sur sa méthode :

« Et est en ceste œuvre tel ordre obseruè, que premierement l'autheur donne la declaration de ce qui est en l'homme, apres se reflecit sur les choses proposees, par attentiue consideration (que nous disons meditation) et passant plus oultre incite l'homme a l'amour de Dieu, il le prouoque a rendre actions de graces a un tel bienfaicteur, et l'esleue a contempler, louer, et magnifier la puissance, sapience, bonté, et prouidence du createur [2]. »

Il s'en faut que « l'autheur » se soit astreint à une aussi constante régularité ; mais c'est bien son procédé habituel et le but de toutes ses descriptions.

Et voici où le F. Pierre fait preuve d'une pénétration remarquable :

« Et par ces contempations (*sic*) l'ame sauoure quelques petites portions de la bonté diuine, et reçoit les arres tresdelicieuses du bien souuerain, desquelles elle est inenarrablement et diuinnement recréee. Et quand l'homme est en ceste haultesse, et comme transporté par esprit en Dieu... » (p. 8.)

Le trait est mince, presque noyé dans cette dense préface, mais il suffit presque à placer le lecteur du Liure de saincte meditacion en face de la perspective que R. Ciboule avait lui-même préparée.

Avant de quitter, à regret, notre Frère Mineur, lisons encore l'éloge qu'il fait du Livre et de son auteur :

« Et ne se doibt taire l'erudition singuliere de cest autheur telle, qu'i est digne d'estre leut des plus doctes : Car il demonstre en tout son liure plein de philosophie tant naturelle comme aussi morale et diuine (que nous appellons theologie) combien que auec stil simple... [3] soubz son stil humble sont contenus plusieurs mysteres diuins, tellement que ie ne scay si les iours passés a esté escript liure en francois qui doibue estre prefere a cestuy. Et n'ay souuenance auoir leut liure ne latin n'autre qui explique

---

[1] Pp. 6-8.
[2] P. 8.
[3] Je n'achève pas la période qui reste en suspens un peu plus loin.

tant exactement que c'est de l'homme, pour donner la science de congnoistre soymesmes, comme le faict ce docteur. » (Pp. 9-10.)

Le bon F. Pierre ne veut pas que nous protestions ; il précise:

« Lactance a escript vn liure de l'homme intitulé *De opificio Dei*. Theodorite a faict aussi propre liure de la nature de l'homme, et en a faict mention en ses oraisons 3, 4 et 5 de prouidence. S. Basile en a traictè en son œuvre des six jours et en son oroison sur ce dit de la loy : *Attende tibiipsi* : et plusieurs autres. Mais nostre chancelier a poursuivi ceste doctrine plus amplement que quelque autre. Et non seulement il illumine et enseigne, mais auec ce il enflamble a deuocion, a vertu, et a l'amour de Dieu. Et combien que ce liure soit tant vtile, et garde en soy science tant fructueuse et mesmes necessaire a tous, neantmoins il estoit delaisse : Car depuis quarante et cinq ans il n'est venu en public, ce que ie coniecture estre aduenu par la notable indiligence des imprimeurs qui lont commis au prele, lan 1510, mais auec faultes innumerables, par sentences omises, autres troublées, autres retirées par transposition d'aucunes dictions pour autres, en quoy a esté errè en tout le liure depuis le commencement iusques a la fin par plusieurs mille defaultes, qui rendoient l'œuvre quasi inutile, et estoit vn tresor absconse, desquelles iniures l'auons deliure, le repurgeant entierement et le rendant a son integrite, a fin de le remetre en lumière a l'utilité et edification de l'eglise. Nous auons en plusieurs lieux aide a la narration... » (Pp. 9-10.)

Hélas ! voilà pourquoi son édition ne nous est d'aucun secours pour établir le texte de notre auteur.

Ecoutons enfin son exhortation à lire son livre et à en tirer le profit qui convient :

« Voila le liure de l'homme declairant a l'homme que c'est de luy, l'object du quel luy est tousiours et par tout obiectè et presentè, Auquel l'homme estudiant soymesme, il s'examine, il se prend et condamne... Il se congnoist, et par la congnoissance de soymesme il monte a la congnoissance de Dieu pour viure a Dieu et a soy. Et iuge tresestrange entendre aux choses foraines, et negliger soymesmes, viure a aultruy et estre mort a soy, voiager en diuerses regions, nauiger les mers, circuir la terre pour congnoistre du monde, ignorant soymesme... Ceste meditation sur soymesme est aussi tresnecessaire aux hommes qui sont constituès en dignités puissances, ou preeminences sur les autres, et a tous ceux qui frequentent les cours des princes, afin de conseruer hu-

milite... Et non seulement aux ministres des princes et aux iuges et seigneurs inférieurs conuient congnoistre soymesme, mais est aussi chose premierement requise aux Princes et aux Rois, qui sont seigneurs et iuges souuerains sur la terre, lesquelz doibuent mediter sur euxmesmes, considerans leurs fragilités semblables aux autres hommes, comme le faict Salomon au liure de sapience... Et par ceste congnoissance se doibuent esleuer a la congnoissance de Dieu, pensans qu'il est le Seigneur et iuge uniuersel de tous, et d'eulx comme de leurs subiectz meditans attentiuement sur la puissance qui est en eux, et se transportans a l'intelligence des loix diuines, demandans a Dieu vn cœur docile et la sapience saincte, afin de bien iuger et estre bien iugez au iugement du iuste iuge eternel ... [1]. » (Pp. 11-13.)

Laissons le F. Pierre tenter de faire de Ciboule l'instituteur des rois. Il nous a révélé une partie du secret de son maître, mais il ne nous a expliqué ni le choix de la langue vulgaire pour une œuvre de cette importance, ni le titre, ni le plan, ni le but précis de son grand « autheur » ; il a surtout oublié, dans l'enthou-

---

[1] La préface s'achève par une dédicace à Charles-Quint ; j'en extrais ces quelques lignes : « Telle a vraiement esté tousiours vostre gloire, Sire, ascauoir en l'exercice de toutes sainctes meditations et inuestigations des choses qui se doibuent scauoir, et pour ce que V. M. à désiré et inuoqué, le sens vous a esté donné, et est venu l'esprit de sapience en vous, dont s'est ensuyuie a la gloire de Dieu ceste tant dextre disposition des loix, et administration de iustice exercée par V. M. en voz royaumes desia par l'espace de quarante ans, et en l'empire trente et six ans, accedant pour principalle zel de saincte foy, lequel vous a de tous temps enflammé... Congnoissant donc que vostre maiestè treschatolique s'est dediée des le commencement aux meditations sainctes, et qu'en icelles sont voz peculieres delices spirituelles, me trouuant a ce appelé (combien que tresindigne) que pour vous ministrer choses sainctes, ay entreprins (vsant d'humble confidence) dedier a vostre tresclemente maieste, ce liure de Sainctė meditation... Ie n'ignore que V. M. a aultres liures et en pulsieurs langaiges bien polis et fluans plaisamment en leurs narrations, desquelles elle tire bons fruictz pour le nourrissement et refection de l'ame. Néantmoins i'espere que cestui ne sera pas touuè inutile si... il plaist a V. M. en prende quelque goust. Mais et par ceste dedication sera... le liure deliurè des tenebres... Nous auons dispense et ministre a V. M. Imperiale les sacremens tresdiuins, nous luy offrons ensanble ceste Cibole rendue par nostre petit labeur en son integrité et en sa dignité, mesmes notablement augmentèe en laquelle est veue la puissance, sapience, bontè, et prouidence de nostre Dieu. La M. souuueraine de nostre Empereur immortel et eternel Iesuchrist se trouue en ceste Cibole... De v. ville de Bruxelles en Brabant le premier iour du mois d'Aoust 1555 (pp. 13-15). — Cibole, ici est un jeu de mots sur la forme « cibolium » qu'on trouve en bas-latin pour « ciborium » : ciboire.

siasme de sa découverte, de rechercher les maîtres de son maître. Pour comprendre le Liure de saincte meditation, il est temps d'interroger Ciboule lui-même.

II. Titre, but et plan de l'œuvre

« Liure de saincte meditacion en congnoissance de soy [1] », « Le liure des iustes aultrement nomme de saincte meditacion [2] », « Le liure de meditacion [3] », « Le liure de saincte meditacion en congnoissance de soy [4] », « Le liure de saincte meditation sur soy mesmes [5] » ou « liber meditationum [6] », « Le livre tresutile de saincte meditation de l'homme sur soy mesme [7] » : quelle forme a le plus de chances d'être originale et d'exprimer, par conséquent, le dessein de Robert Ciboule ?

Toute la tradition nous suggère immédiatement qu'il y a certainement un élément à conserver : « saincte meditacion ». Elle ne permet pas de décider si la « connaissance de soi » appartient à l'intitulation primitive, ou si le titre bref de A et de B doit être préféré [8]. C'est R. Ciboule lui-même qui nous instruit sur ce point. Dans son deuxième ouvrage, en effet, le Liure de perfection, il écrit : « ...et pour ce que *de la congnoissance de soy* a este dit en vng autre liure... [9] » et, d'une façon qui se rapproche encore plus de la citation d'un titre : « ...de ce ay ie parle plus au long en vng autre traicte *de la congnoissance de soy* [10] ». « Saincte meditacion », « congnoissance de soy », ces deux éléments doivent être réunis par la préposition « *en* ». Seuls, la table des matières de A et le manuscrit C, notablement « deterior »

---

[1] Table des manières du manuscrit **A**, fol. 1 r°.
[2] Incipit du manuscrit **A**, fol. 2 r°.
[3] Incipit du manuscrit **B**, fol. 2.
[4] Table du manuscrit **C**.
[5] Edition de 1510, fol. 1 r°.
[6] Même édition, fol. 86 r° col. 2.
[7] Edition de 1596, fol. 1.
[8] Aucune hésitation n'est possible au sujet de la forme aberrante d'intitulation propre à **A** : « Le liure des iustes » est emprunté à l'incipit du texte : « La vie des iustes en ce monde... ». Il n'y a donc pas à s'y arrêter
[9] Manuscrit fr. B. N. 1841, fol. 61 v°. C'est moi qui souligne.
[10] *Loc. cit.*, fol. 37 v°. Je souligne encore. La formule n'est pas complètement exempte d'ambiguïté : si l'on ne savait parfaitement qu'elle se trouve dans un traité « de perfection », on pourrait se demander s'il ne s'agit pas de deux œuvres consacrées au même sujet ,la connaissance de soi. Non, c'est à la fois « autre traité » et autre sujet.

ont conservé cette leçon que l'on peut considérer comme « difficilior » : ce n'est pas une raison pour l'abandonner, au contraire. Un titre aussi complexe, construit sur un pivot dont le sens précis devenait de plus en plus obscur ou douteux, devait ou se scinder ou voir son articulation évoluer vers plus de clarté apparente. Nous avons vu les deux éléments séparés et l'un ou l'autre arbitrairement retenu : une erreur de lecture toute naturelle a provoqué, sous la plume d'un érudit de la valeur de L. Delisle, l'évolution fatale de « en » à « et »[1]. Il faut pourtant garder « en », au sens de « in » latin[2] dans ses deux fonctions, avec ou sans mouvement : il s'agit ici en effet aussi bien du but que de la « matière » de la sainte méditation, il s'agit d'apprendre à nourrir la méditation au moyen de la connaissance de soi, et aussi, par la sainte méditation, à pénétrer plus avant dans la connaissance de soi.

Ce *Liure de saincte meditacion en congnoissance de soy*, le chancelier de l'Eglise de Paris n'a jamais eu l'intention de le présenter comme une œuvre magistrale. Quoi qu'en dise le F. Pierre Le Febvre, Ciboule n'a pas voulu composer une œuvre d'érudition capable de supplanter les traités de ses devanciers : bien éloigné de vouloir rivaliser avec les grands auteurs qu'il a étudiés à la Faculté de théologie, il ne prétend pas renouveler la question qu'il aborde : il ne recherche nullement les suffrages des doctes. Il écrit en français, cela suffit : il ne peut s'agir que d'une œuvre de vulgarisation. Est-ce encore une hardiesse[3] que d'em-

---

[1] L. Delisle, *Inventaire général...*, **37**, tome I, p. 39, décrit ainsi le manuscrit **C** (= 447) : « même ouvrage (que 999) intitulé : Livre de saincte meditation *et* connaissance de soi. » Cette leçon vicieuse a passé chez H. Bouquet, **50**, p. 135, et par conséquent chez son plagiaire A. J. Devoisins, **67**, p. 40, qui n'y regarde pas de si près : « Livre des saintes méditations (*sic*) et de la connaissance de soi-même » ; ainsi que chez l'abbé J. Fossey, **62**, p. 69, n. 1.

[2] Ce sens est fréquent chez Ciboule ; cf. Notes philologiques, II, Syntaxe, p. 242.

[3] Il serait d'ailleurs intéressant de définir le genre de courage qu'exigeait pareille entreprise. A-t-il jamais fallu autre chose que de l'audace ou de la témérité littéraires ? Je me demande si l'on n'a pas singulièrement dramatisé les origines de la littérature française en langue vulgaire. Un demi-siècle avant Ciboule, Gerson éprouvait encore le besoin de justifier sa « Montaigne de contemplacion » en assurant qu'elle trouverait des lecteurs capables de comprendre la doctrine aussi bien que la langue où elle se rendait abordable, mais pas du tout en se mettant à couvert de censures et de foudres...

ployer la langue vulgaire pour écrire sur des matières « hautes et subtilles » ? Il ne semble pas : on classe soi-même par ce moyen son ouvrage dans la catégorie des livres bons pour les lecteurs « utriusque sexus » et pas du tout réservés à l'élite des clercs. C'est très délibérément que Ciboule a choisi ce sort. Son livre se présente à nous dépourvu de prologue à ce sujet, mais il renferme de nombreuses déclarations explicites, ainsi : « Les choses plus subtilles ie les laisse aulx estudians scolastiques qui se estudient en matiere morale [1] » ; de même qu'il rappelle sans cesse qu'il s'adresse aux femmes comme aux hommes : « tu soies meu ou meue... [2] », « pour quoy es tu si curieux ou si curieuse... [3] ». Ce souci est constant chez Ciboule, au point de constituer un trait caractéristique de son style : on le retrouve dans ses sermons où il influe jusque sur la traduction du « thème » et des citations latines : « *Quoniam filii dei estis*... qui vault autant a dire en commun langaige, pour ce que vous estez filz et fillez de dieu... [4]; et plus loin : « celuy ou celle qui a vraye foi... [5] » ; et encore : « *qui spiritu dei aguntur*... ceulz qui sont menez par lesperit de dieu ilz sont filz et filles de dieu [6] ».

Théologien et homme d'Eglise éminent, pouvant, grâce à sa science et à son prestige, se permettre une telle œuvre de vulgarisation en matière aussi délicate, que va donc offrir à ses lecteurs le chancelier de Notre-Dame, et comment va-t-il le leur présenter ? Quelle est son inspiration de fond et quel est son plan d'ensemble ? Questions primordiales et toujours négligées. L'auteur, pourtant, est loin de masquer son dessein : à deux reprises, il l'expose, il l'étale avec insistance. La place même qu'occupent ces déclarations, au début et à la fin du livre, ajoute à leur importance et rend plus étrange l'oubli où on les a tenues. On peut considérer en effet les dix premiers chapitres de la première partie [7] comme une sorte de prologue qui expose une conception générale de la vie chrétienne et une technique de la méditation ; la « Recapitulacion de tout le liure » qui termine la troisième

---

[1] Manuscrit **A**, fol. 50 v°.
[2] *Loc. cit.*, fol. 52 r°.
[3] *Loc. cit.*, fol.87 v°.
[4] *Sermon*, manuscrit **D**, fol. 153 r° col. 2. Cf. Bibliogr., p. 118
[5] *Loc. ult. cit.*, v° col. 1.
[6] *Loc. cit.*, fol. 161 v° col. 2.
[7] Manuscrit **A**, fol. 2 r°-23 r°. Cf. infr., pp. 209-210.

partie [1] montre avec évidence comment toute la composition a été inspirée par une théorie de la contemplation. Trois notions essentielles dont il n'est pas malaisé de déceler sur-le-champ l'origine : toutes trois proviennent de la même source collective : Saint-Victor. Mais les deux premières sont empruntées à Hugues, la troisième à Richard. L'influence de Hugues permet de comprendre, explique vraiment le but précis de Ciboule, celle de Richard rend compte du plan de son ouvrage. Pour s'en convaincre, le mieux est de citer les pages les plus nettes de ce prologue et de cette conclusion.

1° *La vie chrétienne et ses degrés*

Il va sans dire que l'idée de présenter la vie chrétienne comme une série de degrés échelonnés du moins parfait au plus parfait n'appartient pas à Saint-Victor : on la retrouve, sous une forme ou sous une autre, dans toute la tradition ascétique. Mais il me paraît important de noter que, le plus souvent, il s'agit pour les auteurs de « Scalae » d'apprendre au *moine* par quels exercices il doit sanctifier sa cellule : il suffit de rappeler le *de quadripartito exercitio cellae*. Or, Hugues qui, dans son *Eruditio didascalica*, s'adressait assurément avant tout à des moines, y emploie cependant un terme tout à fait général qui, de soi, désigne tous les chrétiens : vita justorum... » écrit-il [2]. Voilà sans doute une des raisons pour lesquelles Ciboule s'est attaché de préférence à son texte, en le complétant de façon à bien marquer, dès le début, qu'il s'agit pour lui d'une œuvre de large humanité et non d'une discipline de cloître.

« *La vie des iustes* en ce monde *est excercitee* en cinq [3] *choses par les quelles ainsy que par degrez elle est subleuee a la perfection qui est aduenir* en la vie mortelle. Le premiere chose est

---

[1] Manuscrit **A**, fol. 225 r°-231 v°. Cf. infr. p. 226.

[2] Hugues de Saint-Victor, *Eruditio Didascalica*, liv. V, cap. 9 ; *P. L.*, t. CLXXVI, col. 797 A.

[3] « Quatuor », écrivait Hugues, *loc. cit.* Pour lui, comme la suite du texte le prouve, la contemplation n'est pas un degré « d'exercice », mais le point d'aboutissement. De cette divergence, qui est peut-être une véritable confusion, résulte le caractère embarrassé de cette traduction : « sensuit la cinquiesme chose » n'a de sens que dans la perspective de Hugues. — Dans tous les textes cités, j'indique par des italiques ce qui est traduction littérale des sources latines.

doctrine, la seconde est saincte *meditacion*, la tierce est *oroison*, la quarte est *operacion*, *sensuit la cinquiesme chose* qui est *contemplacion en laquelle aussi comme on fruit des* quatre *precedentes on gouste en ceste* mortelle *vie quel louyer* ou guerdon *on aura en lautre des operacions meritoires* esquelles on sest excercite par deca, duquel louyer parle dauid le prophette *disant en louant les iugemens* et commandemens *de dieu* desquels il dit : *In custodiendis illis retribucio multa* [1]. Grant retribucion aront ceulx qui se excerciteront a garder les mandemens de dieu. *Des cinq degrez* ou eschelons *le premier* est *leçon* ou doctrine et conuient aulx *commencans* cest a dire a ceulx qui commencent a monter en la montaigne de parfaicte vie telle que doit estre la vie des crestiens qui doit estre en sanctite de bonnes meurs, iouxte ce que dit nostreseigneur : *Sancti estote quia ego sanctus sum* [2]. Soies sains car ie suis saint. Le quint degre qui est *le souuerain contemplacion appartient aulx parfais. Les moyens* degrez comme meditacion oroison et vertueuse operacion appartiennent aulx prouffitans, et de *tant que on en monte plusieurs de tant plus* on approche *a perfection* [3]. »

Le nom même attribué à chacun de ces degrés suffirait à caractériser son rôle : mais le maître veut être bien compris de son disciple inexpérimenté, et il précise, avec Hugues de Saint-Victor : « Et affin que tu puisses mieulx entendre tu dois sauoir que *le premier* pas ou degre cestassauoir *lecon* ou doctrine *donne intelligence*, soit par lecon leue ou liure ou par doctrine ouye en predicacion ou aultre maniere de instruction par la quelle lecon ou doctrine ton entendement acquiert science et appercoit qui est a faire et qui est à laisser. *La seconde* cestassauoir *meditacion donne* aduis et *conseil* sur ce que on a apris par lecon, *oroison demande*, *operacion quiert* le louyer, *et contemplacion* le *treuue* [4]. » Définitions trop abstraites encore : Ciboule le sent, et il passe immédiatement à une application directe, personnelle et vivante de cette doctrine : « *Et doncques se tu lis* ou se tu oys aucune doctrine *si que tu lentendes et par ce tu congnoisses ce qui est a faire* pour bien viure tu as *bon commencement*, *mais il ne te* suffit *pas*, *tu nes pas encore parfait* car il na pas fait qui

---

[1] *Psaume* XVIII, v. 12.
[2] *Lévitique*, chap. XI, v. 44.
[3] Manuscrit **A**, fol. 2 r°.
[4] Ibid., fol. 2 r°-v°.

commence, combien que celuy qui a bons principes, et qui a commencement il a grant aduentaige de paruenir plus oultre car en toutes choses on seult trouuer grans difficultez au commencement. Ainsi que dit ouide le poete : *Difficiles aditus impetus omnis habet* [1]. Et pour ce dit aristote *Dimidium facti qui bene cepit habet* celuy qui a bien commence il a pres que la moitie de son fait. Puis doncques quil ne suffist pas auoir ce premier degre *monte* au second iusques a meditacion qui est aussy comme *la maison de conseil* la ou *tu* penseras et *mediteras* a part *comme tu pourras acomplir ce que tu as apris estre a faire.* Et cecy est bien nécessaire *car plusieurs sont qui ont science* et qui sceuent qui est a faire *mais ilz ne congnoissent pas comment ilz doiuent* faire. Et *pour ce que le conseil humain sans laide de dieu est enferme et na point defficace* specialement en choses qui sont dessus nous comme merir la vie pardurable, il se fault *drecier* et assourdre au tiers degre, cest *oroison et demander laide* et la grace de *dieu sans le quel tu nas puissance de faire quelque bien*, disant notre seigneur ihesuscrist en leuuangille saint iehan : *Sine me nichil potestis facere* [2]. Sans moy vous ne pouez quelque chose faire, demande par oroison *que la grace de dieu qui ta preuenu en illuminacion* de ton intelligence en te donnant congnoissance de ce qui est a faire vueille *en ensuiuant adrecer tes piez* tes affections *in viam pacis*, en la voie de paix et de iustice *et* tellement que *ce qui est en ta voulente* par propos de bien faire *tu le* puisses *mener a effect de bonne operacion.* Soies certain que se tu as monte ce pas de oroison que dieu te donnera sa grace et son aide, *et* ainsi *ne reste* si non *que tu te donnes a operacion* cest que tu par effect viues bien et faisant et mectant a effect ce que tu as apris par lecon en la maniere que tu as aduise par saincte meditacion, auecques laide de dieu que *tu* as *impetree par oroison*, et tout ce *tu deseruiras obtenir* par meritoire *operacion. Bonne operacion est la voie par laquelle on va en la vie* eternelle. *Qui court par ceste voie il quiert la* beatitude, *conforte toy donques et fay tes oeuures* vertueusement, *ceste voie* de bonne operacion *a son louyer toutes les foys que sommes fatigez des labeurs* de ceste mortelle vie il plaise a dieu nous *regarder par illustracion de sa grâce* par laquelle nous sommes alleuiez et soullegiez en

[1] R. Ciboule interrompt son emprunt ; c'est pour le corser de deux autorités spécifiquement médiévales elles aussi : mais le premier texte est pris à contre-sens. Cf. OVIDE, *Remed. amor.*, v. 120.

[2] JEAN, c. XV, v. 5.

contemplant sa grant bonte et la grant multitude de ses benefices et par ce nous assauourons et *goutons* par experience que dieu est souef et begnin, ainsi que disoit le psalmiste : *Gustate et videte quia suauis est dominus* [1]. Goustez et congnoissez que nostre seigneur est souef et amiable. *Et par ce tu vois ce que iay dit par auant que contemplacion treuue ce que oroison demande. Or vois tu comme par ces* eschelons ou *degrez on monte iusques a perfection et qui ne vient iusques au hault il ne sera ia parfait* [2]. » Est-ce à dire que l'ascension soit régulière et uniformément tendue vers le sommet ? — « *Et pour ce nous deuons auoir propos de tousiours monter* par ceste eschielle *mais pour la grant mutabilite de ceste vie* mortelle *nous ne pouons pas* longuement *estre en vng* degre et *sommes* souuent *contrains regarder souuent aulx* degrez qui sont *ia montez. Et affin que nous ne perdons le* degre *ou nous sommes* nous est necessite *retourner* aulx plus bas et a *ceulx qui sont dessoubz. Exemple* en particulier *celuy qui* est ia acoustume de faire *oeuures* vertueuses comme viure humblement, viure actrempement et chastement, il descent au degre de oroison et se retourne a *prier* dieu *que il ne faille* a perseuerer en ses bonnes operacions. Et à la fois *celuy qui insiste* souuent *a oroison* il descent en meditacion *en meditant quelle chose* il veult *prier* et comment il doit son oroison ordonner. *Et* de rechief quant il ne treuue pas *par sa meditacion souffisant conseil* il retourne *a lecon* ou a doctrine la ou il treuue ce que par luy neust pas trouue. *Et ainsi il aduient que combien que nous aions voulente de monter* souuent iusques au souuerain eschelon de ceste eschielle, cest a contemplacion, nous est force et *necessite que nous descendons.* Et quant il aduient que *par necessite* de ceste vie on descende de ce qui est en propos et en voulente *mais que ce propos demeure a la voulente* la personne a neantmoins grant merite pourueu que ceste descente ne soit pas hors de gerre de bonnes oeuures [3]... »

Ce cadre général adopté, cette conception de la vie chrétienne établie avec précision et souplesse, il est sûr que chacun des « degrés » ainsi définis peut inspirer une œuvre littéraire ; et que chacun est assez important pour que l'œuvre qui lui serait consacrée soit considérable : « Combien que chascun des degrez

---

[1] *Psaume* XXXIII, v. 9

[2] **A**, fol. 2 v°-3 r°.

[3] Fol. 3 r°-3 v°.

deuant dis requerroit vng special traictie qui vouldroit insister sur ce, toutesuoies mon intencion est a present de me determiner a la matiere de saincte meditacion car il me semble que sauoir bien et sainctement mediter et sur quoy est grant et fructueuse chose pour soy excerciter en toutes les cinq choses deuant dictes [1]. » On ne saurait désirer plus de clarté : R. Ciboule va s'appliquer exclusivement à l'étude de ce deuxième degré, tout à fait essentiel, de la vie chrétienne, de cette étape nécessaire entre la vérité enseignée et la vérité possédée, la méditation. Il prend même soin de délimiter encore son sujet en ajoutant au texte de Hugues une épithète qui doit écarter de son enquête psychologique tout ce qui n'est pas d'ordre religieux : c'est bien le « Liure de *saincte meditacion* » qu'il prépare. Qu'est-ce donc pour lui que la sainte méditation ?

2° *La sainte méditation*

Quelle que soit la nature exacte de ce saint exercice, entraîner le commun des chrétiens à la pratique de la méditation ne peut être qu'une tâche difficile. Ciboule en a conscience, et son premier souci est d'inspirer à ses lecteurs l'estime de ce degré de vie : ce qu'il va proposer, en plein accord avec son maître Hugues, c'est une recette de bonheur [2].

« *Si quis meditacionem amare familiarius didiscerit eique sepius vacare voluerit, iocundam valde reddit vitam. Quiconques aprendra familiarement aymer meditacion et souuent y vouldra vaquer elle luy rendra tresioyeuse vie* car *elle donne en tribulation tresgrande consolacion cest celle qui separe* [3] *lame du bruit* et *strepillement des choses terriennes, cest celle qui fait ia en ceste vie gouster* et sauourer *la doulceur du repos pardurable* et des ioyes celestielles. *Quant* lame deuoste *se sera excercitee* a mediter les creatures et choses diuines elle en ara ycy double fruict. Lentendement sera *illumine par congnoissance* et laffection sera enflambee de amour et de *leesse* espirituelle. Qui a experience de saincte meditacion il scet certainement *quil y a en elle* grant ioye, *grant plaisir* et grant delectacion [4]. »

---

[1] Fol. 5 v°.

[2] HUGUES DE SAINT-VICTOR, *Eruditio Didascalica*, lib. III, cap. 11 ; col 772 C.

[3] A : « separa », fol. 10 r° : « separera ». HUGUES, *l. c.* : « segregat ».

[4] Chap. II, fol. 5 v°-6 r°. Cf. p. 209.

Activité de l'esprit, la sainte méditation doit être définie d'abord par ce qui la distingue des autres formes de la vie mentale, et en second lieu par l'objet autour duquel elle s'exerce. Richard de Saint-Victor a appris à Robert Ciboule comment on pouvait procéder à la première analyse : « Les maistres [1] mectent difference entre *cogitacion, meditacion* et *contemplacion.* Ilz ont conuenience ensemble pour ce quelles sont toutes trois en lentendement et *en toutes trois quelque regart dentendement*, mais il y a *difference iacoit ce quelles soient aucunes fois dune matiere. Car une même chose* est *aultrement* en lentendement *par cogitacion, aultrement par meditacion et aultrement par contemplacion. Cogitacion est vague* et incertaine *et va et vient sans quelque fin ou determinacion, meditacion se efforce* a determiner son entendement et parquerir la condicion dune chose, *contemplacion vole franchement par une agilite* dentendement a congnoistre parfaictement les choses contemplees. *Cogitacion* est lente et parceuse, *meditacion* est plus ioyeuse *et va* legierement, *contemplacion vole partout et va par dessus* en considerant toutes les qualitez et condicions contemplees de la chose contemplee et va aucunes fois *hault*, aucunes fois bas selon ce que lesperit la conduit. En *cogitacion* est *labour sans fruict* ains y a aucune fois grant peine a soustenir diuerses cogitacions qui sourdent de confusion de la fantoisie de quoy disoit iob : *Cogitaciones mee dissipate sunt torquentes cor meum* [2]. Les cogitacions qui estoient en mon entendement et tourmentoient mon cueur sont dissipees. *En meditacion y a labour et fruict* et ce sauoit dauid qui disoit : *in meditacione mea exardescet ignis* [3], en ma meditacion le feu se alume, cest charite qui se embrase par saincte meditacion. *En contemplacion* ny a pas si grant labeur et mieulx *ny a point de labeur* et si y a grant *fruict. En cogitacion* il y a *euagacion* de pensee, *en meditacion* il y a parquisicion et *inuestigacion, en contemplacion* il y a *admiracion* et consolacion. *Cogitacion* vient *de lymaginatiue, meditacion* vient *de raison, contemplacion* vient *de lintelligence.* Or entens bien comment tu congnoistras lune de lautre, *cogitacion* a *vng mouuement vague et passe de lung a lautre, meditacion perseuere* et *entent a une chose, contemplacion*

---

[1] Richard de Saint-Victor, *Benjamin Major*, lib. I, cap. 3 : *P. L.*, tome CXCVI, col. 66 C-D ; cap. 4 : *l. c.*, col. 67 D.
[2] *Job.*, c. XVII, v. 11 b.
[3] *Psaume* XXXVIII, v. 4.

entour une chose voit *choses innumerables et soy espant par intelligence* aussi comme se lentendement se *dilatoit*, et de tant que plus y perseuere de tant *est* plus *capable de plusieurs choses, et si est plus acu et plus subtil a penetrer* plus auant a la chose contemplee. Autre difference car *meditacion et contemplacion sont communement occupees en choses vtiles* et conuenables, et *seulent* estre en la personne qui se *estudie a sapience et a science, mais cogitacion pres que a chascun moment se tourne a choses* inutiles *ineptes et friuoles et se ingere et precipite* a telles choses de neant *sans frain de discrecion. Mais il aduient aucunes fois que* quant *nostre entendement* a *tant discours* en diuerses matieres *par euagacion de cogitacions* finalement il se arreste a penser *a une chose*, et *quant il se donne par grant desir a enquerir* les qualites et condicions dicelle chose *la cogitacion passe en meditacion*. Et pour tant on dit que meditacion est une maniere de cogitacion et lappelle on aucunes fois cogitacion. Et *ainsi est il de meditacion* au regart de contemplacion *car quant* par meditacion on *a trouue la verite* de la chose *lame la recoit soigneusement et se seult esmerueiller* et se esiouir de ce quil congnoist la verite. Et prent grande *exultation en* ceste *admiracion* et si *arreste assez longuement et ainsi en meditant il excede meditacion et passe* et entre *en contemplacion. Et ainsi cest proprement contemplacion* quant lame se delite et *se arreste* a veoir *en admiracion ce quelle voit, et par ce elle differe de cogitacion* la ou ny a point de plaisir ne *darrest, et de meditacion* la ou ny a pas si grant plaisir car il ny a pas si grant admiracion de ce que on congnoist par meditacion simple comme par contemplacion, neantmoins tu dois sauoir que meditacion est bien pres de contemplacion et souuent on passe de lune a lautre, et pour tant aucunes fois les docteurs et les sainctes escriptures prenent lune pour lautre... [1]. »
Intermédiaire entre la pure imagination et la claire vérité, la méditation peut donc être définie avec Hugues [2] : « *Meditacion est* une determinee *cogitacion par laquelle on quiert la maniere, la cause, la raison* et condicion *de la chose* a quoy on pense [3]. »

Par rapport à son objet, « saincte *meditacion* [4] est diuisee *en trois especes* ou manieres. La première *est es creatures*. La se-

[1] Chap. II, fol. 6 r°-7 r°.
[2] HUGUES DE SAINT-VICTOR, *Erudit. Didasc.*, lib. III, cap. 11 ; col. 772 C.
[3] Chap. III, fol. 7 r°. Cf. p. 209.
[4] HUGUES DE SAINT-VICTOR, *l. ult. cit.*

conde *est es meurs*. La tierce est *es commandemens* et *diuines* institucions. *La premiere vient de admiracion, la seconde* vient de soy congnoistre par diligente consideracion, *la tierce des escriptures* par bonne inquisicion... » et si l'on veut sans tarder la définir par rapport au seul objet qui sera considéré en cette œuvre : « La premiere est sur la congnoissance naturelle de toy, la seconde sur la congnoissance morale, la tierce meditacion est sur la congnoissance de toy selon les remedes qui te sont donnez pour vie éternelle... [1] ». Ajoutons que « *par telles meditacions on confere* en soy mesmes par le don de *conseil la naissance la cause la maniere et lutilite dune chascune chose...* [2] », et nous aurons indiqué la collaboration surnaturelle requise pour un tel labeur.

Nous rejoignons ici l'analyse du F. Pierre Le Febvre : ainsi éclairée par les deux notions capitales que je viens de dégager rapidement, elle suffit à rendre compte du contenu matériel du Livre. Bien composé, divisé en trois parties, c'est en effet une psychologie et une anatomie qu'il expose dans la première, une morale dans la seconde et une anthropologie surnaturelle dans la troisième. Limiter ainsi l'objet de la sainte méditation à la connaissance de soi suffirait sans doute à constituer un socratisme chrétien, mais limiter l'entreprise de R. Ciboule à cette doctrine et à ces cadres ne suffirait assurément pas à comprendre son inspiration la plus profonde : c'est elle qu'il faut maintenant discerner.

3° *La contemplation*

D'une importance capitale dans la vie chrétienne, le « degré » de méditation est, par définition même, un degré intermédiaire : former à la méditation, c'est donc placer et entraîner son disciple sur une route qui a un terme, sur une montagne qui a un sommet. Rien n'est plus essentiel pour définir un mouvement que de connaître son terme ; rien n'est plus sage, ce terme une fois connu, que de préparer la voie la plus directe pour l'atteindre. C'est avec cette conviction et cette sagesse qu'a été composé le *Liure de saincte meditacion en congnoissance de soy*. Puisque la contemplation est le terme normal de la vie chrétienne, puisque la méditation n'est qu'une étape, et même, nous l'avons vu, une étape assez instable que l'esprit franchit parfois d'un coup

---

[1] Chap. V, fol. 12 v°-13 r°. Cf. p. 209.
[2] Chap. III, fol. 7 r°. Hugues de Saint-Victor, *loc. ult. cit.*

d'aile, la meilleure méthode de méditation — même élémentaire — sera celle qui s'inspirera d'une doctrine sûre et complète de la contemplation. Cette doctrine, R. Ciboule l'a apprise de Richard de Saint-Victor. Il n'a pas voulu en faire le sujet de son amplification vulgarisatrice, mais il s'en est constamment, profondément et, en un sens, exclusivement inspiré. C'est elle qui commande la composition matérielle de son œuvre, c'est elle qui anime sa certitude de faire un travail efficace. Sur ce point essentiel, rien n'est plus net que sa conclusion générale : malgré sa longueur, je la citerai presque intégralement tant son utilité me paraît grande pour comprendre tout l'ouvrage, son auteur, et plus d'un penseur de son temps.

« Recapitulacion de tout le liure [1]... Pour faire fin a nos dis ie conclurray ce present liure par une briefue recapitulacion de la matiere diceluy. Tu as en ce liure matiere de moult belles meditacions lesquelles tu pourras fonder et edifier sur la congnoissance de toy et de ce que, par ce qui a este dit, tu congnoistras estre en toy tant selon le corps que selon lame, tant selon le sens naturel quant a la première partie, que selon le sens moral quant a la seconde partie, que selon les remedes a toy donnez par la prudence diuine quant a la tierce. Certes, comme il a este dit deuant, tu peulx fonder en toutes creatures bonnes meditacions, car en chascune creature reluit la puissance, la sapience et bonte de dieu [2] ; mais en homme la semblance de Dieu est plus expresse que en quelconques choses materielles, et pour ce soy congnoistre est moult proffitable. Et puis quant on prouffite plus en la congnoissance de soy de tant proffite len plus a la congnoissance de dieu et de toutes les autres creatures tant angeliques que matérielles.

» Et par les sainctes meditacions que tu aras fondees en la congnoissance de ce qui est en ton corps et en ton ame selon les trois consideracions deuant dictes, selon lestre naturel, selon lestre moral et selon les remedes qui sont par graces et par gloire,

---

[1] Troisième partie, ch. 21, fol. 225 r°-231 v°. Cf. p. 226. Pour l'idée et le mot de « recapitulacion », on peut rapprocher de RICHARD DE SAINT-VICTOR, *Benj. Maj.* lib. V ; *P. L.*, t. CXCVI, col. 193 A. En vue d'obtenir un peu plus de clarté dans les fragments que je cite, et comme il ne s'agit pas ici d'une édition proprement dite, je me permets d'introduire quelques alinéas et de compléter ou modifier légèrement, le moins possible, la ponctuation du manuscrit que je suis toujours, A.

[2] Doctrine de HUGUES DE SAINT-VICTOR.

tu pourras monter iusques a feruente contemplacion qui commence en saincte meditacion. Et pourras en toy trouuer grant matiere de proffiter en contemplacion selon trois manieres de contemplacions que met richart de saint victor, voire se tu te y veulx donner en esperance de laide et de la grace de dieu. *Contemplacion*, selon ce docteur [1], *est diuersifiee en trois manieres ; aucunefois* la personne est en contemplacion par une maniere, aucunefois par lautre : aucunesfois contemplacion *est par dilatacion de pensee, aucunesfois par eleuacion et aucunesfois par alienacion*.

» *Dilatacion de pensee est quant lentendement* se extent et *se espant* en plusieurs choses mediter lesquelles on peult assez aisiement congnoistre comment, mais que on applique son engin et entendement. Et ceste applicacion par *agu*isement destude et de *vehemente* meditacion est [2] contemplacion par ceste maniere, par dilatacion de pensee. Certes tu as bien matiere et large en toy, tant en ton corps que en ton âme, sur laquelle tu peulx eslargir et espandre ta meditacion a la fois sur le corps a la fois sur lame selon son estre et condicion naturelle, de quoy a este dit largement en la premiere partie, en laquelle a este dit de la creacion de lame et de ses puissances, du corps et de ses parties et menbres. Or ie te prie regarde partout ca et la en ton corps et en ton ame, et tu aras comme une grant region a contempler bien au large de ceste maniere de contempler par dilatacion de pensee : *sur quoy peult estre entendu ce que dieu dit a abraham : Leua oculos tuos et vide a loco a quo nunc es ad aquilonem, ad meridiem, ad orientem et ad occidentem, omnem terram quam conspicis tibi dabo.* Lieue tes yeux et regarde du lieu ou tu es [3] et espans ta veue et regarde a destre et a senestre, hault et bas, et tu verras que toute la terre, c'est a dire ton corps qui est de terre et tout ce qui est dedans, ie la tay donnee, aussi comme sil vouloit dire : estans ta consideracion sur toy mesmes qui es terre quant au corps, tu y trouueras grant latitude de diuerses choses et merueilleuses, et par ceste meditacion tu loueras ma puissance, ma sapience et bonte. Considere quant au corps la matiere, la forme, la multitude des menbres et la connexion, lordre et adaptacion

---

[1] RICHARD DE SAINT-VICTOR, *Benj. Maj.*, lib. V, cap. 2 ; *loc. cit.*, vol. 169 D.

[2] Leçon de **A** : « et ». **C**, fol. 396 r° : « est ».

[3] *Genèse*, ch. XIII, v. 14. Leçon de **C**, *l. c.*, v° ; **A** : « du tu es ».

diceux, comment ilz seruent naturellement lung a lautre et secourent lung lautre ; la beaulte du corps et les menbres du chief, des sens qui sont en luy, et la grant armonie des organes et instrumens qui sont pour les operacions corporelles. Considere aussi quil y a innumerables choses dedens le corps qui sont a la confirmacion et nourrissement du corps, et pense que tout est congneu a la science diuine et non a nous durant ceste vie [1]. Considere aussi comment le corps obeist a lame quant a soy mouuoir, et puis considere comment le corps est corruptible et mortel, et que en ce vaissel corruptible y a si noble tresor comme lame qui est faicte a lymage de la saincte trinite. Or pense es choses deuant dictes qui ont ete assez desclairees, et sans toy remuer de ton lieu, tu verras la terre que dieu ta donnee et contempleras par dilatacion et eslargissement de pensee sur ton corps. Et mesmes sur ton ame tu trouueras encores plus grant latitude et plus diuerses choses desquelles tu aras en partie congnoissance par ce qui a este dit en la premiere partie. Pense que cest que ton ame, comment cest une substance immaterielle et intellectuelle qui contient en soy toutes les perfections des autres creatures : elle communique auec les choses insensibles et qui ne sont pas viues, auec les bestes, et auec les angeliques esperis, comme il a este dit. Et pour ce en congnoissant ton ame, tu medites a congnoistre les anges qui sont de nature intellectuelle comme ton ame et plus parfais que ton ame. Tourne toy apres a mediter les puissances de lame, tant en la partie vegetatiue que en la sensitiue que aussi en lintellectiue, et pense quelle diuersite il y a de vertus et comment ton ame a diuerses puissances en diuerses operacions. O qui est ce qui bien estendra son intelligence a contempler par dilatacion de pensee en tant de diuerses choses qui sont au corps et aussi en lame : certes qui bien est usagie de contempler en ceste maniere de contemplacion, il y a commencement de soy esleuer aulx choses inuisibles et passera legierement aulx autres manieres de contempler sur soy par la seconde maniere et par la tierce maniere de contemplacion, cestassauoir par *subleuacion et par alienacion* de pensee.

» Tu *tesleueras* a contempler *plus hault* par la congnoissance

---

[1] Cette connaissance sera, après la résurrection, un des éléments accidentels de la béatitude, écrit SAINT AUGUSTIN, *De Civit. Dei*, lib. XXII, cap. 30, n. 1 : *P. L.*, t. XLI, col. 801-802.

que tu aras de toy selon estat moral, et subleueras ta pensee quant tu congnoistras ce qui a este dit en la seconde partie : quant tu penseras sur la iustice de dieu quil excerce en homme pour la cause de pechie ; et leueras ta pensee a mediter en humilite lestat de nature humaine qui a este nauree de pechie ainsi quil a este dit. Pense de lenfermete, de la langueur du chief de lame qui est franc arbitre, de la tristesse du cueur pleureux qui est prudence ou conseil humain, de la douleur des piez et de tout le corps : et de ce tu te pourras esleuer a mediter sur la vengence que dieu fait si generalement pour le pechie de adam. Et puis pourras monter a la prudence diuine qui a permis ce pechie et comment ce pechie a este occasion de humilite a lumain lignage, et comme dieu a ordonne ce pechie a bien, comme il eslit du mal le bien [1], et a telles choses qui requierent esleuacion de pensee en dieu. Et puis a la fois pour toy humilier tu descendras a congnoistre ton inclinacion a pechie, comme tes meurs, tes affections, tes cogitacions et tes operacions sont vicieuses, et penseras, par diligentement mediter sur ton estat, sur tes condicions, sur ta maniere de viure et a quoy tu es enclin soit a vice soit a vertu, comme tu dois excerciter a vertu acquerir par frequentacion et excercite de bonnes operacions, comme tu te acoustumeras a bien faire en delaissant toutes tes mauuaises inclinacions. Et ie croy que ces meditacions ycy te seront moult fructueuses, et par ce tu te leueras en pensee a mediter *les benefices de dieu* en toy, les bons desirs, les bons mouuemens, les secres conseilz quil te donne en tes affaires quant tu es en doubte et tu as recours a luy ; par quoy en eleuacion de pensee tu contempleras sa sapience et loueras sa bonte et la grant begninite quil fait auecques toy...

» Mais aussi ie disoie que, selon les remedes que dieu nous a donnez contre nos plaies, desquelz a este dit en la tierce partie, on peult auoir matière de la tierce maniere de meditacion pour paruenir a la plus parfaicte maniere de contemplacion que on puisse auoir en ceste vie, laquelle nest point eue si non par *special grace de dieu*, comme aussi on doit entendre des autres manieres de contemplacion que on ne peult auoir sans la grace de dieu especial, mais de tant que la personne est plus hault esleuee de tant a il plus grant don de grace de dieu. Tu as eu en ceste tierce partie triple remede que dieu nous a donne contre nos enfermetez

[1] **A** et **C** : « le mal du bien ».

et miseres humaines pour finablement paruenir a plaine et parfaicte sante. Le premier remede est institucions, le second est diuines comminacions, le tiers est diuines promissions. Et chascun de ces trois remèdes a este diuise en trois : les institucions diuines sont en commandemens, en prohibicions et en conseils ou admonicions. Les diuines comminacions sont diuisees en trois, car dieu menace les pecheurs de paines et afflictions temporelles, de obduracion de pensee qui est quant dieu laisse la creature vser de son sens reprouue ; il menace aussi de dampnacion pardurable. Les diuines promissions ont este diuisees en trois, car dieu nous promet indulgence de nos pechiez, il nous promet donner ses dons de grace, il nous promet donner finablement ses dons de gloire eternelle. O qui est celuy ou celle qui en ces choses cy ne prendra matiere de meditacion et de parfaicte contemplacion, voire aussi iusques a estre ainsi comme hors de soy par *exces* et alienacion *de pensée*, se dieu luy donne ceste grace, quant tu mediteras premierement sur la diuine prouidence qui par sa bonte a ordonne si grans et si dignes remedes pour nous saner et guerir des plaies de nos pechiez. Certes il auoit bien dit par le prophette quil ne vouloit point ne ne veult la mort du pecheur ains que par les remedes deuant dis il se conuertisse et viue pardurablement. Pense a quelle fin il nous a donne les commandemens tant par moyse en la montaigne signay en lestat de la loy ancienne que par son propre filz en lestat de la loy de grace. Pense quelle cure il a de toy, comme il te baille les remedes salutaires. Pense que iamais vng pere ne pense si diligemment instruire ses enfans en science ne en meurs comme dieu fait toy. Il est createur, il est docteur, il est medecin. Nest ce pas grant benignite, grant doulceur et bonte quant il te dit que tu dois faire et que tu ne dois pas faire pour ton salut. Nest ce pas grant bonte de mectre deuant toy par ses conseilz et admonicions la voie de perfection affin que tu soies parfait ou parfaicte : se tu veulx entrer lestat de perfection, il te propose virginite, il te propose toute voluntaire chastete, il te propose renunciacion au monde par religion, il te propose auoir charite a tes ennemis, il te propose faire le bien contre le mal et ne rendre point malediction pour malediction, et ainsi des autres exhortations, conseilz et bonnes admonicions. Mais qui plus est, voiant que tu es enferme, foible et enclin a pechie, il te fait paour par ses menasses et te propose les verges de quoy il bat ses enfans, et non pas seulement ses enfans, mais aussi les

bastons et fleaux desquelz il punist les mauuais rebelles affin que tu le craignes a offenser : vraiement il quiert bien ton salut par toutes voies, aucunes fois il te rit, aucunes fois il se monstre courroucie a toy, maintenant il te donne consolacion, après affin que tu nen abuses il te laisse cheoir en affliction, et puis affin que tu ne desesperes il reuient a toy et te donne reconfort. Vraiement il dit bien par la bouche de salomon : *Delicie mee esse cum filiis hominum ludens in orbe terrarum* [1]. Dit nostreseigneur : mes plaisances sont estre auecques les hommes et me ioue et mesbas auecques vous sur la terre. Certes bien semble que dieu se ioue auecques nous tout ainsi que la nourrisse auecques le petit enfant : maintenant luy rit, maintenant luy monstre la verge, maintenant luy promet aucune chose, maintenant le menasse, maintenant le maine, maintenant le tient par la main et laprent a aler et le soustient, et maintenant le laisse tout par soy, et sil aduient quil chee, elle acourt a le releuer. Et certes ainsi fait dieu a lame et a la personne qui se met a la garde de dieu. Or pense bien a ces choses ycy. Et puis encores il y a plus, car quant il voit que tu ne peulx de toy ne par toy releuer de pechie et affin que tu ne desesperes, il te promet indulgence et pardon se tu le demandes. Et pour bien faire, il te donne sa grace en tant de dons et en tant de graces, et te fait cooperateur de ton salut et de celuy des autres selon les graces quil te donne correspondens a ton estat. Et quoy plus : il te promet la gloire et felicite pardurable mais que tu vses bien de ses dons. Pense en ce que dit est lestat de gloire et comment diuerses mansions sont donnees aulx sains en la maison de dieu, et comme les vngs sont plus glorieux que les autres, comme celle compagnie des sains est enluminee de la clarte de dieu. Pense la magnificence de dieu en gloire a la quelle compagnie tu es appele. Pense la grant beaulte et le bel ordre qui est entre les sains, la ioye, la melodie, les doulx cantiques des sains glorieux. Pense apres la gloire des corps quilz aront apres la resurrection, pense les douaires du corps et de lame, pense apres lestat glorieux et les aureoles des sains martirs, des sains docteurs et des saintes vierges, comment ilz aront speciale ioye que les autres sains naront pas.

» O qui est celuy ou celle qui dignement contemplera toutes ces choses deuant dictes qui tant sont dignes, tant sont hautes,

[1] *Proverbes*, c. VIII, v. 31.

celestielles et diuines : ce sont les choses qui font exceder lame et yssir hors de soy mesmes par feruent amour de dieu du quel on specule la grant excellence en bonte, en sapience et en puissance de faire choses tant magnifiques et tant glorieuses auecques creature humaine qui tant est ycy bas enferme. Et en cet exces a la gloire de dieu tu congnoistras clerement quil nest autre verite que celle de dieu et que tout le demeurant nest que vanite. Et ainsi le disoit dauid qui souuent estoit en celle contemplacion : *Ego dixi in excessu meo omnis homo mendax* [1], iay dit en mon exces en alienacion de pensee que vraiement tout homme est menconger, cest a dire en homme ne en creature il ny a verite se elle nest de dieu. Certes ie ne doubte point se par feruent amour de dieu tu te metz a visiter et veoir toutes ces choses, *tu seras comme la royne sabba qui vint veoir la sapience de salomon* et vint de pays loingtain, de la quelle il est escript quelle *voiant la sapience de salomon et sa maison et sa table et les viandes et les habitacles des seruiteurs et lordre des ministres et les vestemens diceulx* elle fut en si grant admiracion *quelle nauoit oultre point desperit, cest a dire quelle failloit en son esprit de la grandeur* des choses quelle veoit. *Ainsi* est *lame* qui par *contemplacion* en ce pelerinage vient iusques a penser, a *mediter et a veoir en esperit* la grant gloire *du vray salomon* [2] en sa maison de paradis, *a veoir* la table et les refections qui sont en la viande des anges en la coniunction auecques dieu ou est toute suauite et refection, a veoir lordre des sains et leurs vestemens de gloire tant en corps que en ame. Certes telle ame *desfault en son esprit et est rauie* hors de soy et ne scet que on fait en son corps ne entour soy [3]. Experience en ont les parfais contemplatifz qui en sceuent plus par experience et par les graces que dieu leur donne que ie ne scaroie dire ne escripre.

» Toutesuoies ie treuue par les dis dung saint docteur qui en auoit comme ie croy des experiences et qui estoit grant contemplatif que la personne contemplatiue *est menee* par la grace de dieu en ce rauissement, exces ou *alienacion de pensee pour trois causes* et en trois manieres. *Premierement par* tres *grande deuocion, par grande admiracion, et aucunesfois par grande* leesse et

---

[1] *Psaume* XXX, v. 23, cité par RICHARD DE SAINT-VICTOR, *Benj. Maj.*, lib. V, cap. 2 ; *loc. cit.*

[2] **A** : « salemon ». Texte : **C**, f. 403 r°.

[3] RICHARD DE SAINT-VICTOR, *Benj. Maj.*, lib. V, cap. 12.

exultacion desperit. Ie dy que aucunesfois la personne est menee et *esleuee sur soy* aussi comme en alienacion, *en grandeur de deuocion quant elle est* toute *embrasee du feu* et de lardeur *de desir celestiel tellement que la flambe de lamour* quelle a des choses diuines *la fait liquefier* et fondre et decourir hors de soy *comme la cire* deuant le feu et *se transporte de son premier estat* et est comme *toute resolue et satenuit* et se affoiblit *et se lieue en hault comme une fumee* tant quelle est rendue defaillant en esperit. Secondement ie dis apres ce docteur que aucunesfois lame contemplatiue *est esleuee sur soy* en une autre maniere, cestassauoir *par grandeur de admiracion quant elle est irradiee* et enluminee *de la lumiere diuine* et quelle a sa meditacion sur la beaulte *et pulcritude* de lestat glorieux ou mesmes des creatures et quelle est aussi comme *suppendue par vehemmente admiracion des* choses a quoy elle pense et se *lieue* hastiuement *par maniere dung escler* a contempler telle pulcritude. *Et* puis a la fois *elle est deiectee en bas* sur soy et sur sa misere *et de tant plus* se congnoist *de tant elle est reuerberee* et renuoiee *sur soy* par plus vehemente admiracion et par plus grant ferueur et amour ou vehement *desir des choses celestielles* [1]. Tiercement *la pensee* ou lame contemplatiue *est* leuee sur soy et *alienee de soy mesmes par grandeur de iocundite et de exultacion* desperit, et est quant lame arrousee et *refectionnee* de la consolacion et aussi comme *enyuree de la suauite* des choses diuines quelle gouste ou a gouste *dedens soy* par la grant leesse desperit *elle se oublie du tout et* ne luy souuient *quelle est, ne quelle a este.* Et *par la grandeur de ioye* en quoy elle est *elle est transportee en une affection supermondaine* et aussi comme sus humaine nature, et est rauie en une grant participacion de *felicite* et vouldroit tousiours demeurer la. Et ce sont les trois causes et les trois licites manieres de exceder en contemplacion. Dit richart : *Quant nous ne sentons en nous ces exces*, quant nous nauons ces alienacions de pensee, *nous pouons bien dire que nous ne sommes pas assez feruens en lamour* de nostreseigneur. *Et se* nous nous rendons *dignes de lamour de nostreseigneur en si grant degre, il nous enlumineroit* par auenture nos *intelligences de si grant clarte* et *enyureroit* et embraseroit *le désir de* nos *cueurs* sur nous *de la suauite* et *grant doulceur* de sa bonte

[1] Noter le sens diamétralement opposé des deux mouvements ainsi décrits et malheureusement exprimés par la même préposition « sur » prise en deux acceptions différentes : la seconde correspond à « super ».

laquelle nous *leueroit en rauissement de pensee* en parfaicte contemplacion [1]. Certes ce sont graces speciales de dieu et quil distribue selon son plaisir et selon sa digne prouidence a ceulx qui se rendent *ydoines a telles* perfections [2].

» Je pourraye dilater ceste matiere qui est moult plaisant a ceulx ou celles qui quierent les choses qui sont en hault et qui selon lapostre goustent par bons desirs et sainctes meditacions les choses celestielles, mais ce nest pas chose qui ne requist grant escripture, pour ce a present souffise auoir baillie la matiere de saincte meditacion sur soy mesmes par la quelle la personne deuote et humble pourra passer iusques a la ioyeuse et delectable contemplacion de dieu et des choses diuines en actendant au cours de ceste vie mortelle par telles consolacions spirituelles la plaine et parfaicte vision et tresdelectable fruicion de dieu en gloire pardurable. A la quelle nous vueille conduire le roy de gloire ihesucrist, espoux de saincte eglise qui vit et regne dieu auec le pere et le saint esperit ou siecle des siecles, amen. »

Il semble difficile de désirer démonstration plus complète, ou plus claire conscience du but poursuivi: pour passer de « l'imaginative » à la « raison », de la « raison » à « l'intelligence », l'esprit peut et doit s'exercer sur des sujets de «méditation » d'une nature telle que leur considération produise des effets définis. Un sujet où l'esprit se « dilate », c'est le premier livre de notre Traité ; un sujet où l'esprit « s'élève », c'est le second ; un sujet où l'esprit « s'aliène», c'est le troisième. Un traité qui en s'appliquant au second degré de la vie chrétienne telle que la définit Hugues de Saint-Victor, conduise — ou veuille conduire — son lecteur à la contemplation telle que la définit Richard, c'est le *Liure de saincte meditacion en congnoissance de soy* [3].

---

[1] RICHARD DE SAINT-VICTOR, *Benj. Maj.*, lib. V, cap. 5.

[2] Cf. RICHARD DE SAINT-VICTOR, *Benj. Maj.*, lib. V, cap. 2 : col. 170 A ; lib. V, cap. 15 : col. 187.

[3] Telle que la définit Richard, c'est incontestable : mais comment la définit-il ? — Si l'on veut aller au delà de ces cadres très nets pour en scruter le contenu exact, la plus grande réserve me paraît s'imposer. Les interprétations divergent : M. POURRAT, **120**, n'hésite pas à faire de Richard une théoricien de la vision immédiate et intuitive de Dieu ; mais on sait que l'auteur de la *Spiritualité chrétienne* donne parfois l'impression d'oublier qu'il travaille sur des fragments de textes arrachés à des ensembles complexes. M. E. VANSTEENBERGHE, lui aussi, dans un article de la *Revue des Sciences religieuses* de 1929, t. IX, pp. 376-390 : « Un petit traité de Nicolas de Cues sur la Contemplation », article qui permet d'établir de nombreux

III. La « matière » de la sainte méditation

« En congnoissance de soy » : tel est bien le sujet unique auquel Ciboule va demander de produire les trois « formes licites » de la contemplation. Exclusivisme anthropologique d'autant plus caractéristique qu'il est plus délibéré, d'autant plus surprenant que le dessein mystique est ici plus nettement accusé. Rien ne paraît plus paradoxal chez un directeur spirituel que ce souci de river le regard de son disciple sur l'homme par une sorte

---

rapprochements entre Cusa et Ciboule — parce que tous deux utilisent les mêmes sources — exprime la même opinion ; cf. p. 388 : « Richard estime que le contemplatif voit directement et sans intermédiaire Dieu lui-même. » Il constate que Nicolas de Cues se sépare du Victorin sur ce point essentiel : peut-être, mais ne serait-ce pas que cette interprétation de Richard n'est pas tout à fait assurée ? — Ce serait l'avis de M. l'abbé E. Kulesza, **122**, qui relève très justement dans la traduction que M. Pourrat propose d'un texte central, *Benjamin Major*, lib. IV, cap. 11, l'omission d'adverbes essentiels, véritables charnières de l'argumentation : malheureusement son propre souci de retrouver chez le Maître de Saint-Victor les préoccupations et jusqu'aux vocables particuliers aux techniques et aux controverses modernes diminue la valeur de ses interprétations qui, parfois, précèdent ses analyses. Le Dr J. Ebner, **119**, me paraît serrer de près la position exacte de Richard : le sommet de la contemplation serait la vision de Dieu en son image, l'âme. En réalité, on ne saurait résoudre ce très difficile problème sans avoir patiemment confectionné le lexique victorin : on peut cependant remarquer ici à quel point le texte capital sur lequel se fonde tout particulièrement l'interprétation de M. Pourrat est défiguré lorsqu'on le détache du chapitre où son rôle est si net. Il s'agit là, en effet, *Benj. Maj.*, IV, 11, de la visite de Dieu succédant au labeur du désir et pouvant provoquer une sublimation du contemplatif. Pour décrire ce processus spirituel, Richard interprète tropologiquement la visite mystérieuse de Mambré (*Genèse*, ch. XVIII). Si l'on néglige la base scripturaire, voici ce qui me paraît rester pour l'analyse psychologique : L'âme commence par pénétrer subtilement le sens divin des évènements et des choses qui l'entourent : elle sait y voir l'influence d'une disposition divine et la grâce de la coopération de Dieu. — Puis, elle reconnaît, avec une évidence absolue, bon gré mal gré, la nature divine de ce qui s'opère en elle : troubles subits qui la bouleversent à fond, abattements provenant d'une excessive crainte, brûlures dévorantes d'une excessive douleur, confusion de la honte, et retour inespéré, inattendu, à une grande tranquillité d'âme, même à la sérénité : elle conclut que c'est là action de la grâce qui la visite. — Il peut d'ailleurs arriver qu'elle soit encore impuissante à s'arrêter longtemps à la « contemplation de cette lumière », c'est-à-dire à la claire vision de la nature divine des actions intérieures de la grâce : cela, c'est avoir Dieu présent, mais comme en passant. — Ensuite, elle arrive à connaître, du fait de l'inspiration divine, quelle est la volonté de Dieu : cela, c'est entendre la voix de Dieu dans ses avertissements. — A ce point, il faut que l'âme soit conduite au-dessus d'elle-même par un « excessus mentis », pour voir dans sa

d'« anthropocentrisme » sacrilège bien incapable, sans doute, de conduire l'esprit aux extases désirées. Et pourtant, Ciboule n'éprouve aucune inquiétude de ce genre : pour concevoir le plan de son œuvre, il s'est inspiré d'une doctrine très autorisée ; dans la délimitation d'un tel sujet, il ne se sent pas moins solidement appuyé à la tradition. C'est d'elle qu'il tient les deux principes qui constituent la justification technique de sa méthode : le primat de la connaissance de soi, la doctrine de l'image de Dieu. Ecoutons-le s'en expliquer lui-même : nous pourrons ensuite parcourir rapidement son ouvrage.

---

vérité toute simple, sans figures qui la voilent et l'assombrissent, sans miroir ni énigme, la lumière de la souveraine sagesse : cela, c'est « comme » sortir de sa tente à la rencontre du Seigneur, et « comme » le voir face à face. — Après cette vision par « excessus mentis », l'âme ramène ses données à la manière commune de comprendre à l'aide de grands efforts de mémoire, d'analyses et de recherches ardentes et pénétrantes pour se les rendre accessibles et compréhensibles, en s'aidant du témoignage des arguments rationnels, ou de « l'adaptation des similitudes » : il s'agit sans doute des allégories bibliques. — Alors l'âme consent aux sacrifices qui doivent la rendre plus apte à la contemplation, et, s'imposant un genre de vie plus sévère, une pratique plus assidue des vertus, elle nourrit en elle et elle accroît l'amour de bienveillance pour le Seigneur. — Elle en arrive à « manger avec le Seigneur » quand elle accomplit volontiers pour son bon plaisir et son service tout ce qui fait grandir en elle la bienveillance du Seigneur pour elle et sa confiance personnelle en lui. — L'âme, alors, s'appuyant sur cette connaissance admirable de la lumière divine, s'élève au-dessus d'elle-même à la vision de données supérieures, et ne cesse « d'accompagner le Seigneur » en s'attachant étroitement aux traces de la grâce qui L'a révélé : elle s'efforce de rester unie à cette lumière révélée le plus longtemps possible par la contemplation : « il est debout auprès du Seigneur debout celui qui, par une grande élévation d'esprit, transcende tout ce qui est glissant dans la mutabilité humaine, toute l'incertitude de toute ambiguïté, et qui, fixé dans cette lumière d'éternité, attire en lui la ressemblance de l'image vers laquelle sa vue est tournée : *Nos omnes revelata facie*... (II Corinth. III, 18). » La contemplation ici décrite me paraît être une interprétation surnaturelle de phénomènes moraux et une source de perfectionnement divinisant : elle provoque une assimilation progressive à Dieu, une évolution perfective de l' « Image », mais elle n'est pas vision intuitive de Dieu. Il reste à définir avec précision ce qu'est la « lumen summae sapientiae », et ce qu'est ici le « mentis excessus » qui conduit l'âme à cette « simple vérité ». Tant que l'on n'aura pas procédé à une analyse méthodique et exhaustive des textes, la seule formule juste et prudente me semble être celle de Et. Gilson, *La Philosophie au Moyen-Age*, Payot, 1930, p. 87 : « Au plus haut degré de la connaissance l'âme qui s'est déjà dilatée et soulevée se perd elle-même et, dans les rares instants où cette grâce lui est ici-bas concédée, elle contemple dans sa vérité nue la lumière de la suprême sagesse. »

1° *Justification technique :*

a) *Le primat de la connaissance de soi*

« Combien que tu puisses moult proffiter par saincte meditacion en considerant es creatures..., *entre toutes les créatures la consideracion et congnoissance de toy mesmes* est tresprofitable pour venir à la congnoissance tant des creatures incorporelles [1] et spirituelles comme sont les anges que aussi pour actaindre a la congnoissance *de dieu.* Et pour tant il peult trouuer en soy grant matiere de meditacion par quoy il pourra paruenir a congnoistre ce qui est dessus soy, cestassauoir dieu et les anges, et aussy ce qui est dessoubz soy comme sont toutes les autres creatures. Se tu veulx bien penser a toy congnoistre tu trouueras en toy grant tresor pour *forger larche de sapience. Regnum celorum intra vos est* [2]. Dit ihesucrist : le royaume des cieux est dedens vous, cest a dire selon richart de saint victor que dedens nous y a matiere de congnoistre le royaume des cieulx. Et ce est consonant a la parabole euuangelique : Simile est regnum celorum thesauro abscondito in agro etcetera [3]. Le royaume des cieux resemble au tresor musse en vng champ ; par ce champ a present est entendu lomme qui est comme le champ ou il se fault excerciter a querir le tresor de sapience et fault fouyr et parquerir profondement iusques a ce que on ait congnoissance de ce qui est en lomme... » Autorité sacrée essentielle à tout socratisme chrétien, mais qui ne saurait lui suffire ; une force irrésistible l'oblige à prêter l'oreille à un autre oracle : « *Scriptum legitur in tripode apollinis nothis elythos id est agnosce teipsum.* » Telle est la phrase de Hugues de Saint-Victor [4] qui sert de véhicule à la

---

[1] Texte : « corporelles ». Cette leçon offre un sens qui pourrait se soutenir ; mais la construction de la phrase me paraît exiger « incorporelles ». Il s'agit en effet très probablement des anges, et ce premier adjectif est synonyme du suivant : « spirituelles » ; procédé constant chez Ciboule.

[2] Luc., ch. XVII, v. 21 : « regnum Dei... ».

[3] Matthieu, ch. XIII, v. 44.

[4] Hugues de Saint-Victor, *Erudit. Didasc.*, lib. I, cap. 2 ; *P. L.*, tome CLXXVI, col. 741 D. Migne a imprimé : « Scriptum legitur in tripode Apollinis : Γνῶθι σεαυτόν , id est « Nosce teipsum ». Les manuscrits utilisés par Ciboule ne devaient pas contenir la formule en caractères grecs. Voici en effet les leçons de deux manuscrits du « Didascalicon » conservés à la Nationale :

Nouv. acq. lat. 1429, fol. 2 r° col. 2 : « Scriptum legitur in tripode appollinis thoticelithon. id est cognosce te ipsum... »

consigne socratique : déformée par les copistes, obscure, qu'importe ! Ciboule la recopie textuellement, car le sens exact de quelques termes lui échappe : les deux mots grecs que l'on ne sait plus écrire, il les recueille précieusement, défigurés et incompréhensibles, comme une formule rituelle où serait concentrée toute la sagesse du paganisme : « On lit en vng liure dung docteur grec vng mot qui signifie autant a dire comme congnois toy mesmes. Il y ot vng saige romain qui aprist ce mot a vng papegault et le donna a lempereur, cestuy oyseau disoit souuent a limperateur : congnois toy mesmes. Et vng poete que on appelle persius dit : *Nec te quesieris extra* [1], ne te quiers point dehors... Dit aussi hugues de saint victor : *discamus extra non querere quod in nobis possumus inuenire*, aprenons ne querir pas dehors ce que nous pouons trouuer dedens nous. Tu trouueras en toy matiere et cause dumilite quant tu penseras la fragilite de nature humaine. Tu trouueras matiere de magnanimite quant tu penseras la dignite de humaine nature. Et en tout et par tout se tu congnois bien tu trouueras en toy matiere de fructueuse meditacion. »

Paroles de Jésus-Christ, courant profond de la morale païenne, doctrine raisonnée de ses maîtres : accord parfait que vont rendre plus saisissant les accents passionnés de saint Bernard [2] : « O que moult de gens quierent sauoir les choses de dehors et demeurent en ygnorance de soy mesmes, des quelz dit saint bernard au commencement de ses meditacions : *multi multa sciunt et seipsos nesciunt* [3], plusieurs sceuent moult de choses et ne se congnoissent. Mais la science des aultres choses quant tu ne te congnois est vaine et ne fait que enfler par orgueil

---

Lat. 2913, fol. 81 v° : « Scriptum legitur in tripode appollinis tnoti celicon, (correct. interl. : « notis eliton »), id est cognsce te ipsum. »

Si le maître savait encore articuler à peu près les deux mots sacrés, les disciples n'entendaient rien qui leur fût intelligible. Nous trouverons un autre exemple de cette aberration.

[1] Perse, *Satire* I, 5. Texte également cité par Montaigne, *Essais*, II, 16.

[2] Pour tout ce développement, cf. Hugues de Saint-Victor, *De Sacrament.*, I P, lib. 6, cap. 15 ; cité par Et. Gilson, **82**, p. 230 n. 15. Et surtout Richard de Saint-Victor, *Benjamin minor*, cap. 72 ; *P. L.*, t. CXCVI, col. 51 C-D ; cap. 78 : col. 55 D-56 A. *Benjamin Major*, lib. II, cap. 2 ; *l. c.*, col. 81 A. Pseudo-Bernard, *Meditationes piissimae de cognitione humanae conditionis*, cap. 1 : *P. L.*, t. CLXXXIV, col. 494. Peu importe ici l'inauthenticité de ces Méditations.

[3] Pseudo-Bernard, *loc. cil* Leit-motiv du Socratisme chrétien médiéval.

et ne edifie point par humilite. Et certes comme dit hugues de saint victor : *nichil recte existimat qui seipsum ignorat*, celuy qui a ygnorance de soy ne peult auoir bonne estimacion dautruy et ne peult auoir vraye science des autres choses. Se tu ne congnois la dignite de la condicion humaine tu ne peulx sauoir comme dieu a mis soubz tes piez toute gloire mondaine et les creatures qui sont soubz toy. Or quant tu penseras bien quel degre tu tiens entre les creatures et comme toutes ces choses materielles sont faictes a ton usaige et que generalment toute creature est faicte pour toy et comme apres les anges tu es la plus digne creature de condicion naturelle et que tu es aussy comme president a toutes les autres qui ne sont pas raisonnables, tu mediteras lors la bonte de dieu de laquelle tu as si grant participacion. Or dautre part affin que tu ne presumes trop de toy il fault congnoistre que tu ne montes point en perfection naturelle iusques aulx anges qui sont tous spirituelz et nont point de fragilite materielle comme nous. Et en ce tu te dois conuertir sur la fragilite et enfermete de humaine nature au regard de celle des anges. Et puis encore en quantes miseres nature humaine est trebuchee et asubiectee par le pechie originel [1]. » Voilà pourquoi « dit saint bernard : *Volo animam primo omnium scire seipsam* [2], ie vueil dit ce docteur deuant toutes choses que lame se congnoisse et *a ce raison de ordre et de utilite. De ordre, car il ny a rien si* prochain a soy comme soy mesmes, on doit *commencer* a congnoistre le plus prochain de soy... Grant *vtilite* aussy est a soy congnoistre *car telle science ne enfle point ains humilie* la personne, *et est aussy comme une preparacion a edificacion* spirituelle *car ledifice spirituel ne peult estre* en lame *se il ny a fondement de humilite. Certes lame* raisonnable *ne peult auoir plus conuenable moyen a soy humilier que par se congnoistre en verite* et sans fiction, dissimulacion ou excusacion. Et pour ce se tu veulx bien a la verite toy congnoistre *met toy deuant ta face*, enquier sans ce que tu te soyes fauorisable que cest de toy tant en condicion naturelle que en meurs. *Ne* te semble il pas quant tu *te regardes en claire lumiere* sans quelque vmbre de dissimula-

---

[1] Il est inutile de faire remarquer à des lecteurs avertis les rapprochements qui s'imposent : je me borne à renvoyer au premier chapitre et à ses notes, de Et. GILSON, **82**.

[2] Pour toute cette fin de chapitre : SAINT BERNARD, *In Cantica canticorum*, sermo 36, n. 3, 5-7, 8-9 ; *P. L.*, t. CLXXXIII, col. 964 A, 966 B-C.

cion *que tu te trouueras en vne region estrange* loing de la perfection diuine et moult defaillant en plusieurs choses, certes en ceste saincte meditacion tu verras clerement ta *misere car en la congnoissance de toy* tu trouueras de toutes pars miserables enfermetez, et lors tu vestiras la vertu de humilite et diras *auecques le prophette : In veritate tua humiliasti me* [1], *en verite* sire *tu mas humilie. Or* ie te pry considere se tu *ne* te *dois pas humilier en ceste vraie congnoissance de toy quant tu vois clerement* ton ame *chargee de pechiez, aggrauee de la pesanteur de ce corps mortel, intriquee* et enlassee *de cures* et sollicitudes *terriennes, infecte* et corrompue *de desirs charnelz, aueugle, courue, enferme, impliquee en plusieurs erreurs, exposee a mille perilz, en dangier de* las *infinis* car comme dit dauid : *in via hac qua ambulabam absconderunt laqueum michi* [2], en la voie par ou ie marche ilz ont musse le las ou la rethz pour me prendre. Considere apres comme ton ame est craintiue et *tremble* souuent quant elle voit les dangiers en quoy elle est. Il souruient *mille difficultez, mille suspicions.* Tu es subiect *a necessitez* innumerables, a quelles necessitez et quantes te oblige ce corps miserable ? Tu es *enclin en vices* et tantost coules en pechie, et *a vertus* tu es foible *et a peine* fais oeuures vertueuses : regarde de *quoy* tu te dois *orguillir* et enfler, vrayement se tu te congnois es choses deuant dictes tu te *conuertiras a lermes et a gemissemens, tu te conuertiras a dieu en humilite* disant auecques le psalmiste : *sana* domine *animam meam quia peccaui tibi* [3]. Sire sane mon ame car iay pechie contre toy. Et alors quant tu seras en ceste saincte meditacion *conuerti a dieu, tu receuras* grant *consolacion* de luy, *car il est le pere de misericorde et le dieu de toute consolacion.* Et pour ce en telle meditacion disoit le dit prophette : *ad meipsum anima mea conturbata est proptera memor ero tui* [4], sire quant ie de conuerti sur moy mon ame est troublee pour les miseres qui sont en moy, et pour ce iay memoire de toy, *memor fui dei et delectatus sum* [5], sire iay eu memoire de toy et en toy iay eu delectable consolacion, car en moy ie ne treuue que confusion. *En ceste maniere par la congnoissance de toy tu monteras a la congnoissance de dieu et*

---

[1] *Psaume* CXVIII, v. 75.
[2] *Psaume* CXLI, v. 4.
[3] *Psaume* XL, v. 5.
[4] *Psaume* XLI, v. 7.
[5] *Psaume* LXXVI, v. 3.

renoueras lymage de dieu en toy, tu assourdras a *la congnoissance de dieu. Pense doncques combien il est necessaire que tu te congnoisses car se tu as ygnorance de toy* et que tu nayes point de reflexion sur toy pour congnoistre ton estat et ton fait *tu nauras point de crainte de dieu en toy*, et si nauras *point de humilite en toy. Or pren garde comme tu peulx presumer de ton salut sans humilite et sans crainte de dieu.* Chascun doncques se doit a la fois et souuent retourner sur soy en pensant les choses deuant dictes, et comme on fait ce a quoy on est tenu, en pensant aussy a quels vices on est enclin et les autres enfermetez. » Leçon de magnanimité, d'humilité surtout, en tout cas leçon primordiale et salutaire dont une sentence scripturaire, classique en ce sens au moins depuis saint Ambroise [1] va résumer la portée : « Et certes se tu ne mes peine de toy congnoistre en ces choses, tu orras vne grant et terrible parolle de dieu qui dit *a lame qui ne se veult congnoistre : si ignoras te o pulcherrima inter* omnes *mulieres egredere et abi post vestigia gregum tuorum et pasce edos tuos* [2]. O la tresbelle entre les femmes puis que tu te ignores et que tu ne te veulx congnoistre va ten, ys de la compaignie des bestes et va derriere apres les tropeaux de tes bestes, tu paistras les boucs. O *dure sentence sur lame qui ne se veult congnoistre. Tu estoies par pechie semblable aux bestes car lomme qui nentent pas lonneur que dieu luy a fait est compare aulx bestes et est semblable a eulx*, mais quant il ne se veult conuertir sur soy pour congnoistre son estat il est mis *derriere les bestes* et de plus miserable condicion que ycelles en ce quil est depute en pardurable peine

---

[1] S. Ambroise, *Exameron*, lib. VI, cap. 6, n. 39 ; édit. C. Schenkl, Vienne, 1897, p. 230, lignes 9-12 : « cognosce te ipsum, o homo, quod non, ut ferunt, Apollinis Pythii, sed Solomonis sancti est, qui ait : nisi scias te, formonsa in mulieribus, quamquam multo ante Moyses in Deuteronomio scripsit : adtende tibi... » Ce souci de trouver à la consigne socratique des équivalents scripturaires plus ou moins bien choisis est constant chez les auteurs chrétiens, mais il ne semble pas que les penseurs médiévaux aient tenu, aussi manifestement du moins, à ravir à Apollon sa gloire. Ce trait appartient d'ailleurs à tout un système ambrosien sur la dépendance des philosophes grecs à l'égard de l'Ecriture : cf. *De bono mortis*, V, 19 ; éd. Schenkl, p. 720, où il fait dériver le Banquet du Cantique des Cantiques ; *ib.*, X, 45 ; XI, 51, p. 747 : « Nostra sunt itaque quae in philosophorum litteris praestant » ; *De fuga saeculi*, VIII, 51 ; éd. Schenkl, pp. 203-204 : « de hoc cratere (i. e. Sapientae, *Proverbes* c. IX, v. 5) Plato in suos libros transferendum putauit (Conu. 213 E), ad cuius potum euocauit animas, sed eas explere nesciuit, qui potum non fidei, sed perfidiae ministrabat. »

[2] *Cantique des cantiques*, ch. I, v. 7.

et *les bestes* apres leur mort *nont point de peine* car cest leur condicion de tourner en terre corps et ame... [1] »

Il y va donc de tout : seulement cette importance tragique ne suffit pas à garantir l'efficacité d'une telle méthode. Connaissance primordiale parce que nécessaire au salut, soit : mais en quoi cet objet privilégié peut-il justifier les espoirs que fonde sur lui un théoricien de la méditation à terme contemplatif ? On comprend sans peine que, objet d'une réflexion métaphysique correcte, l'être humain, comme tout autre créature, conduise à la connaissance de certains attributs divins [2], mais comment, à partir de ce même objet, concevoir une ascension proprement mystique ? Grâce à la doctrine fondamentale dont il nous reste à emprunter l'exposé à Robert Ciboule lui-même.

b) *L'« image de Dieu »*

« Tu renoueras lymage de dieu en toy » : tel est, exprimé par saint Bernard, et accepté par les plus grands scolastiques, le but de la connaissance de soi : c'est donc que l'homme *est*, par sa nature même, image de Dieu. Quel chrétien pourrait en douter ? « Dieu dist : *Faciamus hominem ad ymaginem et similitudinem nostram* [3], faisons dist dieu homme a nostre ymage et a nostre semblance... Et pour ce *homme selon* la partie *intellectuelle il est semblance de dieu* et resemble a dieu en condicion de *nature*

---

[1] Chapitre XI, fol. 23 r°-25 v°. Cf. p. 210.

[2] Et Robert Ciboule ne se fait pas faute d'utiliser cette méthode préalable : pour lui, fixer l'attention de l'esprit sur un objet créé afin de provoquer son élan vers l'objet incréé, c'est s'adapter au mouvement de la raison naturelle comme à la nature même des choses. Prisonnière de son corps et de ses sens, l'âme ne connaît d'abord que ce qu'elle sent ; mais elle possède une faculté supérieure qui, en s'exerçant sur les données des sens, les utilise pour les dépasser et parvenir à la connaissance des réalités supérieures à ce monde ; cf. Chap. 18 à 20, 30 et 31. Cela est si vrai, que les « philosophes naturelz », par le seul exercice de leur raison, en étudiant la matière et la forme des objects créés, « par ces deux principes ilz venoient iusques a la congnoissance de la substance... Et par ces deux causes materielle et formelle ilz venoient iusques a la congnoissance de la première cause efficiente qui nest pas autre que dieu... » Chap. IX, fol. 18 r°. Malheureusement, « ilz tenoient la verite comme captiue par leur iniustice », et ne savaient pas en tirer les conséquences intellectuelles et morales qu'elle comportait : il leur manquait l'action intime, rectificatrice et purificatrice du Saint-Esprit : *loc. cit.*, fol. 18 r°-20 v°. Un esprit de baptisé, participant aux dons de science et de sapience, ne peut pas, à moins d'infidélité à la grâce, ne pas voir le créateur dans la créature ; *loc. cit.*, fol. 20 r°.

[3] *Genèse*, ch. I, v. 26.

intellectuelle [1], et si *a* en soy *lymage* et semblance *des personnes diuines* qui sont le pere le filz et le saint esperit [2]. » S'il en est ainsi, l'étude de l'âme humaine en son être et en ses opérations, étude éclairée par la foi, ne peut que conduire non seulement aux attributs du Dieu un, mais aussi et surtout aux Personnes vivantes du Dieu trine : « ... tu dois sauoir et considerer quelle maniere tu tiens et quel ordre es operacions intellectuelles affin que par la congnoissance telle quelle que tu as de toy tu puisses monter a la congnoissance de dieu, et pour confirmacion de la foy que tu as des personnes diuines tu puisses aucunement congnoistre lesdictes personnes par leur ymage et semblance qui est en toy [3]. » Il y a, en effet, dans l'âme, une « congnoissance habituelle et naturelle de dieu » que « les docteurs appellent *memoire* pour ce quelle retient bien. Et de ceste memoire tu viens a *intelligence* actuelle quant tu formes en toy vne concepcion *de dieu* que cest toute bonte, ou mesmes se tu penses a toy tu concois que tu participes de la bonte de dieu et formes en toy vng verbe mental, vne conception mental en ta pensee. Et puis *ta voulente vient après* qui forme en soy vng *amour de dieu* comme du bien et de la bonte que tu as conceue estre en luy, et aussi au regard de toy tu aymes en toy quant tu te congnois la bonte que tu y congnois et te formes en lamour de toy ; et ainsi il y a en toy premierement memoire et de celle memoire vient intelligence et apres vient la voulente. Et en ces trois puissances ou vertus de lame reluisent aucunement les trois personnes diuines. La memoire respond au pere, lintelligence au filz, et la voulente au saint esperit, car de la memoire vient intelligence comme du pere le filz et des deux est la voullente comme le saint esperit du pere et du filz [4]. » En nous rappelant le but de Ciboule et la catégorie de lecteurs auxquels il s'adresse, suivons avec attention cette curieuse tentative : « Il nest pas de puissance a entendement humain veoir ou entendre parfaictement ceste saincte et benoiste trinite tant que on est en ceste mortelle vie, car cest article ou articles de foy mais de loing et aussi comme en vne vmbre on en peult parler a la

---

[1] Saint Thomas, *Summa Theol.*, I P., q. 93, a. 4.

[2] Saint Thomas, *Summa Theol.*, I P., q. 93, a. 5.

[3] Cf. saint Augustin, *De Trinitate*, lib. XIII, cap. 20 n. 26 ; *P. L.*, tome XLII, col. 1035.

[4] Cf. saint Augustin, *De Trinitate*, lib. X, cap. 11 n. 17 ; *loc. cit.*, col. 982 ; lib. XIV, cap. 7, n. 10 ; *loc. cit.*, col. 1043 ; lib. XV, cap. 6 n. 10 ; *loc. cit.*, col. 1064.

semblance deuant dicte ainsy que *on congnoist la cause par leffect* [1]. Selon doncques les trois choses qui sont en ton ame cestassauoir memoire, intelligence et volente, tu dois penser que trop *plus parfaictement* sans comparaison *ilz sont en dieu* [2] car il a en soy et en son entendement la representacion et similitude *de toutes les choses* qui sont et iamais seront et ont este *pour ce quil se congnoist parfaictement* et quil a en soy toute perfection [3]. Et ainsi que tu as en ton entendement les especes et les representacions des choses que tu congnois aussi a dieu de toutes choses en soy les raisons en soy mesmes congnoissant parfaictement. Or doncques dieu a de soy mesmes actuelle congnoissance et forme et produit eternellement une concepcion personnelle tresparfaicte de soy et de tout ce qui est en sa congnoissance. Et ceste concepcion se appelle verbe et est ce de quoy parle saint iehan : *in principio erat verbum* [4], le verbe diuin estoit au commencement de toutes choses, cest au pere qui par telle congnoissance communique ce qui est en son entendement et produit une mentale parolle ou concepcion du tout equale et semblable a soy, et est ce verbe ou ceste parolle mentale lymage parfaicte de celuy qui la produit, cest du pere, et ainsi auons la personne du filz du quel la nature est ressembler au pere. Or ce filz ayant toute perfection quil a prise du pere doit aymer et ayme celuy qui luy a donne si grant perfection equale a luy. Et pour ce par vne mesmes voulente car ilz sont dune nature, le filz forme et produit vng don au père, voire le don damour, celuy meme que le pere donne au filz, ainsi que entre le pere et le filz y a vng amour qui procede tant du pere que du filz personnelment pour ce quilz se ayment en vne nature, en vne equalite. Et est cest amour equal au pere et au filz car cest amour parfaicte en laquelle le pere et le filz ont vnite et connexion. Et cest amour personnelle est le saint esperit qui procede du pere et du filz par la bonne voulente que le pere a au filz et que le filz a au pere. Et pour ce que en dieu ny a que vne voulente et vng entendement ainsi comme vne nature, pour tant le saint esperit a tout vne nature, vng entendement et vne voulente qui luy sont commu-

---

[1] SAINT THOMAS, *Summa Theol.*, I P., q. 12, a. 12. Et *supra*, cf. I P., q. 27, a. 3.

[2] SAINT THOMAS, *Summa Theol.*, I P., q. 27, a. 1.

[3] SAINT THOMAS, *Summa Theol.*, I P., q. 34, a. 1 et 3.

[4] JEAN, c. I, v. 1.

niquez en sa production eternellement du pere et du filz, et non aultres que celles qui sont au pere et au filz. » Et retournant à son premier objet dont la connaissance lui a permis cette construction théologique, Ciboule le reprend avec une pénétration nouvelle qu'il doit à cette construction même, pour aboutir à une précision définitive sur sa doctrine de la méditation et de la contemplation : « Or vois tu aucunement la semblance de ceste glorieuse et benoiste trinite en ton ame : tu te congnois aucunement et en toy congnoissant tu formes en toy vne concepcion dedens toy, et puis tu te aymes ; aussi est et plus parfaictement au regard de la congnoissance que tu as de dieu. Tu as quelque *congnoissance de dieu* tant par congnoissance naturelle que par la congnoissance de la foy. Or quant tu te conuertis a actuelle consideracion de dieu et des choses diuines par saincte meditacion en deuote contemplacion tu formes en toy en ton entendement vne concepcion verbal en ta pensee et demeure dedens toy, et est proprement meditacion ou contemplacion ceste actuelle conception. Et après il senflambe en ta voulente vng amour de dieu et te fais tant que tu peulx *vng esperit auecques dieu par* ardeur d*amour* et de dilection [1]. Et ces operacions disoit le prophette : *concaluit cor meum intra me et in meditacione mea exardescet ignis* [2]. Le cueur se est en moy eschauffe et en ma meditacion le feu damour et de charite a dieu se est embrase. Aultrement tu peulx en toy congnoistre mais cest de plus loing *la semblance de la trinite* selon trois choses qui sont en toy : il y a *estre*, il y a *congnoistre*, il y a *vouloir*. Tu es comme les autres creatures, tu as auec ce congnoissance et voulente. Le premier represente *la puissance diuine qui est actribuee au pere*. Le second cestassauoir congnoissance represente *la sapience* diuine qui est *actribuee au filz*. Le tiers cestassauoir voulente represente *la bonte* diuine qui *est actribuee au saint esperit* [3]. Mais la premiere consideracion deuant dicte qui est selon ce que tu congnois et aymes dieu est plus expresse ymage et de plus pres resemblant a la benoiste trinite. »

---

[1] Saint Augustin, *De Trinitate*, lib. XIV, c. 14 n. 20 ; *loc. cit.*, col. 1051. Saint Bernard, *In Cantic. cant.*, sermo 71, n. 6-10 ; *loc. cit.*, col. 1123 D-1126 D.

[2] *Psaume* XXXVIII, v. 4 ; cf. saint Augustin, *De Trinitate*, lib. XV, cap. 12-13 ; *loc. cit.*, col. 1065-1067.

[3] Saint Augustin, *De Civit. Dei*, lib. XI, cap. 26 ; *P. L.*, t. XLI, col. 339-340. Cf. Hugues de Saint-Victor, *De Sacramentis*, I P., lib. 3, cap. 26 ; *P. L.*, t. CLXXVI, col. 227 C.

Car, en vertu des principes les plus universellement admis sur la connaissance, il existe une relation ontologique entre ce que l'âme connaît et ce qu'elle est : si bien que l'on voit s'organiser autour de cette doctrine non seulement le problème de la double connaissance de soi et de Dieu, mais tout le problème de la destinée : « Et de tant que la congnoissance et amour de Dieu sont plus parfais, de tant est en toy lymage plus parfaicte. *Et pour ce la glose sur ce* vers *du psaultier... : Signatum est super nos lumen vultus tui domine* [1], met *trois* differences de *ymages* de la trinite en lame humaine. La premiere ymage est lymage *de creacion*, lautre est ymage *de recreacion*, et la tierce est ymage *de assimilacion, creacionis, recreacionis et similitudinis*. Lymage de creacion *est en tous* bons et mauuais en tant quilz sont naquis *en puissance dentendre et de aymer dieu, et ont* les trois puissances deuant dictes, memoire, intelligence et voulente. Et cest ymage nest iamais du tout efface, combien que par pechie il soit bien soullie. Lymage de recreacion est entendu en ce que lame se conforme *actuellement* ou *habituellement a dieu* par *congnoissance* et *amour* de sa diuine bonte. Et ceste ymage est dicte de recreacion pour ce que tel amour et congnoissance de dieu par saincte meditacion et contemplacion en la maniere deuant dicte *est par la grace* de dieu par laquelle lame est recree et reformee. La tierce maniere est ymage de assimilacion : *Cum apparuerit similes ei erimus*. Quant il nous apparetra en gloire nous serons semblables a luy, pour tant ceste maniere de ymage est lymage de assimilacion, en ce que *actuellement* et sans fin lame humaine congnoist et ayme dieu tant *parfaictement* que est requis a la perfection de lame. Et *ceste ymage est en similitude de gloire*. *La premiere ymage* qui est aussi comme de condicion naturelle est aulx bons et aulx mauuais et mesmes es dampnez par la maniere que iay dit deuant [2] que le souuerain iugement qui est synderesis est le ver immortel et sera tousiours es dampnez. *La seconde* ymage de recreacion *est es* bons et es *iustes* qui par grace et charite ayment dieu. *La tierce* ymage *est es benois* en ceulx qui par clere vision congnoissent dieu et layment par delitable fruicion, lesquelz resemblent moult expressement a dieu qui est natu-

---

[1] *Psaume* IV, v. 6.

[2] Allusion au chapitre XXXIV : « Du souuerain iudicatoire de raison appelle synderesis ». Cf. p. 217.

rellement benoist pour ce quil se congnoist et quil se ayme parfaictement : ceulx doncques bien luy resemblent qui le congnoissent et qui layment en gloire tant parfaictement que peult la creature, et en ce est leur ymage bien parfaicte. O ames bien eureuses qui portent lymage de creacion iusques a ceste expresse semblance de la gloire de dieu... » Telle est donc l'efficacité de la connaissance de soi, parce que « grant est dignite de ame humaine qui par le benefice premier que dieu luy fait il imprime son seel, cest a dire son ymage en la souueraine porcion de soy, cest en la partie intellectiue ». Et, pour conclure avec saint Augustin, quels que puissent être nos péchés, « *retournons* a nostre pere en disant : *Pater peccaui in celum*, etc. [1]. Pere iay pechie au ciel et deuant toy, car iay deturpe ton ymage, et tant que en moy est lay dissipe, et tant que ie ne suis pas digne estre appele ton filz ne de porter en moy ton *ymage*. Et lors nostre pere doulz et begnin nous accolera et baisera par sa grace et reformera cest ymage, et puis nous introduira en sa maison et nous fera le grant conuis sur la table de sa bonte. Et *la nostre estre ne* sera plus en peril de *mort*, *nostre congnoissance sera sans erreur*, et *nostre amour* sera *sans offense* [2]. Et ainsi nostre ymage sera parfaicte et serons vestus comme le filz prodigue de lestole de gloire et de immortalite, ainsi soit il par la grace de dieu qui est vng en trinite le pere le filz et le saint esperit. »

L'âme intellectuelle, capable de connaissance et d'amour immanents, est donc un « mirouer » de la divine Trinité telle que la foi la révèle. En elle se reflètent le Père, le Fils et le Saint-Esprit, non point comme en une surface polie qui leur serait totalement étrangère, mais comme en une empreinte où ils ont gravé, mystérieusement, leur sceau. A chaque degré de son « assimilation » progressive, l'homme porte en soi le trésor de la ressemblance divine. En attendant l'heure de la vision sans voile, qu'il fixe sur lui son intelligence en quête de Dieu. Son corps, merveilleux assemblage d'éléments, d'organes et de membres, démontre la causalité d'une puissance, d'une sagesse, d'une bonté souveraines. Son âme surtout, et surtout s'il accepte le bienfait de la « recreacion », lui présentera, dans les traits essentiels de sa dignité, l'image fidèle de la Trinité, et jusque dans

---

[1] Luc, c. XV, v. 18, 21.
[2] Saint Augustin, *De Civit. Dei*, ilb. XI, cap. 28 ; *loc. cit.*, col. 341-342.

les insuffisances de sa misère ou dans les blessures de ses péchés, elle lui enseignera sa dépendance foncière à l'égard de Dieu et l'attentive bonté de celui qui seul peut secourir sa détresse et fermer ses plaies.

Robert Ciboule est donc sûr d'avoir choisi, pour y exercer la méditation de son disciple, un objet essentiellement apte à le conduire jusqu'à la connaissance et à l'amour de Dieu. Il ne se contente pas d'indiquer cet objet et d'en justifier le choix par cette doctrine profonde de l'« Image », il veut « bailler » à son lecteur toute la «» matiere » de la « saincte meditacion en congnoissance de soy » : c'est ainsi que se présentent les notions de psychologie et d'anatomie, de morale et de théologie dont il nous reste à étudier l'économie et les sources.

2° *Contenu matériel de l'ouvrage*

Je dépouillerai ici plus encore, s'il est possible, toute amplification littéraire : pour donner très rapidement une idée juste d'une œuvre dont je ne dois pas élaborer un commentaire d'ensemble, j'énumèrerai tout simplement, d'après les tables des matières qui remontent à l'original, les titres des chapitres ; pour chacun, j'indiquerai les sources scolastiques utilisées, en allant, pour la première partie du moins, jusqu'au détail : je ne donnerai que les références, sans grossir outre mesure ce travail en reproduisant les textes nombreux et parfois très longs qui sont en cause. Au passage, je retiendrai quelques rares pages, particulièrement intéressantes, sur l'imagination, les tempéraments et caractères, le libre arbitre : comme dans les passages déjà cités, des italiques décèleront la traduction. Une simple remarque préalable : cette présentation schématique, complétée par les quelques textes choisis, suffira pour inquiéter le lecteur ; la lecture du texte dans son intégrité achèverait sans doute de le consterner : ni centon, ni florilège, ce n'en est pas moins, surtout dans la première partie, une marquetterie, ou plus exactement une mosaïque où sont agglomérés de très nombreux emprunts. N'est-ce pas assez pour disqualifier auteur et œuvre, pour rendre vaine toute étude directe d'un plagiaire et de son plagiat ?

Je ne le crois pas : tout d'abord, si Robert Ciboule adopte une méthode littéraire qui nous est devenue odieuse, ce n'est pas impuissance ou ignorance, c'est humilité ou fidélité excessive à

des habitudes, alors générales, et qui n'ont jamais complètement disparu. Plutôt que de créer des matériaux originaux, il aime mieux utiliser les auteurs approuvés, Pères latins et Scolastiques. Il n'y voit assurément aucun mal. Sans doute, il pourrait paraître piquant de relever sous sa plume un blâme vigoureux à l'adresse des docteurs qui veulent en faire accroire sur leur science personnelle [1] ; on lui rappellerait volontiers la paille et la poutre : on aurait tort, car ce qu'il critique, ce n'est pas l'utilisation de sources plus ou moins dissimulées, c'est l'allusion vague et hypocrite qui n'a d'autre but que de donner à penser que l'on a « veu plus des escriptures et des liures des sains docteurs » qu'il n'est vrai. Ciboule, lui, a beaucoup vu. Il a beaucoup retenu. Il est même certain qu'il a systématiquement utilisé ses sources, les ayant sous les yeux pour leur faire subir le traitement qui convenait à son dessein. Il peut s'agir parfois de réminiscences très naturelles chez un aussi bon élève de la Faculté de Théologie, mais il y a très souvent citation partielle, arrangement, abréviation, « contraction », allusion qui trahissent un recours direct et actuel à l'auteur allégué ; il y a même utilisation prolongée et servile, « dilatation » ou traduction dissimulée et soutenue. Son intention est claire : après avoir conçu son plan, il s'est adressé pour exécuter chacune de ses parties ou parcelles à l'auteur classique qui lui a paru le plus qualifié. Sans exclusivisme hostile, il prend son bien où il le trouve et, le plus souvent, ne dissimule pas complètement ses emprunts. La citation, il est vrai, dépasse souvent la zone de l'aveu, et de façon notable : recette classique du plagiaire dont l'application par un tel homme suffit à mettre en relief l'évolution de la conscience littéraire.

Mais si l'on condamne sa méthode, deux raisons empêchent de négliger son œuvre : par un curieux renversement, l'originalité qui manque à tant d'éléments de cet édifice, elle appartient à l'ensemble. Ses matériaux peuvent, en très grand nombre, recevoir leur étiquette d'origine, mais chacun est ainsi préparé, taillé et poli que, d'ordinaire, il s'enchâsse bien dans un tout solidement ordonné. C'est ce caractère d'unité d'une composition relativement sobre et puissante qui ne permet pas de reléguer l'œuvre de Robert Ciboule aux rangs des vulgaires compilations. Très supérieur, de ce point de vue, au *Livre des Propriétés des choses*,

[1] Chap. IV. fol. 11 r°.

par exemple, qu'il a si abondamment pillé, mais qui, selon l'expression très juste de Ch.-V. Langlois [1], n'est qu'une compilation de « paquets de fiches », le *Liure de saincte meditacion* a su s'assimiler des éléments divers pour en construire une œuvre vraiment une, inspirée par une idée directrice qui pénètre efficacement livres et chapitres. Rares sont les digressions, pour une composition de cette époque, et jamais l'auteur ne perd de vue son but. On pourrait s'attarder à relever ses gaucheries : il me paraît plus juste et plus utile d'applaudir à sa réussite.

Et surtout, l'accusation de plagiat elle-même perd singulièrement de son importance pour peu que l'on réfléchisse au simple fait que cette œuvre composite est une *traduction*, précisément dans la mesure où elle emprunte. Différence capitale, vraiment « spécifique ». L'étude des « Sources d'idées » aux diverses époques de la pensée a toujours accordé une large place aux traducteurs de littératures étrangères: or, ce que Ciboule réalise en ces pages constellées d'emprunts, c'est une transposition des thèmes fondamentaux de l'enseignement ecclésiastique traditionnel à l'usage d'un public qui ne comprend plus la langue où ils se trouvent exprimés. Pour le Parisien du XV[e] siècle, le latin devient de plus en plus une langue étrangère, apanage des clercs : ceux qui l'initient au contenu des œuvres latines l'introduisent dans un monde d'idées qui, sans eux, lui serait bientôt fermé. Lorsque ces idées touchent aussi intimement à ce que la vie humaine a de plus profond et de plus haut, l'auteur qui les vulgarise, même mineur, doit être étudié pour lui-même. Qu'un tel écrivain manque d'originalité, cela va de soi : mais, pour être équitable envers Ciboule, il faut dire que s'il n'a inventé ni le précepte qui commande son œuvre, puisqu'il « vient du ciel », ni la doctrine qui nourrit sa pensée, puisqu'il devait la puiser à la tradition scripturaire, patristique et théologique, il a su y ajouter plus d'une réflexion personnelle, parfois pittoresque, parfois profonde, si bien qu'il paraît mériter par son entreprise comme par sa réalisation l'attention et les égards que l'on doit à un initiateur.

---

[1] Ch.-V. LANGLOIS, **125**, p. 124.

PREMIERE PARTIE DU LIVRE DE SAINCTE MEDITACION EN CONGNOISSANCE DE SOY

Chap. I. — *De cinq choses en general esquelles la vie des iustes est excercitee.* Fol. 2 r°-5 v°[1].

S. Grégoire, *Regulae pastoralis liber*, pars II, cap. 5, 7-8, 15-17 ; *P. L.*, t. LXXVII, col. 32 B-33 B.

Hugues de Saint-Victor, *Eruditionis Didascalicae* lib. V, c. 9 ; *P. L.*, t. CLXXVI, col. 797 A.

S. Bernard, *In Cantica canticorum* sermo 57, n. 9 ; *P. L.*, t. CLXXXIII, col. 1054.

Chap. II. — *De lintencion et matiere du liure.* Fol. 5 v°-7 r°[2].

Hugues de Saint-Victor, *Erud. Didasc.*, lib. III, cap. 11 ; *P. L.*, t. CLXXVI, col. 772 C.

Richard de Saint-Victor, *Benjamin major*, lib. I, cap. 3 ; *P. L.*, t. CXCVI, col. 66 C-D., cap. 4, *l. c.*, col. 67 D.

Chap. III. — *Que cest de meditacion et dont elle vient.* Fol. 7 r°-8 r°[3].

Hugues de Saint-Victor, *Erud. Didasc.*, III, 11 ; *l. c.*, col. 772 C.

Chap. IV. — *Le quart chapitre est de discipline.* Fol. 8 r°-12 v°.

S. Cyprien, *Epist.* I, n. 15 ; *P. L.*, t. IV, col. 221 B.

S Grégoire, *Moralium libri*, Praef. cap. 1, n. 2 ; *P. L.* t. LXXV, col. 517.

Hugues de Saint-Victor, *Erud. Didasc.* lib. III, cap. 13 ; *P. L.*, t. CLXXVI, col. 773 B. cap. 14 ; col. 773 C., col. 774 B.

S. Bernard, *In Cant. cant.*, sermo 62, n. 8 ; *P. L.*, tome CLXXXIII, col. 1079 D-1080 B.

Chap. V. — *Des especes de saincte meditacion.* Fol. 12 v°-13 r°.

Hugues de Saint-Victor, *Erud. Didasc.*, III, 11 ; *l. c.*, col. 772 C.

Richard de Saint-Victor, *Benj. maj.*, II, 3 ; *l. c.*, col. 82 A.

Chap. VI. — *De contemplacion es creatures selon la premiere maniere de meditacion.* Fol. 13 r°-14 r°.

S. Augustin, *De Civitate Dei*, lib. XI, cap. 20 ; *P. L.*, t. XLI, col. 333, cap. 21 ; *l. c.*, col. 334, cap. 23, n. 2 ; *l. c.*, col. 337.

S. Augustin, *De Doctrina christiana*, lib. I, cap. 32, n. 35 ; *P. L.*, t. XXXIV, col. 32.

Richard de Saint-Victor, *Benj. Major*, lib. II, cap. 1 ; *l. c.*

---

[1] Cité en partie plus haut, pp. 176-180.

[2] Cité en partie, pp. 180-182.

[3] Partiellement cité, pp. 182-185. Le chapitre V est cité en partie dans les mêmes pages.

col. 79 A-B. cap. 2, col. 80 B ; cap. 4, col. 82 C ; cap. 8, col. 86 A.

CHAP. VII. — *Que en meditacion sur les creatures on doibt euiter ce qui tourne a pechie et a vanite.* Fol. 14 r°-15 v°.

S. JÉRÔME, *Comment. in Ecclesiasten*, cap. 1 ; *P. L.*, tome XXIII, col. 1014 C.

RICHARD DE SAINT-VICTOR, *Benj. Maj.*, II, 11; *l. c.*, col. 79 C-D.

CHAP. VIII. — *De la composicion et disposicion du monde et de la meditacion diceluy.* Fol. 16 r°-18 r°.

RICHARD DE SAINT-VICTOR, *Benj. Minor*, cap. 22 ; *P. L.*, tome CXCVI, col. 15 BC.

BARTHÉLEMY L'ANGLAIS-CORBECHON, *Le livre des Proprietes des choses*, liv. VIII ; ms. fr. B.N., n° 216, fol. 132 v°. — liv. XI, chap. 2, *l. c.* fol. 164 v°-166 r°. — liv. XII, chap. 6 ; cf. XII, 34 ; XIII, 20-21.

Cf. S. JÉRÔME, *Adversus Jovinianum*, lib. I, n. 30 ; *P. L.*, t. XXIII, col. 252 B.

CHAP. IX. — *Quelle congnoissance auoient les philozophes des creatures et du createur.* Fol. 18 r°-20 v°.

S. BERNARD, *In cantic. cant.*, sermo 1, n. 3 ; *l. c.*, col. 786 B (sens modifié). — sermo 5 ; col. 800.

RICHARD DE SAINT-VICTOR, *Benj. Maj.*, II, 2 ; *l. c.*, col. 80 B-C. II, 4 ; col. 82 B-C.

S. THOMAS, *Summa Theol.* Ia-IIae, q. 79, a. 1, ad 1m.

CHAP. X. — *Que par la saincte escripture on vient a congnoistre les choses diuines.* Fol. 20 v°-23 r°.

HUGUES DE SAINT-VICTOR, *Erud. Didasc.*, lib. V, cap. 2 ; *l. c.*, col. 790 B. V, 3 ; col. 790 C.

RICHARD DE SAINT-VICTOR, *Benj. minor*, cap. 15 ; *l. c.*, col. 10 C-D.

S. THOMAS, *Contra Gentes*, lib. I, cap. 3 in fine.

CHAP. XI. — *De saincte meditacion qui vient de la consideracion de soy mesmes.* Fol. 23 r°-25 v° [1].

HUGUES DE SAINT-VICTOR, *Erud. Didasc.*, I, 2 ; *l. c.*, col. 741 D.

S. BERNARD, *In cantic. cant.* serm. 34-35 ; *l. c.*, col. 959-966. — serm. 36, n. 5-7 ; col. 969-970.

RICHARD DE SAINT-VICTOR, *Benj. minor*, cap. 72 ; *l. c.*, col. 51 C-D., cap. 78 ; *l. c.*, col. 55 D-56 A. — *Benj. Maj.* II, 2 ; *l. c.*, col. 81 A.

CHAP. XII. — *De la formacion de homme.* Fol. 25 v°-27 v°.

P. LOMBARD, *Lib. II Sent.* dist. 17, a. 1-2, 4.

CHAP. XIII. — *De la formacion de la premiere femme eue.* Fol. 27 v°-28 v°.

S. AUGUSTIN, *De Genesi ad litteram*, lib. IX, cap. 15-18 ; *P. L.*, t. XXXIV, col. 403-407.

P. LOMBARD, *Lib. II Sent.* dist. 18, a. 1-3.

---

[1] Presque intégralement cité, pp. 195-200.

Chap. XIV. — *De la nature de lame et que cest.* Fol. 28 v°-29 r°.
Barthélemy-Corbechon, *l. c.*. liv. III, ch. 3 ; fol. 30 v° col. 2-31 r°, chap. 4 ; fol. 31 v°. chap. 5 ; fol. 32 r°.

Chap. XV. — *De la creacion de lame raisonnable.* Fol. 29 r°-33 r° [1].
Hugues de Saint-Victor, *De Sacramentis*, lib. I, cap. 11-12 ; *P. L.*, t. CLXXVI, col. 343-350.
P. Lombard, *Lib. II Sentent.* dist. 31.
S. Thomas, *Summa Theol.* Ia-IIae, q. 81, a. 5.

---

[1] Dans ce chapitre, Ciboule, ailleurs si fidèle à saint Thomas d'Aquin, n'adopte pas sa théorie métaphysique du péché originel : il reste attaché aux théologiens du xiie siècle, à Hugues et au Lombard. Comme eux, il ne peut se résigner à réduire à une simple *condition sine qua non* le rôle de la chair en la transmission du péché d'origine. Pour lui, comme pour Pierre Lombard, « lame humaine... de soy est belle et bonne créature et a lymage de dieu, mais elle prent infection a la coniunction auecques le corps » (fol. 29 v°), et il comprend cette « contagion » comme le Maître des Sentences qu'il a lui aussi commenté : « lame... recoit vne contagion et infection coulpable de la char encheue en pechie, car celle char ou ce corps est descendu de adam par generatiue mocion. Or est il ainsi que tout ce qui estoit en adam fut infect et coupable et ce corps materiel y estoit et en est yssu par libidineuse generacion, pour tant ceste infection coupable que nous appelons pechie originel vient en lame par le moyen de ceste matière corporelle qui est corrompue, et est lymage de dieu contamine en lame et soullie non pas par operacion personnelle de ceste ame, mais par la coulpe de adam. » (Fol. 29 v°). Cf. P Lombard, *Lib. II Sentent.* dist. 31 : « In concupiscentia ergo et libidine concipitur caro formanda in corpus prolis. Vnde caro ipsa quae concipitur, in vitiosa concupiscentia ponitur, et corrumpitur : ex cujus contactu anima cum infunditur maculam trahit qua polluitur, et fit rea, id est vitium concupiscentiae quod est originale peccatum... Et quod vitium, vel corruptio sit in carne ante conjunctionem animae, effectu probatur cum anima infunditur quae ex corruptione carnis maculatur : sicut in vase dignoscitur vitium esse cum vinum infusum acescit. » — Par là, Ciboule se rapproche de saint Bonaventure, qu'il ne cite pourtant jamais, qui écrit, *in hunc loc. Sentent.* : « Utrum anima possit infici a carne ? — Respondeo dicendum quod absque dubio, sicut dicunt Sancti et tenent doctores, quod anima contrahit peccatum originale mediante carne... », et qui accorde un sens de véritable causalité à ce « mediante », tandis que saint Thomas, posant la question en métaphysicien, ne se préoccupe pas de l' « infection » : pour lui, le péché originel n'est pas un péché de « contagion » mais un péché de « nature » ; par son péché, Adam prive sa nature, en toutes ses participations futures, du don gratuit de justice originelle qui eût été transmis « cum propagatione carnis ». Si l'on veut garder le terme traditionnel d' « infection », on dira non point que la chair infecte l'âme, et cela à aucun degré, mais que c'est la « nature », originellement infectée par une personne, qui infecte à son tour les autres personnes ; et c'est parce que ce « defectus » est transmis en même temps que la nature par la génération charnelle que la coulpe originelle est dite transmise par la génération. Je n'ai pas à pénétrer davantage ici en ce difficile problème : je devais seulement indiquer la position, déjà un peu archaïque, ou de tendance curieusement franciscaine, du chancelier de Notre-Dame.

CHAP. XVI — *De l'immortalite de lame*. Fol. 33 r°-34 v°.
RICHARD DE SAINT-VICTOR, *Benj. Maj.*, lib. III, cap. 15 ; *l. c.*, col. 124 B-125 A.
CHAP. XVII. — *De la perfection de ame humaine au regart des ames des plantes et bestes*. Fol. 34 v°-35 v°.
S. GRÉGOIRE, *XL Homil. in Evang.*, lib. II, Homil. 29 ; *P. L.*, t. LXXVI, col. 1211 A-B.
BARTHÉLEMY-CORBECHON, *l. c.*, liv. III, ch. 7 ; fol. 32 r° col. 2.
CHAP. XVIII. — *De lame vegetatiue et de ses vertus ou puissances*. Fol. 35 v°-37 v°.
BARTHÉLEMY-CORBECHON, *l. c.*, liv. III, ch. 7 ; fol. 32 v°-33.
S. THOMAS, *Summa Theolog.* I P. q. 76, a. 3 c. « Tertio » ; q. 77, a. 8 c. ; q. 78, a. 2 c.
CHAP. XIX. — *De la porcion sensitiue et de ses puissances*. Fol. 37 v°-38 v°.
S. GRÉGOIRE, *Moral.*, lib. XXI, cap. 2, n. 4 ; *P. L.*, t. LXXVI, col. 190 B.
BARTHÉLEMY-CORBECHON, *loc. ult. cit.*
CHAP. XX. — *Des sens qui sont dedans et de leurs operacions*. Fol. 38 v°-43 v°.
RICHARD DE SAINT-VICTOR, *Benj. Maj.*, lib. III, cap. 8 ; *l. c.*, col. 118 B-C.
BARTHÉLEMY-CORBECHON, *op. c.*, liv. III, ch. 10-11 ; *l. c.*, fol. 33 v°.
S. THOMAS, *Summa Theol.* I P., q. 78, a. 4 ; q. 111, a. 1 c., a. 3 ad 2m., ad 4m. ; IIa-IIae, q. 174, a. 2 et 3.

Fol. 38 v° : « ... il y a trois puissances sensitiues apprehensiues cest a dire par lesquelles on congnoist les choses sensibles, et sont *lymaginatiue qui est tout vng auecques la fantasie*, la seconde puissance est *la cogitatiue*, qui est dicte es bestes *estimatiue*, la tierce est *la memoire*.. La premiere cest assauoir *lymaginatiue* ou la fantasie qui est tout vng *est situee en la partie de deuant du chief*, et de ce la vient que ceulx qui ont grant front et gros par dessus ilz ont aucunement bonne ymaginatiue et forte ainsi comme ceulx qui ont la partie de derriere grosse et bossue sont communément de bonne et grande memoire... »

Fol. 40 r° : « Tu dois sauoir que de tant que ces trois vertus sont plus prochaines de raison et les plus haultes en toute la partie sensitiue de tant sont leurs operacions plus nobles. Et ont habitude au corps et aussi a lentendement. Et de ce la vient que la bonte dicelles specialment de lymaginatiue est vne tresprochaine disposicion a auoir bon entendement, car quant lymaginatiue ou la fantasie est troublee ou blessee par trop grant impression des choses deuant dictes cestassauoir des especes ou des fantosmes

retenus des choses sentues par dehors, tu vois que lentendement et la raison de la personne est troublee. Et pour ce on ne doit iamais faire violence a son ymaginatiue, comme font aucuns qui sefforcent a conceuoir plus quilz ne peuent, ou qui trop se donnent a choses subtilles entendre, ou trop haultes a leur entendement, ou qui veulent fantasier choses qui ne sont pas fantasibles, comme les choses spirituelles. Et aussi ceulx qui trop ardanment et sans discrecion se mectent a trop longuement penser a quelque chose, ou par affection desordonne comme sont ceulx qui folement ayment ou charnellement, comme aucunesfois on voit quilz en deuiennent folz et sans raison, aussi ceulx qui se donnent a estude ou a contemplacion et mesmes a indiscrete oroison sans prudence et cuident acoup et tantost y estre parfais et ne procedent pas saigement et atrait en faisant grief a leur ymaginatiue qui se doit conduire tout en paix, car de soy elle na point darrest, telles gens cheent souuent en inconuenient. Et a ce doiuent bien prendre garde et bien faire le guet ceulx qui sont donnez et enclins a estude et a contemplacion quilz ne chargent pas trop leur ymaginatiue mais que par bonne circonspection et deliberacion ilz mectent ordre en leur fait et quilz ne se broullent point par confusion de choses impertinentes. Et aussi quilz ne fichent en leur ymaginacion semblance de chose qui ne soit honneste et licite. Et se a la fois il vient de laides et ordes fantasies on ne si doit de riens arrester et se doit on conuertir a choses licites. Et ne doit on pas auoir trop grant reflexion sur telles choses inutiles ou vileines, car tant plus y penseras de tant a plus grant peine ten mectras hors. Tu ne peulx mectre remede que telles fantasies ne sourdent qui a la fois viennent par loperacion du dyable qui en te temptant les mect deuant toy, ou aussi elles viennent souuent par occasion de ce que on a veu ou ouy ou sentu par dehors. Mais au plus tost que tu les apperceuras tu te dois conuertir ailleurs et les laissier passer comme tu feroies vng fol qui frapperoit a ton huys auquel tu ne ouurerois pas. Quant on se donne a receuoir telles choses fantastiques qui volent en lymaginacion, cest grant empeschement de toute bonne operacion intellectuelle et autre quelconques, specialment cest grant empeschement a lentendement studieux ou contemplatif, et souuent empeschent le fruict de oroison et la suauite de deuocion... »

Fol. 42 r° : « En ceste *ymaginatiue* est vne partie ou vng degre de contemplacion quant on se conuertit a mediter et a considerer

les merueilleuses choses qui sont es creatures de dieu... Et cest le premier *ciel* ou len monte par contemplacion. *Le second* ciel *est en raison. Le tiers* ciel est en *lintelligence. Ce premier ciel qui est en lymaginacion est bien gros et bien materiel au regart des deux autres* qui sont par dessus pour ce *quil est de similitudes et fantosmes des choses* grosses et *materielles.* En ce ciel dymaginacion se font les reuelacions qui sont nommees visions ymaginaires lesquelles ont et auoient les prophettes anciens quant soubz figures et semblances de choses materielles il leur estoit reuele ce qui estoit auenir. Et aucune fois en dormant, aucune fois en veillant comme nous lisons de ysaye ieremie ezechiel daniel et autres prophettes qui par vision de choses materielles en leur ymaginacion auoient congnoissance ou de la destruction de la cite de iherusalem ou de la reedificacion du temple, ou autres choses qui estoient aduenir au peuple de israel. Et dois sauoir que toutes visions ymaginaires comme sont apparicions qui se font en dormant en songes ou mesmes en veillant se font par le ministere des anges... Et combien que ceste matiere soit theologicale qui vouldroit enquerir de la maniere si dois tu sauoir que nature angelique quelle quelle soit a puissance sur lymaginatiue pour ce quelle est aucunement corporelle. Et pour ce vng ange soit bon ou mauuais peult mouuoir et transmuter les especes qui sont en la fantasie, et par telle transmutacion quant il les met en ordre a sa fin a quoy il tent il fait representer plusieurs choses deuant toy lesquelles tu ne conceuras pas par toy pour ce que tu ny eusses pas mis tel ordre. Et ne dois pas croire que lange les forme de nouuel car il nest pas en sa puissance, mais telles similitudes des choses que tu as veues et ouyes en tout ou en partie ou par choses aians conueniences aulx autres choses il les compose ou deuise et met en tel ordre en ton ymaginacion que tu congnoistras et te semblera que tu verras les choses de quoy elles sont especes et semblances... »

Fol. 43 v° : « Iay plus parle de la vertu ymaginatiue que des autres pour ce que souuent elle empesche saincte meditacion et que le deable en fait souuent son instrument a nous deceuoir car il ne quiert que nous precipiter en pechie laquelle chose se fait tantost quant nous sommes precipitans en nos operacions et quant nous ensuiuons plus tost le vetillement de la fantasie que le deliberatif iugement de raison... »

CHAP. XXI. — *De lappetit sensual en general.* Fol. 43 v°-45 r°.
S. THOMAS, *Summa Theol.* I P. q. 81, a. 1 obj. 1a, citant St Augustin, *De Trinitate*, lib. XII, cap. 12, n. 17 ; *P. L.*, t. XLII, col. 1007.
— I P. q. 81, a. 1 sed c. ; *ibid.* corp. ; *ib.* ad 1m.
— Ia-IIae, q. 19, a. 3 ; a. 4 ; q. 70, a. 4 sed c. ; q. 74, a. 3 ad 3m. ; a. 6 c. ; q. 82, a. 4 ad 1m. ; q. 83, a. 3 ad 2m. ; a. 4 sed c. — IIa-IIae, q. 141, a. 4 c.
CHAP. XXII. — *Des parties de lappetit sensitif.* Fol. 45 r°-46 r°.
S. THOMAS, *Summa Theol.*, Ia-IIae, q. 81, a. 2 sed c. et corp.; *ib.* ad 1m. ; q. 83, a. 4 sed c.
CHAP. XXIII. — *Comme en homme appetit sensitif obeit a raison.* Fol. 46 r°-47 v°.
S. THOMAS, *Summa Theol.* I P. q. 81, a. 3 c. et ad 2 m ; Ia-IIae, q. 74, a. 8 ; q. 83, a. 4 sed c.
CHAP. XXIV. — *Des passions de lappetit sensitif.* Fol. 47 v°-49 v°.
S. AUGUSTIN, *De Civit. Dei*, lib. IX, cap. 4, n. 1-3 ; *P. L.*, t. XLI, col. 258-260 ; cap. 5 ; *l. c.*, col. 260-261.
S. THOMAS, *Summa Theol.*, Ia-IIae, q. 22, a. 2 sed c. ; a. 3 sed c. ; q. 24, a. 1 c. ; a. 2 c. ; a. 4 sed c. ; q. 35, a. 1 ; q. 59. IIa-IIae, q. 35, a. 3 sed c. ; q. 144 a. 1, sed c. et c.
CHAP. XXV. — *Du nombre des passions.* Fol. 49 v°-50 v°.
S. THOMAS, *Summa Theol.*, Ia-IIae, q. 24, a. 1 ; q. 25, a. 2 c. ; a. 3 ; cf. q. 26 à 35 ; q. 46, a. 1 ad 2m.
S'oppose à : Ia-IIae, q. 30, a. 2 ad 3m.
CHAP. XXVI. — *Comme toutes les passions sourdent damour.* Fol. 50 v°-53 r°.
S. AUGUSTIN, *Contra Julian. Pelag.*, lib. II, cap. 7 n. 20 ; *P. L.*, t. XLIV, col. 687.
S. JÉRÔME, *Advers. Jovinian.*, lib. I, n. 49 ; *P. L.*, t. XXIII, col. 281 A.
S. THOMAS, *Summa Theol.*, Ia-IIae, q. 25, a. 2 sed c. et c. ; q. 26, a. 1 c. ; q. 27, a. 2 ; IIa-IIae, q. 23, a. 3 c. ; IIIae Sup. q. 49, a. 6 c. fin.
CHAP. XXVII. — *De deux amours lun bon et lautre mauuais.* Fol. 53 r°-56 v°.
S. AUGUSTIN, *De Civit. Dei*, lib. I, praef. *P. L.*, t. XLI, col. 13. lib. XII, cap. 6 ; *l. c.*, col. 353 ; lib. XIV, cap. 28 ; *l. c.*, col. 436 ; lib. XV, cap. 1 n. 1 ; *l. c.*, col. 437.
De Genesi ad lit., lib. XI, cap. 15 n. 20 ; *P. L.*, t. XXXIV, col. 437.
Enarrat. in Psalm., XXV, enarr. II, n. 3 ; *P. L.*, t. XXXVI, col. 189 ; in Ps. XXX, enar. II, sermo 2, n. 4 ; *l. c.*, col. 241 ; in Ps. LXI, n. 6-7 ; *l. c.*, col. 733-734 ; in Ps. LXIV, n. 2 ; *l. c.*, col. 773.
In Ioh. Evangelium, tr. LI, cap. 10 ; *P. L.*, t. XXXV, col. 1766-1767.
S. THOMAS, *Summa Theol.*, Ia-IIae, q. 46, a. 1 c. ; a. 6 ad 3m. ;

q. 47, a. 1 c. ; a. 2 c. ; q. 77, a. 4 c. ; q. 84. a. 1 c. ; IIa-IIae, q. 35, a. 1, 2 et 3 ; q. 36, a. 1 c. ; q. 158, a. 2, obj. 3a, sed. c. et c. ; a. 3 c. et ad 2 m. ; a. 4 sed c.

CHAP. XXVIII. — *De lamour de dieu*. Fol. 56 v°-59 v°.

S. AUGUSTIN, *Enarr. in Psalm*. LXIV, n. 2 ; *l. c*.

S. GRÉGOIRE, *XL Homil. in Evang*. lib. II, hom. 30 ; *P. L.*, t. LXXVI, col. 1221 B.

S. BERNARD, *In Cantic. cant*. sermo 20, n. 4 ; *P. L.*, t. CLXXXIII, col. 868 C.

RICHARD DE SAINT-VICTOR, *Benj. Maj.*, lib. IV, cap. 16 ; *P. L.*, t. CXCVI, col. 154 C-155 A.

S. THOMAS, *Summa Theol.*, Ia-IIae, q. 28, a. 3 sed c. et c. ; q. 55, a. 1 ad. 1 m. ; q. 114, a. 4 c ; IIa-IIae, q. 24, a. 8 c. ; a. 9 c. ; a. 10 c. ; a. 11 c. ; a. 12 c.

CHAP. XXIX. — *Des quatre principales passions*. Fol. 59 v°-63 r°.

S. AUGUSTIN, *De Civit. Dei*, lib. IV, cap. 21 ; *P. L.*, t. XLI, col. 128. lib. XIV, cap. 3 n. 2 ; *l. c.*, col. 406, lib. XV, cap. 22 ; *l. c.*, col. 467.

S. THOMAS, *Summa Theol*. Ia-IIae, q. 24, a. 1 sed c. et obej 3 a; q. 25, a. 1 ; a. 4 ; q. 35, a. 1 ; q. 51, a. 3 ; q. 55, a. 4 ; q. 56, a. 4 ; q. 60, a. 2 ; a. 5 ; q. 63, a. 2 ; a. 3 ; q. 71, a. 4 ; IIa-IIae, q. 19, a. 2, 4, 7 et 11, cf. q. 123, 124 ; q. 141 a. 4 ; III P. q. 15, a. 6 sed c. ; a. 7 sed c. ; q. 46 a. 2.

CHAP. XXX. — *De la porcion intellectiue*. Fol. 63 r°-64 r°.

S. AUGUSTIN, *De vera Religione*, cap. XIV, n. 27 ; *P. L.*, t. XXXIV, col. 133.

S. THOMAS, *Contra Gentes*, lib. I, cap. 5 § 3.

Summa Theol. Ia-IIae, q. 71, a. 5 obj. 2 ; IIa-IIae, q. 4, a. 2 c.

CHAP. XXXI. — *De lentendement*. Fol. 64 r°-65 v°.

S. AUGUSTIN, *De Trinitate*, lib. XII, cap. 15 n. 25 ; *P. L.*, t. XLII, col. 1012.

RICHARD DE SAINT-VICTOR, *Benj. Maj.*, lib. II, cap. 5 ; *l. c.*, col. 83 A-B.

S. THOMAS, *Summa Theol*. I P. q. 79, a. 4 ; a. 8 ; a. 9 ; a. 11 ; Ia-IIae, q. 91, a. 2 ; q. 94, a. 2. IIa-IIae, q. 179, a. 2 ; q. 180, a. 3 ; q. 181, a. 3.

CHAP. XXXII. — *De la loy de nature*. Fol. 65 v°-67 v°

S. AUGUSTIN, *De libero arbitrio*, lib. III, cap. 18 n. 52 ; *P. L.*, t. XXXII, col. 1296.

GUILLAUME D'AUVERGNE, *De legibus*, cap. I.

S. THOMAS, *Summa Theol*. I P. q. 94, a. 4 c. ; Ia-IIae, q. 85, a. 3 ; q. 91, a. 1 ; a. 2 ; q. 94, a. 6 ; q. 99, a. 2.

CHAP. XXXIII. — *Comme les commandemens et les vertus morales sont de la loy de nature*. Fol. 67 v°-70 v°.

S. AUGUSTIN, *De libero arbitrio*, lib. III, cap. 13, n. 38 ; *P. L.*, *l. c.*, col. 1290.

S. THOMAS, *Summa Theol*. Ia-IIae, q. 71, a. 2 ; q. 94, a. 2,

a. 3, a. 4 ; q. 89, a. 5 ; q. 91, a. 2 ; q. 100, a. 3-5 ; IIa-IIae, q. 122.

CHAP. XXXIV. — *Du souuerain iudicatoire de raison appelle synderesis*. Fol. 70 v°-71 v°.

S. THOMAS, *Summa Theol.* I P. q. 79, a. 12-13 ; Ia-IIae, q. 85, a. 2, ad 3 m, q. 94 a. 6 sed c.

CHAP. XXXV. — *De la conscience*. Fol. 71 v°-77 r°.

S. AUGUSTIN, *Enchiridion*, cap. XIII ; *P. L.*, t. XL, col. 237.

S. BERNARD, *In Cantic. cant.*, sermo 66, n. 1-2 ; *l. c.*, col. 1094 A-C.

S. THOMAS, *Summa Theol.* I P. q. 79, a. 13 ; Ia-IIae, q. 19, a. 6 ; IIa-IIae, q. 45, a. 3 et 4.

CHAP. XXXVI. — *De voulente*. Fol. 77 r°-80 r°.

S. AUGUSTIN, *De Civit. Dei*, lib. I, cap. 19 ; *l. c.*, col. 32-33.

S. THOMAS, *Summa Theol.* I P. q. 6, a. 4 ; q. 23, a. 3 ; q. 80, a. 2 ; q. 82, a. 1 ; q. 83, a. 1 et 4 ; Ia-IIae, q. 1 ; a. 1, obj. 3 ; a. 2 ; a. 6, a. 7 ; q. 2, a. 1 ; q. 6, prol. ; a. 4 ; q. 9, a. 6 ; q. 10, a. 4 ; q. 15 ; q. 18, a. 10 ; a. 11 ; q. 112, a. 3 ; q. 114

CHAP. XXXVII. — *Comme lame est a lymage de dieu*. Fol. 80 r°-84 v° [1].

S. AUGUSTIN, *De trinitate*, lib. X, cap. 11 n. 17 ; *l. c.*, col. 982. lib. XIII, cap. 20 n. 26 ; *l. c.*, col. 1035 ; lib. XIV, cap. 7 n. 10, *l. c.*, col. 1043 ; cap. 8 n. 11 ; *l. c.*, col. 1044-1045 ; cap. 14 n. 20 ; *l. c.*, col. 1051 ; lib. XV, cap. 6 n. 10 ; *l. c.*, col. 1064.

De Civit. Dei, lib. XI, cap. 26 ; *l. c.*, col. 339-340 ; cap. 28 ; *l. c.*, col. 341-342.

Sermo XLIII (de verbis Isaiae), cap. II, n. 3-4 ; *P. L.*, t. XXXVIII, col. 254-255.

S. BERNARD, *In Cantic. cant.*, sermo 71, n. 6-10 ; *l. c.*, col. 1123D-1126D.

HUGUES DE SAINT-VICTOR, *De Sacramentis*, I, 3, 26 ; *P. L.*, t. CLXXVI, col. 227 C.

S. THOMAS, *Summa Theol.* I P. q. 12, a. 5 ; a. 11 ; a. 12 ; q. 27, a. 1 ; a. 3 ; q. 34, a. 1 ; a. 3 ; q. 93, a. 1 à 6.

CHAP. XXXVIII.— *De la condicion de corps humain*. Fol. 84 v°-85 r°.

S. AUGUSTIN, *De Genesi ad litt.*, lib. III, cap. 14 n. 22 ; *P. L.*, t. XXXIV, col. 288 ; cap. 22 n. 34 ; *l. c.*, col. 293-294.

S. ISIDORE DE SÉVILLE, *Etymologiarum*, lib. XI, cap. 1 n. 5 ; *P. L.*, t. LXXXII, col. 397 C.

BARTHÉLEMY-CORBECHON, *op. cit.*, liv. III, ch. 1 ; *l. c.*, fol. 30 v°.

---

[1] Longuement cité, pp. 200-206.

CHAP. XXXIX. — *De la matiere du corps humain*. Fol. 85 r°-88 v°.
- S. AUGUSTIN, *De Genesi cont. Manich.*, lib. I, cap. 17-18 ; *P. L.*, t. XXXIV, col. 186-187 ; *l. c.*, 7 n. 8 ; *l. c.*, col. 200 (divergence de doctrine sur le « limon » de la terre).
- S. GRÉGOIRE, *Moral.* lib. XXIX, cap. 10 n. 21 ; *P. L.*, t. LXXVI, col. 448 CD.
- S. ISIDORE DE SÉVILLE, *Etymologiarum*, lib. XII, cap. 4 n. 48 ; *l. c.*, col. 448 B.
- PSEUDO-BERNARD, *Meditationes piissimae*... cap. 3, n. 7-8 ; *P. L.*, t. CLXXXIV, col. 489-490.
- BARTHÉLEMY-CORBECHON, *op cit.*, liv. IV, ch. 1 ; *l. c.*, fol. 43 r°.
- S. THOMAS, *Summa Theol.* I P. q. 75, a. 6 ; q. 91, a. 1 ; q. 119, a. 2.

CHAP. XL. — *Des quatre complexions du corps*. Fol. 88 v°-91 v°.
- BARTHÉLEMY-CORBECHON, *op. cit.*, liv. IV, ch. 6 ; *l. c.*, fol. 48 v° ; ch. 7 ; *l. c.*, fol. 49 r°-50 r° ; liv. VII ; fol. 104 v° col. 1.
- S. THOMAS, *Summa Theol.* I P. q. 91, a. 1.

Fol. 89 r° : « Selon ces quatre complexions... le corps humain recoit diuerses condicions, et selon la diuersite de la complexion lame naturellement a diuerses inclinacions et est lame en ses operacions plus tardiue ou plus hastiue ou plus ingenieuse ou moins. Et mesmes la complexion du corps fait moult incliner a vice ou a vertu... »

Fol. 90 r° : « Certes les inclinacions des personnes sont moult diuerses, et a vne ame qui veult prouffiter a vertu il est moult vtile sauoir a quoy on est enclin par complexion affin que on se conuertisse a user de raison au contraire et que on ne se donne pas a ensuiuir la mauuaise inclinacion se elle est en la personne. Les vngs sont enclins a bien et les autres a mal selon les complexions. Le sanguin de sa complexion est simple, ioyeux modere, doulx et amiable et liberal, et si *est chault et moite*, de corps bien dispose, bien couloure, et est la meilleur complexion car le sang est humeur conuenable a nature, et pour tant les philosophes dient que *le sang est le siege de lame*. voire le sang pur et ou quel il ny a point de corrupcion, mais le sang *corrompu est inductif de* totale *corrupcion* par tout le corps, *comme il appert* es febricitans et en la maladie *de lepre*. Le sanguin quant il est *pur* et net a bon sens *subtil et chault* mouuement pour les operacions corporelles et a lentendement bon et bien arreste, et si est le sang plus amy de vie naturelle..., *car la vie se tient* et est conseruee *en chaleur et en moiteur. Le colerique* communement et general-

ment est *iracondeux* cruel, sans doulceur, ingenieux et de legiere apprehension, agu, *legier*, instable, impetueux, *de corps megre* et sec, moult mengant, *de couleur noir*, et tenue de corpulence. Telz coleriques doiuent fort et diligemment moderer la passion de ire... car ilz sont moult enclins et sont hastifz et ardans comme le feu du quel ilz ont les qualitez cestassauoir chault et sec. *Le flegmatique* qui est au colerique contraire pour ce quil a les qualitez de leaue qui sont *froideur et moiteur* est communement *graue et tardif* et na pas bon sens ne agu, *et est* moult *obliuieux, paresseux et sommilleux*, *de char mole* et fluxible, *de couleur* fade et *blanch*astre, *le cuer* orguilleux et enfle, *plain de crachemens* et de humeurs habondant, et *songe souuent de inundacion de eaue* et aucunesfois *quil est en leaue* et quil se naye, ou quil nage, et toutes telles choses, car il a les condicions de leaue. *Le melancolique* a les condicions et qualitez de la terre qui sont froideur et secheur. Et est auaricieux et conuoiteux, triste, morne et sommilleux. Et *sont* telz *melancolieux* souuent degectez de vne meschante *tristesse* et *ont paour sans cause* et sont souuent si tristes *que se tu leur demandes pour quoy ilz sont tristes* et de quoy ilz se deulent, ou *de quoy ilz ont paour*, ou de quoy ilz ont desplaisance, *ilz ne sceuent que respondre* et ne sceuent quilz ont. *Les vngs* ont melancolie sur aucune maladie se ilz lont et *cuident* sans raison quilz se doient tantost *mourir*. *Les autres cuident encourir* ou auoir ia encouru lindignacion de ceulx quilz ont en amour bon ou mauuais. Les autres ont paour destre desprisez ou de nestre pas en la reputacion des gens telz quilz desirent. *Les autres* pour telle melancolie *desirent* sans raison *la mort* et sont en vng ennuy desraisonnable et ny a en eulz ne rime ne raison, et ne sceuent qui leur fault. O que ceste melancolie est a fuir et a moderer en religieux ou religieuses, en estudians et en gens de deuocion, car telz gens moult sont esloignez de faire operacion spirituelle quant ilz sont en telles tristesses de melancolie, et nest pas merueille car ilz sont aterris et de la condicion de la terre, et pour ce a grant peine se relieuent pour contempler ou pour prier, ou pour estudier ou pour faire operacion spirituelle. Et pour tant ilz doiuent eulx soustenir et ne se doiuent pas laisser cheoir ne aggrauer iusques aulx condicions de la terre qui sont froideur et secheur. Et se tu me demandes par quoy ilz se tendront en hault et ne cherront point en ceste tristesse melancolieuse, ie tay respondu deuant que ce sera par

leesse spirituelle par laquelle ilz se soustendront. Et la chose du monde qui plus modere ces melancolies est viure en leesse et en ioye desperit... »

CHAP. XLI. — *De la disposicion et figure du corps.* Fol. 91 v°-95 r°.
S. AUGUSTIN, *Enchiridion*, cap. 11 ; *P. L.*, t. XL, col. 236.
Sermo CCXLII, in dieb. pasch., cap. 8 n. 11 ; *P. L.* t. XXXVIII, col. 1142.
De Civit. Dei, lib. XV, cap. 23 n. 2 ; *P. L.* t. XLI, col. 469 ; lib. XVI, cap. 8 n. 2 ; *l. c.*, col. 486-487 ; lib. XXI, cap. 8 n. 3 ; *l. c.*, col. 721-722 ; lib. XXII, cap. 24 n. 4 ; *l. c.*, col. 790-791.
BARTHÉLEMY-CORBECHON, *op. cit.* liv. V ; *l. c.* fol. 54 v°.
S. THOMAS, *Summa Theol.* I. P. q. 48, a. 1 obj. 5 ; q. 91, a. 3 ; IIa-IIae, q. 180, a. 7 ; IIIae Sup. q. 82, prol.
CHAP. XLII. — *De la multitude des membres de corps humain.* Fol. 95 r°-97 v°.
S. AUGUSTIN, *De Civit. Dei*, lib. XIV, cap. 17 ; *l. c.*, col. 425-426 ; cap. 26 ; *l. c.*, col. 434 ; lib. XXII, cap. 24 n. 5 ; *l. c.* col. 791-792 ; cap. 30 n. 1 ; *l. c.*, col. 801-802.
S. THOMAS, *Summa Theol.* I P. q. 98, a. 2 ; Ia-IIae, q. 74, a. 8.
CHAP. XLIII. — *Des membres principaux de corps humain.* Fol. 98 r°-104 v°.
S. AUGUSTIN, *De Civit. Dei*, Lib. XXII, cap. 24 n. 4 ; *l. c.* col. 791.
Sermo LV, n. 1-2 ; *P. L.*, t. XXXVIII, col. 375 ; *Sermo CCXIII*, in dieb. pasch. cap. 6 n. 6 ; *l. u. c.*, col. 1146.
De natura et gratia, cap. XVI ; *P. L.*, t. XLIV, col. 255.
BARTHÉLEMY-CORBECHON, *op. cit.*, liv. III, ch. 16 ; *l. c.* fol. 36 v° ; liv. V, ch. 2 ; ch. 3 ; ch. 6 ; ch. 11 ; *l. c.* fol. 56, 57, 58-62, 63-64 r°-v°-65.
S. THOMAS, *Summa Theol.* I P. q. 91, a. 3 ; III P. q. 72, a. 5.
CHAP. XLIV. — *Des membres du corps soubz le chief.* Fol. 104 v°-115 v° [1].

[1] Pour toutes ces notions d'anatomie, la source essentielle est *Le Livre des Propriétés des choses*, **102**, **103**. Il me paraît certain que R. Ciboule le connaît et l'utilise sous sa double forme, original latin, et traduction française : on constate parfois que sa traduction s'écarte du texte de Barthélemy pour suivre Corbechon ; mais beaucoup plus souvent, il quitte le premier traducteur pour se rapprocher du latin. Voici quelques exemples :

a) CIBOULE s'écarte de Barthélemy et rejoint Corbechon :

Fol. 99 v° : « ... tourment des larrons. » = CORBECHON, **103**, fol. 60 v° col. 1 // BARTHÉLEMY, **102**, fol. 27 r° col. 2 : « erat supplicium modo locum habet... »

S. AUGUSTIN, *Quaest. in Heptateuch.*, II, in Exod. n. XXV ; *P. L.*, t. XXXIV, col. 604 ; n. LV ; *l. c.*, col. 615.

Enarrat. in Psalm. VIII, n. 7 ; *P. L.*, t. XXXVI, col. 111. in Psalm. CXXVII, n. 1 ; *P. L.*, t. XXXVII, col. 1677 ; n. 16 ; *loc. ult. cit.* col. 1688.

De diversis quaestionibus ad Simplicianum, lib. I, quaest. 2, n. 20 ; *P. L.*, t. XL, col. 126.

S. ISIDORE DE SÉVILLE, *Etymologiarum*, lib. XI, cap. 1, n. 70-71 ; *l. c.* col. 406 B-C ; n. 108-109 ; *l. c.* col. 410 C ; n. 118 ; *l. c.* col. 411 C ; n. 124 ; *l. c.*, col. 412 B ; n. 127 ; *l. c.* col. 413 A.

BARTHÉLEMY-CORBECHON, *op. cit.* liv. V ; *l. c.* fol. 69-85 r° ; liv. VI, ch. 3 ; *l. c.* fol. 92 r°.

S. BERNARD, *In Cantic. cant.*, sermo 9 ; *l. c.* col. 815-819 ; sermo 10, n. 1-3 ; *l. c.* col. 819 D-820 D.

S. THOMAS, *Summa Theol.* I P, q. 76, a. 5 ; q. 91, a. 3 ; Ia-IIae, q. 50, a. 4 ; IIa-IIae, q. 168 a. 1 ; IIIae, Sup. q. 80, a. 2.

SECONDE PARTIE

CHAP. I. — *De la seconde maniere de meditacion en general.* Fol. 116 v°-117 r°.

HUGUES DE SAINT-VICTOR, *De meditando*, cap. 2 ; *P. L.*, t. CLXXVI, col. 993 B-994 C.

CHAP. II. — *De la qualite des affections humaines.* Fol. 117 r°-122 v°.

Fol. 112 r° : de figure droite » = CORBECHON, fol. 78 r° col. 1 // BARTHÉLEMY, fol. 37 v° col. 1 : « erectior... » ...

b) CIBOULE revient au texte latin :

Fol. 98 r° : « regime et gouuernement » = BARTHÉLEMY, fol. 23 v° col. 2 : « regimen et gubernaculum » // CORBECHON, fol. 55 r° col. 1 : « gouuerne ».

Fol. 99 r° : « les yeux sont comme la guette du corps, pour tant nature les a colloquez au hault lieu. » = BARTHÉLEMY, fol. 25 r° col. 2 : « et quoniam oculus est loco speculatoris ideo locauit natura oculos in eminentiori loco corporis. » // CORBECHON, fol. 57 v° col. 2 : « ... la grace du corps... ».

Fol. 100 r° : « il y a grant colligance de nerfz et de veines pulsatilles » = BARTHÉLEMY, fol. 27 v° col. 1 : « propter arteriarum venarumque pulsatilium... colligantiam » // CORBECHON, fol. 60 v° col. 2 : « sont ensemble liees es temples. ».

Fol. 100 v° : « toute la face en est deshonnestee » = BARTHÉLEMY, fol. 28 r° col. 2 : « tota facies residua dehonestatur » // CORBECHON, fol. 62 r° col. 1 : « ... dissolue et desordonnee. »

Fol. 102 v°-103 r° : « la langue... est composee de char molle et spongieuse » = BARTHÉLEMY, fol. 30 v° col. 1 : « de molli carne porosa et spongiosa » // CORBECHON, fol. 65 v° col. 1 : « pertuisee... », etc., etc.

HUGUES DE SAINT-VICTOR, *op. cit.*, *l. c.*, col. 994 C-995 A.
S. BERNARD, *In Cantic. cant.*, sermo 49 n. 3 ; *l. c.*, col. 1017 B-D.
(119 v° à 122 r° paraît original)

CHAP. III. — *De la bonte et malice des cogitacions humaines.* — Fol. 122 v°-125 r°.
HUGUES DE SAINT-VICTOR, *op. cit.*, cap. 2 ; *l. c.*, col. 995 A.

CHAP. IV. — *De la bonte et malice des operacions humaines.* Fol. 125 r°-128 v°.
HUGUES DE SAINT-VICTOR, *op. cit.*, cap. 2 ; *l. c.* col. 995 A-B.

CHAP. V. — *De double consideracion de meurs en conscience et en renommee.* Fol. 128 v°-134 r°.
HUGUES DE SAINT-VICTOR, *op. cit.*, cap. 2 ; *l. c.* col. 995 B ; cap. 4 ; col. 995 C-D ; cap. 5 ; col. 996 A ; cap. 6 ; col. 996 C-D.
(mais Hugues ne restreint pas son analyse morale aux « suggestions mauuaises » : il connaît trois agents, l'un bon, Dieu ; deux mauvais, le diable et la chair. R. Ciboule met Dieu à part, et adopte la trilogie malfaisante qui eut tant de succès au moyen âge, et qui paraît d'inspiration cistercienne : le diable, le monde et la chair.)
S. BERNARD, *In Cantic. cant.*, sermo 1, n. 9 ; *l. c.* col. 788 D.
PSEUDO-BERNARD, *Meditaciones piissimae...*, cap. 12 n. 33-34 ; *l. c.*, col. 503 B : « de tribus inimicis hominis, carne, mundo et diabolo. »

CHAP. VI. — *Des meurs de homme en general.* Fol. 134 v°-137 r°.
RICHARD DE SAINT-VICTOR, *De statu interioris hominis.* Prolog. ; *P. L.* t. CXCVI, col. 1116 D-1117 A ; Tract. I, cap. 1 ; *l. c.*, col. 1117 B-D ; cap. 2 : *l. c.*, col. 1118 B-C [1].

CHAP. VII. — *De la dignite de franc arbitre humain.* Fol. 137 r°-138 r°.
RICHARD, *De statu...* I, cap. 3 : col. 1118 C-D ; cap. 6 : col. 1120 A-C.

Fol. 137 r° : « *Entre tous les biens de creacion il ny a plus haulte chose ne plus digne en homme que franc arbitre*, aussi

[1] Pour ces deux parties, je me contente d'indiquer les sources essentielles, sans aller jusqu'aux menus détails. Le caractère des emprunts change : il ne s'agit plus de références doctrinales, mais de traités déjà élaborés qui sont très étroitement suivis dans leur développement même : il en résulte, dans la seconde partie, un certain flottement entre les deux sections qui ne dérivent pas de la même source. La simple comparaison entre l'étendue matérielle de chaque chapitre et celle du passage « dilaté » permettra de constater que l'originalité créatrice de Ciboule paraît ici plus grande, au moins par endroits, que dans la première partie : je crois que cette impression est juste. Cependant, de nouvelles recherches pourraient peut-être conduire vers de nouvelles sources...

il ny a riens plus proffitable ne plus secret que bon et *salubre conseil, et rien plus enferme* ny a en homme *que desir charnel. Ie te demande quelle chose plus haulte ou plus digne peult estre trouuee que ce en quoy homme est cree a lymage de dieu*[1]. *Certes la liberté de ta voulente na pas tant seulement* la semblance de dieu ou *son ymage quant a eternite* et immortalite, *mais aussi* elle a en soy ymage et semblance *de la diuine mageste.* Cest voirement *grant semblance* que ta voulente a *auecques leternite* de dieu car ta voulente ou *franc arbitre est incorruptible* et immortelle et iamais ne fauldra, *et pour quelconque misere ne peult estre destruit ne appetisse* car lame est immortelle et incorruptible... mais *aussi* tu peulx *veoir* en ton *franc arbitre* moult *expresse semblance* et imitacion de la diuine *maieste*, car ainsi comme *dieu na point de souuerain ne ne peult auoir, aussi franc arbitre ne seuffre point de seigneurie violente sur soy ne ne peult souffrir quelconques violence.* Dieu *le createur ne luy en fait point* pour ce quil meut et gouuerne les choses selon leur propre condicion, or la condicion quil a donne a voulente est franchise et liberte. *La creature* quelle quelle soit *ne peult* faire violence a ta voulente. Ie te dy que *tout enfer* et tous les esperis qui y sont, *tout le monde, non pas tout lexcercite de la cheualerie du ciel* ou de paradis *silz estoient tous assemblez et ilz auoient coniure ensemble, il nest pas en leur puissance extorquer ne faire consentir ton franc arbitre en quelconques chose* grande ou petite *se tu ne veulx* et se tu ny tournes ta voulente... »

Fol. 138 r° : « ...*sil y a aucuns menbres corporelz* qui en punission du pechie original se meuuent contre la voulente et *ne obeissent pas a elle, si les peult empescher franc arbitre quilz ne procedent iusques a mauuaise operacion et les peult froisser et chastier, et ainsi combien quilz rebellent a la voulente si sont ilz aucunement en la puissance de la liberte par ce que leur mouuement peult estre refere par bonne voulente.* Tu vois *donques que raisonnablement le franc arbitre* est compare et *ressemble au chief pour ce quil est par dessus tout* ce qui est en homme et par son commandement les aultres parties de lame et

[1] Il faut donc compléter par cette doctrine, cistercienne autant que victorine, la théorie thomiste de l' « image » exposée au chapitre XXXVII de la première partie et citée plus haut, pp. 200-206.

du corps se meuuent et si ne luy peuent faire violence de quelque part. »

CHAP. VIII. — *De lutilite de bon conseil*. Fol. 138 r°-141 r°.
RICHARD, *op. cit.*, cap. 4 : *l. c.* col. 1119 A-C ; cap. 7 : col. 1120 C-D.

CHAP. IX. — *De charnel désir et de son inconstance*. Fol. 141 r°-143 r°.
RICHARD, *op. cit.*, cap. 8 : col. 1121 C-D ; cap. 9 : col. 1122 A-D ; cap. 10 : col. 1123 B, D-1124 A-B.

CHAP. X. — *De trois plaies ou enfermetes qui sont en homme*. Fol. 143 r°-146 r°.
RICHARD, *op. cit.*, cap. 11 : col. 1124 C-D-1125 A-B.

CHAP. XI. — *De la liberté et enfermete ensemble de franc arbitre en homme*. Fol. 146 r°-147 r°.
RICHARD, *op. cit.*, cap. 12 : col. 1125 C-D ; cap. 13 : col. 1126 A-B.

CHAP. XII. — *Applicacion de ce qui a este dit*. Fol. 147 r°-150 r°.
S. BERNARD, *In Cantic. cant.*, sermo 63, n. 2-4 ; *l. c.* col. 1081A-1082B.
RICHARD, *op. cit.*, cap. 14 : col. 1126 C-D-1127 A ; cap. 15 : col. 1127 B-D ; cap. 16 : col. 1127 D.

CHAP. XIII. — *Comme franc arbitre recueuure sa puissance*. Fol. 150 r°-152 r°.
RICHARD, *op. cit.*, cap. 16 : col. 1127 D-1128 C.

CHAP. XIV. — *De la contradiction et bataille qui est en nous*. Fol. 152 r°-155 r°.
RICHARD, *op. cit.*, cap. 17 : col. 1128 C-D ; cap. 18 : col. 1129 A-C.

CHAP. XV. — *De la contradiction de bien a bien et de vertu a vertu qui est a la fois en nous*. Fol. 155 r°-156 v°.
RICHARD, *op. cit.*, cap. 19 ; col. 1129 D-1130 B.
(Ciboule néglige les chapitres 20-23 : col. 1130 C-1133 B où Richard esquisse une théologie de la nature et de la grâce et donne quelques précisions sur liberté et captivité, sur les degrés de liberté.)

CHAP. XVI. — *De ignorance et erreur qui sont en humain iugement*. Fol. 157 r°-158 r°.
RICHARD, *op. cit.*, cap. 24 : col. 1133 B-1134 A.

CHAP. XVII. — *De double erreur qui est en nostre iugement*. Fol 158 v°-164 r°.
RICHARD, *op. cit.*, cap. 25 : col. 1134 A-C, 1135 A ; cap. 26 : col. 1135 B-D ; cap. 27 : col. 1136 A-C.

CHAP. XVIII. — *De deux degres de deliberacion*. Fol. 164 r°-167 v°.
RICHARD, *op. cit.*, cap. 28 : col. 1136 C-1137 C.
(omet cap. 29-31 : col. 1137 D-1139 D) cap. 32 : col. 1139 D.

CHAP. XIX. — *De trois autres maulx qui sont en homme*. Fol. 167 v°-171 v°.

RICHARD, *op. cit.*, Tractatus II, cap. 1 : col. 1145 C ; cap. 2 : col. 1148 A ; cap. 3 : col. 1148 B-D.
Benj. Maj., lib. V, cap. 17 ; *P. L.*, t. CXCVI, col. 189 C.
CHAP. XX. — *De trois manieres de pechie selon trois plaies corporelles.* Fol. 171 v°-172 v°.
RICHARD, *De statu inter. hom.*, tr. II, cap. 4 : col. 1149A-D.
CHAP. XXI. — *De trois autres manieres de pechie.* Fol. 172 v°-176 v°.
RICHARD, *op. cit.*, cap. 5 : col. 1150 A-D ; cap. 6 : col. 1151 A-B ; cap. 7, col. 1151 C-1152 C.
HUGUES DE SAINT-VICTOR, *Allegoriae in Nov. Testam.*, lib. IV, cap. 10 : *P. L.*, t. CLXXV, col. 812 C-D.
CHAP. XXII. — *Recapitulacion de la seconde partie.* Fol. 176 v°-177 v°.

TROISIEME PARTIE

CHAP. I. — *Premier chapitre des remedes en general.* Fol. 179 v°-180 r°.
RICHARD, *De statu interioris hominis*, Tractatus III « Hucusque de triplici peccato, nunc de triplici remedio », cap. 1 : *l. c.* col. 1151 D-1152 D.
CHAP. II. — *Declaracion particuliere du premier remede.* Fol. 180 r°-183 r°.
RICHARD, *op. cit.*, cap. 2 : col. 1153 A-C.
CHAP. III. — *Du second remede qui est diuines comminacions.* Fol. 183 r°-186 v°.
RICHARD, *op. cit.*, cap. 3 ; col. 1153 C-1154 A.
CHAP. IV. — *De celle mesmes chose.* Fol. 186 v°-189 v°.
RICHARD, *op. cit.*, cap. 3 : col. 1153 D-1154 D.
CHAP. V. — *Du tiers remede.* Fol. 189 v°-191 v°.
RICHARD, *op. cit.*, cap. 4 : col. 1154 D-1155 A.
CHAP. VI — *De la seconde promission qui est promission de grace.* Fol. 191 v°-197 r°.
RICHARD, *op. cit.*, cap. 4 : col. 1155 A-B.
CHAP. VII. — *De la tierce promission qui est promission de gloire.* Fol. 197 r°-200 v°.
RICHARD, *op. cit.*, cap. 4 : col. 1155 A [1].
CHAP. VIII. — *Des douaires de lame.* Fol. 200 v°-201 v°.
S. THOMAS, *Summa Theol.* IIIae Sup. q. 98, a. 1 c.
CHAP. IX. — *De la vision de dieu.* Fol. 201 v°-204 r°.
S. THOMAS, *Summa Theol.* IIIae Sup. q. 95, a. 2 c. ; q. 96, a. 3 c.

---

[1] A partir de ce chapitre VII surtout, l'utilisation des sources théologiques indiquées devient notablement plus libre.

CHAP. X. — *De la fruicion de dieu en gloire.* Fol. 204 v°-206 v°.
S. THOMAS, *Summa Theol.* IIIae Sup. q. 98, a. 5 c. et ad 3 m.

CHAP. XI. — *Du tiers douaire de lame qui est tencion ou seure possession.* Fol. 206 v°-209 r°.
S. THOMAS, *Summa Theol.* IIIae Sup. q. 98, a. 5 c.

CHAP. XII. — *Des douaires du corps gloriffie.* Fol. 209 r°-210 r°.
S. THOMAS, *Summa Theol.* IIIae Sup. q. 89, a. 1 c. fin.

CHAP. XIII. — *De la clarte des corps glorifies.* Fol. 210 r°-211 v°.
RICHARD, *De Statu...*, Tr. III, cap. 4 : col. 1155 C.
S. THOMAS, *Summa Theol.* IIIae Sup. q. 88, a. 1 sed c. ; *ib.* c. et ad 2 m.

CHAP. XIV. — *De agilite en corps glorieux.* Fol. 211 v°-213 v°.
S. THOMAS, *Summa Theol.* IIIae Sup. q. 87, a. 1 sed c. ; *ib.* c. ; a. 2 sed c. ; *ibid.* corp. ; a. 3.

CHAP. XV. — *De impassibilite de corps gloriffie.* Fol. 213 v°-214 v°.
RICHARD, *op. cit.*, cap. 4 : col. 1155 C.
S. THOMAS, *Summa Theol.* IIIae Sup. q. 85, a. 1 sed c.

CHAP. XVI. — *De la subtilite du corps gloriffie.* Fol. 215 r°-v°.
RICHARD, *op. cit.*, cap. 4 : col. 1155 C.
S. THOMAS, *Summa Theol.* IIIae Sup. q. 86, a. 1 sed c. et corp.

CHAP. XVII. — *Des aureoles des sainctz.* Fol. 215 v°-217 r°.
S. THOMAS, *Summa Theol.* IIIae Sup. q. 99, a. 1 sed c. et c.

CHAP. XVIII. — *De laureole des vierges.* Fol. 217 r°-219 v°.
S. THOMAS,. *Summa Theol.* IIIae Sup. q. 99, a. 5 corp. et ad. 4 m ; a. 4 c.

CHAP. XIX. — *De la gloire et aureole des martirs.* Fol. 219 v°-222 r°.
S. THOMAS, *Summa Theol.* IIIae Sup. q. 99, a. 6.

CHAP. XX. — *De laureole et de la gloire des docteurs.* Fol. 222 r°-225 r°.
S. THOMAS, *Summa Theol.* IIIae Sup. q. 99, a. 7.

CHAP. XXI. — *Recapitulacion de tout le liure.* Fol. 225 r°-231 v° [1]
RICHARD DE SAINT-VICTOR, *Benj. Major*, lib. V, cap. 2 : *l. c.* col. 169 D ; cap. 12 : col. 181 A-B ; cap. 5 : col. 174 A-D; cap. 15 : col. 187 C.

Tel est, vu schématiquement, le *Liure de saincte meditacion en congnoissance de soy.* Cette rapide analyse suffit à rendre compte du dessein de son auteur et à donner une idée de sa réalisation ; elle indique aussi les directions principales de ses emprunts littéraires et doctrinaux : seule une édition complète du texte permettrait de suivre de près le mouvement de sa pensée et d'étudier le détail de cet effort considérable de vulgarisation.

---

[1] Chapitre presque intégralement cité pp. 184-192.

NOTES PHILOLOGIQUES SUR LE « LIURE DE SAINCTE MEDITACION »

Le texte du Liure de saincte meditacion..., conservé sous sa forme la plus ancienne par le manuscrit **A**, présente un certain intérêt pour l'histoire de la langue. Je réserve l'étude complète de son lexique et de sa syntaxe à un travail d'ensemble sur l'entreprise de vulgarisation théologique tentée vers 1450 — certainement avant 1458 — par le Chancelier Ciboule : je ne propose ici que quelques notes relatives à l'un et à l'autre point.

1. *Le vocabulaire* du Liure de saincte meditacion comprend environ 3.700 mots. Je laisse de côté les survivances de l'ancienne langue et les créations communes à l'époque, en particulier celles que l'on attribue à Arnould Gréban et qui ont pu être conçues par les deux auteurs au cours des mêmes années et peut-être des mêmes offices liturgiques, pour ne retenir ici que quelque trois cents mots qui me paraissent nouveaux. Certains, purs latinismes directement calqués sur les textes traduits, ne pouvaient avoir qu'une vie éphémère. D'autres ont survécu : pour chacun d'eux, j'indique la date que le Dictionnaire général de la langue française assigne, le plus souvent d'après Delboulle, à leur apparition. On pourra se convaincre une fois de plus que les grands lexicographes du XVIe siècle sont les témoins d'un état du matériel verbal souvent très antérieur.

A

Absterder : c'est « absterger » qui a triomphé depuis le XIVe siècle.
Abstrait, au sens figuré : n'est pas signalé avant Rabelais ; se trouve au sens grammatical dans Corbechon ; au sens physique, dans Christine de Pisan.
Accidentel : XVIe s. A. Paré.
Actentement : attentivement, attesté en 1539.
Actrit : de « attritus », sous sa forme actuelle est considéré par Littré comme un néologisme.
Adaptacion : 1611, Cotgrave.
Adolescent : fin XVe, G. Tardif.
Aduertissement : 1454.
Affectee (ignorance) : en ce sens, Montaigne.
Agregacion : XVIe s. J. Peletier.
Alectif: qui attire, qui trompe.
Alternacion : attesté chez Rabelais ; disparu devant alternance.
Amateur : XVIe s. Rabelais, Amyot. La forme ancienne est « ameur ».
Anagogique : XVIe s. H. Estienne.
Angoisseusement : n'a pas survécu officiellement.
Appetisser : « rapetisser » est daté de 1611.
Apprehensif : XVIe s. A. Paré.
Assimilacion : XVIe s., Paré.
Assuefaction : action d'accou-

tumer, état qui en résulte.
Asubjecter : A. F. : assougir, Martin le Franc (1410-61), « assugettir ».
Aupres de : A. F. : empres 1539, R. Estienne.
Auricularis : XIVe, « auriculier » XVIe, « auriculaire ».

B

Brutal : 1465.
Brutalment : XVIe, Calvin.

C

Cananee : Cananéenne.
Capable : qui peut contenir, Rabelais.
Capacite : 1486.
Captif : XVIe, Amyot.
Castigacion : blâme, châtiment.
Causer : être cause, XVIe, Crétin.
Caue, adj. : XVIe, Paré.
Ceder : 1504.
Cellule : XVIe, Yver.
Chal : XIIIe, = gale 1539, R. Est : « cal ou calles ».
Circoncider : dès XIIIe « circoncire ».
Circonder : entourer.
Claudiquer : dès XIIIe : « claudicacion », mais le verbe est inconnu même au Larousse du XXe siècle.
Clemence : 1549, R. Est. XIe, « clementia ».
Colligacion : 1563, J. Bouchet, qui copie ce texte.
Colligance : Chr. Pis : « coliguence ».
Colombe : XVIe Marot, A. F. « coulon, coulomb ».
Comminacion : XVIe, menace.
Commixtion : du mâle et de la femelle (lat. scol.).
Communiquant : 1797.
Commutable : changeant, variable.
Compaginacion : assemblage.
Complascence : dès XIVe, « -plais- ».
Concathenacion : enchaînement.
Concathener : enchaîner.
Concertacion : dispute.
Concupiscer : désirer ardemment.
Condoler : Monstrelet (mort 1453).
Confiance : 1539, R. Est. ; fin XIIIe : « confience ».
Conflictacion : débat.
Conforme : G. Chastellain (m. 1475).
Conformement : 1564, J. Thierry. Amyot : « conformeement ».
Confusible : qui a conscience de sa honte.
Congratulacion : 1512, J. Le Maire.
Congruence : convenance.
Conjoinctement ; s. m. : fin XVe, roi René.
Contagion : 1549, R. Est.
Contaminacion : 1525, Lefèvre d'Etaple.
Contempcion : mépris.
Contempner : 6 mai 1453, arrêt contre Jacques Cœur.
Contumelieux : injurieux.
Cooperateur : 1516.
Crasse (ignorance) : s. figuré, ?. s. propre, XVIe, Marot.
Creable : qui peut être créé (existe au sens de « crédule »).
Cynamome : XIIIe, « chinamome » 1642, « cinname ».

D

Deferent : XVIe, Paré ; qui porte de haut en bas.
Depreder : dépouiller, ravager.
Desesperacion : XVIe, Calvin.
Desiderable : désirable.
Detester : 1462, Fr. Villon, Gd. Testament.
Detruncacion : mutilation.
Didascalique : « didascalicon » de Hugues de Saint-Victor.
Difficile : Commynes (mort 1509).
Difficulte : Commynes.
Diligentement : avec diligence.
Diriger : 1549, R. Est.
Disciplinable : XVe, Toison d'Or.
Disconuenience : Montaigne 1549, R. Est. : « disconvenance ».
Discours : 1539, R. Est.
Discursif : XVIIe.
Dissonant : 1542, P. de Changy.
Diuinal : A. F. : « deuinel, deuin ».

E

Edificatoire : qui est cause de.
Efferer : emporter.
Ehontement : sans honte.
Empireen : dès XIIIe, « empiree ».
Emporter : entraîner comme conséquence, XVIe, Calvin.
Encheoir : tomber sur.
Enroser : arroser.
Errant : 1582.
Estrasses : traces, piste.
Euagacion : action de laisser son esprit aller à l'aventure 1486.
Expectant : Chastellain.

F

Facial : 1551.
Facialment : face à face.
Facile : 1512.
Facilement : 1475.
Fade : pâle. 1464, Pathelin.
Fantasible : imaginable.
Fastidiement : dégoût.
Fatiguer : Chastellain.
Filial : Chastellain.
Flageller : 1520 ; A. F. « flaeler ».
Foment : adoucissement (fomentum).

G

Germainement : d'une façon qui convient à des parents.
Gerre : dès XIIe, « genre » mais cf. Marot V, 304.
Gracieusete : fin XVe, Cent Nouvelles.
Grauement : 1539, R. Est.
Gubernacion : action de gouverner.

I

Ignobilite : caractère de ce qui n'est pas noble.
Imaginaire : 1541, Calvin.
Immerse, adj. f. : plongé.
Immodere : Robertet, XVe.
Immutabilite : 1544.
Impenitance : 1630.
Implicite : 1541, Calvin.
Impollu : 1508.
Impudence : 1539, R. Est.
Inanime : 1529, G. Tory.
Inchoacion : action de commencer.
Incompose : 1486, mal réglé.
Incongneu : 1484.
Incontamine : 1536, sans souillure.
Incorruptibilite : 1570.

Index : xvie, Paré.
Indiscret : 1564, Ronsard ; 1580, Montaigne.
Inductif : qui produit et répand ; 1536, J. Bouchet ; même texte.
Inexcusable : 1474.
Inexpedient : qui ne convient pas.
Inexplicable : 1486.
Infatue : 1529, L. Lassere.
Infecter : Marot, Calvin.
Inferer : Rabelais.
Infidelle : xvie, J. Le Maire.
Infinement : (infiniement, 1539).
Inflectible : dès xive, « inflexible ».
Inflict : « inflictus », infligé.
Inflicter : infliger.
Infliction : 1486.
Infliger : fin xve.
Infus : dans l'âme, 1541, Calvin ; s. propre : xiiie.
Ingenieux : Chastellain.
Inhesion : inhérence.
Inimitie : 1539, R. Est. ; A. F. ennemistie.
Inordinacion : désordre.
Insense : O. de St. Gelais.
Instant, s. m. : Rabelais.
Intellectualite : nature intellectuelle.
Intercession : xvie, J. Le Maire.
Interrompre : 1549, R. Est. ; A. F. entre-
Intimement : 1611, Cotgr.
Intriquer : embarrasser, A. Gréban.
Inventeur : 1454.
Investiger : rechercher.
Invidence : envie.
Inviter : xvie, Le Maire.
Irradier : Chastellain.

L

Lesif : qui blesse.
Loquacite : 1466, « locacite ».

M

Malancueureux : d'estomac débile.
Malediction : Chast. ; A. F. maleisson.
Maleficier : Rabelais.
Mastiger : cf. mastiquer, xvie.
Materialite : 1690, Furetière.
Medicus : 1536, J. Bouchet, même texte.
Mediter : 1549, R. Est.
Mereur : tristesse.
Meritoirement : Chast.
Mictite : douceur.
Ministere : 1541, Calvin.
Moderatif : qui modère.
Modereresse : adj. fém.
Modifiatif : (modificatif, 1709)
Molifier : attaquer.
Monstruosite : xvie.
Mundicite : pureté.

N

Nubileux : nuageux, 1550, Louise Labé.

O

Obdurer : endurcir.
Obligatif : 1534, qui oblige.
Oblong : 1611, Cotgr.
Obscenite : 1511.
Obscurement : 1583.
Obscurer : obscurcir.
Obsequieulx : xvie, O. de St. Gelais.
Odorement : odorat.
Offenser : xve.
Opiniatrerie : 1536, J. Bouchet, même texte.
Oriller : auriculaire : xive, Mondeville : « orilleur ».
Organe : Le Maire. xive = instrument.

P

Parceux : paresseux.
Pariure : faux serment, Calvin.
Passamment : en passant.
Permission : 1539, R. Est.
Pernicieusement : 1516.
Perpetuacion : xve-xvie, Pasquier.
Peruersion : xvie, Paré, 1545.
Pesantement : pesamment.
Pestilencial : 1549, R. Est ; -el.
Pollex : pouce.
Polluer : 1539, R. Est.
Postposer : négliger, placer après.
Precieusement : 1539, R. Est.
Precipitacion : 1549, R. Est.
Precipitamment : 1611, Cotgr.
Precipitant : xvie.
Premectre : mettre en avant.
Preordinacion : 1513.
Preposer : 1521.
Preposterer : bouleverser l'ordre.
Presider : 1485.
Prestituer : préétablir.
Preuenant : 1514.
Preuenir : 1539, R. Est.
Prohiber : 1549, R. Est.
Prohibicion : 1549, R. Est.
Prudent : 1455, J. Miélot.
Pudicite : xvie, Amyot.
Pulchritude : beauté.

Q

Queremonies : plaintes, Calvin ; xive : querymone ; 1500 : querimoine.

R

Radicacion : enracinement,
Rapteur : ravisseur.
Rebeller : 1539, R. Est.
Receptible : qui peut recevoir.
Receptif : qui reçoit.
Recommandable : Chastellain.
Redormir : dormir de nouveau.
Reedificacion : 1544.
Reestabler : réétablir.
Refectionner : restaurer.
Refraindre : réfreiner.
Refrigeracion : 1549, R. Est.
Refrigerer : 1549, R. Est.
Refroidement : (-dissement, Rabelais.)
Remurmurer : reprocher.
Renchoir : retomber.
Renouer : renouveler.
Reordonner : ap. 1572, La Noue.
Reprension : (-hension, xvie).
Resourdre : s'élever de nouveau (resurgere).
Respiracion : xve.
Ressemblance : 1539, R. Est.
Resulter : 1611, Cotgr.
Retenail : lien qui attache, tout ce qui sert à retenir.
Riement : rire.
Rouurir : 1545, A. Paré.

S

Sacier : rassasier.
Sainctete : 1539, R. Est. A. F. saintee.
Sainctifier : interm. entre A. saintefier, et xvie, sanctifier.
Salubre : 1552, Ch. Est.
Sanctite : sainteté.
Sapeur : saveur.
Sapide : xviiie, Acad. 1835.
Scandaleux : 1538, Marot.
Scauant : Rabelais.
Scient : qui sait.
Scientement : sciemment.
Serrement : 1539, R. Est.
Signacle : sceau, signe.
Stimulacion : 1485.
Strepillement : tumulte (strepitus). Bersuire : « strepissement ».

Subleuer : soulager, 1593.
Superhabondant : sura-.
Supermondain : qui s'adresse à un objet au-dessus du monde.
xvi[e] : supramondain.
Supernaturel : (surnaturel, xvi[e]).
Support : 1467.
Supprimer : 1539, R. Est.
Suspens : xv[e], Ant. des Juifs.
Sussurateur : xvi[e], Lefèvre d'Etaples.

T

Tardite : lenteur.
Tempe, (à côté de) temple. qui = A. F. et qui est « recommandé par Acad. 1694-1740 ; tempe déjà (*s.*) à côté de temple dans Palsgr. 1530 ».
Tencion : action de tenir.
Terrestre, s. f. : caractère de ce qui est de terre.
Texu : tissé.
Theological : théologique.
Tituber : xvi[e] ; Acad. 1878.
Touchement : toucher (attouche-).
Tractif : qui attire.
Transfuser : xvii[e]-xviii[e], Danet, dans Furet. 1732.
Transitoirement : « Néolog. ».
Transmuter : inconnu de Hatzfeld. xiv[e] : — muer.
Transplantacion : 1556.
Tremner : trembler.
Tropologique : Rabelais.
Turpitude : 1552, Ch. Est.

V

Vereconde : forme refaite de vergogne.
Variabilite : 1530, Cl. Seyssel. A. F. variablete.
Vehemence : 1504.
Ventement : en venant.
Ventilabre : soufflet, 1536, J. Bouchet, même texte.
Vetillement : cf. vetil, xv[e], chicane.
Vetiller : St. François de Sales.
Viciosite : état vicieux. Ignoré de Hatzfeld.
Vigilance : 1549, R. Est.
Vigilant: xiv[e], Loyal Serviteur.
Vinaire : relatif au vin, Acad. 1835.
Virago : 1690, Furetière.
Au xvi[e] : virague, viragine.

II. *La Syntaxe* du liure de saincte meditacion est essentiellement caractérisée par sa fidélité aux sources latines dont le livre entier est tissé. Elle se trouve par là anticiper en quelque manière sur le développement de la langue vulgaire et présente des traits de ressemblance frappants avec la langue du xvi[e] siècle. C'est donc à dessein, et pour souligner cette similitude, que j'expose les quelques notes qui suivent en adoptant, avec quelques légères retouches, les cadres dont M. Ed. Huguet s'est servi naguère pour exposer les traits essentiels de la syntaxe de Rabelais [1] : il me paraît important de bien marquer ainsi la continuité d'une lente

[1] Ed. Huguet, *La syntaxe de Rabelais*, Paris, Hachette, 1894.

évolution et de saisir sur le vif une des causes de quelques-uns de ses traits caractéristiques : la traduction directe du latin médiéval.

Je ne citerai guère qu'un exemple de chaque cas, en donnant la référence au folio du ms. *A*.

1° *Substantifs*. — Rien de notable, en dehors du *genre* conforme à l'origine latine : Fol. 37 r° : fut condamne lerreur... et du sens très net du mot « rien » qui a gardé sa valeur étymologique, « res » avec des traces de déclinaison :

Fol. 9 r° : tu ny perdras rien car il ny a riens...

le premier est l'ancien cas régime singulier, le second est l'ancien cas sujet singulier, avec « s ». On saisit aussi, là, sur le vif, le passage de ce terme au sens négatif par suite de son union avec la négation ; comparer :

Fol. 9 v° : rien ne luy vault

2° *Adjectifs*. — Il faut surtout noter la survivance de quelques comparatifs synthétiques : greigneur (plus grand), et mendre (plus petit) ainsi que l'emploi de quelques superlatifs sans article défini :

Fol. 10 r° : ...aprendre ...premierement les choses plus faciles...

3° *Noms de nombre*. — *Ordinaux*. — On rencontre alternativement les formes anciennes : tiers, quart, quint, sexte, et les adverbes correspondants, et les formes refaites : second, troisieme, etc.

4° *Article*. — Les deux formes contractées sont d'un usage constant. Il importe surtout de signaler la forme du singulier :

« ou » = « en le »

afin d'éviter toute confusion avec la conjonction adversative ou avec l'adverbe de lieu. Ainsi :

Fol. 2 v° : soit par lecon leue ou liure ou par doctrine...

le premier « ou » est l'article contracté avec la préposition « en », le second est la conjonction.

Le pluriel « es » signifie « en les » :

Fol. 37 r° : ...si franche es operacions...

5° *Pronoms*. — A. *Personnels et réfléchis*.

a) Indécision sur le genre : On trouve parfois, selon une habitude très générale au xve siècle [1], un pronom de forme

---

[1] Cf. Ferd. Brunot, *Histoire de la langue*..., Paris, A. Colin, 1905, t. I, p. 420.

masculine reprenant un antécédent féminin, et réciproquement :

Fol. 47 r° : se la personne sera legiere a consentir a ce quil entent...

Fol. 6 r° : ...cogitacion, meditacion et contemplacion. Ilz ont conuenience ensemble pour ce quelles sont toutes trois en lentendement...

Fol. 6 v° : lame se seult esmerueiller... de ce quil congnoist...

b) Le pronom sujet peut être séparé du verbe par un complément :

Fol. 3 r° : que tu par effect viues bien...

c) Le pronom « il » est très fréquemment employé comme neutre dans les fonctions qui seront plus tard confiées à « cela »

Fol. 3 v° : ...se il se fait... (reprenant toute une série de propositions)

Fol. 7 r° : ie nay pas intencion de parler... de contemplacion... car il requerroit grant liure...

d) Le datif analytique des pronoms personnels est employé, non seulement avec « parler » :

Fol. 4 r° : ...qui veult a toy parler...

mais avec d'autres verbes :

Fol. 55 v° : tu sces que aucun a fait mal a toy

e) Le génitif du pronom personnel peut remplacer un adjectif possessif :

Fol. 55 v° : pour le salut de soy

f) Le pronom réfléchi tient souvent la place qu'il doit à son origine latine et qu'il cèdera peu à peu au personnel :

Fol. 5 r° : il en retourne... a soy mesmes...

g) Formes toniques et formes atones : la forme tonique est souvent employée devant un infinitif :

Fol. 4 v° : soy releuer...

et même devant un indicatif présent :

Fol. 6 v° : soy espant...

D'autre part les formes atones ne sont pas élidées devant une voyelle, ce qui prouve qu'elles ont conservé un certain accent :

Fol. 4 v° : qui te est commandee...

La même observation s'applique, dans un très grand nombre de cas, à l'article, à la conjonction « que » et à la préposition « de ».

h) Place des pronoms personnels. — Le pronom régime

d'un infinitif qui est lui-même complément d'un verbe à un mode personnel se place avant le mode personnel :

Fol. 2 v° : il se fault drecier...

Fol. 4 r° : elle ne le peult faire.

Lorsque deux impératifs sont coordonnés, le complément du second se place avant lui, et il est atone :

Fol. 5 v° : lieue toy et te haste.

B. *Adjectifs et pronoms possessifs.* — La forme tonique du possessif se trouve employée comme épithète avec l'article défini :

a la mienne voulente

C. *Pronoms et adjectifs démonstratifs.*

a) Formes disparues :

Cestuy : Souvent adjectif

Fol. 8 r° : cestuy saige

a déjà perdu sa valeur d'opposition à « celuy » : il est même interchangeable avec lui :

Fol 8 r° : cestuy saige, Fol. 8 r° : celuy saige (c'est le même).

Les formes sans apocope : *iceluy*, *icelle*, s'emploient soit comme adjectifs, surtout au féminin singulier :

Fol. 6 v° : les qualitez et condicions dicelle chose

soit comme pronoms, au sens de « celui-ci » :

Fol. 7 r° : ...la matiere de meditacion qui aucunes fois sera appelee contemplacion pour la prochainete dicelles.

(plus exactement, nous avons là une tournure qui sera familière à Calvin pour éviter l'équivoque du possessif « leur »).

Fol. 8 v° : Verite ne se fait congnoistre si non a celuy qui a le cueur pur et net. Aussi ne se doit parler ne prononcer si non par yceluy.

La forme masculine « cest » (qui évoluera en « cet ») ne doit pas être confondue avec le mot « cest » résultant de la fusion du pronom démonstratif « ce » élidé et de la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe être.

b) Emploi différent : Les formes apocopées ont les mêmes fonctions que les formes sans apocope. *Celuy*, *celle*, sont employés comme adjectifs :

Fol. 52 r° : ...tu tourneras ceste amour sur celle personne

ou comme pronoms, au sens de « lui », « elle » ;

Fol. 5 v° : cest celle qui separa lame du bruit...

c) Le pronom « ce » a sa pleine valeur démonstrative sans

être renforcé par une particule. Il se trouve :
comme complément direct, et alors il précède le verbe :

Fol. 7 v° : a ce faire

comme complément indirect, avec diverses prépositions :

Fol. 2 v° : pour ce...

Fol. 10 r° : de ce...

précédé de « et », il résume la proposition ou la série de propositions précédentes :

Fol. 3 r° : il plaise a dieu nous regarder par illustracion de sa grace par laquelle nous sommes alleuiez et soullegiez en contemplant... et par ce nous assauourons...

Avec le verbe être, il garde pleinement la force démonstrative et explicative du latin ; « cest » = « hoc est », c'est-à-dire.

Fol. 3 r° : tu te donnes a operacion cest que tu par effect...

Les particules « ci » et « la » qui précisent le sens de « ce » restent encore séparées du pronom :

Fol. 9 v° : ...ce ci... ce la...

D. *Pronoms relatifs.*

a) Adjectif relatif : Le relatif composé « lequel » est très souvent joint à un substantif :

Fol. 2 r° : duquel louyer.

Fol. 2 v° : par la quelle lecon.

Les deux éléments constitutifs de la forme féminine sont assez souvent nettement séparés ; mais il y a hésitation visible du copiste dans un certain nombre de cas : j'ai respecté cette hésitation.

b) « Lequel », pronom, est employé très souvent comme sujet:

Fol. 83 r° : Lesquelz resemblent moult...

ou comme complément direct :

Fol. 8 r° : la voulente de dieu laquelle il nous manifeste...

c) « Quoy », équivalent à « laquelle chose », se rencontre avec diverses prépositions :

Fol. 5 r° : operacion... a quoy se doit excerciter la vie des iustes...

Fol. 6 r° : cogitacions... de quoy disoit iob...

d) « Dont » a souvent le sens : d'où ;

Fol. 7 r° : dont elle vient...

e) Le relatif est souvent séparé de son antécédent ; et lorsque

l'antécédent est un pronom personnel, il n'est pas rappelé devant le relatif. D'où des constructions comme :

Fol. 2 v° : il n'a pas fait qui commence...

f) « Qui » est assez souvent employé au sens de « si l'on » : déjà dans des phrases comme :

Fol. 5 v° : qui vouldroit insister sur eulx...

et surtout :

Fol. 13 r° : qui bien considere... on y treuue...

E. *Pronoms interrogatifs.*

« Qui » peut être employé pour des choses, comme :

Fol. 10 r° : qui est la chose...

F. *Adjectifs et pronoms indéfinis.*

a) Disparus : « *Quant* », variable, dérivé de « quantus » mais ayant le sens de « quot » :

Fol. 24 r°: ...en quantes miseres...

b) Qui ont changé de nature : « *Chascun* », est souvent employé comme adjectif :

Fol. 6 v° : chascun moment...

« *Un* », est un pronom neutre et signifie « une chose » :

Fol. 9 v° : il faut apprendre lung apres lautre.

« *Un chascun* », est adjectif :

Fol. 7 r° : lutilite dune chascune chose.

ou pronom :

Fol. 4 v° : charite requiert que ung chascun face son office...

c) Qui ont changé de sens : « *Aucun* », *sans idée négative*, au sens de « quelque » :

Fol. 2 v° : aucune doctrine...

De là l'adverbe « aucunement », au sens de « en quelque manière » ; et la locution « aucunes fois », au sens de « quelques fois ».

« *Aucun* » est parfois pronom :

Fol. 10 r° : sil y a aucun qui par arrogance...

et au pluriel, précédé de l'article défini :

Fol. 9 r° : les aucunes... (= certaines).

« *Quelque* » est souvent employé au sens de « un », « une » ; d'où la possibilité d'attacher une épithète au substantif qu'il modifie :

Fol. 4 r° : quelque chose licite.

6° *Verbe.* — A. *Voix*

a) Certains verbes, qui sont devenus intransitifs, sont construits avec un régime direct. Ainsi :

Fol. 8 r° : elle resonne les louanges de dieu.

Au contraire, certains verbes devenus transitifs sont construits avec un régime indirect, et cela souvent par influence latine. Ainsi :

Fol 4 v° : secourir a lenfant.

Fol. 11 v° : supplier a dieu...

b) On trouve une opposition analogue en ce qui concerne les verbes pronominaux. Plusieurs ont cessé de l'être, comme :

Fol. 44 r° : les bestes brutes ne se combatent lune contre lautre...

Fol. 3 v° : il descent... et se retourne...

(mais Fol. 3 v° infra, même verbe sans pronom).

D'autres le sont devenus. Il faut noter à ce sujet une équivoque :

Fol. 6 v° : se ingere et precipite...

Avons-nous ici une ellipse du second réfléchi par suite de la coordination ? (*cf.* infra). C'est peu probable, en raison de *l. c.* où les deux sont exprimés : « et se seult esmerueiller et se esiouir... ». Mieux vaut y voir un emploi neutre de « precipiter », conforme à la syntaxe de l'époque.

c) Le réfléchi est très souvent employé pour le passif :

Fol. 4 r° : qui recouurer ne se peult

Fol. 5 r° : a quoy se doit excerciter...

(*cf.* Fol. 2 r°, où le passif est employé)

si bien qu'il peut avoir un complément semblable à celui du passif :

Fol. 6 r° : charite qui se embrase par saincte meditacion...

et surtout :

Fol. 8 r° : ne se doit parler si non par yceluy...

B. *Temps.* — La concordance des temps n'est pas aussi rigoureuse qu'aujourd'hui. Ainsi, dans deux propositions juxtaposées, on trouve le futur et le présent :

Fol. 3 v° - 4 r° : tu seras en oroison..., ton prelat mande pour toy...

Dans les subordonnées, le temps ne correspond pas toujours très bien à celui de la principale : l'imparfait du subjonctif peut répondre au présent de l'indicatif :

Fol. 4 r° : ne dois... desobeir... iacoit ce que tu eusses voulente...

Ailleurs, le passé indéfini revêt étrangement une valeur de futur (ou de passé) antérieur :

Fol. 3 r° : cest que tu par effect viues bien en faisant et mectant a effect ce que tu as apris par lecon en la maniere que tu as aduise par saincte meditacion, auecques laide de dieu que tu as impetree par oroison, et tout ce tu deseruiras...

C. *Modes*. — Le subjonctif, dans les principales, peut tenir la place du conditionnel :

Fol. 3 v° : il neust pas trouue...

Dans les propositions complétives, on trouve :

a) Le subjonctif au lieu de l'indicatif moderne, après certaines expressions temporelles (d'origine latine, parfois) :

Fol. 3 r° : toutes les foys que... il plaise a dieu...

b) L'indicatif au lieu du subjonctif :

après « combien que » :

Fol. 2 v° : combien que... il a...

quand il s'agit d'une chose plus ou moins douteuse placée dans l'avenir :

Fol. 3 v° : affin que nous ne perdons...

Mais l'incertitude est grande chaque fois qu'il s'agit d'une des trois personnes du pluriel, car l'« i » ne s'est pas encore introduit à la désinence, et l'on ne peut savoir si l'on a à faire à l'indicatif ou au subjonctif. Il suffit de comparer :

Fol. 3 v° : nous est force... que nous descendons.

D. *Changements de construction*. — On trouve souvent coordonnés des compléments de nature différente ; ainsi le premier peut être attribut, le deuxième proposition infinitive :

Fol. 5 r° : le remede est oroison... et souuent gemir...

Cette liberté est telle que deux propositions peuvent fort bien être coordonnées alors que le verbe principal ne convient pour le sens qu'à la première :

Fol. 12 v° : que il donne rigles et enseignemens de bien viure par acquisicion de vertus et comment on doit decliner les vices.

E. *Infinitif*.

a) Pris substantivement, peut remplir toutes les fonctions

du substantif. On le trouve, en particulier, précédé du possessif :

Fol. 5 r° : a son vouloir...

b) La proposition infinitive est très fréquente :

Fol. 2 v° : ce que tu as appris estre a faire...

Elle peut être construite avec « pour » sans que l'auteur recule devant l'amphibologie qui peut résulter de cette construction :

Fol. 7 r° : dieu a plante les hommes en ce monde pour fructifier en bonnes oeuures.

F. *Participe.* — Le participe présent se rencontre souvent avant le nom ; il est alors construit absolument :

Fol. 2 v° : disant nostreseigneur...

De même le participe passé absolu peut précéder le nom ; ou même, par un latinisme servile, s'employer seul :

Fol. 9 r° : donne que tu... (= dato quod).

Le participe présent peut être pris substantivement et précédé de l'article défini :

Fol. 9 r° : les estudians.

7° *Adverbe.*

a) Adverbes disparus. « *Leans* », là-dedans ;

« *adonc* » : alors ;

« *a tant* » : alors ; ou bien : maintenant : cf. Fol. 38 v° ;

« *ia* », s'emploie abondamment d'une façon indépendante, et signifie le plus souvent : déjà.

Fol. 3 v° : regarder souuent aulx degrez qui sont ia montez mais il peut suffire à signifier « jamais » :

Fol. 3 r° : qui ne vient iusques au hault il ne sera ia parfait. où ce sens est requis par la présence du futur.

Il peut aussi renforcer simplement la négation ; il équivaut alors à « pas ».

« *par auant* » : correspond à notre « auparavant » :

Fol. 3 r° : tu vois ce que iay dit par auant...

Fol. 9 v° : ne te vueilles pas trop tost leuer en hault mais apren par auant.

b) Adverbes qui ont changé de nature : Tout d'abord des adjectifs pris adverbialement :

Fol 9 v° : il fault premier estre disciple... (= d'abord).

Et : « *hors* », employé absolument au sens de « dehors ».

« *or* » garde son sens étymologique : « maintenant» :

Fol. 3 r° : Or vois tu... (= tu vois maintenant...).

c) Adverbes dont le sens s'est modifié :

« *assez* », signifie le plus souvent « beaucoup », « très » :

Fol. 6 v° : si arreste assez longuement...

« *deuant* », n'a pas encore perdu son sens habituel de « avant » qu'il conservera jusqu'au XVIIe siècle.

« *mesmement* », signifie « surtout ».

« maintenant... maintenant » = « tantôt... tantôt »

Fol. 7 v° : se tourne maintenant a la cause efficiente... maintenant lentendement se tourne...

« *du tout* » = tout à fait, complètement ;

Fol. 9 r° : Ie ne dy pas que on se doye du tout occuper...

« *tant* », devant un adjectif, a la valeur de « si » :

Fol. 9 v° : ...tant soit simple...

d) Adverbes modifiés dans leur emploi :

« *par ainsi* », insiste sur le sens de moyen :

Fol. 7 v° : tu considereras... et par ainsi tu ne feras rien precipitamment...

« *si* », conserve son rôle et sa valeur étymologiques : « sic », devant « que » équivaut à « de telle façon que » :

Fol. 2 v° : se tu oys aucune doctrine si que tu lentendes...

« *et si* » = et pourtant :

Fol. 6 r° : ny a point de labeur et si y a grant fruict.

On rencontre même « si » renforçant un superlatif.

« *Voire* », a son sens ordinaire : « vraiment ».

La *négation*, sous sa forme atone, est souvent employée sans particule de renforcement :

Fol. 9 r° : donne que tu ny gaignes...

ou avec « rien » :

Fol. 9 r° : au moins tu ny perdras rien...

8° *Prépositions.*

a) Prépositions disparues :

« *entour* » = autour de :

Fol. 6 v° : contemplacion entour une chose voit choses innumerables...

« *iouxte* » (juxta), au sens figuré = selon :

Fol. 2 r° : iouxte ce que dit nostreseigneur...

b) Prépositions qui ont changé de nature :

« *dedens* » = dans :

Fol. 4 v° : Dedens le tabernacle il auoit...

« *dessus* » = au dessus de :

Fol. 2 v° : conseil humain... na point defficace... en choses qui sont dessus nous comme merir la vie pardurable...

« *enuers* », traduisant « apud » :

Fol. 10 r° : ne soies pas sages... enuers vous mesmes.

c) Prépositions qui ont varié dans leur sens ou leur emploi :

« *a* » = « avec », pour exprimer le moyen, la manière :

Fol. 4 r° : dommaige... temporel qui recouurer ne se peult que a peine... (= avec peine).

Fol. 8 v° : humilite est tresnecessaire se il veult prouffiter soit a lecon soit a sermon... (= par le moyen de).

« a » correspond aussi au double datif latin :

Fol. 5 r° : ces quatre ne sont point a merite...

Ailleurs, « a » = « ad » latin, ou traduit un datif :

Fol. 5 r° : operacion de charite a son prochain...

Il n'est pas rare de trouver « a » au sens de « en », « dans » :

Fol. 3 v° : il aduient que par necessite... on descende de ce qui est en propos et en volente mais que ce propos demeure a la voulente...

« *de* », après un verbe passif, a la valeur de « par », et indique soit l'instrument, soit la manière :

Fol. 10 r° : il sera opprime et confondu de la grandeur de gloire...

Devant un infinitif régime indirect d'un verbe à un mode personnel, on peut trouver « de » correspondant à « à » :

Fol. 7 r° : quant elle se excercite acoustumeement de aduiser...

Devant un substantif, par une sorte de survivance du « de » latin, peut être une forme réduite de « que de » ou tenir une place qui sera occupée par « que » :

Fol. 7 r° : Que c'est de meditacion...

« *en* », traduit souvent « in » latin avec tous ses sens : vers, dans ; que ce soit avec ou sans mouvement, et cela très fréquemment sous sa forme contractée avec l'article défini : « ou » = en le :

Fol. 4 v° : moyse... souuent entroit ou tabernacle...

Dans certaines locutions, « en » correspond à peu près à « à » :

Fol. 4 v° : ains en temps doit soy releuer a contemplacion.

9° *Conjonctions.*

a) Disparues :

« *ains* » = mais (cf. sup. Fol. 4 v°)

« *aussi comme* » = comme ; comme si...

« *combien que* » = quoique (+ indicatif)

Fol. 2 v° : combien que celuy qui a bons principes...

« *sicomme quant* » = comme quand :

Fol. 7 r° : sicomme quant tu as veu...

« *mais que* » = pourvu que :

Fol. 3 v° : mais que ce propos demeure a la voulente...

Fol. 9 v° : ils ne doiuent iamais despriser la doctrine... mais quelle ne soit scandaleuse...

« *pour ce que* » = parce que :

Fol. 2 v° : Et pour ce que le conseil humain...

« *selon ce que* » = selon que :

Fol. 6 r° : aucunes fois bas selon ce que lesperit la conduit

« *si non que* » = que :

Fol. 3 r° : ainsi ne reste si non que tu donnes...

« *ne que* » = non plus que :

Fol. 33 v° : natendent aultre vie ne que les bestes.

Les deux formes atones « *ne* » et « *se* » sont d'un usage constant à la place des formes toniques « ni » et « si » :

Fol. 7 v° : tu ne feras rien precipitamment ne sans grant deliberacion.

Fol. 2 v° : Et doncques se tu lis ou se tu oys...

b) Dont le sens s'est modifié :

« *pour tant* » = pour cette raison. C'est la traduction du scolastique « pro tanto », sans aucune idée adversative ou restrictive :

Fol. 6 v° : la cogitacion passe en meditacion. Et pour tant on dit que meditacion est une maniere de cogitacion.

Fol. 9 r° : par tout il y a beaucoup de bien... pour tant dit hugues de saint victor : nullam scienciam vilem teneas...

« *quant* » = si :

Fol. 5 r° : la personne est doubteuse... et ne scet pas bien quant lung ou lautre est a faire.

10° *Ellipse et pléonasme.* — Ici encore j'adopte provisoirement le cadre de M. Huguet : il convient à mon dessein exclusivement pratique. Mais je dois faire observer que, si je conserve une étiquette commode, je ne m'abuse pas sur sa valeur. Les quelques faits de langue que je vais relever ne peuvent être, arbitrairement, traités d'elliptiques ou de pléonastiques que par

rapport à un état plus évolué où la coutume a prévalu d'exprimer ou d'élaguer telle ou telle forme.

a) Mots auxiliaires du substantif.

L'ellipse de la préposition « a » qui est courante, est parfois un peu dure :

Fo. 8 r° : dit au bon prelat ou docteur...
(ce n'est pas le même personnage).

L'article défini est, d'une façon constante, omis devant les termes abstraits, généraux, et même, parfois, devant les termes concrets.

Par contre, l'article peut être employé dans des cas où nous l'omettons ; ainsi devant un mot abstrait :

Fol. 3 v° : circonstances du temps...

L'article indéfini peut ne pas être exprimé devant un régime direct :

Fol. 5 v° : elle en ara ycy double fruict.
Fol. 7 r° : la vigne requiert grant labourage...

De même l'article partitif, soit au singulier :

Fol. 7 r° : la condicion de la vigne pour faire fruict

soit au pluriel :

Fol. 4 v° : la ou il auoit grans reuelacions des secretz de dieu.

b) Mots auxiliaires du verbe. — Le pronom sujet est souvent omis, à toutes les personnes du singulier et à la première du pluriel :

Fol. 7 r° : Et diuise ce present liure...
Fol. 4 r° : tu ne peches pas mais as merite double
Fol. 7 r° : une chose quelle que soit...
Fol 4 v° : Figure auons de moyse...
Fol. 3 r° : toutes les fois que sommes fatigez...

« *Il* » impersonnel est rarement exprimé :

Fol. 3 r° : et ainsi ne reste si non que tu te donnes...
Fol. 8 r° : Et ne luy souffit pas...

Par contre le pronom sujet peut être exprimé par redondance pour reprendre le sujet déjà écrit ; d'où des formules comme :

Fol. 2 v° : celuy qui a bons principes..., il a grant aduentaige...
Fol. 3 r° : qui ne vient iusques au hault il ne sera ia parfait.
Fol. 10 r° : celuy qui trop auant enquiert de la maieste diuine il sera opprime et confondu...

Cette reprise, surtout fréquente avec un relatif, peut avoir lieu à l'intérieur d'une même proposition à l'égard d'un substantif :

Fol. 10 r° : science sans humilite elle enfle...

La conjonction « *que* » n'est pas nécessairement exprimée devant le subjonctif ; d'où des constructions comme :

Fol. 4 r° : obeir a son souuerain soit prelat maistre ou maistresse...

Fol. 9 r° : quil ne desprise quelque doctrine soit de grammaire de logique de philosophie naturelle ou morale ou quelque autre...

où le verbe « être » a sa pleine valeur et peut donc supporter une construction avec la conjonction adversative « ou ».

Des prépositions peuvent se trouver à désirer devant l'infinitif :

« *de* » : devant un infinitif sujet logique :

Fol. 2 v° : il ne suffist pas auoir...

Fol. 9 v° : Grant presumpcion est... vouloir...

ou régime direct :

Fol. 5 v° : il luy plaise nous demonstrer...

Fol. 4 r° : commande faire...

ou même indirect, d'un nom :

Fol. 3 v° : necessite retourner...

ou d'un adjectif :

Fol. 3 v° : contrains regarder...

« *a* » : devant un infinitif régime direct :

Fol. 5 v° : Quiconques aprendra familiarement aymer meditacion...

ou indirect :

Fol. 9 v° : si te dois estudier aprendre...

c) Mots auxiliaires de la phrase. — Devant le relatif sujet « *qui* », le pronom démonstratif « *ce* » est fréquemment omis :

Fol. 2 v° : ton entendement... apperçoit qui est a faire et qui est a laisser

mais par contre :

Fol. 2 v° : tu congnoisses ce qui est a faire...

d) Devant les mots coordonnés. — L'article, exprimé devant le premier terme est omis devant le second, même si le genre et le nombre sont différents :

Fol. 2 r° : en louant les iugemens et commandemens de dieu.

L'article indéfini peut subir le même traitement ; ce qui pourrait entraîner certaines équivoques :

Fol. 4 v° : ung pasteur ou prelat de saincte eglise...

De même le possessif peut s'omettre devant le second terme et s'accorder avec le plus rapproché, même si une préposition est intercalée :

Fol. 13 r° : aras congnoissance... de ton vice ou de vertu.

Le pronom démonstratif lui-même peut s'omettre en pareille position :

Fol. 9 r° : les plus utiles, et qui plus font a la bonte de meurs.

Le pronom sujet neutre et l'auxiliaire « falloir » devant deux infinitifs coordonnés peuvent ne pas être exprimés devant le deuxième, ce qui pourrait induire en erreur sur la nature de ce verbe :

Fol. 2 v° : il se fault drecier et assourdre...
(= et il fault assourdre, « assourdre » n'étant pas pronominal, mais intransitif, car il traduit « assurgere »).

Dans une série coordonnée, une préposition peut n'être exprimée qu'une fois, en tête de la série dont elle régit chaque terme :

Fol. 3 r°: en faisant et mectant a effect...

La conjonction « *que* » peut être omise, soit lorsque la première proposition commence par « quand » ou par « si » :

Fol. 2 v° : se tu lis... aucune doctrine si que tu lentendes et par ce...

soit lorsqu'elle tiendrait, en tête de la coordonnée, la place de « si » :

Fol. 4 r° : Se la voulente est prompte a faire quelque bien et elle ne le peult faire...

Par contre, lorsqu'elle est suivie d'une proposition incidente, elle peut se trouver répétée :

Fol. 3 r° : Soies certain que se tu as monte ce pas de oroison que dieu te donnera sa grace...

e) Mots essentiels. — Le pronom de la 3e personne régime direct n'est pas exprimé, soit devant un pronom régime indirect :

Fol. 10 r° : celuy qui est disciple ne doit pas plus auant iuger que sa faculte ou puissance ne luy donne.

soit devant un infinitif, même indépendant d'une préposition :

Fol. 2 v° : plusieurs sont qui ont science et qui sceuent qui est a faire mais ilz ne congnoissent pas comment ilz doiuent faire.

On peut même trouver dans une proposition comportant deux épithètes coordonnées ou opposées destinées à qualifier un même substantif, ce substantif omis devant la première et exprimé devant la deuxième :

Fol. 4 v° : ...doit descendre de la contemplatiue a la vie actiue.

Le pronom « *celuy* » peut ne pas être exprimé, soit devant un relatif :

Fol. 17 r° : maleureux seront qui naront telle clarte...

soit devant un complément déterminatif :

Fol. 7 r° : la personne... se excercite... de aduiser entour une chose... les causes les fais et utilitez dicelle, specialement des operacions humaines...

11° *Ordre des mots.* — Le *sujet* est souvent placé après le verbe, la plupart du temps lorque la phrase commence par une conjonction. Il faut bien prendre garde que l'on ne se trouve pas devant une interrogation, mais devant une inversion :

Fol. 2 r° : duquel louyer parle dauid...

Fol. 2 r° : Et pour ce dit aristote...

Fol. 3 r° : Or vois tu comme...

Fol. 8 r°-v° : Dit saint bernard...

Mais l'inversion n'est pas obligatoire :

Fol. 3 r° : Et pour ce nous deuons auoir...

Fol. 7 r° : Ainsi dieu a plante les hommes...

On peut trouver deux sujets coordonnés séparés par le verbe qu'ils régissent :

Fol. 4 r° : inconuenient en aduiendra ou dommaige...

Par contre, il y a au moins un cas d'interrogation dissimulée où l'on pourrait voir, à tort, un impératif :

Fol. 16 r° : Ne monte pas leaue contre sa nature particuliere pour euiter inconuenient en luniuersal affin quil ny ait rien voide...

Le *régime* se rencontre à chacune des cinq places que l'on peut logiquement lui attribuer :

R. V. S. Fol. 2 r° : Grant retribucion aront ceulx qui...

V. R. S. Fol. 5 v° : ne peuent pas bien excerciter la vie des iustes les unes sans les autres.

V. S. R. Fol. 7 v° : et se donne la personne discipline...

R. S. V. Fol. 4 r° : lautre merite tu as du propos...

S. R. V. Fol. 3 v° : comment il doit son oroison ordonner...

Cf. Fol. 3 r° : vous ne pouez quelque chose faire...
(où le régime sépare l'auxiliaire de l'infinitif).

L'*auxiliaire* peut se trouver rejeté à la fin de la proposition et précédé de l'infinitif (qui est séparé de lui par son régime direct) :

Cf. Fol. 4 r° : qui recouurer ne se peut...

Mais cette construction n'est pas très fréquente.

L'*adverbe* se trouve souvent avant le verbe :

Fol. 3 r°-v° : nous ne pouons pas longuement estre...

et séparé du mot qu'il modifie :

Fol. 9 v° : les choses qui plus sont proffitables a ton salut.

Un *substantif* régi par « *de* » peut se trouver placé avant le mot qu'il détermine et même séparé de lui :

Fol. 7 v° : penser de la puissance de dieu ou de sapience.

L'adjectif *épithète* précède souvent son substantif :

Fol. 7 r° : meditation est une determinee cogitacion...

Si l'on ajoute l'équivalence constante de « y a » à « est » ou « sunt » latin, et diverses autres tournures directement calquées sur les textes traduits, on aura énuméré la plupart des caractères syntaxiques présentés par le texte du Liure de saincte meditacion.

Je ne peux m'attarder à une étude du style : je me borne à signaler l'abondance des expressions doubles de la même idée, et cela le plus souvent par souci de clarté, un mot courant expliquant un terme plus nouveau.

Une sobriété relative, une netteté de lignes parfois méritoire, une fermeté soutenue, une éloquence qui sait se contenir, quelques rares traits pittoresques ou souriants rapprochent plus cette œuvre des premières réussites du classicisme que des créations extravagantes d'un latinisme intempérant.

CONCLUSION

LE TÉMOIGNAGE DE ROBERT CIBOULE

Si, adoptant l'heureuse formule proposée par M. Et. Gilson [1], l'on appelle *Socratisme chrétien* l'interprétation chrétienne de la prescription suprême de Socrate, il me paraît clairement établi que, par son principal ouvrage, Robert Ciboule est un témoin de ce courant spirituel jailli du sein même de la plus authentique tradition : rarement, en effet, le « connais-toi toi-même » a inspiré œuvre plus consciente et plus méthodique. Mais ce courant revêt chez lui un caractère composite où se révèle un curieux syncrétisme d'influences victorines, cisterciennes et thomistes. Influence prédominante de Saint-Victor, puisque le *Livre de saincte meditacion* a demandé aux deux plus grands théologiens de cette Ecole son inspiration de fond et de forme, et jusqu'à des chapitres entiers ; puisque le Maître de saincte meditacion — donnons ce titre à Ciboule : n'est-ce pas celui qu'il désirait sans doute obtenir ? — a voulu marquer sa place entre Hugues et Richard, le premier ayant consacré son « Didascalion » à l'examen du premier degré de la vie des justes, la « lectio » ou l'« eruditio » ; l'autre ayant fait porter tout l'effort de ses extraordinaires analyses psychologiques sur le cinquième degré de l'échelle de perfection : la « contemplatio », et Robert, lui, s'attachant exclusivement au second degré, la « meditatio », mais acceptant la ferveur enthousiaste de Hugues pour la science, pour toute science, et l'intellectualisme de Richard [2] qui, s'il ne voit peut-être pas dans une opération de l'intelligence le sommet de la perfection contemplative, fait cependant la part assez belle

---

[1] Et. GILSON, *L'Esprit de la Philosophie médiévale*, **82**, p. 6.

[2] Je crois que l'on peut caractériser par ce terme la doctrine de Richard. Cf. E. BRÉHIER, *Histoire de la Philosophie*, t. I, vol. 3, Paris, Alcan, 1928 ; p. 582 : « L'œuvre d'Hugues est continuée par Richard de Saint-Victor dont le mysticisme est encore plus pénétré, si l'on peut dire, de rationalisme et d'intellectualisme ; il veut, comme saint Anselme, trouver des « raisons nécessaires » des dogmes divins ; et son *De gratia contemplationis* fait une part immense à la préparation intellectuelle de l'extase. » On « peut dire », à la condition, bien entendu, de laisser la foi à sa place, la première.

à la raison et à la spéculation théologique dans sa doctrine de la contemplation comme dans la pratique de son enseignement.

Influence cistercienne, moins étendue par les emprunts matériels, mais très profonde : à cette tradition, quand ce n'est pas à saint Bernard lui-même, il doit sa docilité totale à la consigne delphique, et la conviction qu'il faut centrer sur l'homme le regard de l'homme pour être sûr de le voir s'élever vers Dieu. Il lui doit aussi cette complaisance significative à rappeler à l'homme orgueilleux sa « vileté » et sa misère congénitales, interprétation de l'oracle sacré et apostrophes prodiguées à l'homme superbe qui colorent d'une manière toute particulière le victorinisme de Ciboule. D'autre part, la rapidité avec laquelle il abandonne la contemplation du monde extérieur, si importante, si riche d'observation directe et de notations sensibles sous le symbolisme des Victorins, pour s'attacher à l'homme, à sa grandeur et à sa misère, concourt à montrer que, même lorsqu'il copie ses maîtres de Saint-Victor, c'est en disciple de saint Bernard qu'il les comprend.

Influence de saint Thomas, moins considérable par l'abondante utilisation de ses matériaux théologiques que par l'adoption complète de son épistémologie. On ne voit pas que le Chancelier de Notre-Dame se soit préoccupé des oppositions et des contrastes : il était facile de les masquer dans une œuvre de ce genre ; mais on voudrait savoir si le « maître régent » se rendait un compte exact du véritable caractère de son entreprise.

On voudrait surtout savoir si l'introduction parmi ces auteurs qualifiés et le mélange à leurs doctrines de tout un apport étranger dû à des « physiciens » ne serait pas de nature à déceler une évolution grave de la pensée théologique. La proportion considérable de données anatomiques dans ce *Liure de meditacion* a de quoi surprendre. Plus surprenant encore est un *Liure de saincte meditacion* qui, pratiquement, ignore le Christ. Je crains que quelque pénétrant critique n'élève des doutes sur le « christianisme » de ce disciple de Socrate : je crois prudent d'achever de caractériser son témoignage en faisant appel à trois autres représentants de la tradition qui l'inspire.

Le premier ne nous retiendra pas : c'est un esprit étrange qui, par sa bizarrerie même mérite d'attirer un peu l'attention. Arnold Gheiloven, chanoine régulier de saint Augustin, élève des Universités de Vienne, de Bologne et de Padoue, docteur en

droit canon, mourait en 1442, moine de l'abbaye de Groenendael où Jan van Ruysbroeck était mort en 1381 [1] : date et résidence ne sont point sans importance pour nous. C'est, à une quinzaine d'années près, un contemporain de Ciboule ; c'est de plus un témoin, peut-être précieux, de la vie spirituelle menée un demi-siècle après la mort de son docteur mystique en cette abbaye au si large rayonnement. Or, d'une abondante production juridique, philosophique et religieuse, un seul ouvrage est édité. Il porte le titre — qui ne saurait nous surprendre — de *Gnothosolitos*. Edité à Bruxelles en 1476, en deux volumes in-folio, il démontre l'universelle et tyrannique emprise de la formule sacrée en même temps que sa fatale corruption. Il s'ouvre sur quelques distiques qui veulent chanter l'unique nécessaire :

Hic ager est in quo census reconditur ob quem
Cetera venduntur, hic solus ac emitur.

Il résume son dessein en ce vers léonin :

Ut careas labe gnotosolitos habe

Un prologue assez ample développe le thème de la nécessité primordiale de cette connaissance. Après avoir cité Sénèque, Térence, saint Augustin, Horace, saint Jérôme, Salomon, David, en faveur de la solitude, il conclut : « Moyses enim egiptum derelinquens in heremo philosophatus est. » Cette philosophie suprême, c'est évidemment la connaissance de soi [2]. Malheureu-

---

[1] Cf. A. Palmieri, dans *Dictionnaire de Théologie catholique*, t. VI, 1re partie, col. 1178 : brève notice et bibliographie sur Gheiloven.

[2] Textes cités : fol. 1, non paginé, v° col. 2. Cf. fol. 2 v° col. 1 : « Multi multa sciunt... » : les *Meditationes* devaient reparaître en ce « Gnotosolitos !... » — Mais si l'on s'ignore, comment parvenir à la connaissance de Dieu ou salut ? J'emprunte à ce prologue ses phrases les plus caractéristiques : « Quo pacto vult deum cognoscere vel cognosci a deo qui seipsum convincitur ignorare. Nescienti seipsum impossibile est scire deum. Unde illud sapientis proverbium : cognoscere seipsum sciendi est principium... » Car voici les fruits désirables de cette connaissance : « Ex sui cognitione oritur humilitas et timor dei, dum homo cogitat quid fuit nasciturus, quid sit presens, et quid futurus erit. Ex sui vero ignorantia oritur superbia, et ex dei ignorantia, desperatio... » Saint Bernard va l'aider encore à commenter brièvement le « quid prodest » évangélique ; l'*Imitation* aussi peut-être, dont on retrouve ici le style rythmé et rimé ; fol. 3 r° col. 1 : « Quid tibi prodest... noveris licet omnia misteria, noveris lata terre, alta celi, profunda maris, si te nescieris similis eris viro edificandi sine fundamento ruinam non structuram faciens. Non est sapiens

sement ce prologue paraît n'être ici qu'un lieu commun : il n'inspire que d'une façon très artificielle l'ouvrage énorme qui suit et où l'on trouve presque toute la théologie et le droit canon. Mais il importe assez peu pour l'instant, et tout au contraire : quel que soit l'illogisme de Gheiloven, son témoignage balbutiant n'est pas sans valeur pour permettre d'interpréter correctement le socratisme de Ciboule.

Esclave de la prescription socratique au point de proclamer son attachement à cette loi souveraine en tête d'une compilation encyclopédique, tel était au xv[e] siècle un moine de Groenendael : convaincu de l'importance primordiale de cet oracle au point de l'inscrire en épigraphe sur un manuel destiné à ses novices, tel fut l'un des très grands maîtres du mysticisme cistercien, l'intime ami de saint Bernard, Guillaume de Saint-Thierry : trois siècles le séparent de Ciboule, mais il est tout près de lui par la façon dont il a compris la consigne sacrée et dont il a composé son opuscule *De natura corporis et animae* [1]. Il me paraît extrê-

---

qui sibi non est sapiens. In acquisitione enim salutis tue, nemo tibi germanior, nemo propinquior... » Ce polygraphe est capable de raconter l'histoire de la consigne sacrée ; *loc. cit.* : « ... Unde greci plurimum disputantes quo ad felicitatem beatitudinemque pervenire possent, prout refert macrobius, nec concordare inter seipsos potuerunt ob opiniones diversas. Tandem miserunt legatos ad deum appollinem delphicum interrogando super dicta questione. Respondit ipse demon : Gnotosolitos grece id est latine nosce teipsum id est agnoscas te esse mortalem secundum corpus, et ideo non cures multum corpus nutrire vel pulcras mansiones preparare... Et cognoscas te esse immortalem secundum animam et igitur hanc colas, hanc pascas scientiis et virtutibus... Vel gnotosolitos id est cognosce teipsum quia per cognitionem suiipsius id patet et aliter non. » Oracle recueilli avec docilité mais dont la formule ne sera pas à l'abri des vicissitudes ; *loc. cit.* : « Quod verbum fuit ibi scriptum eciam in tripode vetustissimo ipsius appollinis gnoti seliton, id est cognosce teipsum... Et dicit satiricus Iuvenalis... E celo descendi notys elyros... » Quelle que soit l'instabilité de la transcription, le sens est certain et l'importance est capitale : aussi faut-il conclure avec le poète :

« In libris variis legimus dixisse peritos,
Est superexcellens sapientia gnotosolitos. »

[1] Guillaume de Saint-Thierry, *De natura corporis et animae*, *P. L.*, t. CLXXX, col. 695-726. Cet opuscule est le plus souvent négligé : il paraît si peu en harmonie avec l'ensemble de l'œuvre, ou, pour les parties traitées ailleurs, tellement dépassé par les grandes compositions de ce mystique à l'émouvant lyrisme (« Mystique qui est un lyrisme », disait très justement aux Hautes-Etudes M. Et. Gilson, après avoir magnifiquement traduit la magnifiques préface du *De contemplando Deo*.). L'*Histoire itteraire* des Bénédictins ne lui accorde qu'une brève notice : elle souligne le caractère superficiel d'une anatomie dont elle n'a retenu qu'un détail, le nombre

mement remarquable que le mystique de Saint-Thierry se soit cru obligé de consacrer une partie du temps destiné à la « lectio » et à la « meditatio » à recueillir les matériaux d'une « physique du corps » et d'une « physique de l'âme» », et cela pour obéir, lui aussi, au précepte impérieux de Delphes. Sa plume exprime, avec sa netteté et sa sobriété habituelles, les motifs qui l'ont conduit à cette école : ce sont trois idées, fondamentales aussi chez le Chancelier de Notre-Dame : l'être humain, « microcosme », résume en lui l'ensemble de la création ; son âme est à l'image de Dieu ; par sa nature et par l'exercice de son activité la plus haute autour de l'objet que lui propose la consigne antique, l'âme est destinée à parfaire en elle cette mystérieuse ressemblance en s'élevant par l'esprit jusqu'au créateur de toutes choses visibles et invisibles. Il ne faudrait pas croire que cette enquête « physique » soit une excursion en dehors du champ ordinaire illuminé et embrasé par l'amour divin : ces deux livres se présentent — déjà — sous un nom symbolique qui doit, à lui seul, exprimer leur inspiration et leur but : « De natura corporis et animae libri duo sub nomine Theophili, id est *Deum diligentis* descripti. »

Le prologue ne permet aucun doute : « Fertur celebre apud Graecos Delphici Apollonis responsum : « Homo, scito teipsum. » Hoc et Salomon, imo Christus in Canticis : « Si non, inquit, cognoveris te, egredere. » Ainsi provoqué à l'étude de soi-même par des autorités que l'on ne récuse pas, Guillaume de Saint-Thierry n'a pas de peine à trouver une justification convaincante de ces prescriptions et de cet exclusivisme. L'esprit de l'homme ne peut en effet s'occuper qu'à deux catégories d'objets : ou bien l'homme s'attachera longuement aux choses qui sont vraiment à lui, ou bien il pénètrera dans des objets étrangers qui ne le concernent pas ; ou bien il se connaîtra « per sapientiae contemplationem », ou bien, fatalement, il sortira de soi « per curiositatis vanitatem ». Que l'on donne à ces mots techniques leur

---

des os du corps humain. — Ciboule a-t-il connu le *De natura...?* — C'est possible mais rien n'oblige à l'admettre. Son indépendance ne donnerait que plus de prix à l'accord de leurs témoignages : une même tradition nous offrirait ainsi deux de ses rameaux, cistercien et universitaire, à trois siècles de distance. Le texte scripturaire qui sert de garant à l'Apollon delphique, et qui, par une herméneutique typiquement médiévale, est attribué au Christ, est, nous l'avons vu chez CIBOULE, p. 199, un écho bernardin : mais il nous oblige à remonter bien au delà du XIIe siècle, jusqu'à saint Ambroise.

pleine valeur : on sera frappé de voir la connaissance de soi affectée du même coefficient théologique que la connaissance de Dieu ; c'est une contemplation sapientielle. Tout le reste tombe sous l'irrévocable condamnation : appétit vicieux de connaître ce qui n'est que vanité. Mais pourquoi condamner sans appel cette activité extérieure de l'esprit ? Ne pourrait-on distinguer, atténuer, estomper ? — Impossible, répond Guillaume de Saint-Thierry : répandre son intellect hors de soi dans des objets étrangers, c'est l'erreur la plus dommageable, c'est ne pas avoir le sens juste, la saveur humaine de la vie. La nature même, ou, pour mieux dire, l'auteur de la nature, Dieu, a prescrit à l'homme une activité qui lui soit intérieure et qui l'absorbe. qui dépasse en quelque mesure ses forces, mais pour laquelle le nécessaire secours de la grâce lui est accordé ; activité qui ne lui permet donc pas de se disperser : c'est la connaissance de soi-même. Non que cette connaissance présente, en soi, une utilité particulière : sa raison d'être, c'est de servir de point de départ à l'ascension qui mènera l'homme de ce qu'il est à celui de qui il tient son être et qui est au-dessus de lui [1]. Etudier la « physique du corps humain », et l'étudier avec toute l'attention d'un véritable « physicien », ce n'est donc pas distraire son esprit, c'est l'occuper sur une partie de son objet propre, c'est le préparer à son perfectionnement définitif [2].

---

[1] GUILLAUME DE SAINT-THIERRY, *De natura corporis et animae*, Prolog., *P. L.*, t. CLXXX, col. 695.

[2] Guillaume de Saint-Thierry n'hésite pas à lire les traités des médecins arabes, et son humble compilation, avec toute l'activité scolaire qui l'entourait, n'a peut-être pas été étrangère à l'énorme influence exercée en Occident par Constantin l'Africain, mort au Mont-Cassin en 1087. Je ne puis évidemment songer à suivre ici en détail l'anatomie descriptive de l'abbé de Saint-Thierry : on trouve en ces quelques pages le résumé exact des livres qu'il a lus et que Barthélemy l'Anglais devait à son tour compulser et compiler un demi-siècle environ après lui. Les éléments, leur origine, la nutrition, les humeurs, le sommeil, les esprits naturels et les vertus corporelles, les localisations cérébrales, le cerveau et les nerfs, les sens, la vue en particulier, et leurs rapports aux éléments, les principes de la vie : cerveau, cœur et foie ; l'âme et le corps, les instruments de l'âme... retiennent successivement son attention. Qu'on me permette de découper quelques lignes curieuses. On remarquera, dans son explication de la nutrition, à quel point chaque organe est décrit avec le souci de rendre compte de son activité propre :

Loc. cit., col. 697 B : « Cum igitur cibus accipitur, os primum adaptat illum in subtiles et minutas partes cum dentibus et lingua. Lingua quippe ministrat, dentes frangunt et comminuunt. Sic praeparata esca transmit-

Groenendael, Cîteaux, asiles de mysticisme chrétien, n'innovaient pas en scrutant la nature du corps et de l'âme : ils

---

titur stomacho per guttur et merim, vix ad mensuram palmi vim saporis producens. Est autem meris membrum longum et rotundum et concavum et intus villosum, habens introrsum pilos longos, alios in transversum, alios sursum ad os directos. Pili sursum directi naturaliter cibum attrahunt ; qui vero in transversum stomachi, stringunt, et stringendo in succum transmutant, et paulatim in os stomachi demittunt... » Dans son explication du sommeil et des songes, l'augustinien reparaît sous le physiologue : col. 698 C-D : « De digestione etiam fumus ascendens lenis et suavis, molliter tangit cerebrum, et ventriculos ejus opprimit in tantum ut omnes ejus actiones sopiat : hic est somnus. In quo, cessantibus omnibus animae virtutibus, sola viget virtus naturalis, quae tunc tanto intentius operatur, quanto tota ei vacat natura. Anima vero interius requiescens, exclusis omnibus sensuum officiis, revolvit penes se praeterita, praesentia et futura : et haec sunt somnia... » Les localisations cérébrales sont les mêmes que chez Barthélemy et Ciboule, col. 702 A : « Unaquaeque (virtus) autem quasi proprium domicilium quemdam habet ventriculum, in quo virtus continetur, inter quos medius ventriculus rationem continet et intellectum... » Il n'ignore pas qu'il y a une différence entre le cœur droit et le cœur gauche, et il accepte une théorie des échanges vitaux qui ne paraît pas répugner à évoluer en théorie de la circulation : cf. col. 702 D-703 A. Je renonce à citer son intéressante description de la formation de la voix, col. 713 B-C, mais je m'arrête encore à ce qu'il nous enseigne sur « l'épine dorsale » et la moelle épinière, prolongement et suppléance du cerveau dans le transfert de la puissance motrice aux membres inférieurs, *loc. cit.*, col. 703 B-704 A, 708 C : « Sed quia virtus haec (motiva) in cerebro fundata... lentissimum et pigerrimum redderet animal ad movendum, si per nervorum virtutem a summo cerebro exeuntium itusque eorum et reditus per omnes corporis partes, et usque ad pedum ima dispensaretur vis voluntarii motus, congruum cerebro natura providit auxiliarium, quod et usque ad inferiora descenderet, cui operationis motabilis et sensificationis vim in inferiora ubique deferendam mutuaret... provisus est nervus qui lingua arabica nucha vocatur (étymologie exacte), descendens a cerebro, et a fine puppis, per spondilia dorsi, id est ossa spinae usque ad inferiora. Unde etiam dorsi vel spinae cerebrum nominatur. Propter quod etiam ad similitudinem cerebri quibusdam fomentis et nutrimentis vestitur et tegitur... Sic et dorsi cerebrum nucha et piam matrem et duram habet matrem ; insuper et alios duos habet panniculos ex ligamentis compositos, ut his defendatur et operiatur... Nucha patiente vel incisa, sensum et motum perdunt omnia inferiora, superioribus in suo statu permanentibus, intantum ut si in prima spondili post cranem praecidatur, adjacentia et subjacentia omnia sensu et motu priventur. Ab hac ergo nucha per nervos hinc et inde prodeuntes sensus et motus administratur omnibus membris infra vel circumpositis. Hoc itaque modo motus voluntarius a cerebro prodit in totum corpus... Nervorum a cerebro exeuntium inventa sunt esse septem paria ; a nucha triginta duo paria et unum impar... » On le voit, le Chancelier de Notre-Dame traitera les débutants dans la vie spirituelle comme Guillaume de Saint-Thierry pensait qu'il fallait traiter les novices d'un monastère cistercien. Ce n'est pas négliger les perspectives les plus hautes : après une « physique de l'âme » à laquelle je ne peux m'attarder, le *De natura cor-*

suivaient les leçons de plus d'un Père de l'Eglise [1], et tout particulièrement de *saint Ambroise*. L'extraordinaire commentaire sur l'œuvre des Six jours de la création prêché à Milan et con-

---

poris et animae se termine en effet par une brève et puissante esquisse du mouvement suprême où tend tout socratisme chrétien ; *loc. cit.*, col. 714 D, 717 C, 720 C, 725 : « Ad imaginem ejus qui creavit eam », l'âme possède en elle « omnis boni forma, virtutis, sapientiae et omnium quae in melius possunt intelligi » ; mais elle est menacée par ses passions de se ravaler « ad imaginem pecudum », car « quae in bestiis sunt natura, in hominibus sunt vitia ». Il est donc souverainement important de savoir « quomodo proficimus ad imaginem ejus qui creavit nos. » La ressemblance divine, l'âme ne la respecte et ne la porte à sa perfection qu'en se réfléchissant sur elle-même : image de Dieu, en effet, par les éléments constitutifs de sa nature, elle est toute pensée, toute volonté, tout amour. Dieu, lui aussi, est tout amour. Seulement, cet amour divin est de telle nature que son action est nécessitée dans son objet et dans sa manière : il ne peut aimer que *le bien*, et il ne peut l'aimer que *bien*. Par contre, l'amour qu'est l'âme humaine est soumis à une mutabilité de tendances : il peut brûler, céleste charité, pour un objet supérieur à lui ; il peut se laisser couler, damnable amour, vers des êtres qui lui sont inférieurs. L'âme ne réalisera sa destinée sublime que si elle se connaît, si elle se « contemple » pour pouvoir contempler son créateur : en s'étudiant, peu à peu elle s'affermit en sa propre nature, « potentiamque suam non sine horrore suspicit » : elle s'aperçoit, avec un frisson de religieux émoi, de la possibilité sacrée qu'elle est en elle-même ; elle dépasse tout l'être qui, localement ou par modifications internes est soumis au mouvement, et parvient à se mettre à sa juste place ; au-dessus de tous les corps, au-dessous de Dieu seul. Par la vision et la contemplation de la vérité, « a contemplatione finis sui », elle s'établit, non plus sur un degré, mais dans une demeure, une « mansio », où l'Image parvient à sa perfection. Là, dans une joie inénarrable, elle aime sa jouissance, sa souffrance, son espérance, toujours sous le voile de la foi, jusqu'à ce que la mort soit absorbée dans la victoire et qu'il n'y ait plus foi ou espérance, « sed sola res ». On peut lire à la page 5 de l'*Esprit de la Philosophie médiévale*, **82**, la formule qui définit adéquatement cette tendance essentielle : « Plus exactement, l'image divine en l'homme n'est pas seulement ni surtout ce en quoi l'homme ressemble effectivement à Dieu, mais la conscience que l'homme prend d'être une image et *le mouvement par lequel, se traversant en quelque sorte elle-même*, l'âme use de cette similitude de fait pour atteindre Dieu. » (C'est moi qui souligne.)

Grandeur de l'homme ! L'abbé de Saint-Thierry ne peut cependant taire sa misère : *loc. cit.*, col. 715 C, « ... Cum in aliis aliorum animantium primordiis laeta mater appareat natura, in homine solo videatur tristis noverca... » Marâtre, sans doute, mais qui doit se soumettre, en définitive, à la souveraine puissance de la raison : « ... nocendi potentiam in rebus subjectis ratio humana habet subjectam dum eam vel cavet prudenter, vel destruit potenter et in propriam redigit servitutem. » L'optimisme doit avoir le dernier mot.

[1] Pour montrer à quel point l'anatomie descriptive, le plus souvent par ordre descendant de la tête aux pieds, est dans les habitudes patristiques, il suffit de renvoyer à la *Patrologie latine*, t. CCXXI, Indices 4, CCXVII, physiologiae ; CCXVIII, anatomices.

servé dans l'*Hexameron*, s'achève en effet sur une description anatomique assez ample de l'homme : après avoir étudié l'âme au point de vue moral et religieux, l'évêque entreprend de décrire le corps, « à cause de sa beauté ». Commençant par la tête, il suit l'ordre descendant, parcourt tous les membres et organes et donne pour chacun les détails que lui ont appris l'expérience et surtout saint Basile [1] dont il se faisait, dans la chaire de Milan, le très fidèle écho.

Un tel accord me semble de nature à dissiper toute inquiétude : le socratisme de Robert Ciboule est bien un socratisme chrétien. Si le Christ ne paraît guère en son œuvre, deux raisons suffisent à l'expliquer : d'abord, le but même du Chancelier. Il n'a nullement l'intention de condenser en ce gros ouvrage l'essence de la vie chrétienne mystique, bien loin de là : il s'y livre très méthodiquement à l'analyse d'un seul degré de la vie spirituelle et d'un seul aspect de ce degré qui en comporte de multiples. D'autres études pourraient aborder d'autres sujets. D'autre part, l'homme, sur lequel se fixe son regard, c'est l'homme tel que les physiciens le décrivent, assurément, mais aussi tel que la Révélation le fait connaître et tel que les théologiens le considèrent en ses profondeurs morales et surnaturelles ; et l'esprit qui médite sur ces merveilles ne peut les étreindre jusqu'aux défaillances sacrées de l'extase que sous l'influx des grâces dont le Christ, par son Esprit, est le dispensateur. Ce qu'il est seulement permis d'induire d'une telle œuvre, c'est qu'il existait alors à Paris des hommes d'Eglise considérables qui résistaient à la puissante séduction de la « dévotion moderne », non point par relâchement ou par dureté de cœur, mais parce qu'ils croyaient possible de parvenir — et de conduire — à la perfection en restant fidèles aux Théologiens et aux Réformateurs d'autrefois.

Témoin du socratisme chrétien, Robert Ciboule se trouve aux origines de la littérature morale et mystique de langue française : il contribue à transfuser dans cette nouvelle venue appelée à de si belles destinées certains thèmes essentiels de la tradition chré-

[1] Saint Ambroise est trop connu pour que je fasse ici la moindre citation : il me suffit de nouer le lien qui le rattache à Ciboule. La partie de l'*Hexameron* qui nous intéresse, lib. VI, cap. 6, § 55, se trouve aux pages 246-260 de l'édition C. Schenkl, Vienne, 1897, qui indique les références à saint Basile.

tienne qui, sous leur forme originale, vont devenir inaccessibles au vulgaire. Que lui doivent ceux qui, à leur manière, et avec des ressources d'expression incomparablement supérieures, reprendront sa tentative, tous ces témoins français d'une fidélité analogue au précepte de Delphes ? C'est ce qu'il m'est encore impossible de dire. Sous leur plume, les éléments qu'informait encore chez le Chancelier Ciboule une inspiration nettement mystique vont peu à peu se disjoindre et s'affranchir : les physiciens reprendront leur bien et voudront faire de l'anatomie descriptive sans se soucier de l'âme qui vivifie ce corps ou de l'esprit qui considère ces merveilles ; Bossuet écrira encore un *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, sans chercher par là à faire désirer par son lecteur le plus haut degré de la contemplation, sans se soucier de l'y conduire ; Pascal reprendra avec une hautaine magnificence les mêmes thèmes bernardins, sans garder cette imperturbable bonhomie du théologien tellement affermi dans son optimisme sacré que l'évocation des plus tragiques misères ne parvient pas à le bouleverser... Tous du moins, et même Montaigne dont toute l'œuvre dément les protestations, s'appliqueront, comme lui, à tirer un profit salutaire d'une obéissance absolue au divin γνῶθι σεαυτόν . Ont-ils connu, par son ouvrage que contenaient au moins la Bibliothèque de Mazarin et la Bibliothèque du Roi, ont-ils connu le Maître de saincte meditacion en congnoissance de soy ?...

Quelle que soit la valeur propre de Robert Ciboule, quel qu'ait été le résultat de son essai, quelle qu'ait pu être son influence religieuse et littéraire, il m'a semblé que le sujet de son œuvre principale, sa date, et la manière dont il l'avait réalisée suffisaient à faire de lui un témoin digne d'être interrogé.

André COMBES.

ADDENDA

1. A la page 97 : **43** *bis*) 1886. OURSEF (Mme N. N.), *Nouvelle biographie normande*, Paris, Picard, 1886, t. I, pp. 191-192.

2. A la page 99 : **80** *bis*) 1929. F. VERNET, *La Spiritualité médiévale*, Paris, Bloud, 1929, p. 128 : nomme Robert Cibole († 1458) parmi plusieurs auteurs « d'ouvrages pour la méditation ».

3. A la page 124 : deux remarques convergentes rendent probable la date de **1403** :

Cursor du premier cours en **1430**, Ciboule avait dû obtenir la maîtrise ès arts six ans plus tôt : en **1424**, il ne devait donc pas avoir moins de vingt et un ans ;

Il ne devait pas en avoir moins de trente-cinq en **1438** pour recevoir le bonnet de docteur. Mais les nombreuses exceptions contemporaines à ces règlements universitaires empêchent de conclure avec certitude.

TABLE DES MATIÈRES

WARNERII BASILIENSIS
PARACLITUS ET SYNODUS

PRÉFACE

Jusqu'ici le *Paraclitus* de Garnier de Bâle, poète du XIe siècle, n'est connu que par les quelques fragments publiés par B. HAURÉAU dans ses *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque Nationale*, VI 78-83. Le texte du *Synodus*, incomplet d'ailleurs, a été édité d'après deux mss. par J. HUEMER, *Romanische Forschungen*, III 315-330, *Wiener Studien* XIV 156-160. Aussi M. MANITIUS, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, II 580-581, réclame-t-il à bon droit une nouvelle édition critique des deux poèmes. C'est cette édition-là que nous offrons ici au lecteur.

M. Edwin Habel (Berlin-Karlshorst), qui préparait en même temps que nous une édition critique du *Paraclitus*, a eu l'extrême bienveillance de mettre à notre disposition les matériaux qu'il avait déjà recueillis. Encore une fois nous voulons lui assurer que nous avons hautement apprécié ce geste gracieux et désintéressé.

Nous tenons à remercier MM. les bibliothécaires et conservateurs de la bonne grâce avec laquelle ils nous ont permis de faire établir les photographies des manuscrits et fourni les renseignements demandés. Nous remercions surtout le R. P. Konrad Lötscher d'avoir bien voulu copier pour nous un long passage du ms. d'Engelberg, le R. P. Gebhard Rath de la collation qu'il a faite du ms. de Wilhering, M. J. Werner (Zürich) de sa soigneuse transcription du fragment de Rheinau.

Pour expliquer le texte du *Paraclitus*, nous avons cru utile de céder la parole, pour la plus grande partie, à ceux qui ont composé les copieuses scolies des mss. de Prague (282) et de Cracovie, illustrant ainsi ce poème par les pensées de deux de

nos ancêtres du xve siècle, pour qui peut-être le *Paraclitus* fut une consolation dans la détresse.

Nous donnons ici le témoignage de notre reconnaissance à M. J. G. Joosting, ancien archiviste-paléographe, pour son précieux concours dans l'interprétation souvent difficile des scolies, le zèle et le dévouement qu'il nous a montrés.

Quant aux Remarques, nous ne savons que trop bien qu'elles n'épuisent pas le sujet. Elles ne veulent qu'indiquer quelques sources et rapprochements, tenter d'éclaircir certains passages un peu obscurs, faciliter la lecture parfois ardue de ces intéressants poèmes, d'une étonnante richesse d'idées, et qui ont contribué à former le cœur et l'esprit des écoliers du moyen âge jusqu'en plein xve siècle.

INTRODUCTION

I. Le poète

Témoignages

Warnerius Basiliensis est connu comme auteur de deux poèmes théologiques du xi[e] siècle : le *Paraclitus* et le *Synodus* [1]. On sait qu'il a vécu à Bâle. Le temps n'a conservé aucun souvenir de la vie de celui qui fut un « *Vir celebris quondam* » [2]. L'acrostiche du commencement du *Paraclitus* révèle le nom et la ville du poète : *Warnerius Basiliensis me fecit*. L'acrostiche de la préface du *Synodus* porte seulement: *Warnerius* ; le premier et le deuxième vers nomment l'auteur *Basiliensis vir quidam*. Un ms. de Munich (19607, xiv[e]-xv[e] siècles f. 304 a), qui contient le *Paraclitus*, le dit *abbas*. Eut-il cette dignité ? C'est bien possible, mais pas du tout certain. Sans aucun doute Garnier était beaucoup lu dans les écoles du moyen âge et à juste titre. Il a enseigné la théologie à Bâle, très probablement à de futurs prêtres, puisque dans le *Paraclitus* (575) il s'adresse à *qui pascis plebes*.

A notre grand regret, nous n'avons pu consulter le livre de A. Fechter, *Geschichte des Schulwesens in Basel bis zum Jahre 1589*, mais M. E. Habel a eu l'obligeance de le parcourir pour nous à Berlin. La lecture n'a donné rien de nouveau sur Garnier. Le livre est très superficiel et n'indique pas les sources. Fechter raconte qu'un « *scholasticus* », Werner, assistait en 1033 à la consécration de l'église de Saint-Léonhard, fondée par Ezelinus. Où l'auteur a-t-il pris cette remarque ? Ce Werner, est-ce notre Warnerius ? Nous ne pouvons rien affirmer avec quelque certitude, mais ce qui est à peu près sûr, c'est que Garnier fut un *scholasticus* de ce genre.

---

[1] M. Manitius, *Gesch. d. lat. Lit. d. Mittelalters*, II, 576-582. — H. Walther, *Das Streitgedicht in der lat. Lit. d. M. A.*, Munich 1920, 96-98.

[2] *Paraclitus*, 1.

Les historiens littéraires du moyen âge connaissent notre poète et ils prouvent par là que sa gloire a duré à peu près deux siècles. EVRARD L'ALLEMAND cite dans son *Laborintus* [1], III 89, 92, les deux poèmes *Paraclitus* et *Sidonius*. GEOFFROI DE VINSAUF donne dans *Poetria nova* [2] 1820 le *modus et mos Sidonianus* comme un modèle de bien écrire, *modus egregius*. HUGUES DE TRIMBERG, *Registrum multorum auctorum* [3], 538-553, range Garnier parmi les « auteurs catholiques » et cite son *Sidonius* et son *Paraclitus*, qu'il « egregie compilavit ». HUGUES SPECHTSHART DE REUTLINGEN mentionne dans sa *Forma discendi* [4], écrite en 1346, 585-587, le *Sinodius* et le *Paraclitus*.

Le poème à la mémoire de Garnier qui se lit dans le ms. d'Engelberg, f. 244 b, s'exprime en des termes fort élogieux :

Philosophia gemit, quod ei lex mortis ademit
Warnerium, mirum qualibet arte virum.
Musica quo vixit vivo, moriente refrixit
Et cum discipulo pene caret titulo.

Personnalité

La personnalité du poète telle que nous la voyons à travers son œuvre, est celle d'un homme cultivé, simple et sympathique. Le *Paraclitus* nous le fait voir comme un maître sage et discret, qui enseigne partout le bien, la mesure et l'humilité. Homme de science lui-même, il est profondément convaincu du peu de valeur des connaissances humaines. Aussi ce qu'il faut éviter avant tout, c'est de se glorifier de son savoir et de recourir au faux brillant de la rhétorique, parce que « Non argumentum curat Deus arte loquentum » (*Paracl.*, 377). Dans le *Synodus*, suprême éloge, l'arbitre Sophia dit aux chanteurs qui se disputent le prix, 585 : Nec clamavistis, que consuetudo sophistis. Ce qui importe dans la vie, c'est d'aimer Dieu, le Christ et le Saint-Esprit. Cet amour, c'est la force conductrice de la vie de l'homme. Avec lui, dans le péché ou la détresse, le mortel n'est

---

[1] P. LEYSER, *Historia poetarum et poematum medii aevi*, 830, Halle 1721

[2] *Ibid.*, 964.

[3] Ed. HUEMER, *Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, Phil. Hist. Cl., vol. CXVI, pp. 145 sqq., Vienne 1888.

[4] Ed. A. DIEHL, *Mitteilungen der Gesellschaft für deutsche Erziehungs- und Schulgeschichte*, 1910, 1-26.

jamais sans soutien et espoir. Seulement, Dieu aime les humbles. Garnier blâme toute présomption, toute opposition contre l'Eternel (cf. l'histoire de Jacob, *Syn.* 151, sqq.), il déconseille toute investigation scientifique, tout effort de pénétrer les mystères divins. Tout serait inutile, car vis-à-vis de Dieu l'homme n'est qu'un âne : Respectu Domini sunt homines asini (*Paracl.* 392). Le *Paraclitus*, dialogue entre le pénitent accablé de souillures et la grâce consolatrice, est un poème philosophique, « sotériologique ». Le *Synodus*, au contraire, est un poème narratif par excellence, où cependant les fleurs de sagesse du bon Garnier ne manquent pas. Et puis, il fait décerner un prix égal aux deux chanteurs. Il ne se prononce pas pour ou contre l'un ou l'autre, mais se fait un devoir de chercher et d'apprécier partout ce qui est beau, ce qui est bon. Ainsi, homme de mesure, de justice et de simplicité, il est, comme nous l'avons dit ailleurs, un connaisseur de soi-même qui a bien su tenir compte du sage distique de Caton : « Agis selon tes forces. Il est plus sûr de côtoyer le rivage en ramant que de voguer à pleines voiles en haute mer. » (*Dist.* IV, 33).

Age

L'opinion généralement reçue place l'œuvre de Garnier au XIe siècle, vers 1050. Jusqu'ici nous n'avons pas lieu de nous y opposer.

Le terminus a quo nous est fourni par le *Synodus*, qui apporte l'histoire de saint Adalbert (536-543), évêque de Prague, mort en Prusse le 23 avril 997 et dont Garnier connaissait la vie par les biographies de Brunon de Querfurt (970-1009) et de Jean Canaparius (± 1000). Le poème date donc d'après les premières années du siècle.

H. Walther, *l. c.* 98, voit un argument pour dater le *Synodus* d'avant 1050 dans le fait que, à la fin du poème, Thlepsis, qui représente l'Ancien Testament, reçoit les mêmes louanges et la même récompense que Neocosmos qui représente le Nouveau Testament. Ce serait une tendance pro-juive qui étonnerait dans la deuxième moitié du siècle. C'est un argument, mais pas très convaincant à lui seul, pour une époque où l'on interprétait volontiers l'Ancien Testament dans le sens du Nouveau. Et puis il s'agit de Garnier, homme d'un esprit si mesuré et impartial. Pourrait-on s'attendre à une autre position, une autre décision ?

Nous avons déjà cité *Paracl.* 377 Non argumentum curat Deus arte loquentum et *Syn.* 585 Nec clamavistis, que consuetudo sophistis. La même idée est exprimée par *Paracl.* 375 Nulla perhenne bonum confundet vis rationum, 393 stultum, dialectice, pone tumultum. C'est dans le *Paraclitus* aussi que Garnier se déclare ennemi des recherches scientifiques : 373 Formida rectas, homo, causas, sed tibi tectas, 374 Non tuus has penitus perspicit intuitus, 385 De lune giris et solis sepe requiris, 386 Et scis stellarum de statione parum, 387 Membris infusus dat quomodo spiritus usus, 388 Quamquam sepe notes, non bene scire potes, 389 Vim proprie vite nequeas cum pandere rite. Tous les efforts sont inutiles et l'auteur arrive à la conclusion : 392 Respectu Domini sunt homines asini. Les scolies d'un ms. du *Paraclitus*, Cracov. 2195, f. 255, renvoient ici à un mot de saint Augustin : « homo in comparacione ad Deum nichil est », cf. Héraclite [1].

Les tendances anti-dialectiques de Garnier de Bâle entrent dans ce courant philosophique du XI[e] siècle qui oppose la théologie pure à l'étude des arts libéraux. Othloh de Saint Emmeram († environ 1073) ne déclare savants que ceux qui sont instruits dans la Sainte Ecriture, comme Manegold de Lautenbach († après 1103) ; Pierre Damien († 1072) blâme ceux qui s'adonnent aux frivolités des sciences terrestres [2].

Reste la question de la rémission des péchés. Dans le *Paraclitus*, le pécheur endurci demande, désespéré : 83 Que mihi spes ergo, qui semper ad infima vergo ? 86 Non valet ut redeam, restat ut intereram. La Grâce, la plus douce, la plus clémente qui soit, répond : 91 Si declinasti crebro, si sepe labasti, 92 Non tardes ideo te sociare Deo. (*Syn.* 471 Flens veniam speret qui non in sordibus heret.) Elle réconforte le pénitent par des exemples édifiants. Saint Pierre, sur qui l'Eglise est bâtie, n'a-t-il pas renié trois fois le Sauveur — et maintenant... 118 Tunc culpam triplicans, nunc super astra micans. Qu'il se rappelle les paroles du Psalmiste (*Ps.* XLI 4). Le péché répété n'est pas un mal sans remède, car écoutez Salomon (*Prov.* XXIV 16). Et Jésus lui-même, n'est-il pas un juge de la plus douce miséricorde, lui

---

[1] Bréhier, *Hist. de la Philos.*, I, 58. Héracl. B, 83 dans H. Diels, *Vorsokratiker*, I[4], 94.

[2] M. Grabmann, *Die Gesch. der scholast. Methode*, I, 215-234. — Et. Gilson, *La Philosophie au Moyen Age*, 35-37.

qui a répondu à saint Pierre : « Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois. » (Mt. XVIII 22) ? Et saint Jacques, n'a-t-il pas dit : « Et la prière faite avec foi sauvera le malade et le Seigneur le relèvera ; et s'il a commis des péchés, ils lui seront pardonnés » (JAC. V 15) ? Pas de désespoir, car : 157 Christus defensor nobis est ipseque censor ; 158 Nobis non dubie spem dabit hic venie.

La Grâce donne donc au pécheur qui doute la consolation que la rémission des péchés peut être accordée plusieurs fois. Bien que ce doute soit un mouvement profondément humain, on peut en tirer la conclusion que le *Paraclitus* a été écrit à une époque où certains esprits étaient encore dans l'incertitude sur ce point, ce qui invite à remonter au commencement du XIe siècle (PSEUDO-AUGUSTIN, *de vera et falsa poenitentia*) [1].

Muni de ces constatations, nous pouvons placer l'œuvre de Garnier de Bâle dans la première moitié du XIe siècle, probablement vers 1050.

II. EDITIONS PRÉCÉDENTES

Le *Synodus* a été publié pour la première fois en 1887 sous le titre *Synodicus*, d'après le fragment de Vienne 1147, par M. J. HUEMER, *Romanische Forschungen*, 3, 315-330. Il a complété et corrigé cette édition d'après le ms. de Zwettl 36, incomplet d'ailleurs lui-même aussi, dans *Wiener Studien* 14 (1892), 156-160.

Quelques fragments du *Paraclitus* se trouvent dans B. HAURÉAU, *Notices et extraits de quelques mss. latins de la Bibl. Nat.* VI 78-84. Ils comprennent les vers 1-28, 293-364, 373-396.

[1] R. SEEBERG, *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, III³, 81, sqq. Leipzig, 1913.

PARACLITUS

I. Manuscrits

I. Manuscrit perdu : Schlettstadt, s. XIII (1296), signalé par Manitius dans *Geschichtliches aus mittelalterlichen Bibliothekskatalogen*, Neues archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde XXXII (1907), 690.

Il est fort bien possible que d'autres mss. et des incunables portant le nom de Warnerius aient contenu les poèmes, ou un des poèmes de Garnier de Bâle (Lambach, Bibl. inc. Germ., Hamersleven — Manitius, *ibid.*), mais ce n'est pas tout à fait certain; cf. p. ex. le ms. Paris 8319, 12° Warnerii Carmina ; Danzig Mar. Fol. 250, versus poete paracliti (Otto Günther, *Die Handschriften d. Kirchenbibliothek v. St. Marien in Danzig*, p. 250).

II. Manuscrits collationnés :

A cod. Rhenaugiensis 62, XIIe siècle, ff. 279-283, 1 col., vs. 1-165 (Zürich). Un catalogue imprimé des mss. de Rheinau n'existe pas encore. Le P. Basilius German a établi un catalogue manuscrit, environ 1780. En 1919, le P. Gabriel Morin a commencé un catalogue définitif, qui sera remanié et publié par le P. Kunibert Mohlberg [1].

B cod. Parisinus 18201, XIIe siècle ex., ff. 59a-64b, 2 col. [B. Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque Nationale*, VI 78 sqq.]

C cod. Vindobonensis 303 (nov. 392), XIVe siècle, ff. 64a-71b, 1 col. [*Tabulae codicum manuscriptorum* I 41, Vienne 1864.]

[1] Nous devons ces renseignements à M. J. Werner (Zürich).

D_1 cod. Berolinensis 916, XIIIe-XIVe siècles, ff. 20a-33b, 1 col. [V. Rose, *Verzeichniss der lat. Hss.* II, III Abt. p. 1113.]

D_2 cod. Berolinensis 997, XVe siècle, ff. 194b-199b, 2 col. [V. Rose, *Verzeichniss der lat. Hss.* II, III Abt. p. 1290.]

E_1 cod. Pragensis 547, XIVe siècle, ff. 36b-52b, 1 col., papier. [Jos. Truhlář, *Catalogus codicum manuscriptorum latinorum* I, Prague, 1905.]

E_2 cod. Pragensis 282, XVe siècle in., ff. 94a-116b, 1 col., papier. Ms. provenant de l'abbaye augustinienne de Treben (Wittingau) dans la Bohême méridionale, entré dans la bibliothèque de l'Université après la sécularisation en 1786. [Jos. Truhlář, *Catal. cod. manuscr. lat.* I, Prague, 1905.]

F_1 cod. Monacensis 19607, XIVe-XVe siècles, ff. 304a-319a, 1 col., papier. Ms. provenant de l'abbaye bénédictine de Tegernsee. [*Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae Regiae Monacensis* VI, III 258.]

F_2 cod. Monacensis 19667, XVe siècle, ff. 2a-35b, 1 col., papier. [*Catalogus cod. mss. Bibliothecae Regiae Monacensis* VI, III 267.]

G cod. Amplonianus 49 Q., XIVe siècle in., ff. 89a-104a, 1 col. [D^r. W. Schum, *Beschreibendes Verzeichniss der Amplonianischen Handschriften-Sammlung zu Erfurt*, Berlin 1887, p. 325.]

H cod. Cracoviensis 2195 BB. V 6, 1466, ff. 230-283, 1 col. [D^r. Wladislaw Wislocki, *Katalog Rękopisów Biblijoteki universitetu jagiellońskiego*, Krakow 1877-1881, p. 527.]

I cod. Wilheringensis IX, 80, XVe siècle, 1 col., papier. [*Xenia Bernardina*, Pars secunda 42.]

K cod. Bratislavensis IV Q. 64, XIVe siècle (1347), ff. 65a-79b, 1 col., papier.

Le catalogue des mss. de la Bibliothèque de l'Université de Breslau n'a pas encore paru.

II. Classement des manuscrits

Le fragment A, comptant 165 vers, se rapproche de D_2 par 33 tectas (A re-in rasura), 119 Sic. Avec F_2 il a la leçon commune 153 fontes. Le groupe AD_2F_2 va avec G dans 45 qua, avec C dans 115 tibi sunt (F_2 sint) sordes, quant à l'ordre des mots.

Le pentamètre 684 est omis dans BC. Cette concordance, fortuite probablement, car le mot final vita de 683 peut avoir causé l'erreur, 684 se terminant par vitia, n'est corroborée par aucune autre. L'examen des variantes montre qu'il y a un lien entre B et F_2 (17 Heu, 111 curas < curtis, 190 erronem, 522 que putent, 779 malesuada), B et D_2 (136 bonum, 294 His, 387 dat). A BD_2 vient s'ajouter C : 599 scabellum. De C on peut rapprocher F_1 (540 C corda, F_1 corda cura) auquel se joignent E_1 et H (111 tunc, 163 sp amaram). E_2 a des rapports avec E_1H (525 revelat, 531 deploret. Puis D_1 vient se joindre à E_2 (126 post, 575 sapienter). G doit être rapproché de H (261 acer, H - cer in rasura, 270 fide — vide). I va ensemble avec GH dans 251 Putrens, mais c'est surtout avec G qu'il offre des concordances (451 I sapha, G sapha, biffé, corr. superpose vafra, 481 functos, 537 hũc, F 590 qui, 628 Stringit, 784 desinit esse) et avec K (71 O om., 74 Ut, 85 noloque, 129 simulans, 130 movet, 235 psalmiste, 342 miserum, 419 modum, 564 seu, 769 scelantur). IK s'accordent avec E_2 dans 330 properet, avec E_1 dans 536 Blandum, avec G dans 798 res, H dans 549 cede, E_2G dans 614 fovens. Outre ses rapports avec I, K se rapproche plus particulièrement de E_2 (27 culpas et 59 culpe culpam, 489 videntur, 694 constituit, 749 retinendum) et de D_1 (6 repetat, 90 mala, 259 iustificatur, 262 rego, 644 locuplex, K locuples < — ex). Il va avec E_1E_2 dans 395 noscis, avec GH dans 21 queque, 130 bona, 475 Crassans, avec E_2F_1GH dans 374 prospicit.

Les relations des mss. entre eux telles que les montrent les leçons diverses se trouvent confirmées, pour une partie du moins, par les scolies, qui abondent dans plusieurs mss. ABD_2F_2K n'ont pas de scolies, I est pourvu de gloses, le plus souvent interlinéaires, comme D_1, E_1, E_2, F_1, F_2, G, H. $ABCD_2F_2$, ceux dont il a été parlé le premier, forment en quelque sorte un groupe ensemble, tandis que d'autre part les relations entre I et K sont assez étroites. Les scolies montrent les rapports entre F_1 (f. 304a In principio huius libri quedam sunt inquirenda), E_1 (f. 37a In principio huius

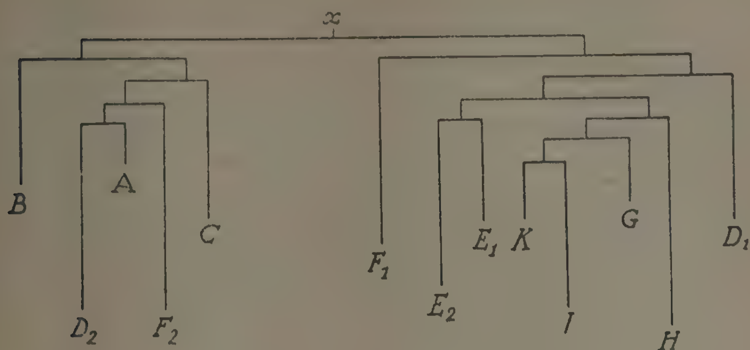
libri quedam sunt inquirenda) et D_1 (f. 20a In principio huius libri quatuor inquiruntur). E_2 se rapproche de F_1 (E_2 f. 94a Et hec pars dividitur : primo pro evitanda arogancia, F_1 f. 304b Et introducitur hic gracia loquens pro evitando aroganciam) et de E_1 (E_2 f. 94a gracia sancti spiritus alloqui peccatorem propopopeya (sic) per talem figuram, E_1 f. 37b gracia spiritus sancti loqui per prosopopeia et primo... ; E_2 f. 94a Et primo in propheta Johele, ubi dicit : Convertimini ad me in toto corde vestro, in ieiunio et fletu et planctu. Item in Psalmo : Diverte a malo et fac bonum. Item : Vivo ego, dicit dominus. Item : In quacumque hora peccator ingemuerit, E_1 f. 37b In Johele dicitur : Convertimini ad me... etc., seulement dans la dernière citation des Psaumes : ingemuerit peccator). E_1 se rattache à F_1 (E_1 f. 37a... que sit materia de qua sit tractaturus, que intencio... que utilitas, cui parti philosophie supponatur, quis tytulus. Materia huius auctoris est peccator de peccatis suis conpunctus, gracie consolacione (?) correptus seu correctus, F_1 f. 304a id.). Le ms. D_1 n'a que très peu de scolies, mais qui se rattachent pourtant à celles de F_1 (D_1 f. 20a Titulus talis est, incipit Paraclitus... et dicitur Paraclitus a « para » quod est « iuxta » et « cleos » quod est « gloria », F_1 f. 304a id.). La même explication du mot Paraclitus est donnée par une glose marginale du ms. I.

Par leur système de raisonnement les scolies des mss. GH se distinguent des autres. Elles commencent par l'établissement des causes : causa efficiens, causa materialis, causa formalis, causa finalis. Ainsi G f 89a Causa efficiens fuit quidam religiosus ut patebit in processu. Causa materialis est doctrina Paracliti, id est sancti spiritus, ad peccatorum animas suscitandas. Causa formalis et finalis patet alibi. H f. 230 Causa materialis est eadem cum subiecto et est consolacio peccatoris... causa efficiens fuit quidam vir religiosus nomine Varnerius Basiliensis... causa formalis est duplex forma tractatus et consistit in divisione libri et forma citandi est modus agendi et est metricus... causa finalis est ut surgamus a viciis et fugiamus desperacionem). G a l'explication de Paraclitus que nous avons trouvée dans D_1F_1I. GH se rattachent à F_1 aussi par F_1 f. 304a Causa efficiens est Warnerius Basyliensis et dicitur esse religiosus (G f. 89a, H f. 230). On peut constater des rapports entre E_2 et H : E_2 f. 94b Hic gracia utitur propriis dictis alloquens peccatorem, ne in peccatis desperet... et dicit sic : O peccator, si optas ut tibi referam et monstrarem rectam viam,

tunc audi tota diligencia et nota ea ; H f. 232 Hic gracia... etc. dicens : O peccator, si optes ut tibi refferrem et manifestem viam rectam, tunc (f. 233) audi tota diligencia bene notando ea. E_2 f. 95a O gracia, quomodo possum converti, ex quo tormentum gehenne michi est in prompto, quia iam sum dampnatus propter multitudinem peccatorum ; H f. 233 id. — ainsi plusieurs passages pourraient être cités.

Les relations entre H et F_1 ne manquent pas non plus d'être soulignées par les textes des scolies : F_1 f. 306a Adducit testimonium Johannis, qui dixit : Si dicimus quod peccatum non habeamus, soli nos seducimus... etc. ; H f. 237 et dixit : Si dixerimus quia peccatum non habeamus... F_1 f. 306a In ista parte ipsa gracia adducit peccatori documentum Psalmiste videlicet Davidis qui dixit... ; H f. 238 Hic gracia spiritus sancti addit peccatori dicta Psalmiste dicentis... E_1 ajoute les causes après le texte du Paraclitus ff. 93a-93b. Ces addenda se rattachent aux scolies de H : causa materialis est consolacio penitentis (H peccatoris) ; causa efficiens... fuit quidam religiosus nomine Valerianus Basiliensis, id est de Basia, et hoc per primas literas versuum in prologo positorum (H... vir religiosus... Varnerius... de civitate Basilia, et hoc colligitur ex primis literis versuum prologii) ; causa formalis est duplex forma tractatus et forma tractandi ; forma tractandi est modus agendi rem interius, sed forma tractatus consistit in divisione (H causa formalis est duplex forma tractatus et consistit in divisione libri) ; E_1 f. 93a et primo exclamat contra Deum (H f. 230 id.). E_1 f. 93a Hic peccator exclamat contra nativitatem suam, pro eo quod non observat (H f. 231 servavit) mandata Dei ; etiam dolet quod tamdiu non moritur, quia per talem dilectionem (H dilacionem) mortis peccata augmentantur (H cumulantur). Il est vrai que les scolies contiennent beaucoup de formules consacrées, de nombreuses citations bibliques, ayant pu venir à l'esprit de tout commentateur, de sorte que la seule concordance des scolies entre elles ne prouve pas nécessairement un rapport plus ou moins étroit entre les mss. auxquels elles ajoutent leurs éclaircissements ; aussi ne peut-elle que confirmer, du moins dans le cas qui nous occupe, la filiation des manuscrits révélée par l'étude des variantes.

Cette filiation pourra être illustrée par le stemma suivant :



III. Etablissement du texte

Malheureusement le texte du plus ancien ms., le fragment de Rheinau, est très incomplet. Ses leçons sont assez bonnes, mais après 165 nous avons comme plus ancien document le ms. de Paris, qui offre un texte assez correct, mais dont l'autorité est loin d'être absolue.

Les leçons fournies par A seul ne peuvent être admises : 4 docenda (pour sequenda), 8 recta (pour cuncta), 23 strophe, 73 quod, 94 Quam, 123 Nunc, 132 examinis, 144 morte, 165 Nam.

Examinons maintenant les particularités de B. Dans 17 Heu ! cur vivo, vitio labens recidivo, il manque une syllabe. Nous avons substitué Eheu ! (C D_1). Nous lisons dans 131 Me recipit status meus, où il faut remplacer status par stratus ; cf. Ps. VI 7. L'infinitif donari du vers 165, bien qu'il ne s'oppose ni au sens, ni à la métrique, n'est pas nécessairement préférable à deleri, assuré aussi par A. Tous les mss. s'opposent avec cum au ms. B dans 183 qui prava sciens operatur. Considérant cum prava sciens operatur comme le développement, l'explication de ce qui précède, nous avons admis cum. L'adjectif expers dans 239 n'a aucun sens ici ; c'est une fausse leçon de l'abréviation du nom Christus. Une faute est également dans 284 (283 Et sermo Christi rationi competit isti) Cui... derogat, où il faut lire Qui. Le datif mihi dans 292 Qui, mihi dante Deo, nec bona velle queo, ne s'explique

pas très bien ; mieux vaut le remplacer par nisi des autres mss. Dans 324 Ut contra lutum vergat inane lutum, il y a une dittographie (le premier lutum est une faute pour nutum) et une fausse leçon (inane = in ōne, in omne). Parlant de la vanité des recherches scientifiques, la Grâce dit au Pénitent, 390 : Summis decretis conscius esse petis. Le substantif secretis des autres mss. est préférable. La Grâce conseille dans 393 : Quapropter stultum depone, stulte, tumultum. Là où il s'agit de mettre en lumière le peu de valeur de la dialectique, la leçon fournie par les autres mss. est de beaucoup la meilleure : dialectice, pone tumultum. Une dittographie se lit encore dans le vers suivant 394 tene... tene, où le dernier impératif doit être corrigé en bene. Le Pénitent remercie la Grâce par les vers suivants : 397 Quam bene me sanas, monstrando vias mihi planas, (398) Per quas qui graditur non leviter patitur. Quelque séduisant que puisse paraître l'emploi de patior dans ce cas-ci, nous croyons devoir lui préférer capitur. D'abord le poète n'offre aucun exemple de l'emploi absolu de patior, puis capitur (c'est-à-dire par le péché) convient mieux au sens. Avec Estque il manquerait une syllabe au vers 547. Nous corrigeons en Est quia. D'ailleurs 547 explique 546. Deux fautes se trouvent dans 550 Hinc dum se redimit quem interimit. D'abord il faut corriger Hinc en Hic (cf. C Hinc), puis il manque un demi-pied. On peut lire quem timet interimit. Une autre dittographie se lit dans 558 (Ipsius est ordo veluti stilus in monocordo) Nam veluti trahitur, sic sonus efficitur. Il faut substituer à veluti : velut hic. Le parfait genuit dans 598 Qui bona, dum genuit, iam moriens meruit. Nous corrigeons en gemuit. Le pronom ipsa dans 605 mens ipsa levare doit être remplacé par lapsa, qui convient bien mieux au sens (levare). Une faute métrique se trouve dans 629 O miseram sortem ! sequitur tamen mors mala mortem, faute due à la transcription fautive de l'abréviation de cum. Une dittographie se trouve encore dans 638 Tu credis nimium — ducat in eximium. Il faut lire exitium. Le vers 714 Tantum gaza placet cō cumulata iacet contient une faute apparente, cō > cum. Une question peu claire est posée dans 715 Quis manet in illa, cum non est livor in illa? Il s'agit de nouveau d'une dittographie : Quis manet in villa. Le vers 721 Omnes fulgenti signis auroque rigenti (Veste nitere volunt) présente dans B deux ablatifs en -i, qu'on devrait mettre en rapport avec Veste du vers suivant. La construction correcte est

Omnes fulgentes signis auroque rigentes. D'après 723 la plupart des hommes querunt ut tempora fallant (724) Concentu vocum sepe mollendo iocum. La forme mollendo serait un barbarisme qui n'aurait pas pu sortir de la plume de Garnier — il faut corriger en movendo.

Quelques cas spéciaux demandent notre attention. Les mss. B F_2 ont dans 190 (189 Hoc est peccatum quod teste Iohanne notatum) Erronem meritum ducit ad interitum. Les autres mss. ont Errorem. Nous avons conservé le substantif erro = peccator, qui reprend le reus de 188. Le pronom His n'a pas de sens dans 294 His pater arbitrio perditus est proprio (B D_2 I), nous y avons substitué Is. B D_2 se servent de l'indicatif dans 387 Membris infusus dat quomodo spiritus usus, les autres mss. ont le subjonctif det (K des). Nous avons cru pouvoir garder la leçon de B D_2 en mettant un point d'interrogation après usus. Dans le vers suivant la Grâce fait la remarque (388) Quamque (B) sepe notes, non bene scire potes, C a Quem qui, E_2 G Quamvis, les autres mss. Quamquam. Nous avons admis cette dernière conjonction, souvent suivie du subjonctif dans la latinité médiévale ; cf. K. Strecker, *Einführung in das Mittellatein*, 2e éd., p. 26. Sans hésitation nous avons adopté la leçon peccataque dans 517, où B F_1 ont Qui bona fingentes peccata clam recolentes. Les manuscrits ne sont point d'accord sur 522 Que putent (B F_2 K) misere vulnera detegere, G puṭent, pudent (corr.), C reputent, D_1 pudet, $D_2E_1E_2F_1$H I pudent. Nous avons admis dans le texte la forme putent, du verbe pūteo. Dans trois mss. nous lisons (B C D_2) 599 : scabellum sperne Novati. Nous avons corrigé scabellum en scalpellum, le bistouri, qui met 599 en rapport avec 600. Il y a probablement une dittographie dans 639 Cras cracitat corvus (B C E_2 F_1). Cracitat a été remplacé par la forme classique crocitat des autres mss. Indiquant au Pénitent les 7 remèdes salutaires, la Grâce dit dans 775 (B E_2) Auxilii quartus modus est quod conterit artus, où la 3me pers. peut être remplacée sans hésitation par la 2me pers. conteris. B D_1 disent dans 795 Pectus culpa cremat, pietas hanc consula demat, F_1 consulat, H consulo demas. Les autres mss. fournissent le texte correct consulo demat.

Le texte que nous avons établi diffère de celui des fragments publiés par M. Hauréau, *Notices et extraits* VI 78 sqq., dans les vers suivants : 13 proni (H. pravi), 17 labens (H. tabens), 19 patronum (H. paternum), 23 scrophe (H. srophae), 294 Is (H.

Hic), 315 bona non sunt (H. non sunt bona), 319 Sathane (H. Satanae), 320 Sathana (H. Satana), 321 dampnantur (H. damnantur), 324 nutum (H. fatum), in omne (H. inane), 325 cur (H. quid), 326 Dampnatis (H. Damnatis), 329 dampnatus (H. damnatus), 333 facit (H. faciens), 349 immo (H. imo), dampnata (H. damnata), 357 menteque (H. matreque), 360 Timeum (H. Timaeum), 388 Quamquam sepe (H. Quamque bene), 390 secretis (H. de certis), 393 dialectice pone (H. depone stulte), 394 tene — bene (H. bene — tene).

Nous nous sommes servi de majuscules pour les noms propres, les nomina sacra. Partout ae, oe ont été rendus par e et partout où il le fallait le groupe -ti- a été rétabli où les mss. ont, assez irrégulièrement d'ailleurs, -ci-.

IV. Le poème

Titre

Les mss. A f. 279 et C f. 64a portent en tête Incipit paraclitus. B f. 59a a comme titre du poème Dialogus paracliti. D_1 n'a pas de titre en tête, mais le glossateur écrit en bas de la feuille 20 a : Titulus talis est : incipit paraclitus ; f. 33 b explicit paraclitus Wibrandi de Wicle, par une main postérieure. D_2 n'a ni titre ni explicit. Dans E_1 f. 36 b le glossateur écrit : Titulus est : incipit paraclitus de consolacione peccatorum ; f. 52 b Explicit paraclitus etc. E_2 n'a ni titre ni explicit. F_1 f. 304 a porte un titre ajouté par un glossateur : Titulus huius libri Paraclitus compositus a Warnerio Basiliensi et abbate, f. 319 a Explicit paraclitus Warnerii etc. F_2 n'a ni titre ni explicit. G, n'ayant pas de titre proprement dit, en a une sorte d'explication dans la cause matérielle, formulée par le commentateur f. 89 a : Causa materialis est doctrina Paracliti, id est sancti spiritus, ad peccatorum animas suscitandas, f. 104 a Explicit paraclitus coruscus atque bonus. Le titre de H se trouve dans un passage des commentaires f. 230, écrit en grosses lettres : Istius libri qui intitulatur Varnerius Basiliensis sive Paraclitus causa materialis est eadem cum subiecto et est [consolacio peccatoris], f. 283 explicit Paraclitus per manus cuiusdam Martinij de Lanticia post magistrum Joannem Galka anno domini millesimo 466. I a comme explicit : Explicit paraclitus. K porte comme titre f. 65 a Paraclitus poeta. Au-dessus du titre : Hic est

bonus liber atque optimus : Vir celebris quondam, f. 79 b Explicit paraclitus auctor bonus etc.

Evrard l'Allemand, *Laborintus* III 89-90, cite le Paraclitus : Hortatur propria per scripta Paraclitus omnes Peccantes. Veniam gratia donat eis. Hugues de Trimberg le cite dans son *Registrum multorum auctorum* 542 Alterum (sc. librum praetitularis) Paraclitum, quod a multis scitur. Hugues Spechtshart de Reutlingen en parle dans sa Forma discendi 587-588 Te docet hinc flere peccata Paraclitus ipse, Gliscit ad hoc flere tibi crimina tota movere.

Nous avons suivi la tradition.

Sujet

Au début de ce beau dialogue entre Gratia et Penitens, le pauvre pécheur déclare qu'il ne sait pas où se cacher de honte (2). La Grâce devra donc le consoler, le relever, lui indiquer par quels moyens il pourra obtenir la grâce du Saint-Esprit. Le pécheur trouvera des conseils salutaires dans l'Ecriture. La prière lui apportera du secours. Surtout, qu'il ne désespère pas, car les saints eux-mêmes furent souvent coupables (39). Mais déjà la gueule du Léviathan a englouti le misérable, le pire des criminels (46). La Grâce, merveilleuse consolatrice, conseille le repentir, la contrition, pour obtenir la rémission des fautes, mais l'espoir doit être gardé, car sans cela les larmes ne valent rien (58). Le pénitent trouvera des exemples édifiants dans Zachée, Matthieu et Marie-Madeleine. Seulement, il retourne sans cesse aux pires turpitudes, il est comme le chien qui reprend sa vomissure (74). Pourtant sa faute n'est pas irréparable. Qu'il se rappelle saint Pierre, le saint le plus honoré, malgré son crime abominable. Qu'il se console par les paroles d'Ezéchiel (Ez. III 18-21), du Psalmiste (Ps. VI 7, XLI 4), de Salomon (Prov. XXIV 16), de Jésus (Mt. XVIII 22) et de saint Jacques (Jac. V 16). Déjà un faible rayon de lumière pénètre dans l'âme du pénitent. Mais, s'il retombe, le Saint-Esprit ne sera-t-il pas irrité, ne croira-t-il pas que le pécheur se moque un peu de la grâce déjà reçue ? Celui qui n'abandonne pas ses crimes et feint la bonté et la dévotion, est perdu à jamais (206).

Heureusement le Saint-Esprit est sage et sait discerner le bien du mal. Il aime celui qui est simple et bon. Que donc celui qui a commis des péchés pleure humblement, qu'il se prosterne et s'humilie. Car l'Eternel a dit : Mais à qui regarderai-je ? A celui

qui est humble, qui a l'esprit brisé et qui tremble à ma parole (Is. LXVI 2). Mais, encore une fois, il faut conserver l'espoir ! (268.)

Le pénitent reconnaît la faiblesse de l'homme, qui n'a pas d'efficace personnelle et ne peut rien par lui-même (285). Pourquoi donc la damnation existe-t-elle, puisqu'on n'est capable de vouloir le bien que par l'aide de Dieu ? La Grâce explique que l'homme a mérité la perte de son pouvoir à cause du péché originel (303). Il y a les bons et les mauvais. Seulement, les bons ne le sont pas entièrement par eux-mêmes, puisqu'ils font le bien avec le Seigneur, comme les mauvais ne le sont pas entièrement par eux-mêmes, car ils font le mal avec Satan.

Même ceux qui font sciemment le mal, peuvent être sauvés par la pénitence (329-330). Regardons par exemple les habitants de Ninive et de Sodome. Il ne faut pas perdre courage et croire que la vie soit dictée par la loi du destin. Il ne faut pas ajouter foi à ce que Platon a dit dans son Timée (353, 364). On doit se fier tout simplement à Dieu et ne pas chercher à pénétrer les mystères divins, s'abstenir de tout tumulte dialectique et accepter les choses telles que Dieu les a créées (394).

Pourquoi, demande alors le pénitent (397-420), y a-t-il toujours des criminels qui sont pendus ou tués ? Pourquoi, à présent, toujours cette peine, cette crainte de la mort ? C'est parce que les punitions sont nécessaires pour châtier ceux qui ne veulent pas sortir du crime. Et puis, il ne faut pas croire qu'on a droit aux dons suprêmes (434). La miséricorde doit être implorée et celui qui ne daigne pas le faire mérite une durable punition comme celui qui aime l'adultère, le massacre et le butin. Judas, Hérode, Simon le magicien, Arius, l'empereur Julien tué par Mercure, Thierry, mort par la main du patricien Symmaque, sont des exemples instructifs. Certainement, la loi ne pourrait être abolie, mais aussi les bons peuvent combattre le vice en secourant les mauvais, en montrant partout indulgence et bonté, pitié et amour du prochain (504).

Plusieurs questions agitent encore l'esprit du pénitent (505-538). Pourquoi les livres indiquent-ils des remèdes différents contre le mal ? Qu'arrive-t-il à ceux qui, vivant dans le péché, ont honte de se confesser ? Comment un grave péché souvent répété est-il quelquefois considéré avec douceur, comme s'il avait été commis une seule fois ? C'est que les crimes n'ont pas tous les mêmes

causes et la punition varie selon les circonstances (553-554). Il y a des coupables qui n'ont pas confiance en le confesseur, parce que celui-ci est loquace, ivrogne ou irascible. Ce sont là vraiment des vices réprouvables dans un ministre de Dieu, car il ferait périr beaucoup de pécheurs, puisque ceux qui dissimulent leurs crimes sont à jamais perdus. La confession est nécessaire pour obtenir la grâce et même après de nombreuses chutes le coupable peut être relevé (604). Mais il ne faut pas tarder à montrer ses souillures aux médecins célestes, car le jour du Seigneur viendra comme un larron qui vient la nuit (626).

Pourquoi le peuple, prenant à la légère certains péchés soi-disant petits, est-il si sévère contre ceux qui commettent l'adultère, le vol, le brigandage, la confection des poisons ? (657-670.) En effet, c'est à tort que le peuple croit véniels les péchés qu'il commet par habitude, car précisément ces péchés-là tuent lentement, insensiblement, comme les ondes rongent et creusent la côte, peu à peu, sans qu'on s'en aperçoive (686). C'est alors que la mort est inévitable, car les péchés les plus graves, qui sont la source de tous les autres, ce sont le luxe, la cupidité et l'envie. Agréables et innocents en apparence, communs à tous les hommes, ils sont en réalité un instrument du Diable, aveuglent et tuent d'une manière traîtresse. Ils sont un grand danger, qu'il faut tâcher d'éloigner (729).

Le pénitent, conscient de sa faiblesse, connaissant les multiples dangers qui l'entourent, demande à la Grâce combien il y a de modes de correction et de réconciliation avec Dieu. Elle lui indique alors sept remèdes salutaires : le baptême (759), la confession (765), la contrition (771), le jeûne (775), la prière (781), la lecture de l'évangile de saint Matthieu, où l'on trouve six œuvres de miséricorde (787), la conversion d'un pécheur menacé par la ruine (801). Mais pour bien accomplir chacun de ces préceptes, il faut de la bonté, de la pitié, de la miséricorde. « Est miseros miserans spiritus hoc operans. » Le vrai amour chrétien, l'amour du Sauveur pour l'humanité, l'amour que l'homme doit avoir pour son prochain, c'est la base de tout bonheur. L'amour chrétien, le « leitmotiv » du poème, c'est la plus douce consolation qui puisse relever le pécheur accablé par ses crimes. Et c'est pourquoi le titre du poème est Paraclitus, c'est-à-dire consolateur [1].

---

[1] Isid., *Sentent.*, lib. I, XV, 4 « Spiritus sanctus, pro eo quod consolator sit, Paracletus nuncupatur. Nam latine paraclesis consolatio dicitur ».

Vers

Le *Paraclitus* se compose entièrement de distiques léonins. Le poète a assez bien observé la quantité des syllabes. Nous trouvons quelques cas de quantité médiévale : ecclĕsia 98, 442, 474, 798 ; paraclĭtus 155, 811 ; sophīa 226, 401 (Syn. 426, 573) ; ambŏ 302 (ambō Syn. 71) ; ergŏ 213, 237, 583, 631, 731 (ergō 25, 83, 85, 179, 281, 289, 315, 351, 569, 605, 749) ; quandŏ 117, 195, 247, 486, 565 (Syn. 96. quandō 123, 559, 643. Syn. 243, 569).

Ensuite quelques autres incorrections: ĕgō 262 (ĕgŏ 401, Syn. 463) ; cotĭdie 661, 716 ; sedulŏ 552, 806. L'allongement de la dernière syllabe devant la césure se rencontre dans 155, 241, 485, 646.

Dans la rime léonine il n'y a pas de différence entre [ē (souvent = ae, oe) et ĕ], par exemple 726 cēcant — nĕcant, ni entre [ē (= ae, oe) et ē], par exemple 755 [fēdam — ēdam].

L'hiatus et l'élision ont été évités partout. En général la rime est formée par la voyelle (suivie ou non d'une ou de deux consonnes) de la syllabe finale, l'articulation qui précède et la voyelle de l'avant-dernière syllabe du second et du premier hémistiche. Nous trouvons quelques infractions à cette habitude : 2 tegam — petam, 4 loqui — sequi, 6 quisquam — patriam, ainsi 12, 16, 26, 28, 42, 52, 72, 74, 76, 78, 84. Après ce vers il n'y a pas d'irrégularités.

Quelquefois le dernier demi-pied du second ou du premier hémistiche est formé par un mot monosyllabique, 2 fois même le dernier demi-pied du second et du premier hémistiche : 143 ritu — homini tu ; 289 confert — non fert, 449 formidat — qui dat, 597 prosit — latro sit, 633 promisit — ei sit ; 335 nisi te — Ninivite, 511 de re — consuluere, 544 se mens — tremens ; 227 qui sunt — pii sunt, 619 mas est — cras est.

Souvent un mot de 4 syllabes est à la fin du vers, par exemple 9 sceleratum, 17 recidivo, ainsi 149 fois. Moins souvent un mot de 5 syllabes, par exemple 103 discipulorum, ainsi 20 fois. Deux fois on trouve une forme de 6 syllabes : 125 reconciliatur, 733 reconciliandi.

La répétition est un ornement fréquemment employé : 57 Laudo merorem peccantis, laudo tremorem ; 380 Quo duce non sequitur te duce non sequitur ; ainsi 50 fois. Parmi ces 50 cas il y en a qui ne sont qu'idiomatiques : 502 Nec malus est habitus, nec placuit penitus, 670 Sive latrociniis, sive veneficiis ; des jeux

de mots : 318 Utunturque boni iure quiete boni, 431 Recte perfecti vivunt dulcedine recti ; des formes différentes du même mot : 370 Et cadat ex proprio, qui cadit, arbitrio, 399 Est tamen istarum via princeps una viarum, 409 Nam duro dure legis sub tempore iure, 496 par referendo pari, 577 Ut varus varum male carpit avarus avarum ; deux mots répétés : 312/313 dat bona, prava sinit, Dat bona querenti, 380 Quo duce non sequitur te duce quod sequitur, 669 Si qui mechantur, si qui furtis famulantur ; trois mots répétés : 430 Et bona sponte volens et bona sponte colens ; une répétition double : 577 Ut varus varum male carpit avarus avarum ; un mot trois fois répété : 646 Iam geme, iam luge, iam bona falsa fuge.

Comme dans le Synodus nous trouvons plusieurs cas différents d'allitération :

a) Plus de trois mots successifs ont le même son initial, 639 Cras crocitat corvus clamoso guture torvus, 757 Prima salus sonti sacro se subdere fonti ;

b) Trois mots successifs ont le même son initial, 37 Clam cum communi prece gesta tibi male puni ; ainsi 20 fois ;

c) Trois mots successifs et un autre mot ailleurs dans le vers ont le même son initial, 241 In vera vite vos in me robora vite, 629 O miseram sortem ! sequitur cum mors mala mortem ;

d) Trois mots successifs ont le même son initial, deux mots successifs ailleurs dans le vers ont un autre son initial,1 Vir celebris quondam, qua me sub rupe recondam ?

e) Deux mots successifs et deux mots successifs ailleurs dans le vers ont le même son initial, 29 Sacre scripture, frater, si sint tibi cure, 655 Culpas condonat rex conversosque coronat ;

f) Deux mots successifs et deux mots ailleurs dans le vers ont le même son initial, 41 Quomodo converti possum cum sint mihi certi, 75 Confundor multum qui me quasi cerno sepultum ; ainsi 325, 438, 542 ;

g) Deux mots successifs ont le même son initial, deux autres mots successifs ont un autre son initial, deux autres mots successifs ont un autre son initial, 218 Sic sine fine ferum qui comitatur herum ;

h) Deux mots successifs ont le même son initial, deux mots successifs ailleurs dans le vers ont un autre son initial, 4 Rite loquenda loqui, rite sequenda sequi, 148 A quo quod petitur protinus accipitur ; ainsi 161, 191, 483, 577, 607, 688, 735, 747, 811 ;

i) Deux mots successifs et un mot ailleurs dans le vers ont le même son initial, deux autres mots successifs ont un autre son initial, 35 Quod metuis muta, res nulla magis tibi tuta ;

k) Deux mots successifs et un mot ailleurs dans le vers ont le même son initial, 53 Consilium queris, dampnatum te quia reris ; ainsi 43 fois ;

l) Deux mots successifs ont le même son initial, 11 Bis me quid nasci voluisti paneque pasci ; ainsi 112 fois.

Langue

Le *Paraclitus* est moins correct que le *Synodus*, quant à la langue et la versification. Il est très probable que le Paraclitus peut être placé chronologiquement avant le Synodus.

La morphologie n'offre guère d'incorrections. Une fois nous trouvons l'ablatif en — ī d'un participe présent ; cordeque flagranti 275.

Pour la syntaxe il y a quelques constructions à remarquer. Le participe présent avec esse est employé avec un sens adjectif : ut sis diffidens 114, sis potiens numeris 140, bona sunt merentes 305, est miseros miserans spiritus 764, 770, 774, 780, 786, 796, 804. Le subjonctif prohibitif se trouve avec non (nec)[1] : 62, 92, 139, 204, 352, 364, 728 (avec ne par exemple 87, 116, 121). Egeo est construit avec le génitif : pietatis eget 160, nullius egens 656 (Syn. 177. Avec l'ablatif Par. 303), persto avec l'ablatif : Perstitit incepto 471.

La durée de temps est exprimée par l'ablatif [2] dans 131 omni nocte.

Le comparatif a la valeur du positif [3] : uberius 252. Plures = multi 66, 105 ; plurima = multa 717. La circonlocution du comparatif [3] avec magis se lit dans 35 magis tuta. Plus = magis : 499 laudatur iudex plus qui...

La préposition de = ex [4] 39, 687 ; absque = sine [4] 102, 150 (Syn. 541). In avec l'ablatif [5] remplace l'ablatif instrumental 751;

---

[1] STOLZ-SCHMALZ, *Lateinische Grammatik* [5], 569-570, 573-574.

[2] Eiliv SKARD, *Sprache und Stil der Passio Olavi*, Oslo 1932, p. 28.

[3] STOLZ-SCHMALZ, *l. c.*, 465.

[4] K. STRECKER, *Einführung* [2], 25.

[5] STOLZ-SCHMALZ, *l. c.*, 537. — F. BLATT, *Acta Andreae et Matthiae*, Gieszen 1930, p. 181.

pre avec l'ablatif [1] remplace l'ablatif de cause 124. L'emploi explétif de sub [2] se rencontre dans 409 sub tempore legis.

Le pronom suus est remplacé par proprius [3] : 294, 370, 389 (Syn. 36). La valeur spéciale de hic, ille, is a disparu. Au lieu de is on trouve parfois [4] dictus 571, predictus 660, 707, prescriptus 533. Iste se rapporte à ce qui précède dans 448, il est l'équivalent de is dans 664, 811. La corrélation ille-ille se lit dans 301, 671, hic-ille dans 513, 546. Cuncti a le sens de omnes 3,50.

Licet est employé avec un adjectif 710, avec un participe [5] 149. Les verbes lugeo 15, nosco 293, scio 485, spero 172 (spem retinebo 168) se construisent avec quod ; nescio 689, cerno 747 avec quia ; conor 369, 635, decet 584, despero 325, promitto 633, quero 325, 723, valet 86, stultum videtur 113-114 avec ut (ne).

L'accusatif avec l'infinitif se trouve avec affecto 33, non tardo 92, consolor 165.

---

[1] Stolz-Schmalz, *l. c.*, 443. — F. Blatt, *l. c.*, 181. — E. Skard, *l. c.*, 31.
[2] K. Strecker, *l. c.*, 25.
[3] Stolz-Schmalz, *l. c.*, 473. — K. Strecker, *l. c.*, 24.
[4] K. Strecker, *l. c.*, 24.
[5] Stolz-Schmalz, *l. c.*, 603, 739.

V. PARACLITUS

Penitens

Vir celebris quondam, qua me sub rupe recondam,
Vt mea feda tegam ? Que latebrosa petam ?
Aspicio cunctos sacro baptismate functos ·
Rite loquenda loqui, rite sequenda sequi.
Nil in me specto quod sit de pneumate recto
Et quod agat quisquam qui repetit patriam.
Rex celi, verum numen, qui vincula rerum
In te cuncta ligas mundaque corda rigas,
Vt quid me natum servasti tam sceleratum,
Sordibus implicitum, sub vitiis positum ?
Bis me quid nasci voluisti paneque pasci
Angelico, pellem cum teneam veterem ?
Spes mihi nulla boni, sensus ita sunt mihi proni
In quodvis facinus, lubricus est animus.
Lugeo quod salvo partu genitricis ab alvo
In mundum veni spernere iussa Dei.
Eheu ! cur vivo, vitio labens recidivo ?
Nam fio peior tempore, non melior.

A C Incipit Paraclitus. B Dialogus Paracliti. K Paraclitus poeta. 1, H condam. K ripe. 2, E_2 latebrosa que. F_1, pheda, K feta. E_1 petit > petam. 3, K aspicito. E_2 q *biffé devant* cunctos. 4, A docenda sequi. 5, I in me nil. K Nol. 6, F_1 F_2 I quid, H quicquid. H aget. D_1 K repetat. F_1 patriā *corr. à la marge.* 7, C D_2 E_1 E_2 F_2 G lumen, F_1 l *effacé devant* numen, H *m. 2 écrit* vel lumen *au-dessus de* numen. 8, A recta, F_2 certa, I verta. F_2 munda cordaque. 9, D_2 Ad. E_2 vanū *corrigé en* natu *par m. 2.* F_2 Cur me. K scoleratum. 10, D_2 sic. K vicio. 11, F_2 quis. C D_2 H I quid me. E_2 Bis « quid nasci » me. F_1 qui me. B vesci *corr.* ł pasci. 12, K pollem dum. D_2 tenero. I ventrem. 13, K ovilla. C G H mihi sunt ita, F_1 sunt mihi ita. F_2 sensus nam. 14, F_1 quodlibet. F_2 facimus. 15, B C F_1 H genetricis. F_1 15 *à la marge.* 16 *à la marge dans* F_1. 17, B F_2 Heu, D_2 G Heu heu, E_1 E_2 H En heu, F_1 Heu mihi, I Nox heu, K Et heu. H qui vivo. D, redivivo. 18, G H Namque. E_2 ego *après* fio.

Spondeo sepe bonum, Christum mihi posco patronum ;
In dando spatio non valet hec ratio :
Sordida quippe colo defletaque linquere nolo,
Me miserum ! repetens que vetat Omnipotens
Et, scrophe ritu, que putrida sunt repetitu,
Facta miser recolo sepeque me violo.
Ergo solamen quod erit mihi quodque iuvamen ?
Conscia mens noxe se cruciat misere.
Iudicio clemens et culpas, gratia, demens,
Tu fer opem, queso, consiliumque reo.

Gratia

Sacre scripture, frater, si sint tibi cure,
    Invenies in eis que medicina reis.
Demonstrant ille tibi plus quam per loca mille,
    Quid lapsus facias, ut veniam capias.
Si tamen affectas me res tibi pandere rectas,
    Mente libens tota que tibi dico nota !
Quod metuis muta ! Res nulla magis tibi tuta :
    Alter es, alter eris, si mala perdideris.
Clam cum communi prece gesta tibi male puni !
    Turpis linque vie crimina, vive pie !
Grex est sanctorum sumptus de parte malorum,
    Cultor et ante soli nunc tenet astra poli.

Penitens

Quomodo converti possum, cum sint mihi certi
    Ignes tartarei, qui penitus perii ?
Iam sum dampnatus cumulata mole reatus,

19, H Cristum. D_1 F_2 H I michi. 20, H tanto. D_1 F_1 G I nil, F_2 nil *corr.* $_2$ non. 21, C Lubrica. B E_2 deflendaque. F_1 F_2 H defleta. F_2 relinquere H K queque *au lieu de* quippe. 22, A repet [ens *in rasura*]. D_1 quod. E_1 2 *à la marge*. 23, A strophe, B srophe, E_1 scophe, E_2 scrofe, F_2 scroffe, scrobe. C ritum. A putida, G sordida. I repititum. 25, F_2 *om.* mihi. E_2 uod « iuv... » que. G quodve. 26, D_1 concia. F_1 culpe m_2 *corr. au-dessus* oxe. F_2 crutiat. I crucitat. 27, E_2 K culpas et. 28, F_1 misero *au lieu de* ueo. 29, B C D F_1 sunt. C si sunt frater, F_1 si sunt tibi frater. 30, C E_1 E_2 *joutent* sit. K meis *pour* in eis. 31, F_2 *om.* tibi. I plus tibi. F_1 31, 15, 16, 3, 32. 33, A [re *in rasura*] tectas, D_2 tectas, K restas. 34, D_1 vota *pour* ota. 35, E_1 Quid, F_1 Qui, G Que. K medius. K multa. E_2 *om.* tibi. 36, C rodideris. 37, C E_1 mala. E_1 gesta mala, K gesta male. E_1 sibi, F_1 te. E_2 7 *a* : Pro ipsis ait boni fiant studiosius suplicanda. 38, D_1 vivere. K pure. 9, F_1 Grexque. E_2 *om.* est. D_1 grege *pour* parte. 40, E_2 est. C tunc. G m tenet. 41, I *om.* mihi. K serti. 42, K Ignos. E_1 E_2 tartharei, F_1 thartarei. $_2$ K quo, I quia. K peri. 43, A F_2 H damnatus. E_2 simulata, F_1 tumulata, $_1$ morte.

Que metuunt alii Tartara iam subii.
Descendi vivus, quo ducit ad infima clivus.
Sorpsit humus Dathan, me gula Leviathan.
Quid midi quo furem vel mechum carpere curem,
Cum videar mecho fureque peior ego ?
Patris truncator matrisque sue violator,
Cunctis deterior, me tamen est melior.
Propter quod mesto mihi, gratia dulcis, adesto,
Clementemque mihi subde manum fragili !

GRATIA

Consilium queris, dampnatum te quia reris.
Hoc do consilium, ne trepidas nimium.
Crimina deplores sic, ut veniam tamen ores,
Sic malefacta fleas, ne sine spe doleas.
Laudo merorem peccantis, laudo tremorem ;
Sed sine spe fletus nil valet atque metus.
Spem qui non servat, culpas culpa coacervat,
Nec pietate Dei subvenietur ei.
Qui gemit expertus sordes, vitiis coopertus,
Non in eis maneat, nec nimium timeat.
Dives Zacheus sit ei, sit norma Matheus,
Exemplum sit ei sancta Maria spei,
Magdala peccatrix, devota medentis amatrix,
Et plures alii de tenebris radii.

44, E_1 E_2 tarthara, F_1 tharthara, H thartara. 45, K Descenti, E_2 F_1 Descendo, G D^{e}iscendi. D_2 F_2 G I K qua. F_1 tendit. C cliwus. 46, D_2 F_1 F_2 I Sorbsit, G [Ab — *biffé*] — sorbsit. D_1 H datan, F_2 thatan, K sathan. D_1 E_2 H leviatan. 47, K Quo. E_2 mihi quo *au-dessus de la ligne par m. 2.* C furem quo. H qui. B me^{h}cum, K motum. G carpere possem curem. 48, D_2 Dum. K iureque. 49, K sui. 51, E_1 *superpose* mihi *après* gratia. E_2 dulcis gratia mihi. F_2 michi ^{ad}esto. 52, D_1 F_2 michi. K *om.* 53, D_1 queres. F_1 dampnatumque te esse. F_2 damnatum. G quoque. K quod. 54, K tropides. C minimum. 55, K deplor^{es}[as *biffé*]. H veniam tibi plores. 56, D_1 D_2 E_1 F_2 G H mala facta. 57, H merrorem. I peccantes. C timorem. K tiorē. 58, D_2 metus — fletus. C iste *pour* atque. 59, D_2 Qui spem. A culpa culpas, G culpa < culpe, culpas < culpā, B D_2 culpis culpas, C I culpas culpe, D_1 culpa culpam, E_2 K culpe culpam, H culpam culpe. 60, H pietati. 61, F_2 culpas. 62, D_1 eo, K eas. H ut *pour* nec. C minimum. 63, D_1 Xacheus. E_1 s ei. F_2 ei sit (*corrigé*). H mora. D_1 mateus. E_2 H [*dans* K 64] 63 a : Petrus theophilus quos sequitur populus. 65, D_2 Maggdala. E_1 *superp.* — la. B devote mentis, *superp.* vel tam edentis. F_2 medientis. D_2 sanatrix. 66, I Ut, redii.

Quis velut arsuris lignis horrenda securis
Affuit ut caderent atque focos alerent.
Sed quia post luctum ceperunt reddere fructum,
Non sunt prostrati, nec tibi, flamma, dati.

PENITENS

O celi clavis, conversis spes bona pravis,
Hoc me dogma tuum letificat nimium.
Sed cum perpendo mala que dimissa reprendo
Utque canis vomitum sepe resumo meum,
Confundor multum quia me quasi cerno sepultum.
Nam quos te recolo commemorasse modo,
Illi, compuncti semel et divinitus uncti,
Amplius ad culpas non rediere suas.
Compunctum vero me cum firmum fore spero,
Impugnant fragilem me mala nec stabilem.
Et prior ille labor redit inque relicta relabor
Atque, sinente Deo, quo caro ducit eo.
Que mihi spes ergo, qui semper ad infima vergo,
Quique tibi totiens mentior, Omnipotens ?
Ergo conari nolo plus nolo precari ;
Non valet ut redeam, restat ut inteream.

GRATIA

Talia ne dicas, quia me tibi sic inimicas,
Immo tolle moras et mala pelle foras !

67, C Qui, D_2 Quid. C F_1 F_2 K velud, E_1 *a biffé* velud *devant* velut. D_2 lingnis, G līgnis (m. 2). E_2 arsura *biffé*, horrenda *superp.* K horrinda. 68, K Affluit. 69, D_2 ludum. 70, B D_1 G *superp.* O *devant* flamma. E_2 flāme. F_2 nec cum flamma. H nec serie flame. 71, I K *om.* O. 72, E_1 dicīa [docma] (*m. 2 corr.*). C E_1 E_2 F_1 F_2 G H docma. A nimium < nimuum. 73, F_2 reprehendo, K rependo. A I quod. 74, I K Ŭt. K fomitum. 75, K vultum. A quod. K ceno. E_1 E_2 F_1 cerno quasi. C cerno me quia semi ł quod me quasi cerno (*à la marge*). 76, E_2 measse *biffé*, *corr. superp.* commemorasse, H comemorasse, K commemorare. 77, C H simul. K et *om.* E_1 et u divinitus. K unctus. 78, F_1 reddiere, I redire. 79, E_1 compuctū. D_1 cum me. D_2 mechum. G me nunc. K stare. F_2 speras > spero. 80, E_1 inpūgnant, G impūgnāt, F_2 impungnant, I inpugnat. I fragile. B C D_2 E_1 K non. 81, E_1 Que [Et]. K iste. F_2 redit *om.* I redet. C inque vel hincque. E_1 re labor. 82, D_2 Utque. K raro. 83, F_2 *superp.* qui. K quia. E_2 pergo. 84, G Utque. F_2 *superpose* — que. D_1 ompnipotens. 85, K predam *pour* conari. I volo. I K noloque. H conari. I peccavi. 86, F_2 Nec. H valeat (a *effacé*). E_1 reddeam. 87, I sic tibi. 88, E_1 Homo *corr. superp.* y. F_1 ymo, G ȳmo, H imo, K in mmo.

In Domino spera, confessio sit tibi vera,
Linque malum penitus, fac bona sollicitus !
Si declinasti crebro, si sepe labasti,
Non tardes ideo te sociare Deo.
Discipulos scimus, nisi vera negare velimus,
Quamvis innocuos menteque conspicuos,
Crebro correptos a Christo sicut ineptos
Fecit grex Domini res vetitas homini,
Hoc quoque testatur Paulus, qui talia fatur :
« Et nos primitie qui sumus ecclesie
Intus turbamur, quia carnis fasce gravamur,
Et cupimus redimi qui gemimus reprimi. »
« Quis non delinquit ? » Christo carissimus inquit,
« Nec nos absque luto pectoris esse puto. »
Quin electorum caput aspice discipulorum,
Utque tibi placeat spes Petrus edoceat,
Cuius si plures culpas perpendere cures,
Non est quo titubes inque malis recubes.
Nam tunc erravit, cum dicta Dei reprobavit
Dicens : « Christe, trucem non patiere crucem. »
Truncavit servum Cayphe ; pius inde protervum
Christus corripuit demptaque restituit.
Iudeis favit curtis Petrus et simulavit,
In quo Paulus eum disputat esse reum.
Hec te soletur res, stultum namque videtur
Ut sis diffidens talia signa videns.
Si deplorate sordes tibi sunt iterate,

90, A nque. D_1 K mala. E_2 F_1 H solicitus. 91, F_1 crebro *au-dessus de*
os c
sepe. E_1 91 *à la marge*. 92, C K Ne. 93, D_1 Discipuli simus. E_1 q nisi. K
e
tacere. D_1 volimus. 94, A Quam. 95, E_2 F_1 coreptos. H cristo. E_2 sicud, K sunt. 96, K Fedas. 97, H Hocque. 98, K scimus. H eclesie. 99, K turbantur. D_2 carnis quia. K gravantur > gravamur. 100, A C D_1 F_1 F_2 G H I quod. D_1 timimus. I redimi reprimi. K deprimi. 101, H cristo. A C karissimus. D_2 charissimus. 102, C ł ibuto. F_2 peccatoris. H ꝑ pectoris. 103, E_2 H
aspice
Tunc, I Dum. I elictorum. E_1 ee (*corr.*). 104, E_2 petrus (*corr.*). 106, C F_2 G K quod. F_2 recūbes. 107, D_2 dei dicta. H reprobat. 108, E_1 E_2 H crucem — trucem. K ne. B G K patiare. 109, E_2 cayphe servum. B caiphe. 110, H Cristus. D_2 dampnaque. 111, B F_2 curas < curtis, C D_2 crucis, D_1 christus eis, E_1 F_1 tunc, E_2 G I cunctis. H petrus tunc et assimilavit. 113, I Hoc. H soleꝑtur. K nam stultumque. 114, B sit, D_2 sic. K singna. 115, I deplorare. I tibi *om.* E_2 F_2 G H sint. A C D_2 tibi sunt sordes. F_2 tibi sint sordes. I iterare.

Ne dicas ideo : « Me miserum, pereo ! »
Petrus peccavit, ter Christum quando negavit,
Tunc culpam triplicans, nunc super astra micans.
Hic quoque primatum trepido quia corde reatum
Flebilis ingemuit, per Dominum tenuit.
Ne titubare velis ! Attende quid Ezechielis
Dicant scripta tibi, nam reperimus ibi
Hunc sensum : « Quando mala quis punit lacrimando,
Toto corde gemens preque dolore fremens,
Mox emundatur, Dominoque reconciliatur
Et per mestitiam consequitur veniam.
Sic cum sectatur mala iustus, precipitatur,
Et peccando ruit qui bonus ante fuit. »
Audi, quid docti vatis similans mala nocti
Cantio sacra sonet, que bene corda monet :
« Me recipit stratus meus omni nocte rigatus,
Et recreor lacrimis eger et exanimis. »
Si tibi proponis spem, verba nota Salomonis,
Inspirante Deo consulit ille reo :
« Iustus septena vice corruit atque serena
Surgens mente petit summa bonumque metit. »
Petro dicenti : « Quotiens laxabo nocenti
Quod repetit facinus ? » scis, quid ait Dominus :
« Non vice septena culpam laxes sine pena,
Sed nostri generis sis potiens numeris. »
Tamquam dicatur : « Cui sepe nefas iteratur,

116, E_2 Nec, G N E_1 ydeo. G quam misere. 117, E_2 pecca — < petr —. D_2 tunc. H cristum. 118, D_1 penam. B I supra. F_2 astra super. 119, A D_1 Sic. G K trepido quoque. 120, D_1 per < post. I timuit. 121, G Nec. C I dubitare, E_2 dubitare, G tytubare, I vitubare. I attendere. B E_1 E_2 G H quod. 122, C Dicta. F_1 scriptura. 123, A Nunc. D_2 Hic ait ut. H penitus *au lieu de* punit. D_2 lachrimando. 124, C protusque. E_2 pre doloreque. D_2 tremens. 125, E_2 emendatur. H domino. 126, E_1 Qui *effacé, corr. superposé* Et. D_1 E_2 post. 127, D_1 H Sed, I Sit. F_1 precipiatur. 128, D_2 bonuis. 129, C qui. D_2 docti *om*. I K simulans. 130, D_1 K contio, D_2 conscio. F_2 sonent quem dona cordis monent. K qui bona corde movet. G H bona. I movet. 131, B status. I lectus. 132, D_2 lachrimis. E_2 nutrior. A examinis. 133, K Sic. E_1 G I preponis. C salemonis. 135, D_2 ruit. 136, E_2 petit pe mente. F_1 summa petit. B D_2 bonum. F_2 summaque metit. 137, D_1 De petro. E_2 Petro^{sus} D_2 dicente. D_2 petenti. 138, D_1 E_1 E_2 F_1 F_2 G H I K Qui. 139, C D_2 culpas. D_2 laxas. F_1 laxes culpam. K ta culpā. K ~~ta~~ pena. 140, G vestri. D_1 paciens. D_2 sisque potens muneris. 141, G $\overset{si}{tibi}$. F_2 $\overset{e}{spe}$.

Et munus venie postulat ille pie. »
Non hominis ritu mala dimittas homini tu,
Immo more Dei gratia fiat ei !
Spernit culpandos homo nec putat esse lavandos,
Fervens invidia, cum reprobat vitia.
Censoris veri mos est miseris misereri,
A quo quod petitur protinus accipitur.
Christus confessum licet omni crimine pressum
In quavis hora suscipit absque mora.
Hinc symmista Dei dicit, proles Zebedei :
« Vobis nulla doli sit nota, filioli !
Sed si peccatis, sontes non permaneatis ;
Nullus se perimat, sed precibus redimat !
Unus de mille clemensque Paraclitus ille,
Extinctor leti vult lacrimando peti.
Christus defensor nobis est ipseque censor ;
Nobis non dubie spem dabit hic venie. »
Sub tam clementi patrono nemo gementi
Qui pietatis eget celica dona neget.

PENITENS

Dulcia depromis ; tua consolatio comis,
Cui mors imminuit, me mihi restituit.
Nam desperaram, quia pessima sepe patraram
Et mens omnino cesserat a Domino.
Iam consolatus deleri posse reatus

142, C minus. 143, D_1 hominis. A homini tu *om.* 144, F_2 ymo, G ȳmo. E_2 ~~domini~~ dei. A morte. C D_1 D_2 E_1 E_2 G I K fiet. 145. D_2 G non. A C E_1 F_1 F_2 H I levandos. 146, K Ferves. 147, I censores, K consors. K moris. 148, D_2 E_2 G H quid. 149, D_1 E_1 H Cristus. 150, B C D_2 E_2 F_1 G H quamvis. 151, C symnista, D_2 symista, E_1 sīmista, E_2 sinpnista, F_1 simnista, F_2 H smnista, G symista, I syministe, K sumista, D_1 psalmista. D_1 proles dicit. 152, F_2 Nobis. C fit. E_2 filiolli. 153, K Set. F_1 sonētes. A F_2 fontes. I qui *pour* si. F_1 perimeatis, F_2 permoneatis. 154, I si. 155, K Vivus. A C D_1 H clemens. E_2 clemens [que *corr.*]. F_2 clemens quoque. 156, C Exunctor. 157, D_2 Spiritus, H Cristus. E, ipse de, E_2 F_1 H K ipse quoque. 158, E_1 l dubie. D_2 spiritus *pour* spem. E_2 dabit ille gre. 161, F_2 deponis. 162, D_1 Cui[n *effacé*]. F_1
ra
mihi me tibi. F_2 H tibi. 163, C E_2 D_2 desperabam. H desperam. D_1 I desperavi. F_2 mala *au lieu de* pessima. E_1 F_1 H sp. C parabam ł patraram.
amabam
D_1 patravi. E_1 F_1 H I amaram. E_2 parabam (*corr.*). 165, A Nam, C E_2 Nunc, D_2 Nec. B donari. D_2 sceleri. F_2 celeri [que *effacé*]. F_2 recreatus.

Animo sperabo certaque vota dabo.
A disciplina si me trahit ulla ruina,
Spem retinebo meam quod remeare queam.
Sed quid dicetur, quia me recidente videtur
A me rideri gratia dulcis Heri ?
Namque frequentatum dum tolli spero reatum,
Sic forsan spero, quod mala plura gero ;
Forsan et irrito sacrum flamen repetito
Crimine, ludibrium quod metuo nimium.
Nam condonari vel post extrema piari
Hoc solum facinus posse negat Dominus.
Irritare tamen sacrum vel ludere flamen
Quid sit non video, sed tamen id timeo.
Ergo tu prudens, mihi multa clausa recludens,
Erige me dubium, nam trepido nimium.

GRATIA

Quod queris pandam. Culpam gerit ille nefandam
Et cor habet vacuum, principe spirituum
Qui male letatur, cum prava sciens operatur.
Pervertens verum polluit omne merum
Quem demon lactat sic quod sua crimina iactat
Et bona deridet nilque videndo videt.
Tali blasphemo debet se iungere nemo.
Hic est ille reus quem fugit ipse Deus.

166, C H A modo, D_1 F_2 I Ammodo. E_1 probabo [sperabo] (*corr.*). G rectaque. 167, K trahat una. H illa [u]. F_2 167, 171, 168. 168, E_1 [re] timebo, K recitinebo. D_1 ut, G quam. 169, H qui. C recedente, E_2 recidente, *biffé*, *corr. superp.* recidivante. 170, K videri. D_2 eri, E_2 hri, *biffé*, *corr.* heri. 171, D_2 tollo. H spes > spero. 172, B quero, *corr.* spero. D_2 qui. E_2 plura mala. 173, K mitto. 174, K meto. I nimium metuo. 175, G Nam quia donari. E_2 condam, *effacé*, *corr.* condonari. E_1 plus *pour* post. E_2 planari, *effacé*, *corr. superpose* piari. 176, K poosse. K *om.* negat. 177, D_1 velque sacrum, F_2 vel sacrum. F_1 vel *om.* 178, K hoc *pour* id. 179, C D_2 F_2 G multis. E_1 H K multaque. D_2 multis mihi clausa. 180, F_2 timeo. 181, F_1 Quid. E_2 id pandam. K culpa. *Excepté* B C D_1 *les mss. ont* nephandam. 182, B *om.* Et. F_2 Qui. E_2 corque. E_2 apure. I spiritum. 183, B qui *pour* cum. E_2 cum sciens mala. H cum mala, G cum prava (*corr.*). 184, E_1 E_2 poluit. E_2 malū merum. K meum. 185, C H Hunc. H *m. 2 superpose* demon. H lactat sua que sunt crimina ictat iactat. B siquis *pour* sic quod. K videndo videt *au lieu de* sua crimina iactat. 186, E_1 Que [Et] (*corr.*). K *om.* 187, E_1 blasfemo, H blasvemo. 188, I Hoc. F_2 spernit. D_2 I ille. C reus.

Hoc est peccatum quod teste Iohanne notatum
Erronem meritum ducit ad interitum.
Hanc heresim duram, nullam recipit quia curam,
Et medicata magis cruda fit atque magis,
Scribens ad quendam Paulus censet fugiendam,
Nam cinicus talis nescit abesse malis.
Quem si quando mones per mellifluas rationes,
Ut vere sapiat, que mala sunt fugiat,
Perversus, ficta bonitate probat bene dicta,
Illudens tacite naribus et capite.
Et quasi de canna cum sibilat invida sanna,
Voces has iterat vir malus et blaterat :
Proh ! quam discretus vir, prudens atque facetus !
Huic tam sensato cederet ipse Plato.
Ne se submergat, caute prope flumina pergat,
Nec sit gressus ei qua pateant putei.
Hic si plus sciret, ventos volitando periret,
Nam velut unda fluit vel rota prona ruit.
Nos quoque nescimus, nihil et discernere quimus
A lignis panes, a gregibusque canes.
Hic, quia mundanus, sapiens est, pectore vanus,
Contra te promit, talia verba vomit.
Cur agat hec nosti : quia sponte sua datus hosti
Eius amore calet nec bona velle valet.

189, F_2 paulo. D_2 G K vocatum. 190, *excepté* B F_2 *les mss. ont* errorem.
recipit
D_2 duc. 191, D_1 Hec. C heresym, D_1 heresis. E_1 repetit. H quia recipit. I recipitque. D_2 quoque. F_1 quia *om.* 192, G Que. F_1 meditata. 193, F_2 paulo. 194. C cynicus ł non cunctis. D_1 K cynicus D_2 scinicus, F_2 cunctus.
fugiat
195, K melfluas. 196, G verum, H ꝯ verum. E_2 ~~sapiat~~ (*corr.*), H fugit. 197, D_2 Eversus. C pietate vel bonitate. D_2 tua *au lieu de* bene. 198, D_2 Irridens. K maribus. 199, C Et quasi vel Et qui. D_2 consibulat. F_1 sibillat. F_1 invidia. E_1 sana. E_2 syda, *effacé, corr. superp.* sana. 200, G Has voces. C re malis. C blaterat vel platerat. D_2 blatterat. E_1 E_2 F_1 F_2 blacterat. 201, D_1 E_1 E_2 H I Proch, D_2 Pro. K quasi. 202, I causa *pour* tam. E_1 I atque plato. 203, H demergat. D_1 per. 204, D_2 E_1 Ne. H sint. I gressus *om.* K qua *om.* D_2 pateat. K placeant. 205, E_2 quia *devant* ventos, H quod *devant* ventos. E_2 validos. H volando. D_1 F_2 I K preiret. 206, C D_1 E_1 F_1 F_2 G K velud. F_1 ᶠluit, K ruit. G ut rota. K p̲ ma. 207, K Hoc. D_2 hic discere. F_1
canes
F_2 K et *om.* I quimis. 208, G lĩgnis. E_2 ~~boyes~~ (*corr.*). 209, C D_2 F_2 Hec, D_1 Sed, I Hoc. H est. D_2 mandamus. E_2 in pectore. F_2 cum *pour* est. F_1 sanus. 210, K perimit. F_1 illaque verba. K movit. 211, C D_1 F_2 I K hoc, D_2 E_1 F_1 hic. E_1 nosciti. E_2 hosti *ajouté par le correcteur.* D_2 suadetur. E_1 suᵃ. I datur. 212, E_2 H Cuius, K Quis.

Ergo scit et spernit que vite dogmata cernit,
Et cum nequitia queque notat vitia,
Recta foris fingens, in pectore sordida lingens,
Ut quos illaqueat, precipitare queat.
Namque doli fictus nimis est hostis maledictus,
Sic sine fine ferum qui comitatur herum.
Sed qui scrutatur renes bona ficta gravatur
Spiritus, et Stigie cor fugit invidie.
Ipse quidem mentes replet, ipse facit sapientes,
Ipse valere probis scire dat et reprobis.
Nam famosorum doctor fuit ipse sophorum
Sicut Pitagore, sicut Anaxagore.
Hoc sine nulla datur sapientia, cum repleatur
Terra per hoc flamen. Vera sophia tamen
Est in eis qui sunt humiles pureque pii sunt,
Est etenim Dius spiritus ipse pius.
Scit malus et nescit quod scit, quia laude tumescit.
At pius amplificat quod scit et edificat.
Hinc scriptum scimus, quod dissimulare nequimus
Omnia que cohibet ; rite sonum perhibet ;
Novit rite sonum quod continet omnia donum.
Pax est hoc donum, que regit omne bonum.
Hoc est mandatum psalmista iudice latum,
Omne bonum cohibens, omne malum prohibens.

213, D_2 qui. D_1 E_2 H docmata. F_1 doctrina. E_1 ~~spernit~~ cernit. K Virtutem zelat t in hac furibundus anhellat. 214, F_2 sua *pour* cum. E_1 locat ł notat (*m. 2*). 215, F_2 fingit. F_1 pectora. K sordid. E_2 pingens. F_2 lingit. K lingens *om.* 217, C F_2 G dolis. K victus. F_2 hoste. E_2 ~~maledictens~~ maledictus (*corr.*). D_1 218, 217. 218, C Nec vel sic. K sic imitatur herum. E_1 comittatur. D_1 *ajoute* fine *après* herum. 219, I scrutat. K structatur. 220, E_2 et *au-dessus de la ligne*. C Stygie, F_2 stige. 221, D_2 facitque. H et facit 222, F_1 vale. K bonis. 223, D_2 t *après* Nam. C vel fomosorum. K formosorum. K fuit *om.* 224, C E_1 G ytagore, D_2 pitagorē, K pittagore. C amaxagore, D_2 anaxagorē. 226, E_1 lumē flamē. 227, C Et. H humilis. C pureque vereque. F_2 putaque puri. G urique. H pure quoque poscunt. K — st *biffé après* pureque. 228, G in eis. D_1 F_2 I dominus, D_2 K divus, E_2 divius, G medicus, F_1 dius dominus (*superp.* *m. 2*). H I ille. 229, C E_1 G H quid. 230, D_1 K Et, E_2 F_1 Hac, I Ac. C D_1 edicat. C quos, H quid. D_1 sit. E_2 iustus *biffé devant* scit. D_1 amplificat, E_2 ectificat. 231, G I Hoc, K Hic. 232, C Quem quod est. E_1 F_2 H quod. E_1 uoybet. E_2 sonum (*corr. au-dessus de* solum). F_1 solum. E_1 I K prohibet. 233, $_2$ que. 234, F_1 bonum. C G I quod. 235, F_2 peccatum. I K psalmiste. F_2 G I idice. I delatum.

Ergo piam mentem multumve parumve scientem
Pneuma sacrum refovet, que mala sunt removet.
Nam quid ad hoc dicis, quod summus Christus amicis
« Me veram vitem credite », dixit, item :
« In vera vite vos in me robora vite,
Vivite non steriles, palmitibus similes !
Germina nulla ferens omnis mihi palmes inherens,
Flammis impositus deficiet penitus.
Me vero dignum quod fructum fert bene lignum
Excolitur melius, quo ferat uberius. »
Densaque purgantur ramalia quando putantur ;
Tunc bene fructificant germen et amplificant.
Sic electorum putat Auctor corda suorum,
Arida rore rigans, fune soluta ligans.
Putens mundatur vas interiusque lavatur ;
Spiritus uberius cor lavat interius.
Pus, quod durescit cum primum sub cute crescit,
Unguine cum linitur, suaviter exprimitur.
Sic se compungit pectus quod spiritus ungit
Et dono venie fit vacuum sanie.
Ferrum conflatur candoreque purificatur :
Sic rubigo rei pellitur igne Dei,
Anteque dampnatus per fletum iustificatus
Effectusque pius deserit esse prius.

237, H multum ne. 238, H l *biffé devant* mala. 239, E_1 F_1 hec. D_2 qui, I quid. B C E_1 F_1F_2 H summis, K dixit. B exps. D_1 summus Christus quod. 240, C verum. D_2 credere. K dicite credit. I dicit. 241, E_2 in me vera vite vos. F_1 vere. D_1 G robore. 243, D_2 Gramina. F_1 non. 244. I Flaminis. K īnvītus. E_1 defficiet, H deficiat. H impositus. 245, K Et vere. E_1 E_2 H
fert
lignum — dignum. I quod *om*. E_2 dabit facit (*corr.*). D_1 F_2 fert fructum. G līgnum. 246, E_2 extollitur. C D E_1 E_2 G H I K quod, D_2 F_2 ut, F_1 quid. G K facit. D_2 ulterius, K uberinus. 247, D_2 fugantur — fugantur. 248, E_2 sanctificant, *biffé, corr. superp.* fructificant. F_1 « et germen ». K fructificat — amplificat. 249, D_2 autor. 250, E_1 Arrida. D_2 corde. I saluta. 251, C
ieb
Puteus, E_2 Puteus (*corr.*), F_1 Putridus, G H I Putrens. D_2 intrisecusque, K inquisque. 252, F_1 bbius. E_1 lavat ur, F_2 levat. 253, B D_2 Plus. H quoque.
cu
G putrescit. E_1 primū (*corr.*). E_2 prius, H primitus. K cude. 254, G Ungwine. F_2 K cum *om*. D_2 K levius, G swaviter. 255, D_2 punctus *pour* pectus. 256, E_1 I Quod, G K Ex. D_2 donum. K facuum. 257, K conflatum. G candore. 258, I rugibo, K prurigo. F_2 repellitur. 259, F_1 Namque, F_2 Atque. F_2 H damnatus, D_1 dampnatur. F_2 flatum. D_1 K iustificatur. 260, G H desinit. C ipse, K ipse *biffé après* deserit.

Hinc dicit Paulus, prius acri pectore Saulus :
 « Vivo iam non ego, nam nova membra tego. »
Quique locabatur post David rex ita fatur :
 « Verte virum, nec erit qui modo prava gerit. »
Hec qui non credit procul a ratione recedit,
 Et nisi desierit, perditus est et erit.
Omnia credenti prestantur rite petenti ;
 Qui dubitat, lucem non habet ille ducem.
Actus, stulte, patrum lege qui fers felle cor atrum,
 Sanctorumque vide corda piata fide.
Iusti labuntur, credendo tamen retrahuntur ;
 Lapsus permaneat, cum malus et pereat.
Quod cadit errando iusto prodest aliquando,
 Nam plus sollicitus labe fit attonitus
Cordeque flagranti timidus dat vota Tonanti.
 Sic noto sicque scio cuncta valere pio.

PENITENS

Nunc quamvis queram stulte, non queso severam
 Te mihi perspiciam, da potius veniam.
« Salvus erit nemo, si non a Patre supremo
 Ad Christum trahitur. » Sic etenim legitur ;
Ergo non tractus, seu rectos ille per actus
 Seu pravos ierit, vivere non poterit.
Et sermo Christi rationi competit isti
 Qui nostris meritis derogat his monitis :

261, D_2 acro, G acer, H a[cer *in rasura*]. F_1 tore. 262, B D_2 E_1 E_2 F_1 F_2 I
ǀ rego
nec. E_2 nec ego iam. I ego tamen nec. D_1 K rego, E_1 tego (*superp. m. 2*).
263, D_2 Qui. D_2 letabatur, F_2 locatur. K davit. 264, G *intercale* tunc *après* erit. K Vere nec unum *pour* Verte virum. 265, F_1 Hoc, G Hinc. 267, H credendi — petendi. C iure vel rite, K iure. H 267 a : Omnia credenti prefant rite petenti. 268, C qn̄. 269, H *corr. superp.* fers C ạ cor. 270, K sanctorum.
ta
F_2 fide > vide. G H fide — vide. K corde. E_2 pia (*corr.*). 271, E_2 crede[ntes *corr.*]. C sed et, E_1 cum, H sed. 272, E_2 malis. 273, H Qui. F_2 cadat. E_2 ~~placet~~ prodest. 274, H K solicitus. E_2 atonitus. 275, E_1 cordeșque. E_1 timidus[que, *biffé, corr. superpose* dat], E_2 timidusque dat. E_1 noto > nota. E_2 *corr. au-dessus de la ligne* vota tonanti. K donanti. 276, C placere vel
ǀ valere valere
valere, E_1 placere (*corr.*), E_2 placere (*corr.*), H placere, I dare. 277, C E_1 F_2 H ne, D_2 rem. 278, E_1 H K perspicuam, F_1 prospicuam. 279, K nomo. D_2 qui. 280, F_2 At. H cristum. F_2 trahitis > trahitur. 281, C tractis. D_1 ceu. F_1 rectus. C quisque vel ille. Ī actos. 282, D_1 Heu, F_2 Sed. D_2 Per vos sive gerit. F_1 pravus. D_1 numine. 283, D_2 Sed. E_1 H cristi. E_2 ratione. K compedit. 284, B Cui. I rogat.

« Per me vivetis, sine me nil prorsus agetis. »
    Idque per has voces, optime Paule, doces :
« Quos Deus elegit, in eis sua dona peregit,
    Iustificansque reos magnificavit eos. »
Ergo quid confert bonitas mihi, si mihi non fert
    Conditor auxilium, prestitor utilium ?
Vel cur dampnabor, si que mala sunt operabor,
    Qui, nisi dante Deo, nec bona velle queo ?

GRATIA

Nosti de limo quod plasmato patre primo,
    Is pater arbitrio perditus est proprio,
Arbitrioque dato per transgressum vitiato,
    Vir, cultor vitii, fit reus exitii.
Liberat electos nunc quos vult gratia rectos,
    Sic iustos miserans sicque malos moderans,
Ut nec salvandus cogatur nec reprobandus,
    Sponteque per variam currat uterque viam.
Eligit ille bonum, latebras amat ille draconum,
    Ambo tamen fragiles et merito similes.
Sunt etenim cuncti sontes et egent ope cuncti,
    Quam querunt alii despiciunt alii.
Verum querentes bona sunt eterna merentes
    Sponteque deficiunt qui bona despiciunt.
Sed sine Supremo bonus esse potest quia nemo,
    Adiuvat arbitrium Conditor ipse pium ;

285, E_1 E_2 prorsus nil. K agatis. 286, K Atque. F_2 has *om.* K optima. 287, C meis, F_1 hiis, K dies. 288, K Iusti fansque. E_2 magnificavit [que *biffé*], H magnificabat. 289, D_1 prosit confert. B D_2 tua. E_2 mihi bonitas.
tua
G ~~mihi~~ [*corr.*]. G si mihi mihi. D_2 G confert. 291, F_1 sunt *om.* F_2 sunt mala. 292, B mihi, K dande. 293, I Hosti. C lymo. 294, B D_2 His, G Hic, I Hiis, K Iam. K ambitrio. F_1 294, 296, 297, 295, 298. 295, K Ambitrioque. 296, E_2 fiet. 297, F_2 L.... < Et..... K quos vult nunc. D_2 gloria. 298, C iustis. D_1 moderans — miserans. E_2 moderans (*corr.*). H reos *pour* malos. 299, G Vir. D_2 salvadus. E_1 E_2 nec cogatur. E_1 *corr. superp.* nec *après* cogatur. C vel F_2 perimendus. 300, F_2 suam *pour* variam. D_1 currit, G curat. 301, D_2 Diligit. D_2 G iste. C tenebras vel latebras, F_2 latebras < latabras, H tenebras. H colit. 302, G nec, K ex. C sunt *intercalé après* et. K simile. 303, D_2 multi. I egunt. 304, D_2 Quem. K querit. F_2 et alii. F_2 304, 307, 305,
/ merentes
306. 305, E_1 precantes (*corr.*). 306, E_2 ~~despiciunt~~ deficiunt, H despiciunt > deficiunt. 307, D_2 sed quia nunc summo. 308, K At iuvat. I Arbitrium adiuvat arbitrium. E_1 E_2 F_1 G I suum. K pius.

Quique malum nescit nec vult, ibi non requiescit
Qua malus est clamor, fraus, inhonestus amor.
Cordaque discernens hominum Rex, omnia cernens,
Res ita diffinit : dat bona, prava sinit.
Dat bona querenti nec obstat prava gerenti,
Et sanctum faciens et reprobum patiens.
Ergo rectorum bona non sunt prorsus eorum,
Nam bona que faciunt cum Domino faciunt ;
Iureque salvantur qui sponte bono sociantur,
Utunturque boni iure quiete boni.
Sic mala pravorum Sathane mala sunt et eorum,
Nam mala que faciunt cum Sathana faciunt ;
Iureque dampnantur qui sponte malo sociantur,
Torquenturque mali iure dolore mali.
Sed quia sic factus non est homo sicque subactus,
Ut contra nutum vergat in omne lutum,
Heu ! cur desperat quisquam ne celica querat ?
Dampnatis etiam dat pietas veniam.
Ni convertatur reus, Auctor dura minatur,
Perpes supplicium tristeque iudicium.
Sed si dampnatus properet deflere reatus
Atque Deo propiet, quod petit accipiet.
Parcit enim gratis conversis Fons bonitatis,
Vitam dans humili quam petit, ex facili
De sicco stagnum facit et quod erat lupus agnum,
Mortua vivificans, sordida purificans.

309, F_2 nescit > nescunt. D_1 illic nunquam. E_1 E_2 F_1 G H nec. F_2 nec vult nec requiescit. 310, H Quam malus. D_2 est *om*. H 309, 344, 310. 311, K Rex *om*. 312, G Rex. E_2 F_2 difinit. E_1 da . C daprava [t]. 313, H Sat. D_2 E_1 E_2 G H I K non. E_1 E_2 F_1 mala. D_1 volenti. 314, D_1 sacrum. D_2 E_1 E_2 paciens. G vel. 315, D_2 F_2 non *om*. 316, G 316, 321, 317. 317, E_1 Iure, D_2 In requie. C malo. E_2 bona sectantur. 318, F_2 cure > iure. 319, C male > mala. D_1 satane, H sathane, K sathan. H prava. E_2 sunt mala. 320, F_2 1 *biffé* après Nam. H qui < que. D_1 satana. E_1 320 *effacé à la marge*. 321, E_1 — que *corr. après* salvantur. E_1 salvantur. D_2 F_2 H damnantur. E_1 bono sponte, E_2 malo sponte. 322, I Torquentur. 323, F_2 homo non est. 324, B lutum, H meritum. B inane, F_1 ad omne. 325, K quisque. H nec. 326, D_2 F_2 H Damnatis. D_2 da pietatis. 327, C Ni vel hīc, K Non. 328, E_1 suplicium. D_2 maiorum. 329, D_2 F_2 H damnatus. D_1 H properat. 330, D_2 Adque. E_2 I K properet. 331, F_2 [li] spes *pour* fons. D_1 F_1 G H K pietatis. 332, F_2 Vocem. I donans. F_2 humidi (*corr.*). E_2 ~~dat~~ [petit] (*corr.*). F_2 et. 333, E_1 signo, — gn — *biffé*, *corr. superp.* — cc —. G K stangnum, H stangum. B facit *om*. F_2 et *om*.

Quid faceres, nisi te solarentur Ninivite ?
His mors incubuit nec Deus erubuit
Se mutare minas, non perficiendo ruinas
Urbis, quas famulo dixerat is populo.
O bonitas grandis quam, pro lapsis reparandis,
Dum bona ferre studet, nec dare verba pudet !
Blanditur, terret, ne quis quasi nescius erret,
Ut qui stat timeat, spe miser indoleat.
Cerne Deus mitis quid fecerit in Sodomitis,
Quorum stultitiam commiserans nimiam
Dixit : « Delebo Sodomam ; tamen ante videbo
Si tantum clamant aut reprobant quod amant. »
Cum sic est fatus, fuit indulgere paratus ;
Sed gens non voluit linquere que coluit.
Quin immo mire studuit dampnata perire,
Consumpsitque ream sulphur et ignis eam.
Ergo plorandus ploret commissa nefandus,
Nec se per fatum credat habere statum !
Si fato credis, iaculo te duplice ledis,
Dum tu quod nutas esse necesse putas.
Erravit mundum fingens hunc esse secundum
Et fieri fato cuncta regente Plato.
De tagato rerum patre menteque dicere verum

335, C D_1 D_2 E_1 E_2 F_1 F_2 H ni, E_1 E_2 F_1 F_2 *corr. superp.* nisi. C nynnivite. 336, C D_1 E_1 E_2 F_1 Hiis, F_2 Hys, G Quis. D_2 moris, o *et* i *effacés*, F_2 mores,
eru Se mutare
e *biffé*. E_1 ~~occubuit~~ (*corr.*). 337, F_2 Set mutando. G Cōmidēdo (*corr.*).
m
H Cōmutare. I invitare. G commutando. 338, F_2 dixerant. E_2 hic, F_2 hys (*corr.*), G in. 339, K Es. E_1 ° quam. F_2 G reprobandis. 340, G Cum. H mala. K fere. D_2 student. H verba dare. D_2 pudent. 342, E_1 E_2 F_1 I Et, E_1 *corr. superp.* Ut. F_1 taceat. I K miserum. C indoliat, I doleat, K foveat. 343,
e o
C Carne. D_2 F_1 feceris. G sodamitis. D_2 *après* 343 *suit* 572. 344, D_2 et miserans. K Qui sibi per meritum distulit interitum, 344 *est intercalé après* 345. 345, K doleto — videto. 346, G et. D_1 reprobat — amat. 347, I indulge. 348, I gens *om.* D_2 dum. D_2 E_2 F_2 G I quod. I docuit. 349, G I Cur. D_2 E_1 E_2
ta
ymmo, F_1 K ymo, H imo. I ni mire mite. E_1 dapna (*corr.*), D_2 F_2 H damnata. 350, G Cum sumpsitque. E_2 G H sulfur, C fulgur. F_2 *om.* 351, F_1 ploandus, F_2 plorandus <— anctus. E_2 comissa. *Excepté* B C D, *les mss. ont* nephandus. 352, D_2 Ne. K Nec fatum sciat habere statum. 353, E_1 fatho, G K fatum. D_2 credis credis. E_1 E_2 duplici. 354, E_1 *superp.* tu. H quid. D_2 I mutas. F_1 necesse quod putas. 355, E_1 confingens. E_2 fungens. E_1 hunc *effacé*. 356, E_2 Et si. E_1 fatho. K cuncto. 357, C Dum cursus rerum fato consistere verum. D_2 De fato rerum falso plato dicere verum. K De togaton rex per menteque dicere verum. D_1 togato, G tagaton, H K togaton,
que
I tegaton. E_2 q *biffé devant* patre. H patreque mente. E_1 mente (*corr.*).
matre
G p̄ menteque (*corr.*).

Creditur a fatuis atque fide vacuis.
Sic animam mundo qui dat recolitque profundo
Sensu Timeum, non amat ille Deum ;
Quique putat discens quod sit rerum reminiscens
Visarum pridem, polluit ille fidem.
Tu serva Christi que per servos didicisti,
Nec sis socraticus, sed vir apostolicus.
Conditor electos prenoscit cordeque rectos,
Et quos elegit providus ipse regit.
Sed divina tamen natura sua moderamen
Complet notitie tam bene, tam proprie,
Qui bona conatur per eam ne prepediatur
Et cadat ex proprio, qui cadit, arbitrio.
Si summi cause sunt consilii tibi clause,
Non debes ideo dicere probra Deo.
Formida rectas, homo, causas, sed tibi tectas ;
Non tuus has penitus perspicit intuitus.
Nulla perhenne bonum confundet vis rationum ;
Recte cuncta gerit qui fuit, est et erit.
Non argumentum curat Deus arte loquentum,
Mentis amat requiem, non genus et speciem.
Cum vult, infringit tua quod vigilantia fingit,
Quo duce non sequitur te duce quod sequitur.

358, C vacuis vel variis, I vacuus. 359, I quo. 360, B thimeum. 361,
Quique que
~~Xpmque~~ (*corr.*). E_2 Qui (*corr.*). D_1 F_2 dicens. K si. I remiscens. 362, D_2 Vesanus. E_1 E_2 poluit. H ipse. 363, F_2 Tua. H serve, K servus. F_2 H cristi. H qui. 364, D_1 E_1 E_2 F_2 G Ne. I sacraticus. I seu. D_2 sis sed apostolicus. F_2 appostolicus. 365, C D_1 E_2 G cognoscit, D_2 I cognovit, F_1 dignoscit. 366, E_1
Et
Quod. 367, D_2 nature. E_2 H sive, G sua, K seu. 368, D_2 letitie, E_1 E_2 F_1 H I iustitie. C tamque pie vel tam proprie. 369, C Dum. C D_1 D_2 G bene. D_2 formatur. F_2 ne per eam. H ne *au-dessus de la ligne*. D_1 prepeditatur. 370, F_2 ex *om.* H credit. 371, D_2 consilium. 373, G Formides, K Formidas. C tectas. K causas homo. H sed causas. C F_2 rectas, G ṛ tectas. 374, E_2 F_1 G H K prospicit. I intuitas. 375, K Nullula. F_2 perenne, K prohemie. E_2 vis confundet, K vis confunda. D_2 F_1 F_2 H confundit, E_2 comprehendit, K confunda. 376, G Recta. E_2 F_1 H regit. D_2 qui est fuit, F_1 qui .ē. fuit. 377, H cernit. D_1 alta, F_1 ōē arte, F_2 ore, I arta. E_1 Mundi donat *biffé, corr. superp.* Mentis amat. K non *pour* et. 379, F_1 H Dum, I Tum. F_2 *intercale* ille *après* Cum. K vult. I infrigit. F_2 vigilantia quod tua. H que. D_2 violantia, K vigilia. 380, H Qua.
nō sequitur
E_1 perficitur (*corr.*). F_2 quod qn̄ sequitur. D_2 qui. K non *pour* quod. H creditur.

Pervigilans horas noctis, fingendo laboras,
    Mira probare studes decipiendo rudes.
Tu celum, terras, pontum numerando pererras,
    Assignans graviter facta Deo leviter.
De lune giris et solis sepe requiris
    Et scis stellarum de statione parum.
Membris infusus dat quomodo spiritus usus ?
    Quamquam sepe notes, non bene scire potes ;
Vim proprie vite nequeas cum pandere rite,
    Summis secretis conscius esse petis.
Brutis preponis homines merito rationis ;
    Respectu Domini sunt homines asini.
Quapropter stultum, dialectice, pone tumultum,
    Simpliciterque tene cuncta statuta bene.
De Domino senti quod sentis corde trementi
    Et credens spera cum pietate mera !

PENITENS

Quam bene me sanas monstrando vias mihi planas,
    Per quas qui graditur non leviter capitur.
Est tamen istarum via princeps una viarum,
    Que iustos propriam dirigit ad patriam.
Hanc ego credo viam summi Patris esse sophiam,
    Qua sine qui vadit ceu rota lapsa cadit.

381, G Pervigilas. E_2 fugiendo latebras. K siguto. D_2 labores. 382, K dicenda. D_1 despiciendo. K vides. 383, K pereras. 384, C Assignans vel assignat, E_2 Asignans, F_1 Asignas. F_1 *intercale* de *devant* Deo. G leniter. 385, K lime. C G gyris. 386, I Istis. B stellarū (statione), C ratione, D_2 staticione. 387, B Menbris. C D_1 E_1 E_2 F_1 F_2 G H I det, K des. 388, B. Quamque, C Quem qui, E_2 G Quamvis. 389, C nequeam dum. F_2 comprehendere. 390, B decretis. K peris. 391, E_2 rationes. 392, F_1 sui et. K visum. 393, B stultum depone stulte. C E_1 E_2 F_2 G H dyaletice, D_1 F_1 dialetice, I dyabolice. E_1 sepultum (*corr.*) / tumultum. K dyalectior. 394, B tene, K bone. 395, E_1 noscis (*corr.*) / sentis, E_2 nosci[s], K noscis. 396, F_2 cre(e)dans. I quietate. D_2 meta. 397, D_1 am, I Iam. E_1 tibi. E_2 mihi vias planas. 398, F_2 399-398. B patitur, K canitur. 399, D_1 *après* 398 *suit* 423-438 *entre croix* ✠. D_2 Sed. F_2 illarum, G iustarum. E_2 ~~una~~ princeps. G una (*corr.*) (ista). 400, D_1 v[ ]os, H istos (*corr.*) (iu). I patriam *pour* propriam. F_2 ad propriam dirigit. K pa *biffé devant* propriam. 402, E_2 quis. F_1 graditur, K cadit. D_2 ut. C ruit cadit.

Hanc despexerunt veteres, ideo perierunt
    Hermes atque Plato, Tullius atque Cato.
Sed tibi si tanti videor, mihi dic dubitanti
    Quod plures querunt, qui bona magna gerunt :
Cur suspenduntur sontes gladiove petuntur,
    Cum data nunc homini gràtia sit Domini ?
Nam duro dure legis sub tempore iure
    Crimine mortali deperiere mali.
Hinc mors venit ei quoque tempus qui requiei
    Conviolavit egens, paucula ligna legens.
Libertate data modo, cum sint cuncta novata,
    Cur manet illa vetus pena necisque metus ?
Christus enim lenis servit dixit duodenis :
    « Si rectum sapitis, perdere cur cupitis ? »
Venit salvandi causa non mortificandi
    Cui vos discipulos subditis et famulos.
Hic tu pone modum, dissolvens hunc mihi nodum,
    Solvere quem breviter tu potes et leviter.

GRATIA

Rem volo quam queris rationibus edere veris,
    Quantum, dante Deo, pandere clausa queo.
Servi peccati legis sunt fasce gravati,
    Inque mali studium lex habet imperium.
Punit mendaces, homicidas atque rapaces

404, E_1 K Ermes, C Mercuriusque. D_1 cato-plato. E_1 E_2 platho. E_2 F_1 H K
ulius. D_2 E_1 G I catho, E_2 F_1 F_2 H K katho. 405, C E_1 G Si. I sibi. C nunc,
si
$_2$ qui, H no B tamti. F_2 videor *corrigé après* dubitanti. 406, E_2 Qui, F_1
uam. D_1 q. E_2 magna bona. D_2 bona cuncta. 407, D_2 F_1 gladioque. C E_1 E_2
perimuntur
remuntur, D_2 plectuntur. F_2 plectuntur > petuntur, G petuntur (*corr.*),
petimur. 408, H sit gratia. 409, K dura durare. 410, E_2 perierunt, I deci-
iere, K deperire. 411, C quoque venit ei mors qui, D_2 evenit ei mors qui.
$_1$ F_2 K quo qui tempus, H quod qui tempus, I quoque qui tempus, E_1 F_1
ui tempus. E_2 qui *biffé devant* tempus, *mais pas corrigé après*. 412, D_2
qui
nviolavit, K Convolavit, E_2 F_1 H I Cum violavit, E_1 cum violavit (*corr.*).
$_2$ G lingna. 413, C F_2 G H cum sint modo, D_2 modo cum sit modo. K cum
u-dessus de la ligne. F_2 notata. 414, D_2 hec virtus, K ille fetus. D_2 nexisque,
necquoque. 415, H Cristus. E_1 dyodenis. 416, D_2 H recte. 417, C D_1 K
eni. 418, D_2 F_2 K Qui. D_2 E_1 F_2 I nos. D_2 subditit, F_2 K subditos. 419,
$_1$ disolvens. C hunc vel hoc. D_2 tibi. I K modum. 420, D_2 H leviter — bre-
ter. F_2 tu *corr. au-dessus de la ligne*. C et poteris, E_1 E_2 F_2 poteris.
21, K veris — queris. D_1 uem quem. 422, B Quamtum. D_2 danti, K dande.
23, E_2 peccàto. D_2 false. G ligati. I gravat. 424, D_2 lex et imperium. 425,
homines. D_2 mendaces.

Quique student ut equi quodlibet omne sequi.
Hoc quoque quorundam mentem sensisse profundam.
Scis paganorum, scitque refertque forum.
Nil debet legi summo mens subdita Regi
Et bona sponte volens et bona sponte colens.
Recte perfecti vivunt dulcedine recti,
Nec scit mente bonus ferre timoris onus.
Nemo tamen digne sacro fit fervidus igne,
Qui vult ascribi dona superna sibi.
Quisquis, sublatus quod sit conviva vocatus,
Se locat in primis, desipit ille nimis.
Iure Boni veri debet miseratio queri,
Quam que non querit mens bona cassa gerit.
Et quia cassatur cui peccatum dominatur,
Clementisque Dei gratia sordet ei,
Servo servatur lex et per eam cruciatur,
Cum sit in ecclesia libera iustitia.
Qui delectatur, cum pax per eum violatur,
Gaudet adulteriis, cedibus et spoliis,
Conturbans illos quos cernit mente pusillos
Et fidei tenere dampna ferens temere,
Hunc necat infandum lex perpetuo cruciandum,
Et duplici pene traditur iste bene,
Qui non formidat Dominum contempnere, qui dat
Iustis iustitiam datque reis veniam.

426, E_2 H quod placet. F_1 G K esse. 427, E_2 Hocque. C mentes. K semsse.
scis
428, C Seu, D_1 Sis, D_2 Scit. D_1 sitque, D_2 E_1 E_2 F_2 I K scisque, H sanctisque
or
(*corr.*). E_1 E_2 G H referre, I referreque, K referoe. D_1 f....um. 429, F_2 debēt.
subdita
D_2 mens summo. E_1 subpedita (*corr.*). 430, D_1 cuncta. E_2 bona sponte colens *ajouté par corr.* 431, F_1 F_2 G Recti. K vivifica. 432, D_1 sit, D_2 sic, E_2
timoris
fac. E_2 in mente bonus referre amorum. H livera (*corr.*). 433, D_2 F_1 K tam.
fit
E_2 satis. E_1 scit (*corr.*). E_2 fervido. 434, F_2 asscribi. E_2 F_2 bona, K regna. F_1 superba. 435, K *intercale* est *devant* sublatus. K sulatus. C E_1 E_2 F_2 G H cum. 436, E_1 dessipit, E_2 desinit, K disipit. D_2 I ipse. 437, C Pure. 438, C quia, D_1 E_2 F_2 G H I qui, E_1 F_1 si. F_2 casse. 439, C Hac quoque. B D_1 B_2 F_2 I
r sordet
grassatur, E_1 cassatur (*corr.*), E_1 H crassatur. 440, E_1 sciet (*corr.*). 441, D_1 Sevo, I Sermo, E_2 Si non. I et lex per. G dominatur, I iudicatur, K medicatur. 442, E_2 celisia. 443, F_2 eum < eam. 444, D_2 adulteris. 446, K ferens *om.* F_2 *om.* 447, D_2 Nec. E_2 vetat. F_1 in nephandum. E_2 perpetua. C cruci figendum. 448, H duplice. C D_1 F_1 G K ille. 449, F_1 contempnere dominum. 450, E_2 dansque.

Occidit hac ira cum coniuge vafra Saphira,
Digne venit eis mors geminata reis.
Quam grave sit telum claudens sententia celum
Sermo Petri docuit, qui meritos necuit
Verbo. Dampnati verbo sunt mortificati
Ut nece corporea pena pateret ea
Que semper durat nec votum flebile curat
Et timidi fierent fallere qui cuperent.
Hinc viguit cetus sacer, una mente quietus,
Cessit nequitie vis et avaritie.
Cernite iactantes studioque maligna patrantes,
Redditio qualis sit data sponte malis.
Qui peccat prudens, te, spiritus optime, ludens,
Hic et post obitum triste luet meritum ;
Ut qui dans signum pacis tradensque benignum
Pectore vipereo se petiit laqueo.
De celo tactus, contra Dominum tumefactus
Herodes scatuit vermibus et putruit.
Sit pravis terror perversi Simonis error,
Munera qui temere sacra volens emere
Perstitit incepto blasphemandi, sed inepto
Contigit ut meruit, namque cadens crepuit.
Arrius immundus, contra Dominum furibundus,

i
451, G Occidat. E_2 F_1 ac, E_1 hac (*corr.*). D_1 K saphra, D_2 naufra, E_2
vafra
[s — *effacé*] uasa, I sapha, G sapha (*corr.*). K cum *om.* E_2 sophye, I saphia. 452, E_1 novit. K mox. 454, I patris, K penes. C E_2 merito, D_2 F_2 meritis. C nocuit. 455, D_2 F_2 H damnati. G dampnificati. 456, K nec. F_2 pateat,
cuperent
K patere. 457, C fletum > flebile. 458, E_2 At, G H Ut. K vallere. E_1 cupient (*corr.*), E_2 cupiunt. 459, C repletus, *corrigé après :* quietus, E_2 repletus *in rasura*, H repletus. 460, C Crescit, D_1 Cum sit. G perfidie. D_1 ius, D_2 et *biffé devant* vis, I ius vigo. C v avaritie. 461, F_2 studio. H *om.* K prātes, *corr.* patrantes. 462, E_2 H redicio. D_2 malis — qualis. C mente. 463, K
te
Quid. C mente prudens ~~mente~~. E_2 G hunc, K de. 464, K Hoc est. E_2 H iuste.
benignum
D_2 luit, H lucet. 465, K Vir. D_2 quid. F_1 quidā. D_2 malignum, G malignum (*corr.*). 466, E_1 I vippereo, F_2 impio. C D_2 G perimit, I peremit, H periit. H *après 466 corr.* 461. 467, C factus, H tractus. K colo. 468, E_1 Erodes D_1 D_2 scaturit. H patuit. 469, C Sic. C pravor, F_1 pravos. H perversus. C D_2 F_1 K symonis, H simeonis. F_1 herror. 470, F_1 F_2 H Munere, K Munda. 471, C K Prestitit. H incepta. B basphemandi, D_1 blasphemantis, D_2 G I blasphemanti, F_1 blasfemandi. F_1 quia. 472, E_2 *corr. ajoute* crepuit. C per mala que docuit, *corr. à la marge* namque cadens crepuit. 473, H Arius, I Quidem.

Ecclesie nocuit per mala que docuit,
Grassans in vanum, nam fundens exta per anum
Turpiter occubuit quem nichili puduit.
Interiit sacrum violans per fana lavacrum
Cuspide Mercurii martiris egregii.
Et perforatum subito regem sceleratum
Misit sulphuream Simmachus in foveam.
Quid memorem cunctos erroris federe iunctos,
Digna cede Dei qui periere rei.
Pravus plectatur cupiensque mori moriatur,
Et cum iustitia lex reprimat vitia.
Scimus quod stulta plebs sontes, ne sit inulta,
Perdere conatur, copia quando datur.
Pro culpa parva suspensum iactat in arva
Sepe, sed hec feritas magna fit utilitas.
Pravi terrentur, fera dum tormenta timentur,
Hisque manet studiis pax aliquanta piis.
Lex in sumenda pena non est prohibenda,
Ius est suppliciis ferre modum vitiis.
Pars perfecta tamen compunctis ferre iuvamen
Pro Christi veri nomine debet heri,
Qui non percussit sontes, sed mutuo iussit

475, G H K Crassans. I fundans. 476, H ocubuit. H nam. D_1 nichelum,
puduit
G nichilum. E_2 H K nichil. E_2 *corr. ajoute* puduit. F_1 erubuit (*corr.*), H erubuit, K putuit. 477, K Intravit. C forma, D_1 G vana, D_2 I prophana, H
va
phana, K fama. H lacrū (*corr.*), K lavatum. 479, C G suffocatum, D_1 prefocatum, D_2 per foctatum, F_1 H p̄ fedatum, K prevocatum. 480, E_2 F_1 H sulfuream. C E_1 E_2 G H symachus, D_1 F_1 simachus, K symiachus, D_2 scismatus. E_1 in *om.* 481,C Qui. C memor est. F_1 cuctos, K victos. F_1 eroris, F_2 herodis. C F_1 fodere. G I functos. 482, G Digne > Digna, K Digne. E_2 G deperiere, H deperire, K perire. 483, E_2 Pravvus, K Pravis. 484, C G reprimit, D_2 perimit, E_2 reprima, F_2 opprimat. 485, H sontesque sit. E_2 *corr. superp.* ne. D_2 nescit. F_1 inultum. 487, E_2 parwa, I prava. 488, F_2 hic,
timentur
K hec *om.* 489, H Et pravi. F_1 terentur. I fert. E_1 leventur (*corr.*), E_2 K
) timentur
videntur, F_1 H verentur, G minentur (*corr.*), I felitur. 490, C G H K Hiisque, E_2 Hiis quoque. D_2 pars, I prex. E_2 aliquanta piis *om.* B C D_1 aliqn̄. 491, inde. 492, I Iussit. K simpliciis. E_2 nōm. 493, D_1 Pax, compuncti.
nomine
494, G Sed. F_2 H cristi. E_2 mei *intercalé devant* veri. H nomen (*corr.*). D_2 eri, E_1 F_2 haberi > heri.

Debita laxari, par referendo pari.
Denique custodit ius qui scelus acriter odit
Commiseransque reum novit amare Deum.
Iustus laudatur iudex plus qui miseratur,
Precellit quoniam gratia iustitiam.
Menti dogma pie tribuat quod zelus Helie
Nec malus est habitus nec placuit penitus.
Perfecti verne Christi mundique lucerne
Hoc habeant operis quod faveant miseris.

PENITENS

Non ignorandam rem dic mihi, Gratia, quandam,
Rem doctis facilem, sed mihi non facilem.
Causa levis mentem turbat non multa scientem
Et iuvat ignarum vel didicisse parum.
Invenio morum medicamina scripta malorum
Quid contra plagam quamlibet eger agam.
Plures hac de re scribentes consuluere,
Usi consiliis sunt tamen hi variis.
Hic minus, ille magis fomenta dat acria plagis,
Ut iam sim dubius quid sit opus potius.
Nec minus hoc quero quid agant sub iudice vero

/ re
496, E_1 I parque. E_1 ferendo (*corr.*). F_1 referre deo. 497, E_2 si *biffé après* Denique. C vas > uus, K vis. E_1 scelluịs. K acer (?). 498 Et miseransque, D_2 Commiserans, E_2 Commisseransque, H comiseransque. F_2 re[r]um, r *effacé*. F_2 novū. E_1 498 *à la marge*, novit *in rasura*. 499, D_1 Iudex — iustus. K ladatur. C E_1 E_2 H K qui plus. I miseretur. 500, G / quoniam veniam (*corr.*). 501, F_2 Mente, K Mentei. D_1 F_1 F_2 G H docma. E_2 H tri-
o
buatque, I tribuitque, F_1 G tribuit. G q *biffé devant* ephebus. K phebus, D_2 crimen, F_2 scelus. C D_2 E_2 helye, E_1 elie, F_1 elye. 502, K Non. D_2 qui placuit. 503, K Perfectẹi. D_2 verni. H cristi. G mundi christique. K lucer *biffé après* christi. I mundeque. 504, I Nec. F_1 habuit. D_2 quo, G qui. F_2 faveant quod. D_2 foveant, F_1 faveat, K favant. 505, D_2 gratia dic mihi. F_2 michi × quandam gratia ×. F_1 dicit, H da. 506, C D_1 D_2 E_2 F_1 G H I K
rum
difficilem. 507, H Canna. D_2 non turbat. 508, K igna [*tache*]. F_1 nunc *pour* vel. 509, K medicina. F_1 meorum > malorum. 510, D_2 plagas. D_2 quilibet.
/ er
E_1 ego (*corr.*). D_2 agas. 511, E_2 ac. F_1 de hac re. H ha/c. G prudentes, K scribentis. E_2 consu [l *effacé*] luere. 512, K Ut si. C E_1 hiiṣ, K hii, D I hiis. 513, K Hiis. K iste, I atque. D_2 cōmēta. F_1 atria. 514, D_2 F_1 H quod. C E_2 pocius, D_1 melius. 515, I Non. H nimis. E_2 hac, F_2 hic. D_2 I spero. B D_1 F_2 agent, I agunt, K agat.

Qui prodi nolunt que malefacta colunt,
Qui bona fingentes peccataque clam recolentes,
In vitiis degunt et sua feda tegunt.
Dumque sacratorum curam fugiunt medicorum,
Prodere se dubitant inque malis latitant.
Vel quia peccatis pudet illos ingeminatis,
Que putent misere vulnera detegere,
Vel medicum durum tectumque timent Epicurum,
Qui mentis timide facta nòtat rigide.
Crimen persone velat ficta ratione,
Inque reum stridet quem trepidare videt.
Sepeque vitatur cui garrulitas dominatur,
Qui nimium potat, quem cita flamma rotat.
Hac triplici causa rea mens nullatenus ausa
Prodere se, fetens permanet ima petens.
Sed qui constringens se deplorat scelus ingens
Sepe frequentatum degeneremque statum,
Si repetitorum prescriptas ferre malorum
Penas debuerit, vivere non poterit.
At si peccatum grave sepius ingeminatum
Blande per medicum tangitur ut modicum
Utque semel factum, laudare quis hoc valet actum ?
Hic a te docear, ne dubius tenear.

516, E_1 prodere > prodi, H pandi. D_2 F_1 K volunt, E_2 noluit. D_1 G H qui, E_1 et que. C D_1 D_2 E_1 G I K mala facta. 517, B F_1 peccata, H peccata
ʌ recolentes
quoque. D_2 iam. E_1 retinentes (*corr.*), E_2 retinentes, F_1 fugientes. 518, D_2 vicia, G facta, K feta. 519, C Dum quoque. C cunctorum, D_2 sacrorum, E_2 sanctorum, F_1 sacerdotum, E_1 m. 2 *écrit* sanctorum *au-dessus de* sacratorum. 520, I Perdere. F_1 in malisque. 521, C Et. G peccantis. G ingeminantis, H ter geminatis. I *après* 521 : 524, 522, 523, 525. 522, D_1 Unde, E_1 E_2 F_1 G H I queque. C reputent, D_1 pudet, D_2 E_1 E_2 F_1 H I pudent, G
ʌ pudent
putent (*corr.*). E_2 H I crimina. 523, F_1 K modicum. C vel tactum, D_1 tactumque, D_2 tactuque, F_2 tectum. D_1 epychurum, C G epycurum. 524, K tumido, E_1 [no *in rasura*]tat, E_2K notant. K rogide. 525, D_1 D_2 H Crimina, I crimine. D_2 vela, E_1 E_2 H revelat. E_2 occulta *in rasura*. 526, C trepidata, K crepitare. 527, D_2 Sepe. E_1 E_2 garulitas. 528, D_1 Hic. D_2 K putat. D_2 F_1 I cito. D_2 H notat, E_1 vocat, F_1 rotat < votat. 529, E_2 Ac. E_2 rea *in rasura*. F_1 ullatenus. 530, D_1 metuens, D_2 fatens. C_2 Funa, D_1 illa, D_2 E_1 E_2 F_1 H K yma, G ȳma. 531, D_1 quia, I si. E_1 E_2 H deploret, I deplorans, K deporat. K scolus. 532, F_1 statī. 533, E_1 H ꝑ scriptas, K scripturas. H 533 *corr. à la marge*. 534, B Pena. 535, D_2 E_2 Ac, E_1 Hac, G Et.
ʌ e
536, I K Blandum, E_1 Blandū (*corr.*). K modicum. D_2 non modicum, F_2 immodicum. I medicum. 537, I Atque, E_2 hoc *om.*, F_2 hic. G I hūc. 538,
o
C I K Hoc, D_2 F_1 G Sic, E_1 Hic (*corr.*). E_1 a *effacé*. K doceat, teneat.

Gratia

Nescia corda quidem turbat, sceleri quod eidem,
Ut dimittatur, dissona cura datur.
Sed discernenti rem quamque viro sapienti.
Hec cito causa patet, que tibi clausa latet.
Nam cum peccatur, minus hoc maiusve putatur,
Sicut habet se mens turgida sive tremens.
Hinc documenta vide : quia cum duo sint homicide,
Crimen habet stragis hic minus, ille magis.
Est quia peccatum diversa mente patratum,
Hunc furor aut zelus cogit inire scelus ;
Hic causa prede multat pia corpora fede ;
Hic dum se redimit, quem timet interimit ;
Hic regis suasu facit, ille cadavera casu ;
Hic sontes cecat, sedulo sepe necat.
Sic quod patratur, quia per causas variatur,
Discutit hoc ratio dispare iudicio.
Dicta per hec sentis sit quanta valentia mentis
Ex qua quid geritur quale sit accipitur.
Ipsius est ordo veluti stilus in monocordo,

539, I Bestia, F_1 Vestra. E_1 turbat < celat. F_1 idem. 540, B dimitatur. C corda, F_1 corda cura, E_1 qu (cura *au-dessus*). E_2 dicatur 541, C remq. K quamvis (b). 542, F_1 Hec. G Hic. E_1 cā. G placet. F_1 « tibi ..... que » clausa. D_1 patet — latet (a) (*corr.*). 543, E_2 Nam quia (Namque) (*corr.*). D_2 peccator. E_1 minusque, F_2 minus hic, F_1 quivis hoc. D_2 magisque. E_2 magis reputatur. 545, F_2 Hic, K Hoc. E_2 *intercale* rigide *après* Hinc. K domenta. C K cum *om.* E_2 sint duo. E_1 sunt (sint) (*corr.*), F_1 omicide. 546, E_1 habent. I unus. K iste. 547, B Estque, G Est quoque. E_2 putatum. 548, C D_1 K hunc *pour* aut. D_2 K scelus. G anhelus, F_1 atque zelus. E_2 iure, F_1 vere. E_2 zelus scelus. 549, B mutat, E mulcet, F_2 mulctat, G mactat. E_2 pio. H I K cede. 550, B Hinc, C Hinc. K se dum. E_1 reddimit. B timet *om.* G videt. G ingemuit, K interinuit. 551, E_2 swasu, H swasu (m *biffé*). C illa > ille, E_2 illa. H ca^m^. 552, I excecat, K cedat. E_1 E_2 F_1 H sedule. 553, B Sicque, E_1 Sic et (quod) (*corr.*), E_2 Sed sic, G Hic (Sic) (*corr.*). H quid. D_1 causas [ ] variatur. E_2 *intercale* omnes *après* causas. 554, K Discudit. C H K hec, D_2 F_2 hic. E_2 dispare desperare. 555, G sit *om.* B quamta. I fit. E_2 potentia. 556, D_2 E_1 F_1 quod. K regitur > geritur. I fit. 557, E_1 ĩ *au-dessus de la ligne.* D_2 E_2 G monochordo, F_2 K monachordo, F_1 I monacordo. C *om.*

Nam velut hic trahitur, sic sonus efficitur.
Ad levam quando trahitur, reddit titubando
Spissos tacta sonos corda gravesque tonos.
Ad dextram partem revehit cum musicus artem,
Corda manet stabilis fitque sonus gracilis.
Sic quasi per tractum nature mens regit actum,
Que gravat aut acuit, ceu sibi complacuit.
Levam quando manum sequitur mens, nil nisi vanum
Et spissum geritur quodque gravat petitur,
Sed cum mens tendit dextrorsum, celsa prehendit,
Fex ubi nulla premit nec caro firma tremit.
Ergo mensure censetur nomine iure
Mens, quia metitur, quod quis agit loquitur.
Quamquam pars mentem dictam putet ut meminentem,
Hec ratione vacet, plus mea forma placet,
Quare servetur ratio qua quisque meretur :
Sit gravior tumido pena minor timido.
Qui pascis plebes prudenter vivere debes,
Nil fari temere, nil reprobi gerere.
Ut varus varum male carpit avarus avarum.
Cum tu recta geris, dogmata rite seris.
Plebis doctores dent vite dulcis odores ;

ł sonus
558, B veluti. E_1 hīc, K qui, F_1 hic *om.* E_1 sanus (*corr.*). D_2 accipitur. C *om.* 559, C E_1 E_2 tytubando. G 558, 559 *à la marge.* E_1 559 *à la marge.*
r sonos
560, K Spissa. C tracta, G tacta (*corr.*). H tonos — sonos. E_2 graves cordaque (*corr.*). F_2 graves. 561, F_2 dexteram. E_2 cum revehit. H renegit dum. C musycus. 562, E_2 agilis *pour* gracilis. 563, D_1 qu[ia *effacé*]. D_2 E_1 E_2 F_1 H tactum. D_2 mensure. 564, C D_2 E_1 H I K Quem, F_1 Quam. F_1 et, G K at. I K seu. 565, B pissum. 566, I teritur. 567, B detrorsum, F_1 retrorsum.
celsa prehendit
E_1 celsaque pendit (*corr.*), F_1 celsa quia pendit. D_2 rependit. 568, G ibi. K ut. K frimo. 569, D_2 censure mensure. K mensur [a *effacé*]. F_1 censetur sub nomine. 570, E_2 F_2 Mensque. D_2 mētitur. D_2 *après* 570 *suit* 609. 571, C dictat putat. D_2 an menimentem, H vel meminentem. C E_2 F_1 F_2 metuentem, E_1 metuentem ł meminentem. 572, E_1 plus *corr. au-dessous*
ł vacet
de la ligne. G caret (*corr.*), I vacat. 573, C D_1 E_1 E_2 F_1 F_2 H I quam. F_1 quis. K tenetur *biffé devant* meretur. 574, C timido < tumido, E_1 ~~timido~~,
tu
corr. superp. tumido, E_2 timido, G timido (*corr.*). E_2 pena timido ~~pena~~. G
u
timedo. 575, D_1 E_2 sapienter. 576, D_2 servi. C reprobum. 577, D_2 varum varus — avarum avarus. K curvus curvum sic capit. G amarus amarum. 578, F_2 te. E_2 vinis *effacé devant* docmata. D_1 E_1 E_2 F_1 F_2 G H docmata E_2 [ge— *in rasura*]— ris. K 578 *a* : Ut gnarus gnarum sic carpit avarus avarum. 579, D_2 E_1 K dulces.

Sint cecis oculi, debilibus baculi.
Semper linguosus mansuetis est odiosus ;
Raro bonis placuit quem furor exacuit.
Ergo Dei servum non convenit esse protervum
Nec decet ut bibulus sit Domini famulus.
Se male custodit qui confessum sibi prodit,
Et multos perimit qui labra non reprimit.
Celat namque pudens quod scit nocuum sibi prudens,
Dumque loquax fugitur, dissimulans moritur.
Ne, queso, celet crimen reus, immo revelet
Divinis medicis quod iacet in pedicis.
Anteque solvatur quam leto preveniatur,
Ne redimi sero querat ab hoste fero.
Multum peccavit qui sponte malum cumulavit
Occulte squalens grandeque virus alens.
Post mala multa tamen petat infirmus medicamen,
Nam cito largitur gratia cum petitur.
Quid sonti prosit compunctio, dogma latro sit
Qui bona, dum gemuit, iam moriens meruit.
Eger, dampnati scalpellum sperne Novati !
Funditus ille necat, dum resecanda secat.
Stagnis inmerso, sed mox tamen inde reverso,
Ceu natat in vanum subtrahit ille manum.

580, C oculus. F_2 *intercale* vel *après* oculi. I debilius. C baculus. 581,
u
F_1 Semperque. E_1 E_2 G H lingwosus, K lingwos[o]s, o *biffé*. E_2 mãswetus.
t
582, D_2 que. 584, D_1 Non. 587, E_1 Celas. I prudens. C G sic, D_2 K sit. C noquum, D_2 vacuum, F_2 nocivum. 588, C Cumque. D_2 loquor. G moritur — queritur. E_2 H disimulans. C petitur, E_2 petitur *in rasura*, K metitur. 589, D_1 F_2 Nec. E_2 Queso ne. E_1 F_2 G K ymmo, F_1 ȳo. 590, C quid, G I qui. H latet. F_1 peditis, G I vetitis. 591, F_1 K Ante quam. D_2 E_2 H I salvatur. D_2 le *biffé devant* salvatur. F_1 K lete. 592, C Nec. E_1 reddimi. F_1
q
queat. 593, E_2 mala sponte. 594, E_1 H K Oculte. B s calens. D_1 I grande. D_2 habens. 595, D_2 perit, H querat, K pedat. D_2 infirmi. K medicamen < medicus. 596, B E_1 F_2 quod, C D_2 K que, D_1 si, E_2 quando. 597, B D_1 Quod, E_2 Qui. D_2 facti. H compunctior. D_2 *intercale* peccanti *devant* compunctio. F_2 dogma *om.*, latro si sit. E_1 latro *in rasura*. D_1 E_2 F_1 G H docma. G scit. 598, B genuit, E_2 genui[ ]t. E_2 iam *corr. au-dessus de la ligne*, F_1 nam. F_1 g meruit. 599, F_2 H damnati. B C D_2 scabellum, E_2 scabellum scalpellum, G scapellum, p *in rasura*. D_2 sepe. E_2 notati. 600, D_2 E_2 negat. C dum vel qui. I reseranda serat. 601, D_2 I sanguis, G K Stangnis. D_2 si, F_1 est. D_2 mox ne. 602, D_1 Seu. F_2 natet, G K latet. H suptrahit, I subtrahet, D_2 sic trahit. F_2 inde.

Tamquam psalmiste spernendus sermo sit iste :
    « Numquid diffidit surgere qui cecidit ? »
Ergo se quare non vult mens lapsa levare,
    Cur in sorde iacet, cur sibi feda placet ?
Quis credit tutum, morbum si servet acutum ?
    An non consilium querit et auxilium ?
Tu quem plagavit malus et male debilitavit,
    Celestem phisicum quere tibi medicum.
Is debet queri qui vultque potestque mederi
    Quicquid et exterius languet et interius.
Quis carnis cenum velit aut servare venenum ?
    Tu fidei minime feda foves anime ;
Quandocumque venis, recipit te gratia lenis.
    Lux lucem tribuit nec quod habet minuit,
Sed prudens leto ne preveniare caveto !
    Quis status est hominis ? Nonne favilla, cinis ?
Preclarus mas est hodie qui fabula cras est,
    Deficit ut fumus, quodque fuit fit humus.
Cum minime scitis, mors membra resolvit et itis,
    Itis ad interitum, pergitis ad gemitum.
Nox illic durat nec mors suspiria curat,
    Plaudit pena sibi quod tot habentur ibi.
Cuncti pensate quod Christus ait : « Vigilate ! »

603, D_2 Quamquam. D_1 spalmiste, I psalmi. E_2 *intercale* sic *après* psalmiste. G spernendo > — us. E_2 homo. 604, D_1 E_2 F_1 H Nunquam. F_2 diffidet. E_2 spernere. 605, D_2 equare. C se lapsa. E_1 mens non vult. E_2 F_1 mens lapsa non vult. I non *om.* B ipsa, D_1 ipsa < lapsa. E_2 relevare. 606, D_2 iacēt — placēt, F_2 placeℏt. 607, D_2 credat. K membrum. C D_2 qui, D_1 sic, I si. D_1 D_2 H servat, F_1 credit, F_2 servet < servit, G condit. 608, H Dum. D_1 concilium. B queret, F_1 queritque. D_2 *après* 608 *suit* 343.
c
609, E_2 Qn. G plagavit. E_1 male *au-dessus de la ligne*. E_2 dubitavit. 610, E_1 medicum — phisicum, E_2 medicum — fisicum. 611, K Hiis. D_1 F_1 quia. D_1 D_2 E_1 F_1 H I vult. C poteritque. F_1 meri de. 612, C E_1 E_2 F_1 K Quidquid, G Quidque. D_1 H et *om.* E_1 E_2 F_1 interius — exterius. G langwet. 613, H K Qui. C E_1 E_2 F_1 F_2 G H scenum. H vult. D_1 [a]ut, a *effacé*. E_1 ł aut observare (*corr.*). 614, I minime fidei. E_2 G I K fovens. 615, C Sed tu quando, H Quantumque. B velis, E_1 lenis < venis. B levis. E_2 *après* 615 : 622, 616. 617, K leto *om.* 618, K Qui. E_1 F_1 est *om.* E_2 G *corr. superp.* est, *dans* G *après* Quis. I non me. F_1 favila. 619, F_2 quis. 620, D_1 quod fuit est et humus. K quod fuerat. F_2 sic. 621, F_1 scit. K solvit. D_2 F_2 et itis *om.* 622, B in. D_2 tenditis. D_1 *après* gemitum : nox illic. E_2 *répète ici* 622, *placé entre* 615 *et* 616. 623, F_1 Vox, I Mox. K illuc, mors nec. 624, G quot. E_2 *corr. superp.* tot. 625, I pausate, H Cristus. F_2 Christus *om.* E_1 E_2 ayt. K visgilate.

Ut fur arrepit mors animasque clepit.
Spiritus eductus, cum venerit ad loca luctus,
Stringet eum penitus mors sine spe reditus.
O miseram sortem ! sequitur cum mors mala mortem,
Mors mala, que ridet cum miseranda videt.
Ergo quid expectas, miser, ad spes tendere rectas ?
Cur credis dubio, vas figuli, spatio ?
Nulli promisit Deus ut mors segnis ei sit,
Sed dixit : « Dabitur gratia, si petitur. »
Cur, ut solvaris, conari, vincte, moraris ?
Accelera laqueos rumpere tartareos !
Ei ! quam formido, ne te « cras », cui male fido
Tu credis nimium, ducat in exitium.
« Cras » crocitat corvus clamoso gutture torvus,
« Cras » nigra clamat avis plena ciboque gravis.
Qui bona mirantur mundi, corvos imitantur,
« Cras » semper clamant, qui bona carnis amant.
Os quando claudet cupidus, ne terrea laudet ?
Ut locuples fiat, semper avarus hiat.
Sed tu cras vita, si recta placet tibi vita ;
Iam geme, iam luge, iam bona falsa fuge !

626, C D_1 irrepit, D_2 F_2 arripit, E_2 arepit, F_1 aripit, E_1 [ar]repit (*corr.*). K morsque. D_2 animasque *om.*, E_2 animas, F_1 animas quem H animas morsque clepit eas. 628, G I Stringit. D_1 eam. E_1 H I redditus. 629, B tamen, C dum, D_2 I tunc. C mors dum. I tunc mors sequitur. 630, C dum. 631, E_2 qui. E_1 E_2 [ex]spectas (*corr.*). G exspectans. E_2 res 632, C F_1 F_2 credit, D_2 credat. 633, F_1 segnies, F_2 segnitiei. E_1 *corr. superp.* ei. 634, F_1 gratia *om.* E_2 *ajoute* et desiderabitur. 635, G [ob] ut (*corr.*). F_1 I K salvaris, G sålvaris (*corr.*). C conari *om.*, I conaus. H ligate moram 636, C solvere, D_2 rumpeque. E_1 E_2 tarthareos, F_1 thartareos. 637, C E_1 Sed, H ~~Sed~~ [Heu], D_2 Heu, D_1 Si, E_2 En, F_2 I O, K Et. B nec, H me ` -ne. H *corr. superp.* te. C te si cras. D_1 m[a]ele. 638, E_2 H Qui, I Ex. C credas. C K ad F_1 ducat interitum. B eximium, F_1 I K interitum. 639, B C E_2 F_1 cracitat, H cro[t]ciat. C c°rvus, E_1 E_2 corwus. F_2 clamore > — oso. D_2 guttere. E_1 E_2 torwus, I corvus (?). 640, G mala *pour* nigra. E_1 *après* clamat : qui bona carnis amant, *corr. au-dessous* avis plena ciboque gravis. 641, C sectantur, F_1 micantur. E_2 corves. D_1 ĩmitantur, E_1 ymitantur. 642, D_1 E_1 clamat amat. E_2 bona mundi. 643, G ~~quare~~ [qñ] (*corr.*). E_1 claudit [et] (*corr.*). F_1 claudet et cupis. E_2 terrea non cupidus. E_1 terrea ne. F_1 H terrena 644, D_1 locuplex, K locuplex > — es. C avarus *om.* C [h] yat, E_1 E_2 F_1 G I K hyat. F_1 644 643. 645, D_1 Tu quod. H placuit. K si diligitur. I recta *om.*, si placet tibi vita. 646, H I *biffé devant* geme. C luc. H iam *om.* C mala falsa, E_1 mala facta, D_2 falsa bona.

Nunc est currendi, nunc est tempus fugiendi,
Bruma ne maneas, ignibus ut careas.
Ne sis securus, velut ex fato periturus.
Muta te ; fatum tunc nequit esse ratum.
Promisit flenti veniam Deus ipse nocenti ;
Spes de pollicito sit tibi sollicito !
Qui non fallentis verbum putat Omnipotentis
Esse minus solidum, dico nimis stolidum.
Culpas condonat Rex conversosque coronat
Rex nullius egens, condita cuncta regens.

PENITENS

Cum satis his credam dictis, est questio quedam
Que mihi non minimum turbat adhuc animum.
Paulus, pravorum percensens nomina morum,
Qui predicta gerunt, demonis, inquit, erunt.
Et plebs non curat quod cotidie male iurat,
Plebs nil perfidiam, nil putat invidiam,
Qui lucra sectatur sapiens in plebe vocatur,
Est in avaritia maxima iustitia.
Vulgus detractat, mentitur, stupraque iactat,
Luxuriat, potat. Quis tamen ista notat ?
Offense tales, cum sint culpe capitales,
Parvi sunt moduli iudicio populi.

647, K currendum — fugiendum. D_2 tempus nunc est. I currendi nunc est tempus. B fugiengi. 648, E_2 Per brumam, D_1 F_1 F_2 H I (?) K
/ careas
Brumam, D_2 Brumē, G Brumas. E_2 F_2 ne. H caveas — caleas. E_1 caleas (*corr.*), F_2 caleas, D_1 caveas. 649, C D_1 D_2 F_1 F_2 I K velud. E_1 fatho. K moriturus. 650, C Muni, G K Multorum fatum. D_2 vatum, C dum, D_1 nam, K nunc, H tunc *om.* E_1 nequit tunc. G *corr. superp.* nunc. E_2 nequit ut esse. D_2 F_2 nequid. E_2 F_2 reatum, H réatum. 651, F_1 deus veniam.
nocenti
F_2 veniam *om.* E_2 ipse deus. D_2 K petenti, G petenti (*corr.*). 652, F_1 policito. E_2 de *biffé devant* solicito. D_1 E_2 F_1 H solicito. 653, F_1 G fore. F_1 salutis, K falentis. F_1 verba. E_2 credit. 654, D_1 E_2 F_1 nimis, I minus,
u
G minis. E_2 puto. C dic nimis hunc. 656, E_2 *intercale* est *après* nullius. H cuncta creata. K 656 a : Nulla ditari ratione petunt avari, 656 b : Vos faciunt inopes quas cumulantis opes. 657, C I Dum. C D_1 E_1 E_2 F_1 G H I K hiis. D_2 verbis. E_2 F_1 est *om.* 658, Et que. F_2 meum nomen, H michi. G K nimium. K turbam, aurum. 659, C parvorum. 660, E_2 p̄lia, l *in*
/ quod
rasura. F_2 inquid. 661, G que (*corr.*). D_2 E_1 E_2 F_1 G H I cottidie, F_2 quotidie, H quottidie. 662, E_2 curat, K pudat. 663, G scrutatur — putatur. 665, C pertractat. 666, D_2 Luxuriāt potot. 667, E_2 Ofense, I Offende. D_2 sicut. 668, D_2 E_2 F_2 G Pravi. F_1 ″ populi modico ′ moduli. F_2 in vitio.

Si qui mechantur, si qui furtis famulantur,
Sive latrociniis, sive veneficiis,
Illos plebs dire necat, illos viribus ire
Tractat inhumane, membra vocans Sathane.
Punitrix horum plebs est secura priorum,
Et iacet in vetitis quisque velut licitis.
Cur homo parva putat que sic scriptura refutat,
Ut causas penitus nominet interitus ?

GRATIA

Accipe quod queris ! quod te nescire fateris
Dignum describi notificabo tibi.
Culpas mortales plebs esse putat veniales,
Quas ex more gerit continuoque terit.
Nam cor delusum, vitiorum cum capit usum,
Fit sibi ceu proprium quod colit opprobrium
Menteque mollita dominatur carnea vita,
Et cum blanditia pectus edunt vitia,
Fallit melliti sapor incautos aconiti,
Lenta quod unda lavat litus edendo cavat.
Dum sic peccatur, sanctus de corde fugatur
Spiritus et crebris cor tegitur tenebris.
Sed reprobus nescit quia mors per prospera crescit,

669, F_1 G I K Sed. C sequi, K et quo. H simulantur. 670, C latroniis, I latrocinii. 671, H plebem. F_2 necſat. 672, C membrum. B *om.* D_1 H
plebs
satane. K Tractans. 673, E_1 mors (*corr.*). F_1 mors. C D_1 F_1 piorum, D_2
tis
malorum, I peiorum. 674, F_1 Cur. E_1 vetidis (*corr.*), E_2 fetidis. F_2 quilibet. F_2 ut, I credit, C D_1 D_2 E_1 F_1 velud. 675, F_2 hec. F_1 pva. F_1 curat, K patat. C quod, F_2 qui. E_2 si, F_1 sibi. H *place* 675 *après* 684. 676, C Et. E_1 Ut [*rasura*] causas. C curas, K casus. G K non timet. I monet. 677, D_2 ꝗ te. 678, C E_2 G H notificando. 679, H Causas. D_2 E_1 F_1 putat esse, H "putat"esse".
ɣ veniales
E_2 enim *pour* esse. E_1 venales (*corr.*). 680, D_1 morte. I continueque. E_1 E_2 querit ł terit (*corr.*). 681, F_1 crede lusū. C illusum, D_2 dolosum. E_2 vite. C E_2 F_1 I K dum. F_1 caput, K rapit. F_2 circa ipsum usum. 682, D_1 seu. I tollit. D_2 E_1 E_2 F_1 F_2 G H I obprobrium. 683, K Menti. E_2 melita, F_1 molita, H mellita. E_2 carne tibi vita, F_1 tibi carnea vita. H carne[a]. 684, D_1 D_2 edit, F_1 edet. B C *om.* 685, C Fellit. C meilita, E_2 melita, F_1 meliti. C aconita, D_1 E_2 achoniti, D_2 atoniti. 686, C Lento, E_2 Letaque, F_1 Lentaque. H Undaque lente. E_1 E_2 unda *om.* C lytus, E_1 F_1 F_2 H littus, K letus. E_1 [e — *in rasura*] — dendo. F_1 cauta proberat. D_2 Crimina non vitant sepius hec iterant. 687, D_2 E_1 F_2 G Cum. K peccatur sic. D_2 F_2 pectatur. H mente *pour* corde. 688, C cor *au-dessus de la ligne.* C vel
quia
pascitur in tenebris. 689, C K quod, H qui (*corr.*). I per *om.*, D_1 cito,
ɣ prospera
E_2 H sibi. E_1 aspera, E_2 G I aspera, H prospere.

Et dum consequitur quod male vult, moritur.
Ut per serpentem densa sub vepre latentem
Ignaro subitus sepe fit interitus.
Precipue fedam mentem faciunt mala quedam,
Que sordes alias constituunt varias :
Luxus et infido livori iuncta cupido.
Hec tria sunt plane maxima vis Sathane ;
Ex his nascuntur cuncte sordes et aluntur,
Per tres hos stimulos hostis agit populos.
Sed ficte tangens multos et leniter angens
Lactat avaritia demon et invidia.
Et, licet irritent Dominum, crudelia vitent,
Crimen adulterii, felque veneficii,
Proque repentinis succendere tecta rapinis,
Furti perfidias, mortis et insidias.
Hec detestantur cuncti penaque piantur
Iuste sanguinea crimina sanguinea.
Verum peccatis predictis undique gratis
Subservit populus iunior et vetulus
Et non culpantur nec sontes esse putantur,
Dum licet illicitas res faciunt solitas
Inque vicem laxant sibi que communia taxant ;
Nam quis avaritia, quis caret invidia ?

690, K cum. D_2 qui mala. E_1 vult *m. 2*. 691, H Et. D_2 latentem — ser-
/ sepe
pentem. G rupe (*corr.*), H verre. E_2 latente. 692, C Ignaris, E_2 Ignare,
subitus
H Ignoto, K Ignarus. H ~~penitus~~ (*corr.*). 693, B mentem fedam. D_2 faciunt mentem. K fetam. 694, K sortes. D_1 varias — alias. E_2 K constituit. 695, F_2 I fido. D_2 luvori, E_2 livore. D_2 cuncta libido. F_1 iuncta cuncta. 696, E_1 ~~tra~~ tria. E_1 vis maxima, E_2 vis maxime. E_2 I maxime. I sathenee. 697, C E_1 E_2 G I hiis. I nascimur. D_2 cure sordesque. C aliuntur. K sordes cetera. 698, D_1 Atque. C stimulos tres hostes. I K hostes. E_2 angit. 699, F_1 multosque, H multos quoque. E_2 et *om.* 700, D_2 E_2 F_1 avaricia. C demovet. G luxus, E_2 luxus *in rasura*. 701, B C E_1 Ut, F_1 *intercale* ut *après* Et, H Nec. D_1 licent. K vident. 702, F_2 veneneficii, v < b. 703, G Perque, *corr. superp.* Pro. E_2 repentinus. C tacta, K recta. D_1
rapinis / hec
ruinis. 704, D_1 captivas, F_1 et *om.* 705, E_1 Non (*corr.*), E_2 Non, F_2 K Hoc. D_1 multi. E_2 mortalia penaque. F_1 K cunctique pena. 706, D_2
sunt in ea
tartarea, E_1 ~~sanguinea~~ (*corr.*), E_2 sunt mea. C queque mala. F_2 sunt in ea, H sunt mea. 707, K predictis peccatis. 708, C Subservit vel subsecuit,
iuniorque
D_2 Sumpserunt. E_2 perit et vitulus (*corr.*), G minor et ut vetulus. 710, C tamen. C licitas, E_1 sollicitas, E_2 sollicitas, F_1 K solicitas. 711, K mentem.
ø
D_1 que sibi. H communia que sibi. E_2 ø qui. D_2 crimina, E_2 minima, I commentia. 712, D_2 E_1 F_1 H avaricia. E_1 caret v.

Qui spernat munus vix est in milibus unus.
Tantum gaza placet, cum cumulata iacet.
Quis manet in villa, cum non est livor in illa ?
Hoc vos cotidie dicitis invidie :
De luxu blando quid obibo plurima fando,
Quem per delicias non cito pellicias ?
Gaudet enim venter dapibus turgere frequenter
Et gula letatur, cum caro pulchra datur.
Omnes fulgentes signis auroque rigentes
Veste nitere volunt seque lavando colunt,
Saltant et ballant, querunt ut tempora fallant,
Concentu vocum sepe movendo iocum.
Omnes hi mores male dulces mortis odores
Mundanos cecant intrepidosque necant.
Quasi predones occultant fraude dolones,
Ut baculum videas nec gladium timeas.
Sic hominum lusus vitiorum, pessimus usus,
Dum pacem simulat, carnis heram iugulat.
Ergo repellantur, quia quo leviora putantur,
Hoc, censente Deo, sunt graviora reo.

spernat
713, E_2 Quis. E_1 sperat (*corr.*). D_1 non *pour* vix. E_1 millibus. 714, C Cunctis. F_2 gaha, H gasa. B cō cumulata, D_2 dum cumulata. K 714 *suivi par* 728. 715, B in illa. D_1 E_1 G H cui. D_1 G sit. H 715-714. 716, C Hec, D_2 Hos. D_2 E_2 F_1 G cottidie, E_1 cottidies, F_2 quotidie, H quottidie, H dicimus invidia. K *om.* 717, D_2 luxo. E_2 obibo *effacé, corr. superp.* quid aio. G curo. C plura nefando. K talia fando. 718, C despicias, D_2 decipias, E_2 pollicitas, F_1 policias, K blanditias. 721 B fulgenti. C D_1 gemmis, G
/ ri
singnis. E_2 ^auro^que. D_2 B rigenti, rigantes, E_1 iugentes (*corr.*), G nitentes. 722, C novando, E_2 laudare. H se quoque blande. 723, E_2 Saltantes ^et^, I Saltantes vel. F_1 H balant. D_2 I palpant. 724, E_2 Contextu motū. B mollendo, C movendo vel novando. F_1 locum > iocum. 725, C D_2 E_1 E_2 F_1 G H I K hii. C
qualique
male dicti, H sunt dulces. 727, C F_1 F_2 Quali, D_1 H Et quasi, E_1 Sicut
/ sicit
(*corr.*), E_2 S^d^, G Tali (*corr.*), K Tali. D_1 conculcant, E_1 ocultant. C D_2 F_1
/ ne
dolores, H delones. 728, F_2 Cum. E_2 ne, G nec (*corr.*), F_1 *à la marge*, K *après* 714. 729, H hominis. D_1 luxus. D_2 E_1 E_2 F_1 H viciorum. 730, C D_1 E_1
/ dum
Cum, G Cum (*corr.*). E_2 K simulant. D_1 herum, E_1 eram. E_2 iugulant, K iugulant < vigilant. 731, K pellantur. E_2 quia *om.* C G que, E_1 *superp.*
leviora
quo. D_1 livora, H ~~graviora~~ (*corr.*). 732, C F_1 F_2 Hec, H Ut. D_2 crescente,
ce
E_1 consente, F_2 censete, I testante, K censante. C deo *om.* K *après* 732 *suit* 728.

PENITENS

Culpas mutandi Dominoque reconciliandi
Dic quot sunt species, sic etenim facies
Ut fiam fortis contra molimina mortis ;
Armaque cum teneam plura, capi nequeam.
Est ingens ire solamen plurima scire.
Cum sit multa sciens carus ubique cliens,
Res confidentem semper facit ampla petentem ;
Nudus despicitur nilque valens loquitur.
Muribus aut grillis, si sit cavus unicus illis,
Mors leviter struitur, si cavus obstruitur.
Sic nisi sit telis multis munita fidelis
Mens, leviter quatitur vimque mali patitur.
Quare divinas mihi describens medicinas,
Dic illas serie ; sunt etenim varie.

GRATIA

Vere nunc cerno, quia te sociare superno
Queris Rectori rite timesque mori.
Ergo dicendum tibi censeo, nec reticendum,
Quod queris cupidus deque malis stupidus.
In septem gestis fugat occulte mala pestis
Atque tot in donis dat decus omne bonis

733, C muntando, E_2 G mutando, F_1 F_2 K mundandi. C E_2 G reconciliando, D_1 reconsiliandi. 734, C quid. F_2 G I K sint. E_1 et sic. 735, K fiam *om.* D_1 volumina. 736, E_2 *corr. superp.* cum. D_2 pluraque nequeam. 737, C G mire. 738, E_2 faciens. C clarus. D_2 multa clarus. E_2 vero. 739, D_2 Rex. K confitentem. C seper, E_2 *corr. superp.* semper. D_1 D_2 E_2 F_1 F_2 potentem, E_1 potentem < petentem. 741, F_1 G et. C cum. D_1 D_2 unus si sit. K si *om.* D_2 canis, E_1 cawus, K a *biffé devant* cavus. I unus. 742, E_1
obstruitur st
si ~~casus~~ nō cawus ~~osbtruit~~ (*corr.*), G dum cavus. E_2 obruitur (*corr.*). K Si cavus obstruitur mors leviter struitur. 743, D_1 Si tibi. C ī unin/ta,
/ capitur
E_2 ī unita, G inimica, I iumenta. E_2 puellis. 744, I leniter. E_1 ~~quatitur~~, F_1 H I capitur, E_2 struitur (*in rasura*), F_2 struitur. E_1 male > mali. F_1 745-744. 745, F_1 Quas te dei vias. E_1 [de]scribens, G distribuens. 746, C Sic. D_2 serie. C et. 747, C E_2 K quod. 748, E_2 times riteque. D_2 F_1 F_2 timensque.
nec reticendum
749, D_1 non, G non (*corr.*), E_2 ut. E_2 K retinendum, H retinentum (*corr.*).
/ de
750, D_2 Quid, E_2 Qui. C pandere cupidus. K cupidū. C inque, E_1 inque (*corr.*). E_2 nilque, F_1 de. 751, C In te par, F_2 septis. E_1 fug[at]. E_2 occulta,
cus
H ocultе. D_2 male. 752, C dat — dat simul esse. H deus (*corr.*). I omne bonis decus.

Spiritus insignis, tipicus qui dicitur ignis,
Triste cor a varia purificans scoria.
Nunc per que fedam mentem purgat Deus edam,
Nam multi memorant intima que decorant.
Hec quoque signantur sparsim licet inveniantur
In sacris veterum codicibus procerum.
Prima salus sonti sacro se subdere fonti,
Qui fons est homini, mistica mors Domini,
Unde medela datur semel hoc et non iteratur,
Usus sex aliis cum sit in auxiliis,
Nam semel oblatus Christus semel est tumulatus.
Est miseros miserans spiritus hoc operans.
Post opus hoc mundum confessio pura secundum
Sit tibi consilium, si subeas vitium ;
Nam rex submisse confessus se cecidisse,
Ut scelus ingemuit, mox veniam meruit.
Que male celantur, Iacobus monet ut referantur.
Est miseros miserans spiritus hoc operans.
Tertia culparum purgatio : fons lacrimarum.
Sepe lavant lacrime spurcitias anime ;
Flenti namque pie mala sunt dimissa Marie.
Est miseros miserans spiritus hoc operans.
Auxilii quartus modus est quod conteris artus

/l tipicus
753, C Christus. G insingnis. C D_1 G K typicus, D_2 trepidus, E_1 tepidus, E_2 tepidus, H topicus. G īgnis. F_1 *à la marge.* 754, E_2 Hoste. F_2 avaritia. E_2 a soria. G Purgator scorie cursor avaricie, *corrigé à la marge.* 755, C Nunc *om.* D_2 que per. G queque. 756, E_1 nmemores (rāt). C *om.* 757, C psalmo. 758, B sacrū. I cordibus. 759, E_2 *après* Prima *superp.* ē. D_2 te. 760, D_1 Hic. K domini. C G mystica. K homini. 761, C simul. D_2 F_2 hic. E_1 E_2 hoc semel. D_1 et tibi non. 762, E_2 sint. I sed ex aliis. 763, E_2 oblitus. H Cristus. F_2 *ajoute* est *après* oblatus. I semel Christus. 764, E_2 Et. C E_2 miseris, H miseris < — os, F_1 G misero, K misere. D_1 D_2 F_1 H hec, F_2 hic, E_2 et hec. 765, D_1 Est. K secundum prima 766, C subvenit hec nimium. 767, E_1 submisse *à la marge.* C se confessum. F_1 cofessus. E_2 F_1 est *intercalé devant* se. F_1 cecidisti. 768, E_1 ingemuut. 769, D_2 Qui. F_1 mala, F_2 male < mala. I K scelantur. D_2 iacobus *om.* I manet. F_1 hic < ut. E_1 refferantur. 770, C E_2 miseris, F_1 G misero. D_1 D_2 F_1 hec, F_2 hic. K *om.* 771, F_1 Terciarum. C reparatio. D_2 lachrimarum. 772, B epe, D_2 Sepius, D_2 lachrime, K lacrim [as *effacé*]. 773, E_2 multa. E_2 marie *m. 2.* 774, C E_2 H miseris, G misero. D_2 H hec, F_2 hic. F_1 K *om.* 775, K a *effacé devant* quartus. B E_2 conterit. F_1 contoris. E_1 cogis conteris, D_2 cesaris, G carnibus.

Absistendo cibis, raro parumque bibis.
Sic duplicis vite meruere bonum Ninivite,
Qui ieiunabant et pia vota dabant.
Cum ieiunatur malesuada libido fugatur.
Est miseros miserans spiritus hoc operans.
Quintum solamen trepidis est iuge precamen.
Semper habe tecum, si sapis, arma precum ;
Nexus solvuntur precibus, culpe moriuntur.
Fit per vota salus deiciturque malus.
Ipse Deus queri mandat quod prosit haberi.
Est miseros miserans spiritus hoc operans.
Queris opus sextum : Mathei perlege textum !
Illic invenies hoc opus et species ;
Namque modis senis pietas succurrit egenis,
Unde potest animi perditio redimi.
Est homo non sospes, captivus, nudus et hospes ?
Pauper et esuriens cernitur et sitiens.
Tales soletur sibi qui peiora veretur !
Dicitur et canitur : « Qui dat, ei dabitur. »
Pectus culpa cremat, pietas hanc consulo demat.
Est miseros miserans spiritus hoc operans.
Post hanc doctrinam reputes anime medicinam,
Que re, non specie, convenit ecclesie ;

776, B absitendo. E_1 E_2 F_1 G. H K abstinendo. E_2 et vis. D_2 rare, F_1 rarum, K caro. C D, parumve. K sibis. 777, K Hinc. K vide. D_2 E_2 F_1 meruerunt. E_2 F_1 *corr. superp.* bonum, H bonum *om.* C ninnivite, F_1
et
ninite, K ninivide. 778, E_1 ça (*corr.*). C bona. 779, C D_1 D_2 F_1 malesuasa, E_1 malaesuasa, G H K maleswasa, E_2 malasuasa. C lybido. C necatur, I fugitur. 780, C E_2 H miseris, F_1 G misero. F_1 H I hec, F_2 hic. G hoc *biffé*
i
devant spiritus. F_2 spu opans, K *om.* 781, E_1 Quatum. K levamen. D_2 miseris. G est *om.*, coniuge. D_2 iugere, I iūge. 782, E_2 hō totum. 783, D_2 Nexibus. E_1 culpei. 784, G I desinit esse, K deicitur. 785, E_2 quere. E_1 mā^dat (*corr.*).
prosit
D_1 quo. E_1 posset (*corr.*), E_2 possit, K s prosit. 786, C E_2 H miseris, F_1 G misero. F_1 H hec, F_2 hic. K om. 787, D_2 p', E_1 hec. D_1 mathie. D_2 perlegi.
animi
788, E_2 Illut. D_2 hic. 789, F_1 s̄ptas. 790, I Inde. B redimi, K ausi. I preditio reddimi. 791, K capt [ ]. 792, F_2 et *om.* F_1 cerniturque. D_1 sciciens. 793, D_1 Talis, H Pauper. I consoletur. F_1 qui sibi. D_1 peiora, D_2 G I peccata. 794, C quod. 795, C G Pectora. C premat. B D_1 consula, F_1 consulat. H demas. 796, C H miseris, F_1 G I misero. D_1 D_2 F_1 I hec, F_2 hic, H hanc. K *om.* 797, F_1 F_2 H hec. G repetes, K repudes, I *om.* H animi. 798, D_2 Quā. C vere, D_2 rē, I nam res, G K res. D_2 ī prospere, G ecclesie, I Que nam res specie.

Nam paganorum nihil ad vos scripta librorum
Que cor depravant blanda severa gravant.
Si quis dementem per mortis iter gradientem
Convertit, propere perficit hoc opere,
Ut peccatorum velentur feda suorum.
Est miseros miserans spiritus hoc operans.
En, que quesisti, lucent tibi, vernula Christi.
Hec tu devota sedulo mente nota !
Hec qui sepe legit recolit que nequiter egit,
Et gemit attonitus que recolit monitus.
Nomen scripture dat consolatio iure,
Que relevat miseros inque fide teneros.
Cognomen Christi predulce — Paraclitus — isti
Sit titulus modulo, spem quia dat populo.
Venimus ad metam. Sine me nunc esse quietam !
Sanum te video. Gloria summa Deo !

799, E_1 G Namque. C nil, K michi. C_1 D_1 F_2 G H I K nos. F_1 F_2 scriptura.
depravant
800, E_1 ~~corda gravant~~ (*corr.*), F_1 H corda pravant, I cor *om.* C sed inde, D_2 sonora, F_2 sententia, H revera, K serena. 801, F_2 *om.* (800, 803, 804, 802, 805). 802, F_1 propere *corr. à la marge*, F_2 proprie. D_2 proficit hic. 803, D_1 delentur, F_1 velientur violentur, F_2 velluntur, H revelantur. C *om.* 804, C H miseris, F_1 G misero. D_1 F_1 H I hec, F_2 hic. H 804, 807, 806, 805, 808. K 804 *om.* 805, C Est, D_1 Si, D_2 Ast, E_1 Nam, F_1 Tu, G Que tu. D_2 lucē, K lucet. K vulnera. H cristi. 806, D_2 tua. C D_1 D_2 F_1 G sedula, E_1 sedulo < sedula, K se sedulo, H sedule. 807, H *superp.* sepe. D_2 quod.
I mo
I nequit. C qui crimē īegit. 808, E_1 N Et. D_2 quod. D_1 vomitus, E_1 cronicus (*corr.*, c < t). 809, C N rē, E_1 Nomine. C consulatio. 810, D_2 Qui,
que
E_1 Sepe. D_2 revelet, H revelat. C miseros *om.* 811, G Cōgnomen. H cristi. D_1 deus inde. D_2 iste. 812, C D_2 E_1 G K Est. C G K tytulus, D_2 cuivis. C I spemque. C dabit. 814, K viideo ame gloria. C D_1 gratia. B C F_2 summo. || C D_2 G I Amen. || D_1 Finito libro sit laus et gloria Christo. *Cette formule est répétée après en caractères plus grands à demi effacés. A la marge par une main postérieure* : explicit paraclitus Wibrandi de Wicle (*cf.* Manitius, *Gesch. d. lat. Lit. d. M. A.* II 582). E_1 *après* 814 *m. 2* : Propter opus dici laus solet artifici — *ensuite* Explicit paraclitus et cetera. Finito libro sit. F_1 *après* 814 *suivent 2 vers biffés* : Requie celi qui servit mente fideli, A bonū pena trahet cum virgo serena — *puis, biffé également* Explicit paraclitus martini et cet. G Explicit paraclítus coruscus atque bonus. H f. 283 explicit paraclitus per manus cuiusdam Martinij de Lanticia post magistrum Joannem Galka anno domini millesimo 466. Amen dicamus. I Explicit paraclitus Ille auctor. K Explicit paraclitus auctor bonus etc. *Ensuite m. 2* : Qui me scribebat Otelinus (*biffé*) nomen habebat.

VI

REMARQUES

Une introduction assez bien formulée se lit dans les scolies de E_1 f. 36 *b* : Licet per omnes libros theologie sit clamor contra peccatores, sed quia sunt nimium diffusi, ergo iste autor collegit que presentat exclamacia contra peccatorem. In eius principio sunt que notanda : Primum, titulus est Incipit Paraclitus, de consolacione peccatorum. Causa efficiens fuit quidam nomine Warnerius de Basilia, ut patet per primas literas versuum in prologo. Materia libri (cause matérielle) est consolacio penitentis et reduccio ipsius a culpa ad graciam. Forma tractatus (cause formelle) sunt leonini versus, forma tractandi est persuasiva. Causa finalis est instruccio penitentis. Introducitur ergo peccator primo revolvens in animo maliciam, quantum ad proposicionem; deinde invocat graciam; tercio, quantum ad exsecucionem, introducitur gracia, secunda : Iudicio (27), tercia ibi : Sacre scripture (29).

1 *celebris*, scol. E_1 f. 37 *a* Celebris dicit, quia prius fuit religiosus et beatus, sed iam per vicia fuit iniquus, eo quod incidat in peccata. In ista parte reddit causam desperacionis. *sub rupe*, scol. E_1 f. 36 *b* Tangit horribilitatem novissimi diei. f. 93 *a*: tangit partem evangelii de die novissimo, qualiter, data sentencia finali, clamabunt peccatores ad infernum euntes : Cadite, montes, super nos, ne videamus celum (Apoc. VI 16, Os. X 8). 4 *loquenda — sequenda*, scol. E_1 f. 36 *b* Dicit ideo, quia omne bonum paratur et malum opus sic: mediante sermone vel cogitacione vel opere. Et sic solus Deus habet considerare homines cogitacione, licet homines possint sermone et opere considerare, sicut in proposito. 5 *de pneumate recto*, pneuma = instinctus, cf. scol. E_1 f. 36 *b* Multiplex est instinctus. fol. 37 *a :* Nam quidam instinctus est divinus et quidam angelicus, quidam dyabolicus, quidam naturalis. Divinus instinctus nichil aliud est nisi persuasio, quando Deus speciali sua gracia investigavit hominem bonum. Sed instinctus angelicus, quando angeli persuadent bonum ne incidat in peccatum, malum faciendo. Sed instinctus dyabolicus semper instinguit malum in hominem, quia dyabolus, si non potest aliter hominem decipere, tunc quibusdam circumstanciis decipit eum. Sed instinguit neminem, ut intraret in religionem, sed eo magis

traheret hominem ad peccandum, ut tunc in exeundo sit peior quam prius, et sic decipit eum. Instinctus naturalis est sicut et sua gracia instinguit hominem, quod ex natura sua bene faciat. **6** *patriam*, cf. 400. Hebr. XI 14-16. **7**, scol. E_1 f. 93 *a* Hic auctor facit exclamacionem et primo exclamat contra Deum, secundo contra suam nativitatem, ibi : Lugeo (15). **8** *cuncta ligas*, cf. Isid. *Etym.* VIII, II 2 Religio appellata, quod per eam uni Deo religamus animas ad cultum divinum vinculo serviendi, August. *Retract.* I, cap. 13 Ad unum Deum tendentes, et ei uni religantes animas nostras, unde religio dicta creditur. **11** *Bis... nasci*, scol. H f. 231 Christianus homo dicitur bis nasci, primo cum ex utero sue matris egreditur in miserias huius mundi et hec utilitas est satis misera (Eccl. VII 2). Secundo nascitur homo, cum per graciam spiritus in baptismo regeneratur et de filio dyaboli efficitur filius Dei. Sine hac secunda nativitate sive regeneracione nemo potest intrare in regnum celorum, ut dicitur Joh. III 3 (Col. II 12). cf. aussi Batiffol, *L'église naissante* 119. *paneque pasci*, scol. H f. 231 angelico pane, id est corpore Christi. Sap. XVI 20, Ps. LXXVII 25. **12** *pellem — veterem*, par le saint Baptême le pécheur a dépouillé le vieil homme; Rom. VI 6, Eph. IV 22, Col. III 9. **13** *sensus — proni*, Gen. VIII 21. scol. F_1 f. 304 *b* Tangit dictum psalmiste: Infixus in limo profundi (Ps. LXVIII 3). **15-18** scol. E_1 f. 93 *a* (à peu près dans les mêmes termes H f. 231) Hic peccator exclamat contra nativitatem suam, pro eo quod non observat mandata Dei ; eciam dolet quod tam diu non moritur, quia per talem dilectionem mortis peccata augmentantur, testante sancto Augustino dicente : Sicut sole appropinquante occasum maior umbra causatur, sic homines ad senium appropinquantes augmentant peccata. **15** *ab alvo*, scol. F_1 f. 304 *b* renvoie à Job X 18 Quare de vulva eduxisti me, cf. III ii. **16** cf. Ps. L 6 Tibi soli peccavi, et malum coram te feci. Pour le contraire : Deut. XXVIII 2, 15, Eccli. XV 16, Mt. XIX 17. **17**, scol. H f. 232 renvoie à Rom. VII 18-19, Eccl. V 3-4. **20** *In dando spatio*, pour obtenir une vie plus longue. **24**, scol. F_1 f. 304 *b* Unde Augustinus : Inanis est penitencia, quam frequens coquinat culpa. Item idem : Nil prosunt anime lamenta, si reiterantur peccata. **27** *gratia*, scol. E_1 f. 93 *b* Hic auctor invocat divinum auxilium seu graciam spiritus sancti pro auxilio et consolacione ne in tali desperacione deficiat... Notandum quod hic omnia que nobis desuper dantur gratis donantur ; dicitur enim gracia quasi gratis data.

Tunc aliquis diceret : Quare ergo ieiunamus et alia bona opera faciamus, ex quo gracia datur gratis ? Pro quo sciendum, sicut dicit Aristoteles : Actus activorum sunt in pactis, disposicio modo ad propositum. Gracia enim non potest dari nec datur, si non simus dispositi ad ipsam recte suscipiendam. Sed per talia opera pyetatis, carnis affliccionem et aliis disponimur ad gracie largitatem, quia secrete iudicaremur secundum exigenciam meritorum. Tunc nullus nostrum salvaretur, sicud dixit psalmista : Et non intres in iudicium cum servo tuo (Ps. CXLII 2). **29**, scol. E_2 f. 94 *a* Hoc est pars execucionis huius libri, ubi introducitur per autorem gracia sancti spiritus alloqui peccatorem propopopeya (*sic*) per talem figuram, ne peccator in peccatis desperet et quod de dictis sacre scripture viam habeat reddendi (redeundi ?) ad statum innocencie. *frater*, scol. E_2 f. 94 *a* Igitur vocat ipsum « fratrem » et non « peccatorem » ; vel quia per « fratrem » dileccio semper, per « peccatorem » acerbitas demonstratur ; ne ergo peccator desperet, per graciam spiritus sancti appellatur « frater » et non « peccator ». **30** *in eis*, scol. H f. 232 renvoie à J. V 39, Rom. XV 4. **33** *Si tamen affectas*, scol. E_2 f. 94 *b* Hic gracia utitur propriis dictis, alloquens peccatorem, ne in peccatis desperet seu diffidenciam habeat, sed econverso propositum firmum haberet salvandi, si mala postposuit et in bonis perseveraverit ; et dicit sic : O peccator, si optas ut tibi referam et monstrem rectam viam, (**34**) tunc audi tota diligencia et nota ea. **35** *Quod metuis*, c'est-à-dire le péché, cf. scol. E_2 f. 94 *b* Primum est de quo metum habes, id est peccatum, mutatur. *res...magis...tuta*, E_2 f. 94 *b* Non est vita securior.**36**, scol. H f. 232 alter eris, quia filius Dei, quam in peccato qui filius dyaboli. Scol. E_2 f. 94 *a* renvoie à Joël II 12, Ps. XXXIII 15, Is. XLIX 18. **37**, scol. H f. 232 Et post confessionem occulta turpia tua deleas dominica oracione. **38**, cf. Tit. II 12. **39** *Grex... sanctorum*, scol. E_2 f. 94 *b* Super hoc dicit Augustinus : De malis non est desperandum, sed pro ipsis studiosius exorandum, quia numerus sanctorum est auctus de parte malorum, sicut est in Maria Magdalena, in sancto Petro, in Matheo et in Paulo et in multis sanctis. (Prosp. Aquit. *Sent.* 184 = Aug. *Enarr. in Ps.* XXXIX, n° 8. Migne P.L. 45, 1876.) **40**, scol. E_2 f. 94 *b* qui fuit inhabitator terre, iam est incola patrie superne. *tenet astra poli*, cf. Ven. Fort. I 9, 6 qui colit astra poli; I 10, 2 cuius... spiritus astra tenet. **41**, scol. H f. 233 Hic autor in persona peccatoris respondet spiritui sancto, probans

suum intentum propter peccata sua et secundo per exempla in litera posita. **45** *ducit ad infima*, scol. H f. 233 ego intravi ibi, quo alii metuunt subintrare. **46** *Dathan*, Num. XVI 32, Ps. CV 17. *Leviathan*, au moyen âge = diabolus, Rab. Maur. *Alleg.* (ut in Job. III 8), Migne P.L. 112, 985. scol. G f. 89 *b* Leviathan est piscis magna, que propter nimiam famem absorbet alias pisces, et ponitur hic pro dyabolo. cf. Synodus 246. **47**, scol. H f. 233 Hic peccator dicit, quod impossibile sit eum redire statum ad pristinum innocencie et cum hoc gracie probans, quod peccata maxima propria et aliorum sunt nociva. *carpere* = reprehendere. **49** *truncator* — *violator*, le choix de ces exemples est expliqué dans scol. H f. 233 omnibus illis ego sum peior in illud : Quam gradus altior, tanto casus gravior. Unde dicit occisor patris et violator matris ; illi vero offendentes patrem vel matrem, sed in iuris regulam incidunt, in canonem, id est in excommunicacionem. cf. aussi I Tim. I 19 patricidis et matricidis. **51-52**, scol. H f. 234 Hic se peccator committit gracie, fortitudinem et auxilium eius implorans. **53**, scol. H f. 234 Hic autor in persona spiritus sancti consolatur peccatorem, a desperacione ipsum retrahendo et cum hoc docendo eum quomodo penitere debeat. **55**, scol. H f. 234 Noli nimium timere, sed sic facias, ut peccata defleas, habendo propositum veniam optinendi. **58**, scol. H f. 234 Sed fletus sine spe et metus nichil valent, iuxta intentum litere. Unde secundum Augustinum : Timor est fuga mali ; et in scripturis invenitur multiplex : 1° naturalis, quando aliquis timet nocumentum et sic non est premium, sed est premium mendacium. Deinde aliquis timet de amissione vite presentis vel rerum temporalium, et sic non est premium. Tercius est servilis, quando aliquis timet propter gehennam ignis, et talis timor preparat locum spiritui sancto. Quartus est filialis, qui timet offendere Deum, et iste timor erat in omnibus sanctis, et de tali timore cor nititur determinare. Scol. D_1 f. 305 *a* cite les vers suivants : O humilis lacrima, quanta est tua potencia ! Vincis invincibilem, ligas omnipotentem, Peccatores vivificas, angelis associas, Et quid plura dicam, inestimabilis utilitas. cf. aussi Mt. V 5, Lc. VI 25. **59**, cf. Eccli. III 29 peccatum adjiciet ad peccandum ; Is. XXX 1 ut adderetis peccatum super peccatum. **63**, *Dives Zacheus*, Lc. XIX 2. *Matheus*, publicain, Mt. IX 9, Mc. II 14, Lc. V 27. scol. E_2 f. 95 *b* (dans les mêmes termes H f. 235) Postquam autor posuit desperacionem peccatoris et gracie spiritus sancti consilium et consolacionem ac

doctrinam, ne peccator in peccatis desperet, hic gracia spiritus sancti introducitur adducere exempla sanctorum, qui in carne viventes fuerunt contra salutem, scilicet de Zacheo... etc. Cf. dans W. MEYER, *Gesammelte Abhandlungen zur Mittellat. Rythmik* (Berlin 1905) I, 113 *Versus de vita Theophili* 431-434 : Parvum Zacheum taceo, dimitto Mattheum, etc. Pour Matthieu, W. MEYER, *Ges. Abh.* II 179-190, *Exhortatio poenitendi* 119 : Sic ex publicano fit evangelista Matthaeus. *Zacheus*, Synod. 196. *Mattheus*, Synod. 211, 548. **64-65** *sancta Maria-Magdala peccatrix*, cf. Lc. VII 37 mulier, quae erat in civitate peccatrix, VIII 2 Maria, quae vocatur Magdalena, de qua septem daemonia exierant. Les scolies de E_2 f. 95 *b* expliquent : sancta Maria Magdalena que in se habuit septem demones, id est : fuit plena universitate viciorum ; que eciam dicebatur peccatrix publica. *Versus Theophili* 433 : Peccatrix illa, quam nunc totus colit orbis. M. Habel renvoie aussi à HUGUES DE TRIMBERG, *Laurea sanctorum* 209 : Magdala peccatrix, Christi specialis amatrix, (Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit 17 (1870), col, 306. **66** *plures alii*, par exemple S. Paul, scol. E_2 f. 95 *b* alii plures beatificati, ut Paulus fuit peccator ecclesie christianitatis, ut dicit auctor Sentenciarum. **67**, H f. 235 renvoie à MT. III 10, Lc. III 9. — Agite ergo dignos fructus penitencie. **68** *focos*, focus = feu, cf. Synod. 271. **69** *reddere fructum*, expression biblique = fructum facere. CANT. VI 12, MT. IV 17, Lc. XV 10 **70** *flamma* = Enfer (Lc. XVI 24). **71**, scol. E_2 f. 96 *a* Hic peccator respondet gracie divine, regraciando ei de supradictis allegacionibus inductis ne in peccatis desperet. *Celi clavis*, cf. MT. XVI 19. **74** Utque canis, PROV. XXVI 11, II PETR. II 22 ; ISID. *Ex.* II, XVI 2, *Carmina Burana* (éd. Hilka-Schumann) XXXI 6, 4-6, EUPOLEMIUS II 455 (Rom. Forsch. VI 547), GUIARDINUS 560 (Rom. Forsch. XXVI 447). M. Habel renvoie aussi à SEXTUS AMARCIUS IV 42 : Sus ad sentinam redit, ad vomitum canis. **75** *sepultum*, scol. E_2 f. 96 *a* nam sicud sepultus non potest resurgere, sic ego peccatis polutus (*sic*) ab ipsis non volo recedere. **77-82**, scol. H 235 Isti vero, quos michi in exemplis conduxisti, conversi ad peccata non re(d)dierunt; ego vero si ad contricionem redii, tamen peccata resumpsi, faciendo que vult caro et non spiritus. **84** *tibi... mentior*, cf. ACT. V 4. **85-86**, scol. H f. 235 Ego nolo peccatis reluctare seu contrariari, nec peccatorum postposicio michi prodest ad salutem (f. 236), ergo necesse [est] ut damnatus existam. **87**, scol. E_1 f. 38 *b*

In ista parte spiritus sanctus respondet ad proposita verba et intendit sibi declarare in toto convertere peccatorem ad graciam ; et primo alloquitur eum, ostendens ei per exemplum, secundo per documenta ; 1ª : in Domino... (89), 2ª : discipulos... (93), 3ª : ne titubare velis... (121). **89** *confessio*, scol. E_1 f. 38 *b* circa quod nota quod duplex est confessio, sc. mera et fictiva. Mera est, quando homo confitetur de peccatis suis toto corde, sed fictiva est, quando homo perversus tantum, ne excludatur a communione, homini peccata sua pandit, scol. D_1 f. 306 *a* renvoie à Jac. V 16. **90**, cf. Ps. XXXIII 15 Diverte (XXXVI 27 declina) a malo et fac bonum. **92**, scol. H f. 236 renvoie à Eccli. V 8-9, XXI 1-3, Luc. XV 13, Eph. V 14. **93** *Discipulos scimus*, scol. E_2 f. 96 *b* Hic autor adducit peccatori exempla de sacra scriptura ne desperet, et primo et in generali adducit exemplum de apostolis, qui eciam fuerunt de malo stato et tamen nunc in eternum in gloria vivunt sempiterna. **95** *crebro correptos*, scol. H f. 237 secundum illud Marci octavo (c'est Mt. XV 16, peut-être confondu avec Mc. VIII 17) : Adhuc et vos sine intellectu estis. Similiter illud dictum Petro : Vade retro, Sathanas... (Mc. VIII 33). Similiter Marci ultimo : Exprobravit credulitatem (*sic*) et duriciam cordis... (Mc. XVI 14). *ineptos*, cf. Mt. XXV 30, Lc. XVII 10. **96** *grex Domini*, I Petr. V 2, Jer. XIII 17, cf. aussi Batiffol, *L'égl. naiss.* 96. **97** *testatur Paulus*, scol. H f. 237 Hic gracia probat dicta sua per dicta beati Pauli dicentis : Et nos videlicet primicias ecclesie habentes, intra nos gemimus... (Rom. VIII 23). **99**, scol. H f. 237 renvoie à I Cor. IV 11-13, II Cor. XII 7-9. **101**, scol. E_2 f. 96 *b* Hic gracia adducit dicta duorum sanctorum pro consolacione peccatorum, videlicet dicta sancti Ioannis evangeliste et apostoli sancti Petri qui fuit et est princeps et caput apostolorum. *carissimus* = S. Jean, cf. Synod. 172. **102**, cf. J. VIII 7, I J. I 8, Rom. III 23, Prov. XX 3, III Reg. VIII 46. **103**, *caput* = Petrus. scol. E_2 f. 96 *b* Et tunc adduxit sanctum Petrum, dicens ipsum sepius peccasse, primo enim peccavit in eo quando dixit : Sicut serpens eneus... (J. III 14). **108**, scol. E_2 f. 97 *a* Petrus dixit : Non erit ita, Domine (Mt. XVI 22). *trucem* — *crucem* = la croix cruelle. **109** *servum*, Malchus. *protervum*, S. Pierre. scol. H f. 238 Eciam peccavit, quando Malco auriculam abscidit, pro quo Dominus correxit eum, dicens : Converte gladium in vaginam (J. XVIII 11) — Mt. XXVI, 51, Mc. XIV 47, Lc. XXII 50. **110** *restituit*, Lc. XXII 51. **111** *Iudeis favit*, scol. H f. 238 Tercio peccavit dum gentilibus predicare

noluit sed Iudeis et propter hoc per sanctum Paulum probatur esse reus (GAL. II 11-14). *Iudeis... curtis*, cf. HOR. *Sat.* I, IX 70 (vin tu) Curtis Iudaeis oppedere ? *simulavit :* GAL. II 13 Ac simulabant una cum eo reliqui etiam Iudaei. **112**, GAL. II 11-14. **113-114**, scol. E_2 f. 97 *a* In quo peccator docetur, ut, cum peccavit, in peccato non iaceat, sed fletu peccata diluat, quia lacrima vincit invincibilem, id est Dominum. **115**, scol. E_2 f. 97 *a* Hic gracia spiritus sancti peccatorem (il manque un mot, par exemple docet), dans ei consolacionem ne desperet. Et adducit pro exemplo peccatori sanctum Petrum, qui Deum ter negavit, ut supra etc. (117). **117-118**, Sur le triple reniement de S. Pierre: MT. XXVI 69-75, MC. XIV 66-72, LC. XXII 55-62, J. XVIII 16-18, 25-27. **118** *super astra micans*, se rapporte aux grands honneurs de saint Pierre (MT. XVI 18), cf. Synod. 88 sqq. **120** *Flebilis*, MT. XXVI 75, MC. XIV 72, LC. XXII 62. **121**, scol. H f. 238 Hic gracia spiritus sancti reducendo peccatorem a peccatis, adducit ibi pro exemplo propheticas scripturas. Et primo EZECHIEL, capitulo III° (18-21): Cum iniustus aversus fuerit a via sua mala ad penitenciam, amplius peccatorum suorum non recordabor. Et econverso, si iustus avertat a via sua bona, si non penituerit, morte morietur. Eiusdem XVIII° (20-22) — cf. aussi XXXIII 18-19. **124** *Toto corde*, expression biblique, DEUT. IV 29 ; plus souvent avec préposition : in, Ps. IX 2, ex, MT. XXII 37. **128**, Le passage 123-128 raconte les paroles du prophète (Rem. 121). **129** *docti vatis* = Psalmiste. *similans mala nocti*, scol. H f. 238 Nota ; dicitur ibi « nocte » quia sicut nox nos obscurat et ob — (f. 239) — umbrat mediam regionem aeris, sic eciam peccata obumbrant animam et peribu(ru)nt eam, si de eis contricio pura non peragatur. **130** *Cantio sacra* = le psaume. **131**, Ps. VI 7 lavabo per singulas noctes lectum meum. Scol. D_1 f. 306 *a* renvoie aussi à Ps. XLI 4. *stratus*, la forme classique est stratum. **133** *verba... Salomonis*, scol. H f. 239 Hic gracia spiritus sancti inducendo (reducendo ?) peccatorem a desperacione, adducit ibi Solomonem pro confortacione eius dicentem... (v. Rem. suiv.) **135**, scol. H f. 239... Iustus septies enim cadit in peccatum et septies resurgit, PROV. XXIV 16. **137**, MT. XVIII 21 Domine, quoties peccabit in me frater meus, et dimittam ei ? Usque septies ? (cf. LC. XVII 4). **139**, MT. XVIII 22 Dicit illi Jesus : Non dico tibi usque septies ; sed usque septuagies septies. **140** *nostri generis*, c'est-à-dire infini. On doit toujours pardonner, sans mettre de

bornes à la charité. Scol. H f. 239 Ubi gracia Domini mei Ihesu Cristi utebatur numero infinito peccatorum, signans quod ipse Cristus est infinitus... Modo Cristus mandavit Petro non dimittere proximo iuxta numerum generacionum hominum, sed iuxta numerum generacionum deorum, et cum hoc hominum septuagies septies ; et secundum glosam quadringenta nonaginta vicibus. Et ponitur numerus finitus pro infinito, id est quotienscumque peccaverit frater, totiens dimittendum est ei. **143** *hominis ritu*, d'après le nombre des générations humaines. **144** *more Dei*, d'après les générations divines. **145-150**, scol. H f. 239 Hic gracia arguit confessores rigidos ; solent inquinare verbis et (f. 240) pede fremere, non sequentes iudicem Cristum, qui est infinite misericordie, et eius proprium est misereri ut hominem, inquit, ad suam graciam accipiat quantumcumque criminibus et magnis viciis fuit oppressus, iuxta illud : In quacumque hora ingemuerit peccator, dimitte ei peccata sua. Ad quam misericordiam nos Cristus allicit, dicens : Estote misericordes, sicut et pater vester misericors est (Lc. VI 36). Sur la charité, v. scol. H f. 240 Notandum, quod inimicis debemus amorem, odium, compassionem, beneficium. Possunt enim inimici quadrupliter considerari. Primo scilicet ut sunt homines ad ymaginem Dei sancti et tunc sunt diligendi, Eccli. XXVII° (2-6) : Relinque proximo tuo... etc. Secundo possunt considerari quantum ad culpam et tunc odiendi. Debemus enim inimicos diligere in quantum homines et odio (habere ?) in quantum mali sunt. Unde dicit Augustinus : Cum dico homo malus, dico duo, scilicet homo et malus. In quantum homo est diligendus, in quantum malus est odiendus. Taliter odit eos Dominus, scilicet ut sunt peccatores. Sed diligit in quantum sunt penitentes. Eccli. XII° (7) : Altissimus odio habet peccatores... etc. Tercio considerantur quantum ad penam, scilicet in quantum sunt pene debiti, et tunc debemus eis compassionem. Valde enim compati debemus, quando eos ad mortem eternam ire conspicimus. Psalmus videlicet : Prevaricantes... (CXVIII 158). Gregorius : Vera iusticia compassionem habet, falsa autem dedignacionem. Quarto considerantur quantum ad indigenciam et tunc debemus eis beneficium et auxilium. Iuxta illud Romanorum XII° (20) : Si esurit inimicus tuus, ciba illum ; si sitit, pota illum. **147** *censor* = juge. cf. Habel, *Mittellat. Gloss.* 55.

149-150, cf. I PETR. I 9. **151** *proles Zebedei* [1], S. Jean ; cf. Synod. 144. scol. H f. 240 Deinde gracia adducit dicta Iohannis evangeliste pro exemplo dicentis prima Iohannis, secundo (1) : Filii mei... etc. symmista, scol. E_2 f. 98 *a* Nota quod symperna idem est quam camera. Idem sympernista camerarius, secretarius alicuius. Sanctus Iacobus dicitur sympernista Dei, quia Deus pro aliis apostolis secreta revelavit. **152** *filioli*, diminutif exprimant la tendresse que l'apôtre avait pour ceux à qui il écrivait. scol. H f. 240 renvoie à I J. II 1-2 (scol. E_2 f. 98 *a* attribue les mêmes paroles à S. Jacques). Et si peccaveritis, in ipsis peccatis non iaceatis, sed confitemini et Deum lacrimis exorate, et ipse miserabitur vobis **(153)**. **154**, scol. H f. 240 Unde Iacobus in canonica (V 16) : Multum enim iusti deprecacio valet assidua. **155** *Unus de mille*, cf. JOB XXXIII 23 unus de millibus. **157** *defensor*, scol. renvoie à J. V 22 Pater non iudicat quemquam, sed iudicium dedit filio, cf. aussi I J. II 1. **158**, Tout le passage 151-158 se rapporte à I J. II 1-2. **161**, scol. H f. 240 Hic autor pro consilio spiritus sancti attendit converti ad dominum et regraciatur spiritui sancto, qui retraxit ipsum a desperacione. *Comis*, B i. e. hilaris vel conposita. **165**, scol. H f. 241 iam ex consolacionibus tuis possum liberari a vinculis reatus. **166-168**, scol. H f. 241 Habeo enim spem in domino, ut, si aliquando peccavi, tamen certus sum quod possum salvari. Unde b. Augustinus : Qui sperat ut regnum Dei habeat, bonam confidenciam gerat. **169-170** Hic adhuc (?) peccator movet unam questionem ipsi gracie, dicens : Sepius gracia spiritus sancti videtur subsanari per me peccatorem, si iterum cadam in pristina peccata, quia in confessione ex toto proposito meo spopondi non peccare. **173-174** Sed quicumque promittit et non implet, mendax est ; et ego sum huius modi, quia multociens reitero peccata et tali reiteracione irrito te spiritum sanctum peccando contra te ; **175-176** et peccatum quod est contra te non dimittitur, hic nec in futuro. **177-179** Quid ergo si tale peccatum fuerit, nescio. Ergo tu, gracia, digneris michi illud revelare. Nota : sentire male de spiritu sancto quidam dicebant peccatum, dicentes spiritum sanctum esse creaturam et ministrum patris et filii, cf. aussi MT. XII 31. Scol. H f. 241 peccata in

---

[1] M. Habel renvoie à MARBODE, *Or. paenitentis saepe lapsi* 43 : Audi, care Deo, qui natus es ex Zebedaeo (*Anal. Hymn.* 50, p. 392).

spiritum sanctum sex, scilicet : desperacio, presumpcio, impu — (f. 242) — gnacio veritatis divine, invidencia caritatis fraterne, obstinacio, finalis impenitencia. Versus : invidus, impugnans, desperans, impenitensque, presumens, obstans. Sex crimina spiritus hec sunt, quorum numerus sic accipitur. In remissione tria sunt, scilicet remittens et cui remittitur et disposicio remittendi in eo cui remittitur. In remittente duo sunt, scilicet misericordia et iusticia. Contra primum est desperacio, contra secundum est presumpcio. In eo cui remittitur duo sunt, scilicet dolor de commisso et propositum de non committendo. Contra primum est obstinacio, contra secundum est finalis impenitencia. Item disposicio remittendi cui remittitur duplex est, scilicet cognicio veri et amor boni. Contra primum est impugnacio veritatis, contra secundum invidencia caritatis fraterne. Nota : obstinacio est indurate mentis pertinacia, sed desperacio est de Dei misericordia difidencia et finalis impenitencia est voluntas non penitendi. **181**, scol. D_1 f. 307 *b* In ista parte gracia respondet peccatori, arguens ei principaliter ne incidat in peccatum blasfemie et presumpcionibus (!), ostendens istud peccatum esse pessimum. Secundo probat per doctores ipsum esse malum, secunda ibi : Hanc heresim... (191) et eciam dicit quod non debet se iactare de peccatis, ut dicit prius : Quid gloriaris in malicia ? ; et alibi : Dupliciter peccat, qui se de crimine iactat (185). **182** *princeps* = diabolus, ut in Evangelio (J. XIV 30), Rab. Maur. *Alleg.*, P. L. 112, 1029. **183** Qui male letatur, cf. Prov. II 14. **185** M. Habel renvoie à J. Werner, *Lat. Sprichw. und Sinnsprüche des M. A.* 38, 52 : Hunc demon lactat, qui se de crimine iactat. **188**, Mt. XII 31. **189**, scol. H f. 242, I J. V 16 Qui scit fratrem suum peccare peccatum non ad mortem, petat, dabitur ei vita. Peccat vero peccatum ad mortem, non pro illo dico ut roget quis. **193** *ad quendam*, B superpose sc. ad titum. Il s'agit de Tit. III 10. Cependant il est fort bien possible que l'auteur du poème ait pensé à I Tim. VI 20-21. **194** *cinicus*, scol. H f. 242 Circa litteram est sciendum, quod cinicus fuit quidam rex per apostolos ad fidem conversus scilicet Petrum et Paulum ; et huic cinico Paulus scribit signa in epistolis suis, per que hereticos deberet cognoscere, quia tales heretici, quando arguuntur pro excessibus suis, tunc suos correctores derident illudentes ipsis naso et capite movendo (**198**). scol. E_1 f 40 *b* cinos grece est canis, inde cinicus immundus dicitur. **195**, scol. E_2 f. 99 *b* In ista parte autor osten-

dit quomodo peccatores se arguentes solent respondere, cum de aliquibus maleficiis increpantur. **199** *canna-sanna*, scol. H f. 243 canna est arundo seu calamus. Item sanna est extremitas nasi, quam deridens trahit in rigam, vel est proprie derisio. Inde sanno et subsanno, id est derideo. **200**, scol. H f. 243 Et ibi... habemus quanto odio habuerunt corripientem... et loquentem perfecte abhominati sunt, (en renvoyant à Eccli. XXI 17-18, Prov. XII 1, XIII 1, 18). *blaterat*, blaterare = stulte loqui (Ducange-Henschel), cf. Habel, *Mittellat. Gloss.* 38. **201**, scol. H f. 242 Hic autor ponit signa, quibus hereticus solet suum correctorem et predicatorem deridere, dicens : Cum aliquis (f. 243) discretus arguit hereticum aliquem pro aliquo vicio, tunc, deridendo suum correctorem vel predicatorem, dicit sic: O, quam vir iste est discretus et honestus. **202**, scol. E_2 f. 99 *b* Si Plato vixisset, sue voci obedivisset. **203**, scol. H f. 243 sed tamen caveat, ne se summergat ; circa flumina nec circa profunditates aquarum (**204**) ambulare debet. Werner p. 52, 15 : Ne te submergas, caute prope flumina pergas. **204** *putei*, cf. Isid. *Exempl.* II, XXIII 4 Peccatum admittere cadere est in puteum. **205**, scol. H f. 243 Nam velocior est arguere homines quam ethera in cursu suo, (**206**) vel aqua in fluxu suo decurreret (**207-208**) et putat quod ego non cognosceret (*sic*) panem et lignum, id est : putat quod ego hereticus nescirem discernere inter bonum et malum. (**209-210**) Sed forte solus nescit, verba enim docet, sed in corde vanus habetur et vacuus. *mundanus :* Job V 13, I Cor. I 20, III 18, 20. **211** *hosti* = le Diable. **219** *qui... Spiritus* = Dieu. *scrutatur*, Ps. VII 10, Apoc. II 23. scol. E_2 f. 100 *a* Hic auctor ostendit que sit proprietas et eciam proprietates spiritus sancti. scol. H f. 244 renvoie encore à Sap. I 5, I Cor. II 10. **221** *ipse sacer* = l'Esprit, scol. H f. 244 ipse perficit sapientes mentes hominum, cf. Prov. II 6, Sap. I 7, Eccli. I 1, Act. XVII 28. **222**, scol. H f. 244 ipse dat scire bonis et malis ; scol. E_2 100 *a* Ipse est consolator bonorum. Ipse est doctor et inspirator malorum. **224**, scol. E_2 f. 100 *a* : quam plurimos philosophos perlustravit (! cf. Habel, *Mittellat. Gloss.* 284), scilicet Pitagoram, Anaxagoram. Extra textum sciendum non tantum philosophos, sed et varios qui fuerunt pagani et gentiles, inter quos fuit maximus Aristoteles, et hoc totum fuit concessum eis propter vos seq. **225** *Hoc*, se rapporte à spiritus, 220, scol. E_2 f. 100 *a*, H f. 244 renvoient à Sap. I 7. **226**, scol. H f. 244 (E_2 f. 100 *a*.) Non vult (sc. spiritus) inhabitare in aliis nisi in illis

qui sunt humiles et qui sunt misericordes, quia ipse solus est misericors. Unde apostolus : Elegit vilia, ut confundat queque fortia (I Cor. I 27), Unde Sap. I 4... I 6. **228**, cf. II Cor. III 17 Dominus autem spiritus est. **229**, scol. E_2 f. 100 *a* Ultrius declarat, si malus homo scit scienciam, nesquit quidem (f. 100 *b*) quia per ipsam inflatur. scol. H f. 244/245 renvoie à I Cor. VIII 1-2. **230**, *At pius...*, scol. E_2 f. 100 *b* Si autem bonus scit, tunc illud quod scit aliis revelat, unde metrista : scire tuum nichil est, nisi scire tuum sciat alter. **231-232**, scol. E_2 f. 100 *b* In ista parte autor docet per quandam allegacionem spiritum sanctum esse consolatorem et scienciarum largitorem, et homo per illam allegacionem divine pagine, quod continet omnia sciencia, habet notam. **232** *Omnia que cohibet*, scol. H f. 245 renvoie à Gen. I 28. **233**, scol. E_2 f. 100 *b* spiritus sanctus omnem scienciam hominibus infundit. (**234**) Ipse facit pacem, ipse reddit omne bonum. **235**, scol. E_2 f. 100 *b* Eciam est generale mandatum atestante Psalmista latum. scol. H f. 100 *b* mandatum est lex, est scriptum ab antiquis patribus statutum, perswadens homines et prohibens inhonestum. (**236**) Ipse... est continens omne bonum, ipse est amovens omne malum. **237-238**, scol. H f. 245 renvoie à Is. LXVI 2. **240** *veram vitem*, J. XV 1 Ego sum vitis vera. **241** *vos in me robora vite*, J. XV 4 Manete in me. **242**, J. XV 4. **243-244**, J. XV 2, 6. **245-246**, J. XV 2. **247-249**, scol. H f. 245 Hic autor in persona spiritus sancti invitat nos ad contricionem et penitenciam veram per exempla naturalia, dicens : Quemadmodum rami densi absciduntur ab arboribus, ut post eorum amputacionem arbor fructum melius producat, sic eciam abscissis et eradicatis de cordibus peccatis, spiritus sanctus abundanter abluit(ur) et fructificat bonos fructus in homine. **247** *ramalia*, scol. H f. 245 Nota : ramus est propter quod descendit a radice et dicitur quasi a radice means, inde hoc : ramale, ramalis. Et pluraliter ramalia. **249-250**, scol. E_2 f. 101 *a* Christus abscidit corda suorum Christianorum quum rigat rore spiritus sancti ad contricionem et ad caritatem. **250**, M. Habel renvoie à l'hymne Veni sancte spiritus (± 1200) 20 : Riga quod est aridum. **251**, scol. E_2 f. 101 *a* Hic ponit aliam similitudinem, dicens : Licet sit vas putendum et inmundum, tamen quando aqua infundit, tunc mundatur ; sic eciam spiritus sanctus mundat et purificat corda fidelium semper, quia hec est eius proprietas. **253-256**, scol. H f. 245 (E_2 f. 101 *a*) Cum hoc autor ponit aliam similitudinem,

dicens : Licet aliqua putras (*sic*) crescat sub cute hominis, tamen, quando unguento perungitur, sanatur. Eodem [modo] gratia spiritus sancti quem tangit (f. 246), illius cor purgat, quia est conformis cirologo. cf. ECCLI. XXXVIII 1-2. **254** *Unguine*, sur le sens allégorique du mot unguentum, cf. RAB. MAUR. *Alleg.*, Migne, P.L. 112, col. 1085/6 : poenitentiae, ut in Evangelio : Attulit alabastrum unguenti (Lc. VII 37), id est devotionem poenitentis animi. **257**, scol. H f. 246 Hic autor ponit aliam similitudinem sub ardore ferri, dicens : Quando aliquis vult purgare ferrum, oportet ipsum prius ferrum compilare et ignire, post hoc mal[l]eo purgare. **258** Sic eciam de spiritu sancto est intelligendum, quia facit sicut ignis ad contricionem et ad confessionem et ad alia opera pietatis exsiccando. **261** *Paulus* — *Saulus*, cf. Synod. 116. scol. H f. 246 (E_2 f. 101 *b*) Hic autor in persona spiritus sancti per Paulum apostolum inducit nos ad penitenciam, ut, peccatis postpositis, spiritus bonis operibus exsistamus, quia peccator a peccatis ad penitenciam conversus non erit ille iam peccator, sed alius homo novus. **262**, GAL. II 20. **263** *rex* = Salomon, scol. H f. 245 legitur in libris Regum, quod Salomon fuit rex et sedebat in solio regali patris post patrem suum David. **264**, PROV. XII 7. **265**, scol. H f. 246 Hic autor in ista parte generaliter convertit se ad omnes peccatores, exhortando ut credant predictis exemplis, et cum hoc ostendit quid acciderit illis, qui non credunt scripturis sacris. **267**, scol. H f. 246 ; E_2 f. 101 *b* renvoient à J. XVI 24. cf. aussi Mc. IX 23. **268** *ducem*, scol. H f. 246 scilicet ipsum Cristum. II PARALIP. XX 20, HAB. II 4, Lc. XI 9. *lux*, J. VIII 12. **269**, scol. H f. 247 Hic autor hortatur peccatorem per exempla patrum antiquorum ipsum inducendo ad penitenciam et ad fidem firmiter. **271**, scol. H f. 247 Qui enim per innocenciam agit, salvus erit. **271-272**, scol. H f. 247 Interdum enim iusti, si labuntur ad peccata, et postea resurgunt a peccatis et perterriti propter peccata defleant eadem, orent pro eisdem et caritate Dei exardescant, et sic faciunt maiora premia quam si nu[n]quam peccassent, quia iustis interdum prodest ex permissione Dei peccare ; sicut patet in Maria Magdalena, que peccatrix fuit et tamen premiata est magis quam Martha, que iusta erat. **273**, scol. H f. 247 Hic gracia ponit unum notabile peccatori, dicens : O peccator, scias quod aliquando prodest iusto peccare. Quando semel peccat aliqualiter, statim incipit oraciones fundere et querit graciam Dei obtinere, quia per tale peccatum commissum fit devocior, ita quod eius

eius (lire : onus) et vota prosunt ei ad salutem. Nam dicunt doctores : Non est querenda causa voluntatis divine ; exinde habetur (?) aliquis existens in presenti ; et cum illi porrigeretur corda et ille nollet capere et ligare, solus reus esset in semetipso. Sic pater celestis porrigit nobis corda[m], id est dona spiritus sancti. Hic idem : Quod cadit errando iustus, id est virtuosus, quacumque morte occupatus fuerit, semper in regno erit. (cf. Ps. XXXVI 25). Nota : iusto aliquando prodest in peccatum cadere, quia, quicquid predestinati faciunt, perire nequeunt, quia omnia illis cooperantur in bonum. Nam post gravia peccata humiliores fiunt de sua salvacione et uberiores Deo laudes offerunt (**275**). **276**, Rom. VIII 28. **277**, scol. H f. 247 Hic peccator proponit aliam questionem gracie, dicens : Quamvis ego peccator stulte queram, queso te, gracia, (**278**) non responde severiter, sed veniam tuam michi prebe utilem. **279-280**, J. VI 44. **281-282**, scol. H f. 247 renvoie à Rom. VIII 28-30 : Ex quibus patet, quod nullus salvatur sive bene sive male agat, nisi qui predestinatus fuerit ; et nullus damnabitur nisi qui est prescitus. Ergo, sive bene sive male agam, nichil michi prodest, quoniam et si male agam salvabor, ex quo sum predestinatus, et eius modi si(ve) bene faciam damnabor, ex quo sum prescitus. **285**, J. XV 5 quia sine me nihil potestis facere. **286**, scol. H f. 248 (E_2 f. 102 *a*) Hic peccator probat quod dixit superius, habens pro se sanctum Paulum, qui dixit quod Deus perfecit graciam suam per iusticiam suam in illis quos elegit, scilicet in apostolis et in aliis sanctis. (**287**) Sanctus Paulus de huiusmodi predestinacione, id est ad salutem disposicione, dicit sic : Deus quos predestinavit... (Rom. VIII 30). **289-292** cf. Isid. *Append.* XIII, *De ecclesiasticis dogmatibus* XXIII : Neminem esse per semetipsum bonum, nisi participationem sui ille donaverit, qui solus est bonus ; XXVII per illum aliquid boni possumus, sine quo nihil possumus (Migne, P.L. 83, 1233). **293** *de limo*, Gen. II 7 de limo terrae. **294** *arbitrio... proprio*, scol. E_2 f. 102 *a* : « O peccator, scis quod primus homo Adam fuit sanctus de terra et hic homo, videlicet Adam, propria voluntate corruit ad dampnacionem », quasi dicat (sc. gracia) quod proprium arbitrium, quod secundum Augustinum est facultas racionis et voluntatis, homo potest salvari, vel eciam dampnari. Scol. H f. 248 Sic et homo quilibet habet voluntatem propriam ; si se convertat ad bonum, salvatur ; si vero ad malum, damnatur. Licet omnes symus predestinati ad eternam beatitudinem, et quamvis

illuc omnes non perveniemus, quia non omnes beatitudinis instrumenta diligimus ; unde liberum arbitrium diffinitur sic : Est facultas racionis et voluntatis qua bonum eligitur, gracia assistente, vel malum, eadem desistente. Vel sic : Est nolicio vel volicio carorum vel adversorum cum iudicio racionis. Carorum dico, et hic tango velle ; aduersorum, et hic tango nolle. Et dicitur liberum, quantum ad voluntatem que ad utrumque potest flecti, arbitrium ; vero quantum ad racionem, cuius est facultas vel potencia illa, cuius eciam est discernere inter bonum et malum, et aliquando quidem discrecionem habens boni et mali, quod malum est eligit, aliquando vero quod bonum est. Sed quid bonum, nisi gracia ad vita[m] vera[m] eligit ? Malum vero per se eligit. Est enim in anima racionali (f. 249) voluntas naturalis que naturaliter vult bonum, licet tenuiter et exiliter, nisi gracia iuvens (*sic*), que adveniens iuvat et eripit, ut efficaciter velit bonum. Per se autem potest velle malum efficaciter. Illa ergo anima racionalis, potencia que velle potest bonum vel malum, utrumque discernens, liberum arbitrium nuncupatur, quod animalia non habent, que racione carent ; habent tamen sensum et appetitum sensualiter. Ensuite H renvoie à MAG. SENTENT. II dist. XXXIII ; ECCLI. XV 17-18. Scol. E_1 f. 42 *b* : Homo, in principio a Deo conditus, sic libero arbitrio donatus est, ut posset peccare, si velit. Sed postquam peccavit, minus liber effectus est, nec tamen in tantum subactus, ut, si peccando liberum se corripiat, non tamen se ex toto perdidit. **295**, Sur le libre arbitre voir l'article : *Liberté* de J. BAUCHER dans le Dict. de Théol. Cath. IX 668 sqq. ; Et. GILSON, *L'esprit de la philos. médiév.*, Paris, 1932, pp. 99-118. **296** *cultor vitii*, peut-être l'auteur a-t-il pensé au cultor vineae (Lc. XIII 7). **297**, scol. H f. 249 Quos Deus elegit, dicit spiritus sanctus, in hac vita iustos et malos sustinet ; iustis auget misericordiam, peccatoribus vero expectat conversionem (**298**), secundum illud : Nolo mortem peccatoris, sed ut magis convertatur et vivat (Ez. XXXIII 11). Ergo nec qui debet salvari nec qui debet damnari (**299**), compellitur ad Deum ; habet propriam voluntatem (**300**) ad bene faciendum. Scol. E_1 f. 42 *b* renvoie à ROM. IX 15, 18. **300**, scol. E_2 f. 102 *b* Habet suam voluntatem propriam bene vel male faciendi, pro quo nota quod, si Deus cogeret aliquem ad bene agendum, ibi esset nulla remuneracio bene agencium. Ita quod homo per liberum arbitrium salvatur et dampnatur. **301**, scol. E_2 f. 102 *b* Bonus enim, ut textus dicit, bonum animum sequitur, sed malus

autem obscuritates diabolorum. *draco* = le Diable, cf. HABEL, *Mittellat. Gloss.* 121. **302**, scol. E_2 f. 102 *b* Ecce nubilo pares in natura, quia fragiles, sed in merito dissimiles, scilicet de via salvacionis, malus vero de via dampnacionis. **303**, scol. H f. 249 Hic gracia ponit aliam declarationem prefate questionis, dicens : Omnes homines peccatis sunt involuti ; igitur omnes indigent auxilium Dei, ROM. III° (23) Omnes peccaverunt... Quod autem omnes sunt involuti peccatis patet per Psalmistam : Omnes declinaverunt... (Ps. XIII 3). **307**, cf. 285, 316. cf. PROSP. AQUIT. *Sent.* 312 : Multa Deus facit in homine bona, quae non facit homo : nulla vero facit homo, quae non Deus facit ut faciat homo. Scol. H f. 250 Hic gracia respondet ad questionem ibi propositam : Per me... (285)... Et ergo in ista littera autor intendit quod Deus bene agentem adiuvat in bono opere, malos autem non, quia nolunt resistere peccatis (**308-309**). Ex hoc patet quod quilibet homo habet liberum arbitrium ad bene vel ad male faciendum, nam pro bonis factis premiabitur in celo et pro malis damnabitur in inferno. Nota : liberum arbitrium habet se in quibusdam indifferenter et ad bonum et ad malum, ut in primis parentibus ante lapsum. In quibusdam se plus habet ad malum quam ad bonum, ut in regeneratis per baptismum ; in quibusdam plus se habet ad bonum quam ad malum, ut in sanctificatis in utero ; in quibusdam se habet necessario ad malum, ut in infidelibus non regeneratis ; in quibusdam se habet necessario ad bonum, sicut in confirmatis, sicut fuit beata virgo in concepcionem. **310**, scol. E_1 f. 42 *b* Inhonestus amor sive mechia, adulter[i]a, fornicacio. Malum clamorem superbiam vocant, quia clamor est precedens de tristitia, ideoque malus clamor superbia vocatur, quia iactaticia peccancium inspira(n)tur, qui principaliter malus appellatur. Per fraudem, avariciam, vocat invidiam et que ex hiis oriuntur, ut furtum, latrocinia. Per inhonestum amorem vocat mechum, adulterum, fornicatorem et omnem corporis pollucionem. **313** *diffinire* = definire, HABEL, *Mittellat. Gloss.* 111. scol. E_1 f. 42 *b* quilibet habet liberum arbitrium si quod boni faciat vel mali. **315-322**, scol. E_2 f. 103 *a* : ita est quod homo facit in bonitate, tamen Dei adiutorio facit. Propter hoc salvatur (**317**), de sua voluntate fruens quiete eterna (**318**). Sed per oppositum mali homines mala facientes non per se faciunt sed per dyabolum (**320**); ymmo dampnantur de propria voluntate etc. **316**, cf. BATIFFOL, *Le catholicisme de saint Augustin* 400 ; JOB X 8-11,

Ps. CXXXVIII 5-10, Is. XXVI 12, II MACH. VII 22-23. **319**, scol. H f. 250 renvoie à J. VIII 44. **323**, scol. E_2 f. 103 *a* In ista parte gracia consolatur peccatorem, ostendens quemlibet hominem uti proprio [arbitrio], ostendensque posse quemlibet salvari dummodo homo voluerit. Et primo consolatur cum hortacione, 2° exemplative, ibi... (335). **324**, scol. E_2 f. 103 *a* (H 250) Homo non est sic natus nec ad hoc coactus, quod faciat aliquid contra suam voluntatem. Si facit bonum, Deus ipsum adiuvat. Si autem facit malum, ut supra tactum est (313), Deus ei non recessit. (**324-325**) Ergo quare peccator desper(e)at non querens que sunt utilia et celica ; sciat peccator, quod Deus dat suam graciam dampnatis [H ajoute : qui sibi serviunt]. (**327-328**) Eciam minatur cum supplicio eterno et cum Christi iudicio peccator, nisi convertatur a via iniquitatis. **328**, scol. E_2 f. 103 *a* et H f. 250 renvoient à Ps. VII 13 et à MT. XXV 41. **330**, cf. J. XVI 24 Petite, et accipietis. **333**, scol. E_2 f. 103 *a* Quod autem sit verum, quod Deus facit humidum de arido et quod facit bonum de malo in multis sanctis liquet qui fuerunt mali, iam sunt facti sancti. *lupus*, ECCLI. XIII 21 Si communicabit l u p u s agno aliquando, sic peccator justo. M. Habel renvoie à HUGUES DE TRIMBERG, *Laurea sanctorum* 77-78 Saulus perversus prius existens l u p u s agnus Postea conversus fit doctor precoque magnus. **335-338** Les scolies de E_1 f. 43 *a* et de H f. 251-252 donnent avec beaucoup de détails l'histoire de Jonas et du pardon des Ninivites (JON. II-III). **339**, scol. E_2 f. 104 *a* Hic autor ostendit exclamacionem, quantam misericordiam Dei, et dicit : « O, quam magna est misericordia Dei et bonitas ! » Ipse enim Deus, quando vult aliquos salvare, tunc bona vult vero cum dantur verba utilia. **341-342**, scol. E_2 f. 104 *a* Deus enim terret homines, ut illi qui stant in bonis operibus terreant (timeant ?) peccata, et qui sunt peccatores recedant a malis et faciant bona. **342**, I COR. X 12 Qui se existimat stare, videat ne cadat. **343** *Deus mitis*, scol. H f. 252 Hic peccator facit exclamacionem ad misericordiam Dei, dicens : O quam magna bonitas Dei reparandis peccatoribus, que interdum studet verbis piis, interdum seriosis peccatorem a peccatis (f. 253) avertere. **344**, scol. H f. 253 Sic eciam minabatur Sodomitas et Gomorritas dulciter, antequam eos delevit. Scol. E_2 f. 104 *a* : qui cum multis temporibus peccatis abhominabilibus insisterent, ita quod unus alium carnaliter cognosceret et multa mala inter eos vigebant, dixit Deus : Delebo Sodomam et Gomorram. **345**, GEN.

XVIII 21. **347**, Gen. XVIII 26-33. **350** *sulphur et ignis*, Gen. XIX 24 igitur Dominus pluit super Sodomam et Gomorrham sulphur et ignem a Domino de caelo. **351** cf. par exemple Ambros., *Ep.* LI 11 (P.L. 16, 1161/2) Peccatum non tollitur nisi lacrymis et poenitentia. **352**, scol. E_2 f. 104 *a* : removet (sc. Gracia) plures errores Platonis et aliorum philosophorum, ibi : Erravit... (**355**) ; ubi est notandum : antiqui dicebant necessario fieri omnia que in omnibus contingunt, docentes simplices et divites, quod vita hominis sub necessitate divine disposicionis esse debeat, estimantes se coactos bonum et malum facere sicque credentes. Sed beatus Gregorius dicit : Absit hoc a fidelibus, ut factum esset aliquid quod dicitur a Deo esse ita quod non debet dicere : Hoc factum est per Dei voluntatem quod talis et talis interficitur vel mala morte interitur. scol. H f. 253 Hic autor predictis concludit peccatori inesse salutem, non propter fatum, nec eciam propter prescienciam, ut in litera. Unde fatum plura significat : (cuius?) constellacio, mors et sors, responsa deorum, eventus rerum. Signatur nomine fatum, et diffinitur sic : disposicio inherens rebus mobilibus, per quam disposicionem divina providencia cuncta disponit. Sed divina providencia est racio in summo principe constituta, sub simplicitate semper manens. **355**, scol. E_2 f. 104 *a*, H f. 253 Hic gracia removit errores et opiniones in Timeo dicentis duos esse mundos, unum scilicet architipicum in mente divina, alium vero materialem in quo nos habitamus. Dicebatque Plato, quod iste mundus sensibilis est dispositus per mundum architipicum, quem Deus habet in intellectu. Et sic consequenter dicebat omnia necessitate, sicuti vitam et mortem, cuilibet peccatori per hoc innuebat accidere, quoniam actus inferiores consecuntur actus superiores (**356**). Item dicebat hoc : togaton (**357**) fuit summus Deus, qui creando animam corpori fundebat ; et quando homo morte naturali moriebatur, tunc animam eius in celum assumebat. Si vero morte violenti suffocatus fuit, tunc anima recipiebatur ab illo corpore et alteri corpori infundebatur ; et ibi in corpore existens anima somnio recordabatur illorum in discendo, que scivit in primo corpore existens (**361**). (f. 254) Dicebat enim scire nostrum nichil est nisi antiquorum reminisci, dixitque quod omnes sciencie essent homini concreate, et sic nichil homo de novo sciret, nisi antiqua oblita ad memoriam per studium reduceret. Et dicebat, quod intellectus hominis plenus esset naturaliter omnibus speciebus intelligibilibus, sed per unionem cor-

poris impediretur ne possit in actum transire, per molem terresticitatis et allegavit pro se illud : nostrum scire est antiquorum reminisci, quod est falsum et contra Aristotelem in prologo de anima sic dicentem : « Anima in principio sue creacionis est tamquam tabula rasa, in qua nil est depictum, aptum tamen depingi. » Sed si Plato hec propalavit, quem magister pro assumpto assumpsit salva reverencia philosophica, minus bene dixit, quia quicquid intelligimus et scimus semper de novo scimus. Anima si quid scire debet, oportet partem post partem successive scienciarum attingere, quod patet, quia anima naturaliter unitur corpori. Ergo per talem unionem est inconveniens, ut operacio intellectus totaliter in suo impediatur officio, nec homo totaliter possit oblivisci ea que naturaliter cognoscit. Sic igitur patet, quod intellectus per continuum studium retractum ymagines rerum in se suscipit, per quas de novo intelligit ; que omnia sunt reprobata per Aristotelem et sunt quoddam ficticinium. **356** Garnier connaissait le Timée probablement par la traduction et les commentaires de Chalcidius ; cf. par exemple Chalc. *Plat. Tim.* CLXXVII p. 226 (éd. Joh. Wrobel, Leipzig 1876) Iuxta hanc legem, id est fatum, omnia reguntur. **357** *De tagato*, cf. Apul. *Apologia* 27 : Platonis τὸ ἀγαθόν. *menteque*, cf. Apul. *de Plat.* II 1 prima bona esse deum summum mentemque illam, quam νοῦν idem vocat. **359** *animam mundo qui dat*, cf. Chalc. *Tim.* 30 C : Ex quo adparet sensibilem mundum animal intellegens esse divinae providentiae sanctione. **361**, Cic. *Tuscul. Disput.* I, XXIV 57 discere nihil aliud sit nisi recordari. Quem locum multo etiam accuratius explicat in eo sermone (c'est-à-dire Phédon) quem habuit eo ipso die, quo excessit e vita ; docet enim quemvis, qui omnium rerum rudis esse videatur, bene interroganti respondentem declarare se non tum illa discere, sed reminiscendo recognoscere. **363**, scol. H f. 254 (E_2 f. 104 *b*) Hic gracia dat consilium peccatori contra predestinacionem, dicens : Tu peccator, tene illud quod tenuerunt apostoli. Sed noli secundum Socratem, qui in fide oberrabat et omnia de necessitate accidere (et) dicebat, quia Deus omnipotens ille (lire : illos ?) prenoscit (**365**) qui sunt recto corde et illos eligit (**366**) et regit. Sed tamen Deus facit iusticiam (**367**) in (in) sua deitate adiuvans eos tam in bono proposito (**368**) quam iuxta propriam voluntatem et eciam Deus non resistit talibus qui operantur iniqua (**370**) iuxta propriam

voluntatem. **371-372**, scol. H f. 254 Hic gracia consulit peccatori ut non blasfemet et exprobriet Omnipotenti, sed magis timeat (**373**), si divina secreta ab eo sunt absconsa, per hoc ipsum alliciens ne confundat predestinacionem, sed pocius inheret doctrine apostolorum ; non dicebant omnia ex necessitate contingere. Et dicit : Si secreta summi magni consilii Dei omnipotentis, qui vocatur summi consilii angelus, sunt a te absconsa, non debes idcirco exprobare Deo, sed plus propter absconsionem illorum timeas. **371**, cf. PROSP. AQUIT. *Sent.* CLXXI Incognitis causis operum divinorum, nonnihil novimus, cum scimus non sine ratione Omnipotentem facere, unde infirmus humanus animus rationem non potest reddere (Migne, P.L. 45, 1875). Scol. E_1 f. 44 *a* renvoie à PROV. XXV 27. **374**, cf. 392. **375**, scol. E_2 f. 104 *b* Deus non curat cavillaciones et disputaciones laycorum (**377**), nec curat pulchritudinem, sed amat illum qui est humilis corde (**378**). Deus eciam fugit et pro nichilo habet que tu tuo studio (**379**) disputas et cogitas, quia non sequitur te in tuis dictis (**380**), sed vice versa omnem hominem sequi Deum omnipotentem. **376** *qui fuit, est et erit* : APOC. I 4, 8 ; CHALC. *Plat. Tim.* 37 E ; APUL. *Asclepius* XV ; SEDUL. *pasch. carm.* II 300 ; AUGUST. *de fide et symbolo*, cap. VIII (Migne, P.L. 40, 188). **381**, scol. E_2 f. 104 *b* : non dormis tota nocte cogitando de secretis et disputacionibus, (**382**) ut ipsis queas rudes seducere (f. 105 *a*) seu decipere. Semper cogitas (**383**) mobilitatem celi et terre, aque sive maris profunditatem, altitudinem celi et si aliquid sentis de hiis, hoc cum magna difficultate (**384**), quod tamen leve est Deo, cum vis cursum solis et lune racione (requirere ?), nescis quo situ stelle sunt locate. **387-388**, scol. E_2 f. 105 *a* (H f. 254) Peccator, vis per tuam subtilitatem cognoscere quomodo anima infusa corpori operetur suas operaciones et hoc in corpore alieno, tamen nescis quomodo se habeat in tuo corpore. **391-392**, scol. H f. 255 racio nobis addita separat nos ab eis (sc. animalibus brutis) et tamen intellectus humanus est asininus respectu Dei omnipotentis. Nota : brutum omne illud vocatur quod habet animam, exceptus homo, qui habet racionem. Unde beatus Augustinus : homo in comparacione ad Deum nichil est. **392**, RAB. MAUR. *comment. in lib. IV Regum*, in lib. I cap. IX (de asinis quos perdidisti) : asinus terrena negotia appetentium typus est. (Migne, P.L. 109, 37). cf. aussi PETR. LOMB. *Sent.* I, dist. 35 A (Deus) cuius scientiae comparatione omnis creaturae scientia

imperfecta est. Nous avons déjà signalé une pareille idée dans Héraclite (B 83) : l'homme le plus sage, vis-à-vis de Dieu, n'est qu'un singe. **393** Nous avons déjà renvoyé aux tendances anti-dialectiques du XIe siècle. Scol. H f. 255 Hic autor concludit inferens unum correlarium : O tu logice, postpone disputacionum multitudinem, non inquirendo secreta Dei, sed (**394**) simpliciter crede unum Deum et illa omnia teneas firmiter, que sunt instituta a Deo omnipotenti ; teste Genes. I° (31) : « Cuncta que fecerat Deus sunt valde bona. » Unde qui vult disputare, arguere et docere alios, tunc studeat sacram scripturam. Hoc docet Paulus II^{a} Timothij III° in hec verba, dicens quod « Omnis scriptura divinitus inspirata... » (II TIM. III 16-17). Videlicet in III° libro sentenciarum, distinctione XXII^{a} Logumbardus magister Petrus dicit quod argumenta in creaturis habent locum, sed fidei sacramentum a philosophicis argumentis est liberum. Unde Ambrosius : Auffer argumentum ubi fides queritur ; in ipsis gymnasiis tuis iam dyalectica taceat. Piscatoribus creditur non dyalecticis. Et dicit (sc. Paulus) ad Colossenses II° (8) : Vide ne quis vos seducat... Et in Decreto (sc. Gratiani) habetur, distinccione XXXVII° capitulo primo (col. 188, éd. Anvers 1573) : « Inebriantur qui sacras scripturas male intelligunt atque non intelligendo pervertunt. Sic inebriantur qui abutuntur seculari sapiencia et dyalecticorum tendiculis, que non tam tendicula sunt appellanda quam fantasmata, id est quedam umbre et ymagines que cito pereunt et resolvuntur. » Ibidem : « Pseudoprophetas non debemus accipere, id est eos qui aliter scripturarum verba accipiunt quam spiritus sanctus sonat. » Item ibidem in Decreto habetur de filio prodigo qui de silig[i]nis saturari non potuit. Intelliguntur sciencie seculares, in quibus studentes die ac nocte non possunt erudiri. **397**, scol. H f. 255 Hic peccator regraciatur gracie de bona informacione, eo quod sibi ostendit vias rectas salutis eterne, per quas quis non de facili cadit a via eterna (**398**). Inter quas vias una principua (**399**), scilicet katholica fides, que rectos recte ad patriam dirigit (**400**) et sine qua quilibet cadit a tramite recto, sicut rotha cadit a via (**402**), quando fuerit lapsa. IOHANNIS XIII° (il faut lire XIIII° 6) « Ego sum via et veritas et vita. Nemo venit ad patriam (lire : patrem) nisi per me. » **400** *Que... dirigit ad patriam*, cf. PROSP. AQUIT. *Sentent.* CXIII in via, qua peregrini ambulant, hoc placeat quod ducit ad patriam (Migne, P.L. 45, 1868). **401**, scol. E_2 f.

105 *a* : unum viam... asserens... esse salubrem et dicens esse optimam, scilicet sapienciam divinorum, quia nichil adest nisi fides katolica. **402**, scol. E_2 f. 105 *a* (E_1 f. 44 *b*) comparat huius modi viam cursui rote, quia sicut rota, quando [per ?] viam rectam currit, ita cadit et rumpitur, sic talis homo, quia currit et recedit a sapientia divinorum, id est a fide catolica, cito cadit et rumpitur. **404** *Hermes* = Hermes Trismegistus (I. Kroll, *die Lehren des Herm. Trism.*, Beitr. z. Gesch. d. Philos., herausg. von Cl. Baeumker, Bd. 12, 2-4). *Tullius* = Cicéron, comme souvent dans les mss. du M. A. *Cato* = M. Porcius Cato, le poète des Distiques. Scol. E_1 f. 44 *b* Ermes fuit egiptius, qui primo invenit Deum esse et fuit antiquissimus philosophus. **405**, scol. H f. 256 Hic peccator movet questionem, quia est interrogans : Ex quo ego peccator apud te, gracia, sum tanti valoris, dic adhuc michi dubitanti, de quo plures magna operantes **(406)** dubitare solent. Ex quo nunc relaxata est dura lex antiqua per Cristum venientem, quare mali suspenduntur vel gladio interficiuntur **(407)**, vel alia morte subita extinguuntur pro peccato mortali iure legis antique ? (**409-410**) In antiqua enim lege, dum una muliercula (**412**) in Sarepta legebat ligna, statutum decreverat illam cremare ob non observacionem sabbati (**411**), ut hoc habebatur tempore legis. Pro quo respondendum : triplex est tempus, scilicet nature, legis et gracie. Tempus nature incepit ab Adam, usque ad Abraham, quo homines sine omni lege vivebant. Tempus legis incepit ab Abraham et durabat usque ad adventum et ad nativitatem Cristi, in quo homines circumcidebantur. Sed tempus gracie incepit a nativitate Cristi et durat usque ad consumacionem seculi, in quo nos sumus. In hoc enim homo potest consequi graciam et vitam, si vult, sed post diem iudicii nemo graciam poterit consequi, sed iuxta suam operacionem premiebitur, ut dicitur in Simbolo Anathasii (*sic*). **411**, scol. E_2 105 *b* Antique mali homines statim et illo tempore quo peccabant moriebantur, illico qui sabata violabant. Non illa litera tracta est ab illo quod habetur Jacobi (c'est-à-dire Jac. II 13). Ihesus Christus noster magister hic nobis exempla reliquit, ut numquam mala pro malis compendere debeamus. **412** Num. XV 32-36. **413**, scol. H f. 256 Hic peccator probat questionem prius dictam autoritate nove legis et dicit : Ex quo cuncta vetera sunt renovata, scilicet Cristo in hunc mundum veniente, iuxta illud Pauli : « vetera transierunt » (II Cor. V 17), Apocalipsis XX° (c'est-à-dire XXI 5) « Ecce, nova facio omnia »,

quare ergo modus veteris legis (**414**) multum dure observatur? Cristus enim misericors dixit duodecim discipulis suis : « Si iusticiam diligitis, peccatores perdere non desideretis. » (**416**), quoniam Cristus est causa salvandi et non causa mortificandi (**417**). Unde Luc. XIX° (10) : Venit enim filius hominis... Unde Ioh. (faute pour Luc. IX 55-56) : Nescitis cuius spiritus estis... Unde in Levitico dicitur (XXVI 10) : Novis supervenientibus vetera proicietis. Cum ergo vos sitis discipuli et famuli Cristi (**418**), quare illam misericordiam non facitis, sed duram legem sequimini ? Ergo tu gracia, solve michi questionem (**419**) quam in gracia leviter solvere potes. **417-418** peuvent être considérés comme l'explication de 416. **421**, scol. H f. 256 (E_2 f. 106 *a*) Hic iam gracia prosequitur de solucione questionis precedentis, et dicit : O peccator, ego gracia, suffragante Altissimo, quantum possum revelare secreta, volo racionibus tibi solvere de quo queris (**422**). **423** *Servi peccati*, Rom. VI 17, 20. Scol. H f. 256 Omnis enim (f. 257) faciens peccatum servus est peccati et operatorem peccati lex sibi subdit (scol. E_2 f. 106 *a* lex habet imperia super peccata), quoniam lex solum peccatoribus est imposita, prima ad Thimoteum primo (8-11) : Scimus quia bona est lex. **425-426**, scol. H f. 257 (E_2 f. 106 *a*) Ideo lex punit eos, quicumque sic operantur sicut brutha animalia irracionabilia, Psalmus (XXXI 9) : Nolite fieri sicut equus et mulus... **429**, scol. H f. 257 Hic autor in persona gracie respondet quod mens, que non fuerit peccato, sed omnipotenti regi, est libera, non subiacens legi. I. Thim. I 8-11 ; J. VIII 34 : Qui facit peccatum, servus peccati. Servire enim Deo est summa libertas. **430**, scol. E_2 f. 106 *a* Hic autor ponit unum notabile circa solucionem predicte questionis. Hic respondet quod boni homines bene faciunt ex virtute ipsius in natura. **431**, scol. H f. 257 Ergo boni facientes bona opera voluntate propria, reguntur dulcedine spiritus sancti et tales sunt perfecti (**432**) nec dure legi subiciuntur, quia hanc nullus habet qui facit opera bona. **433-434**, scol. H f. 257 Qui enim accenditur igne spiritus sancti, non debet sibi ascribere aliquid, sed Deo, secundum dictum Cristi in evangelio : cum feceritis omnia... (Lc. XVII 10). **434** *dona superna*, Ven. Fort. VIII 3, 70. **435-436**, scol. H f. 258 Superbis enim Dominus dicit: « Cum invitatus fueris ad nupcias, elige loca inferiora » (Lc. XIV 8), id est, si operatus fueris opera bona, tunc te inferiorem omnibus estima. Scol. E_2 f. 106 *a* : et sciat homo malus, quod non est dignus recipere regna

celestia et amorem Cristi, qui dicit hoc proprium per evangelistam, ubi dicitur : « Cum invitatus fueris ad nupcias... (Lc XIV 8-11). Si vero prius acubitus sis (**436**), dicetur tibi per invitantem : « Descende inferius et da locum huic summo. » Sic similiter debet habere homo ea que sunt ; a Deo debeat se habere et non a semetipso. **437**, scol. H f. 258 Merito ergo misericordiam veri Dei omnipotentis querere debeas, iuxta illud dictum: « Quid habes quod non accepisti ? » (I Cor. IV 7) quasi diceret nichil. Ergo quicumque querit illam misericordiam, malus sive bonus, omnia bona que operatur, utiliter operatur. **439**, scol. H f. 258 Ponit aliud notabile, per quod solvit questionem, dicens : Ille homo, cui peccatum dominatur, sepe destruitur, id est in anima damnatur (peut-être : in gehenna ?), et eciam ille, cui clementia Dei fetet. (scol. E_2 f. 106 *b*) Ille, cui clemencia Dei dominatur, talis econtra roboratur, quia talis lex data est, ut per eam mali puniantur. Ergo ne mireris quod aliqui suspenduntur (cf. 407), alii rothantur, alii decolantur, quia homo quilibet voluntatem suam potest committere, ubi vult ad bonum vel ad malum. **443-448**, scol. H f. 258 Hic gracia spiritus sancti ostendit quibus sit data lex, dicens : Ipsa lex est data illis qui adulteria et spolia committunt vel qui conturbant humiles, et eciam illis qui non tenent debitam legem fidei christiane, et istis datur duplex mors, scilicet temporalis et eterna (scol. E_2 f. 106 *b* perpetua). **451-452**, L'histoire d'Ananias et de Saphira, Act. V 1-12. **452** *mors geminata*, Act. V 5, 10. scol. H f. 259 « Vafer » dicitur esse callidus, insipiens, multiformis, versutus, astutus. Et dicitur « vafer » quasi valde affer, id est callidus, vel vafer compositur a « varius » et « ferens », quasi « varia ferens ». **453** *claudens sententia celum*, scol. H f. 258 Tunc sanctus Petrus, inspiciens eos esse mendaces et astutos (Act. V 4), porrexit eos sentencia excommunicacionis et clausit eis celum. **454** *Sermo Petri* (Act. V 3-4, 8-9). **455** *sunt mortificati*, Act. V 5, 10, scol. H f. 258 et subito procedentes ante sanctum Petrum mortui sunt. **456** *Ut... pena pateret*, afin que la peine fût manifeste. **458**, scol. H f. 258 Quod alii videntes miraculum (f. 259) moderati sunt et omnia scelera, furta, mendacia, homicidia, avaricias et alia peccata fugiebant. **459** *cetus sacer*, les fidèles ; scol. E_2 f. 106 *b* : pro quo habetur IV° capitulo Actuum apostolorum (32) quod omnes qui crederent, essent ecclesia primitiva, hoc est quando fides primitus radificavit, aliqualiter inter homines viguit, tunc omnes habebant unum spiri-

tum et erant omnia communia. **461**, scol. E_2 f. 107 *a* Hic gracia ostendit quomodo mali puniuntur hic et in futuro et inducit pro exemplo Iudam (**465**)... et dicit sic : O vos superbi, videte, qui facitis mala cum diligencia, qualis datur retribucio malis qui peccant scienter ; illum derelinquit spiritus et punit hic et in futuro, (scol. H f. 259); cf. PETR. LOMB. *Sent.* II dist XLIII. **465** *qui dans* = Judas. *signum pacis* = le baiser de Judas. (MT. XXVI 49, MC. XIV, 45, LC. XXII 47, J. XVIII 3). **466**, MT. XXVII 5, ACT. I 18. **467-468**, scol. H f. 259 Hic autor ostendit, quem finem solent habere tiranni sub exemplo Herodis, qui multa in hoc mundo patravit, ergo iuste a Deo fuit plagatus, quia flexum sanguinis paciebatur et a vermibus rodebatur. Ultimatim vero petiit sibi cultellum porri[g]i ad poma purganda. Servis autem illud non advertentibus cultellum eundem usque ad intima cordis sui infixit manu propria. Et sic in futuro seculo incola inferni est effectus. cf. RUF. *Hist. Eccl.* I 8, 7 umor liquidus et luridus erga pedes tumidos oberrabat, et ab inferioribus partibus pube tenus tumore distentus, sed et verenda ipsa putredine corrupta scatere vermibus, spiritus quoque incredibilis inflatio et tentigo obscaena satis et execranda. L'histoire de la mort d'Hérode Agrippa, telle qu'on la trouve dans les ACTES DES APÔTRES (XII 23), a été reprise par la légende comme la triste fin d'Hérode le Grand. **469-472**, scol. H f. 259 Hic autor ponit aliud exemplum de Simone mago. ACTUUM VIII° (8-24) legitur quod apostoli credentibus et conversis manus imponebant et illi accipiebant spiritum sanctum. Cum autem vidisset Simon magus quod... Quem tandem sanctus Petrus cum Paulo, videntes dolose in celum ascendentem et per aera volantem, oraverunt Dominum, et sic per dyabolos ad terram fuit missus, et ibi cadens evisceratus est et eterne morti traditus. Garnier a complété l'histoire de Simon, le magicien de Samarie, par celle de Simon le magicien qui s'envolait en l'air devant les yeux de l'empereur Néron, à Rome, en présence des apôtres Pierre et Paul et d'une immense foule d'assistants. Cela se passait sur le Champ de Mars, où Néron avait fait construire une tour, à la prière de Simon. cf. par exemple *Passio Sanctorum Apostolorum Petri et Pauli*, cap. 56 (Acta Apostolorum apocrypha, éd. Lipsius-Bonnet, Leipzig 1891, I 163-167). Sur les détails des histoires des deux Simon on peut lire HERM. GRAUERT, *Magister Heinrich der Poet in Würzburg und die römische Kurie*, Abhandl. d. Kgl. Bayerischen Akad. der Wis-

sensch. philos.-philol. u. hist. Klasse, vol. 27, München 1912, pp. 167-180. **473**, scol. H f. 260 Hic autor ponit aliud exemplum de Ario hereticorum principe, ostendens quem finem consequuntur heretici. Et hic Arius contrariebatur sancte trinitati et dicebat hec de sancta trinitate, temere eam impugnando et destruere laboravit (**474**), et dicebat spiritum sanctum minorem esse Deo et filio et dicebat filium minorem esse patre. Dicebat eciam quod in divinitate essent tres subiect[i], sicut sunt tres persone. **475-476** scol. E_2 f. 107 *b* Quod factum est ei : quod(d)am tempore in priveta sedens fuit eviscceratus (cod. ov...) ita quod omnia viscera per culum exiverunt, et statim fuit mortuus. Versus : « Dum sedes et merdas, caveas ne viscera perdas. » L'histoire de la mort d'Arius se lit aussi dans Vinc. de Beauvais, *Spec. hist.* XV 2 (Rufinus X, LI) Arrius... humane necessitatis causa ad publicum declinat locum, ubi cum sederet intestina eius atque omnia viscera in secessus cumulum defluxere. Ita tali loco dignam mortem blasphemie ac fetide mentis exsolvit. cf. aussi Cassiod. *Hist. tripart.* IV 10 (Migne P.L. 69, 955), Sedul. *pasch. carm.* I 300-304. **477-478** *sacrum violans* = Iulianus imperator (glose dans B.) Scol. H f. 260 Hic autor ponit aliud exemplum de Iuliano apostata qui adiutorio Sathane effectus fuit papa katholicus et occulte destruebat ecclesiam et a cardinalibus fuit repulsus de papatu ; qui iterum vigore dyabolico fuit in cesarem electus, et ultore Mercurio cardinali gladio est interfectus ; qui tandem Mercurius pro Christi nomine martir est effectus, (dans les mêmes termes schol. E_2 f. 107 *b*). La légende dit que Mercure, martyrisé en Cappadoce sous Dèce (249-251), est descendu du ciel pour tuer l'empereur Julien. Vinc. de Beauvais, *Spec. hist.* XV 43 (Amphilochius in vita sancti Basilii). Il s'agit d'un songe de saint Basile. Marie, mère de Jésus, dit : Vocate michi Mercurium et abibit interficere Iulianum in Deum et filium meum blasphemantem... Similem visionem mortis Iuliani vidit ipsa nocte et Libanius sophista, cum esset in Perside et questoris ageret dignitatem. Expavescens ergo magnus Basilius... adiit... sepulcrum sancti martiris Mercurii, in quo et ipse iacebat et arma eius conservabantur. Querens autem ea et non inveniens, vocavit custodem et sciscitabatur ab eo ubi illa fuissent, qui cum sacramento iurabat vesperi ibi ea fuisse, ubi perpetuo conservabantur. Credidit ergo visioni et cum gaudio recucurrit ad montem, omnibus adhuc dormientibus, quos excitans ad orationem hortatus est et cum exultatione evangelizat illis

revelationem sibi factam et tyrannum hac nocte interfectum et cum omnibus gratias agens reversus est ad civitatem et veniens ad sepulcrum sancti Mercurii invenit lanceam illius sanguine madidam. **479** *regem*, le glossateur du ms. B ajoute l'explication : i.e. theodosium gothorum regem ; il s'agit cependant du roi Theodoricus, tué par le patricien Symmaque. Scol. H f. 260 (E_2 f. 107 *b*) Hic ponit aliud exemplum de Theodorico rege Gothorum (H Grecorum), qui dolose misit imperatorem katholicum Iohannem papam cum quibusdam aliis pro suis ecclesiis spoliandis (E_2 hereticis stabiliendis). Illis vero in itinere manentibus Boecium, quem tenebat in carcere, iugulare precepit. Simacho vero et Pavicio sociis Boecii cum Iohanne papa reverso longa carnis maceracione, ipsum peremit. Post hoc Theodoricus mortuus est, cuius animam quidam heremita in insula manens vidit a Iohanne papa (E_2 et Symacho) portari, compulsus est et in ollam sulfuream ac ignitam iussus (?) est iactari (E_2... portari et in ollam sulphuream iactari). On trouve toute l'histoire dans Greg. *dial.* lib. IV cap. 30 (Migne, P.L. 77, 368/9) Hic (sc. Julianus) itaque mihi quadam die narravit, dicens : Theodorici regis temporibus pater soceri mei in Sicilia exactionem canonis egerat, atque jam ad Italiam redibat. Cuius navis appulsa est ad insulam quae Liparis appellatur. Et quia illic vir quidam solitarius magnae virtutis habitabat, visum est praedicto patri soceri mei ad eundem virum Dei pergere seque eius orationibus commendare. Quos vir Domini cum vidisset, eis inter alia colloquens, dixit : « Scitis quia rex Theodoricus mortuus est ? » Cui illi protinus responderunt : « Asit, nos eum viventem dimisimus, et nihil tale ad nos de eo nuncusque perlatum est. » Quibus Dei famulus addidit, dicens : « Etiam mortuus est, nam hesterno die hora nona inter Joannem papam et Symmachum patricium discinctus atque discalceatus et vinctis manibus deductus in hanc vicinam Vulcani ollam jactatus est. » **481**, scol. H f. 260 Hic autor in persona gracie excusat se de ulteriori posicione exemplorum. (f. 261) Et cum hoc solvit questionem, quam proposuit sibi peccator comparans iusticiam divinam ad iusticiam legis. **483** scol. E_2 f. 107 *b* Et ita autor solvit sub persona gracie divine, quod in manibus cuiuslibet hominis est proprium arbitrium bene vel male faciendi. **485**, scol. H f. 261 (E_2 f. 108 *a*) Hic gracia propriissime respondet peccatori ad questionem predictam, quare hucusque secundum legis antique consuetudinem mali puniuntur, ex quo iam

omnia per novam legem innovata sunt (cf. 413). **488**, scol. H f. 261 (E_2 f. 108 *a*) quia malis visis suspensis maliciam exercere terrentur (sc. boni). **492**, scol. E_3 f. 108 *a* Ita quod lex, ut predictum est, non est data et imposita iustis sed malis ; ergo dignum est quod malefici puniuntur. **493**, scol. H f. 261 Hic autor in persona gracie hortatur iudices, ut in iudicando peccatores magis faciant misericordiam quam iusticiam more iudicis supremi (**494**), scilicet Ihesu Christi, qui non perimebat peccatores, sed ipsis precepit mutuo peccata dimitti, reddendo equalitatem pro equalitate (**496**). **496**, scol. E_2 f. 108 *a* renvoie à Mt. VI 12, cf. aussi Sed. *pasch. carm.* II 269 Debita laxari qui nobis cuncta rogamus. **497**, scol. H f. 261 quamvis ille qui servat et custodit iusticiam odit peccatum, nichilominus tamen ille qui compatitur peccatori plus comprobatur diligere Deum (**498**). **499**, scol. H f. 261 iustus iudex est laudandus, plus tamen misericors, quia secundum Salomonem iusticia sine misericordia crudelitas est, quoniam gracia undique excellit iusticiam. **501** *quod*, conjonction causale. scol. H f. 261 Hic autor intentum suum probat, scilicet quod misericordia precellit iusticiam, per exemplum Elie prophete : Postquam tribus annis et sex mensibus fuit absens propria patria, per totum illud tempus non pluebat super terram. Post hoc ad terram reversus, plurimos sacerdotes Bel (E_2 Baal vel) tali ydolo sacrificantes propria manu cum adiutorio aliorum interfecit. Propter quod Elias non fuit reputatus apud Deum malus (**502**), eo quod iusticiam fecit ; nec eciam omnino Deo placuit, quia misericordiam in ipsis non ostendit. (**503-504**) Ymo perfecti servi Christi et prelati ecclesie magis tenentur misericordiam peccatoribus facere quam iusticiam. Facilius enim reddere racionem de misericordia quam de iusticia. **505**, scol. H f. 262 Hic peccator movet [in persona] gracie duas questiones, primo primam ibi : « Invenio morum... » (509), secundo secundam ibi : « Nec minus ... » (515). Et antequam hoc facit, primo cupit eius benivolenciam, dicens : Gracia, enoda michi quandam causam seu questionem... **509**, scol. H f. 262 Questio prima talis est : ex quo ego peccator invenio per varia scripta doctorum pro iniungenda peccatoribus penitencia sic : quod aliqui doctores confessoribus persuadent esse graves in penitencia iniungenda. Et alia questio, quod alii doctores precipiunt confessoribus fore leves et faciles in penitencia iniungenda (**512-513**). Idcirco dubium est michi : Quis confessor pocius est sequendus, ceu gravis vel

levis (**514**)? **515**, scol. H f. 262 Hic peccator movet secundam questionem, dicens : Quid fiat de illis gracia in novissimo die, qui in hac vita dicunt se confiteri peccata et apparent hominibus boni, cum tamen in rei veritate sunt gravati peccatis gravibus, nec sua peccata confessoribus suis enodare volunt, sed in ipsis latitant ? **519** *sacratorum... medicorum*, c'est-à-dire des confesseurs. **521**, scol. H f. 262 Hic autor in persona gracie reddit tres causas, propter quas peccatores nolunt confiteri peccata sua. Prima est multitudo peccatorum (E_2 f. 108 *b* prima hic : Vel quia... (521), Prov. XVIII (3) : Impius cum in profundis peccatorum venerit, penitenciam contempnit. **523**, scol. H f. 262 secunda causa : propter nimiam severitatem et crudelitatem confessoris, quia nimis rigide et indiscrete aliquando corrigunt peccatores. Après avoir cité la troisième cause (voir Rem. 527), H poursuit ainsi : Et hiis tribus causis homines retrahuntur a confessione et a penitencia. Quod factum est in Epycuro illo philosopho, quia sanctitatem summam dixit consistere in crapula, eo quod solus gulosus et ebrius semper existebat, ideo (f. 263) hominem de proprio peccatum renuentem crudeliter tractabat et in eum dentibus suis stridebat et peccata confitentis habita racione et occasione fraudulenter revelabat. *durum*, cf. Cic. *Tuscul, disp.* II, VII sed Epicuro, homini aspero et duro, non est hoc satis. *tectumque*, cf. Sénèque, *Ep.* 79, 13 Hic ignotus ipsis Athenis fuit, circa quas delituerat. **524** *timide*, mentis timide facta, des réflexions inspirées par la crainte. Epicure blâme ceux qui craignent la mort, cf. Sénèque, *Ep.* 24, 21 Obiurgat Epicurus non minus eos qui mortem concupiscunt, quam eos, qui timent... « Quid tam ridiculum quam appetere mortem, quum vitam inquietam tibi feceris metu mortis ? »... « Tantam hominum imprudentiam esse, immo dementiam, ut quidam timore mortis cogantur ad mortem. » cf. 526. **525** *ficta ratione*, d'un raisonnement paradoxal (cf. Rem. 523 sanctitatem summam dixit consistere in crapula). **526**, cf. Rem. 524. **527**, scol. H f. 262 Tercia (sc. causa) est, quia forte confessor est nimia sua garrulitate et loquacitate proditor confessoris. Le ms. H attribue cette mauvaise qualité aussi à Epicure, cf. Rem. 523, à cause du verbe revelare qu'il emploie dans le texte, comme E_1 E_2 : Crimen persone revelat ficta ratione. **530** *ima petens*, cf. Ven. Fort. I 3, 10 tu magis ima petis. **531**, scol. H f. 263 (E_2 f. 109 *a*) Hic peccator interrogat graciam prime questionis, optans ut sibi causas enodet, et dicit : Quando homo pec-

cator cogitat de illa pena, quam oportet eum pati pro vicio mortali, ipse non dicit se vivere (**534**). Hoc est, si confessor tibi iniungit magnam penitenciam, forte peccator desperabit ; vice versa sic : quando peccatori parva penitencia iniungitur pro magno peccato (**536**), in maius ruit. **539**, scol. E_2 f. 109 *a* (H f. 263) Hic gracia assignat causam [predicte] questionis, videlicet quare pro uno et eodem peccato diversa penitencia iniungitur. Sed sapienti et discreto et humili (**541**) patet quare facit hoc, sed tibi peccatori est ea (sc. causa) occulta (**542**), quia quando peccatum committitur, tunc debet considerari (**543**) a confessore : si confitens habet contricionem, eo penitencia levior debet sibi iniungi, si autem superbe (**545**) et sine contricione confitetur, maior penitencia debet sibi iniungi et eciam iuxta velle et magnitudinem peccati. **545**, scol. H f. 263 (E_2 f. 109 *b*) Hic gracia declarat causam predicte questionis per exempla, ponens [exemplum] de duobus homicidis, diversa intencione homicidium facientibus, et dicit : Peccator, considera(t) documenta et exempla (f. 264), quomodo pro uno et eodem peccato diversa penitencia iniungitur. Ponatur enim, quod sint duo homicide et uterque patraverit homicidium, sed diversa intencione (**547**), quia unus interfecit alium ex furore aut ex odio (**548**), alter defendens se (**550**), timens ne ipsum interficiat (E_2 ipsum ne postea ipsum interficeret), alius cause prede lucrande (**549**), alius ex mandato sui domini aut regis (**551**) et alter, quia est maleficus (**552**), quos Cristus interfic(i)ere mandavit, cf. Exod. XXII 18. **553**, scol. H f. 264 Gracia applicat ad propositum aliud exemplum, quod promisit de homicidio, dicens : Peccator, discrecio confessoris potest discernere, (f. 265) qualis et quanta penitencia peccatori confitenti iniungi debet, et hoc potest cognoscere per modum iam dictum, scilicet considerando quanta sit penitencia seu intencio hominum in peccando, per quam intencionem considerari potest, quale est peccatum, utrum magnum vel parvum, vel qua intencione commisit, scilicet ex malicia vel ignorancia, quia homines intencione diiudicantur. Versus : « Quicquid agunt homines, intencio iudicat illos. » **557** *monocordo*, monochordon (Μονόχορδον) ; Boet. *de mus.* I 27, M. Frere, article : *Monochord*, dans Grove's Dictionary of Music and Musicians, vol. III 244-247. scol. H f. 265 (E_2 f. 110 *a*) Hic autor comparat mentem hominis instrumento musicali, quod dicitur monocordum, dicens : Ordo seu consuetudo anime humane habet se sic-

ut monocordum musicale, quod tantum habet unam cordam, multas tamen claves; quod cum tangitur a parte sinistra, tunc facit turpem et grossum sonum ; et hoc tangitur in litera, cum dicitur: « Ad levam... » (**559**). Sed quando tangitur a parte dextra, tunc facit gracilem et dulcem sonum (**562**). Sic a simili mens hominis cum declinat ad sinistram (**565**), id est ad terrena(m), que per sinistram designatur, tunc reddit malos fructus ; sed quando declinat ad celestia, que per dextram (**567**) designatur, tunc facit bonos fructus. Et sic quantitas peccati consideratur ex affectu mentis magno vel parvo. Ergo dicit autor, quod ordo mentis (**557**) habet se sicut corda in monocordo. Et dicitur monocordo a « monos », quod est unum, et « corda », quasi habens unam cordam, sicut decacordum dicitur, quod habet decem cordas. **569** Etymologie médiévale. Dans les scolies le mot « mens » est expliqué d'après 3 étymologies différentes : scol. H f. 265 (E_2 f. 110 *a*) primo « mens » dicitur a mensura, -re, quia secundum mentem et mensuram homines mensurantur et iudicantur verba et facta humana, iuxta illud : « Quicquid agunt homines » (cf. Rem. 553). Secundo « mens » dicitur a metuo, metuis, quia debet metuere et timere futura. Tercio dicitur a verbo memini, quod significat recordari, quia mentis officium est recordari preterita. Et quamvis sequentes due interpretaciones non omnino sunt vane, tamen prima illa, scilicet qua interpretatur « mens » a mensura, mensure, est efficacior et pocior in proposito, quia mensurat et iudicat hoc, quod quisque agit aut loquitur. Sic sacerdos existens confessor debet attendere mentem confitentis, ut, si confitetur superbe, iniunga(n)t sibi maiorem penitenciam, si vero humiliter et dolorose, iniunga(n)t minorem. **571** cf. 361. **575** *Qui pascis plebes*, c'est-à-dire le prêtre, plebs par opposition au clerus, cf. Burchardi episc. Worm. de eccles. ord. decr. II c. 56 (éd. Colon. 1548) p. 40 : Ut quisque presbyter, qui plebem regit, clericum habeat (cité par Specht, *Gesch. des Unterr. wesens in Deutschland*, p. 39). Scol. H f. 265 Hic gracia dat documenta prelatis et doctoribus ecclesiarum, hortando eos, ut vivant prudentes et vita ipsorum ne sint erronei et exempla mala subditis ne sint ostendentes per hoc scandalisando (f. 266) et dicit : Tu pastor, qui pascis plebes, vivas prudenter in loquendo et in operando in se. Sed nunquam iniustus corripit iniustum vel avarus avarum (**577**). Correccio enim mali confessoris non est accepcio apud confitentem ; sed cum pastor recte agit (**578**), bona opera in

plebe fructificat. Unde PROVERBIORUM XXI° (23) : « Qui custodit os suum... » JOB XXIX° (15) : « Oculus fui ceco... » **577** *varus* = cagneux, ici dans le sens de stultus, d'après scol. H f. 266 Nota : « varus, vari » dicitur homo habens manus camuras. Eciam dicitur a nomine « varex, varicis », quod est quedam vena dorsi, qua incisa homo claudicat. Inde « varus », id est « curvus », et « varicosus » idem. Hic autem capitur pro « stulto ». **580**. JOB XXIX 15. **581**, scol. H f. 266 PSALMUS (CXXXIX 12) : « Vir linguosus non diligetur » id est linguis plenus adulacionis ad maiores, detra[c]cionis ad pares, maledi[c]cionis ad minores, contempcionis ad hostes, garulacionis ad familiares, iactancie ad bona opera, deffensionis ad peccata. JACOBI III° (5-6) Lingua modicum membrum est... Et ECCLESIASTICI XXIII° (20) Homo assuetus in verbis... **585**, scol. H f. 266 (E_2 f. 110 *b*) In ista parte autor redarguit confessores revelantes peccata confitencium, et dicit : Sacerdos male se custodit, qui peccata confitencium manifestat. Nam talis eterne multos tradit morti (**586**). Quilibet namque confitens pudorem et verecundiam de peccato suo habet (**587**) ; et dum sacerdos garulus a confitente fugitur (**588**), confitens sine confessione moritur et eternaliter dampnatur. **588** Sur la loquacité JAC. III 1-12, CAT. *dist.* I 3, 12. **589**, scol. H f. 266 Hic autor confitentem docet et hortatur, ne confitendo aliquod scelus ocultet, et dicit : Queso ne peccator ocultet peccatum, sed pocius revelet medico quod latet in corde suo, antequam morte ocupetur. **590** *in pedicis*, scol. E_2 f. 111 *a* : id est in col[l]igacionibus anime. **592** *hoste fero*, le Diable, cf. Syn. 89. **593**, scol. E_2 f. 111 *a* Hic [autor] ostendit quantum peccatum sit ocultacio peccatorum et dilatacio confessionis. Dicit sic : Ille homo multum peccat qui voluntarie peccat et nunquam vult confiteri sed putrescit oculte (**594**), fovet se in multis peccatis et anime onus administrans. **595**, scol. E_2 f. 111 *a* [Si] vulnera peccator multa faceret, tamen debet querere medicamentum, id est confessionem, quia petenti gracia spiritus sancti cito datur (**596**). **597** *latro*, le bon larron, crucifié avec Jésus, LUC. XXIII 39-43. Scol. E_2 f. 111 *a* Quod autem conpunctio conferat utilitatem peccatori, hoc bene ostendit latro dexter, qui, quam cito ingemuit, statim a Deo obtinuit ea que obtavit. **599**, scol. H f. 266 (E_2 f. 111 *a*) Hortaturque peccatorem, ut conversus de peccatis querat penitenciam et graciam Dei et non (f. 267) sequatur Novatum talem hereticum magnum, qui dicebat hominem semel lapsum in peccatum nu[n]quam posse resur-

gere. Et perprobavit hoc per Euridicem uxorem Orphei atque uxorem Loth, de quibus patet in Theodulo, que incipientes egredi a peccato, iterum in peccatum sunt reverse ; et dicit peccatori : Sperne errorem Novati, quoniam Deus peccata petentem perimit, dum peccator ipse perimere incipit. *scalpellum*, scol. H f. 267 scalpellum vel scalpellus, proprius cultellus ; est enim diminutivum de scalpio, unde hoc scalpium vel hic scalpius dicitur ferrum, quo aptatur corrigium et cum quo raditur, vel cultellus scriptorum. *Novati*, Novat, hérétique (ALBERS-HEDDE, *Manuel d'Hist. Eccl.* I 99). cf. S. JÉRÔME, *Contra Joann. Hierosolymit.* 2 : Facessat itaque Novatus errantibus non manus porrigens (Migne, P.L. 23, 355) ; *Comment. in Joel.* II Si autem post poenitentiam tantam ubertatem Deus rerum omnium pollicetur, quid respondebit Novatus, negans poenitentiam et reformari posse peccatores in pristinum statum, si digna fecerint opera poenitentiae (Migne, P.L. 25, 974) ? **600** *resecanda*, les moyens d'extirper le mal par la pénitence. **601**, scol. E_2 f. 111 *a* Hic ponit comparacionem super primo errore ; quando aliquis cadit in aquam et si aliquis iterum resiliit, non est opus ut eum aliquis elevet seu adiuvet ? Scol. H f. 267 nam si quis mergitur in aquam et iterum ex aqua exit, iam manum suam non porrigit ut auxilietur qui prius in aqua existens periebatur ? **604**, scol. H f. 267 et adducit Psalmistam, dicens : Nam si esset ut Novatus dixit, et tunc verba psalmiste essent refutanda, qui in spiritum sanctum dixit : Nunquam (Vulg. Numquid) qui dormit non adjiciet ut resurgat ? (Ps. XL 9) ; scol. E_2 f. 111 *b* ajoute : quasi dicat : Nunquam sic est, quod ille qui dormit non posset surgere ; quasi dicat : Potest eciam intelligi de peccatore, quia, si in peccatis fuerit, tamen potest resurgere de peccatis per confessionem. **607-612**, scol. E_2 f. 111 *b* (H f. 268) Hic probat prius dicta per similitudinem acute infirmitatis, dicens sic : « Quis credit » etc. Quis est ita insipiens, quando eum gravat acuta et magna infirmitas, qui non querat consilium et auxilium (**608**), per que posset mortem evadere ? Sic similiter tu, peccator, queras celestem phisicum (**610**), id est Deum, vel delegatum a Deo, id est sacerdotem, quere illum qui vult et potest te curare (**611**) in animo et corpore (cf. H f. 268 interius et exterius, id est in corde et in anima). **613**, scol. H f. 268 (E_2 f. 111 *b*) Hic autor, in persona gracie arguendo illum qui non vult confiteri, dicit : Quis est homo ita fatuus et insipiens, qui vult servare lutum et venenum ; quasi diceret : nullus homo est ita insipiens,

qui sordes corporis vel eciam venenum non extergeret. **614** *fidei minime*, cf. Mt. VI 30. Scol. H f. 268 et tu, modice fidei, foves turpidines anime. **615-616**, scol. H f. 268 revertere ad Deum, quia quandocumque redieris, misericordia Dei omnipotentis suscipiet te et suscipiendo te illuminabit. J. I 9 Erat lux vera, quae illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. **617**, scol. H f. 268 (E_2 f. 111 *b*) Hic gracia ostendit periculum quod provenit ex correccione confessoris (E_2 dilacione confessionis), dicens : O tu, prudens homo aut peccator, studiose cautas, ne mors occupet te in peccatis iacentem. **618** scol. H f. 268 vita hominis est brevis et levis, sicut favilla ignis vel cinis qui proicitur a facie terre (f. 269) Eccli. XIIII° (12) Memor esto quoniam mors non tardat. Genesis III° (19) Pulvis es et in pulverem reverteris. Cf. aussi Job XXX 19, Sap. II 3, Eccli. XVII 31. **619**, Eccli. X 11-13, scol. H f. 269 Nam et hodie est homo preclarus, qui cras favilla mortis, deficiens sicut fumus in aere elevatus. Et qui est hodie homo, cras erit terra, quoniam mors subito advenit ; dum vero speramus vivere, deficimus et peccatum nos occupaverit, transimus ad interitum et ad luctum eternum, ubi fletus est indeficiens nec penitencia, suspiria penitencium. Advertit ymmo pena infernalis, applaudit et letatur, cum ibidem plurimi traduntur, iuxta illud : « Gaudium est miseris socios habere penarum. » **620** *Deficit ut fumus*, Ps. CI 4 Quia defecerunt sicut fumus dies mei. **625** *Vigilate*, Mt. XXIV 42, XXV 13 ; Mc. XIII 35, 37 ; Lc. XXI 36. scol. H f. 269 Hic gracia probat esse mortem incertam et dubiosam, dicens : Peccatores omnes, considerate quid ait Cristus : Vigilate... (Mt. XXIV 42). Et alibi : Vigilate, quia dies Domini sicut fur in nocte veniet... (I. Thess. V 2, 3). **626** *Ut fur* : I. Thess. V 2, 4, cf. Apoc. III 3. **627** *Spiritus* = l'âme. scol. E_2 f. 112 *a* Hic exprimit [t]errorem anime, quem patitur in inferno. Dicit sic : Post exitum anime de corpore et cum fuerit deducta ad inferos, tunc ibi totaliter penis stringitur sine spe redeundi. **629**, scol. H f. 269 Hic gracia declarat horribila tormenta que inconfessi in eterno paciuntur... et dicit : O quam infelix fortuna hominis, quando mors eterna nunc consequitur mortem temporalem seu corporis. cf. Aug. *Civ. Dei* I 11 mala mors putanda non est quam bona vita praecesserit. **630**, scol. H f. 269 tunc ipsa mors eterna gaudet et letatur, conspiciens tormenta ipsarum animarum. **631**, scol. H f. 269 propter hoc peccator sine spe longe vite convertitur (lire : convertatur ?) ad dominum et ad vias

eius rectas nec spacio confidat (**632**). **632** *vas figuli* : Ps. II 9, Rom. IX 21, Apoc. II 27. **633**, scol. H f. 269 Deus nulli homini prefixit vitam longam (f. 270) vel brevem. Sed quando nescis, veniet [mors] sicut fur, (**634**) sed pocius ipse Deus promisit graciam suam cuilibet peccatori penitere volenti (cf. Mt. VII 7, Lc. XI 9, J. XVI 24). Quare igitur, peccator, tardes (**635**) non laborando, ut solvaris a peccatis tuis? Festina igitur (**636**), peccator, ut reversus per contricionem, confessionem et satisfaccionem infernales cathenas amplius non queras. **639**, scol. H f. 270 (E_2 f. 112 *a*) Hic gracia exclamat contra illos qui procrastinant et differunt confiteri peccata, et dicit : Multo ego gracia timeo, ne tu peccator decipiaris per illud turpe « cras », cui multum credis, quia forte ducet te in mortem eternam. Proponendo cras confiteri, assimilaris corvo, cuius vox est « cras, cras », qui, gravis, cadaveribus (**640**) est repletus. Semper vocitat « cras ». Similiter homines qui diligunt bona mundi (**641**) semper dicunt : « Cras convertar ad dominum et cras penitenciam agam. » Sed quando veniente morte avarus et mundi bona diligens claudet os suum, primo et terrena laudare desinet que semper diligebat (**643**). Eccl. XII, Eccli. X 8-9. **639** *cras*, cri du corbeau, cf. « cra » Prisc. I_1. M. Habel signale la rime corvus-torvus dans le *Liber benedictionum Ekkehardi* IV, éd. J. Egli (St. Gallen 1909) p. 386, v. 53 : Exit ore torvus colore tamquam corvus. **645** *vita* — *vita*, on trouve cette même rime dans: *Antigameratus*, éd. E. Habel, Stud. z. la. Dicht. d. M. A., Ehrengabe f. Karl Strecker (1931), p. 71, v. 215 Ac murmur vita, placet hec dominis quia vita. Scol. H f. 270 Hic autor hortatur peccatorem in persona gracie, ut sine dilacione convertatur ad Deum in fletu (**646**) et luctu, fugiendo ficta bona seu temporalia, quoniam nunc (**647**) est tempus appropinquendi ad Deum et querendi graciam ; sicut canit noster ecclesia : Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis (II Cor. VI 2). **648** *Bruma* = froid hivernal, cf. Habel, *Mittellat. Gloss.* 40. Scol. H f. 270 Et eciam nunc est tempus fugiendi frigus inferni. *ignibus ut careas*, de sorte que tu sois sans la chaleur de l'amour divin. Scol. H f. 270 [est] tempus incendendi, et in amorem Dei. Item « bruma, - me » dicitur « gelu, hyems », vel dicitur illud, quod pendet de arboribus propter frigus. **649**, scol. H f. 271 (E_2 f. 112 *b*) Hic gracia respondet tacite questioni seu antipophore. Nam aliquis posset dicere : Quare cito debeo festinare ad Deum vel confessionem,

ex quo meus status per fatum est ordinatus. Sic scilicet si Deus predestinavit me creando, salvabit me; similiter si me prescivit, damnabit. Ad hoc gratia respondet [et] dicit: Ipse homo non debet esse ratus de suo statu, et si est in malo proposito, mutet in bonum (**650**), **651** scol. H f. 271 Deus promisit cuidam veniam per prophetam dicentem : « Convertimini ad me in toto corde, in ieiunio et in planctu. » Joel II 12. Et sic spes de promisso (**652**) Dei erit parata vobis, si so[l]liciti eritis de peccato surgere et graciam querere. **653**, scol. E_2 f. 112 *b* Confirmat quod dixit Dominus : « Convertimini ad me in toto corde vestro et ego convertar ad vos » (Zach. I 3). Dicit ergo : Qui non credit illis verbis que in hiis dixit ut supra, fatuus est (**654**). Scol H f. 271 Quicumque enim homo putat veracis Dei non esse, minus securus est, fatuus multum (**654**). **655-656**, scol. E_2 f. 112 *b* Hic iterum (cf. 649) gracia respondet tacite questioni, quia possit aliquis dicere : Forsan Deus dat graciam homini ideo quia ex hoc habet aliquam utilitatem. Ad hoc respondendum, quod Deus non indiget aliquibus bonis alicuius, unde Origenes: « Nil Deus iubet, quod sibi prosit, » et eciam psalmista : « Bonorum meorum non eges » (Ps. XV 2). **657**, scol. H f. 271 Hic peccator arguit a maiori, dicens : Ex quo omnes homines furesque veneficos dire interficiunt et de medio extirpant mundi, crudeliter ipsos interficientes, tanquam illos qui sunt tanquam membra sathane ; quare ergo homo quilibet presumit iacere in peccatis tanquam licitis, et peccata predicta putat per ea que scriptura sacra damnat et pro magnis viciis iudicat tanquam causas damnacionis ? Scol. E_2 f. 113 *a* O gracia, licet tuis dictis credam, tamen adhuc est questio que me multum conturbat, scilicet quare homines ista peccata pro nichilo habent et reputant, scilicet perfidiam, invidiam, periurium et alia que multa recitantur, teste Paulo et aliis doctoribus sacre scripture, que conferant homini eternam dampnacionem, quia Paulus dicit : serviens peccato est servus peccati (Rom. VI 17, 20), id est : dampnatur eternaliter. **659**, I Cor. VI, 9-10 ; Gal. V 19-21. Rom. I 29-31. **662** *perfidiam*, Rom. I 29. *invidiam*, Rom. I 29, Gal. V 21. **664** *avaricia*, Rom. I 29, I Cor. VI 10. **665** *detractat*, Rom. I 30, I Cor. VI 10, *mentitur, stupraque iactat*, Rom. I 29. **666** *Luxuriat*, I Cor. VI 9, Gal. V 19, 21. *potat*, I Cor. VI 10, Gal. V 21. **669** *mechantur*, I Cor. VI 9, Gal. V 19. *furtis*, I Cor. VI 10. **670** *latrociniis*, I Cor. VI 10. *veneficiis*, Gal. V 20. **675** *scriptura*, cf. 659-670. **677**, scol. E_2 f. 113 *a* In

ista parte gracia seu paraclitus respondet peccatori ad obiecta, scilicet ad illam questionem, scilicet quare homines peccantes et in peccatis existentes non curant confiteri, ymmo adhuc peccata magna estimant pro venialibus. Primo facit hoc, 2° ponit que(m)-que principaliter hominem inducunt ad consuetudinem peccati ; 2ª ibi : Precipue... (693) ; 1ª... prime questioni respondet ; 2° ponit dicta sua per similitudines et ocultas composiciones, 2ª ibi : Fallit... (685). Primo dicit sic : Tu peccator, recipe solucionem questionis. **679**, scol. E_2 f. 113 *a* Populus vic[i]osus peccata mortalia et magna pro venialibus reputat, que quidam peccata ex sua consuetudine facit (**680**) et continue diligit, quia corda ipsorum sunt iam decepta per dyabolum, ita quod manent in consuetudine peccati et peccatum diligunt ac si esset eis innatum (**682**). Sic et vita carnalis (**683**) dominatur secundum voluntatem vitam ducendo huius mundi, que vicia corrodunt animas (**684**), hoc est : eternaliter dampnantur. **681**, scol. H f. 272 Et quia humana vita consistit in voluptatibus, potu, cibis et aliis, et non timent facere ea que prohibita sunt, et hac re nimia consuetudine que ponderant eis tanquam naturalia vel innata, cum secundum Aristotelem consuetudo est altera natura, et sic illa propter dilectacionem consuetudine aquisita animam corrum- (f. 273) -punt humanam. **685**, cf. Florileg. St. Omer 112 : In facie mellis sapor est tibi, sed retro fellis. Scol. H f. 273 (E_2 f. 113 *b*) Hic gracia probat dicta sua per ocultas similitudines. Et primum herbam aconitum, quia dat dulcem saporem in principio et amarum in fine. Alia similitudo (**686**) de aqua que suffodit littus, ipsum lavando, oculte tamen destruendo. Sic homines peccatis decipiuntur ; in principio videntur aliqualiter dulcia, et postea valde amara, et oculte hominem destruencia et animam humanam suffodiencia usque ad interitum inferni ; quoniam cum homo peccat, spiritum (**688**) sanctum a se repellit et cor ipsius multis involvitur tenebris. Et homo ignorat (**689**) quod mors per delectaciones mundanas hominem destruit. **691**, cf. VIRG. *ecl.* III 93 latet anguis in herba. Scol. E_2 f. 113 *b* Hic probat per similitudinem serpentis de oculto rubeto exsilientis. Puniunt hominem letaliter sic et peccata, eciam hominem pungunt in eternum, in quantum ad animam. Scol. H f. 273 consequitur quod vult : statim moritur, sicut moritur ille, qui per serpentem in densis latentem offenditur. **693**, scol. E_2 f. 113 *b* In ista parte preparat se ad amirandum (lire : numerandum) et

fugiendum vicia que plus aliis faciunt consuetudinem malam homini. Et primo determinat de ipsis in generali, 2° in speciali, ibi : Luxus et... (**695**) et primo dicit sic : (scol. H f. 274) Quedam sunt mortalia peccata que prius faciunt mentem hominis immundam, que et diversa alia peccata de se procreant. **695**, scol. H f. 274 talia sunt tria, scilicet luxuria, invidia et avaricia. **696**, scol. H f. 274 Et hec tria sunt maxima potencia seu virtus ipsius dyaboli, de quibus alia omnia peccata oriuntur (**697**) tanquam rivuli de fontibus. Perque [hec] tria peccata (**698**) dyabolus pellit peccatores ad damnacionem eternam. **698** *stimulos* = peccata. *hostis* = diabolus. **699**, scol. H f. 274 Hic gracia specialiter determinat de avaricia et invidia, que duo peccata inter omnes homines prevalescunt. Deinde determinat in speciali de luxuria ibi : De luxu blando... (717). Quantum ad primum, dicit : Dyabolus, fraudulenter et delectabiliter multos inducens ad malum peccatores, stringit eos avaricia et invidia (**700**), nec homines (f. 275) talia peccata subterfugiunt, licet per ea demum crucifigunt[ur] (**701**). Singuli homines non detestantur adulterium neque veneficium (**702**), neque detestantur succendere domos ut rapinas capiant (**703**), neque detestantur furta (**704**). Et licet predicta peccata sunt mortalia, tamen communiter populus, iuvenis et vetulus, eadem graviter exercent (**708**), non computando pro peccatis propter consuetudinem nimiam eorundem (**710**). Et mutuo peccatis propriis se opprimunt (**711**). Nam quis hodie caret avaricia vel invidia (**712**) ? — quasi diceret nullus ; quoniam inter mille non reperitur unus qui avariciam sperneret (**713**), neque enim et in villa invenitur quis sine invidia (**715**). **715** villa a parfois un sens symbolique = massa impiorum, ut in Evangelio : Misit eum in villam ut pasceret porcos (Lc. XV 15), id est : associavit eum conventiculis impiorum, ut sensus nutriret immundos, Raban. Maur. *Alleg.* (Migne, P. L. 112, 1078). **717** scol. H f. 275 Hic gracia specialiter pertractat de luxuria, ostendens luxurie multas species, scilicet crapulam, pulcram carnem, apparimenta vestium, lociones, frequens (l. : frequentes) saltus, coreas, cantus, iocaciones ; et dicit sic : Quare ego gracia velim ostendere et describere multos modos luxurie, cum tamen luxuria per delectaciones (**718**) evitari non potest ? **719**, cf. Eccli. XXXVII 32-34. Scol. H f. 275 Ipsa (c'est-à-dire luxuria) consistit in ventri replecione et (**720**) inspeccione pulcre carnis, proprie que sunt incitamenta et delectaciones luxurie. **721-722**, scol. H

f. 275 Eciam consistit in fulgentibus ornamentis, anulis quoque argenteis vel aureis. Cf. VEN. FORT. II 9, 32 de veste nitens. ECCLI. XI 4. H poursuit : Deinde in multiplici locione, in coreis et in cantibus (**723-724**) ceterisque leticiis. Iste omnes consuetudines sunt incitamenta et occasiones mortis excitantes homines et interficientes intimidos (**725-726**). **725** *mortis odores*, pour cette expression cf. II COR. II 16 aliis quidem odor mortis in mortem. **727-732**, scol. H f. 276 Hic gracia comparat predicta peccata gladio in vagina servato, dicens: Sicuti, homo, vides vaginam ac tamen gladium in vagina reclusum, sic delusio hominum, scilicet pessimus usus viciorum, dum magis pacem promittit peccatori, animam interficit. Propter quod peccata predicta deleantur per penitenciam, quia quanto magis videntur faciliora, tamen plus apud Omnipotentem sunt graviora. Item « dolones » est nomen plurale tantum et significat gladium absconsum in baiacula (l. baculo ?, cf. scol. E_2 f. 114 *b* : « dolus-dolonis » est baculus in quo servatur gladius non apparens) ; et alio nomine dicitur « sicca », inde « siccarius », et est qui talem gladium portat. **730** *carnis heram*, la maîtresse de la chair, l'âme, d'après ce qui précède. **733**, scol. H f. 276 (E_2 f. 115 *a*) Hic peccator rogat graciam, ut sibi documenta prebeat, quibus peccata fugere possit. Et primo facit hoc, secundo probat per exemplum, ibi : Muribus aut grillis... (741), et tercio gracia respondet ad interrogacionem peccatoris, ibi : Nunc vere cerno... (747), et dicit : O tu, gracia, dic michi peccatori, que sunt documenta, per que mutari et Deo reconciliari possum, ut sim fortis contra insidias inimici, quia cum documenta habuero (**736**), non potero deleri per multa peccata, quoniam scyencia est maximum remedium peccatori (**737**), propter quod et homo sciens est dilectus Omnipotenti, iuxta illud Ecclesiastici XX° (lire : DANIEL XII 3) : « Docti fulgebunt sicut splendor firmamenti, et qui ad iusticiam erudiunt multos. » **739**, scol. E_2 f. 115 *a* : quanto plus scit, tanto plura petit scire. **741**, scol. H f. 276 Tunc probat per exemplum, dicens : Quemadmodum mures et grilli, si obstruantur in uno foramine, faciliter suffocantur (**742**), a simili mens humana, si scripturas non intellexit diversas, quibus se protegere debet a tentacionibus dyaboli (**744**), leviter peccat et in peccatis iacet. E_2 f. 115 *a* poursuit : sed mures vel cicade in diversis foveis habitantes, que fovee de facili obstrui non possunt, difficiliter moriuntur, sicut et homines multa scientes difficiliter a dyabolo possunt defraudari. **747**, scol. E_2

f. 115 *b* Postquam autor ostendit, qualiter peccator petit graciam, ut sibi responderet ac diceret per que possit peccata evadere et graciam obtinere, in ista parte Paraclitus peccatori respondet, dans ei(s) documenta, per que possit peccata evitare. Et primo facit hoc in generali, secundo in speciali, ibi : Prima salus... (759). Primo dicens peccatori eciam in generali, qualiter debeat peccata evitare, dicit sic : Ego Paraclitus operar tibi (= je te prêterai secours), quod est iuxta (l. : iustum ?), et talis consolacio iam pro virtute. Scio, quia optas te aggregare supremo Domino et times dampnari (**748**). Ergo iam dicam tibi et sub silencio non dimittam (**749**) de hoc quod me queris ex malis pavidus (**750**). **751** *In septem gestis* ; Le nombre des actes expiatoires varie au moyen âge. M. Habel renvoie à Egbert de Lüttich (± 1000), *Fecunda ratis* (éd. E. Voigt 1899), II 438-445 :

Septenis in carne modis peccata abolentur :
Primus per liquidas agitur babtismatis undas ;
Digno martirio rubroque cruore secundus ;
Tertius : extente solando manus ad egenos ;
Quartus, ut eucharistia digne et sumpta verenter ;
Quintus, ut ad cunctos dilectio flexa propinquos ;
Sextus, peccator dum penitet ante malorum ;
Septimus : ex toto culpis ignoscere fratrum.

Scol. H f. 277 Hic gracia enumerat illa, per que homo dyabolo et peccatis potest resistere et animam salvare. Et primo facit hoc in generali, secundo in speciali, ibi : Prima salus... (759). Dicit : Sicut septem sunt peccata mortalia que expellunt bona ab hominibus et separant homines a visione Dei, tradencia ipsos eterne dampnacioni, sic septem sunt dona seu consilia spiritus sancti, septem munera in cordibus bonorum invent(i)a [1], seu per que repelluntur septem mortalia peccata animamque humanam a variis peccatis purgancia, quia timor repellit superbiam, pietas invidiam, sciencia iram, que est quasi quedam insania, fortitudo accidiam, consilium avariciam, intellectus gulam, sapiencia luxuriam. Idcirco ego gracia manifestabo tibi documenta in presenti, que, licet multi describunt doctores in locis scripturarum sparsim (757-758), hic tamen colliguntur breviter et succinctim. Versus de septem mortalibus peccatis :

Si tibi sit vita, saligia vita !

[1] Il faut peut-être lire : iuvantia.

De septem donis spiritus sancti :

Sap. intel. con. for. sci. [pi.] ti. sunt dona septem.

753 *tipicus qui dicitur ignis*, cf. l'hymne Veni, creator spiritus 2, 3 Fons vivus, ignis, caritas. Isid. *Etym.* VII 23-26 propter quod in Actibus apostolorum per divisionem linguarum, ut ignis apparuit... Scol. E_2 f. 115 *b* Spiritus sanctus, quia dicitur ignis figura terminus ille, per septem [dona] vicia propulsat et dat omnem honorem, purificans triste et bonum cor in iudicio. Cf. aussi Mal. III 2. **759** *sacro... fonti*, le saint baptême. Scol. E_2 f. 115 *b* Hic autor in speciali enumerat documenta, per que possumus graciam conservare. Primo facit hoc, secundo facit recapitulacionem talium documentorum. Sed quia primo posset dividi in tot partes, quot sunt documenta, per que gracia spiritus sancti aquiritur, partes patebunt. Primo ponit consilium et documentum, quod vocatur baptismus. Per baptismum enim peccata omnia originalia delentur, et sic patet quod sacer baptismus super omnia est valens pro aquisicione gracie divine, quia Deus dixit apostolis : « Itote in universum mundum... » (Mc. XVI 15). **760**, cf. Rom. VI 4 P. Pourrat, *La spiritualité chrétienne* I 27. **760-763**, scol. H f. 278. Et hec salus non iteratur et est utilis sex aliis consiliis ; et sicut Cristus semel est passus et semel sepultus, sic baptismus semel est homini necessarius. Scol. H f. 279 ymmo tale non est sacramentum reiterabile ; sed ad delendum et ad dimittendum sunt alia sacramenta instituta, ut est penitencia sancta, que dicitur secunda kabula post naufragilium. **765**, scol. E_2 f. 116 *a* Hic ponit secundum consilium seu documentum aquirendi graciam divinam, et est frequens confessio peccatorum. Quod autem confessio sit magne virtutis, hoc patet per David, qui, quum rite peccavit, statim pro peccato ingemuit (**768**), sicque graciam divinam obtinuit (I Par. XXI 17-30). Item probat per dicta sancti Iacobi (**769**), qui in sua canonica iubet, dicens : « Confitemini alterutrum et orate pro invicem » (Jac. V 16). **767** *rex*, d'après F_1 F_2 il s'agit du roi de Ninive (Jon. III 6-10). Scol. H f. 278 énumère les péchés de David : Primum fuit quod adulterium faceret ; videns ergo Bersabee pulcram lavantem se, vocavit eandem et adulteravit cum ea, genuitque ex ea Salomon (II Reg. XI 1-5). Secundum, quia virum eius Uriam posuit in acie exercitus, ut facilius occideretur, qui et occisus est (II Reg. XI 6-17). Tercium, quia glorians et superbiens iussit numerare populum suum, ut sciret quot homines haberet sub sua dicione,

propter quod missa fuit magna pestilencia (II Reg. XXIV 1-17). **769**, cf. Rem. 765 ; Jac. V 16. **770**, scol. E_2 f. 116 *a* Hic ponit tertium consilium sive documentum aquirendi graciam divinam et est contricio de peccatis et hoc probat per sanctam Mariam Magdalenam (**773**), que fletu et contricione veniam obtinuit suorum peccatorum (Lc. VI 37-50). Scol. H f. 279 Tercium consilium peccatori delendi peccata est lacrimarum effusio, que secundum beatum Augustinum Omnipotentem ligant ; lacrime enim multociens lavant immundicias anime, quoniam multa peccata misericorditer dimissa Marie Magdalene sunt propter fletum et hec spiritus sanctus operatur (**774**) qui peccatoribus miseretur. **775** Pour les trois actes suivants, **775** jeûne, **781** prière, **787** pitié, cf. Tob. XII 8 Bona est oratio cum ieiunio et eleemosyna magis quam thesauros auri recondere. M. Habel renvoie aussi à Egbert de Lüttich, *Fecunda ratis* I 897-898 Haec tria nostrarum solatia sint animarum : Sancta elemosina, sintque preces, ieiunia digna. Scol. E_2 f. 116 *b* Hic ponit quartum consilium sive documentum quo gracia divina aquiritur et est abstinencia a cibo et potu et a voluntate carnali, quia per abstinenciam plures salvantur et hoc patet de Ninivitis, quia, postquam abstinencia vixerunt (**777**), tunc Deus statim fuit eis miseratus. Jon. III, cf. 335. Scol. H f. 279 Quartus modus aquirendi veniam est abstinencia a cibo et potu, id est ieiunium, quod debilitat corpus humanum. Per hoc enim ieiunium minime (lire : Ninivite) meruerunt duplicem vitam, scilicet presentem et futuram, qui pro peccatis ieiunabant et oraciones ad Deum fundebant, quoniam, quando homo ieiunat, suggestiones corporis a se removet. Et hoc spiritus sanctus operatur, qui peccatoribus miseratur. **781**, scol. E_2 f. 116 *b* Hic ponit quintum consilium et remedium aquirendi graciam spiritus sancti et est frequens peticio, que habet plures virtutes : primo gracia Dei aquiritur, 2° quia peccatum ab homine repellit, ut ait apostolus in epistula : Sine intermissione orate, fratres, quia per assiduas oraciones peccata ab homine repelluntur (I Thess. V 17), ut eciam ipsemet Deus testatur, dicens : Pulsate et aperietur, querite et invenietis (Lc. XI 9, Mt. VII 7). Scol. H f. 279 Quintum remedium peccatoribus est omnia abstinere que in tediis sunt et oracionibus intendere, que multum prosunt, quia per eas vite defenduntur et culpe per eas moriuntur. Salus enim aquiritur et diabolus eicitur. Quapropter Deus Omnipotens innet nobis orare, ymmo et pro inimicis, exemplo suo, qui pendens in cruce orabat (f. 280) dicens : Pater,

dimitte eis... (Lc. XXIII 34) et apostolus : Orate pro persecutoribus... (Mt. V 44), Si enim inimicus tuus esuriit... (Rom. XII 20). Et debemus orare incessanter (Lc. XVIII 1); Primo querite regnum Dei et iusticiam eius et omnia adjicientur vobis (Mt. VI 33) — et non solum pro nobismetipsis, sed pro omnibus petentibus, iuxta dictum apostoli : Alter alterius onera portate... (Gal. VI 2). Et alibi : Orate pro invicem... (Jac. V 16). Item in evangelio : Pulsate et aperietur vobis... (Mt. VII 7, Lc. XI 9). Et hoc spiritus operatur qui petentibus miseretur. cf. Tob. XII 8-9. **787**, scol. H f. 280 Ponit sextum remedium... dicens : Sextum remedium aquirendi graciam est observacio operum sex misericordie, que habentur in Matheo, ubi dicitur : Sitivi et non dedisti michi bibere... (Mt. XXV 42) Et sunt septem opera misericordie, scilicet visitacio infirmorum, cibacio esurencium, potacio siciencium, vesticio nudorum, collocacio peregrinorum, redempcio captivorum, sepelicio mortuorum. Et hec inter opera misericordie corporalia prima sex ponuntur Mat. XXV° (34-44), sed septem Thobie II° (I 17, II 7, XII 12). Opera spiritualia sunt eciam septem (*sic*), scilicet delinquentem ignoscere, peccantem corrigere, ignorantem docere, titubanti consulere, mestum consolari, pro salute proximi orare. Iacobi quinto (19-20) : Fratres mei, si quis ex vobis erraverit a veritate... Daniel IV° (24) : Peccata tua ele - (f. 281) - mosinis redime... Scol. E_2 f. 116 *b* rappelle le vers connu : continentur opera pietatis in hoc versiculo : « Vestio, cibo, poto, redimo, tego, colligo, cumulo. Dans la Summa penitentie toutefois nous lisons six opera pietatis : Vestio, poto, cibo, tectum do, visito, tumbo. **788** *illic*, Mt. XXV 34-44. **789** *modis senis*, ceux, indiqués dans Mt. XXV 34-44, énumérés dans 791-792. **791** *non sospes* est l'état misérable de l'homme qui est captivus, nudus, hospes, pauper, esuriens et sitiens. *captivus* : Mt. XXV 36 in carcere eram et venistis ad me ; *nudus* : XXV 36 nudus, et cooperuistis me ; *hospes* : XXV 35 hospes eram, et collegistis me. **792** *Pauper* pourrait se rapporter à XXV 36 infirmus, et visitastis me ; *esuriens* : XXV 35 Esurivi enim, et dedistis mihi manducare ; *sitiens* : XXV 35 sitivi, et dedistis mihi bibere. **794** *Qui dat, ei dabitur* ; Werner, *Lat. Sprichw.* 20, 79. Lc. VI 38 Date, et dabitur vobis. **801** *dementem* = un pécheur. **801-803** Jac. V 19 Fratres mei, si quis ex vobis erraverit a veritate, et converterit quis eum, (20) scire debet quoniam qui converti fecerit peccatorem ab errore viae suae, salvabit animam ejus a morte, et operiet multitudinem peccatorum. **805**, scol. H f. 282 Hic gracia

incitat peccatorem, ut scripta in hoc libro firmiter teneat, utilitatem eorum ostendendo, et dicit : Serve Cristi, (**806**) iam nota tibi sunt de quibus quesivisti (**807**) et hec sepe legendo diligenter considera, quia qui sepe legit, invenit si aliqua turpia egit. (**808**) Et inveniendo perterritus defleat premonitus. (**809**) Istis scriptis igitur per sacram scripturam poterimus adipisci vitam eternam, Iohannis V° (39) : Scrutamini scripturas, quia vos putatis in ipsis vitam eternam habere. Isidorus: Leccionibus instruimur, oracionibus mundamur, utrumque bonum est si liceat ; si non liceat, melius est orare quam legere. Nam cum oramus, cum Deo loquimur. Cum vero legimus, Deus nobiscum loquitur. Omnis profectus ex leccione et meditacione procedit. Que enim nescimus, leccionibus discimus, que autem didicimus, meditacione conservamus ; genuinum confert donum leccio sanctarum scripturarum, sive quod intellectum mentis erudit, seu quod a mundi vanitatibus abstractum hominem ad amorem Dei perducit (*Sentent.* III, VIII 1-4). Non potest sensum sacre scripture cognoscere nisi legendo, sicut scriptum est : Arripe illam, et exaltabit te ; glorificaberis ab ea cum eam fueris amplexatus (Prov. IV 8). **809-812**, scol. H f. 282 Hic gracia intitulat suum librum, vocans ipsum « Paraclitus », seu consolatorem, et merito, quia consolatur omnes peccatores in fide debiles. Est ergo titulus huius libri dulcis « Paraclitus », quod interpretatur a « para », quod iuxta, et « clisis », inclinatio, quasi « iuxta inclinacionem », eo quod totus gloriose inclinatus est ad consolandum peccatores. Et ergo merito intitulatur « Paraclitus », quod interpretatur « consolator ». Consolator enim hic, ne peccator in desperacionem propter multitudinem peccatorum cadat, sed ut pocius Dei misericordia confidat et ad penitenciam convertatur. Cf. Isid. *Sentent.* I, XV 4 Spiritus sanctus, pro eo quod consolator sit, Paracletus nuncupatur. Nam latine paraclesis consolatio dicitur. Et re vera, dum dona sacramentorum distribuit, consolationem animae praebet. **813**, scol. H f. 282 Hic finaliter gracia, imponens finem et titulum suo libro, hortatur peccatorem, ut amplius ipsam graciam non inquietet de dubiis inter - (f. 283) - rogando, et dicit : Iam nos gracia venimus ad metam, id est ad finem huius libri, scilicet sufficienter de dubiis a peccatore quesitis determinando. Ideo tu, peccator, fac me graciam quietam, amplius non interrogando de dubiis aliquibus, quia iam video te peccatorem ex supradictis posse salvari et ad eternam perduci(t) gloriam, ad quam ducit Ihesus Cristus per secula benedictus. Amen.

SYNODUS

I. — MANUSCRITS

I. — Manuscrit perdu. MANITIUS (*Gesch. d. lat. Lit. d. Mittelalters* III 1067) signale 1 manuscrit perdu : Altenburg (Basse-Autriche) s. XIII. — Synodius.

II. — Manuscrits collationnés :

A cod. Vindobonensis 1147, s. XII, ff. 78 *b*-88 *b*, 1 col., vss. 1-430.
[*Tabulae codicum manu scriptorum*, Vienne 1864, I 199.]

B cod. Zwettlensis 36, s. XII, ff. 188 *a*-191 *b*, 2 col., vss. 1-128, 130-400, 402-473, 475-551, 554-560, 573, 576-583, 587-591.
[*Xenia Bernardina* I 316.]
Une main postérieure a écrit en tête de la colonne droite de la feuille 188 *a* : *Warnerij Poëma.*

C cod. Engelbergensis 117, 1203, ff. 245 *a*-254 *b*, 1 col., vss. 1-587, 587 *a*, *b*-591.
[*Catalogus codicum manu scriptorum qui asservantur in Bibliotheca monasterii O.S.B. Engelbergensis in Helvetia*, ed. P. BENEDICTUS GOTTWALD O.S.B. 1891, 127.]
La feuille 244 *b* porte un poème en l'honneur de Garnier.

D cod. Harleiensis 2817, s. XIII, ff. 49 *a*-61 *b*, 1 col., vss. 1-185, 187-520 ; 521-572 la moitié des lignes, page déchirée de haut en bas.
[*Catalogue of the Harleian manuscripts in the British Museum* 1808, II 713.]

E cod. Valentianus 828 (610), s. XIV/XV, ff. 121 *a*-133 *a*, 1 col., papier, vss. 1-587, 587 *a*, *b*-591.
[*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, Départements*, XXV 485, Valenciennes 826 (610). J. MANGEART, *Catalogue des manuscrits de la*

bibliothèque de Valenciennes, Paris-Valenciennes 1860, 601 n° 610.]

II. — CLASSEMENT DES MANUSCRITS

On peut distinguer entre deux groupes de mss. : AB — CDE. A et B ne possèdent pas les tables des matières qu'on trouve dans C D, ni les titres des strophes à la marge comme dans C E. A B s'accordent contre C D E : Pref. 7 ab eis, Syn. 14 manet, 90 coniunctus — unctus, 101 perdidit, 105 linguam, 124 advene, 168 coniungere, 175 summique, 176 perdidit, 232 petenti, 296 fumus, 343 duravit, 412 per — properavit, 415 culpam quam, 452 flammineis, 465 cum, 560 hodie strumosa.

Dans le second groupe de manuscrits, ceux du XIIIe siècle, C D doivent être rapprochés l'un de l'autre. Sur les feuilles 49 *a*, 49 *b* de D se trouve la table des matières se rapportant à la première partie du poème, sur les feuilles 56 *a*, 56 *b* celle de la deuxième partie. Cette dernière se lit également sur la feuille 249 *b* de C, qui répète les titres de la table à la marge. C n'a pas la table de la première partie, mais à la marge nous trouvons pour chaque strophe les indications fournies par la table des feuilles 49 *a* et 49 *b* de D.

E n'a que de très brèves indications à la marge et qui ne dérivent pas de la même source que celles de C D. Bien que les caractères du ms. E soient assez grands et que les marges ne laissent pas beaucoup d'espace, le scribe aurait pu, au besoin, abréger les titres de la source commune C D, mais on constate que ceux qu'il a ajoutés sont indépendants.

Les mss. C D forment un groupe ensemble, ce qui est confirmé par : 127 mutata C, muttata D, 249 magnum tribuens, 466 studensque, 476 patriis.

E se rapproche tantôt de D (101 divisis, 519 rectores), tantôt de C (189 verum, 247 tempore corrigé en tempora, leçon de ABD, 352 trecentum, 390 producite, 437 vitulorum, 449 potum).

La situation où E se trouve s'oppose à supposer une source commune C E ou D E. Bien que le ms. E forme un groupe avec C D, il ne dérive pas directement de la branche qui porte C D.

Les rapports des 5 manuscrits peuvent être exprimés par le *stemma* suivant :

x

A B

C

D

E

III. — ETABLISSEMENT DU TEXTE

L'autorité du plus ancien ms., celle de A, est nulle. Voici ses leçons particulières : 21 frater, 39 ferte, 80 agite, 91 claudentur, 101 numen, 106 tunc, 108 prima, catervis, 158 ruentem, 184 dextra sidera, 244 te, 260 subtractis, 270 viciis, 291 et, 318 quid, 320 duces, 330 thesaurum, 347 electa, 417 fuit om., 425 debet.

Nous avons hésité pour 184 : Inspirat qui dextra sidera girat (A). Les autres mss. : Inspirat que celum dextera girat. Dans A c'est Dieu qui inspire, dans B C D E c'est la main de Dieu. Nous avons cru devoir admettre la dernière leçon, nous rappelant la puissance de la main forte de Dieu dans la Bible (cf. p. ex. Ps. CXVII 16), mais surtout en rapprochant 184 de Eccli. XLIII 13.

Le stemma fait voir que l'autorité du groupe A B n'est pas nécessairement plus grande que celle du groupe plus jeune C D E. Nous avons admis la leçon C D E dans 14 : Hoc monet, ut dicis, in cunctis copia vicis, où manet (AB) ne s'explique pas, tandis que monet se rapporte par ut dicis à ce que Sophia vient de dire. Dans 90 nous lisons : In qua (sc. Archa) coniunctis pacem fert Spiritus unctis. Les nominatifs coniunctus — unctus accompagneraient Spiritus (AB) ; mieux vaut coniunctis — unctis, surtout parce que 90 sert d'introduction à 91, qui est une allusion au « extra ecclesiam nulla salus ». Dans l'histoire de Babel nous lisons 101 : Divisis turbis sic nomen prodiit urbis. Le parfait perdidit (AB) nous semble moins bon. Le vers 101 se rattache à Gen. XI 9. Par

les malheurs de la ville son nom fut transmis à la postérité. Dans l'histoire de la descente du Saint-Esprit le vers 105 porte : Venit in igne Tonans, per linguas munera donans. AB ont linguam, faute due au munera suivant. On peut renvoyer, d'ailleurs, à Act. II 3. Les paroles suivantes sont adressées à Lot, 124 : Advena festinas, bone Loth. AB ont advene, ce qui n'est pas correct, cf. Gen. XIX 9. Dans 176 Jean : Edidit obstrusus que rimatur sacer usus. AB ont perdidit. Il s'agit ici probablement de saint Jean, auteur de l'Apocalypse, et dont la clairvoyance est rapprochée de celle de Joseph. La leçon C D E est certainement la meilleure, cf. les Remarques. Aveuglé par l'argent, Balaam était prêt à, 232 : casum... Iudaice genti maledicto ferre potenti. Puisque les enfants d'Israël n'ont pas demandé leur ruine, la leçon AB petenti peut être rejetée ; cf. d'ailleurs Num. XXII 6. Pour punir le pape Alexandre I et les siens, 296 : Furnus vesani succenditur Aureliani. AB ont Fumus, sans doute une erreur, cf. les Remarques. Le sacrement du baptême de Constantin est accompli après une longue période de persécutions, 343: Et multis annis durarat tanta tyrannis. Le parfait duravit de AB nous semble moins bon que le plus-que-parfait, qui, marquant une action accomplie dans le passé, est mieux en rapport avec 342. Dans le vers 412, l'empereur Théodose « Post diram cedem Christi properabat ad edem. » Comme c'est après le massacre des citoyens de Thessalonique que l'empereur veut se rendre au temple (cf. les Remarques), la préposition per (AB) nous semble moins correcte que post. Lors d'une terrible inondation du Tibre dans l'hiver de 589/90, la population romaine était, 452 : subdita ...flumineis dampnis. Flammineis (AB) n'a pas de sens. Saint Egbert tomba malade, 465 : Cum sibi conscisset socium, studiumque petisset. L'emploi de dum (AB) est erroné et s'oppose au syntaxe du poète.

La leçon AB a été admise dans Pref. 7, où ab eis semble correct, tandis que les adverbes istinc (C E) et istic (D) ne s'expliquent pas dans le vers. Dans 175 summique, se rapportant à Tonantis, peut être gardé. Dans 415 : Non prius intravit culpam quam flendo piavit, l'ordre culpam quam n'est pas nécessairement une erreur et nous l'avons admis au lieu de quam culpam (C D E). Mais c'est un cas où l'on peut hésiter. Avec bien plus de certitude on peut considérer comme bonne la leçon AB dans 560 : (559) Perque Columbanum gens abbatem veteranum (560)

Que dampnabatur hodie strumosa notatur. C D E présentent strumis hodieque notatur, où l'enclitique - que n'a pas de sens.

Les manuscrits donnent 3 constructions différentes dans 168 : rogatus (sc. Joseph) Ut vellet fede se iungere, fugit ab ede (C E). A B ont coniungere, D a sibi iungere. La leçon C E est correcte, celle de AB provient d'une glose, celle de D est une fausse interprétation du scribe.

On voit par ce qui précède que la valeur du groupe AB seul est bien moins grande que celle de C D E.

Il reste encore à parler une fois du vers 101, où il s'agit de la ville de Babel et où D E s'opposent à A B C : Divisis turbis, sic nomen prodiit urbis. A B C ont diversis. Nous avons osé admettre divisis, par rapport à Gen. XI 8 Atque ita divisit eos Dominus ex illo loco in universas terras.

Le texte de M. J. Huemer, qui ne connaissait que les mss. A B, est assez différent du nôtre. Ainsi : le titre Synodicus, 14 manet, 40 seu, 64 nec, 78 fidem mutat, 85 plantae, 90 coniunctus-unctus, 101 diversis, perdidit, 105 linguam, 124 aduene, bene, 129 liquit, 168 coniungere, 175 summique, 176 perdidit, 184 qui dextra sidera, 201 detrectant, 232 petenti, 296 fumus, 322 iudas, 343 duravit, 412 per, properavit, 452 flammineis, 465 cum, 474 om., 498 habuerunt, 519 doctores, 552-553 om., 561-572 om., 574-575 om., 577 hostiarum, 584-586 om.

Ajoutons que la ponctuation dans l'édition Huemer est quelquefois incorrecte.

Comme notre prédécesseur nous nous sommes servi de majuscules pour les noms propres, les nomina sacra et les noms géographiques. Au contraire nous avons gardé la graphie médiévale e pour ae, oe.

IV. — LE POEME

Titre

A : Prefatio Synodijci, B: Prefacio Synodi, C; Liber apellatus Synodius, D: Liber Synodius, E: Libellus qui dicitur Sinodius. AB expliquent le titre par un vers, qui se trouve dans C E après 587 : A synodo bellus bene dicitur (A discitur) ille (B iste) libellus. Evrard l'Allemand, *Laborintus* III 92 et Hugues de Trimberg, *Registrum multorum auctorum* 541, 544 connaissent le poème sous le titre *Sidonius*. Geoffroi de Vinsauf, *Poetria nova*

1820, parle du modus et mos *Sidonianus*, plus loin, 1826, du *Sydonii calamus*. HUGUES SPECHTSHART DE REUTLINGEN, *Forma discendi* 585, dit *Sinodicus*.

Nous n'avons pas suivi la tradition, Huemer, Manitius, Walther, dans l'emploi du titre *Synodicus*, adjectif qu'on pourrait faire accompagner de liber ou de libellus. Comme titre nous avons choisi le substantif *Synodus*, attesté par B, avec quelque vraisemblance, du moins, puisqu'il est très bien possible que Synodi = Synodii.

Après la première partie, 1-313, B se sert aussi du nom églogue : Explicit Egloga prima. Incipit II (f. 190 *a*).

Forme

Le nom Egloga n'est pas mal choisi, en effet. Les strophes du Synodus sont chantées sur l'herbe, par un bel après-midi à la fin du mois d'août. Après un bon repas arrosé d'un vin généreux, les chanteurs se reposent à l'ombre d'un arbre et se racontent des histoires sacrées. Après Virgile et Calpurne, le genre bucolique, très en faveur auprès des poètes lyriques de la renaissance carolingienne, se retrouve au IXe siècle dans l'*Eglogue* de THÉODULE, qui a servi de modèle au *Synodus* [1], plus tard dans les *Eglogues latines* de DANTE, les *Bucoliques* de BAPTISTE DE MANTOUE, les *Eglogues piscatoires* de JACQUES SANNAZAIRE.

Le Synodus, composé pour la plus grande partie de strophes de 7 vers, chantées alternativement par Thlepsis et Neocosmos, se rattache par sa forme dialoguée à l'étonnante masse d'ouvrages de ce genre extrêmement cultivé, en prose autant qu'en vers, par les auteurs de la latinité patristique et médiévale. La méthode scolastique s'y prêtait d'ailleurs merveilleusement bien. Il serait inutile de s'y arrêter longuement. La disputatio, l'altercatio, voilà la méthode idéale pour l'explication des difficultés, l'exposition des idées, la défense des thèses, pour l'accusation et l'apologie, la consolation et la louange, pour toute sorte de démonstration [2]. Les poèmes dialogués que le passé nous a légués, constituent une mine inépuisable de documents de la vie spirituelle, morale, politique et intellectuelle de nos ancêtres. M. H. Walther, dans son

---

[1] *Modern Philology*, VII, 1909/10, p. 172.

[2] Voir M. GRABMANN, *Die Geschichte den scolastischen Methode*, I, 193, 264.

excellent ouvrage d'orientation [1] sur ce domaine, compare le Synodus, qui oppose pour une très grande partie des scènes du Nouveau Testament à des histoires parallèles de l'Ancien Testament, avec les anciennes *Collationes Veteris et Novi Testamenti.*

Garnier a montré dans la composition du poème une certaine prédilection pour les nombres symboliques [3], [4], 5, 7.Thlepsis chante 33, Neocosmos 32 strophes de 7 vers. La préface compte 10 vers, comme le prologue de Sophia. Puis viennent 7 vers de Thl., 3 de Neoc., 3 de Soph., 7 de Thlepsis. Ensuite les strophes de 7 vers se succèdent régulièrement. Cette distribution montre au début 4 fois 10. Remarquons qu'après Sophia c'est Thlepsis, le plus âgé, le plus vénérable, qui chante le premier, que le jeune Neocosmos, très poli, ne répond d'abord qu'avec 3 vers. Après 65 Soph. chante 15 vers (3 $\times$ 5), 10 après 178, 4 après 300 formant un groupe de 6 avec la réponse de Thl. 305-306. Ensuite elle a 3 vers auxquels Thl. et Neoc. répondent chacun avec 2 vers, ce qui constitue un groupe de 7.

La deuxième partie du Synodus commence par 5 vers de Sophia. L'alternance régulière est interrompue de nouveau par Sophia avec 13 vers (389-402), plus loin avec 15 (472-487) et 30 (543-573). Thlepsis conclut par une strophe de 6 vers, à laquelle le jeune Neocosmos, toujours discret, répond par une strophe de 3 vers. Comme elle a commencé, Sophia termine par 10 vers.

Sujet

Le Synodus est donc un concours entre Thlepsis (θλῖψις, persécution), qui apporte des histoires de l'Ancien Testament, et Neocosmos, qui chante des récits correspondants, empruntés au Nouveau Testament, après 247 aux légendes hagiographiques, aux vies des papes et des princes, à l'histoire ecclésiastique. Les deux concurrents chantent devant l'arbitre Sophia, qui, à la fin, ne décerne pas la palme de la victoire à l'un ou à l'autre, mais, solution élégante autant que sage, après quelques paroles élogieuses, elle assure que des récompenses seront données à tous les deux, s'ils viennent au Paradis (588-589).

---

[1] H. WALTHER, *Das Streitgedicht in der lateinischen Literatur des Mittelalters* — Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters, t. IV, fasc. II, Munich 1920.

Comme nous l'avons déjà indiqué, le poète a suivi comme modèle l'*Eglogue* de Théodule du ixme siècle, poème très en vogue au moyen âge [1]. Là, l'Athénien Pseustis apportait des histoires mythologiques, auxquelles Alithia répondait par des histoires de l'Ancien Testament, le tout sous l'arbitrage de Phronesis. Alithia remporte naturellement la victoire.

Nous avons fait accompagner chaque strophe de l'indication du sujet — ou de plusieurs — telle qu'elle nous est fournie par les mss. C D, en passant sous silence celles de E.

On remarquera que les histoires comparées, d'un caractère purement édifiant, sont racontées d'une façon judicieuse, qu'elles constituent un vrai corpus de récits moraux.

Quelquefois le cours narratif du poème est interrompu par de sages conseils, tirés de l'exemple qui précède. Voici ceux de Thlepsis : 129 Terreat hoc (c'est-à-dire l'histoire de la femme de Lot) mentem mala que liquit repetentem ; 157 Querat qui curet, quid res vetus illa (c'est-à-dire Jacob vaincu par le Seigneur) figuret ; 223 Vivere nitantur caste per quos sacra dantur ; 251 Nam nichil est munus quod non offert amor unus ; 463-464 Hinc ego perpendo pelli peccata gemendo, Si que deflemus cauti vitare studemus. Ceux de Neocosmos : 164 Que res ista (c'est-à-dire l'histoire de Thomas) ferat prudens mysteria querat; 230 Ut vivat pure cui sunt celestia cure (cf. 223); 257-258 Res monet hec (c'est-à-dire l'histoire de Julien) ne quis detractet legibus equis, Penis iure datur qui sanctos non veneratur ; 471 Flens veniam speret qui non in sordibus heret. Consolation qui a réconforté bien souvent aussi le pauvre pénitent du *Paraclitus*.

Vers

Le Synodus est entièrement composé d'hexamètres léonins, comme si souvent chez les poètes du xie et du xiie siècle [2]. La rime est constituée par la voyelle de la syllabe finale, suivie ou non d'une ou de deux consonnes, l'articulation qui précède et la voyelle de l'avant-dernière syllabe du premier et du second hémistiche.

---

[1] Ed. J. Osternacher, *Gymnas. Progr. Ripariae prope Lentiam*, 1902. Il est intéressant aussi de renvoyer à Jehan le Fèvre, *Livre de leesce*, 45-57, éd. A.-G. v. Hamel, Paris 1905.

[2] Wilh. Meyer, *Gesammelte Abhandlungen zur mittellateinischen Rythmik*, I, 79.

Le poète a bien tenu compte de la quantité. Nous trouvons quelques irrégularités, comme les formes médiévales 11 Sophīa, 37 ecclĕsia, ensuite 144 Iācobe, 148 īniciens, 314 eiā, 352, 419 hīc (= hĭc), 393 Māro, 572 prĭma. La voyelle finale du premier hémistiche s'allonge souvent : - ă> - ā : 49 motā, 120 sincerā, 152 desertā, 156 nervosā, 332 gestā, 440 durā, 444 magnā, 547 scripturā ; - ĕ> - ē : Pref. 5 morē, S. 139 montē, 233 vellē, 238 Severinē, 372 comē, 376 scirē.

L'élision et l'hiatus ont été partout évités. H n'est pas considéré comme consonne.

Dans la rime léonine il n'y a pas de différence entre e bref et e long (souvent = ae, oe), 448 quĕrens-quērens ; entre e long et e long = ae, oe, 471 speret-heret.

Très rarement un monosyllabe est à la fin du vers ou du premier hémistiche (136, 257). Souvent les vers se terminent par un mot de 4 syllabes (129 fois), par exemple Pref. 6, S. 7 ; moins souvent (37 fois) on trouve un mot de 5 syllabes, par exemple Pref. 1, S. 10.

La répétition est un color rhetoricus moins fréquemment employé dans le Synodus que dans le Paraclitus (14 fois, Paraclitus 50 fois). Il y a parmi ces cas des répétitions qui ne sont qu'idiomatiques (529), des jeux de mots (448, annominatio [1]), des formes différentes du même verbe ou du même substantif (581, 588 [2]), deux mots répétés (9-10, 181-182, 240), trois mots répétés (394, 473-474).

L'allitération [3] est un ornatus facilis, fréquent dans le Synodus comme dans le Paraclitus. Il y a plusieurs cas à distinguer : 1° plus de trois mots successifs ont le même son initial (157, 342, 473, 570), 2° trois mots successifs (60, 75, 112, 154, 174, 183, 188, 205, 378, 463), 3° trois mots successifs et un autre mot dans le même vers (20), 4° trois mots successifs ont le même son initial, deux mots successifs dans le même vers ont un autre son initial (149), 5° deux mots successifs et deux mots successifs ailleurs dans le vers ont le même son initial (394), 6° deux mots successifs et deux mots ailleurs dans le vers (84, 400), 7° deux mots successifs et un mots ailleurs dans le vers ont le même son initial, deux autres mots successifs ont un autre son initial (19,

---

[1] Edm. Faral, *Les Arts Poétiques*, 94.
[2] *Ibid.*, 95.
[3] J. Marouzeau, *Le style oral latin*, Revue des Etudes lat., 1932, 170.

34, 143), 8° deux mots successifs ont le même son initial, deux autres mots successifs dans le même vers ont un autre son initial (197, 234, 254, 292, 320, 519), 9° deux mots successifs et un mot ailleurs dans le vers ont le même son initial (44 ; 34 fois), 10° deux mots successifs ont le même son initial (14 ; 82 fois).

Par suite de la nature des vers léonins, il faut être prudent en citant des exemples d'homoiotéleute [1]. Cependant, le Synodus fournit quelques cas assez sûrs : 210, 421, 428, 494.

Langue

Garnier de Bâle a bien soigné le latin de ses poèmes. Chez lui, par exemple, nous ne trouvons pas cette abondance de mots composés que les auteurs du moyen âge aiment tant. Le verbe condelectari (7) n'est pas classique. On peut s'attendre, pour les pronoms, à iste = ille. Ensuite nous remarquons encore quelques constructions un peu moins soignées, inévitables peut-être à cause des difficultés sans nombre que présente la rime léonine. Ainsi la durée du temps est exprimée par l'ablatif multis annis, 343. Le génitif est remplacé par de + ablatif dans 581 de certamine. Nous trouvons le participe présent avec esse pour une forme simple (langue biblique), 493 servans fuit [2]. Dans le vers 313 le participe présent pausantes a la valeur d'un participe de l'aoriste grec [3]. Credere est construit avec l'accusatif 77, plaudere = applaudir à, se réjouir de, avec l'ablatif 334 [4]. Bibere est suivi de la préposition de = ex 352, fervens est accompagné de in + ablatif. L'impératif de pergere est suivi de l'ablatif du gerundium, pergite narrando 80, forme qui doit rimer avec iuvando.

En général la langue et la versification du Synodus sont plus correctes encore que celles du Paraclitus. C'est là une constatation dont on peut conclure que le Synodus est postérieur au Paraclitus. Peut-être Garnier a-t-il joui déjà d'une certaine renommée après son premier ouvrage et est-ce à cause de cela qu'il n'a donné que son nom en acrostiche dans la préface, sans ajouter d'autres indications.

---

[1] J. Marouzeau, *op. cit.*, 174.
[2] Stolz-Schmalz, *Lateinische Grammatik* [5], 605-606, Munich 1928.
[3] Cf. Rem. 313.
[4] Du moins si l'on ne considère pas fuso sanguine comme un ablatif de cause.

V

SYNODUS

PREFATIO SYNODI

Versibus emensis his auctor, basiliensis
Vir quidam, clerum paritates querere rerum
Ammonuit primus, Domino quas indice scimus,
Rerum priscarum brevis editor atque novarum,
Non veteri more, sed eas scribendo canore
Et quasi certantes ponendo duos modulantes.
Res ab eis iuncte titulantur in ordine cuncte,
Iudice matrona dare que solet optima dona.
Vt nomen noris, laudator, compositoris,
Sensim primarum seriem coniunge notarum.

I

Sophia

Iam calor estivus, fervente leone nocivus,
Transiit ; Augusti finis dat pocula musti.
Campis detectis et pomis arbore lectis,
Undique potatur contractaque cura fugatur.
Nos quoque, letantes dum sustinet herba cubantes
Ramis protectos esca potuque refectos,
Condelectemur verbisque sacris recreemur.

A fol. 78 b *porte deux vers qui servent de titre dans* B *et qui sont interpolés après* 587 *par* C E. — A Prefatio Synodijci. B P̄facio Synodi. — 1, A ... ersibus. C hiis. 2, B clerum < clarum. C noscere. 3, E iudice. D simus. 7, C istic̄. E istinc. D istic. 10 A *à la marge* Explic̄ p̄fatio. B *après* 10 Explic̄ P̄facio. Incip̄ Prologus. C *à la marge* Incipit liber appellatus Synodius. D Incipit liber Sinodius. E Incipit libellus qui dicitur Sinodius. 2, B transirit. D agusti. 7, A verbis.

Thlepsi, vetustarum memor, et, Neocosme, novarum,
Ambo scii rerum cantantes dicite verum,
Dicite cantantes, que dicitis equiperantes.

THLEPSIS

Mente iubes dia que precipis, alma Sophia.
Factor celorum Deus et firmator eorum
Nos modo confortet, quodvis faciamus, oportet.
Hoc monet, ut dicis, in cunctis copia vicis,
Et non tam fortis calor herbaque mollis in hortis.
Assensum prebe dictis his, pulcher ephebe,
Otia nostra bonis dent exemplum rationis.

NEOCOSMOS

Fiat, dicamus nec inertes hic iaceamus !
Servo seni morem, minor expectans seniorem,
Cui respondebo ceu congrua queque videbo.

SOPHIA

Fatur prudenter, fiant res queque decenter.
Firmis te sepsi rationibus ; incipe, Thlepsi,
Ac titulos rerum numero conferte dierum.

THLEPSIS de Adam sexta luce creato.

Sexta luce Deus, ceu scriptor narrat Hebreus,
Formavit castum mentisque mere prothoplastum.
Ade plasmato subitoque sopore gravato
Una subtracta de costis femina facta
Constitit ante virum ; satis hoc opus estimo mirum.
Hi sunt temptati causis tribus et superati.
Heu ! se perdentes cunctos fecere nocentes.

NEOCOSMOS de Christo sexta aetate incarnato.

Etas sexta pie clauso de ventre Marie
Vidit prolatum sine tempore de patre natum
Christum, virtutem patris mundique salutem.

12, B Facta. E formator. 14, A B manet. B viris. 15, A C D ortis. B oros. 16, C hiis. 17, B ocia. 19, B E exspectans. 21, A Frater. 24, B C D ebreus. 25, D protoplastum. 29, C E hii. 31, B Aetas.

Hunc ter temptavit Satanas, sed non superavit.
In cruce suspensus et mundum corpore mensus
Mortem destruxit proprioque cruore reduxit
Ecclesiam lotam per bis duo climata totam.

THLEPSIS de Abel foris occiso.

Ex Adam natis non equa mente paratis
Intima scrutanti libamina ferre Tonanti
Dum fruges unus daret, alter de grege munus,
Munus aratoris spernens, agnum melioris
Inspexit grate qui gaudet simplicitate.
Livor turbavit Cain fratremque necavit
Fraude foras ductum ; fert sanguis ad ardua luctum.

NEOCOSMOS de Stephano extra urbem lapidato.

Mistica sacrorum Iudei scripta librorum
Dum non scrutantur terre fructus operantur.
Hos reprehendebat Stephanus pius atque docebat
Esse Deo gratum super omnia cor tribulatum.
Invidia mota rapit illum contio tota,
Nec mora dampnatur tractusque foras lapidatur.
Qui tumulant sanctum tollunt ad sidera planctum.

THLEPSIS de translatione Enoch et Helie.

Enoch translatus vivaci prole beatus
Gaudet in occulto, positus iam tempore multo.
Inter peccantes peccataque multiplicantes
Non declinavit, sed rectum semper amavit,
Mundum perdentis completa propago parentis.
Raptus adhuc vivit mortalis sicut abivit,
Ut pro Messia pugnet comitatus Helia.

NEOCOSMOS de assumptione Sancte Marie et Johannis Baptiste.

Germine vitali partuque micans speciali
Dicta maris stella scandit super astra puella,
Qua fruitur meta Domini generatio leta.

34, C E sathanas. 39, A ferte. D d tonanti. 40, D cum. 43, C caym. D Kain. E Cayn. 45, A mystica. 45, B concio. 53, B oculto. 58, C cominatus, *corrigé au-dessus en* comitatus. A E helya. 61, C ... leta ... meta.

Multi sublatam credunt in carne levatam,
Quod tamen occultum nimis est inquirere stultum.
Hec ope Baptiste terit adversos tibi, Christe,
Ille prophetando tibi testis et hec generando.

SOPHIA

Apte iunxisti iuvenis quos os quoque Christi
Nomine coniunxit, quos eque Spiritus unxit.
Nam Baptista vias parat in populis ut Helias,
Hic vite portum memorans summi Ducis Ortum.
Alter censuram sua premia cuique daturam.
Ambo sincere legem Domini coluere,
Angelice vite sectatores heremite,
Ambos oderunt meche quas corripuerunt.
Nec reprobo dictum cunctis dubitare relictum,
Si manet in celis cum corpore virgo fidelis.
Hoc ignoratum nullus putet esse reatum,
Quicquid scire dedit sacra pagina si bene credit.
Ille fide nutat quisquis sacra scripta refutat ;
Scriptaque discernit bene quisquis apocrifa spernit.
Pergite narrando vos, assit pneuma iuvando.

THLEPSIS de Noe rectore Arche.

Cum genus humanum fieret peccando profanum,
Mortis baptismum misit Dominus cataclismum.
Factaque tutandis animatis mansio grandis
Septem servavit, Noe sibi quos sociavit.
Clausos mortales olee foliis adit ales.
Vitis plantate iacet auctor in ebrietate ;
Cham luit irrisum torquens ad turpia visum.

NEOCOSMOS de sancto Petro rectore Ecclesie.

Archa, cruore sacro sanctoque parata lavacro,
Est commissa Petro, prius hosti subdita tetro,
In qua coniunctis pacem fert Spiritus unctis ;

64, D babtiste. 67, B iunxit. 68, D babtista. A E helyas. 69, B duris. 73, E quos. 74, E ł relictum. 77, B Quem quid scire dedit scire. 79, B apocripha. C apochrifa. 80, A agite. 81, B dum. C prophanum. 82, D babtismum. 83, D tu[t]dandis. 86, D vites. 88, B archa. 89, B etro. 90, A B coniunctus ... unctus.

Sorbentur Scilla qui non clauduntur in illa.
Petro septenus favet ordo pneumate plenus.
Irrigat hunc mustum, quia dat nova gratia iustum,
Arguiturque merens male spiritualia querens.

THLEPSIS de confusione linguarum in gigantibus.

Agmen prestantum membris animisque gigantum
Cum formidaret ne quando Deus repararet
Diluvii letum, tunc posset ut esse quietum
Non perventuris construxit menia muris .
Litem supremo faciat cum Principe nemo ;
Ille superborum labra confudit lathomorum.
Divisis turbis sic nomen prodiit urbis.

NEOCOSMOS de unatione (D adunatione) linguarum in apostolis.

In cruce perpesso mortem, super astra regresso,
Pectora sanctorum merentia discipulorum
Pneuma sacrum visit, Genitor quod ab ethere misit.
Venit in igne Tonans, per linguas munera donans.
Nilque fuit triste iam cum tua contio, Christe,
Ardens de celis variis est usa loquelis.
Fit decus his servis confusio prisca protervis.

THLEPSIS de Abraham patre carnalis circumcisionis.

Abram, confectis ducibus spoliisque revectis,
Que libata dedit sibi rex, sacri dator, edit.
Hospitio fovit pueros tres quos bene novit.
Fit nato pollens primus preputia tollens,
Ipseque multorum dictus pater est populorum.
Presto fuit nati resecare caput Deitati,
Exul defunctus Sare iacet in scrobe iunctus.

NEOCOSMOS de Paulo patre spiritalis circumcisionis.

Saulus, mutatus vita Paulusque vocatus,

91, A claudentur. 92, A pnemate. 93, B qui. C mustum. 94, B mala. E credens. 99, C sub principe. 100, D laba. 101, A B C diversis. A B perdidit. 104, D *omet* sacrum. 105, A B linguam. 106, C nam. A tunc. B concio. 107, E visa. 108, A prima, catervis. 109, C rerevectis. 111, B hospicio. 113, C pater est dictus. E apostolorum. 115, C sacre. 116, D Paulus.

Discipulis Jesu recreatus iungitur esu,
Fit vas Eterni, celi videt abdita terni,
Per verbum gentes genuit docuitque sequentes
Quod mens sincera fit circumcisio vera.
Suscepit lete minitantis verba prophete ;
Dum peregrinatur cum Petro mortificatur.

THLEPSIS de uxore Loth fugiente Sodomam et respiciente.

Angelico suasu Sodome decedere casu
Advena festinas, bone Loth, meritasque ruinas
Constans evadis ; iuste coniunx tua, cladis
Improba miratrix et precepti violatrix,
Filia fit mortis, oculis post terga retortis,
Statque salis moles, sed pergit cum patre proles.
Terreat hoc mentem mala que liquit repetentem.

NEOCOSMOS de Nicolao diacono spernente voluptatem et redeunte.

Mundi vicinam Petro memorante ruinam,
Multa voluptatem pars sprevit et ad Deitatem
Quisquis tendebat, res hunc communis alebat.
Sed cor vulpis habens Nicolaus, ad infima labens,
Fit caput erroris, fedi respector amoris,
Per cor confusum pervertit coniugis usum,
Sanctis exosus, ceu delectata luto sus.

THLEPSIS de Isaac ligato ad immolandum.

Semen laudatum ducens pater ad sacra natum,
Fune sui partus vinxit venerabilis artus.
In sancto monte subit infans vincula sponte,
Nec dixit : « Quare vis me, genitor, iugulare ? »
Iamque, comis prensis, miserabile stringitur ensis,
Sed non percussit crispans ensem, quia iussit
Missus ab arce poli genitorem parcere proli.

117, E ungitur. 124, A B advene. A bene. 127, C oculis mutata (D muttata) retortis. 129, A linquit. C liquid. B *omet ce vers*. 131, E sumpsit. 132, C pendebat. 134, A fedique, honoris. 135, C pervertit, *au-dessus de* - it *la corr.* - ens. 136, C laudatum *biffé après* ceu.

NEOCOSMOS de Iacobo apostolo ligato ad decollandum.

Iacobe, serve Dei, proles autem Zebedei,
Carne tui patres consanguinitateque fratres,
Te Christi testem declinantes quasi pestem,
Cum condempnarent et mortificare pararent,
Unus confestim ferus, iniciens tibi restim,
Nil te dicentem duxit, sed sponte sequentem.
Hostis compunctus tibi mox cadit in nece iunctus.

THLEPSIS de Iacob cum Domino luctante.

Linquens tecta patris Iacob formidine fratris,
Per loca deserta meat altaque cernit aperta
Et videt astantem vicina luce Tonantem,
Cui cum congressus fieret luctamine fessus,
Nervo marcenti cessit minor Omnipotenti :
Hinc caro nervosa Iudeis est odiosa.
Querat qui curet quid res vetus illa figuret.

NEOCOSMOS de Thoma apostolo palpante Christum et convicto.

Iudaicam gentem Jesu de cede recentem
Clausus in occulto metuens, pastore sepulto,
Sedit adoptivus grex Christi, qui redivivus
Intravit clausis foribus felicibus ausis.
Thomas erravit sociamque fidem reprobavit,
Donec per tactus est non dubitare coactus.
Que res ista ferat prudens mysteria querat.

THLEPSIS de Ioseph pre ceteris fratribus amato.

Iacob pre natis cunctis a se generatis
Ioseph dilexit, poderis quem mystica texit.
Iste, sue gratus domine nimis atque rogatus
Ut vellet fede se iungere, fugit ab ede.
Trusus in obscura concepit mente futura,
Fit vir facundus, regi dicione secundus,

144, E servi. 145, C patris, fratris. 148, C inisiens. 149, D Ni, dicentem *au lieu de* sequentem. 153, D adstantem. 155, A Servo. 156, A Hic. 157, D Quera, ista. 158, E Iudeam. A ruentem. 162, E reparavit *au lieu de* reprobavit. 163, D tactactus. 167, A sue « domine » gratus. D coactus *au lieu de* rogatus. 168, A B coniungere. D sibi iungere. 170, D ditione.

Fratres salvavit quos caro tempore pavit.

NEOCOSMOS de Iohanne (D add. evangelista, E apostolo) pre ceteris apostolis amato.

Dilexit natum Zebedeo gratificatum
Mundicie flore speciali Christus amore.
Hic sponsam sprevit, supra pectus requievit
Christi cenantis, summique profunda Tonantis
Edidit obstrusus, que rimatur sacer usus,
Fraternas mentes eterni panis egentes
Utiliter pavit, cum verbum rite notavit.

SOPHIA

Quam bene, Thlepsi, canis vetus utpote de veteranis,
Tu post cedendo me mulces, iste sequendo.
Nam canitis laute, iunguntur et omnia caute,
Caute iunguntur, quoniam nova prisca locuntur.
Hoc scio pro certo, quia quod vos ore diserto
Proditis inspirat que celum dextera girat.
Psallite gaudentes, nisi verum nil referentes,
Psallite devoti, virtutibus undique noti.
Sancti vos estis, vos rite docere potestis,
Qui que cantatis recte faciendo probatis.

THLEPSIS de patienta Iob contra amicorum despectionem.

Rerum Iob dives prevenerat ubere cives.
Omnibus ablatis, eger nutu Deitatis,
Nil non prudenter, sed cuncta tulit patienter.
Hunc qui visebant duro sermone terebant,
Plagas instantes illum meruisse probantes.
Sed Deus afflictum, nec ab ullo turbine victum,
Tandem sanavit subtractaque multiplicavit.

NEOCOSMOS de immobilitate Zachei contra phariseorum murmurationem.

Parvus statura Zacheus, publica iura
Dum dispensavit, magnum censum cumulavit,

173, D munditie, spetiali. 175, C D E verique. 176, A B' Perdidit. 177, B Fraternitas mentis. 178, C dum. 182, D p nova. D E loquuntur. 184, A qui dextra sidera. *Omis par* D. 189, C E Verum. 191, A patienter < sapienter. 196, D puplica

Sed, defraudatis rebus quadruplum reparatis,
Promeruit vere, compuncto corde, videre
Semper clementem conversis Omnipotentem.
Mens conversa rei, cui detractant pharisei,
Christi censura recipit bona non peritura.

THLEPSIS de Moysi inceptore Veteris Testamenti.

Facta vetusta Dei Moyses, sermonis hebrei
Auctor, dictavit primus thoratque vocavit.
Falsa superborum subvertit signa magorum,
Virgam proiecit mox vivam pluraque fecit
Ipsis mira magis, nolentem cedere plagis
Submersit regem iussus populo dare legem,
Taurum confregit divinaque iussa peregit.

NEOCOSMOS de Matheo apostolo Novi Testamenti inceptore.

De Christo nato mundoque per hunc renovato
Primum Matheus scripsit librum, vir hebreus.
Artes cassasti magicas somnoque gravasti,
Levi, serpentes erexistique iacentes,
Ethiopas fuscos fecisti mente coruscos.
Horum conversus per te rex fonteque mersus
Christum cognovit simulacraque cuncta removit.

THLEPSIS de Phinee fornicationem zelante.

Omnicreatorem sanctum violando pudorem
Plebs irritavit que per deserta meavit,
Cumque vir impurus Zambri, iamiam periturus,
Oppressit quandam, populo cernente, nefandam,
Ambos antiquus presul Phinees, nec iniquus
Vindex offense Domini, transverberat ense.
Vivere nitantur caste per quos sacra dantur.

NEOCOSMOS de Luca evangelista castitatem inter impudicos servante.

In Veneris cultum proclivis Achaia multum

203, C vetusta. 204, A thorathque. D thoratusque. 206, D unam *au lieu de* vivam. A pleraque. 207, D nolentes. 208, D iussaque. 211, C librum scripsit. 212, C sompnoque. 214, A choruscos. 216, C simulachraque. 218, D Pleps. 219, B D Dumque. E Dum. D ur. A D zamri. B *omet* periturus. 220, D cernendo. 221, B finees. D pinees. 222, C dn̄s.

Stupra frequentavit sacramque fidem violavit,
Turpia sectando veteresque vias iterando ;
In qua tunc, Luca, contempnens mente caduca
Celebs vixisti, te mortificans cruce Christi
Et dans dogma bonum per collatum tibi donum,
Ut vivat pure cui sunt celestia cure.

Thlepsis de asina loquente.

Munere cecatus Balaam casumque paratus
Iudaice genti maledicto ferre potenti,
Non peragit velle, quia, voce loquentis aselle
Correptus clare, descendit, dumque micare
Mucronem strictum videt, angelicum timet ictum.
Mox humilis factus veniam rogat atque coactus
Dampnat Amorreum populumque salutat hebreum.

Neocosmos de ove loquente.

Alme Severine, gentis tutela latine,
Iam dudum brutos et raro recta locutos
Fac nos prudentes, fac nos orando loquentes.
Nam tua creverunt, que primitus ampla fuerunt,
Signa per utentem discreta voce bidentem,
Quando sermonem direxit ad opilionem :
« Me cui liquisti ? », cum trans vada, pastor, abisti.

Thlepsis de adversariis Moysi celesti igne consumptis.

Contradicentes Moysi fatuosque sequentes
Dathan atque Chore tellus absorbuit ore
Et discordantes, incassum sacrificantes,
Omnipotens digne celesti perdidit igne,
Turbis credentum tribuens magnum documentum,
Ne quasi peiorem spernat mens ulla Priorem,
Nam nichil est munus quod non offert amor unus.

225, D supra. 226, D sectantes, iterantes, *deux fois le corr. a gratté — tes et mis au-dessus* — do. 228, D Celeps. 231, A Funere. B creatus. C balaham. 232, A B petenti. 237, D ebreum. 238, C Alma. 239, A tecta. 242, A bidentem < bibentem. C $\overset{ed}{\text{ụ}}$tentem. 244, A Te. D pasto. 245, D fatuoque. 246, D E Datan. D Core. 249, C D magnum tribuens. 250, C spernit. 251, C ọffert.

NEOCOSMOS **de inimicis Iuliani martyris celesti flamma combustis.**

Mille sacerdotes tumidos vorat atque nepotes
Os terre scisse, precibus sponsi Basilisse.
Plebs paganorum, casum comitata malorum,
Incidit infernis, nolens propiare supernis,
Et quam terra vorat plebs igne cremata vaporat.
Res monet hec ne quis detractet legibus equis ;
Penis iure datur qui sanctos non veneratur.

THLEPSIS **de legatis Iosue a Raab meretrice absconditis.**

Fortes legati Josue, terram speculati,
Arte meretricis subtracti sunt inimicis,
Quos quia dilexit lino cautissima texit.
Dum devastatur gladiis urbs dumque crematur,
Non focus aut cedes Raab veniebat ad edes,
Cuius solamen pendebat ibi, medicamen
Presignans nostrum Christo, qui, credimus, ostrum.

NEOCOSMOS **de ministris Iesu ab Afra occultatis.**

Iesu legatos, iam per loca multa fugatos
Arabie gentis fabrilia fana colentis,
Occulit arte vafra lini sub fascibus Afra.
Idolatre Rethi subeunt discrimina leti ;
Omnibus in vicis flagrat error, sed meretricis
Cuncta reservantur bona, cuius facta piantur,
Nec caret hec ostro pro principe mortua nostro.

THLEPSIS **de sole imperio Iosue stante.**

Descendit lente sol, nescio quo retinente,
Ne peragat cursum, Josue sunt tempora rursum,
Qui fidens soli dixit : « Descendere noli,
Donec, prostratis inimicis atque fugatis,

252, D vocat, 253, B iuliani sponsi. C sponse. 256, D vocat. 260, A subtractis. 262, C $\overset{\text{dū}}{\text{ạtqụe}}$. 263, D rahab. 265, B Persignans. D Christi. 267, E gentio < gentes. 268, D sublimis, affra. 269, A reti. B rheti. 270, A viciis. 272, caret *omis par* B. 273, C quo *au-dessus de* nescio. B renitente. C reti$\overset{\text{h}}{\text{c̣}}$ente. 274, C sub tempore sursum. E tempora < tempore.

Me videas letum post bella reducere cetum. »
Sol, parens dictis, non descendit nisi victis
Hostibus. Hoc novit Gabaon quam plebs pia fovit.

Neocosmos de sole iussu Mucii confessoris stante.

Signa reducta fidem firmant sanctis data pridem,
Nam spoliis gaudens, quevis mala Mucius audens,
Est bene mutatus post magnos latro reatus.
Egros sanavit, prece defunctos revocavit,
Vespere vicino sacer iste vir, ore supino :
« Sol », inquit, « stato, redeam dum, vivificato
Funere. » Sol stabat, donec sanctus repedabat.

Thlepsis de Azaria et sociis eius non lesis in camino.

Concordes mentes, sancto fervore calentes,
Sunt Domino care, solito tales habitare,
Quod tunc monstravit, cum presens clarificavit
Numine tres trino Deus in flagrante camino.
Ut rex precepit, fornax succensa recepit
Tres iuvenes iustos, reddens illos inadustos,
Quos tutabatur qui fons et meta vocatur.

Neocosmos de Alexandro papa et sociis eius in furno non leso.

Omnia te laudent Iesum, quo principe gaudent,
Qui te credentes servas et in igne manentes.
Furnus vesani succenditur Aureliani,
Et presul quintus post Petrum mittitur intus
Cum sociis binis ; res est hec nota Latinis.
Hi tres gaudebant in flammis teque canebant,
Christe, Deum verum, per quem stat machina rerum.

Sophia

Thlepsi pater, quare bona te tedet recitare ?
Multa relinquendo quod sic properas reprehendo.
Cur hunc fecisti saltum, cum sit satis isti,

277, D *cetum* ~ letum. 279, C hec. E novit *pour* fovit. 281, B minus. D mutius. 291, A Et. 293, D vita *pour* meta. 295, B mutentes. 296, A B Fumus. C vasani. 297, B presul alexander quintus. 300, D magina. 301, C tedet te. D Thelpsi.

Quo precedenti tibi succinat ore potenti.

THLEPSIS

Tempore de prisco iamiam narrando fatisco,
Fessus cantando, dum cunctis cognita pando.

SOPHIA

Non ita cessabis, sed iam cantum reparabis,
Namque modo miro reddit tibi singula tiro,
Sol, quasi gratetur vobis, tardare videtur.

THLEPSIS

Intermittamus paulum, rursumque canamus,
Tensa relaxentur, requie vires reparentur.

NEOCOSMOS

Quod vult detur ei, superat pars magna diei,
Paulum pausantes iterum psallemus ovantes.

II

SOPHIA

Eia ! cessatum satis est, iterate sacratum
Carmen, et ad metam iuncturam ducite letam.
Res tantas, cari, vos ne pigeat meditari,
Nam quod cantatis multum fert utilitatis.
Dicite quod restat, dum tempus lux mera prestat.

THLEPSIS **de Iuda terra (*sic*) filiis Israel distribuente.**

Postquam decessit qui vivens plurima gessit,
Fortia pugnando populosque ducesque domando,
Ductor Hebreorum, Iosue, moderator eorum,

do
305, C narraṛẹ. 306, C dụ̄ cunctis ī cognita. 311, B C D relaxantur, reparantur. 314 *est précédé dans* B *par* Explic̄ egloga prima. Incip̄ II ; *dans* C *par* tituli secundae partis ; *dans* D *par* capitula secundi libelli ... secundus liber sinodii. 314, D *après* cessatum *ce même mot a été gratté.*
e
316, B o cari. D. ne vos. 318, A quid. D mera < meta. 319, C ḍụcessit. 320, A duces. 321, D ebreorum.

Est iudex factus ; laudantur et illius actus.
Prudens et mitis terras sine turbine litis
Distribuit genti que serviit Omnipotenti,
Unde canunt illi maiores atque pusilli.

Neocosmos de sancto Laurentio thesauros pauperibus distribuente.

Sixtus papa sacer, simulacra colentibus acer,
Divini verbi iaculo cuiusque superbi
Collum contrivit, sed, ut ille superna petivit,
Tu, bone Laurenti, pollens animo sapienti,
Pauperibus Christi thesauros distribuisti,
Quos tibi prefatus commisit papa beatus.
Letus ob hec gesta mundus recolit tua festa.

Thlepsis de Aioth filios Israel liberante.

Eglon, durorum rex impius allophilorum,
Rex epulis gaudens et fuso sanguine plaudens
Ignoransque Deum, populum vexavit hebreum,
Donec ei Sabaoth salvatorem dedit Aoth
Mirandum, namque dextram reputavit utramque
In bellando manum, sed ut is regem male sanum
Perfodit sica, cessavit vis inimica.

Neocosmos de sancto Silvestro papa pacem ecclesie distribuente.

Vim Constantini Greci simul atque Latini
Sustinuere gravem, quem tunc non esse suavem
Mundo constabat, cum christicolas cruciabat.
Et multis annis durarat tanta tyrannis,
Tandem languentem puerosque necare volentem
Dum submittit aque, pro dextra functus utraque
Silvester palma, pax mundo redditur alma.

omni
324, B servit. C cunctipotenti. 330, A thesaurum. D tesauros. E thezau-
pp mundus
ros. 331, iure. 332, C merito. 333, A allofilorum. 334, C cōfuso. 336, A C Aioth. 338, A is *au-dessus de* ut. D his. 342, E celicolas. 343, A B duravit. 344, C pueros q· inechare. B valentem. 346, B sylvester.

THLEPSIS de trecentis regibus Philistinorum superantibus.

Plebs electa Dei, genuit quod eam : Chananei.
Reges turbabant et iniquo iure gravabant.
Eripuit tandem plebem vir fortis eandem,
Cui Gedeon nomen fuit. Illi spem dedit omen
Velleris et roris, patriis quod vidit in oris.
Hic ope ter centum manibus de fonte bibentum
Reges contrivit tumidos victorque redivit.

NEOCOSMOS de ccc episcopis Arrium condempnantibus.

Arrius, elatus spe magni pontificatus,
Sevit in Egipto, fidei contraria scripto
Et socios late male de Trina Deitate
Doctos collegit, sanctosque dolere coegit.
Sed digna pena defecit in urbe Nicena,
Patrum ter centum victus ratione scientum,
Quid madidum vellus, quid signet roscida tellus.

THLEPSIS de Samson per amorem mulieris perdito.

Corpore robustus Samson vultuque venustus
In Domini flatu faciebat mira relatu.
Hic vir tam notus, stimulante libidine motus,
Vulpes armavit, segetes vitesque cremavit,
Elegitque mori turpi subiectus amori,
Per quem cecatus, variis probris agitatus,
Vi redeunte perit, dum multos perdere querit.

NEOCOSMOS de Liberio papa per amorem mulieris perverso.

Fortis eras veri defensor, papa Liberi,
Donec, mundano luxu sub nomine vano
Captus, aberrasti, vinetaque sacra cremasti,
Vulpibus armatis, per flammas impietatis.
Hunc ubi more come sublata potentia Rome
Reddita firmavit, Christi cenacula stravit,

347, A dilecta. D canacei. 351, A patris. A B C E horis. 352, C E trecentum. B bidentum. 356, D late *au-dessus de la ligne*. 357, D docere. 359, E trecentum. 360, D qu[i]od. 364, C Hic *gratté devant* Vulpes. 366, C variisque. 367, D redeunt.

Nec metuit mortem, sanctam perimendo cohortem.

Thlepsis de Samuele Dominum in nocte vidente.

Princeps, de celis illustrans cor Samuelis,
Fecit eum scire debentia queque venire.
Ille, puer purus, magnusque propheta futurus,
A Domino docte didicit presagia nocte.
Tristia predixit rectori qui male vixit,
Degens in Rama notus fuit undique fama.
Hunc ubi subduxit mors mundo, patria luxit.

Neocosmos de sancto Martino Christum in nocte conspiciente.

Pectus Martini visens dignatio Trini
Numinis implevit ; puer hic carnalia sprevit,
Partitus vestem, Christum laudis sibi testem
Audiit in somnis, celi chorus astitit omnis.
Hic conversatus Turonis fuit undique gratus,
Dura prophetavit satrape qui bella paravit.
Presule defuncto, ploratur ab ordine cuncto.

Sophia

Pulchre certatis, quia singula continuatis ;
Tam bene collatum carmen perducite gratum,
Quod ne linquatur, sol descensum remoratur.
Est merito pluris presentibus atque futuris
Hoc quam quod Maro declamat carmine raro,
Quam quod tu, Stati, quam quod tu dicis, Horati.
Stupra deos fatum fert horum pagina vatum,
Omneque non certum dubia ratione repertum.
Hic que narrantur rata sunt, veramque probantur
His solidare fidem, quibus est Deus unus et idem.
Hec igitur cernat sapiens, gentilia spernat,
Que sunt pulchra satis, sed non sunt credulitatis.
Laudibus equales procedite, queso, sodales.

375, E cor illustrans. 384, C Vestitus. 389, D Pulcre. C cẹṛ[an]tatis. D contia natis. 390, C E producite. 391, D desensum. 393, E claro. 394, C D E orati. 395, C f̣ẹṛṭ ḥọṛụṃ, *à la marge* iustorum. 397, C raṭ[r]a. E veraque. 400, D pulcra. 401 *omis par* B.

THLEPSIS de compunctione David regis.

Rex David electus, pius atque per omnia rectus,
Virtutis tante Domino fuit auxiliante,
Ut nichil obstaret sibi, quod cito non superaret.
Is, cum stuprasset thalamoque suo sociasset
Militis uxorem, sed et ipsum propter amorem
Interfecisset, gavisus et inde fuisset,
Voce Nathan tactus, correxit fletibus actus.

NEOCOSMOS de penitentia Theodosii imperatoris.

Tendens ad vite Theodosius atria rite
Et vivens eque, superavit noxia queque.
Multis prostratis, rex, oblitus pietatis,
Post diram cedem Christi properavit ad edem.
In Mediolano sermone sed Ambrosiano
Territus, exemplum cunctis imitabile, templum
Non prius intravit culpam quam flendo piavit.

THLEPSIS de templo Salomonis regis.

Bersabee proli quemquam preponere noli !
Maxima quippe boni fuit ubertas Salomoni ;
Ditior hic cunctis erat et sapientior unctis,
Hic ope thesauri, non parcens sumptibus auri,
Undique famosum construxit opus pretiosum.
Tam magnum nusquam, tam pulchrum non fuit usquam,
Nec splendens donis, sicut templum Salomonis.

NEOCOSMOS de templo Iustiniani imperatoris.

Miti Iustino successit iure latino
Princeps romanus, si queris nomen, in -anus
Exit, Iustini- debes preponere fini.
Hic princeps, agie fervens in amore sophie,

403, B virtutibus. 404, B nihil, *omet* cito *et* superaret. 405, D Hic, sosciasset. 408, D tactus < tantus. 410, D vitiens. 412, A B Per. D E pro-
vi Nō
perabat, C properabat. 415, C Cū. C D E quam culpam. 417, A *omet* fuit. E salemoni. 418, C E dicior. C fuit. 419, D thesauris. 421, D pulcrum. 422, E salemonis. 423, A more, B ore. 424, C nomen queris. 425, D Exit < Axit. A debet. 426, B aye.

Templum non parce Grecorum struxit in arce.
Per totum mundum nullum fert fama secundum
Istud adornatum, neque tam mire variatum.

THLEPSIS de propheta regi Ieroboam manum restituente.

Hieroboam, vanus verbis factisque profanus,
Cultor factorum fuit ex auro vitulorum.
Hic, sibi non leta quodam referente propheta,
Vultum mutavit sanctumque ferire paravit,
Sed vibrata manus riguit, donec male sanus
Rex pressit mentem. Tunc vir pius Omnipotentem
Orans placavit regique manum reparavit.

NEOCOSMOS de hospitio heremita manum langobardo reddente.

Cultrix saxorum barbata phalanx Winilorum,
Italiam late nimia vastans feritate,
Cellam pulsavit quam vir simplex habitavit,
Se crucians dura per vincla sciensque futura.
Hunc unus dire gentis mucrone ferire
Cum vellet stricto, riguit manus, ense relicto,
Cui mox inclusus raptos prece reddidit usus.

THLEPSIS de Heliseo sterilitatem aque sanante.

Ubertas magna Iordanis erat prope stagna,
Sed non fecunde fuerant in fontibus unde,
Quas qui potabant lumbis egri titubabant.
Tunc ad Heliseum vulgus venit Galileum,
Talia dampna querens morbique levamina querens.
Spargens ille salem pontumque sacrans fluvialem,
Fontibus amovit pestem populumque refovit.

NEOCOSMOS de remedio Gregorii papae ob pestem inguinariam.

Uber habere solum gens fertur subdita solum
Flumineis dampnis, Tiberinus qua fluit amnis.

430, *dernier vers de* A. D Ieroboam. B prophanus. 431, D falsorum. 434, *suivi par* 497-516 *dans* C. 437, E sacrorum. C barbara. B phi[a]lanx. C E vitulorum. D vinilorum. 439, C E potum. B sacras. 450, C ammovit, 451, C Creber. 452, B Flammineis.

Hec se perfundi cataclismi mole secundi
Ingemuit meste, seva tumor ilico peste
Artubus influxit, que nomen ab inguine duxit.
Gregorius gentem relevavit iam morientem,
Placans Messiam per multiplicem letaniam.

THLEPSIS de morte Ezechie regis dilata.

Ex Achaz natus bona iugiter est operatus.
Hic, cum langueret mortemque venire doceret
Sermo prophetalis, simul et dolor exitialis,
Flevit, compunctus Domini venerabilis unctus,
Perque pium fletum meruit propellere letum.
Hinc ego perpendo pelli peccata gemendo,
Si que deflemus cauti vitare studemus.

NEOCOSMOS de morte Egberti confessoris dilata.

Cum sibi conscisset socium studiumque petisset,
Editus Anglorum de gente sciensque librorum
Languit Egbertus, qui de se non bene certus,
Si demigraret, quod ad atria summa volaret,
Sese culpabat lacrimans spaciumque rogabat,
Sic retinens vitam, socio moriente, cupitam.
Flens veniam speret qui non in sordibus heret.

SOPHIA

Promite non lenti mihi res sanctas cupienti !
Tunc bene cantatur, cum quis cantare rogatur,
Tunc bene cantatur, nisi si ratione negatur,
Ut captivati quondam renuere, rogati
Indulgere sonis patris ad aquas Babilonis ;
Qui, cum luxerunt, causam luctus habuerunt.
Vos, cur fleretis qui libertate vigetis ?
Nam licet ista caro gemitu vos turbet amaro,

453, C profundi, cathaklismi. E cathaclismi, more. 456, D revelavit. 457, D plagans. 458, C meditatus *au lieu de* operatus. 459, C Hīc. 460, C et simul. 462, D flevitum. 463, C *au lieu de* gemendo : lugendo < legendo. 464, C debemus. D canti. 465, B Dum. 466, C D studensque, E sociensque. C bonorum. 467, B C egebertus. 474, *omis dans* B. *Dans* E 474-473. 475, E remigare. 476, C D patriis. B babylonis. 478, C qui *au lieu de* cur. 479, D genitu.

Spes tamen est vite dans vobis gaudia rite.
Vivite securi vos, in Domino morituri,
Filioli, lete res divinas perhibete !
Ecce ! mei gliscunt equites memorataque discunt,
Cantibus ex vestris gaudet mea turba pedestris.
Erecti sursum, psallendo currite rursum !
Ac neuter linquat cursum, quia meta propinquat.

THLEPSIS de mysteriis Danieli celitus manifestatis.

Corpus habens mundum Daniel sensumque profundum,
Totus adherebat celis, carnemque terebat
Escis parcendo, vigilando, preces recolendo.
Hic quod coniecit rex secretum patefecit,
Hunc habuere fere socium, nec ei nocuere,
Huic escam misit Deus, hunc Rex ipse revisit,
Vitam matrone servans fuit in Babilone.

NEOCOSMOS de occultis sancti Egidii (D sancto Egidio) divinitus revelatis.

Egidius, mundus, sapiens, totusque rotundus,
Quam tenui victu vixit non est leve dictu.
Per cervam Christi pietas lac prebuit isti,
Publica vitanti loca cumque feris habitanti ;
Hunc dilexerunt et sepe duces adierunt.
Quod rex celavit, Deus huic scribendo notavit ;
Redditus est vite per eum vir stirpis avite.

THLEPSIS de Assuero rege multa regna possidente.

Rex erat in Susis, Medis, Persis, Aracusis,
Parthis horrendus, sed regibus anteferendus :
Extulit Asuerum tanto Deus ubere rerum.
Hunc duo conati clam perdere sunt cruciati,
Hic, Mardochei populique redemptor Hebrei,
Aman deiecit tumidum gaudereque fecit

cu
480, C nobis. 483, D glisent. 487, E danel. 490, D cū iecit. 492 C rex priusque. 493, B E babylone. 497, C vitandi. D nitanti. C habitandi. 498, B habuerunt *au lieu de* adierunt. 500, *suivi par* 517 *dans* C. 502, D arte ferendus. 503, B assuerum. 504, C sed *au lieu de* sunt. 505, D ebrei.

Predictam gentem precepta vetusta colentem.

NEOCOSMOS de Karolo rege multa regna tenente.

Karole, Francorum rex et princeps Italorum,
Mundus dum stabit, tibi quem regum similabit ?
Rexisti gentes Renum Rodanumque bibentes,
Te timuit Rethus, te nunquam Saxo quietus,
Te clam querebant duo perdere, nec peragebant ;
Te duce barbato Desiderio superato,
Romanos Christi cultores eripuisti.

THLEPSIS de Iuda dispositore sacerdotum.

Tempore bellorum vir ductor erat populorum,
Ad pugnam fortis, vacuus formidine mortis :
Iudas nomen ei, decus hic generis Machabei.
Templum purgavit cultumque Dei reparavit,
Plebis ductores doctos statuit seniores,
Iura sacerdotum firmans legaleque totum,
Misit et argentum pro delictis morientum.

NEOCOSMOS de Ludowico Pio dispositore canonicorum.

Qui meruit dici Pius est nomen Ludowici,
Acceptum cunctis in Christi nomine iunctis.
Hic, formidandus pravis, placidis venerandus,
Leges et bannos sanxit domuitque tyrannos,
Sacra frequentavit dilapsaque templa novavit,
Normam vivendi clero dedit et moriendi,
Sollicitus cura donavit predia plura.

THLEPSIS de Onia per fraudem interfecto.

Sim licet et fiam plus et plus lassus, Oniam
Non reticebo, senem rigidum, pro tempore lenem.
Iste, sacerdotum pastor, furtum sibi notum
Cum detexisset, sontem quoque corripuisset,
Perfidus Andronicus, qui credebatur amicus,

507, E venusta. 508, C *omet* et, italiorum. E ytalorum. 510, B E rhenum. 511, B retus. 513, D s p̲uato. 514, D Romano. 519, C doctores. D E rectores. 522, C ludewici. 527, D videndi, ẹ clero. 528, B pre$\overset{d}{\underset{\cdot}{l}}$ia. E iura. 529, C lassus < lapsus.

Fraude virum stravit stultusque fidem violavit,
Dum munus furis reputavit federe pluris.

NEOCOSMOS de sancto Adalberto episcopo per fraudem occiso.

Presul Adalbertus, pastor pius atque disertus,
Marharie genti baptisma sacrum cupienti
Doctor directus, secura mente profectus
Illuc, errores et fedos gentis amores
Carpsit fidenter ; plebs eius dogma verenter
Suscipit absque fide, sanctumque necant homicide,
Carnea dum bruti preponunt acta saluti.

SOPHIA

Multa reliquistis, coniungere que potuistis,
Sat novi, quare personam vos iterare
Unam tedebat que multis conveniebat,
Et singillatim proceditis et seriatim ;
Hac sunt de causa perplura simillima clausa.
Matheum pridem Moysi similastis, eidem
Alter adequatur, sicut iam rite notatur :

de divisione maris per Moysen.

Pontum divisit Moyses iterumque remisit,

de divisione aquarum per Cononem.

Talibus ex donis fulsit quoque vita Cononis.

de Christo ambulante super mare.

Et mare calcantis, sacer Arbogaste, Tonantis

de s. Arbogasto episcopo ambulante super Alsam flumen.

Ritu, transisti flumen pede, cum voluisti.

de securi natante meritis Helisei prophete.

Gregoriumque scie socio iunxistis Helie,

535, D uris. 536, C adalpertus. 537, C marmarie. D babtisma. 539, D fedos *au-dessus de la ligne*. 540, D plebs < pleps. 543, D reliquisti. 550, E revisit. 551, E cunonis. 552, *omis par* B. 553, *omis par* B. C. traxisti. 554, E Gregorium.

de securi natante meritis Benedicti abbatis.

Idem iactavit lignum ferrumque natavit ;
Idque nec est fictum : Deus egit per Benedictum.

de maledictione Helisei mox impleta.

Et male ludentes geminataque probra ferentes
Predicto vati pueri sunt dilacerati.

de maledictione Columbani mox impleta.

Perque Columbanum gens abbatem veteranum
Que dampnabatur, hodie strumosa notatur.

de corvis Heliam pascentibus.

Hoc quoque, Thlepsi, scias, quod, sicut sanctus Helias,

de corvis sanctum Columbanum alentibus.

Vir pretaxatus per corvos est recreatus.

de farina non deficiente meritis Helie.

Parva farina pie vidue prece crevit Helie ;

de frumento aucto meritis sancti Nicolai episcopi.

Et Licie genti sanctus Nicolaus egenti
Os dispensavit, prece frumentum cumulavit.

de Helia terre fertilitatem precibus impetrante.

Amplius aerias nubes prece clausit Helias,
Rursus subductum reddens arvis prece fructum.

de sancto Egidio terre sterilitatem precibus fugante.

Egidiusque bonus, tibi, Gallica terra, patronus,
Obtinuit, quando voluit, fruges rogitando.

Que coluit clare quis cuncta queat memorare ?
Per linguas ferri non possent cuncta referri.
O, prima iuncta tamen per verum sunt modulamen

560, C D E strumis hodieque. 561, B *omet les vers* 561-572. E pretextatus. 564, E nicholaus. 567, C armis. 568, D galliga. 569, C optinuit. D fruges voluit. 570, C memorare > memorans. 571, E possunt. 572, *dernier vers de* D.

THLEPSIS

Omnia mente scia nosti, veneranda Sophia.
Vere, scriptura sacra fert coeuntia plura,
Ut mens semper ali queat oblectamine tali ;
Sed iam cessetur, tibi si, regina, videtur,
Nam de luce parum superest, sed et historiarum
Silvis egressi cupimus requiescere fessi.

NEOCOSMOS

Thlepsis ait verum ; iam nos penuria rerum
Tollere fessorum chamos compellit equorum.
Si, regina, sinis, sit de certamine finis.

SOPHIA

Nollem sic dici ; vos non certastis, amici,
Sed bene cantastis cantandoque nos recreastis,
Nil hic temptando, doctum nichil insidiando,
Nec clamavistis, que consuetudo sophistis.
Ne iam pausetis me poscere plura timetis,
Me non invita pausate, quiete cupita.
Premia sperentur, vobis etenim tribuentur,
Per ceptum nisum si tenditis ad paradisum.
Vestros conatus Pater adiuvet et Patre Natus
Atque Sacrum Flamen ! Dicatur ab omnibus : « Amen. »

573, B sophya. 574, 575 *manquent dans* B. 577, B hostiarum. E hystoriarum. 579, B Thlepsys. 584-586 *sont omis dans* B. 587 *est suivi dans* C E *par les deux vers qui précèdent le poème dans* A B : 587 a A synodo bellus bene dicitur (A discitur) iste (A ille) libellus, 587 b Propter conventum patet hoc animis sapientum. *A la marge dans* C E, *à côté de* 587 a : auctor.

VI. — REMARQUES

PREF. **4** *Rerum*, res = histoire. *Brevis editor* se rapporte au poète lui-même, *brevis*, gén. sing. de brevis = lettre, ici : poème. **6** cf. Théodule, *Egl.* 12 Auscultando quasi m o d u l a n t i s carmina plectri. **8** *matrona* = Sophia. **10** *primarum... notarum* = = les lettres initiales.

SYNODUS **1** *leone*, le Lion, signe du zodiaque, dans lequel entre le soleil au mois de juillet. cf. le début de l'*Eglogue* de Théodule : Aethiopum terras iam fervida torruit aestas. **8** *vetustarum... novarum*, les histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament. **12** cf. Ps. XXXII 6 Verbo Domini c a e l i f i r m a t i sunt. **14** *vicis*, abl. pl. de vicus. **19** *Servo... morem* = je suis respectueux. **20** *congrua*, des histoires parallèles. **23** Le nombre des vers de chaque histoire doit être égal à celui des jours de la semaine. **24** *scriptor hebreus* = Moïse. Gen. I 31 Et factum est vespere et mane, d i e s s e x t u s. **25** Gen. II 7 F o r m a v i t igitur Dominus Deus hominem... Théod. 49 Exulat eiectus de sede pia p r o t o p l a s t u s. **26** *sopore*, Gen. II 21 Immisit... s o p o r e m in Adam. **27** Gen. II 21-22. **28** *Constitit*, Gen. II 22... et adduxit eam ad Adam. **29** *causis tribus*, cf. Isid. Hisp. Append. IX, *Sentent.* lib. IV cap. 39, Migne P.L. 83, 1173. **30** Gen. III 17 maledicta terra in opere tuo. **31** *Etas sexta*, la naissance du Christ fait terminer le sixième âge du monde. Isid. *Quaest. in vet. testam.*, in Genes. II 8... in ista s e x t a a e t a t e saeculi secundus Adam, id est Christus, in carne de Maria virgine natus est. *Clauso*, Ven. Fort. VIII 3, 102 quae dominum peperit, c l a u s a Maria manet. Sedul. *Pasch. carm.* II 46-47 pro virgine testis Partus adest, clausa ingrediens et clausa relinquens. cf. August. *de catech. rudib.* 40, P.L. 40, 339 et *de S. Virginit.* 4, P.L. 40, 398. Tixeront, *Hist. des dogmes* III 423. **32** *sine tempore* = éternel. cf. Ven. Fort. Append. I 2, 9 Trinitas s i n e t e m p o r e regnans. Isid. *Etym.* VII, I 22 Aeternus est (sc. Deus), quia s i n e t e m p o r e est. Prosp. Aquit. *Sentent.* LVII, P.L. 45, 1864 ordo temporum in aeterna Dei sa-

pientia sine tempore est. **33** *salutem*, Christ le Sauveur, Lc. II 11. **34** *ter temptavit*, la triple tentation, Mt. IV 3, 6, 9 ; Lc. IV 3, 6, 9. **35** *mundum corpore mensus* se rapporte à l'extension de l'Eglise sur toute la terre. **36** *destruxit*, par la résurrection. **37** *totam*, l'Eglise est vierge, virgo sponsa Christi, Batiffol, *L'égl. naissante* 390. *totam*, entière, l'Eglise dans son unité. Batiffol, *l. c.* 391. *bis duo climata*, quatre vents du ciel, de même il y a quatre évangiles, les quatre colonnes de l'Eglise. Sur le lien entre la diffusion de l'Eglise sur la terre, les quatre vents et les quatre évangiles, voir Irénée, *Adv. Haeres.* III 11, 8 ; Batiffol, *l. c.* 242 n. 3. **38** Eupolemius, *Messias* 243 sqq., éd. Manitius, Rom. Forsch. VI 509-556. **39** *Intima scrutandi*, cf. Ps. VII 10, Jer. XVII 10, Apoc. II 23. **40** *unus* = Caïn. *alter* = Abel. Gen. IV 3 ut offeret Caïn de fructibus terrae munera Domino. (4) Abel quoque obtulit de primogenitis gregis sui... **41-42** Gen. IV 4... respexit Dominus ad Abel et ad munera ejus. (5) Ad Cain vero, et ad munera illius, non respexit. **42** *qui gaudet simplicitate*, Prov. XIX 1, XXVIII 6, Sap. I 1. **43** Le même sujet dans Théodule, *Egl.* 57-60. Gen. IV 5 iratusque est Cain vehementer. 8 consurrexit Cain adversus fratrem suum Abel, et interfecit eum. **44** *foras*, Gen. IV 8 Egrediamur foras. *fert sanguis*, Gen. IV 10 vox... sanguinis fratris tui clamat ad me de terra. **47** Act. VII 51-54. **49** Act. VII 57 impetum fecerunt unanimiter in eum. **50** Act. VII 58 Et ejicientes eum extra civitatem, lapidabant. **51** Act. VIII 2... fecerunt planctum magnum super eum. **52** La même histoire dans Théodule, *Egl.* 65-69. Eccli. XLIV 16 Enoch... translatus est in paradisum. *vivaci prole* = Mathusalem, Gen. V 21. **56** Hénoc, fils de Jéred, Gen. V 18. **57** cf. Hebr. XI 5. **58** IV Reg. II 11, Eccli. XLVIII 13, I Mach. II 58. **61** *meta*, abl. dépendant de fruitur. **63** *occultum*, subst. n. acc., objet de inquirere. **64** *ope Baptiste* se rapporte à la résurrection de Jean-Baptiste, Mt. XIV 1-2, Mc. VI 14, Lc. IX 7. **66-67** Mt. XI 13-14, XVII 12-13, Lc. I 17. **68** *Baptista*, Mc. I 3. *Helias*, Mal. IV 5. **69** *Hic* = Elie. *ortum* = filium, *summi ducis ortum* = le fils du Très-Haut. cf. Isid. *Quaest. in vet testam. In Regum* III, cap. VII 4 Quod vero per Eliam in tempore siccitatis nubes illa apparuit, et postea futurae pluviae signum in vestigio hominis ostensum est, significabat quod, nascente Christo in vestigio hominis, ad terras imber de coelo descenderet, qui nos a peccato mundaret. **70** *Alter* = Jean-Baptiste. Il y a probablement un rapport, du moins idéologique, entre ce vers et Joh. V 29, et le discours sur

la montagne. **72** Elie sur le mont Carmel, saint Jean-Baptiste dans le désert de Judée. **74** *dictum* se rapporte au vers suivant. **77** *sacra pagina*=scriptura sacra. **80** *Pergite*, cf. THÉODULE 34 Perge prior, Pseusti. *pneuma*=le Saint Esprit. **81** THÉODULE rapporte la même histoire, *Egl.* 73-77. GEN. VI 5. **82** Le déluge, GEN. VI 17. *baptismum*, I PETR. III 20... octo animae salvae factae sunt per aquam. 21 Quod et vos nunc similis formae salvos facit baptisma. **83** *mansio grandis*=l'arche de Noé, GEN. VI 14. **84** *septem*, les sept membres de sa famille : sa femme, Sem, Cam, Japhet et leurs femmes, GEN. VII 13. **85** *foliis*, abl. sociat. sans cum. GEN. VIII 11 At illa (sc. columba) venit ad eum ad vesperam, portans ramum olivae virentibus foliis in ore suo. **86** *Vitis plantate*, GEN. IX 20 Noe... plantavit vineam. *iacet... in ebrietate*, GEN. IX 21 bibensque vinum inebriatus est. **87** *torquens ad turpia visum*, GEN. IX 22 Quod cum vidisset Cham... *luit irrisum*, GEN. IX 23. **88** *Archa*= l'Eglise. *sancto... lavacro*, le saint baptême. **89** *commissa Petro*, MT. XVI 18. *hosti...*, le diable, allusion à la trahison de Pierre. **90** *In qua coniunctis...*, il faut appartenir à l'Eglise, salus extra Ecclesiam non est ; cf. TIXERONT, *Hist. des dogmes* II 384 ; BATIFFOL, *Le catholicisme de saint Augustin* 239. **91** voir 90. **92** *septenus... ordo* = le clergé, cf. PETR. LOMBARD. *Sentent.* IV dist. 24 A : Septem sunt spiritualium officiorum gradus sive ordines, sicut ex sanctorum patrum dictis aperte traditur et capitis nostri Iesu Christi exemplo monstratur : qui omnium officia in semetipso exhibuit, et corpori suo, quod est ecclesia, eosdem ordines observandos reliquit. Septem autem sunt, propter septiformem gratiam sancti spiritus : cuius qui sunt participes, ad gradus ecclesiasticos indigne accedunt. Illi vero in quorum mentibus diffusa est septiformis gratia spiritus sancti, cum ad ecclesiasticos ordines accedunt, in ipsa spiritualis gradus promotione ampliorem gratiam percipere creduntur. B : In sacramento ergo septiformis spiritus septem sunt gradus ecclesiastici, silicet Ostiarii, Lectores, Exorcistae, Acolyti, Diaconi, Subdiaconi, Sacerdotes. **93** *hunc* = Petrum. *mustum* = Spiritus Sanctus. cf. ACT. II 13 Quia musto pleni sunt isti. *iustum* = le bien. **94** Dans ce vers il s'agit de Simon le magicien. *Arguiturque merens* se rapporte plus spécialement à ACT. VIII 22-23. **95** Même histoire dans THÉODULE, *Egl.* 89-93. SULP. SEV. *Chron.* I 4, 6. **98** Le récit de Babel, GEN. XI 4-10. **99** Conseil du poète. **100** Con-

fusion des langues, Gen. XI 7. Eupolemius, *Messias* 668-669. *lathomorum*, le grec λάτομος, latomus, lapicida, cf. III Reg. V 15. **101** *Divisis turbis*, Gen. XI 8 Atque ita d i v i s i t eos Dominus ex illo loco. *nomen prodiit*, cf. Théod., *Egl*. 92 nomen non excidit urbi. **102** et suiv.: la descente du Saint-Esprit. **104** *ab ethere*, Act. II 2 d e c a e l o sonus. **105** Act. II 3 apparuerunt illis dispertitae l i n g u a e tanquam i g n i s... **106** *Nilque fuit triste*, Act. II 7, 12, 13. *contio* = les disciples. **107** Act. II 4 coeperunt loqui v a r i i s l i n g u i s. **108** *prisca* = ancienne. *servis... protervis*, peut-être allusion à la conversion des trois mille âmes, Act. II 41. **109** *confectis ducibus*, les rois battus, Gen. XIV 15. *spoliisque revectis*, les richesses ramenées, Gen. XIV 16. **110** *rex* = Melchisédec. *que... dedit*, du pain et du vin. *sacri dator*, épithète du roi, sacrificateur du Dieu fort. **111** *pueros tres*, Gen. XVIII 2. **112** *preputia tollens*, Gen. XVII 24 circumcidit carnem p r a e p u t i i sui. **113** cf. 112 Fit nato pollens. *multorem... pater... populorum*, Gen. XVII 5 pater m u l t a r u m g e n t i u m constitui te. **114** Théod. *Egl*. 106, Gen. XXII 10. *Deitati*, dativus commodi. **115** Sulp. Sev. *Chron*. I 7, 7. *Exul*, à l'enterrement de Sarah à Hébron en Canaan, Abraham dit aux Héthiens, Gen. XXIII, 4 : Advena sum et peregrinus apud vos. *defunctus*, Gen. XXV 8. *Sare... iunctus*, Gen. XXV 10... ibi sepultus est i p s e, e t S a r a uxor ejus. **116** cf. *Paraclitus* 261 Paulus, prius acri pectore Saulus; Act. XIII 9 Saulus autem, qui et Paulus. **117** *recreatus... esu*, après la conversion, Act. IX 19 Et cum accepisset c i b u m, c o n f o r t a t u s e s t. *Discipulis... iungitur*, Act. IX 19 Fuit autem c u m d i s c i p u l i s... **118** *vas*, cf. Act. IX 15 vas electionis, Apoc. II 27 vas figuli. *celi... terni*, cf. II Cor. XII 2 raptum... usque ad t e r t i u m c a e l u m. Les Juifs divisaient le ciel en 3 régions différentes : 1° celle de l'air, 2° le firmament, région des astres, 3° le ciel du ciel, la demeure des Anges et des Bienheureux. *videt abdita* peut être une allusion à la vision de S. Paul, où Dieu lui envoie Ananias, Act. IX 12. **119** *Per verbum*, en prêchant. *gentes*, Act. IX 15 ut portet nomen meum coram g e n t i b u s (devant les gentils). *genuit*, il les ramena à la vie. **120** *circumcisio vera*, cf. Rom. II 29, I Cor. VII 19, Gal. V 6. Grat. *Decret*. II dist. II col. 1813 A : Circumcisio non est aliquid neque praeputium, sed fides quae operatur per dilectionem. **123** *Angelico suasu*, Gen. XIX 1, veneruntque duo a n g e l i. *casu*, abl. sépar. dépendant de decedere. **124** *Advena*, Gen. XIX 9 Ingressus

es... ut advena. **125** *constans*, sans tourner la tête. *evadis*, Gen. XIX 14 Surgite, egredimini. Sedul. *Pasch. carm.* I 121-123. **126** *miratrix... violatrix*, les causes de la punition de la femme de Lot. **128** Gen. XIX 26 versa est in statuam salis ; même histoire dans Théod., *Egl.* 113-117. *proles*, les deux filles. **130** *Mundi... ruinam*, II Petr. III 10. **132** *hunc* = Deitatem. *res... communis*, l'état d'esprit général, enclin à des sacrifices. **133** *cor vulpis*, vulpes = diabolus ; Isid. *Etym.* VIII, V, 5. *Nicolaus*, Apoc. II 6, 15. **135** *pervertit coniugis usum* ; Rufin, *Hist. Eccl.* 29, parlant des Nicolaïtes, cite Clément d'Alexandrie, *Strom.* III 25-26 productam in medium uxorem suam, si qui eam vellet habere, permisit. ex qua occasione isti consequens putaverunt, ut secundum hoc factum vel dictum Nicolai unusquisque carne sua in quod delectaret abuteretur. **137** *Semen* = Isaac. *pater* = Abraham. Le récit de l'holocauste très bref dans Théod., *Egl.* 105-109. **138** *Fune... vinxit*, Gen. XXII 9 cumque alligasset Isaac. **139** *In sancto monte*, Gen. XXII 2, le Calvaire. Isaac fut prêt d'y être immolé, Jésus Christ d'y être crucifié. **140** Isaac ne demande à son père que « Pater mi... ubi est victima holocausti?» Gen. XXII 7. **141** *stringitur ensis*, Gen. XXII 10 arripuit gladium. **143** *Missus*, subst. nom., l'ange, Gen. XXII 12. *parcere*, cf. Théod., *Egl.* 107 [nisi vox] Parcere iussisset. **144** *Iacobe*, S. Jacques fils de Zébédée, Mt. IV 21. **148** *Unus... ferus*, dans les Actes XII 2 on ne lit que ce verset sur la mort de Jacques : Occidit autem (sc. Herodes) Jacobum fratrem Joannis gladio. Celui qui le conduisit au martyre est nommé dans Eus. *h. e.* II 9, Ruf. II 9, d'après Clément d'Alexandrie : is qui obtulerat eum... ad martyrium. **150** *Hostis* = Hérode, Act. XII 23 Confestim percussit eum Angelus Domini... et consumptus a vermibus expiravit. **151** *fratris* = d'Esaü. **152** *altaque... aperta* se rapporte à l'apparition de Dieu dont parle le vers suivant. **153** *videt... Tonantem*, Gen. XXXII 30 vidi Deum facie ad faciem. **154** *congressus*, Gen. XXXII 24 ecce vir luctabatur cum eo. **155** Théod., *Egl.* 123. *Nervo marcenti*, Gen. XXXII 25 tetigit nervum femoris eius et statim emarcuit. **156** Théod., *Egl.* 124. *caro nervosa...*, Gen. XXXII 32 Quam ob causam non comedunt nervum filii Israel, qui emarcuit in femore Jacob. **157** cf. 99. **158-159** *Iudaicam gentem... metuens*, J. XX 19 propter metum Judaeorum. **159-160** *Clausus... grex*, J. XX 19 Cum... fores essent clausae, ubi erant discipuli congregati. *redivivus* = ressuscité. **161**

Intravit, J. XX 19 ubi erant discipuli congregati... v e n i t Jesus. *clausis foribus*, abl. absolu, exprimant la concession ; J. XX 19 f o r e s... c l a u s a e (26), *felicibus ausis*, d'un heureux effort. **162** *Thomas*, J. XX 25. *sociamque fidem* = la crédulité de ses condisciple. **163** J. XX 27. **164** cf. SEDUL. *Pasch. carm.* V 386 Agnitus hinc potius, quod sit dubitantis amicus. *Pasch. operis* V 33 Dominus autem verax in omnibus Christus etiam credere dubitanti mitissimus non irascitur ambigenti, sed ut digitos quoque mergat in vulnera, leni facilitate concedit, sciens huius probationis exemplum non ad Thomae tantum, qui fuerat iam beatus, sed ad fidem deinceps pertinere multorum. **165** *pre natis cunctis*, GEN. XXXVII 3 Israel autem d i l i g e b a t Joseph super omnes filios suos. **166** podĕris, podēres, podēris, gr. ποδήρης, vêtement sacerdotal (Tertull.), cf. aussi HABEL, *Mittellat. Gloss.* 294 ; GEN. XXXVII 3... tunicam polymitam, une robe de plusieurs couleurs. **167** *domine* = la femme de Potiphar, THÉOD., *Egl.* 130 Ardentis d o m i n a ẹ dum spernit vota minasque, GEN. XXXIX 7 injecit d o m i n a sua oculos... **168** *Ut vellet*, GEN. XXXIX 7, 12 Dormi mecum. *fugit ab ede*, GEN. XXXIX 12 f u g i t, et e g r e s s u s e s t foras. **169** *Trusus*, en prison, GEN. XXXIX 20. *in obscura... mente*, dans son esprit humble. *concepit...futura*, il reçut le pouvoir d'expliquer des songes, de prédire l'avenir, GEN. XL 12-13, 18-19 ; XLI 25-36. **170** se rapporte à l'élévation de Joseph par Pharaon, GEN. XLI 40-46. **171** *Fratres salvavit*, les fils de Jacob sont reconnus par leur frère en Egypte, GEN. XLII 18-26. *quos caro tempore pavit*, caro = les liens du sang ; pavit, parfait de pavere. Ce trait se rapporte probablement à GEN. XXXVII 27, où dit Juda, ne voulant pas tuer son frère : Melius est ut venundetur Ismaelitis, et manus nostrae non polluantur ; frater enim et c a r o nostra est. — Acquieverunt fratres sermonibus illius. **172** *natum* = S. Jean, frère de S. Jacques le majeur. **172-173** *Dilexit... Christus*, J. XIII 23 unus ex discipulis... q u e m d i l i g e b a t Jesus. **174** *Hic sponsam sprevit*, Garnier veut appuyer sur la pureté de S. Jean. *supra pectus requievit* [Christi cenantis], J. XIII 23 Erat... r e c u m b e n s... i n s i n u J e s u, XXI 20 vidit illum discipulum quem d i l i g e b a t Jesus (cf. XIX 26, XX 2, XXI 7) sequentem, qui et r e c u b u i t in coena s u p e r p e c t u s ejus. cf. aussi ISID. *De ort. et ob. patr.* LXXII : s u p e r p e c t u s Magistri r e c u m b e n s et Evangelii fluenta de ipso sacro dominici pectoris fonte potavit et quasi unus de paradisi fluminibus, verbi Dei gratiam in toto

terrarum orbe diffudit. **175** *summique*, adj. se rapportant à Tonantis. *profunda*, les profondeurs cachées, cf. aussi GARN. DE S. VICTOR, *Gregorianum* VII 11 Profundi nomine profunditas cogitationum designatur, sicut in libro beati Job, XLI 22, a Domino de ultima diaboli saevitia dicit : Fervescere faciet quasi ollam profundum mare. Quid enim per mare nisi vita saecularium et quid per profundum nisi altae et abditae eorum cogitationes exprimuntur ? (Migne P.L. 193, 302). **176** *obstrusus*, dans l'île de Pathmos. (profunda) *edidit*, cf. SULP. SEV. *Chron.* II 31, 1 Domitianus... Johannem apostolum atque evangelistam in Pathmum insulam relegavit : ubi ille arcanis sibi mysteriis revelatis librum sacrae Apocalypsis, qui quidem a plerisque aut stulte aut impie non recipitur, conscriptum edidit. *rimatur*, rimari, ouvrir, révéler. *sacer usus*, le saint usage, c'est-à-dire la vision. **177** *eterni panis egentes*, ceux à qui le soutien du Christ fait défaut, qui sont faibles dans la foi, cf. J. VI 33 panis enim Dei est, 35, 48 ego sum panis vitae, 41, 52 ego sum panis vivus. Le mot panis (eterni...) pain éternel, doit être mis en rapport avec pavit du vers suivant. **178** *pavit*, parfait de pascere, *verbum* se rapporte à profunda (175). **179** *de veteranis*, des histoires de l'Ancien Testament. **180** *iste* = Neocosmos. **181** *iunguntur... omnia caute*, toutes les histoires sont savamment combinées. **182** *nova prisca locuntur*, les histoires nouvelles sont les répliques des histoires anciennes. **183** *quod*, objet de proditis. **184** cf. *Eccli.* XLIII 13 Gyravit caelum in circuitu gloriae suae, manus Excelsi aperuerunt illum. **187-188** *vos rite docere...*, allusion discrète aux qualités nécessaires du bon prêtre, cf. *Paraclitus* 575 Qui pascis plebes prudenter vivere debes, Nil fari temere, nil reprobi gerere. 578 Cum tu recta geris, dogmata rite seris. **189** JOB I 3 eratque... magnus inter omnes orientales. **190** *Omnibus*, sc. rebus, JOB I 13-20. *eger*, JOB II 7. **191** JOB I 20-22, II 10. **192** *qui visebant* : Eliphaz de Théman, Baldad de Suh, Tsophar de Naamath, Elihu. **194-195** JOB XLII 10-13. **196** *Parvus statura*, de petite taille, LC. XIX 3 statura pusillus erat. *publica iura*, cf. VEN. FORT. II 10, 23 publica iura regens. **197** (publica iura) *dispensavit*, Zachée était chef des Publicains (LC. XIX 2), receveur général des impôts. *magnum censum cumulavit*, LC. XIX 2... et ipse dives. **198** LC. XIX 8 Ecce dimidium bonorum meorum, Domine, do pauperibus ; et si quid aliquem defraudavi, reddo quadruplum. **199** LC. XIX 9. **200** cf. *Paraclitus* 71 O celi clavis,

conversis spes bona pravis. 331 Parcit enim gratis conversis fons bonitatis. 655 Culpas condonat rex conversosque coronat. **201** *cui detractant*, Lc. XIX 7. **202** *bona non peritura*, cf. 199-200, Lc. XIX 9. **203** L'histoire de Moïse dans Théod., *Egl.* 137-141. *sermonis hebrei* (auctor) cf. 24. **204** *dictavit*, sc. Facta *thoratque*, cf. Isid. *Orig.* VI 1, 5 Hi sunt quinque libri Moysi quos Hebraei thora, Latini legem appellant. **205** *superborum... magorum*, Exod. VII 11 Vocavit autem Pharao sapientes et maleficos. Théod., *Egl.* 137 magicas everterat artes. **206** *Virgam*, la verge changée en serpent, Exod. VII 10. **207** *Ipsis*, abl. compar. *plagis*, les plaies égyptiennes. **208** *regem* = Pharaon. *submersit*, Pharaon et les Egyptiens noyés dans la Mer-Rouge, Exod. XIV 23-29. Théod., *Egl.* 139 submersit fluctibus hostes. *iussus*, Exod. XIX 21-25. *taurum*, le veau d'or. *confregit*, Exod. XXXII 20 vitulum... contrivit usque ad pulverem. **209** *divinaque iussa*, Exod. XXXI 6, 13 ; XXXII 34 ; XXXIII 1, 21 ; XXXIV 1-4, 27 etc. *peregit*, cf. Exod. XL 14 Fecitque Moyses omnia quae praecceperat Dominus. **211** *Matheus... vir hebreus*, Eus. *Hist. Eccl.* III 24, 6 Nam Matthaeus cum Hebraeis primum fidem praedicasset, inde ad alias quoque gentes profecturus, Evangelium suum patrio sermone conscribens... **212** cf. 205. L'histoire se trouve dans les *Actes de S. Matthieu* de Nicéphore Calliste, lib. II *Histor.* cap. 41, Migne Patr. Gr. 115, col. 756 Jesus Matthaeo dat virgam quam jubet plantare juxta portam ecclesiae fundatae ab ipso et Andrea apostolo in civitate Anthropophagorum. Virgam dicit evasuram in arborem, indeque oriturum fontem, de quo uti et de arbore adjunguntur fabellae plurimae... Matthaeus vero ad urbem properat, quando occurrunt Phulbana regina, Phulbanus eius filius, et huius uxor Erba, omnes energumeni, et Matthaeo minitantes, ne plantaret virgam. At his singulis manus imponens, ejecit daemones, et mox obvium habuit Platonem episcopum cum toto clero. Congregato deinde populo, sermonem instituit et virgam plantat, et, jubente apostolo, Plato reginam ejusque filium et nurum baptizat. Postridie virga in arborem creverat et fluvius ex arbore egrediebatur. **213** *Levi*, vocatif, Mc. II 14, Lc. V 27. *serpentes*, peut-être un pluriel poétique ; Nicéphore Calliste rapporte l'histoire d'un serpent, Migne P. Gr. 115, col. 756 Phulbanus rex, excitatus a daemone, diu frustra Matthaeum comprehendere conatur, ac demum, ubi ipsum advocaverat, caecitate percutitur. Sanatus ab apostolo, hunc vel

sic comprehendit, et longis clavis terrae affigi jubet, materiemque multam facile combustibilem circa ipsum congregari, et sic comburi ; verum combusta quidem materia circumposita, non item laesus apostolus. Jussit igitur rex duodecim deos aureos et argenteos circum pyram poni, ne vis flammae impediretur ; ipseque ad locum accessit. At ubi incensa est pyra, mox ignis recessit a Matthaeo, combussitque omnes deos aureos et argenteos, fugientemque regem serpentis specie insecutus, prohibebat ab ingressu palatii sui, donec reverteretur ad Matthaeum ab eoque misericordiam peteret. Tum, orante Matthaeo, igneus draco evanuit. Ce dernier trait pourrait être la source de 212 somnoque gravasti... serpentes. La poursuite du roi est peut-être un détail du récit que le poète a voulu rendre plus vivant en disant : serpentes erexistique jacentes. **214** *Ethiopas*, voir les *Actes de S. Matthieu* de Siméon Métaphraste, Migne P. Gr. 115, col. 819/20 : Ad Aethiopiam pervenit, cuius regionis homines cum ad veritatis notitiam perduxisset christianaeque fidei gymnasium illis constituisset, et quoscumque potuit praedicationis suae retibus inclusisset, multaque miracula, Christi ope adjutus, effecisset... *mente coruscos*, par le baptême, cf. la suite de la citation précédente : et eos, qui ad Dei fidem conversi erant, per aquam et spiritum Christo adjunxisset, ecclesiam sanctam ipsi aedificandam curavit. **215** *rex* = Phulbanus. *conversus per te*, Nicéph. Call., Migne P. Gr. 115, col. 756. Le roi a ordonné que le corps de Matthieu soit transporté au palais et qu'on le jette gravé de fer et de plomb dans la mer : in mare projici, ut crederet, si corpus ex mari rediret incolume. His peractis, apparet sanctus Matthaeus Platoni episcopo monetque, ut ad mare procedat ritu solemni cum clero suo. Cum ibi essent, circa sextam diei horam, videt e longinquo episcopus sanctum Matthaeum inter duos viros ambulantem per mare : post horam videt crucem e mari emergentem, et ad finem crucis arcam, in qua erat sancti corpus. Haec autem crucem sequebatur usque ad terram. Re intellecta, accurrit populus, et rex ipse, deposita omni incredulitate, accedit, prostratus veniam petit, et fidem amplectitur. Baptizato regi noctu sanctus Matthaeus apparuit. **216** *simulacraque cuncta removit*, Migne P. Gr. 115, col. 757 Rex igitur omnes in regno suo jussit esse Christianos, alioque rege constituto, et mortuo post triennium Platone, factus est episcopus, uti et filius ejus post ipsum. **217**

violando pudorem, par la fornication avec les filles de Moab, Num. XXV 1. **218** *Plebs* = les Israélites, *per deserta* = par les plaines de Moab. **219** *Zambri* = Zamri, fils de Salu, Num. XXV 14. **220** *quandam... nefandam*, Cozbi, fille de Sur, Num. XXV 15. *populo cernente*. Num. XXV 6 vidente Moyse et omni turba filiorum Israël. **221** *Phinees*, Phinée, fils d'Eléazar, qui était fils du grand-prêtre Aaron, troisième grand-prêtre d'Israël, Num. XXV 7. **222** *Vindex offense* = vengeur de l'offense. (ambos) *transverberat*, Num. XXV 8 perfodit ambos simul. *ense*, Num. XXV 7 arrepto pugione. **223** cf. *Paraclitus* 575/6 Qui pascis plebes... debes... nil reprobi gerere. **224** *Achaia*, le pays où S. Luc a écrit son Evangile, cf. par exemple le Nouv. Test. éd. Wordsworth-White, Oxford 1889, Praefatio vel argumentum Lucae, p. 269 Qui (sc. Lucas) cum iam descripta essent evangelia... in Achaiae partibus hoc scripsit evangelium. Egalement d'après Grégoire de Nazianze, *Orat.* XXXIII 11, Migne P. Gr. 36, col. 228. Siméon Métaphraste place aussi la sépulture de S. Luc en Achaïe, Migne P. Gr. 115, col. 1136. **227** *caduca*, subst, n. acc. plur. *mente*, abl. resp. **228** *celebs*, N. T. Wordsw.-White, Praef. 269 neque uxorem umquam habens neque filios septuaginta et quattuor annorum obiit in Bithynia plenus spiritu sancto. **229-230** cf. 223. **231** L'histoire de Balaam se trouve dans Théod., *Egl.* 161-165. *Balaam*, fils de Béhor, un devin, Num. XXII 5. *Munere cecatus*, Num. XXII 17. *casumque* objet de ferre (232). **232**, Num. XXII 20-21. *maledicto*, abl. instr. *genti... potenti*, Num. XXII 3-7, cf. 6 maledic populo huic, quia fortior me (sc. Balak) est. **233-234** *voce loquentis aselle Correptus*, Num. XXII 28 Aperuitque Dominus os asinae. Au moyen âge asellus = asinus : *Asinarius*, éd. Karl Langosch, 179, 191 asinus, 182, 185, 186, 187, 190 asellus ; Habel, *Mittellat. Gloss.* 26 ; donc asella = asina. **234-235** *micare Mucronem strictum videt*, Num. XXII 31. *timet*, Num. XXII 31 adoravitque eum pronus in terram. **236** *humilis factus*, cf. timet 235. *veniam rogat*, Num. XXII 34. **237** *salutat* = bénit, Num. XXIII 8 Quomodo maledicam, cui non maledixit Deus ? 11 Dixitque Balac ad Balaam : Quid est hoc quod agis ? Ut malediceres inimicis meis vocavi te ; et tu e contrario benedicis eis. **238** Neocosmos ne répond plus maintenant avec des histoires du Nouveau Testament. *Severine*, S. Séverin, évêque de Septempeda ou San Severino en Campanie au vi^e^ siècle. **240** *prudentes*,

c'est-à-dire recta loquentes, cf. *Paraclitus* 3 : Aspicio cunctos sacro baptismate functos (4) Rite loquenda loqui. **242** L'histoire de S. Innocent et de la brebis. **243-244** ACT. SANCT. BOLL. Jan. I 501 : Hic (sc. Innocentius) aliquando cum ad S. Severini monasterium properaret, in quo erat ordinatus, sequitur eum ovicula... et cum nequiret transire Flosorem, quem imber incitaverat, forte per ligellum, quod ripis superposuerant pastores, transiit, ove in alia relicta ripa : quae erumpens in vocem hoc ait ; « C u i m e h i c r e l i q u i s t i ? » Tunc vir plenus Deo inquit : « Transi, quia ego ipse transivi in nomine Domini Jesu Christi. » Tunc animal innocens sumpta per Deum fiducia sequitur Innocentium. *pastor*, Per meritum pastoris est data vox pecori et confidentia per Dominum nostrum Jesum Christum. **245** THÉOD., *Egl.* 153-157. *Contradicentes Moysi*, NUM. XVI 2 surrexerunt c o n t r a M o y s e n (Dathan, Coré, Abiron, On). *sequentes*, NUM. XVI 2 aliique filiorum Israel ducenti quinquaginta viri. **246** *tellus absorbuit ore*, NUM. XVI 31 dirupta est terra sub pedibus eorum, (32) et aperiens o s s u u m, d e v o r a v i t illos. *Paraclitus* 46 : S o r p s i t humus Dathan. **247** *discordantes*, parce que le peuple s'opposait au sacerdoce aaronique et à la création du souverain pontificat que Dieu établit après l'exode (EXOD. XXVIII, XXX. II PAR. XXVI 18. HEBR. V 4) et préférait l'ancien sacerdoce de famille. *incassum sacrificantes*, Par l'oblation du sacrifice de l'encens on cherchait la réponse de Dieu de la façon la plus simple et la plus facile. Voir VIGOUROUX, *Dict. de la Bible*, article Coré. **248** NUM. XVI 35 Sed et i g n i s egressus est a D o m i n o, i n t e r f e c i t ducentos quinquaginta viros qui offerebant incensum. **250** Comme ceux qui, mécontents, s'élevèrent contre les arrêts de Dieu. cf. 99, 157. **251** *unus* s'oppose à l'esprit divisé des enfants d'Israël en révolte (discordantes), cf. HABEL, *Mittellat. Gloss.* 415. Unus est ici adjectif = concors. **252** *Mille sacerdotes*, le récit de l'écroulement du temple de Jupiter se lit dans les ACTA SANCT. BOLL. Jan. I 586 sqq. Tunc ait B. Julianus ad Praesidem : Quid praecipis, Praeses? Omnibus diis offeremus sacrificium ? Praeses dixit : Omnes quos conspicis immortales sunt. Haec dicente Praeside, fixis genibus S. Antonius presbyter et B. Julianus cum sociis suis dixit : Deus qui es sine initio... Et cum dixissent omnes Christiani : amen, omnia sculptilia ad nihilum redacta sunt, templum vero ita submersum est, ut quid fuerit non pareret. Nam et multitudo confusa sacerdotum c i r c i t e r m i l l e cum templo perierunt et

alia multa pars paganorum simul interiit. Tunc B. Julianus dicit Praesidi : Ubi sunt manufactae imagines daemonum, in quibus gloriabaris ? ubi electrum ? ubi aurum ?... Invocato Christi nomine, haec omnia in terram eversa sunt, unde assumpta sunt, unde et erant. Sicut etenim omnia illa uterus terrae suscepit. **253** S. Julien et Basilisse, sous Dioclétien, Acta Sanct. Boll., Jan. I 575 sqq. **254** *Plebs paganorum*, cf. Rem. 252 alia multa pars paganorum. Le rapprochement de la Plebs paganorum par Neocosmos du récit précédent de Thlepsis a un sens plus profond. Les paiens, étant comme des fauteurs du schisme, doivent être comparés à Coré, à Dathan et à Abiron, d'après S. Cyprien, *De unitate ecclesiae* 18-22 ; Batiffol, *L'Eglise naissante* 433. **255** *Incidit infernis*, Acta Sanct. Boll. Jan. I 586 ita et vos et Imperatores vestros et omnes cultores daemoniorum perpetuus a c c i p i e t i n f e r n u s... **257** cf. 250, *ne quis detractet*, comme un fauteur du schisme. **259** *legati... speculati*, Jos. II 1 Misit... Josue... duos viros e x p l o r a t o r e s. *terram*, Jos. II 1 Ite, et considerate t e r r a m. **260** *meretricis*, Rahab, Jos. II 1 ingressi sunt domum mulieris m e r e t r i c i s nomine Rahab. *inimicis*, les soldats du roi de Jérico. **261** *Quos* se rapporte à legati. *lino... texit*, Jos. II 6 operuitque eos stipula l i n i. **262** *gladiis*, Jos. VI 21 Boves quoque et oves et asinos in ore g l a d i i percusserunt. *crematur*, Jos. VI 24 Urbem... succenderunt. **263** *Non focus*, La ville fut brûlée après que Josué avait fait sortir Rahab et les siens de sa maison, Jos. VI 22-23. *cedes*, Jos. VI 17 Sola Rahab meretrix vivat, Jos. VI 25. Nous ne croyons pas avec Manitius, *Gesch. d. lat. Lit. d. M. A.* II 576, que l'emploi du mot focus = feu soit un argument pour l'origine française de Garnier. Focus n'est pas essentiellement français dans ce sens, cf. les grands lexiques — et puis les difficultés métriques déterminent souvent le choix de tel ou tel vocable. **264** *solamen* a ici le sens étendu de salut et fait allusion au fil écarlate attaché à la fenêtre, Jos. II 18. *medicamen* aussi a le sens de salut, rédemption. **265** *Presignans* (medicamen), Les Pères voyaient en Rahab le type des nations païennes qui se convertissent plus tard au christianisme. Pour les anciens Docteurs de l'Eglise le cordon rouge est le symbole du sang du Christ qui rachètera le monde. Clement, *Ep.* I *ad Cor.* XII, Patr. Gr. I col. 234 manifestum facientes quod per sanguinem Domini futura esset redemptio universis credentibus et operantibus in Deum. Justin. *Dial. cum Tryphone Jud.* III, Patr. Gr. 6 col. 734

Similiter signum exhibebat sanguinis Christi per quem ex omnibus gentibus, qui olim moechi et iniqui erant, salvantur... IRÉNÉE DE LYON, *Contra Haeres.* IV 20, Patr. Gr. 7, col. 1043 sicut et Dominus docebat his, qui adventum ejus non excipiebant, Pharisaei scilicet, et coccini signum nullificant, quod erat pascha, redemptio et exodus populi ex Aegypto, dicens : Publicani et meretrices praecedunt vos in regno caelorum. S. JÉRÔME, *Ep.* LII, Patr. Lat. 22, col. 530 Et Rahab meretrix in typo Ecclesiae resticulam, mysterium sanguinis continentem, ut Jericho pereunte domus ejus salvaretur, appendit. S. FULG. EPISCOPI *de remissione peccatorum* I 21, Patr. Lat. 65, col. 545 Funiculus enim coccineus sanguinis Christi mysterium praeferebat : quem ille per fenestram domus suae suspensum habet, qui fide contra paganos seu contra quoslibet haereticos Deo protegente firmatus, ac fidem suam sollicite custodiens, Christi se redemptum sanguine confitetur. **268** *Afra*, Afre de Chypre, patronne d'Augsbourg, † 304. **268-270** ACTA SANCT. BOLL. Aug. II 55 sqq. Apud provinciam Raetiam Narcissus episcopus... ad meretricem (cf. 260, 270) quamdam ingressus est, nomine Afram... Circa vero pullorum cantum exstinctum est lumen candelae et coepi (sc. Afra) festinare, ut eam accenderem et non poteram. Tunc dixit mihi diaconus ejus : Noli quaerere lumen exstinguibile ; modo tibi ostendetur lux, quae exstingui non potest. Et cum dixisset episcopus : Veni, lux mea, de caelo ; ostende faciem tuam et salvi erimus ; venit fulgor de caelo sicut sol... Post haec misi me ad pedes ejus et dixi illi : Domine, injuriam tibi grande fecisti, quod ad me introisti ; sum enim mulier peccatrix. Et ille dixit : Ubi me Dominus meus jussit ingredi, introivi. Mane autem, circa tertiam horam, ostenderunt se mihi, qui eis ante lucem insidiati fuerant, ut exeuntes tenerent et occiderent eos. Sed cum non exirent, convenerant me. Ego vero ubi fasces lini habeo, abscondi eos ; et timeo ne scrutentur ipsum locum. **272** *ostro*, salut. cf. ACTA SANCT. BOLL.: Faciam (sc. episcopus dixit) te christianam, et omnia peccata tua diluentur. **273** THÉOD., *Egl.* 169-173. **274** Josué, successeur de Moïse dans la conduite et le gouvernement du peuple juif. *Josue*, génitif dépendant de tempora. *sunt tempora rursum*, le temps a arrêté son vol. **275** *Descendere noli*, Jos. X 12 Sol, ne movearis. **276** cf. Jos. X 13 Steteruntque sol et luna donec ulcisceretur se gens de inimicis suis. **277** cf. Jos. X 15 Reversusque est Josue cum omni Israel in castra Galgalae. **278** Jos. X 13. **279** *Hoc novit*

Gabaon : L'arrêt du soleil avait été fait par Josué dans le but de secourir la grande ville de Gabaon assiégée par cinq rois, Jos. X 8-16. **280** peut être rapproché de Théodule, *Egl.* 172 Quae sanctae fidei sint praemia, discite cuncti. **281** *Mucius*, S. Muce, abbé en Thébaïde, † avant 394. *spoliis gaudens, quevis mala... audens*, Vinc. de Beauvais, *Spec. hist.* XV 71 Qui primo fuerat latro maximus et sepulcrorum violator, in omnibus flagitiis opinatissimus. **282** *latro*, cf. Rem. 281. **283** Les miracles de S. Muce sont rapportés par Vinc. de Beauvais, *Spec. hist.* XV 72, d'après S. Copres, solitaire en Thébaïde au IVe siècle : Cum autem diligentissime sepeliendis mortuis indumenta aptaret, ait ad eum quidam adulescens, eius discipulus : Vellem ut me mortuum ita indueres. — Plane, inquit, faciam et tam copiose induam, donec dicas : sufficit. — Post non multum temporis ille defunctus est ; quo induto ait ad eum, coram omnibus : sufficiunt hec tibi ad sepulturam, o filiole, an adhuc vis, ut aliquid addamus ? At ille, obvoluta iam facie vultuque constricto, dixit, omnibus audientibus : sufficit, pater, implesti quod promiseras. **284** *Vespere vicino*, Vinc. de Beauv., *ibid.* : Pergens autem aliquando ad visitandos fratres quos instituerat, revelatum est ei a Domino quod quidam eger (cf. 283) moriturus esset in proximo. Hora iam erat ad vesperam, cumque videret solem iam demergi ad eum, ait : In nomine Domini nostri Hiesu Christi, sta (285) paulisper in itinere tuo et expecta me donec ad vicum perveniam (285 redeam dum). Quod et factum est. Ingressus autem domum fratris pro quo festinaverat, invenit eum iam defunctum (283 defunctos, 286 Funere) et oratione facta (283 prece), accedens ad eum osculatus est eum, dicens in lecto : Quid magis desiderii habes, abire et esse cum Christo, an permanere in carne ? Tunc ille, recuperato spiritu (285 vivificato), paululum resedit, dicens : Quid me revocas, pater ? melius est michi abire et esse cum Christo. Permanere autem in carne, quid michi est necessarium ? — Dormi, inquit, in pace, fili et ora pro me. — At ille continuo se reclamans in lectulo dormivit. **287** *Concordes mentes*, cf. 251. **290** *Numine... trino*, par sa triple divinité. *tres*, objet de clarificavit. **291** *rex* = Nabuchodonosor. *precepit*, Dan. III 19 precepit ut succenderetur fornax septuplum quam succendi consueverat. **292** *Tres iuvenes*, Sidrach, Misach et Abdenago. *iustos*, parce qu'ils refusaient d'adorer la statue d'or du roi, Dan. III 12. *inadustos*, Dan. III 94 quoniam

nihil potestatis habuisset ignis in corporibus eorum. **293** *fons et meta*, APOC. I 8 Ego sum Alpha et Omega, principium et finis, XXI 6, XXII 13. **296** *Furnus... succenditur*, ACTA SANCT. BOLL. Maii I 367 jussit furnum incendi fortiter. *vesani... Aureliani*, ACTA SANCT., *ibid.* impio Aureliano. **297** *presul quintus post Petrum*, le pape Alexandre I, ACTA SANCT. BOLL. Maii I 367 sqq. (Ado archiepiscopus viennensis : Martyrologium) Eodem die Romae, via Numantana, milliario septimo, S. Alexandri Papae, cum Eventio et Theodulo presbyteris, sub Trajano Principe, judice Aureliano. Qui Romanae Ecclesiae Episcopatum quintus post Petrum tenuit annos decem menses duos. *mittitur intus*, ACTA SANCT., *ibid.* Et postquam interrogavit (sc. Aurelianus) etiam Theodulum et in confessione manentem invenit, jussit furnum incendi fortiter et B. Alexandrum atque Eventium ligatos in medium praecipitari. **298** *Cum sociis binis*, Eventius et Theodulus. ACTA. SANCT. BOLL. Maii I 367 cum eis [sc. Alexandro et Eventio] et B. Theodulus sponte in flammas prosilivit. **299** *gaudebant... canebant*, ACTA SANCT., *ibid.* (Theodulus) decantans cum ipsis et pariter gratias agens : Igne nos examinasti et non est inventa in nobis iniquitas. **300** cf. *Paraclitus* 7-8 : qui vincula rerum In te cuncta ligas. **303** *isti* = Neocosmos. **304** *succinat ore potenti*, cf. CALPURNE, *Ecl.* IV 79 (Poetae latini minores, éd. Lemaire, Paris 1824, Vol. I 458) Cantibus iste tuis alterno succinet ore. **306** *cunctis cognita*, des choses que tout le monde connaît. **308** *tiro* = jeune homme. **309** allusion aux histoires de Josué et de S. Muce. **313** *pausantes*, après nous être reposés, sens du part. aor. grec, cf. KARL STRECKER, *Einführung in das Mittellatein*, Berlin 1929, p. 26 Tempus. **314** *cessatum satis est*, assez de repos. **315** *iuncturam* = collaboration. **319** *qui... gessit* = Moïse. *decessit*, Jos. I 1. **321** Josué, le successeur de Moïse, Jos. I 1. Et factum est post mortem Moysi servi Domini, ut loqueretur Dominus ad Josue filium Nun. **322** *iudex* = chef. VIGOUROUX, *Dict. de la Bible*, art. Juges, vol. III col. 1846, renvoie à Ps. II 10, CXLVIII 11; AM. II 3; IS. XVI 5, XL 23; PROV. VIII 16; ABD. I 21; OS. VII 7; DAN. IX 12. **323** *terras*, la terre de Canaan. *Distribuit*, Jos. XIII 7 Et nunc divide terram. *genti* = les tribus d'Israël. **326** *Sixtus*, Sixte II, † 258 à Rome. **328** *ut ille superna petivit*, ACTA SANCT. BOLL. Aug. II 518-519 cum jam duceretur beatus Sixtus cum duobus diaconibus, ut martyrium suum consummaret, et beatus Laurentius clamaret adveniens : Non me derelinquas, pater sancte,

quia thesauros tuos iam expendi, quos tradidisti mihi, tentus est a militibus, et traditus Partheni tribuno. **329** *Laurenti*, S. Laurent, diacre, martyrisé à Rome en 258, patron de traiteurs. **330** Pour la distribution des trésors, on peut lire Acta Sanct. Boll. Aug. II 518-519. S. Laurent a été livré au tribun : Qui nuntiavit Decio, quod Laurentius, qui haberet thesauros reconditos archidiaconus Sixti, in custodia teneretur. Qui gavisus fecit eum sibi praesentari, et auditum tradidit Valeriano praefecto, qui et ipse dedit eum in custodiam cuidam Hippolyto ; et Hippolytus reclusit eum cum multis... Itaque ex mandato adductus est beatus Laurentius ante conspectum Valeriani, qui dixit beato Laurentio : Jam depone pertinaciam, et da thesauros, quos apud te cognovimus esse reconditos. Cui sanctus Laurentius : Da mihi inducias biduo aut triduo et proferam tibi thesauros. Ab eadem die coepit colligere caecos et claudos, debiles et pauperes, et abscondit eos in domo Hippolyti. Valerianus autem nuntiaverat Decio, quia promisisset, datis sibi induciis, Laurentius thesauros. Completis igitur tribus diebus, praesentavit se in palatio Salustiano. Et dixit ei Decius : Ubi sunt thesauri, quos pollicitus es praesentare ? Beatus Laurentius collectam multitudinem pauperum introduxit in palatium, et voce magna dixit : Ecce, isti sunt thesauri aeterni, qui numquam diminuuntur, nec decrescunt. Qui in singulis aspergitur, et in omnibus invenitur. **331** *Quos... commisit*, cf. Rem. 328. Acta Sanct. Boll. Aug. II 141 (Anast. Bibl. *Vita S. Sixti* II) Et dixit S. Syxtus ad S. Laurentium : Accipe facultates Ecclesiae vel thesauros et divide quibus tibi videtur. Tunc B. Syxtus episcopus tradidit B. Laurentio archidiacono omnes facultates Ecclesiae. *prefatus*, construction médiévale en remplacement du pronom démonstratif ; K. Strecker, *Einführung in das Mittellatein* 24, 6. **332** *festa*, le 6 août. **333** *Eglon*, Jud. III 14 servierentque fili Israel Eglon regi Moab decem et octo annis. *allophilorum*, les Moabites ; le mot est à prendre dans le sens : étrangers. **334** *epulis gaudens*, Jud. III 17 Erat autem Eglon crassus nimis. **335** cf. Rem. 333, Jud. III 12. **336** *ei*, sc. populo. *salvatorem*, Jud. III 15 Et postea clamaverunt ad Dominum, qui suscitavit eis salvatorem vocabulo Aod. **337** *dextram reputavit utramque*, Jud. III 15 qui utraque manu pro dextera utebatur, ce que le Maître de Sacy traduit ainsi : qui se servait de la main gauche comme de la droite — c'est-à-dire qui était gaucher (cf. III 16, 21). D'après Vigouroux, *Dict. de la*

Bible I 715, Aod était ambidextre. Pour le vers 337 du *Synodus* nous croyons devoir admettre cette dernière interprétation. **339** *sica,* JUD. III 21 Extenditque Aod sinistram manum et tulit s i c a m de dextero femore suo, infixitque eam in ventre ejus. *cessavit vis inimica,* cf. JUD. III 30 quievit terra octoginta annis. **340** *Constantini,* Constantin le Grand. **344** *Tandem languentem,* A cause des persécutions l'empereur fut frappé de la peste. *languentem... volentem,* obj. de submittit (345). **345** *Dum submittit* (sc. Silvester) *aque,* une vision nocturne des apôtres Pierre et Paul l'envoya à l'évêque Silvestre, sur le mons Siraptim. Le baptême guérit l'empereur, cf. CASPAR, *Geschichte des Papsttums* I 128 ; RÖM. QUART. SCHR. Suppl. XIX, 1913, p. 394, 416 ; LIBER PONTIFICALIS, Mon. Germ., Gest. Pont. Rom. I 1, 47. *pro dextra functus utraque* ; nous ne savons pas où Garnier a pris ce détail. **347** *Plebs electa Dei* = Il y avait un peuple élu de Dieu. **349** *vir fortis* = Gédéon, vainqueur des Madianites. **350** Gédéon, cinquième juge d'Israël, JUD. VI 14. **350-351** *omen Velleris et roris,* JUD. VI 37 ponam hoc v e l l u s lanae in area, si r o s in solo v e l l e r e fuerit et in omni terra siccitas, sciam quod per manum meam, sicut locutus est, liberabis Israël. **352** Ceux qui se contentèrent de tremper leurs lèvres dans l'eau rafraîchissante, furent élus, car la victoire devrait être opérée par la force divine, JUD. VII 6 Fuit itaque numerus eorum qui manu ad os projiciente lambuerunt aquas, t r e c e n t i v i r i. **353** La défaite des Madianites, JUD. VII 21-25. *Reges,* peut-être Horeb et Zéeb, JUD. VII 25. **354** *Arrius,* l'hérésiarque. Le *Paraclitus* 473-476 décrit sa mort terrible. *elatus spe,* Arius est accusé d'avoir brigué la dignité épiscopale, THÉODORET, *Hist. Eccl.* I 1 (trad. par Epiphanius Scholasticus), Migne, P. Gr. 82, col. 885/886. **355** *in Egipto,* comme prêtre de Baucale. *contraria,* objet de collegit (377). *scripto,* datif dépendant de contraria. **356** *socios,* parmi ses partisans se trouvaient des diacres et des prêtres et même deux évêques de la province d'Alexandrie, Second de Ptolemaïde et Théonas de Marmarique. *de Trina Deitate,* cf. ce que dit une scolie du ms. de Prague 282 du *Paraclitus,* fol. 107b : Hic ponit aliud exemplum ad Arrium, qui fuit princeps hereticorum. Hic autem multa dixit contra fidem et errorem inmiscuit sacre scripture, qui dixit patrem esse maiorem filio et spiritum sanctum minorem patre et filio, dixit esse tres personas distinctas et alia. **357** *Doctos,* sc. male.... **358** *in urbe Nicena,* concile de Nicée en 325. **359** *Patrum... scientum,* les

évêques du concile. *ter centum*, nombre approximatif, approprié aux circonstances (cf. 352, 364). Ruf. *Hist. Eccl.* X 1 parle de 318 évêques, mais Cassiod., *Hist. tripart.* II 1, Migne, P. L. 69, 921 multitudo erat episcoporum numerum trecentorum excedens, sans préciser. Batiffol, *La paix constantinienne* 339. **360** Peut-être à prendre dans un sens général, c'est-à-dire le vrai sens de l'Ecriture (cf. 355) ? **361** L'histoire de Samson est racontée dans Théod. *Egl.* 177-181. **362** *In Domini flatu*, Dieu suscita Samson pour résister aux Philistins, Jud. XIV 4. **363** *stimulante libidine motus*, Jud. XV I Cumque cubiculum [sc. uxoris] eius solito vellet intrare, prohibuit eum pater illius. **364** cf. Théod., *Egl.* 178 devastat vulpibus agros. Jud. XV 4 cepit trecentas vulpes, caudasque earum junxit ad caudas et faces ligavit in medio ; (5) quas igne succendens dimisit, ut huc illucque discurrerent. Quae statim pervenerunt in segetes Philistinorum. Quibus succensis et comportatae jam fruges, et adhuc stantes in stipula, concrematae sunt, in tantum, ut vineas quoque et oliveta flamma consumeret. **365** *turpi... amori*, pour Dalila, Jud. XVI 4. **366** *cecatus*, Jud. XVI 21 statim eruerunt oculos ejus. *variis probris agitatus*, tourmenté par plusieurs actions déshonorantes, Jud. XVI 21, 25. **367** *Vi redeunte*, par la perte de ses cheveux, Jud. XVI 19 statim enim ab eo fortitudo discessit. *perit*, Jud. XVI 30 Moriatur anima mea cum Philisthiim. *multos perdere querit*, en brisant les colonnes du Temple, Jud. XVI 30. **368** *papa Liberi*, Libère, pape 352-366. *veri defensor*, Libère ne voulut pas signer l'édit de Constance de la damnation d'Athanase, cause de son exil (Beroea) ; Sulp. Sev. *Chron.* II 39 ; Ruf. *Hist. Eccl.* X 23. **369** *mundano luxu*, par les attraits du monde **370** (mundano luxu) *Captus*, *aberrasti*, l'exil de trois ans lui a fait prendre une position toute contraire (aberrasti) dans la question Athanase. Il écrivit en 357 une lettre aux évêques orientaux qui étaient allés à Rome, il y avait trois ans, pour porter à Athanase la lettre d'excommunication. Il écrivit même trois lettres adressées à son ennemi d'autrefois, l'évêque Vincent de Capoue, (Jaffé † 219) « Ad clementissimum imperatorem scribite, de quo possim et ego de tristitia liberari. » **370-371** *vinetaque sacra cremasti...*, à prendre dans un sens symbolique. **372** *Hunc*, objet de firmavit. (sublata) *potentia* (Reddita), sujet de firmavit. **373** *Reddita* (potentia), Constance permit en décembre 357 à Libère de retourner à Rome et de reconnaître comme collègue l'évêque Félix II ;

THÉODORET, *Hist Eccl.* II 14, Migne, P. Gr. 82, col. 1039-1042. **373-374** *Christi cenacula stravit...*, peut-être allusion à ses luttes avec Félix II qui, vaincu, mourut à Porto, le 22 nov. 365. *cenacula* peut avoir un sens spirituel, cf. le THESAURUS L.L., art. coenaculum, *Christi cenacula* = le sublime esprit chrétien. **375** *cor Samuelis*, Samuel, prophète et dernier juge d'Israël. **376** *debentia queque venire*, le sort du grand-prêtre Héli et de toute sa maison, I REG. III 11-15. **377** *puer purus*, enfant pur, serviteur de l'Eternel, I REG. III 1. **378** *nocte*, couché près de l'Arche, I REG. III 3-15. **379** *Tristia*, I REG. III 18. *rectori*, au grand-prêtre Héli. *qui male vixit*, I REG. II 29. **380** *Rama*, résidence du prophète Samuel. *notus*, on conseilla à Saül d'aller consulter Samuel, le célèbre voyant, I REG. IX 6. **381** *patria luxit*, I REG. XXV 1 Mortuus est autem Samuel, et congregatus est universus Israël, et planxerunt eum. **382** *Pectus Martini*, S. Martin de Tours 316-397. **384** *Partitus vestem*, la célèbre histoire du manteau coupé en deux, SULP. SEV. *Mart.* III 2 mediam [sc. chlamydem] dividit partemque eius pauperi tribuit, reliqua rursus induitur, VEN. FORT. *Vita S. Mart.* I 63 ; AD. REGNIER, *Saint Martin*, 7[e] éd. Paris 1925, 38-41. **384-385** *Christum... Audiit*, SULP. SEV. *Mart.* III 3 mox ad angelorum circumstantium multitudinem a u d i t J e s u m clara voce dicentem : Martinus adhuc catechumenus hac me veste contexit, AD. REGNIER, *Saint Martin* 41. **386** *Turonis... gratus*, c'est en 371 que Martin devient évêque de Tours, accueilli avec enthousiasme par la population, REGNIER 74-75. **387** *Dura prophetavit*, il prédisait à l'empereur Maxime sa défaite. *satrape*, Maxime. *bella paravit*, en Italie contre Valentinien II, SULP. SEV. *Mart.* XX 8-9 eidemque Maximo longe ante praedixit futurum ut, si ad Italiam pergeret, quo ire cupiebat, bellum Valentiniano imperatori inferens, sciret se primo quidem impetu futurum esse victorem, sed parvo post tempore esse periturum ; VEN. FORT. *Vita S. Mart.* II 118 ; AD. REGNIER 155. **388** GREG. TUR. *Hist. Franc.* I 43 ; AD. REGNIER 179-180. **391** cf. 309. **395** *fatum*, acc. de fatus, récit. *fatum fert* = fatur. *Stupra deos*, sc. fecisse. **396** *dubia ratione* = d'une façon douteuse. **397** *rata* = dignes de foi. **398** *His*, dat. plur. **399** *Hec*, les histoires que vous racontez. *gentilia*, la littérature païenne. **401** *Laudibus equales*, pareils en gloire, se rapporte à sodales et annonce déjà le jugement final. **402** *Rex... electus*, I REG. XVI 11-13. **403** *Domino... auxiliante*, I REG. XVI 13 et directus est Spiritus Domini a die illa in David

et deinceps. **404** Ce vers fait allusion aux nombreuses difficultés surmontées par David : son combat contre les ours et lions qui attaquaient ses brebis, son ascendant sur Saül, sa victoire sur Goliath, la campagne contre les Philistins, la poursuite des Amalécites, les multiples aventures survenues durant sa vie errante. **405** II Reg. XI 4 tulit eam. Quae cum ingressa esset ad illum, dormivit cum ea. **406** *Militis uxorem* = Bethsabée, femme d'Urie. *ipsum* = l'officier Urie. **407** *Interfecisset*, en le faisant mettre à la tête des combattants, là où le combat était le plus rude. *gavisus*, II Reg. XI 25. **408** *Voce Nathan tactus*, II Reg. XII 1-20. *fletibus*, II Reg. XII 22 jejunavi et flevi. **409** *Theodosius*, l'empereur Théodose I. *vite... atria*, sens symbolique, la haute perfection de la vie. **411** *Multis prostratis*, il s'agit du massacre des citoyens de Thessalonique, Paulin, *Vita S. Ambros.* 24 ; Ruf. *Hist Eccl.* XI 18. **412** *diram cedem*, cf. Vinc. de Beauv., *Spec. hist.* XVIII 53 Thessalonia civitas est grandis et populosa, in qua dum fuisset orta seditio quidam iudices lapidati sunt a populo atque trucidati, unde indignatus Theodosius iracundie non refrenavit infirmitatem, sed iussit omnes pariter interimi, non secernens nocentes ab innocentibus. *proberabat ad edem* ; Vinc. de Beauv., *ibid* : Hanc cladem audiens vir virtutis Ambrosius, cum princeps Mediolanum venisset et templum intrare voluisset, occurrit ad ianuam. **413** *sermone... ambrosiano* (territus), Vinc. de Beauv., *ibid.* : et his sermonibus a sacris liminibus prohibuit (sc. Ambrosius) eum, dicens : Nescis, imperator, perpetrata a te ? Cur post causam tanti furoris non agnoscis molem tue presumptionis? Sed forte recognitionem peccati prohibet potestas imperii ? Decet tamen ut vincat ratio potestatem... **414-415** *templum Non... intravit*, Vinc. de Beauv., *ibid.* : Recede igitur, recede, ne secundo peccato priorem nequitiam augere contendas. Suscipe vinculum quo omnium te dominus ligat. Est enim maxima medicina sanitatis. *culpam... piavit*, Vinc. de Beauv., *id.* XVIII 54 (Theodosius ad antistitem) te solvere mea vincula deposco. Precor denique ut et communis domini pro me exores clementiam et ne michi claudas ianuam quam cunctis per penitentiam dominus noster aperuit. Paulin, *Vita S. Ambr.* 24 Imperator ita suscepit animo ut publicam poenitentiam non abhorreret, cuius correctionis profectus secundam illi paravit victoriam. Ruf. *Hist. Eccl.* XI 18. **416** *Bersabee*, d'après la forme Βηρσάβεε de la Septante. **417** La richesse de Salomon, la magnificence de sa cour et l'étendue de

son empire se trouvent décrites dans III Reg. IV 21-28. **418** *sapientior*, III Reg. IV 31 et erat sapientior cunctis hominibus. **419** *thesauri... sumptibus auri*, David avait laissé à son fils, en réserve, pour la construction du temple 3000 talents d'or, 7000 talents d'argent. Les grands avaient fait leurs offrandes, I Paralip. XXVIII 11-XXIX 5. **420** *opus*, le temple. **423** *Iustino*, Justin I (518-527). **424** *Princeps romanus*, Justinien I, né en 483, empereur de 527 à 565, était le neveu de Justin I, c'est-à-dire le fils de la sœur de Justin Vigilance. Il succéda à son oncle après la mort de celui-ci en août 527. **426** *sophie*, la sainte sagesse. **427** *Templum*, la Sainte Sophie, Hagia Sophia, construite par Anthème de Tralles et Isidore de Milet, consacrée le 27 déc. 537. *Grecorum... in arce*, à Constantinople. **428** *secundum* = comme. **430** *Hieroboam*, Jéroboam, fils de l'éphraïmite Nabath et de Sarva. *vanus... profanus*, allusion au schisme religieux qu'il fit par l'installation officielle de l'idolâtrie, en contradiction formelle avec les conditions posées par Dieu à Jéroboam, quand Ahia lui annonça son règne futur, III Reg. XI 38. **431** *Cultor... vitulorum*, Jéroboam fit installer deux veaux d'or, symboles de Jéhovah, aux extrémités du royaume, III Reg. XII 28 fecit duos vitulos aureos. **432** *propheta*, III Reg. XIII 1 vir Dei venit de Juda. *non leta... referente* se rapporte à III Reg. XIII 2-3 Altare... Josias... immolabit super te sacerdotes excelsorum, qui nunc in te thura succendunt (vs. 1 Jeroboam stante super altare et thus jaciente) — Ecce altare scindetur, et effundetur cinis qui in eo est. **433** *ferire paravit*, III Reg. XIII 4. **434** *manus riguit*, III Reg. XIII 4 et exaruit manus ejus. **435** *Tunc*, l'autel se rompit et la cendre fut répandue, selon le miracle prédit, III Reg. XIII 5. *vir pius*, le prophète. **436** *Orans*, III Reg. XIII 6 Oravitque vir Dei faciem Domini. *regique manum reparavit*, III Reg. XIII 6 et reversa est manus regis ad eum, et facta est sicut prius fuerat. **437** *Winilorum* = Langobardorum ; cf. Origo gentis Langobardorum, Mon. Germ. Hist. script. rer. langob. 2-3. *barbata phalanx*, cf. Pauli *Hist. Langob.* I 8, Mon. Germ. Hist., *ibid.* 52 Refert hoc loco antiquitas ridiculam fabulam : quod accedentes Wandali ad Godan victoriam de Winnilis postulaverint, illeque responderit se illis victoriam daturum quos primum oriente sole conspexisset. Tunc accessisse Gambara ad Fream uxorem Godan, et Winnilis victoriam postulasse, Freaque consilum dedisse, ut Winnilorum mulieres solutos crines erga faciem ad barbae similitudinem con-

ponerent maneque primo cum viris adessent, seseque Godan videndas pariter e regione qua ille per fenestram orientem versus erat solitus aspicere, conlocarent. Atque ita factum fuisse. Quas cum Godan oriente sole conspiceret dixisse : Qui sunt isti longibarbi ? Tunc Frea subiunxisse, ut quibus nomen tribuerat victoriam condonaret. Sicque Winnilis Godan victoriam concessisse. VINC. DE BEAUV., *Spec. hist.* XVII 10 Winilorum, qui postea patria lingua longobardi a longis barbis vocati sunt, certam quidem originem legimus, sed certum originis eorum tempus non invenimus. **439** *vir simplex* = Sanctulus, ex Nursiae provincia; GREG. *dialog.* III 37, Mon. Germ. Hist. scr. rer. lang. 536. Sanctulus serait tué s'il laissait échapper un diacre, prisonnier des Lombards, p. 537. **441** *unus*, le bourreau. Mon. Germ. Hist. 538 ex omnibus viris fortibus electus est unus, de quo dubium non esset, quod uno ictu capud eius abscideret. **442** *riguit manus*, Mon. Germ. Hist. 538 electus carnifex... nisu forti in altum brachium percussurus levavit, sed deponere nullo modo potuit ; nam repente diriguit et erecto in caelo gladio brachium inflexibile remansit. *ense relicto*, peut-être un délai ajouté par Garnier. Dans le récit de Grégoire nous ne le trouvons pas. **443** *inclusus*, subst., le prisonnier. *reddidit usus*, après avoir obtenu du bourreau la promesse de se faire chrétien. Mon. Germ. Hist. 538 Tunc vir Domini praecepit, dicens : Depone manum deorsum. Qui statim deposuit. **444** *Ubertas magna*, IV REG. II 19 Ecce habitatio civitatis huius optima est, sicut tu ipse, domine, perspicis. **445** *non fecunde*, IV REG. II 19 aquae pessimae sunt et terra sterilis. **447** *Heliseum*, Elisée, prophète, fils de Saphat, riche habitant d'Abelméhula. **448** cf. 445-446. **449** IV REG. II 20 At ille ait : Afferte mihi vas novum et mittite in illud sal. (21) egressus ad fontem aquarum, misit in illum sal et ait : Haec dixit Dominus : Sanavi aquas has et non erit ultra in eis mors, neque sterilitas. **450** IV REG. II 21, cf. Rem. 449. **451** gens = la population de Rome. **452** *Flumineis dampnis*, dat. dépendant de subdita. Il s'agit de la peste, cf. p. ex. VINC. DE BEAUV., *Spec. hist.* XXIII 9 Eo namque tempore Tiberis fluvius ita ripas suas excessit ut super muros urbis influens maximam partem regionis occuparet et plures domos everteret. Tunc etiam multitudo serpentium cum ingenti dracone per medium fluvium in mari descenderunt et falsis fluctibus prefocati ad litus eiecti sunt. De quorum fetore secuta est plaga pessima quam inguinariam

(cf. 455) vocant. **453** *cataclismi... secundi*, l'inondation du Tibre de 589/90, JOH. DIAC. *Vita Greg.* 34, Migne P. Lat. 75, col. 77. GREG. TUR. *H. F.* X 1. **454** *seva... peste*, parce qu'une « innumerabilis multitudo serpentium cum magno dracone... per Tiberinis fluminis alveum in mare descendit ; sed suffocatae bestiae inter salsos maris turbidissimi fluctus sine mora in littore deciderunt suaque putredine totum aerem corruperunt » ; JOH. DIAC. *Vita Greg.* 36, Migne P. Lat. 75, col. 78. GREG. TUR. *H. F.* X I. **455** (peste) *que nomen ab inguine duxit*, peste inguinale, cf. Rem. 452 plaga pessima quam inguinariam vocant. **456** *Gregorius*, S. Grégoire I le Grand, docteur de l'Eglise, 64e pape, élu à Rome en 590, enseveli à S. Pierre le 12 mars 604. **457** *per multiplicem letaniam*, cf. VINC. DE BEAUV., *Spec. Hist.* XXIII 9 Que (sc. plaga) tanta fuit ut etiam ipsum papam Pelagium occideret... Gregorium plebs omnis elegit. Cum ergo benedici deberet et lues populum devastaret, sermonem fecit ad populum, ut penitentiam agentes letaniam cum processione facerent et pro removenda peste Deum attentius exorarent. Par *multiplicem letaniam* il faut entendre une litanie septiforme. C'était 6 mois avant la consécration de Grégoire comme pape, en septembre 590. GREG. TUR. *H. F.* X 1 ; JOH. DIAC. *Vita Greg.* 42 Litania clericorum exeat ab ecclesia sancti Joannis Baptistae, litania virorum ab ecclesia s. mart. Marcelli, litania monachorum ab ecclesia sanctorum martyrum Joannis et Pauli, litania ancillarum Dei ab ecclesia beatorum martyrum Cosmae et Damiani, litania feminarum conjugatarum ab ecclesia beati primi martyris Stephani, litania viduarum ab ecclesia martyris Vitalis, litania pauperum et infantium ab ecclesia beatae Caeciliae martyris (Migne P. Lat. 75, col. 80-81). **458** *Ex Achaz natus* = Ezéchias, fils et successeur d'Achaz, IV REG. XVI 20. **459** *cum langueret*, IV REG. XX 1 In diebus illis aegrotavit Ezechias usque ad mortem. **460** *sermo prophetalis*, la prophétie d'Isaïe, IV REG. XX 1. *Sermo... dolor*, sujets de doceret. **461** *Flevit*, IV REG. XX 3 Flevit itaque Ezechias fletu magno. **462** IV REG. XX 5 Audivi orationem tuam, et vidi lacrymas tuas ; et ecce sanavi te : die tertio ascendes templum Domini ; (6) et addam diebus tuis quindecim annos. **465** Garnier a emprunté l'histoire de S. Egbert à l'Hist. Eccl. de Bède le Vénérable. *socium* = l'Anglais Ethelhun, BEDA, *H. E.* III 27, ed. J. A. Giles, VENERABILIS BEDAE *opera*, vol. II p. 382, Londres 1843. Comme Egbert, Ethelhun s'était livré aux études dans le

monastère de Rathmelsigi en Irlande. *studiumque*, BEDA, *H. E.* III, 27, p. 380 erant ibidem (sc. en Irlande) eo tempore (c'était en 664) multi nobilium simul et mediocrium de gente Anglorum, qui..., relicta insula patria, vel divinae lectionis vel continentioris vitae gratia, illo secesserant. cf. p. 382 (Ethelhun) qui et ipse aevo sequente Hiberniam gratia legendi adiit. **466** *Anglorum... gente*, cf. Rem. 465... de gente Anglorum. BEDA, *H. E.* III 4 veniente... Egberto, de natione Anglorum. *sciensque librorum*, BEDA, *H. E.* III 4 eratque et doctissimus in Scripturis. **467** *Egbertus*, S. Egbert, né en Northumbrie, 639, prêtre et moine bénédictin à Hy, mort en 729. *Languit*, les deux compagnons furent atteints par la peste qui sévissait à cette époque ; BEDA, *H. E.* III 27, p. 382 correpti sunt ambo morbo ejusdem mortalitatis, et gravissime afflicti. **468-469** *Sese culpabat lacrimans*, BEDA, *H. E.* III 27, p. 382 Egbertus, cum se aestimaret esse moriturum, egressus est tempore matutino de cubiculo, in quo infirmi quiescebant, et... coepit sedulus cogitare de actibus suis, et compunctus memoria peccatorum suorum faciem lachrimis abluebat atque intimo ex corde (spaciumque rogabat) Deum precabatur, ne adhuc mori deberet, priusquam vel praeteritas negligentias, quas in pueritia sive infantia commiserat, perfectius ex tempore castigaret, vel in bonis se operibus abundantius exerceret. **470** *retinens vitam... cupitam*, Ethelhun apprit dans une vision que Dieu avait exaucé la prière de S. Egbert, BEDA, *H. E.* III 27, p. 382 « O frater Egberte, O quid fecisti ? Sperabam quia pariter ad vitam aeternam intraremus. Verumtamen scito quia, quae postulasti, accipies. » Didicerat enim per visionem, et quid ille petiisset, et quia petita impetrasset. *socio moriente*, BEDA, *ibid.* Quid multa ? ipse Ethelhun proxima nocte defunctus est. S. Egbert, au contraire, vécut encore longtemps ; At vero Egbertus, decussa molestia aegritudinis, convaluit, ac multo postea tempore vivens... migravit ad regna coelestia (cf. 468 ad atria summa). **471** cf. *Paraclitus* 153 Sed si peccatis, sontes non permaneatis, (154) Nullus se perimat, sed precibus redimat. **475** *captivati*, le peuple captif en Babylone ne put chanter ses cantiques dans ce lieu d'exil. Ps. CXXXVI 3-4 (flevimus) quia illic interrogaverunt nos qui captivos duxerunt nos, verba cantionum. Quomodo cantabimus canticum Domini in terra aliena ? **476** *pātrīs* = pātriis, comme l'ont écrit les mss. C D. Généralement on trouve pătrius,

mais cf. LUCRÈCE, *De rer. nat.* III 9 Tu, pater, es rerum inventor, tu pătria nobis (suppeditas praecepta). *sonis patris*, les cantiques de l'Eternel. *ad aquas Babilonis*, Ps. CXXXVI 1 Super flumina Babylonis. **477** *cum luxerunt*, Ps. CXXXVI 1 illic sedimus et flevimus, cum recordaremur Sion. **478** *qui libertate vigetis* exprime le contraste avec captivati (475). **479** *ista* n'a que la valeur d'un article. *caro* se rapporte à la fatigue corporelle des chanteurs. **483-484** *equites... turba pedestris*, cf. HOR. *Ars Poet.* 113 equites peditesque. **487** L'histoire de Daniël, le dernier des quatre grands prophètes, a été racontée par THÉODULE, *Egl.* 257-261. *Corpus... mundum*, DAN. I 8 Proposuit autem Daniel in corde suo, ne pollueretur de mensa Regis (c'est-à-dire en mangeant ce qui avait été offert auparavant aux idoles, ou qui faisait partie des viandes dont la loi défendait de manger). *sensumque profundum*, DAN. I 17 Danieli autem (sc. dedit Deus) intelligentiam omnium visionum et somniorum. **488** introduction à 489. **489** DAN. I 12-17. **490** *rex* = Nabuchodonosor. *secretum patefecit*, par l'aide de Dieu Daniel devine le songe du roi, DAN. II 19 Danieli mysterium per visionem nocte revelatum est ; et benedixit Daniel Deum caeli. **491** *fere*, dans la fosse aux lions, DAN. VI 16-23. *nec ei nocuere*, DAN. VI 23 nulla laesio inventa est in eo. **492** *hunc rex... revisit*, DAN. X 5. **493** A Babylone Daniel a sauvé Susanne, épouse de Joakim, DAN. XIII 45-62. **494** *Egidius*, S. Gilles, abbé en Languedoc (Arles) 711-725. *totusque rotundus*, HOR. *Sat.* II 7, 86. **495** ACTA SANCT. BOLL. Sept. I 301 Pervenit ad quemdam locum, haud longe a Rodani fluvii decursu in mare, cui Septimania vocabulum est, frutetis et arboribus obsitum, solisque ferarum lustris frequentatum. Ibique quoddam reperiens antrum, juxta cuius introitum fonticulus unda pura scatebat, ita laetus Deo gratias reddidit, acsi regii apparatus aulam repperisset. *tenui victu*, Triennio igitur ibidem pro salute populi totius orando manens, solis herbis et aqua vixit. **496** *Per cervam*, ACTA SANCT. BOLL., *ibid.*: excepto quod ei Dominus quamdam praeparabat cervam, satis abunde certis horis reficiendi lactis alimoniam sibi praebentem. **497** cf. Rem. 495. **498** cf. aussi ACTA SANCT. BOLL. Sept. I 301 (II 14) sed milites... ad Dei seni tandem pervenere speluncam. Videntes vero senem... canitie autem et aetate venerabilem sedere (debilitas enim vulneris adhuc cruore stillantis eum interim orationi parcere compulerat), cervam quoque admirantes iuxta illius jacere genua... At ille postquam nomen suum et patriam adven-

tusque illius eo causam, eventum quoque vulneris exposuit, illi pedibus eius provoluti, tantae molestiae veniam postulabant, medicos et impensas sanando vulneri spondentes. **499** *rex* = Charles Martel, à la demande duquel S. Gilles s'est rendu à Orléans; Acta Sanct. Boll. 302 (III 20) rogavit eum rex... ut pro se dignaretur orare. Fecerat namque quoddam turpe facinus, quod nemini umquam, nec ipsi sancto fuerat ausus confiteri. *Deus... scribendo notavit*, Acta Sanct. Boll. 302 (III 21) Proxima namque die Dominica... apparuit ei (sc. Aegidio) angelus Domini, super altare scedulam ponens, in qua descriptum erat ordine et ipsum regis peccatum, et Aegidii precibus ei esse dimissum. **500** Dans ce vers il s'agit d'une guérison opérée à Nemours, Acta Sanct. Boll. 303 (III 22) Evolutis ergo aliquot dierum curriculis, vix impetrata a rege licentia, ad monasterium suum cum maximo honore donariisque rediens plurimis, apud Nemausensem urbem hospitatus, filium principis (les A.S.B. ajoutent la remarque : si Acta satis fidei mererentur, per principem intelligi posset aliquis ex primoribus vel magistratibus), qui tunc obieret, resuscitavit. **501** *Rex* = Assuérus ou Xerxès Ier. *Susis*, Est. I 2. *Medis, Persis*, Est. I 3. *Aracusis*, Isid. *Etym.* XIV, III 8 sunt enim in ea (sc. Parthia) A r a c h o s i a, Parthia, Assyria, Media et Persia. Arachosia, satrapie de Perse, nommée d'après l'Arachotes, Pauly-Wissowa, *Realenc.* II 502-503. Assuérus régnait sur cent vingt-sept provinces, depuis les Indes jusqu'en Ethiopie, Est. I 1. **504** *duo*, Bagathan et Tharès, eunuques du roi, Est. II 21. *sunt crucati*, l'un et l'autre fut pendu, Est. II 23. **505** Esther dévoila la perfidie du ministre Haman, qui fut pendu, pendant que Mardochée prenait sa place à la cour, Est. VII 10 Suspensus est itaque Aman in patibulo quod paraverat Mardochaeo. **506** *Aman deiecit*, cf. Rem. 505. **507** *gentem* = les Juifs. *Predictam*, cf. 331 prefatus, Rem. 331, K. Strecker, *Einführung in das Mittellatein* 24. **508** *Karole* = Charlemagne. **511** *nunquam Saxo quietus*, très souvent Charlemagne a livré bataille contre les Saxons, cf. les Annales Francorum, l'index des œuvres d'Eginhard, t. 2 p. 466, Soc. de l'Hist. de Fr., Paris 1840. **512** *duo*, il est très probable que Garnier fait ici allusion aux deux personnages Rainfroi et Heldri, les conspirateurs (contre Charlemagne) du roman de Basin (12e s.), dont le texte français est perdu, mais dont on connaît l'histoire par la *Karlamagnus Saga*, traduite par Gaston Paris (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 1864, 91-92). Ces deux conspirateurs se trouvent nommés

dans la *Passio Agilolfi*, écrite entre 1089-1099, (ACTA. SANCT. BOLL. Jul. II 721) comme ennemis de Charles Martel : In hunc (i. e. Carolum, filium Pipini) regalia sceptra jure tenentem, Francia malignis odiis exarsit, Danielemque quondam clericum, mutato nomine Helpricum vocans, in regno sublimavit, quem cum tyranno Raginfredo contra pium Principem direxit, ut eum vita simul et regno privarent, invidia stimulante suggessit. Plus tard on les retrouvera dans Mainet et Berthe aux grands pieds, Jos. BÉDIER, *Les légendes épiques* III 28-38 ; E. T. KUIPER, *Karel ende Elegast*, Amsterdam 1890, 17-20. **513** *barbato Desiderio superato*, le roi Didier, vaincu à la demande du pape Adrien, Annales Francorum, EGINHARD, *Œuvres* I 158-161 (Soc. de l'Hist. de France, Paris 1840) ; ALBERS-HEDDE, *Manuel d'Hist. Eccl.*, Paris 1931, p. 321. **514** Charlemagne « Patrice des Romains », ALBERS-HEDDE, *ibid.* p. 323, 4°, n. 2. **515** *Tempore bellorum*, c'est-à-dire au temps des guerres avec les Syriens, de la tyrannie desquels Judas voulut délivrer Israël. **516** Le portrait du guerrier Judas est donné dans le premier livre des MACHABÉES III 3-10. **517** Judas Machabée, le troisième des cinq fils du prêtre Mathathias. **518** *purgavit*, après sa victoire sur Lysias, I MAC. IV 34-35, Judas voulut purifier le temple : 36 ascendamus nunc mundare sancta. *cultumque Dei reparavit*, il s'agit de la restauration du culte, FLAV. JOS. *Antiq. Jud.* XII cap. XI. **519** *Plebis ductores*, I MAC. V 18 duces populi. *doctos... seniores*, peut-être à rapprocher des 70 anciens du peuple, NUM. XI 24, puisqu'il s'agit de la restauration de la Loi mosaïque. **520** *legaleque totum*, objet de firmans, toute la Loi mosaïque. **521** *misit et argentum*, il s'agit probablement des sacrifices expiatoires pour les péchés des soldats tués de Judas. **522** Louis le Pieux 778-840, cf. ERMOLDI NIGELLI *in Honorem Hludowici* I 43-44 [1] (Mon. Germ. Hist. P. L. II 4-79) Prodigium fuerat sic hunc vocitasse parentes, Quod foret insignis Marte, potensque, p i u s. **523** *Acceptum cunctis*, ERM. NIG. II 43-44 [2] Hunc petimus c u n c t i, maiorque minorque popellus, Hunc petit ecclesia, Christus et ipse favet. 52 Gaudet Aquis clerus, plebs, proceresque pater. **524** *formidandus pravis*, *placidis venerandus*, ERM. NIG. II 313 [3] Corrigimus p r a v o s, donamus munere i u s t o s. THEGANI *Vita Lud. imp.*, (Migne P. L. 106, col. 406 sqq.) cap. 13

---

[1] Ed. Edm. FARAL, Champion, Paris 1932 : I, 78-79.
[2] *Ibid.*, II, 694-695.
[3] *Ibid.*, II, 964.

Quomodo legatis in totum regnum directis, quaeque emendanda didicit et correxit. **525** Erm. Nig. I 56 [1] Lege regens populum. *bannos*, bannus, Greg. Tur. *Hist. Franc.* V 26 (Thes. L. L. II 1716) ; bannum = edictum publicum, proclamatio, Theg. cap. 10 (col. 411) iussit... renovare omnia praecepta, quae sub temporibus patrum suorum gesta erant ecclesiis Dei et ipse manu propria cum subscriptione roboravit (cf. 525 sanxit). *domuit*, Erm. Nig. I 57 [2] Wascones rabidos domuit pius arte magistra. *tyrannos*, Erm. Nig. I 57 Wascones, 59 ad Hispanos convertens arma. **526** Erm. Nig. I 54 [3] Reddidit ecclesiis munera prisca sacris. I 189-192 [4] Rex pius interea Christi succensus amore Dat pia christicolis moenia digna satis, Namque ferunt multas monachorum rite catervas Instituisse. I 201 [5] Haec quoque cella pii constructa est munere regis. **527** *normam vivendi*, cf. par exemple Erm. Nig. II 207-208 [6] Tum Hludowicus agens, clerum populumque senatum Ordinat, instituit, praeparat atque locat. II 319 [7] Nos simus clero exemplum seu norma popelli. **529** *Oniam* = Onias, grand-prêtre juif. **530** *senem rigidum*, II Mac. III 1 leges etiam adhuc optime custodirentur, propter Oniae pontificis pietatem. **531** *sacerdotum pastor* = grand-prêtre. *furtum*, le vol du trésor du Temple, II Mac. IV 32 Menelaus... aurea quaedam vasa e templo furatus donavit Andronico et alia vendiderat Tyri et per vicinas civitates. **532** *Cum detexisset*, II Mac. IV 33. Quod cum certissime cognovisset Onias, arguebat eum (sc. Menelaum). **533** *Perfidus Andronicus*, Menelaus pria Andronique de tuer Onias, II Mac. IV 34 Qui cum venisset ad Oniam, et datis dextris cum jurejurando (quamvis esset ei suspectus) suasisset de asylo procedere, statim eum peremit, non veritus justitiam. Andronique est vice-roi de Syrie à Antioche. **534** cf. Rem. 533, II Mac. IV 34. **536** *Presul Adalbertus*, S. Adalbert, évêque de Prague, martyrisé le 23 avril 997. *pastor pius*, Brunon de Querfurt, *Vita S. Adalb.*, Acta Sanct. Boll. Apr. III 189, Mon. Germ. Hist. IV (Pertz) 597... non habere meliorem nec similem quem oporteret esse Episcopum, sicut indigenam

[1] *Op. cit.*, I, 91.
[2] *Ibid.*, I, 92.
[3] *Ibid.*, I, 89.
[4] *Ibid.*, I, 224-225.
[5] *Ibid.*, I, 236.
[6] *Ibid.*, II, 858-859.
[7] *Ibid.*, II, 970.

Adalbertum, cujus nobilitas, divitiae, alta scientia et placabiles mores, cum tanto honore concordarent. Ergo in haec verba levatur terrae Episcopus, mutata mente pius Adalbertus. **537** *Marharie genti* = le peuple de Moravie, cf. Marahensium (gen. plur.) Mon. Germ. Hist. IV 65 $_{36}$, 255 $_{39}$, 517 $_{9}$; Mulier quaedam provinciae Marehem, M. G. H. IV 784 $_{46}$; Marahensi bello interfuit, M. G. H. IV 551, ARNOLDUS DE S. EMMERAMMO I 5. **538** *secura mente* = sans crainte. **539** *errores et fedos... amores*, les mauvaises mœurs des Bohémiens étaient difficiles à combattre: J. CANAPARIUS, *Vita S. Adalb.*, Mon. Germ. Hist. IV 586 Ipsi autem contraria voluntate ad carnalem sensum lapsi, bonum pastorem sequi noluerunt... Ille a captivitate daemonum et viciorum populum liberare parat, illi eo arcius se in omni peccato obligare non cessant; cf. BRUNON DE QUERF., M. G. H. IV 600. **540** *plebs eius*, c'est-à-dire les Bohémiens, BRUNON DE QUERF., M. G. H. IV 603 Primum novo adventu pastorem verentur (sc. populus terrae Bohemicae) quasi viri fideles, matrem ecclesiam petunt, et parum repressa mala consuetudine, quasi cum christianis actibus Christum adorant. Verum nova religio cito dorsum vertit : antiqua consuetudo superiorem manum tenuit : spreto Deo, carnalem populum caro traxit, delectata iniquitas desideriorum vias currere fecit. **541** *absque fide*, cf. Rem. 540 quasi viri fideles..., quasi cum christianis actibus..., antiqua consuetudo... *homicide* = les Prussiens, J. CANAPARIUS, *Vita S. Adalb.*, M. G. H. IV 593 Pruzziae deos et idola iret debellaturus; BRUNON DE QUERFURT, *Vita S. Adalb.*, M. G. H. IV 608 Deum nescientibus illabuntur Pruzzorum terris. **542** BRUNON DE QUERFURT, M. G. H. IV 608 Propter tales, inquiunt, homines terra nostra non dabit fructum, arbores non parturient, nova non nascuntur animalia, vetera moriuntur... réponse que les Prussiens donnent à Adalbert qui leur avait adressé les paroles suivantes : Venio vos tollere a manu diaboli et faucibus immitis Averni, ut cognoscatis creatorem vestrum, ut deponatis sacrilegos ritus, abrenuntiantes mortiferas vias cum immunditiis cunctis, et ut loti balneo salutis efficiamini christiani in Christo, et habeatis in ipso remissionem peccatorum et regnum immortalium seculorum. **545** *multis*, sc. rebus. **547** *simillima* = similitudes. **548** *Matheum*, se rapporte à 210-216. *Moysi*, se rapporte à 203-209. **550** *Pontum divisit*, EXOD. XIV 21... divisaque est aqua. *remisit*, EXOD. XIV 27 reversum est... ad priorem locum. **551** *vita Cononis*,

S. Conon, martyrisé en Asie Mineure sous Aurélien. La comparaison avec Moïse se trouve aussi dans une vita Cononis, traduite du grec au IXe siècle au plus tard, ACTA SANCT. BOLL. Maii VII 6 Ambulavit enim in viis Moysi... Increpuit S. Conon aquam et statuit eam, et faciens viam eduxit eos (sc. populum). Descendente vero S. Conone in monasterium suum, jubens aquis ut non currerent usque ad tempus : deinde implens eas inundavit plurimas provincias. Cognoscens Sanctus Conon quod factum fuisset, pergens venit ad flumen, jubens ei ut ita cursus eius esset secundum misericordiam Dei : unde usque hactenus omnes ibi placentes Deo laetantur ab eo, et subjectae sunt ei, non solum aquae, sed et omnis terra ipsa. **552** *Arbogaste*, S. Arbogaste, évêque de Strasbourg, † 678 (21 juillet). *mare calcantis... Tonantis* (Ritu), comme Jésus marchant sur les eaux, MT. XIV 25. **553** *transisti flumen pede*, ACTA SANCT. BOLL. Jul. V 179 Fertur namque eum citra flumen, quod de saltu Vosagi, nomine Briuscha, mixtum cum Alsa fluvio, qui alveo per Alsatiam eo usque decurrit, oratorium ligneum parvum sibi fieri jussisse, quo nocturno silentio fluvium transiens, veniret, ut ibi se secretius in oratione mactaret, mentem quoque in divina contemplatione latius extenderet. Subinde vero cum navigium non invenit, siccis pedibus fluvium transivit ; completaque oratione, rursus super undam ambulans repedavit. **554** *Gregoriumque*, cf. 451-457. *socio... Helie* = Elisée, cf. 444-450. **555** Le fer de la cognée nagea sur l'eau par la vertu d'Elisée, IV. REG. VI 6 Precidit ergo lignum et misit illic ; natavitque ferrum. **556** *Deus egit per Benedictum*, par la vertu de S. Benoît le fer de la cognée nagea sur l'eau, GREG. *dial.* lib. II cap. VI, Migne P. L. 66, 144 Alio quoque tempore Gothus quidam pauper spiritu ad conversionem venit, quem Dei vir Benedictus libentissime suscepit. Quadam vero die ei dari ferramentum jussit, quod ad falcis similitudinem falcastrum vocatur, ut de loco quodam vepres abscinderet, quatenus illic hortus fieri deberet. Locus autem ipse, quem mundandum Gothus susceperat super ipsam laci ripam jacebat. Cumque Gothus idem densitatem veprium totius virtutis annisu succideret, ferrum de manubrio prosiliens in lacum cecidit, ubi scilicet tanta erat aquarum profunditas, ut spes requirendi ferramenti nulla jam esset. Itaque ferro perdito, tremebundus ad Maurum monachum cucurrit Gothus : damnum quod fecerat nuntiavit, et reatus sui egit poenitentiam. Quod Maurus quoque monachus

mox Benedicto famulo Dei curavit indicare. Vir igitur Domini Benedictus haec audiens, accessit ad lacum : et mox ferrum de profundo rediit atque in manubrium intravit. Qui statim ferramentum Gotho reddidit, dicens : Ecce, labora et noli contristari. Même récit : ACTA SANCT. BOLL. Mart. III 279. **557-558** Elisée maudit de jeunes garçons qui se moquaient de lui, IV REG. II 23-24 Ascendit autem inde in Bethel ; cumque ascenderet per viam, pueri parvi egressi sunt de civitate, et illudebant ei, dicentes : Ascende, calve ; ascende, calve. Qui cum respexisset, vidit eos et maledixit eis in nomine Domini ; egressique sunt duo ursi de saltu, et laceraverunt ex eis quadraginta duos pueros. **559** *Colombanum*, S. Colomban, Irlandais, abbé de Luxeuil, fondateur de Bobbio, † 615. **560** (gens) *Que dampnabatur*, le peuple habitant près du lac de Zurich, dans le lieu de Tuggen, canton de Schwyz, Suisse ; Abbé EUG. MARTIN, *Saint Colomban*, 3e éd., Paris 1921, p. 138. *strumosa*, la grande extension du crétinisme dans certains cantons de la Suisse est un fait universellement connu. La malédiction du peuple de Tuggen par S. Colomban est racontée dans la *Vita S. Galli auctore* WETTINO, Mon. Germ. Hist., Rer. Merov. scr. IV 259 Tuccinia in capite ipsius laci Tureginensis est sita. C'est là que S. Colomban a prononcé les paroles suivantes : Deus, fac generationem istam inproperiam, ut que inprobe excogitant servis tuis, sentiant in capitibus suis. **561** *sicut sanctus Helias*, Elie nourri par des corbeaux, III REG. XVII 4, 6. **562** *pretaxatus* = prefatus, predictus, cf. 331, 507. *per corvos est recreatus*, le vers 562 fait très probablement allusion aux oiseaux envoyés à Colomban et aux siens comme nourriture (*Vita Col. auctore* JONA, Mon. Germ. Hist. scr. rer. merov. IV 103), histoire rapprochée par Jonas aux cailles de NUM. XI 31 Cumque iam tridui ieiunio fessa corpora referrent, evenit tanta copia alitum, veluti Israhelitarum castra coturnix olim operuit, ita ut omnem paginam loci illius alitum multitudo obpleret... Jubet (sc. Columbanus) suos prius grates laudesque rependere conditori sicque alitum dapes capere. Erat mirum et stupendum miraculum : capiebantur aves, prout patris imperium urguebat, nec abscedere pennigera fuga nitebantur. Mansit ergo alitum manna per triduum defusa. **563** *farina... crevit*, Elie multipliait la farine et l'huile d'une veuve de Sarepta, en récompense de la charité qu'elle lui avait faite, III REG. XVII 10-16. **564** *sanctus Nicolaus*, S. Nicolas, évêque de Myre, † 341. **565** (Licie genti)

prece frumentum cumulavit, la famine sévissait en Lycie ; alors des vaisseaux qui portaient du blé d'Alexandrie à Constantinople se trouvaient dans le port d'Andriaki, près de Myre. Pour sauver son peuple de la famine, S. Nicolas se rend à Andriaki ; VINC. DE BEAUVAIS, *Spec. hist.* XIV 70 Quo velociter pergens, ait : Vos rogaturus accessi, quatenus huic populo fame laboranti aliquid subsidii ex isto frumento importiamini. Non audemus, inquiunt, pater, quia publica taxatione angariati de Alexandria hoc deferimus triticum per ministrorum manus in angustalia stipendia remetiendum. Quibus sanctus : Saltem, inquit, per unamquamque ratem c michi prebete modios et ego in Dei mei cui servio virtute spondeo, quia nullam minorationem habebitis apud regium exactorem. Tandem interventu eius devicti fecerunt sicut petierat. Et venientes Bizantium integram mensuram quam Alexandrie susceperant ministris imperatoris numeraverunt. Mirandis plus miranda succedunt. Tanta enim largitate Dei hoc ipsum parum frumenti quod vir sanctus unicuique pro indigentia sua distribuerat auctum est, ut non solum eodem, sed etiam altero pene exacto anno, singulis ad victum sufficeret. cf. Abbé MARIN, *Saint Nicolas*, 3e éd., Paris 1930, p. 118-119. **566** *Amplius aerias nubes prece clausit Helias*, vers entièrement emprunté à THÉOD., *Egl.* 209 N u b e s aethereas p r e c i b u s constrixit H e l i a s; JAC. V 17. **568** *Egidiusque bonus*, sur S. Gilles, voir Rem. 494. **570** Qui pourrait raconter amplement tout ce qu'il a admiré ? **571** *ferri*, génitif de la matière. **572** *prima*, subst. n. pl. acc., des histoires importantes. **574** *coeuntia*, subst, n. pl. acc., des histoires parallèles. **577** *historiarum*, gén. plur. dépendant de parum. **579** reprend 577, *penuria rerum* = parum superest... historiarum. **580** *chamos* = les mors, acc. plur. de chamus = camus, gr. κημὸς, dor. καμὸς, IV REG. XIX 28, PS. XXXI 9, PROV. XXVI 3. **585** Ce vers, soulignant les tendances anti-dialectiques de Garnier, peut être rapproché, ainsi qu'il a été déjà fait dans l'introduction, de *Paraclitus* 375 Nulla perhenne bonum confundet vis rationum, 377 Non argumentum curat Deus arte loquentum, 393 stultum, dialectice, pone tumultum.

P.-W. HOOGTERP.

INDEX DES NOMS

Pref. = Prefatio Synodi. — Syn. = Synodus. — Par. = Paraclitus.
Les chiffres renvoient aux vers.

TABLE DES MATIÈRES

Table des noms propres contenus dans ce volume

N. B. — Les nombres en caractères romains renvoient aux noms contenus dans le texte des articles ; les nombres en caractères gras renvoient aux noms contenus dans les notes.

Table des matières

Imp. G. Thone, Liège (Belgique) 9-33

Archives d'Histoire Doctrinale et Littéraire du Moyen-Age

DIRIGÉES PAR

Ét. GILSON
Professeur au Collège de France

G. THÉRY O. P.
Docteur en théologie

ANNÉE 1926

Et. Gilson. *Pourquoi saint Thomas a critiqué saint Ausgustin.* — G. Théry. *Edition critique des pièces relatives au procès d'Eckhart.* — Ephr. Longpré. *Thomas d'York et Mathieu d'Aquasparta.* — M.-D. Roland-Gosselin. *Sur la double rédaction par Albert le Grand de sa dispute contre Averroès.*
Un volume gr. in-8° de 318 pages . . . . **40 fr.**

ANNÉE 1927

A. Wilmart. *Les homélies attribuées à saint Anselme.* — M.-D. Chenu. *La théologie comme science au XIIIe siècle.* — J. Rohmer. *La doctrine franciscaine des deux faces de l'âme.* — J. Guillet. *La lumière intellectuelle d'après saint Thomas.* — Et. Gilson. *Avicenne et le point de départ de Duns Scot.* — F. Delorme. *Le cardinal Vital du Four. Huit questions inédites sur le problème de la connaissance.*
Un volume gr. in-8° de 345 pages . . . . **40 fr.**

ANNÉE 1928

Et. Gilson. *La cosmogonie de Bernardus Silvestris.* — P. Synave. *Le catalogue officiel des œuvres de saint Thomas d'Aquin, critique, origine, valeur.* — J. Rohmer. *La théorie de l'abstraction dans l'école franciscaine d'Alexandre de Halès à Jean Peckam.* — M.-D. Chenu. *La première diffusion du thomisme à Oxford. Klapwell et ses « notes » sur les sentences.* — P. Glorieux. *Notices sur quelques théologiens de Paris à la fin du XIIIe siècle.* — G. Mollat. *L'œuvre oratoire de Clément VI.* — G. Vansteenberghe. *Quelques lectures de jeunesse de Nicolas de Cues, d'après un manuscrit inconnu de sa bibliothèque.* — A. Wilmart. *La lettre philosophique d'Almanne et son contexte littéraire.* — G. Théry. *Le commentaire de maître Eckhart sur le livre de la Sagesse.*
Un volume in-8° de 456 pages . . . . **45 fr.**

ANNÉE 1929

Et. Gilson. *Les sources gréco-arabes de l'augustinisme avicennisant, avec une édition critique du* De intellectu *d'Alfarabi.* — R. Devreesse. *Sur Denys l'Aréopagite et Sévère d'Antioche.* — Jos. Koch. *Jacques de Metz, le maître de Durand de Saint-Pourçain.* — G. Théry. *Le commentaire de maître Eckhart sur le livre de la Sagesse* (fin).
Un volume gr. in-8° de 456 pages . . . . **45 fr.**

ANNÉE 1930

Mgr. G. Lacombe. *Studies on the Commentaries of Cardinal Stephen Langton* (Part. I). — Beryl Smalley. *Studies on the Commentaries of Cardinal Stephen Langton* (Part. II). — Mgr. Lacombe and Beryl Smalley. *Indices ; Indices of Incipits ; Indices of Manuscripts.* — Alys L. Gregory. *Indices of Rubrics of the principal Manuscript of the Questiones of Stephen Langton.* — R. P. H.-D. Simonin, O. P. *Les* Summulae Logicales *de Petrus Hispanus.* — V. Lossky. *La notion des « Analogies » chez Denys le Pseudo-Aréopagite.* — M. Bouyges, S. J. *Roger Bacon a-t-il lu des livres arabes?* — Jeanne Ancelet-Hustache, *Les* Vitae Sororum *d'Unterlinden.* Edition critique du manuscrit 508 de la bibliothèque de Colmar (texte).
Un volume gr. in-8° de 517 pages . . . . **55 fr.**

BIBLIOTHÈQUE THOMISTE

Directeur : PIERRE MANDONNET O. P.

Volumes parus :

I. P. MANDONNET, O. P., et J. DESTREZ. *Bibliographie thomiste.* **20** fr.
II. J.-B. KORS, O. P. *La Justice primitive et le Péché originel d'après saint Thomas* . . . . **30** fr.
III. *Mélanges thomistes.* (Ne se vend qu'en collection).
IV. B. KRUITWAGEN, O.F.M. *S. Thomae de Aquino Summa Opusculorum, anno circiter 1485 typis edita* . . . . **15** fr.
V. P. GLORIEUX. *La Littérature quodlibétique de 1260 à 1320* . **40** fr.
VI. G. THÉRY, O.P. *Autour du décret de 1210 : I. David de Dinant* **18** fr.
VII. G. THÉRY, O. P. *Autour du décret de 1210 : II. Alexandre d'Aphrodise* . . . . **18** fr.
VIII. M.-D. ROLAND-GOSSELIN, O. P. *Le « De ente et essentia » de saint Thomas d'Aquin* . . . . **40** fr.
IX. P. GLORIEUX. *Les premières polémiques thomistes : I. Le Correctorium Corruptorii « Quare »* . . . . **50** fr.
X. J. PÉRINELLE, O. P. *L'attrition d'après le Concile de Trente et d'après saint Thomas d'Aquin* . . . . **20** fr.
XI. G. LACOMBE. *Prepositini Cancellarii Parisiensis opera omnia : I. Etude critique sur la Vie et les Œuvres de Prévostin* . . . . . **25** fr.
XII. Jeanne DAGUILLON. *Ulrich de Strasbourg, O. P. La « Summa de Bono ». Livre I.* . . . . **40** fr.
XIII et XIV. Mélanges Mandonnet. *Etudes d'histoire littéraire et doctrinale du Moyen Age*, 2 vol. . . . . **150** fr.
XV. M. T. L. PENIDO. *Le rôle de l'analogie en théologie dogmatique* **50** fr.
XVI. Cath. CAPELLE. *Autour du décret de 1210 : III. Amaury de Bène* **18** fr.
XVII. M. D. ROLAND-GOSSELIN, O. P. *Essai d'une étude critique de la connaissance : I. Introduction et première partie* . . . . **20** fr.

A paraître :

J. DESTREZ. *Etudes critiques sur les œuvres de saint Thomas d'Aquin, d'après la tradition manuscrite.*
P. GLORIEUX. *Les premières polémiques thomistes : II. Le Correctorium Corruptorii (sciendum).*
H. MEYLAND. *Philippe le Chancelier.*
G. LACOMBE et Marthe DUPLONG. *Etienne Langton.*
Ed. BAUER et G. LACOMBE. *Prepositini opera omnia : III Questiones.*

Imp. G. Thone, Liège (Belgique)